Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME CINQUIÈME.

MARSEILLE,

IMPRIMERIE DE CARNAUD FILS, RUE 2me CALADE, 1.

1841.

ACADÉMIE DE MACON

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du Département des Bouches-du-Rhône.

Nous touchons au terme de la première période quinquennale du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*. Nous devons conséquemment, car nous l'avons promis, donner à la fin du présent volume, de celui destiné à renfermer les travaux de notre compagnie, pendant la cinquième année depuis la fondation de ce Recueil, nous devons, disons-nous, donner une table analytique et par ordre alphabétique des nombreux sujets traités dans les cinq volumes. Ainsi, le lecteur embrassera d'un coup-d'œil tout ce qui se lie à chaque espèce de matériaux, et se convaincra que ceux-ci ont été considérables et non moins variés. Cela devait être, puisque la Société de statistique de Marseille n'a pas borné ses investigations à l'étude du département des Bouches-du-Rhône, bien qu'elle l'ait principalement en vue. Elle a aussi étendu ses recherches sur plusieurs points du globe, afin de savoir éta-

blir des comparaisons entre les faits observés à l'étranger et ceux recueillis chez nous, pour en tirer des inductions dans l'intérêt du pays.

Nous ne nous dissimulons pas, toutefois, que cette collection, bien que précieuse, est loin d'être complète. Mais c'est déjà quelque chose de l'avoir entreprise, en présence de beaucoup de difficultés. Il fallait ne pas craindre celles-ci et s'attacher à perfectionner de plus en plus notre œuvre. C'est ce que nous avons fait. Aussi, sommes-nous arrivés au point de pouvoir avancer avec assurance que la seconde période quinquennale sera bien plus remarquable que la première sous tous les rapports.

Ce serait ici le lieu de parler d'un plan dont notre Société s'occupe pour se procurer des documens positifs sur tous les genres d'industrie, notamment sur le commerce étranger, afin de faciliter et de rendre plus fructueuses les opérations industrielles et commerciales de Marseille et des autres parties du département des Bouches-du-Rhône. Mais nous renvoyons à l'année 1842, époque où nous espérons que ce plan sera mis en exécution, quelques considérations sur les avantages immenses qui doivent résulter de sa réalisation.

Des motifs que nous ne pouvions ni prevoir, ni éviter, se sont opposés à l'impression de ce cinquième volume, en quatre livraisons, comme pour la publication des quatre volumes précédents. Il en est résulté un retard que nous saurons faire oublier, en faisant paraître le plutôt possible les livraisons de 1842, et les subséquentes.

MÉTÉOROLOGIE.

Les avantages attachés aux observations météorologiques, ne sont nullement problématiques pour quiconque sait les apprécier. Nous avons cru, toutefois, devoir en faire le sujet de plusieurs articles, consignés déjà dans notre Répertoire et nous y revenons volontiers. Aujourd'hui, il est vrai, nous avons l'intention seulement de mettre sous les yeux de nos lecteurs un extrait d'une circulaire adressée, le 4 fevrier 1841, par le ministère de l'agriculture et du commerce, à messieurs les préfets.

» Dans un grand nombre de départements, dit M. le ministre, des personnes instruites s'occupent ou se sont occupées à faire des observations météorologiques. Mais leurs travaux ne donnent point les résnltats qu'on doit en attendre, soit parce que la publication en est limitée aux localités, soit parce que les auteurs manquent entièrement d'occasion de les faire connaitre. C'est pourquoi on ignore complètement les températures moyennes et extrêmes de la plupart de nos villes, la quantité de pluie qui arrose le territoire; les variations barométriques qu'on y éprouve, et d'autres données numériques qui sont acquises depuis long-temps en Italie, en Angleterre et en Allemagne.»

« Ces notions intéressent également la statistique générale, l'agriculture, l'hygiène publique, l'alimentation des canaux de navigation et d'irrigation, les travaux de dessèchement et une multitude d'autres. Elle fournirait des éclaircissements utiles pour une foule de questions, telles que celles des intempéries et des mortalités extraordinaires qui restent maintenant sans aucune solution possible. »

Le but de M. le Ministre a été, par l'envoi de cette

circulaire, d'obtenir les observations météorologiques qui sont faites par des personnes recommandables, et de les insérer ensuite dans la Statistique générale de France.

« Il importe, ajoute M. le Ministre, que les auteurs veuillent bien : 1° indiquer la hauteur absolue et relative du lieu d'observation et son exposition;

2° Faire connaître la nature et l'origine des instruments dont ils se sont servis. »

Conformément à cette circulaire, notre honorable collègue, M. Valz, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, a dressé les tableaux suivants, comprenant les résultats généraux des observations dont il est question, faites à Marseille, pendant une série de 18 années.

ÉTAT moyen et points extrêmes du baromètre de l'Observatoire royal de Marseille, situé à 46,60^{m} au-dessus du niveau de la mer, depuis 1823 jusqu'à 1840.

Années.	Baromét. à zero à midi.	MAXIMUM.		MINIMUM.	
	mm	mm		mm	
1823	756,75	767,91	le 13 novemb. à 9 h. du m.	723,18	le 2 février à 8 h. du matin.
1824	757,83	772,68	le 31 décemb. à 9 h. du s.	738,45	le 14 février à 3 h. du soir.
1825	758,34	772,70	le 1er janvier à 9 h. du mat.	735,07	le 7 décemb. à 9 h. du soir.
1826	757,58	770,54	le 27 février à midi.	740,17	le 26 mars à 9 h. du matin.
1827	757,08	769,62	le 26 décemb. à 9 h. du s.	734,00	le 4 janvier à 3 h. du soir.
1828	757,79	775,18	le 19 janvier à 9 h. du s.	736,23	le 21 février à 3 h. du soir.
1829	755,86	769,41	le 13 décemb. à 6 h. du m.	737,90	le 5 janvier à 3 h. du soir.
1830	756,96	770,20	le 22 octob. à 9 h. du mat.	737,32	le 9 décemb. à 9 h. du soir.
1831	756,55	772,16	le 10 février à 9 h. du soir.	740,99	le 21 janvier à 6 h. du mat.
1832	758,19	770,64	le 24 septemb. à 9 h. du m.	743,56	le 7 janvier à 6 h. du soir.
1833	757,16	772,06	le 23 janvier à 9 h. du soir.	740,69	le 1er avril à 9 h. du matin.
1834	759,62	775,84	le 27 février à 9 h. du mat.	743,20	le 8 janvier à 6 h. du soir.
1835	758,01	771,58	le 2 février à 9 h. du mat.	742,12	le 11 octobre à 6 h. du mat.
1836	757,36	773,23	le 23 janvier à 9 h. du soir.	736,75	le 3 février à 6 h. du mat.
1837	757,38	774,31	le 8 février à 9 h. du soir.	740,31	le 4 mars à 3 h. du soir.
1838	755,62	769,03	le 31 décemb. à 9 h. du s.	730,11	le 25 février à 9 h. du soir.
1839	756,69	774,37	le 7 février à 9 h. du soir.	740,39	le 12 novemb. à 3 du soir.
1840	757,33	773,11	le 27 décemb. à 9 h. du m.	740,61	le 4 février à 9 h. du soir.
Moyenne.	757,34		mm		mm
	759,62	Limite supérieure	775,84 en 1834.		743,56 en 1832.
	755,62	Id. inférieure	767,91 en 1823.		723,18 en 1823.

Nota. — Le baromètre comparé à celui de l'Observatoire de Paris, t moins élevé de 0,^{mm}33.

Etat moyen et points extrêmes au thermomètre centigrade de l'Observatoire royal de Marseille, depuis 1823 jusqu'à 1840.

années.	Tempér. moyenne	MAXIMUM.	MINIMUM.
1823	14°3	28°6 le 29 août à 3 h. du soir.	—2°4 le 14 janv. au lever du soleil.
1824	14,4	30,5 le 12 août à midi.	—1,7 le 18 janv. au lev. du soleil.
1825	14,5	30,0 le 23 juillet à midi.	—1,8 le 16 mars au lev. du soleil.
1826	14,4	30,2 le 6 juillet à 3 h. du soir.	—4,2 le 1er janv. au lev. du soleil.
1827	13,9	31,5 le 31 juillet à 3 h. du soir.	—5,3 le 24 janv. au lev. du soleil.
1828	15,1	29,9 le 7 juillet à midi.	—3,0 le 8 mars au lever du soleil.
1829	13,0	28,3 le 1er octobre à midi.	—10,1 le 28 décemb. au lev. du sol.
1830	14,0	31,2 le 15 juillet à midi.	—9,8 le 1er févr. au lev. du soleil.
1831	14,9	30,3 le 30 juillet à 3 h. du soir.	—3,9 le 31 décemb. à 6 h. du mat.
1832	14,3	34,4 le 15 juillet à midi 3/4.	—2,5 le 1er févr. à 6 h. du matin.
1833	14,2	28,2 le 15 août à midi.	—2,0 le 2 janvier à minima.
1834	15,0	31,4 le 17 juillet à midi.	—0,8 le 12 février à minima.
1835	13,4	31,9 le 31 juillet à midi.	—4,0 le 24 décembre à minima.
1836	13,4	32,8 le 13 août à midi.	—7,1 le 30 décembre à minima.
1837	13,1	31,4 le 15 juin à 3 h, du soir.	—7,2 le 1ce janvier à minima.
1838	13,4	31,4 le 16 juillet à 3 h. du soir.	—6,9 le 15 janvier à minima.
1839	14,2	31,5 le 18 juillet à midi.	—4,5 le 2 février à minima.
1840	13,8	29,9 le 28 août à midi.	—5,0 le 17 décembre à minima.
	14°7	Moyenne.	
	15,1	Limite supér. 34°4 en 1832.	— 0°8 en 1834.
	13,0	Id. infér. 28,2 en 1833.	—10,1 en 1829.

Etat de l'atmosphère et pluie en millimètres, à Marseille, depuis 1823 jusqu'à 1840.

Années.	Quantité de pluie tombée.	NOMBRE DE JOURS									
		de Pluie.	entièrement couverts.	Très nuageux.	Nuageux.	Sereins.	de gros vent.	de tonnerre.	de grêle.	de gelée.	de neige.
	mm										
1823	402,2	73	60	96	53	60	60	11	3	5	0
1824	413,9	57	58	98	69	42	61	11	0	8	0
1825	432,1	42	40	84	63	58	49	2	2	17	0
1826	536,3	37	59	76	65	68	56	6	1	13	0
1827	620,5	49	65	79	59	64	87	11	4	5	1
1828	484,3	53	62	84	67	62	47	12	3	2	0
1829	637,4	81	73	85	66	52	54	12	3	19	5
1830	304,0	49	73	69	60	68	55	10	0	22	3
1831	354,5	34	58	103	74	39	28	4	1	14	4
1832	339,2	43	60	91	73	67	37	3	3	3	0
1833	399,4	51	69	92	85	34	39	2	1	3	1
1834	540,4	50	37	65	83	82	39	12	1	5	0
1835	497,0	75	50	74	54	104	49	26	3	21	3
1836	722,3	75	57	67	45	97	52	14	5	13	2
1837	268,2	63	45	53	51	74	75	9	0	19	2
1838	489,8	73	57	73	45	84	85	8	0	12	2
1839	906,4	67	51	66	59	81	96	20	2	13	1
1840	538,1	71	47	59	54	81	75	13	2	10	3
Moyen.	493,7	58	57	79	63	68	58	10	2	11	2
lim.sup.	906,4	81	73	103	85	104	96	26	5	22	5
lim. inf.	268,2	35	37	53	45	34	28	2	0	2	0

Années.	Nombre de jours dont le vent a dominé du															
	N.		N.-E.	E.		S.-E.		S.		S.-O.		O.		N.-O.	
1823	16	(1)	0	60	(4)	30	(1)	27	(1)	15		87	(2)	104	(53)
1824	58	(28)	0	37		34	(2)	45		9		54	(1)	96	(30)
1825	2		0	26		55	(3)	32	(1)	38		74	(3)	133	(42)
1826	3	(2)	5	24	(1	52	(6)	30		37		52	(1)	145	(46)
1827	0		1	35	(2)	29	(6)	37	(4)	34		55	(3)	160	(72)
1828	1		4	53	(2)	31	(4)	48	(2)	30	(1)	44		145	(38)
1829	5		2	43	(4)	43	(7)	27		18		57		165	(43)
1830	0		2	45	(1)	41	(9)	33	(2)	31		65		148	(44)
1831	2		3	39	(1)	45	(5)	57		19		55		139	(22)
1832	6		2	51	(4)	32	(6)	33		32		49		150	(27)
1833	4		1	79	(3)	25	(3)	18	(1)	18		29		189	(32)
1834	2		5	51	(1)	30	(9)	60	(3)	30		65		120	(25)
1835	4		15	25		41	(7)	17		16		79		112	(43)
1836	0		6	17		37	(13)	12	(1)	22		47		156	(36)
1837	1		1	20	(1)	32	(14)	17		21		62	(1)	112	(59)
1838	1		5	21	(4)	47	(22)	9		11		47	(3)	110	(56)
1839	1		2	12		48	(22)	9	(7)	6		68	2)	109	(65)
1840	1		5	22	(1)	36	(31)	3		20		54	(1)	130	(42)
Moyen.	6	(1)	3	37	(2)	38	(10)	29	(1)	23		58	(1)	135	(43)
lim.sup.	58	(28)	15	79	(4)	55	(31)	60	(7)	38		87	(3)	189	(72)
lim. inf.	0	(1)	0	12	(1)	25	(1)	3	(1)	6		29	(1)	96	(22)

Nota. — Les chiffres placés entre les parenthèses indiquent le nombre de jours de gros vent, non compris les jours indiqués par les autres chiffres.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Janvier 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre du ba	9 HEURES DU MATIN. thermomètre Extér.	MIDI. barom.	MIDI. thermomètre du bar.	MIDI. thermomètre Extér	3 HEURES DU SOIR. barom.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre du bar	3 HEURES DU SOIR. thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	755,50	+7°3	+5°9	754,80	+7°3	+7°2	755,00	+7°3	+7°5	N.O. fort.	Quelq. légers nuages.		
2	758,00	7,1	4,7	757,60	7,1	7,4	757,60	7,1	8,6	N.O. grand fr.	Nuageux.		
3	758,75	7,1	5,6	757,80	7,1	7,4	755,85	7,1	8,2	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
4	741,30	7,2	9,4	740,45	7,3	7,5	740,30	7,3	6,6	O. grand frais.	Couvert.		
5	739,25	7,3	3,4	739,25	7,3	5,3	740,45	7,3	5,3	N.O. grand fr.	Quelq. éclaircis, pluie cette nuit.	10,98	
6	747,50	6,8	—1,6	747,35	6,8	1,4	746,35	6,8	2,4	N.O.	Couvert, brouillards.		
7	746,65	6,1	0,5	747,30	6,0	0,4	747,30	5,8	2,4	N.O. assez fort	Nuageux.		
8	750,35	5,1	—2,6	749,60	5,8	—0,4	749,50	5,7	—0,1	N.O. fort	Id.		
9	756,25	3,8	—4,4	756,70	3,8	—1,9	757,30	3,6	—0,1	N.O. grand fr.	Serein.		2,40
10	755,85	3,3	+5,4	754,50	3,3	+4,6	753,85	3,3	+5,4	E. bonne brise.	Couvert, un peu de pluie le matin.		
11	750,15	3,3	11,2	749,00	3,5	11,6	747,85	4,3	11,4	S.E. bonne br.	Id.		
12	757,35	4,3	8,1	758,25	4,3	8,9	758,80	4,6	9,6	O. grand frais.	Quelq. lég. nuages, mais fort rares		0,07
13	759,25	5,1	7,6	757,75	5,3	11,6	756,15	5,3	11,4	S.E. assez fort.	Couv. pl. par intervalle à 3 du s.		
14	756,60	6,0	11,9	755,10	6,1	12,3	753,30	6,3	12,4	S.E. fort.	Id. un peu de pluie dans la m.		
15	757,30	7,0	9,6	757,20	7,0	12,4	756,20	7,3	11,6	E.	Id. brouillards.		
16	760,65	7,6	9,7	761,65	7,6	12,2	761,70	7,6	12,4	N.O.	Quelques légers nuages.		
17	766,65	8,2	10,1	767,40	8,3	12,3	766,50	8,3	12,5	Variable.	Q. lég. nuag. mais fort rares, br.		
18	765,50	8,5	10,6	764,55	8,5	12,4	762,40	8,5	12,4	E.	Couv. pl. vers 9 h. du soir, br.		
19	761,80	9,3	10,6	761,35	9,3	11,4	760,85	9,3	11,4	N. O. fort.	Quelques nuages.		
20	757,10	9,3	7,4	755,40	9,3	8,4	753,10	9,3	7,7	N.O. grand fr.	Couvert.		
21	753,70	8,3	1,3	753,85	8,3	5,7	754,35	8,3	6,7	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
22	763,65	7,3	1,4	763,70	7,3	5,4	763,60	7,3	5,4	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares.		
23	760,55	6,3	1,2	759,70	6,3	4,4	757,05	6,3	6,4	N.O. assez fort	Nuageux.		
24	754,90	6,3	4,4	756,50	6,3	5,4	753,60	6,3	5,6	N.O. très fort.	Quelques nuages.		
25	759,30	5,1	1,7	759,00	5,3	3,6	760,15	5,3	4,2	N.O. très fort.	Serein.		
26	765,50	4,9	0,4	765,15	4,9	4,7	764,65	4,9	4,5	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
27	765,05	4,5	6,8	764,40	4,8	9,7	764,20	5,1	10,4	N.O. assez fort	Très nuageux.		
28	763,25	5,8	10,2	762,65	6,1	12,2	761,30	6,2	12,6	N.O. fort.	Serein.		
29	759,05	6,3	5,9	756,90	6,3	7,6	755,45	6,3	7,9	N.O. très fort.	Id.		
30	760,85	6,3	1,9	761,30	6,3	6,5	761,25	6,3	8,4	N.O.	Nuageux.		
31	760,45	6,3	3,1	759,65	6,3	6,7	758,70	6,3	6,5	N.O.	Serein, brouillards.		
	757,04	+6,36	+5,21	756,64	+6,39	+7;24	755,96	+6,48	+7,67	Moyennes.	Total des millimètres.	10,98	2,47

Plus grande élévation du Baromètre.	766^{mm},41, le 17 à midi.
Moindre *idem*	737 ,36, le 5 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	757 ,04.
Plus grand degré de chaleur.	+12° ,5, le 17 à 3 heures du soir.
Moindre *idem*	—4 ,5 , le 9 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 5 ,48.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour . . .	2^{mm}5, } Total. . 13^{mm},5.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . .	11 0, }
Nombre de Jours. . . . . de pluie.	3.
Nombre de Jours. . . . . entièrement couverts.	9.
Nombre de Jours. . . . . très nuageux.	3.
Nombre de Jours. . . . . nuageux	5.
Nombre de Jours. . . . . sereins.	5.
Nombre de Jours. . . . . de gros vent { S.E. 1 / N.O. 7 } . . .	8.
Nombre de Jours. . . . . de brume ou de brouillards .	5.
Nombre de Jours. . . . . de tonnerre.	1.

NOTA. Il y a eu orage, dans la nuit du 5 ; pluie, grêle, neige et tonnerre. Vers le matin, on voit de la neige sur les montagnes environnantes.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Février* 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre du bar.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre extér.	MIDI. barom.	MIDI. thermomètre du bar.	MIDI. thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre du bar.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	757,95	+6°3	+5°6	757,05	+6°3	+6°9	756,75	+6°3	+6°4	N.E.	Couv., pl. vers 3 et 9 h. du s. br.		0,52
2	757,10	6,2	4,6	756,95	6,3	6,1	756,75	6,3	6,4	N.O.	Très nuageux, brouil. épais.	0,99	
3	757,10	6,1	2,5	756,50	6,2	5,2	755,25	6,3	5,6	N.O.	Couvert, brouillards.		
4	750,10	6,1	8,4	749,55	6,1	9,4	747,30	6,2	9,2	E. bonne brise.	id., un peu de pl. par intervalle.		
5	749,55	6,3	8,6	749,40	6,5	11,4	747,80	6,6	12,1	O.	Quelques éclaircis, brouillards.	0,45	
6	745,15	7,3	13,1	744,35	7,5	14,4	744,00	7,5	14,5	S.E. fort.	Très nuageux.		
7	743,30	8,3	12,6	742,70	8,5	13,4	741,25	8,6	13,5	S.E. fort.	Couvert, pluie par intervalle.		0,47
8	747,20	9,2	10,4	747,80	9,3	12,5	748,25	9,3	12,4	N.O.	T. nuageux, pluie vers 9 h. du m.		0,66
9	749,95	9,4	10,9	750,55	9,6	12,4	751,50	9,7	12,6	N.O.	Quelques écl., brouillards.		
10	758,20	9,9	8,7	758,10	9,9	12,6	757,80	10,1	13,3	N.O. grand fr.	Quelq lég. nuag. mais fort rares		
11	762,20	10,1	10,1	762,15	10,1	12,5	761,05	10,1	12,6	O.	Nuageux, brouillards.		
12	757,30	10,3	10,3	756,30	10,3	10,5	756,30	10,3	9,6	S.E. fort.	Couvert, pluie.		4,73
13	761,05	10,3	10,1	760,80	10,3	12,6	759,75	10,3	12,3	Variable	Nuageux brouillards.	0,24	
14	754,70	10,3	11,4	753,50	10,3	12,4	752,85	10,3	10,4	S.E. fort.	Couvert, pluie.		10,84
15	749,50	10,5	10,6	748,10	10,5	11,6	746,60	10,5	11,5	S.E. fort.	Id. un peu de pluie.	0,10	
16	742,05	10,5	11,6	741,55	10,5	12,9	741,75	10,5	11,3	S.E. fort.	Couvert, pluie.	0,33	2,75
17	746,55	10,8	12,6	746,85	11,0	16,4	745,80	11,1	16,4	S.E. fort.	Id. pluie toute la nuit.	19,10	2,13
18	752,30	11,3	14,9	753,70	11,5	13,4	753,70	11,6	13,6	S.E. très fort.	Id. nuit orag. f. pl., écl. et ton.	35,40	7,19
19	757,70	11,8	12,4	758,65	11,8	14,1	758,55	11,9	14,4	S.E. assez fort.	Quelques éclaircis.		
20	759,90	11,8	10,6	757,35	11,8	13,5	758,65	11,8	13,6	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
21	758,25	11,9	10,6	758,50	11,8	14,1	757,95	11,9	14,4	N O.	Id. brouillards.		
22	760,05	12,0	9,6	759,80	12,0	12,5	759,10	12,1	13,4	N.O.	Serein, brouillards.		
23	758,55	11,8	8,6	758,80	11,8	10,9	757,50	11,8	10,6	N.O. grand fr.	Nuageux, brouillads.		
24	758,35	11,3	5,4	757,85	11,3	6,4	756,70	11,3	7,5	N.O. grand fr.	Couvert.		
25	756,90	10,6	5,4	756,30	10,3	6,9	755,25	10,3	5,4	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
26	755,20	9,5	1,4	755,10	9,3	5,1	753,95	9,3	6,4	N.O. fort.	Idem.		
27	747,20	8,8	8,6	746,20	8,8	6,8	744,60	8,8	7,9	N.O. fort.	Quelques éclaircis.		
28	748,85	7,9	2,6	748,60	7,9	4,7	747,90	7,9	4,6	N.O. fort.	Serein.		
—	753,65	+9,52	+9,01	753,33	+9,56	10,77	752,65	+9,60	10,78	Moyennes.	Total des Milimètres.	56,61	29,29

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	761^{mm},00,	le 11 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	740 ,26,	le 7 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	753 ,85.	
Plus grand degré de chaleur.	+ 16° ,4,	le 17 à midi.
Moindre *idem*.	0 ,0,	le 26 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 8 ,90.	

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . . .	29^{mm},3	Total. . 85^{mm},9.
	La nuit. . . .	56 ,6	

Nombre de Jours.	de pluie..	10.
	entièrement couverts.	10.
	très nuageux.	10.
	nuageux	3.
	sereins.	2.
	de gros vent. . S. E. 8, N. O. 3	11.
	de brume ou de brouillards..	11.
	de tonnerre.	1.

RVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situ à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mars 1841.*

DATE	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	Lev. du Soleil	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	749,95	7°4	2°3	749,20	7°4	5°5	748,85	7°3	7°4	N.O. grand fr.	Quelq. leg. nuag. mais fort rares		
2	754,05	7,1	2,3	754,00	7,1	5,4	752,80	7,1	7,4	N. O. assez fort	Serein.		
3	752,60	6,8	5,9	751,25	6,7	10,6	749,80	7,0	11,5	O.	Couvert, un peu de pluie brouil		0,53
4	751,60	7,1	7,4	751,60	7,1	9,2	752,00	7,3	9,9	N.O. très fort.	Serein.		
5	757,50	7,3	6,9	758,45	7,3	10,4	758,55	7,3	11,2	N.O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
6	757,95	7,5	7,4	756,95	7,5	11,9	755,75	7,7	13,2	N.O.	Quelq. éel., pluie brouillards.	0,15	2,01
7	760,35	8,3	11,2	760,65	8,3	14,5	761,45	8,6	14,9	N.O. grand fr.	Nuageux.		
8	765,70	9,1	9,6	765,35	9,3	12,9	764,55	9,3	14,4	O.	Serein brouillards.		
9	766,00	9,9	11,5	765,25	10,0	12,5	763,75	10,0	14,4	O.	Idem brouillards.		
10	764,60	10,3	11,4	766,75	10,3	13,9	767,40	10,3	13,6	O.	Idem brouillards.		
11	774,30	10,8	12,4	774,30	10,8	15,2	773,35	10,8	14,9	S.E assez fort.	Quelques légers nuages, brouill.		
12	774,95	10,9	11,4	774,20	11,1	13,9	773,15	11,1	13,4	Variable.	Q. lég. nuag. fort rares, brouil.		
13	768,90	11,1	11,5	767,90	11,3	12,3	766,40	11,3	12,4	N.O.	Très nuageux, brouillards.		
14	765,90	11,3	12,6	765,70	11,3	14,4	764,95	11,5	15,4	Variable.	Idem		
15	765,50	11,8	13,2	765,25	11,9	13,6	764,30	11,9	14,4	O.	Couvert, brouillards.		
16	762,15	12,1	12,4	761,75	12,3	14,4	760,55	12,3	13,5	O.	Quelq. nuages, brouillards.		
17	760,75	12,3	12,6	760,45	12,3	13,9	760,00	12,3	13,9	S.E. fort.	Nuageux, brouillards.		
18	758,40	12,4	13,7	758,00	12,5	15,5	756,45	12,5	15,5	S.E. fort.	Id. un peu de pluie cette nuit.	0,83	
19	757,20	12,5	13,3	757,85	12,8	13,4	758,35	12,8	12,9	S.E.	Couvert, pluie.	13,21	7,49
20	761,55	12,8	12,9	761,75	12,8	14,9	761,20	12,8	14,9	S.E. bonne br.	Nuageux.		
21	762,40	12,8	14,3	761,85	13,1	15,6	760,95	13,1	15,6	S.E. assez fort.	Très nuageux.		
22	761,65	13,1	14,9	761,60	13,3	17,2	761,10	13,3	17,1	S E. assez fort.	Quelques nuages.		
23	765,00	13,3	13,4	764,70	13,3	15,5	764,55	13,3	15,5	N.O. assez fort.	Quelq. lég. nuages fort rares.		
24	767,20	13,3	11,4	767,65	13,3	15,4	767,45	13,3	15,4	O.	Idem.		
25	765,70	13,3	11,4	765,05	13,3	14,9	763,50	13,3	15,4	O.	Id. brouillards.		
26	761,20	13,3	14,5	760,65	13,3	16,7	759,70	13,3	15,2	S.E. fort.	Id. brouillards.		
27	759,20	13,3	17,5	758,75	13,5	18,2	757,90	13,6	16,9	S.E. fort.	Très nuageux.		6,20
28	755,30	13,5	12,1	756,60	13,5	12,4	755,70	13,5	12,2	E. bonne brise.	Couvert, pluie.	13,75	0,13
29	759,50	13,3	10,7	758,60	13,3	14,4	758,65	13,3	14,4	N.O. assez fort.	Idem.		
30	760,75	13,3	12,4	760,25	13,3	14,9	759,90	13,3	15,4	N.O. fort.	Nuageux.		
31	761,10	13,3	11,4	760,20	13,3	13,9	759,25	13,3	14,9	N.O. assez fort.	Très nuageux.		
	761,61	11,12	11,16	761,37	11,18	13,43	760,72	11,22	13,78	Moyennes.	Total des Millimètres.	27,44	16,36

Plus grande élévation du Baromètre.	773^{mm},67, le 11 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*.	748 ,00, le 1er à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	761 ,62.
Plus grand degré de chaleur.	+18° ,2, le 27 à midi.
Moindre *idem*.	— 0 ,3, le 2 à minima.
Température moyenne du mois.	+10 ,94.

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . . .	16^{mm},4	Total. . 43^{mm},8.
	La nuit. . . .	27 ,4	

Nombre de Jours.	de pluie..	6.
	entièrement couverts.	5.
	très nuageux.	6.
	nuageux.	5.
	sereins.	5.
	de gros vent. . S. E .4 / N. O. 2 .	6.
	de brume ou de brouillards.	14.
	de tonnerre.	0.

servations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Avril 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	756,30	13°3	10°4	755,15	13°3	12°4	753,45	13°3	12°2	N.O. fort.	Nuageux.		
2	753,70	12,9	11,9	753,00	12,9	11,8	752,55	12,9	10,7	N.O. assez fort	Quelques éclaircis.		
3	751,15	12,8	9,9	750,95	12,8	12,9	749,90	12,8	14,4	N.O. fort	Quelques nuages.		
4	748,30	12,7	11,0	750,25	12,7	10,4	750,35	12,5	11,2	N.O. très fort.	Tr. nuag. pluie cette nuit.	5,81	
5	749,15	12,3	8,9	747,20	12,3	9,4	745,25	12,3	7,9	Variable.	Couv. f pl., écl, ton. gr. 10 à 11 h. mat.		30,08
6	748,30	11,7	7,4	747,85	11,8	11,1	747,60	11,8	11,7	N.O. fort.	Très nuageux.		
7	749,20	11,3	9,2	749,05	11,3	12,1	749,45	11,3	12,4	N. O. fort.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares		
8	755,50	11,3	9,4	755,80	11,3	12,6	755,65	11,3	13,4	N.O. assez fort	Nuageux.		
9	758,20	11,3	10,0	757,55	11,3	12,5	756,70	11,3	13,6	N.O. fort.	Quelques nuages.		
10	751,05	11,3	7,0	751,10	11,3	10,9	751,90	11,3	11,5	N.O. très fort.	Q. lég. nuag. f. rares pl. la nuit.	0,38	
11	752,45	11,2	8,1	751,55	11,3	11,7	750,50	11,3	12,6	N.O. grand fr.	Id.		
12	751,50	11,1	7,9	751,70	11,2	10,7	751,85	11,2	11,6	N.O. assez fort.	Nuageux.		
13	755,15	10,6	7,1	756,00	10,5	11,6	756,15	10,5	13,1	N.O. grand fr.	Id.		
14	759,00	10,6	11,1	758,05	10,7	14,4	757,15	10,8	15,4	N.O, assez fort.	Quelq. lég. nuages, mais fort rares		
15	757,05	11,1	9,9	756,10	11,3	14,0	754,80	11,3	15,4	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
16	751,05	11,5	12,2	750,20	11,7	13,4	748,90	11,8	13,7	N.O. grand fr.	Id.		
17	748,65	11,8	11,9	749,60	11,9	16,7	750,55	12,1	14,4	Variable.	T. nuag. pluie vers 2 h. soir br.		0,21
18	757,60	12,2	13,4	757,60	12,3	16,5	757,60	12,3	16,5	N.O.	Serein, brouillards.		
19	758,30	12,8	13,0	757,75	13,1	16,7	756,75	13,1	17,2	N.O.	Nuageux brouillards.		
20	753,25	13,3	13,0	752,65	13,3	16,4	751,65	13,4	14,9	O.	Quelq. légers nuages.		
21	751,60	13,6	15,9	752,05	13,6	17,3	751,60	13,9	17,4	S.E. fort.	Nuageux.		6,07
22	754,30	14,0	14,0	754,55	14,1	16,4	753,30	14,2	18,1	S.E. fort.	Presque tout couvert pluie.	36,10	12,52
23	754,55	14,2	11,6	754,75	14,3	14,1	754,60	14,3	12,4	Variable.	Couvert, pluie.	49,99	11,90
24	753,55	14,2	11,1	748,90	14,3	15,4	755,90	14,2	13,2	N.O.	Id. pluie.	0,36	
25	759,50	14,3	15,1	760,15	14,3	18,4	760,50	14,3	16,6	N.O.	Nuageux brouillards.		
26	764,05	14,5	15,9	764,75	14,8	16,6	764,75	15,0	19,6	N.O.	Serein, brouillards.		
27	764,75	15,0	16,4	764,50	15,1	18,9	763,90	15,1	19,4	N.O.	Id. brouillards.		
28	763,05	15,8	17,4	763,10	16,1	20,1	762,75	16,1	21,4	O.	Nuageux brouillards.		
29	763,25	16,5	21,7	763,10	16,8	22,6	762,50	16,8	22,7	Variable.	Id.		
30	761,65	17,3	18,9	761,75	17,3	20,4	761,05	17,3	20,4	S.E.	Serein.		
	755,18	12,89	12,03	755,09	12,97	14,62	754,65	13,00	14,84	Moyennes.	Total des millimètres.	92,64	60,78

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre		763mm,67, le 26 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*		743 ,77, le 5 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois		755 ,44.
Plus grand degré de chaleur		22° ,7, le 29 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*		3 ,9, le 13 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois		12 ,11.
Quantité d'eau tombée pendant	Le jour	60mm,8
	La nuit	92 ,3
	Total	153 mm,1.
Nombre de Jours	de pluie	7.
	entièrement couverts	3.
	très nuageux	5.
	nuageux	9.
	sereins	4.
	de gros vent. S.E. 2, N.O. 7	9.
	de brume ou de brouillards	8.
	de tonnerre	1.

servations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Mai 1841.

DATE	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lev. du Soleil.	Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,75	17°5	17°9	762,00	17°6	18°9	761,65	17°6	19°4	O.	Serein, brouillard[illegible]		
2	762,55	17,7	17,9	762,90	17,8	19,4	762,45	17,9	20,1	S. bonne brise	Nuageux.		
3	762,15	17,8	18,1	762,35	17,9	19,5	761,80	18,1	20,1	S.E. fort.	Quelques légers nuag. fort rares		
4	762,15	17,7	19,6	761,75	17,8	23,4	760,50	17,3	22,9	S.E. bonne br.	Nuageux, brouillards.		
5	760,40	17,8	20,9	760,65	18,1	21,6	760,50	18,3	21,4	S.E. fort.	Très-nuageux.		
6	760,30	18,3	20,9	760,06	18,3	22,7	759,75	18,5	20,9	S.E.	Id.		
7	760,55	18,8	21,4	759,95	19,0	23,7	759,40	19,2	23,4	S.E. assez fort.	Quelques nuages.		
8	759,50	19,2	17,3	759,60	19,3	20,4	759,90	19,3	20,6	N.O. grand fr.	T. nuag., un peu de pl. 8 h. m.		
9	764,10	18,6	14,9	764,00	18,5	16,4	763,45	18,5	17,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuages fort rares.		
10	764,05	18,2	15,4	763,45	18,3	19,5	763,20	18,3	20,5	N.O. grand fr	Id.		
11	762,60	18,3	16,9	762,20	18,3	19,1	762,05	18,3	18,4	O.	Serein.		
12	760,45	18,3	16,6	760,15	18,3	18,4	759,05	18,3	18,3	N.O. grand fr.	Très-nuageux, brouillards épais.		
13	759,30	18,3	17,8	760,05	18,3	16,5	759,95	18,3	17,4	Variable.	C. pl. dans la j. et forte pl. 9 h. s	0,33	1,45
14	760,80	18,2	18,1	760,95	18,3	19,8	760,30	18,3	21,1	O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.	5,75	
15	760,90	18,3	17,6	760,90	18,3	20,4	760,20	18,5	22,0	O.	Id. id. brouillards.		
16	762,05	18,7	18,3	762,15	19,1	22,1	761,60	19,1	22,4	O.	Id. brouillards.		
17	761,95	19,2	19,4	761,50	19,2	21,4	761,20	19,2	20,6	S. E. assez fort	Id. brouillards.		
18	759,55	19,3	21,3	759,65	19,3	22,5	758,65	19,5	23,6	S.E. assez fort	Nuageux.		
19	755,55	19,3	20,5	754,25	19,3	23,1	753,00	19,3	22,6	S.E. assez fort	Quelques nuages, brouillards.		
20	753,50	19,3	21,1	755,05	19,3	23,4	754,70	19,7	22,9	S.E. fort.	Nuageux.		
21	754,60	19,6	18,9	753,75	19,6	18,4	749,75	19,6	18,9	S.E. fort.	Couvert et pluie.		15,36
22	757,10	19,8	19,6	757,75	19,9	21,4	757,80	19,9	21,1	S.E. très fort.	Nuageux.	2,95	
23	762,65	19,8	18,9	763,00	19,8	18,4	761,95	19,8	19,7	S.E. bonne br.	Couvert et pluie.		0,76
24	760,00	19,8	18,6	758,65	19,8	22,1	759,30	19,8	23,3	S.	Id. pl. cette nuit vers 6 h. du m.	1,29	0,78
25	758,65	19,8	24,5	758,30	20,1	27,6	758,15	20,3	27,4	S.E. assez fort	Quelq. nuag.. pl. cette nuit, br.	5,95	
26	759,75	20,5	26,3	759,50	20,6	26,4	758,55	20,6	28,7	S.E. bonne br.	Nuageux.		
27	759,90	21,1	20,5	760,35	21,3	22,1	760,60	21,3	21,9	S.O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
28	761,30	21,3	20,4	761,45	21,3	21,6	760,70	21,3	21,2	O.	Quelques lég. nuag., brouillards		
29	760,50	21,5	21,1	760,60	21,5	24,4	760,40	21,6	23,1	O.	N. quelq. c. de ton. éloigné, br.		
30	760,90	21,8	22,4	760,95	21,8	24,4	760,50	21,9	24,4	S.O.	Quelq. nuag., ton., éclairs, br.		
31	760,50	22,1	21,5	760,00	22,3	23,4	758,70	22,3	23,4	O.	Id. brouillards.		
	760,33	19,23	19,51	760,25	19,32	21,38	759,67	19,36	21,69	Moyennes.	Total des millimètres.	16,27	18,35

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	762^{mm},17, le 10 à 6 h. du matin.
Moindre *idem*	746 ,98, le 21 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	760 ,35.
Plus grand degré de chaleur	28° ,7. le 26 à 3 h. du soir,
Moindre *idem*	11 ,3, le 10 à minima.
Température moyenne du mois..... ...	18 ,63.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour.....	18^{mm}4, } Total...34^{mm},7.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit.....	16 ,3 }

Nombr de Jours....	de pluie	5.
	entièrement couvert .....o...	4.
	très nuageux	4.
	nuageux	7.
	sereins.....	2.
	de gros ven { S.E. 5 / N.O. 1 }.....	6.
	de brume ou de brouillards...	14.
	de tonnerre.....	2.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juin 1841.*

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre du bar.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre extér.	MIDI. barom.	MIDI. thermomètre du bar.	MIDI. thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre du bar.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	759,35	22°3	21°9	759,30	22°5	25°9	758,95	22 5	25°6	O.	Nuag. ton. vers 5 h. du s. br.		
2	761,20	22,4	21,9	761,30	22,6	25,6	760,50	22,6	26,1	N.O.	T. nuag. écl. ton., pl. de 3 à 5 h. du s.		0,10
3	762,15	22,6	22,6	762,25	22,7	26,9	761,55	22,7	25,9	O.	Quelques nuag., brouillards.		
4	761,75	22,9	24,3	761,70	23,3	27,4	761,15	23,3	28,6	S.O.	Idem.		
5	767,00	22,3	22,6	760,85	23,3	25,9	760,15	23,4	23,4	O.	Nuageux brouillards.		
6	755,75	23,3	20,4	754,80	23,0	22,4	753,85	23,0	21,9	N.O. fort.	Très nuageux.		
7	749,50	21,6	14,9	749,45	21,4	16,4	749,40	21,3	16,4	N.E. très fort.	Serein.		
8	753,55	20,1	13,4	754,30	20,1	15,6	753,90	20,0	17,3	N.O. fort.	Quelques nuages.		
9	756,75	19,6	15,2	756,10	19,7	18,4	754,80	19,8	19,4	N.O.	Quelq lég. nuag. mais fort rares		
10	751,65	19,5	16,4	751,10	19,5	19,5	750,45	19,5	18,7	N.O. grand fr.	Quelques nuages.		
11	749,10	19,3	16,7	749,85	19,3	19,4	749,90	19,3	20,5	N.O. fort.	Nuageux.		
12	753,00	19,2	17,4	753,40	19,3	20,2	753,30	19,3	19,4	N.O. assez fort	Quelques légers nuages.		
13	756,15	19,3	18,1	756,30	19,3	20,4	755,60	19,3	19,1	N.O grand fr.	Nuageux.		
14	757,70	19,3	16,4	757,80	19,3	18,9	757,60	19,3	19,4	N.E. assez fort.	Serein.		
15	761,45	19,3	17,4	762,00	19,3	21,4	761,80	19,3	20,4	O.	idem.		
16	763,35	19,3	19,4	763,10	19,3	21,4	762,75	19,3	21,9	N.O. assez fort.	idem.		
17	763,15	19,3	18,4	763,05	19,5	21,2	762,25	19,5	20,4	O.	Quelques nuages, brouillards.		
18	758,65	19,7	23,4	758,40	19,8	23,4	757,00	19,8	23,9	S.E. bonne br.	Très nuageux.		
19	756,60	19,8	19,6	757,00	20,1	21,7	756,90	20,2	20,7	N O.	id., un peu de pl. vers 6 h du m.		
20	760,95	20,1	18,7	761,65	20,3	21,4	762,00	20,3	21,6	O. grand frais.	Quelq. légers nuag.		
21	765,20	20,6	20,7	765,70	20,8	24,4	765,60	20,9	24,6	S.E. fort.	Serein brouillads.		
22	766,20	21,3	20,4	765,60	21,3	24,4	764,25	21,3	25,2	S.	Q. lég. nuag. fort rares. brouil.		
23	762,45	21,3	20,2	761,15	21,4	19,9	759,60	21,5	24,4	Variable.	Q. éclaire. pl. dans la mat. br.		2,01
24	758,00	21,5	21,1	757,50	21,5	23,6	756,65	21,5	24,7	O.	Q. lég. nuag. fort rares.		
25	756,00	21,6	25,9	755,80	22,0	27,4	755,60	22,1	26,4	S.E. fort.	Id.		
26	757,30	22,3	28,6	757,05	22,4	31,1	758,00	22,7	30,4	S.E. fort.	Très nuageux.		
27	765,10	22,7	20,7	763,85	22,7	19,4	765,50	22,7	19,9	N.O.	Couvert, pluie.	0,20	1,23
28	763,75	22,5	19,4	762,60	22,5	23,1	761,70	22,5	24,4	N.O. grand fr.	Très nuageux..		
29	760,75	22,3	21.3	760.55	22,5	22,1	760,10	22,5	22,6	Id.	Que'q. lég. nuag. mais fort rar.		
30	763,70	22,3	19,6	763,45	22,3	21,6	762,55	22,3	22,5	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
	759,04	21,02	19,90	758,90	21,10	22,35	758,45	21,13	22,53	Moyennes.	Total des Milimètres.	0,20	3,34

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre réduite à zéro.	763^{mm},89, le 22 à 6 h. du matin.
Moindre *idem*	746 ,32, le 11 à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	759 ,16.
Plus grand degré de chaleur.	31° ,1, le 26 à midi.
Moindre *idem*	11 ,0 , le 8 à minima.
Température moyenne du mois.	19 ,58.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . .	3^{mm},3 } Total. . 3^{mm},5.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . .	0 ,2 }

Nombre de Jours.	de pluie.	3.
	entièrement couvert.	1.
	très nuageux.	7.
	nuageux	4.
	sereins.	5.
	de gros vent { S.E. 3 / N.O. 4 }	7.
	de brume ou de brouillards .	7.
	de tonnerre.	2.

VATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situ 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Juillet* 1841.

Jours	barom.	du bar.	Extér.	barom.	du bar.	Extér.	barom.	du bar.	Extér.			Soleil	du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	764,19	21°5	18°5	763,55	21°6	21°1	762,30	21°5	22°1	N.O. très fort.	Quelq. lég. nuag. mais fort rares		
2	763,20	21,4	19,4	762,15	21,5	22,4	761,25	21,5	24,2	N.O. grand fr.	Serein.		
3	760,95	21,6	22,6	760,90	22,0	26,4	760,35	22,1	28,3	O.	Idem brouillards.		
4	761,30	22,3	21,2	760,85	22,5	25,7	760,00	22,5	26,6	S.	Idem		
5	763,10	22,5	25,3	763,20	22,5	26,6	763,50	22,8	26,4	S.	Nuageux, pluie vers 9 h. du s.		
6	761,10	22,9	22,9	760,90	23,1	23,4	759,70	23,2	25,2	O.	Quelques nuages.	0,20	
7	758,05	23,0	21,7	757,90	22,9	23,9	757,90	23,2	24,9	N. O. très fort.	Serein.		
8	759,60	22,9	21,5	759,85	23,1	21,4	759,45	23,1	21,4	O. grand frais.	Idem.		
9	760,20	23,1	23,1	760,30	23,3	25,6	760,20	23,3	24,4	S. O.	Id. écl. et ton. éloig. 9 h. du s.		
10	754,25	23,3	22,5	755,55	23,3	27,6	754,50	23,3	25,9	S. E assez fort.	T. nuag. un peu de pl. par interv.		0,31
11	757,50	22,7	17,7	757,50	22,7	19,2	757,60	22,7	18,9	N.O. grand fr.	Id. un peu de pluie vers 6 h. s.		
12	758,65	22,3	17,4	758,75	22,3	19,1	758,05	22,3	19,3	N. O. grand fr.	Quelq. lég. nuag. fort rares.		
13	769,00	22,1	19,2	760,25	22,0	21,4	760,20	22,1	20,9	O.	T. nuag. un peu de pl vers 9 h. m		
14	757,60	21,8	20,1	756,15	21,8	23,6	756,50	21,8	26,4	S. E. assez fort.	Quelques écl., brouillards.		
15	756,30	21,9	20,4	756,95	22,1	20,7	756,85	22,1	20,6	O. grand frais.	Q. lég. nuag. fort rares, brouil.		
16	755,90	22,1	23,4	758,90	22,3	24,5	756,50	22,3	25,9	S. bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
17	757,45	22,2	23,4	756,55	22,3	25,5	756,10	22,3	30,9	O.	Idem brouillards.		
18	762,35	22,7	20,2	763,55	22,6	20,4	763,35	22,7	21,9	O.	Quelq. lég. nuages fort rares.		
19	764,75	22,8	20,5	764,90	22,8	21,6	764,55	22,6	23,1	O. grand frais.	Serein brouillards.		
20	763,35	22,8	20,7	762,75	23,1	25,9	761,65	22,1	24,9	S. O.	Id. brouillards.		
21	760,35	22,9	22,6	760,50	23,1	25,9	760,05	23,1	25,9	S.O. bonne br.	Id. brouillards.		
22	760,05	23,1	22,6	759,50	23,1	25,4	758,75	23,3	23,6	N.O.	Quelques légers nuages.		
23	759,80	22,8	20,1	759,50	22,8	21,4	758,75	22,8	22,6	N. O. très fort.	Serein.		
24	758,50	22,3	19,4	757,60	22,3	23,1	757,10	22,3	23,4	N.O. assez fort.	Idem.		
25	757,10	22,3	21,4	756,80	22,3	24,4	756,50	22,3	23,6	S.O.	Quelq. nuages, brouillards.		
26	756,70	22,3	20,6	757,30	22,3	24,4	757,05	22,4	24,4	S.O. bonne br.	Nuageux, brouillards.		
27	758,80	22,3	20,5	758,65	22,3	23,4	758,45	22,3	24,6	N.O. fort	Quelques nuages.		
28	762,10	22,3	21,1	761,80	22,3	24,4	760,85	22,3	25,9	N.O. grand fr.	Serein.		
29	759,90	22,5	21,4	759,20	22,5	21,7	758,30	22,5	21,2	O. grand fr.	Quelques légers nuages.		
30	757,20	22,4	19,7	756,75	22,4	21,9	756,05	22,4	22,1	N.O. assez fort.	Serein.		
31	756,30	22,3	18,4	756,40	22,3	21,5	755,75	22,3	25,7	O.	Nuageux, brouillards.		
	759,53	22,42	20,95	759,47	22,50	23,34	758,97	22,54	24,05	Moyennes.	Total des Millimètres.	0,20	0,31

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	762^{mm},09, le 19 à midi.
Moindre *idem*.	751 ,41, le 10 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	759 ,53.
Plus grand degré de chaleur.	30° ,9, le 17 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*.	15 ,1, le 12 à minima.
Température moyenne du mois.	20 ,92.

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour. . . .	0^{mm},3	Total. . 0^{mm},5.
	La nuit. . . .	0 ,2	

Nombre de Jours.	de pluie..	2.
	entièrement couverts.	0.
	très nuageux.	6.
	nuageux.	3.
	sereins.	13.
	de gros vent. . N. O. .	4.
	de brume ou de brouillards.	11.
	de tonnerre.	1.

ations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situe à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Août 1841.

		du bar.	Exter.		du bar.	Exter		du bar.	exter.			Soleil.	du Sol.
	mm			mm			mm					m m	mm
1	754,45	22°3	20°4	755,10	22°3	20°4	755,50	22°4	21°1	N.O. assez fort	Nuageux.		
2	759,75	21,7	18,5	760,20	21,6	20,9	760,50	21,6	21,6	N.O. trés fort.	Serein.		
3	762,90	21,5	18,1	762,60	21,5	19,9	761,95	21,5	20,1	O. grand fr.	Quelques légers nuages.		
4	758,70	21,3	20,9	758,25	21,5	22,9	757,60	21,5	23,5	O.	Très nuageux brouillards.		
5	760,10	21,6	20,4	760,75	21,8	21,6	760,85	21,9	22,1	O. grand fr.	Serein.		
6	763,45	21,8	20,4	763,05	21,8	21,4	762,60	22,3	23,4	O.	Nuag. brouil. fort ép. à 6 h. du m.		
7	761,15	22,2	20,6	760,50	22,3	24,2	760,00	22,3	27,2	N.O. grand fr.	Serein, brouillards.		
8	759,55	22,3	21,5	759,10	22,5	25,6	757,80	22,5	25,1	O.	Id. brouillards.		
9	757,10	22,5	23,3	757,45	22,6	26,1	757,10	22,6	24,4	S. bonne brise.	Q. lég. nuag. mais fort rares, br.		
10	761,85	22,5	19,1	762,30	22,5	20,4	761,90	22,5	21,4	N.O. fort.	Serein.		
11	762,25	22,3	21,4	761,80	22,3	24,4	761,10	22,3	24,9	S.	Nuag. pluie par int. vers 9 h. du s., br.		
12	762,50	22,3	18,1	762,05	22,3	19,9	760,70	22,1	21,6	N. O. fort.	Serein.		
13	760,30	21,5	18,3	760,55	21,6	22,6	760,40	21,6	21,9	O. grand frais.	Quelq. légers nuages.		
14	761,50	21,5	20,1	762,35	21,6	20,5	761,55	21,7	21,4	O. grand frais.	Serein brouillards.		
15	761,20	21,5	21,4	758,50	21,6	29,4	758,30	21,6	27,9	Variable.	T. nuag. q. gout vers 2 h. du mat.		
16	760,50	22,2	21,4	760,20	22,2	23,5	757,75	22,3	23,9	N.O. fort.	Q. lég. nuag. mais fort rares.		
17	761,00	21,6	19,5	760,70	21,6	22,6	760,05	21,6	23,5	N.O. fort	Id.		
18	763,25	21,8	20,5	762,50	22,1	23,4	761,75	22,1	24,9	N.O. grand fr.	Serein, brouillards.		
19	763,45	22,3	22,6	763,30	22,3	23,6	762,70	22,3	25,1	O.	Id.		
20	761,25	22,3	20,9	761,20	22,5	23,9	760,50	22,5	24,6	S.O. bonne br.	Id.		
21	759,75	22,5	22,4	759,00	22,5	24,7	759,80	22,5	23,2	O.	Quelques éclaircis, brouillards.		
22	761,85	22,5	21,1	762,15	22,5	24,2	762,05	22,5	24,1	O.	Q. lég. nuages, mais fort rares, br.		
23	762,80	22,7	22,6	762,15	22,7	25,9	761,30	23,1	27,6	N.O.	Serein brouillards.		
24	762,90	23,1	24,4	762,75	23,1	23,6	762,30	23,1	24,4	N.O. assez fort	Nuageux brouillards.		
25	763,25	22,1	16,4	762,10	22,0	18,9	761,35	22,0	19,1	N.O. trés fort.	Très nuageux.		
26	761,55	21,3	17,4	761,40	21,3	20,4	761,00	21,3	21,6	N.O. grand fr.	Quelques nuages mais fort rares.		
27	763,85	21,3	20,6	765,00	21,3	23,4	763,95	21,3	22,6	N.O.	Nuageux brouillards.		
28	765,85	21,3	19,9	765,35	21,3	22,7	764,30	21,5	22,6	O.	Quelq. nuages mais fort rar, br.		
29	763,80	21,5	21,2	763,50	21,7	22,9	762,70	21,7	23,4	O.	Serein brouillards.		
30	762,90	22,1	22,5	761,40	22,3	24,1	760,40	22,3	26,9	Variable.	Id.		
31	761,05	22,4	24,4	760.80	22,4	26,4	760,65	22,5	23,9	S.	Quelques nuages brouillards.		
	761,45	22,0	20,67	761,20	22,05	23,05	760,72	22,10	23,52	Moyennes.	Total des millimètres.		

Plus grande élévation du Baromètre	763mm,22,	le 28 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	750 ,84,	le 1er à 6 h. du matin.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	761 ,45.	
Plus grand degré de chaleur	29° ,4,	le 15 à midi.
Moindre *idem*	13 ,3,	le 26 à minima.
Température moyenne du mois	20 ,50.	

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour	0mm,0	Total. . 0mm,0.
	La nuit	0 ,0	

Nombre de Jours	de pluie	0.
	entièrement couverts	0.
	très nuageux	4.
	nuageux	5.
	sereins	13.
	de gros vent. N.O. 6	6.
	de brume ou de brouillards	19.
	de tonnerre	0.

Nota.—Depuis le 11, il n'y a pas eu d'eau de pluie dans le réservoir.

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (située à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Septembre 1841.*

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	3 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	761,05	22°5	21°9	761,05	22°6	23°1	760,05	22°6	23°9	O.	Nuageux brouillards.		
2	760,10	22,6	24,2	759,95	23,1	25,4	759,35	23,1	22,4	S.E. bonne br.	Quelq. écl. pl. dans l'après-m.		0,37
3	759,35	23,1	21,4	759,05	23,2	23,9	757,85	23,3	25,3	S.O.	Sercin brouillards.		
4	758,80	23,1	21,1	759,05	23,0	19,4	758,85	23,0	19,4	N.O. grand fr.	C. br. Cette nuit a été orageus.	8,92	0,33
5	760,65	22,1	15,6	760,30	22,1	17,4	760,10	22,0	18,9	N.O. fort.	Nuageux.		
6	761,05	21,3	17,2	760,70	21,3	20,3	760,20	21,3	19,4	O. grand frais.	T. nuag. un peu de pl. l'apr. m.		
7	760,10	21,3	18,9	760,25	21,3	22,4	759,95	21,3	21,3	N.O. grand fr.	Nuageux, brouillards.		
8	762,55	21,3	19,4	762,85	21,3	21,9	762,60	21,3	22,6	O. grand frais.	Serein, brouillards.		
9	764,30	21,3	20,7	764,55	21,3	21,4	764,30	21,3	23,9	O.	Idem.		
10	765,50	21,4	19,7	765,60	21,5	22,4	764,70	21,5	22,9	O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
11	763,50	21,3	19,4	763,20	21,5	21,4	762,75	21,5	21,9	Calme.	Quelq. écl. brouillards épais.		
12	763,65	21,5	20,7	763,05	21,6	22,2	762,10	22,0	22,6	S. O.	Quelques nuages, brouillards.		
13	763,10	21,8	22,7	762,70	21,1	24,6	761,95	22,3	24,9	Variable.	Serein.		
14	762,55	22,3	23,5	762,20	22,3	25,6	761,45	22,3	24,7	S.E. bonne br.	Quelques légers nuages, brouil.		
15	762,45	22,3	23,4	761,80	22,3	27,8	761,30	22,3	26,3	S. bonne brise.	idem., brouillards.		
16	761,90	22,3	22,4	760,35	22,3	23,4	759,75	22,3	23,4	S. O.	Quelq. écl. continuels versl'O.		
17	758,00	22,3	17,7	757,35	22,1	19,2	755,80	22,0	19,4	N.O. fort.	Très nuageux.		
18	756,30	21,3	15,5	756,40	21,3	19,6	756,30	21,3	21,4	O.	Sercin.		
19	761,30	21,3	18,7	761,30	21,3	22,9	761,55	21,3	22,3	S.	idem. brouillards.		
20	764,10	21,1	19,9	763,70	21,3	21,9	763,05	21,3	21,9	O.	Q. lég. nuag. fort rares. brouil.		
21	761,80	21,1	21,4	761,10	21,1	23,4	760,25	21,1	22,5	S.E. fort.	Quelques légers nuages.		
22	758,70	21,1	20,4	758,05	21,1	20,6	757,50	21,0	16,2	S.E. assez fort.	Couv. forte pluie, écl. et ton.		56,82
23	759,10	20,8	20,4	759,00	20,8	22,4	758,30	20,9	21,9	S.E. fort.	Quelques nuages.		
24	758,85	20,8	21,7	758,50	21,1	23,4	757,70	21,3	22,9	S.E. fort.	Très nuageux.		
25	757,95	21,3	22,4	757,85	21,3	22,9	757,25	21,3	22,5	S.E. fort.	Quelques éclairs.		
26	756,40	21,5	22,1	756,00	21,6	22,7	755,15	21,6	21,9	S.E. fort.	Couvert, pluie par intervalle		
27	759,80	21,3	16,4	759,50	21,3	19,4	759,10	21,3	20,4	N.O. grand fr.	Quelq. légers nuag.		
28	761,10	20,8	19,4	760,95	20,8	22,6	760,05	20,9	20,9	S.E. fort.	Quelques nuages.		
29	758,80	20,9	21.4	759.35	20,9	23,4	758,70	20,9	22,4	Id.	Très nuageux.		
30	760,45	21,0	22,9	758,25	21,3	24,3	757,60	21,3	23,4	Id.	Nuageux.		
	769,74	21,61	20,42	760,50	21,67	22,38	759,85	21,70	22,16	Moyennes.	Total des Milimètres.	8,92	57,52

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	762^{mm},95, le 10 à midi.
Moindre *idem*	752 ,52, le 26 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	760 ,74.
Plus grand degré de chaleur.....	27° ,8. le 15 à midi.
Moindre *idem*	13 ,5, le 18 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois..... ...	19 ,83.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour.....	57^{mm}2, } Total...66^{mm},1.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit.....	8 ,9 } Total...66^{mm},1.

Nombre de Jours....	de pluie	3.
	entièrement couverts	2.
	très nuageux	8.
	nuageux	4.
	sereins.....	6.
	de gros ven { S.E. 8 / N.O. 2 }.....	10.
	de brume ou de brouillards...	13.
	de tonnerre.....	3.

NOTA.— La nuit du 4 a été orageuse, forte pluie, éclairs et tonnerre; quelques coups de tonnerre vers 11 heures 1/4 du matin. — Le 22, violent orage vers 1 heure 1/4 du soir, et presque tout-à-fait sur la ville. Les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient sans interruption; il y a eu une averse qui a donné 56 mm 82 d'eau.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, (située à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Octobre 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre du bar.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre Extér.	MIDI. barom.	MIDI. thermomètre du bar.	MIDI. thermomètre Extér.	9 HEURES DU SOIR. barom.	9 HEURES DU SOIR. thermomètre du bar.	9 HEURES DU SOIR. thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du So.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	758,05	21°3	23°4	757,75	21°3	25°5	757,60	21°3	24°4	S.E. fort.	Très-nuageux.		
2	757,45	21,6	23,9	756,50	21,6	24,9	755,45	21,6	26,4	S.E. assez fort.	Nuageux.		
3	754.30	21,8	21·7	752,15	21,9	22,6	751,70	22,0	22,9	S, assez fort	Couv. f. pl. écl. ton. de 9 à 10 h.		
4	751,85	21,3	14,1	752,10	21,3	14,4	751,20	21,3	17,6	N.O. fort.	Prosque tout couvert et pluie.	1,07	16,12
5	750,95	20,8	16,4	750,15	20,8	17,3	747,80	20,8	18·2	N.O.	Couv. un peu pl. vers 6 h. m. br.	0,33	0,52
6	745,15	20,3	16,4	746,35	20,1	17,4	747,10	26,1	18,4	N.O. assez fort	Quelques nuages.		
7	753,10	19,8	17,5	752,75	19,8	18,9	750,65	19,9	19,4	Variable.	Nuageux.		
8	750,00	19,6	18,1	752,50	19,6	18,6	753,25	19,6	19,1	O. grand frais.	Très-nuageux, pluie cette nuit.	7,96	
9	761,35	19,3	14,3	761,40	19,3	17,2	761,25	19,3	18,1	NO. id.	Nuageux.		
10	764,50	19,0	14,4	764,10	18,6	17,4	763,45	18,6	17,4	O. id.	Quelq lég. nuages fort rares.		
11	762,50	18,3	15,9	762,15	18,3	20,4	760,80	18,3	19,9	S.E. bonne br.	Nuageux.		
12	758,75	18,3	18,9	758,55	18,3	19,4	757,75	18,3	18,5	O.	T. nuag., un peu de pl. cette nuit	0,49	
13	761.60	17,8	14,4	761,50	17,9	17,5	761,30	17,9	17,4	N.O. fort.	Nuageux.		
14	765,80	17,3	12,9	765,40	17,3	17,5	764,30	17,3	17,6	N.O. grand fr	Quelqnes légers nuag.		
15	761,20	17,3	14,6	760,25	17,3	17,4	758,70	17,3	18,9	N.O. grand fr.	Quelq. lég nuag. fort rares, br.		
16	758,20	17,1	14,3	757,95	17,1	16,3	756,85	17 0	17,4	N.O. fort.	Quelq. lég. nuag.		
17	755,65	16,8	15,9	753,55	16,8	19,1	753,60	16,9	20,4	N.O. très fort	Nuageux.		
18	758,00	17,0	18,4	758,00	17,0	19,7	757,80	17,3	20,4	N.O. fort.	Quelques lég. nuag.		
19	760,05	17,1	16,1	760,35	17.2	16,3	759,95	17,2	16,2	N. O.	Quelques nuages, brouillards.		
20	760,65	17.3	11·4	760,45	17,2	15,4	760,50	17,2	15,4	N.O.	Quelq. lég. nuag. fort rares, br.		
21	762,40	16,8	15,2	762,40	16,8	16,9	761,90	16,8	18,3	N.O.	Id. brouillards.		
22	764,05	16,7	13,5	763,80	16,7	17,4	763,50	16,6	17,4	Variable.	Id. brouillards.		
23	762,50	16,3	16,9	761,75	16,5	19,4	760,15	16,5	19,4	S.E. fort.	Quelq. nuag., brouillards		
24	752,35	16,8	17,9	750,55	16,8	18,1	748,25	16,8	18,4	S.E. fort.	C. pl. éclairs cont. à 9 h. du s.		1,66
25	743,25	17,3	14,4	742,90	17,3	14,6	741,50	17,3	16,6	S.E.	Id. nuit 24-25 f. pl. écl. ton. gr.	33,90	16,28
26	739,60	17,3	14,9	738,05	17,3	13,4	736,60	17,3	13,9	S·E. assez fort	Qlq. écl. pl. écl. et ton. 6 h. s.	35,02	26,16
27	742,55	17,0	11,4	744,00	16,6	12,5	745,50	16·6	13,4	N.O.	Couvert, brouillards	5,64	
28	751,35	16,3	12,4	750,90	16,3	15,2	749,70	16,3	15,2	N.O.	Tr. nuag. pl. cette nuit, brouill.	1,41	
29	742,85	15,3	11,4	744,25	15,3	12,3	744,75	15,3	13,3	N.O. grand fr.	Couvert.		
30	753,15	14,9	12,1	754,55	15.0	12,9	755,30	15,1	12,4	N.O. grand fr.	Quelq. éclaircis. brouillards.		
31	758,80	14,6	11,9	759,00	14,6	13,7	758,75	14,3	13,6	N.O.	Couvert un peu de pl. cette nuit.		
	755,56	18,02	15,65	755,36	18,00	17,44	754,74	18,01	17,93	Moyennes.	Total des millimètres.	85,82	54,74

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre réduite à zéro.	763mm,66, le 14 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	734 ,53, le 26 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois .	755 ,64.
Plus grand degré de chaleur.	26° ,4, le 2 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*	8 ,8 , le 22 à minima.
Température moyenne du mois.	15 ,73.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . .	54mm,8 } Total. . 140mm,6.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . .	85 ,8 }
Nombre de Jours. . . . . de pluie.	8.
entièrement couverts	7.
très nuageux.	7.
nuageux	6.
sereins.	0.
de gros vent { S.E. 3 / N.O. 5 }	8.
de brume ou de brouillards .	10.
de tonnerre.	3.

Dans la nuit du 24 au 25, nous avons eu un violent orage, les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption, le vent soufflait avec violence du sud, la pluie tombait avec force accompagnée de grêle, il y a eu encore des tonnerres et de pluie vers 5 h. du matin. Cet orage a donné une quantité d'eau de : 33mm90.

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Novembre 1841.

DATES.	9 HEURES DU MATIN. barom.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre du bar.	9 HEURES DU MATIN. thermomètre Extér.	MIDI. barom.	MIDI. thermomètre dubar.	MIDI. thermomètre Extér	3 HEURES DU SOIR. barom.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre du bar.	3 HEURES DU SOIR. thermomètre extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil.	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					m m	mm
1	760,35	14°3	10°4	760,35	14°3	11°7	759,95	14°3	13°1	N.O. grand fr.	Q. lég. nuag. mais fort rares, br.		
2	761,50	13,9	10,6	761,05	14,0	13,6	761,00	14,1	15,5	N.O. grand fr.	Nuageux.		
3	766,05	13,8	12,9	766,15	13,9	15,9	766,10	14,1	16,9	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
4	768,50	14,0	11,9	768,20	14,0	16,1	767,85	14,1	17,7	N.O.	Q. lég. nuag. mais fort rares br.		
5	770,20	14,1	12,1	770,00	14,3	16,4	769,75	14,3	16,4	S.E.	Quelques nuages, brouillards.		
6	770,85	14,0	11,6	770,70	14,1	14,6	770,10	14,1	14,1	Variable.	Serein, brouillards.		
7	770,95	13,8	11,7	770,50	13,8	15,4	769,65	13,8	15,4	Variable.	Id.		
8	770,70	13,8	11,3	770,50	13,8	14,9	770,05	13,8	15,4	Variable.	Id.		
9	770,85	13,3	7,9	770,70	13,3	11,4	770,10	13,3	12,4	N.O.	Quelq. légers nuages, brouill.		
10	769,10	13,0	6,4	768,40	13,0	10,4	766,95	13,0	12,4	N.O.	Serein, brouillards.		
11	764,15	12,3	8,4	763,75	12,3	11,7	762,50	12,3	14,2	N.O grand fr.	Id.		
12	761,30	12,0	8,4	760,80	12,0	10,6	759,50	12,0	11,6	N.O. grand fr.	Id.		
13	756,35	11,9	9,4	756,10	11,9	11,4	756,15	12,0	12,7	N.O. fort	Quelques nuages, brouillards.		0,20
14	752,60	11,8	9,6	750,00	11,8	14,3	747,80	11,8	13,5	Variable.	T. nuag. pl. tonner. ap. midi br.		
15	753,50	11,5	6,4	754,00	11,3	8,3	752,70	11,3	8,4	N.O. grand fr.	Nuag. pluie par interv. à 9 h. du s.		0,68
16	752,10	11,3	11,4	752,50	11,3	10,6	752,55	11,3	11,1	O. fort.	Quelq. écl., pluie dans la mat.	5,66	
17	757,15	11,1	7,4	757,00	11,1	10,6	755,30	11,1	11,1	E.	Id. pluie à 6 h. du soir.		
18	752,55	11,1	14,6	754,30	11,1	15,1	754,75	11,1	15,1	N.O.	Nuageux.	1,33	
19	758,60	11,3	10,9	758,20	11,3	14,4	757,45	11,3	14,4	N.O.	Q. lég. nuages, mais fort rares br.		
20	756,30	11,8	13,2	756,30	11,8	15,6	756,35	11,8	15,4	E.	Q. écl., un peu de pluie à 4 h. du s.		
21	761,75	12,0	11,4	761,20	12,0	14,4	760,60	12,1	15,4	N. O.	Nuageux, brouillards.		
22	760,30	12,3	14,6	760,05	12,3	16,9	758,65	12,3	16,4	S.E. assez fort	Très nuageux pl. vers 7 h. du s.		
23	756,75	12,8	10,2	757,65	12,9	10,9	757,80	12,9	12,4	N.O. assez fort	Nuageux pluie vers 6 h. du mat	6,31	
24	760,85	12,8	8,9	760,85	12,5	10,4	761,35	12,5	11,4	N.O. fort.	Quelques nuages.		0,85
25	762,20	12,1	7,4	761,45	12,1	10,1	759,50	12,1	11,4	N.O. grand fr.	T. nuag. un peu de pluie ap-midi.		
26	757,15	11,8	6,4	757,50	11,8	7,7	756,70	11,8	8,4	N.O. grand fr.	Q. écl. un peu de pluie, brouil.	0, 57	
27	760,55	11,5	7,9	760,85	11,3	11,6	761,05	11,3	11,7	N.O.	Q. lég. nuag. mais fort rares br.		
28	762,25	11,2	10,2	761,95	11,3	14,9	761,15	11,3	14,3	N.O.	Très nuageux brouillards.		
29	760,90	11,1	10,4	760,05	11,3	15,4	758,85	11,3	15,5	S.E. assez fort.	Id. brouillards.		
30	758,05	11,8	15,6	757,55	12,0	16,4	756,85	12,0	15,7	S.E. fort.	Couvert.		
	761,50	12,45	10,32	761,29	12,47	13,06	760,64	12,49	13,67	Moyennes.	Total des millimètres.	13,87	1,73

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre.	769^{mm},24, le 7 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	746 ,38, le 14 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois.	761 ,50.
Plus grand degré de chaleur.	17° ,7, le 4 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*.	3 ,9, le 10 à 6 h. du matin.
Température moyenne du mois.	10 ,99.
Quantité d'eau tombée pendant { Le jour. . . .	1^{mm},7 } Total. . 15^{mm},6.
Quantité d'eau tombée pendant { La nuit. . . .	13 ,9 }

Nombre de Jours. . . . .

de pluie..	7.
entièrement couvert.	1.
très nuageux.	9.
nuageux.	5.
sereins.	6.
de gros vent. . { S. E .1 / O. . 1 / N. O. 2 } .	4.
de brume ou de brouillards..	17.
de tonnerre.	1.

OBSERVATIONS *météorologiques, faites à l'Observatoire royal de Marseille (situé à 46,60 mètres au-dessus du niveau de la mer), en Décembre 1841.*

DATES.	5 HEURES DU MATIN. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	MIDI. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	5 HEURES DU SOIR. barom.	thermomètre du bar.	thermomètre Extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lev. du Soleil	PLUIE. Couch. du Sol.
	mm			mm			mm					mm	mm
1	756,50	12°5	15°6	756,15	12°7	16°7	755,75	12°8	16°5	S.E très fort.	Très nuageux.		
2	756,50	13,2	15,4	756,15	13,3	16,4	755,85	13,3	15,4	S.E. fort.	Idem		
3	749,25	13,8	15,6	750,35	14,0	16,4	751,90	14,1	16,4	O.	Ng. pl. la nuit et à 9 h. ton.pl.	10,51	0,79
4	754,45	13,8	11,4	754,50	13,8	13,6	754,50	13,8	13,6	N.O. grand frais	Idem brouillards.		
5	763,60	13,3	10,1	763,00	13,3	16,9	762,20	13,1	11,4	N. O. très fort.	Serein.		
6	763,60	12,5	8,4	762,90	12,5	11,2	762,00	12,5	12,3	N O. grand frais	Quelq. lég. nuages.		
7	760,10	12,3	8,6	758,80	12,1	9,9	756,65	12,1	10,2	N.O. fort.	Serein.		
8	758,30	11,5	5,4	757,70	11,4	8,9	756,85	11,3	9,7	N.O. grand fr.	T. nuag. pl. v. 6 et 9 h. p. inter.		
9	751,50	11,3	9,4	751,60	11,3	11,1	751,85	11,3	10,9	N.O. fort.	Serein.	2,22	
10	759,60	10,8	7,4	759,15	10,8	10,4	758,55	10,8	10,4	N.O. grand fr.	T. nuag. quelq. gout. après midi.		
11	757,45	10,8	11,1	757,30	10,6	10,4	757,85	10,6	10,4	N.O fort	Serein.		
12	763,45	10,3	5,4	763,35	10,3	7,9	762,75	10,3	9,1	N.O. grand fr.	Idem.		
13	761,25	10,1	6,6	760,40	10,1	9,3	759,30	10,1	10,1	N O.	Idem brouillards.		
14	755,70	10,1	12,4	755,30	10,3	12,1	755,25	10,3	11,2	Variable.	Couvert, pluie dans la matinée.		3,72
15	759,80	10,3	9,4	760,00	10,3	9,9	759,90	10,3	10,6	N.O.	Quelq. écl., pl. toute la mat.	2,24	1,99
16	759,55	10,3	7,5	758,35	10,3	11,2	757,15	10,3	11,4	N.O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	751,20	10,3	7,3	749,65	16,3	7,7	748,85	10,3	6,9	N.O.	Couvert pluie dans la mat.	3,68	11,67
18	744,05	9,6	4,6	743,35	9,5	5,6	742,65	9,5	5,6	N.O. très fort.	Quelq. lég. nuag.		
19	743,50	9,2	4,4	743,60	9,3	7,6	743,45	9,3	8,5	E.	Très nuageux, brouillards.		
20	743,80	9,1	13,1	743,70	9,3	13,7	743,30	9,3	13,6	S.E. fort.	Couvert, pluie.	2,99	2,54
21	749,25	10,7	12,9	750,45	11,1	13,6	751,15	10,6	13,3	S.E.	Id. pl. nuit cette et v. 9 h. du s.	3,79	
22	754,95	11,3	9,6	755,25	11,3	10,3	755,10	11,3	11,1	N.O. grand fr.	Quelques nuages.	1,20	
23	758,35	10,5	5,4	758,35	10,5	10,4	758,55	10,3	11,4	N.O.	Quelq. nuages, brouillards.		
24	762,35	10,3	6,6	762,30	10,3	8,7	761,45	10,3	10,3	N.O. grand fr.	Quelq. leg. nuag. mais fort rares		
25	761,70	9,8	6,5	760,85	9,8	10,3	759,60	9,8	10,6	N.O.	Serein.		
26	752,85	9,6	6,7	751,40	9,3	9,9	750,30	9,3	9,6	Variable.	Couvert, brouillards.		
27	752,00	9,3	7,5	752,05	9,3	8,6	752,70	9,3	9,4	N.O. grand fr.	Id., pluie cette nuit.	1,17	
28	755,90	9,0	6,5	756,45	9,0	8,5	756,75	9,0	9,4	N.O. grand fr.	Nuageux, brouillards.		
29	756,15	8,7	3,2	754,45	8,6	5,1	753,55	8,5	6,4	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
30	750,70	8,1	3,6	750,20	8,1	6,5	750,35	8,1	7,1	N.O.	Quelques nuages.		
31	757,30	7,5	3,9	757,95	7,3	6,4	758,25	7,3	6,7	N.O. grand fr.	Très nuageux.		
	755,64	10,65	8,44	755,33	10,65	10,30	754,98	10,62	10,63	Moyennes.	Total des Millimètres.	27,80	20,71

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Plus grande élévation du Baromètre	762mm,45, le 6 à 6 h. du matin.
Moindre *idem*	741 ,11, le 19 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du Baromètre pour tout le mois	755 ,77.
Plus grand degré de chaleur	+ 16° ,7, le 1er à midi.
Moindre *idem*	+ 1 ,5, le 30 à minima.
Température moyenne du mois	+ 8 ,82.

Quantité d'eau tombée pendant	Le jour	20mm,7	Total. . 48mm,5.
	La nuit	27 ,8	

Nombre de Jours	de pluie	8.
	entièrement couverts	6.
	très nuageux	8.
	nuageux	3.
	sereins	7.
	de gros vent. S.E. 3, N. O. 5	8.
	de brume ou de brouillards	7.
	de tonnerre	1.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR

LE CANTON DE LA CIOTAT,

Département des Bouches-du-Rhône.

CE MÉMOIRE A OBTENU UNE MÉDAILLE D'OR, EN 1840, AU CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Nul bien sans peine.

PAR M. ETIENNE-MICHEL MASSE, propriétaire; Membre correspondant de la Société de statistique de Marseille.

AVANT-PROPOS.

Nous devons à la révolution de 1789 un bienfait qu'on ne saurait méconnaître sans injustice; elle a terminé l'œuvre souvent reprise et toujours mal poursuivie de cette unité française dont le gouvernement sentait de plus en plus le besoin, et qui pourtant restait toujours dans un état d'ébauche peu favorable à la célérité comme à la bonne gestion des affaires dans un pays aussi étendu, aussi divers que le nôtre.

Mais peut-être est-il arrivé que cette unité tant désirée et si péniblement acquise a laissé, en se formant, perdre et s'échapper le feu plus désirable encore et non moins efficace du patriotisme. De bons esprits paraissent même craindre qu'en se déployant avec trop peu de circonspection et de

réserve l'unité administrative ne finisse par effacer tout-à-fait, par abolir une foule de souvenirs, d'images, de généreuses affections, de sentiments indéfinissables dont s'alimente l'amour du pays. L'uniformité des mouvements et des règles ne tend que trop à faire des automates; condition sociale fort commode pour les ambitieux qui n'ont plus qu'à savoir saisir le fil, qu'à faire jouer un certain ressort. Avec cette uniformité rigoureuse, on a des moines ou des soldats; on n'a pas de citoyens.

Les premiers germes du patriotisme sont locaux, ils sortent du sol. Quand Cicéron a dit : *Cari sunt parentes, cari sunt propinqui, cari sunt liberi, sed omnes omnium caritates patria una complectitur*, il n'a pu entendre par ce mot patrie que la ville où nous sommes nés, l'enceinte heureuse protégeant de ses murailles et de ses lois nos parens, nos amis, nos enfants, tout ce qui nous est cher. Les anciens ne connaissaient que le patriotisme de ville, de bourgade, le *patriotisme de clocher* comme on dit aujourd'hui; ce qui valait mieux, nous le croyons du moins, que le patriotisme d'anti-chambre ou de club, le seul qui nous reste peut-être. Avec ce patriotisme de clocher dont, aux yeux d'un certain monde, on ne saurait faire trop peu de cas, les anciens ont pourtant accompli d'assez grandes choses.

Il ne s'agit pas d'examiner ici laquelle de ces deux conditions vaut mieux pour les peuples : d'être groupés en villes comme dans l'antiquité la plus florissante ou par grandes sections de territoire comme dans les temps modernes. Nous devons rester dans la position où les siècles nous ont placés; cette position a probablement toujours une bonté relative; si pourtant elle pouvait être améliorée sans trouble et sans secousse, nous serions coupables de la laisser telle qu'elle est.

Il y a donc en ce temps un grand problème à résoudre :

garder un juste respect pour l'unité qui fait la force de l'administration, et nourrir autant que la faculté nous en est laissée encore, ce patriotisme local, source antique de tant de merveilles; en d'autres termes, marier si bien la patrie provinciale, cantonale, municipale avec l'honneur français, que ces deux grands mots *Honneur et Patrie* ne puissent jamais être vides de sens, comme ils tendent peut-être à le devenir; ou bien encore, empêcher que l'unité nationale n'amène pour dernier résultat l'unité individuelle, et constituant une sorte d'égoïsme légal, ne désagrège tout-à-fait un grand peuple et ne le rende semblable à ces énormes tas de sable qu'emporte et disperse tout vent qui souffle au désert.

Dans les voies incessamment élargies où la statistique est entrée, nous la regardons comme la science qui se prête le plus et qui convient le mieux à notre état politique actuel. Si, par elle, les gouvernements se rendent compte de toutes leurs forces, de toutes leurs ressources, de toutes les facultés intellectuelles ou matérielles qui sont à leur disposition, il n'est pas, d'autre part, défendu aux peuples de redemander à l'une des branches de cette science de plus en plus positive, ce qu'ils furent en d'autres temps, les alliances qu'ils formèrent, les transmutations qu'ils subirent, l'histoire des longs efforts dont ils furent capables pour devenir ce qu'ils sont. Puis, dans les patientes et scrupuleuses recherches auxquelles on se livre, il peut se rencontrer tel fait inconnu ou jusqu'à cette heure mal compris, qui joigne à l'avantage de répandre un jour nouveau sur l'histoire générale le mérite bien plus précieux encore de rendre au jour, de faire revivre toutes fraîches, toutes palpitantes, ces histoires domestiques, ces réminiscences du foyer, ces digressions incessantes qui n'amènent pas d'ennui, ces innocents débats du coin du feu qui ont tant de charmes, toutes ces choses du vieux temps au moyen desquelles se-

raient jetés au milieu de nous, nations déja si vieilles, quelques-uns de ces admirables fruits de sagesse recueillis par un monde plus jeune dans les curieux et interminables propos, dans les longues et ravissantes histoires des patriarches sous la tente.

La statistique du département des Bouches-du-Rhône a été traitée dans sa partie matérielle avec un soin extrême et des détails infinis ; mais la partie historique de ce beau recueil laisse à désirer quelques notions plus exactes, des points de vue plus étendus. Ces notions plus exactes ne peuvent être recueillies que sur les lieux et par une grande habitude de ces mêmes lieux. Quant à des points de vue plus étendus, ils ne manquent jamais de s'ouvrir devant des yeux attentifs et qui voient long-temps les mêmes objets. Aussi, croyons-nous que le plus grand moyen de succès en statistique historique c'est de savoir se restreindre; moins l'horizon où se place l'observateur s'étend, mieux les faits s'y dessinent, et même dans l'horizon le plus borné, il se trouve toujours quelque point culminant autour duquel peuvent surgir des spectacles nouveaux.

Nous avons choisi le canton de la Ciotat; ce n'est pas, il s'en faut bien, le plus productif du département; mais il peut intéresser sous d'autres rapports; des observations de divers genres peuvent y être faites avec une certaine sûreté ; quelques origines s'y présentent même avec un peu moins de confusion qu'ailleurs ; du reste, pour ne pas nous perdre dans les détails, nous ne considérerons que les temps antiques jusqu'à la fin du moyen-âge. D'un autre côté, ce coin de la France mérite quelque attention par les constants et rudes travaux dont ses collines comme ses rivages témoignent. Si, par ces longs efforts, on n'a pas obtenu beaucoup de profit, on a fait assez du moins pour ne pas rester sans quelque honneur dans la postérité. L'homme vient sur la terre si dénué, si dépourvu de tout, que ses

premiers hommages, à part du culte religieux, sont toujours dus à ceux qui avec rien ou presque rien ont fait quelque chose.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE DU CANTON DE LA CIOTAT.

I.

Aperçu géologique et topographique du canton de la Ciotat.

Pour établir la topographie du canton de la Ciotat, nous n'irons point rattacher ses montagnes au massif de la Sainte-Baume, bien que ce massif les domine. Dans une grande partie du canton, surtout au voisinage de la mer, une telle diversité de terrains se présente aux yeux, il y a tant de superpositions alternatives, de mélanges hétérogènes, que l'idée d'un noyau constituant peut être écartée; du moins, elle ne servirait guères pour l'intelligence des faits.

Au nord du canton se montre la montagne de *Caouné* que des actes du quinzième siècle désignent sous le nom de *morra* (1) *pelat* (la cime ou le morne pelé), et qui, selon

(1) Ainsi écrit *Morra*. Cet *a* final a la valeur d'un *e*. Du reste, les signes des accents français n'exprimant pas nos accents provençaux, il est impossible d'indiquer ces derniers à ceux qui n'ont pas l'usage de la langue provençale.

toute apparence, était ainsi appelée depuis fort long-temps. Ce nom de *Caouné* renferme non seulement le mot *caou* (chaux) mais encore la racine *cal*, évidemment la même, et qu'on trouve dans *calvus* (chauve), dans *calvarius mons*, montagne pelée, calvaire. Martial nous montre comme s'élevant au-dessus de Bilbilis, sa patrie,

Sterilemque Calvum *nivibus.*

Calvum, dans une traduction que nous avons vue est traduit en français par *Caune*, mais peut-être faut-il lire dans le latin *Caunum*. Quoiqu'il en soit, *cal* est la racine de *Caouné*.

Derrière la ligne de ce *morra pelat*, beaucoup plus étendue que le site particulier de *Caouné*, s'allongent en descendant vers le vallon du *Vaisseau*, des bois considérables de pins qui appartiennent aux domaines de *Caouné*, de Fonblanque et de Julhans, successivement placés au nord-ouest l'un de l'autre. Presque partout le passage de la nature aride et morte à la nature vivace est marqué à la crête de la montagne par une brisure qui suit la direction de l'ouest jusqu'à la chapelle abandonnée de Julhans d'où, par une belle journée d'hiver, on distingue au nord le mont Ventoux couvert de neige, tandis que s'étale au sud-ouest Notre-Dame de la Garde de Marseille, signalant les navires qui arrivent de la haute-mer.

Sur le contrefort qui lie le *Morra pelat* à la montagne de la Gache, au dessus d'Aubagne, s'étendent au nord d'autres bois qui font partie du domaine de Rouvière, en telle sorte que de la grande route de Toulon, limite naturelle du canton de la Ciotat, il n'est pas possible de se figurer en voyant toute cette côte abrupte, hérissée de rocs, mais verdoyante, ombragée, que le revers méridional dont les pentes sont néanmoins doucement arrondies soit si nud, et que derrière ces bois où dans les premiers beaux jours les oiseaux chantent sans interruption, d'immenses déclivités se déroulent au

loin grisâtres et désolées, véritable fragment des déserts d'Arabie, n'offrant pas même de la nourriture aux chèvres et ne laissant apercevoir qu'à de longs intervalles quelques rares bouquets de pins ou des térébinthes solitaires.

Le nom de *vaisseau*, VEISSEOU, que prend le vallon étroit où passe la grande route de Marseille à Toulon, vient du mot VAS, qu'on employait autrefois en Provence pour signifier une tombe d'église, et dont encore aujourd'hui nos jardiniers se servent pour désigner les compartiments de terre bordés d'un talus auquel ils font brèche, lorsqu'ils veulent introduire dans la plate-bande les eaux d'arrosage, VAS. VASEOU; c'est, du reste, le mot français *vase* identique avec celui de *vaisseau* ; dans quelques vies de Saints gaulois, recueillies par les Bollandistes, on entend même par le mot *vas* une église, et l'on appelle encore *vaisseau* la forme intérieure d'un temple. Du reste les mots *basse*, *bassas*, *bassan*, *vasco*, désignent toujours des pentes, des ravins, des précipices, des cascades. Quant aux consonnes *v* et *b*, on sait fort bien qu'elles se transmutent souvent dans la bouche des méridionaux, ainsi que les consonnes *l*, *r*, et les voyelles *a*, *e*, *o*. C'est une observation qui ne doit pas être oubliée. Elle aide à soulever bien des voiles étymologiques.

La partie occidentale du plateau de Roquefort est également dépourvue de végétation, tandis que vers l'est, à partir de l'ancienne chapelle de Julhans, on voit des pins recouvrir presque sans interruption les pentes de la montagne. La même particularité frappe les yeux dans le bassin de Cassis, lequel du plateau de Roquefort descend par plusieurs vallons à la mer. Elle est encore assez remarquable dans la vallée de Carnoux, parallèle à ce plateau. Un aspect analogue se montre dans le bassin de Ceyreste et de la Ciotat avec cette différence que le boisement loin de finir avec les déclivités qui bordent ce bassin à l'Orient se joint par la *Couelo négro*, par la colline noire

d'arbres et d'ombrages, aux bois de Conil, vers les territoires de la Cadière et du Castelet.

La *Couelo négro* est ainsi appelée par opposition à *Caouné* ou mieux *en Caouné* (1), auquel elle confine et que même elle surmonte.

Une autre observation est à faire. A l'orient du bassin de Ceyreste dont celui de la Ciotat n'est que la continuation, n'apparaissent point ces brisures, ces escarpements brusques, véritables murs infranchissables qui longent le plateau de Roquefort et le bassin de Cassis.

C'est surtout entre le golfe de Cassis et celui de la Ciotat, beaucoup plus vaste, que s'élève une écore prodigieusement raide. La partie de cette écore au dessus de Cassis est appelée *Canaillo, en Canaillo* ou *lou baou de Canaillo.* Ce nom viendrait-il du petit aqueduc, *Canalis*, qui portai les eaux de la montagne à l'antique établissement de *Carsicis* et dont quelques vestiges subsistent encore ? Une telle origine n'aurait rien d'extraordinaire.

Cette écore si remarquable fait partie de la longue brisure, au commencement de laquelle et comme sur deux bastions en avant des murailles s'élancent l'antique chapelle de Julhans et les ruines du vieux château de Roquefort, deux points que la république marseillaise avait dû fortifier dès les premiers temps de sa puissance. Après quelques légères bifurcations dans l'ouverture desquelles passent, au nord, la route nouvelle d'Aubagne à la Ciotat et au midi l'ancien chemin de Marseille par Cassis; la chaîne dont nous parlons s'élève toujours plus abrupte dans sa face occidentale et domine sur le bassin de Cassis en tirant vers

(1) *En* est un espèce d'article qu'on trouve devant la plupart des noms appellatifs. *En Bassan,* montagne et quartier au territoire d'Auriol : *lo senhor en Barral,* pour le *seigneur Barral* (des Baux), etc.

la mer. A gauche même de la ville et dans un éloignement peu considérable, la crète de cet immense escarpement se présente toute criblée de cavernes qui lui donnent l'aspect d'une énorme barre de bois rongé des vers. C'est le temps qui a corrodé et qui sans cesse corrode cette énorme crète. Elle menace continuellement de ses avalanches la ville de Cassis que de petits vallons et des éminences intermédiaires garantiraient à peine. On a pu voir pendant long-temps sur l'un et sur l'autre côté du chemin de Marseille, vers l'endroit appelé *lou Pas de la couelo*, des blocs énormes détachés de cette formidable courtine en 1792, le dimanche de la Trinité, pendant qu'on disait les vêpres. Sous des avalanches de terre tombées en des temps fort reculés gisent les restes de l'antique *Carsicis*.

Le *baou de Canaillo* après s'être avancé dans la mer pour former un des côtés du golfe de Cassis, tourne brusquement à l'est sud-est; le coude s'appelle *lou baou Soubeiran*, mont supérieur. A la base du *baou Soubeiran*, plus encore qu'au pied de *Canaillo*, sont rangés des blocs de rochers qu'on appelle les *Keyrouns*, et qui forment comme un cordon de débris entre les avalanches de terre, de pierrailles et la mer. Le mot *Keyroun*, pour désigner des blocs de rochers, tient à la langue grecque; mais, n'est-il pas singulier qu'en Brétagne on appelle *Kérions* et *Kérionettes* les génies auxquels sont attribués l'établissement et la pose des pierres branlantes si communes dans cette province ainsi que dans la Lozère et surtout vers Mende (1) où presque sans effort ces énormes blocs peuvent être mis en oscillation.

(1) La grande route de Saint-Chély à Serverette traverse un immense plateau où l'on voit beaucoup de monuments celtiques, qu'on pourrait quelquefois confondre avec les sommets de granit qui sortent du sol.

Un vallon qui de la Ciotat mène par une ouverture ou col au glacis formé par les avalanches du *baou Soubeiran*, s'appelle le vallon de Faucon ou mieux *des Faucons*. Dans tous ces escarpements, on fesait autrefois pour le souverain la recherche de ces oiseaux alors si précieux. Ceux qu'on prenait à l'île de Riou, entre Cassis et Marseille, avaient le plus de réputation; on les estimait à l'égal des faucons tunisiens venus de ces *montagnes de plomb*, aux formes bizarres, qui sont au midi de Tunis vers le désert. Les puissances barbaresques envoyaient des faucons de Tunis en présent à nos princes; et, tous les ans, au retour de la belle saison, les anciens gouverneurs de Provence renouvellaient, dans nos contrées, sous des peines très rigoureuses, la défense de toucher sans autorisation aux nids de ces oiseaux, qui pourtant, aujourd'hui qu'on n'en fait plus la recherche, sont très rares sur nos côtes escarpées, sans doute à cause de l'isolement continuel où ils aiment à vivre, comme tous les oiseaux de proie.

Nous avons connaissance d'un de ces ordres donnés sur les nids de faucons; il est daté du 21 avril 1535, et signé Pierre Bon. Pierre Bon, baron de Mévolhon et de Montalban, était gouverneur et lieutenant-général pour le roi à Marseille en l'absence du comte de Tande. Il enjoint expressément aux officiers et justiciers des villes de Cassis et de la Ciotat « de faire, incontinent ses patentes reçues, inhibi-
» tions et défenses, de par Sa Majesté, à son de trompe et
» cri public, à toutes personnes, de quelque qualité ou con-
» dition qu'elles soient, de prendre ni de toucher aux aires
» et nids de faucons et autres oiseaux de proie, sous peine
» de punition corporelle. On devait les laisser prendre aux
» consuls et syndics ou à ceux qui par eux étaient com-
» mis, etc., etc. »

Une défense de ce genre est portée par l'article 87 de la *Carta de Logu* (le papier ou la charte du pays) donnée

à la Sardaigne par la princesse ELÉONORE, juge d'Arborée, le jour de Pâques 1393, et adoptée, en 1421, par l'assemblée des Cortès, c'est-à-dire, des cours et tribunaux. Cet article est ainsi conçu : *Chi alcun homini non doppiat bogari astori, neu falconi dal niu.* Que nul homme ne doive enlever les autours ni les faucons des nids. *Bogari* a beaucoup de rapport avec notre verbe *bouger*.

L'angle que le plan incliné des avalanches de terre forme avec la paroi rocheuse, qui est restée perpendiculaire, devient toujours plus obtus aux *Keyrouns*. Là, pourtant, on a pu encore pratiquer des sentiers qui mènent jusqu'au bord de la mer; mais en allant vers la Ciotat, la paroi perpendiculaire présente un mélange toujours plus considérable de poudingue, le plus souvent rangé par couches qui alternent avec des couches de calcaire; les éboulements diminuent : il n'y a plus ni plan incliné, ni sentier praticable. Ensuite, quand toute la masse de la montagne ne consiste plus qu'en poudingue, les éboulements ont un autre résultat; au lieu de parois perpendiculaires, ils laissent des concavités plus ou moins profondes, plus ou moins bizarres, ce qui, joint à la couleur noirâtre et aux formes généralement arrondies des protubérances et des creux, donne un aspect fort singulier à toute cette partie de la côte.

II.

Le Cap de l'Aigle, lo Sézè, le Mons Niger.

D'où vient cette dénomination, cap de l'Aigle?

Dans les plus anciens titres, il est question de L'AQUILA *antè portum burgi civitatis*. Faut-il traduire AQUILA par l'*Aigle*? N'était-ce pas une vigie, ce qu'on appelait encore au dix-septième siècle une *eschauguette*?

Entre les deux plus grandes masses de ce bizarre promontoire, on distinguait, il y a quelques années, certains vestiges d'une ancienne bâtisse. On trouve même encore en ces lieux des débris de tuile romaine, et les anciens actes mentionnent une garde CUSTODIA SEUFAROSSIA qu'on y faisait et dont plus tard nous parlerons avec quelque détail. *Aquila*, n'aurait-il été qu'un nom générique donné aux vigies et le mot *gayta*, guet, en serait-il dérivé ?

Quoi qu'il en soit, on n'entendait par ce mot *gayta* qu'un guet ordinaire ; *L'eschal-gayta* ou eschauguette, était une garde imposée au vassal en temps de guerre, une obligation de sujet ; l'*eschal-gayta* tenait au service féodal comme les fonctions du *mar-eschal*, du *sen-eschal*, dont l'un commandait aux troupes, c'est-à-dire à la cavalerie et dont l'autre dirigeait les affaires politiques et civiles.

Nous inclinons à voir une vigie dans l'*Aquila* ; toutefois, nous rapporterons ce qui peut être allégué dans un autre sens. L'adjectif latin *aquilus, aquila* etc., signifiant brun, noirâtre, couleur d'aigle, toute cette partie de la côte dont le cap de l'Aigle est le point le plus remarquable, aurait bien pu être appelée *Rupes Aquilæ* ou *Rupes Aquila*, les rochers ou la roche couleur d'aigle. Quant à la signification du mot *bec*, elle est identique avec celle de *cap*, et ne rappelle nullement certaine forme que ce rocher peut avoir eue, mais qu'il n'a plus.

La garde ou eschauguette fut transférée dans le seizième siècle à la *Roqua Redonna*, la Roche Ronde, appelée depuis *Montagne de la Garde* et qui fait partie des rochers couleur d'aigle.

MAILLET dit dans son *Telliamed* : « Avez-vous jamais considéré ce haut rocher qui forme un cap en sortant du port de la Cioutat pour aller à Marseille, cette forme de bec d'Aigle qui en porte aussi le nom, si élevé au-dessus de la surface de la mer, qu'en nul temps les vagues ne peuvent

arriver à beaucoup près à la moitié de sa hauteur. Toute la croûte de ce rocher est un composé égal de coquillages qu'elle y a attachés dans les temps différents, qu'elle a battu depuis son sommet jusqu'à l'endroit où elle est aujourd'hui bornée. » MAILLET, cherchant des preuves à son système en imaginait, quand il n'en trouvait pas. Ainsi font la plupart des rêveurs. Si on l'avait pris au mot, il n'aurait pu exhiber un seul débris de coquillage pris sur cette croûte qu'il assurait en être toute couverte. Il paraitrait même que l'agrégation de ces cailloux par un ciment quelconque fut antérieure à l'apparition des êtres vivants. Les galets de la Ciotat ne sont pas de même nature que ceux d'Aubagne et de la vallée de l'Huveaune ; mais diffèrent-ils essentiellement de ceux de la Crau, soit par la nature de la pâte, soit par les zones circulaires et de diverses nuances dont le noyau est enveloppé? Cette question vaudrait bien la peine d'un mûr examen.

Du reste, la couleur d'aigle, qu'elle ait ou non fait nommer cette côte, s'y montre d'une manière fort remarquable. Quand de la hauteur de Six-Fours, dans le département du Var, les yeux se tournent vers l'occident, on observe une bande noirâtre ou rougeâtre qu'interrompent et séparent les enfoncements de la mer dans les terres, mais qui vient rejoindre le sol même sur lequel Six-Fours est assis. Cette couleur noirâtre, affectée à un terrain d'une nature particulière, s'étend à la montagne de Sainte-Croix qui domine à l'ouest le port de la Ciotat. Elle a même fait appeler, selon toute apparence *Plaines Brunettes* des terres gastes intermédiaires entre Ceyreste et la Ciotat, vers l'ancien chemin d'Aubagne. Les Plaines Brunettes étaient plus anciennement appelées *lou Camp de Mélan* ou *Camp Melan* ; on trouve écrit aussi *Camp de Mélas*. Or, *Mélan* dont peut-être on a fait *Mélas* et encore *Mélasse*, basse qualité de sucre, pourrait bien venir du grec et signifier

noir. Une ancienne famille de la Ciotat portait le sobriquet de *Mélas*, *Mélassoun*, *Brun*, *Brunet*. Le *Camp de Mélan* est aussi appelé dans de vieux cadastres *Camp de Brunet*. Le nom grec, traduit en langue moderne, a pu désigner une famille comme un terrain particulier.

Au reste, tout le sol noirâtre du territoire de la Ciotat a pour base le poudingue dont le cap de l'Aigle est formé. Faut-il croire que cette bande noirâtre, coupée par les golfes de la Ciotat, de Bandol, de Saint-Nazaire, soit un prolongement des montagnes Maures et de l'Estérel? On peut poser la question, mais il n'est pas facile de la résoudre. Nous avons cru remarquer une différence de composition entre le terrain de Six-fours et celui des attenances du cap de l'Aigle.

Le cap ou bec de l'Aigle est appelé aujourd'hui en provençal *lou Sé*; en français on croit devoir dire *le Sec*. Ce nom peut avoir été formé du latin *saxum*. Mais ce latin *saxum* ne viendrait-il pas de quelque apellation beaucoup plus ancienne, ainsi que tant d'autres noms usités dans le monde, et qui lui furent légués par des peuples depuis long-temps disparus. On a pu se convaincre plus d'une fois que, pour rencontrer des étymologies si non certaines, du moins heureuses et satisfaisantes, il ne fallait pas remonter obstinément et absolument aux sources latines ou grecques. Quand nous trouvons, nous, venus si tard dans cette société humaine si vieille, des étymologies réellement grecques ou latines, pourquoi ne pas supposer que pour les grecs et, pour les romains avant nous il y eut aussi des étymologies dont, par ignorance ou par vanité peut être, ils ne cherchaient point à se rendre compte? L'illustre Niebuhr a dit que, semblable à la mer recevant tous les fleuves dans son vaste sein, l'histoire de Rome absorbe les histoires de tous les peuples qui dans le monde ancien apparurent autour de la Méditerranée. La langue de

Rome n'aurait-elle pas fait précisément le même travail que l'histoire de cette ville merveilleuse ? Le monde intellectuel est plein d'épaves comme la nature physique ; les histoires ainsi que les langues forment leur domaine à force de tempêtes et de catastrophes, et l'on ne saurait être mal venu à croire que ces deux grands moyens de l'intelligence humaine, les histoires et les langues, sont dus à des stratifications successives ainsi que les montagnes dont nous avons essayé de faire connaître le gisement et la forme.

Dans une liste de noms ibériens ou celtiques, nous ne tenons guères pour le moment à déterminer en quoi différaient les deux nations ou les deux langues, nous avons rencontré certaines apellations que des sons analogues rendent encore et représentent assez fidèlement aujourd'hui. Parmi ces noms, espèces de signaux de nuit élevés sur l'Océan ténébreux des âges, nous avons été surtout frappés de celui-ci : *aice, aiz, aitz*, car un mot pareil, dont nos marins se servent pour exprimer le souffle à peine sensible d'un vent qui se décide, nous arrive aussitôt sur les lèvres; et, *aice, aiz, aitz* dans la nomenclature dont nous parlons veut dire souffle. Dans ce même lexique dont, au reste, nous ne songeons point à garantir en tout l'authenticité, nous avons trouvé *setz, saitz*, signifiant *rocher*. Au moyen-âge, ce qu'on appelle aujourd'hui *lou Sé*, était *lo Sésè*. Un acte de 1423, parlant du rocher sur lequel était placée *l'Aquila*, le désigne ainsi qu'il suit : *In loco vulgariter dicto* LO SEZE. La *Seu* d'Urgel n'a-t-elle pas la même origine ? Entre le Bausset et Méounes, dans les montagnes, se trouve une métairie qu'on appelle *lou Seou Blanc*. Les sommités environnantes sont basaltiques et noires ; la métairie en question étant sur le sol calcaire a dû prendre, par contraste, la qualification de *blanc, lou seou* ou rocher *blanc*.

Le nom de Sézè a beaucoup de rapport avec celui de

Sésieh, véritable nom du cap Sicié, au moyen âge (1). Le cap Sicié est un point de la côte, non moins connu des marins et non moins remarquable que le cap de l'Aigle.

D'un autre côté, on appelait autrefois *Mons Segius* ou *Setius Mons* la montagne à laquelle est adossée la ville de Cette. Tous les géographes qui ont écrit avant l'ère vulgaire ont désigné le lieu où est Cette par les noms de *Sition*, *Sigium ou Sotion*. Tous ces noms ont rapport avec celui de *Sidon*, qui était proprement la ville haute de Tyr, avec celui de *Sitges*, petite ville de la Catalogne sur une hauteur, etc.

Où faut-il chercher le *Mons Niger* des anciennes relations et chroniques écrites en latin? Les uns le retrouvent au cap Sicié; d'autres, sous cette dénomination, rangent le cap de l'Aigle et les montagnes adjacentes. Il est certain que les montagnes du cap de l'Aigle, vues de la haute-mer, présentent une bande noire, bizarrement festonnée et que surmonte au loin la Sainte-Baume, dont la couleur est grisâtre. L'apparition de cette bande noire ne laisse plus de doute aux marins sur la reconnaissance de la haute-montagne dont elle paraît être le piédestal, et dont les cimes vaporeuses ont été les premières à se dessiner devant leurs yeux attentifs. Le *Mons Niger* n'était pas seulement un point de reconnaissance à l'arrivée, il servait encore d'indication aux navigateurs qui voulaient aller aux mers d'Orient. Du *Mons Niger* on tirait droit au midi en se tenant à l'écart de la Sardaigne dont l'approche n'est pas sans péril à cause du banc de la *Cosse*. En face du *Mons Niger*, notre premier

(1) Dans les plus anciens actes on trouve *Cap del Sesieh*, plus tard et, par exemple, dans une bulle du Pape Pie V, de l'an 1571, on trouve *in monte de* SISSECH *et Sappet seu Sappel... — in monte de Sissiech et Sappet*, variantes qui prouvent la difficulté de conformer l'ortographe à la prononciation habituelle.

comte de Provence, de la maison d'Anjou, attendit son frère Saint-Louis, qui s'était embarqué à Aigues-Mortes, pour ne pas passer sur les terres d'autrui, et la chronique dit qu'à la rencontre des deux flottes, il y eut un assaut de musique où sonnèrent merveilleusement les flûtes Bréhaignes, les Nacaires, les cors sarrasinois et autres instruments de ce temps là, qui charmaient les oreilles de nos pères.

Le cap Nègre, vers Senary ou Saint-Nazaire, est trop peu apparent pour qu'il soit regardé comme le *mons Niger* du moyen-âge. D'un autre côté, le cap Sicié paraît de loin bleuâtre, mais non pas noir. Du reste, la couleur noire du cap de l'Aigle est beaucoup plus prononcée dans la partie qui regarde la terre, que dans celle qui fait face à la mer ; le côté du midi, sans cesse attaqué, désagrégé par le vent, par l'air salin et le soleil, est dépourvu de mousse, et c'est la mousse qui donne au côté septentrional une teinte beaucoup plus foncée.

On a observé sur d'autres falaises cette décomposition plus ou moins rapide, et, pas plus qu'ici, on ne pouvait y voir l'action purement mécanique des flots de la mer. Un savant voyageur, M. Boussingault, a reconnu que le transport en nature de l'eau salée ou du sel par le vent et par l'évaporation commençait la désagrégation des rochers, qu'ensuite, aux cryptogames dont les radicules s'introduisent dans les moindres fissures, il fallait attribuer la chûte successive de petits fragments, et que les arbres venant à pousser leurs racines entre les pierres, surtout quand elles sont veinées, les écartaient et les fesaient tomber.

Cette observation peut s'appliquer aux falaises du cap de l'Aigle. Bien qu'il n'y croisse guères d'arbres, et que la paroi septentrionale soit recouverte d'une imperceptible mousse, leur désagrégation est généralement due à l'air salin. Il est un témoignage bien frappant de cette désagré-

gation dans une couche de détritus qui descend quelquefois jusqu'à 10 pieds de profondeur, et qui est assise en quelques points sur les racines du cap de l'Aigle et de ses attenances. A voir ces amas de terre, qui ont été de la poussière enlevée au promontoire, on s'extasie devant l'œuvre des siècles et l'on se demande si cette énorme masse de galets n'avait pas jadis des dimensions deux ou trois fois plus considérables ?

II.

Les ports naturels ou caranques. La pêche du corail. Figayrola. L'Ile-Verte. Digression sur Tauroentum. Carsicis.

Nous n'avions pas besoin des considérations précédentes sur l'affaissement et la diminution progressive du cap de l'Aigle, pour montrer dans ce promontoire un des points les plus remarquables de toute la côte de Provence, aux époques les plus reculées. La belle rade dont il semble garder l'entrée, devait aussi attirer l'attention des navigateurs. Quand la société humaine commença de prendre une forme dans nos régions occidentales, le canton de la Ciotat, qui n'appelait point la culture, acquit toutefois de l'importance par ses côtes. Il convient de les faire bien connaître ; nous parlerons en premier lieu des ports naturels qui s'y trouvent.

Ces ports naturels sont au nombre de quatre : port Miou, l'antique Carsicis, l'anse de *Figayrola* et le port de l'île Verte. Le meilleur de ces ports naturels, autrement appelés *caranques*, c'est Port-Miou ; son nom l'indique assez. On ne conçoit guères que les habitations agglomérées de ce parage aient toujours été placées à l'écart d'un tel port. Cette circonstance ne peut être expliquée que par l'aridité extrême des alentours de Port-Miou et par le peu d'essor qu'en des

lieux si voisins de Marseille les idées de commerce pouvaient prendre.

Sous un autre rapport, il est à regretter que les auteurs de la *Statistique du département*, n'aient point mentionné les travaux du comte de Marsigli sur Port-Miou ainsi que sur les mers et la côte voisine. Les observations de ce savant homme, faites en 1706 et 1707, ont été consignées par lui dans un livre qu'il a intitulé : *Histoire Physique de la Mer*. Elles auraient eu besoin d'être confirmées ou rectifiées.

Le comte de Marsigli parle de la chaîne sous-marine qui court parallèlement à la Gradule dont la racine commence au sud-ouest du port de Cassis. La Gradule, Gardule ou Gardiole prend son nom d'un vieux château de garde dont les ruines subsistent. Ce château est appelé dans les vieux titres *Castel* de Veilh, *Castellum de Vigilia* et non pas *Casteou-Viei* ou *lou viei*, comme la plupart disent aujourd'hui. S'élevant sur un rocher qui forme presqu'île, ces ruines ont fait nommer Gardiole ou Petite Garde le domaine où elles se trouvent, ainsi que la chaîne de montagnes à laquelle ce domaine est adossé. La Gradule, liée à la chaîne de Roquefort par la Gineste, court perpendiculairement à la barre occidentale du bassin de Cassis, barre fort déprimée en comparaison de celle qui sépare Cassis de la Ciotat. La chaîne sous-marine qui est parallèle à la Gradule, élève quelques cimes au-dessus des flots ; ce sont les îles de Riou, de Jarre, de Maire et le rescif de Cassidagne. Un énorme bloc de rocher fut détaché du rescif de Cassidagne et renversé sur la partie culminante par la tempête du 24 décembre 1821 ; ce qui peut-être n'aurait pu avoir lieu, si la masse était composée de poudingue. C'est au-delà et au midi de la chaine sous-marine que s'ouvre l'aby, *Abyssus*, gouffre d'une profondeur extrême où les merlans se réfugient. Les pêcheurs de la Ciotat ont découvert l'année dernière un second *aby* d'où ils ont tiré

des merlans énormes, dont la peau était noire de mousse.

Le premier *aby* a 500 brasses de profondeur ; le second, 200 : tous les deux sont creusés circulairement.

Le comte de Marsigli n'a pas oublié la rivière souterraine qui se dégorge dans la mer à l'embouchure de Port-Miou, et qui occasionne en cet endroit un contre-courant assez considérable.

Il donne des détails curieux sur la pêche du corail plus abondante sur le rivage de la Gradule et des îles voisines qu'en tout autre parage de Provence. Les principaux gites du corail sont, d'après cet observateur, aux iles Baléares, entre le cap Couronne et Saint-Tropez dans la partie méridionale de la Sicile en face de Bone, et vers le cap Nègre en Afrique. Il cite une pêche extraordinaire faite de son temps à l'Ambre, îlot qui est au sud de l'ile de Riou. Pline dit en parlant du corail : *Laudatissimum in gallico sinu circa stœchades insulas* ; mais de quelles stœchades entend-il parler, de celles de Marseille ou de celles d'Hyères ? Comme on le verra mieux par la suite, presque toutes les désignations relatives à nos côtes sont doubles.

En publiant son ouvrage, le comte Marsigli devait avoir gardé un souvenir bien vif de tous les spectacles que nos côtes avaient offerts à ses regards. « Les couleurs du fond « de la mer, dit-il, dans un endroit de son livre, seraient « pour la vue l'objet le plus curieux, si cette variété écla- « tante pouvait subsister hors de l'eau, assemblage de cou- « leurs beaucoup plus capable de plaire que tout ce que « l'artifice peut inventer sur la terre pour l'usage et pour le « luxe. » Les personnes qui ont pris le plaisir de la pêche au flambeau le long de nos écores et rochers peuvent seules dire tout ce que présente de merveilles le fond de la mer, surtout dans ces grottes où les anciens poètes plaçaient les Néréïdes, dans ces réduits magiques où se cache une nature à part, que la flamme d'un bois résineux projettée

dans leurs profondeurs nous révèle tout-à-coup, et qui étalent plus de richesses, plus d'éclat et de moëlleux dans le verd des fucus, dans le mordoré des algues, dans le violet des mousses, dans le céladon des orties, dans l'écarlate des étoiles de mer, que l'industrie lyonnaise ne saurait en donner aux plus magnifiques étoffes dont elle revêt les belles et dont elle pare la demeure des rois.

Le comte de Marsigli nous représente le corail comme s'implantant de préférence à la partie supérieure des grottes marines, de manière à prendre une position diamétralement opposée à tout ce qui végète sur la surface de la terre. Cette observation n'est peut-être pas fort exacte; quoiqu'il en soit, si l'on trouve plus de corail dans les mers de Cassis que dans celles de la Ciotat, la nature des roches n'est pas pour rien sans doute dans cette différence remarquable. La roche calcaire se prête à plus d'excavations et d'anfractuosités que le poudingue. Dans la roche calcaire, la ligne de flottaison des eaux de la mer est creusée comme une espèce de mortaise; cette même ligne dans le poudingue est marquée au contraire par un bourlet de mousses et de sédimens. Ce bourlet a presque autant de saillie que la mortaise a de creux. C'est dans les voûtes et casemates dont la roche calcaire est toujours mieux pourvue que le polypier du corail croît et se développe. Si les agitations de la mer sont favorables à la création de ce produit merveilleux, il n'est point d'endroit où la mer soit plus constamment agitée. La moindre oscillation y produit une vague, et cette vague est la lime dont se servent les siècles pour ronger sans relâche et sans trêve les bords où elle vient mourir. Dans le poudingue, les excavations proviennent d'éboulement plus que de rognure.

D'ailleurs, on doit reconnaître qu'il y a deux bassins de diverse nature dans la mer de Provence: le bassin schistique et le bassin calcaire. La ligne de partage nous paraît

être à la hauteur du cap de l'Aigle. Cependant on pêche de fort beau corail à 2 lieues en mer du cap Sicié, et plus à l'est encore vers Saint-Tropez ; ce qui pourrait bien porter plus à l'est la ligne que nous avons imaginée, ou même la rendre de nulle considération à cet égard. Chacun de ces bassins est fréquenté toutefois par des poissons et même alimente des coquillages qui ne sont pas nécessairement dans l'autre.

La même observation a lieu pour les végétaux. La région du cap de l'Aigle donne naissance à quelques plantes qui ne s'offrent point aux yeux dans les autres parties du territoire. C'est une particularité qu'il nous suffira d'indiquer ici.

Les *caranques* à l'ouest de Port-Miou sont plus profondes et meilleures que celles dont la partie orientale de nos côtes est pourvue. Cependant, il en est une dans le poudingue pur qui mérite d'être remarquée. C'est la *Figayrola*, ainsi nommée d'un jardin de figuiers ou figueraie, qu'on y voyait fort anciennement. Il est parlé de cette caranque en ces termes, dans un acte de 1422, écrit en latin :

Item ponit quod retro prædictum montem est quidam portus vocatus FIGAYROLA, *qui portus est latus, profundus et habilis ad receptionem galearum seu aliorum navigiorum armatorum; securus et tutus à mare et fluctuum ejusdem tempestate, absconsus et secretus, habens in se provisionem et elevatam aquæ recentis palam et notoriè. — Item ponit quod humilitate et bonitate ipsius portûs, attentâ et ejusdem absconsâ et secretâ situatione, navigia armata more piratico per mare discurrentia ibidem et in dicto portu se reducere consueverunt temporibus retro lapsis et quotidiè reducunt palam et notoriè.*

L'eau fraîche qu'on trouvait au fond de l'anse, la hauteur des rochers entre lesquels la mer s'enfonce, attiraient autre-

fois les pirates à Figayrola ; et, comme des sommets du cap de l'Aigle il était difficile de voir ce qui se passait dans ce port ténébreux, la vigie fut transportée à la *Rocca Redona*, d'oú la vue plonge sur une plus grande partie de ces eaux toutes noires d'ombres et dans lesquelles se réfléchissent des rochers noirs. Toute l'écore de poudingue ayant été plus ou moins rongée par les siècles, l'anse de Figayrola doit être moins profonde aujourd'hui que dans les premiers temps. Dans la tempête du 24 décembre 1821, les vagues s'engouffraient dans Figayrola d'une manière étonnante : elles arrivaient jusqu'à la fontaine, et l'eau salée venait se mêler à l'eau douce. Jamais plus grand spectacle ne s'était offert à nos yeux. Les vagues qui frappaient au pied des escarpements rejaillissaient en écume à une hauteur prodigieuse ; c'était une immense muraille de neige s'élevant et retombant aussitôt comme par magie. Le ressac était si violent qu'il maintenait à trois cent pas de la côte un bateau de pêche enlevé par la tempête aux plages de Mazargues, et qui, entraîné vers les rochers par les énormes lames venant du large, était repoussé sans cesse par les plus avancées de ces lames, lorsqu'en se brisant contre l'écore elles donnaient naissance à d'autres vagues dont la direction était toute contraire.

Le port naturel ou *caranque* de l'île-Verte n'a point d'aiguade ; mais il est beaucoup plus sûr contre la mer du large que celui de *Figayrola*. Les petits navires peuvent même le rechercher en tout temps. Ce port naturel était fréquenté, alors que n'existait pas encore le port factice de la Ciotat. On trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, publié par MM. Cimber et Danjou, que Louis I n'étant pas encore comte de Provence, fit partir de Poitiers une députation vers le juge d'Arborée en Sardaigne. Les députés avaient ordre de recueillir d'abord des renseignements à Marseille auprès de patron Iehan Casse, bourgeois de cette ville,

jadis navigateur et commerçant, lequel était en relation particulière avec le duc d'Anjou. Le vendredi, 6 août 1378, ces députés vînrent diner à Cellon (Salon), distant d'Avignon de huit lieues, et allèrent coucher aux cabanes de Berre (à la Tête-Noire), 3 lieues plus loin. La grande route ne passait point alors par Aix, mais par Saint-Remy, la Roque-Martine, Aiguières, etc. Le samedi, 7, ils vinrent dîner à Marseille, à 5 lieues. Là, ils nolisèrent au prix de 1200 florins par mois une galère des marseillais, d'autant, dit le narrateur, qu'ils ne sont en guerre avec personne. Le 23 août, ces députés allèrent à la Ciotat, et il y a 30 milles; ensuite, ils couchèrent en mer à bord de ladite galère près des rochers appelés les Deux-Frères, et il y a 25 milles. Au retour, ils vinrent coucher à l'île de la Ciotat. De tels détails que nous n'avons pas cru devoir négliger nous font assez bien connaître comment on naviguait en ce temps là. Pour aller vers l'Afrique, on prenait son point de départ au *mons Niger*; pour se rendre directement en Sardaigne, on allait prendre ce point un peu plus à l'est.

Nous avons d'autres observations à faire sur l'île-Verte. C'est là seule île qui se présente dans les mers du canton. Probablement, elle fut appelée *Verte* par contraste avec les îles de Marseille qui sont tout-à-fait nues et grisâtres, excepté au retour du printemps. On aperçoit alors éparpillées dans les aspérités de la roche vive quelques rares fleurs jaunes d'un effet assez gracieux dans leur encadrement au désert, tandis que l'île de la Ciotat, mamelonnée comme les terrains noîratres de son plus prochain voisinage, se couvre comme eux d'asphodèles et présente de plus un revêtement de gazon qui dure peu, mais qui n'est pas sans charme tant qu'il dure.

Cette île de la Ciotat, qui parait avoir fait partie autrefois du cap de l'Aigle, n'est pas nommée *île-Verte* dans les

titres de l'abbaye de Saint-Victor, titres sur lesquels pour la vraie désignation des lieux, à une époque assez reculée, il est permis de compter. Voici d'abord une lettre écrite le 3 avril 1754 à M. Bernard, viguier et lieutenant du juge à la Ciotat, par M. d'Echeverry, chargé des affaires de l'abbé de Saint-Victor : « Messieurs de la Ciotat, dit cet « agent, sous une prétention mal fondée s'imaginent qu'ils « sont les maîtres de la chasse à l'île de la Ciotat, que les « habitants appellent l'Ile-Verte et qui réellement se nomme « l'île du *Torrent* etc. » Il est assez difficile de regarder comme verte cette île où le printemps ne laisse que des traces bien fugitives de son passage, mais il est tout-à-fait impossible de reconnaître sur ce point un torrent quelconque.

Dans un recensement des droits et possessions de l'abbaye au bourg de la Ciotat, on trouve pour dernier article: « *Plus insula Torenti quæ sita est antè dictum burgum civitatis et extrà mare et infrà mare per spatium jactûs unius balistæ tantum quantum mare circumdat dictam insulam et territorium dicti burgi civitatis.* Nous reviendrons peut-être sur ce droit de possession des mers à la distance d'un jet d'arbalète, nous n'avons à constater pour le moment que cette apellation *Torenti* donnée à l'île qui est devant la Ciotat.

En d'autres titres, on trouve *Torrenti*, *Tarrente*, *Chorente*.

Dans un acte de l'an 1292 relatif aux salines d'Hyères, Charles II accorde aux pêcheurs d'Hyères le privilège de prendre sans payer de droit le sel dont-ils auront besoin pour saler le poisson pêché par eux depuis les îles Saint-Honorat jusques à l'île de *Corrente* ou *Torrente*. Le *t*, dans la lecture des anciens manuscrits, peut se confondre quelquefois avec le *c*. Un mémoire fait dans le seizième siècle sur cette concession et pour la rédaction duquel on

aura consulté probablement soit l'acte original, soit une autre copie que la nôtre, rappelle que le sel d'Hyères *se peut trafiquer dudit Hyères jusques aux insles de Saint-Honorat, quest du cousté de Levant, que aussi jusques aux insles de* THORENT *de cousté du couchant que sont auprès du Rosne.*

Ce qui prouve encore mieux que CHARLES II en 1292, n'avait pas entendu parler de l'*Insula Torenti* qui est devant la Ciotat, c'est que le roi René dans un édit de confirmation du 19 décembre 1448, fixant à son tour les limites de la Province pour l'exportation du sel blanc d'Hyères, les place à *flumine Rhodani usque ad locum Vintimilii inclusivè.*

Il y avait donc deux îles désignées sous le nom de *Torenti*, *Thorent*, etc.

Nous lisons dans la statistique des Bouches-du-Rhône que la république de Marseille avait sur l'île de Bouc un fort appelé *lou Casteou-Marsillés* et que l'île elle-même avait perdu son ancien nom de *Metapina* pour prendre celui de *Corrento*, dû peut-être, à ce que pense le rédacteur, au courant qui se forme à l'entrée de Bouc.

Nous n'irons pas chercher l'étymologie de *Metapina*; cette digression, qui ne serait pas sans utilité, nous mènerait pourtant trop loin; il nous suffira de dire qu'entre le cap de l'Aigle et l'Ile-Verte, on observe aussi un courant très fort qui, pour la désignation de cette localité comme pour celle de Bouc, aura pu amener la transmutation si simple et si naturelle du *t* en *c*.

Du reste, il paraît que dans les titres consultés par les rédacteurs de la Statistique, l'ortographe du nom donné dans un temps à l'île de Bouc n'est pas constante, puisqu'on lit p. 184, t. 2 de cette importante collection : « L'île Mar-« seillès ou *Lorento*, sur laquelle est bâtie la tour du Bouc, est l'île Métapine de Pline. »

Franchement, on ne sait plus qu'imaginer sur l'emplacement de l'antique Tauroentum. Toutefois, nous inclinons à croire que plusieurs lieux sur la côte de Provence, ont porté le nom de Tauroïs, Tauroentum, Tauroenta, Taurention, Tauroention, Tauroeïs. Ces variantes d'un même nom primitif indiqueraient au besoin les applications et usages divers qu'on dut en faire. Nous pensons que ces lieux étaient fortifiés et qu'on les nommait ainsi à cause du Taureau cornupète qu'on trouve sur plusieurs médailles de Marseille et qui devait être figuré probablement sur les enseignes de cette ville. Cet animal cherchant, attaquant, sondant du pied la terre, rappelait non-seulement le mythe de Jupiter, qui prend la forme d'un taureau pour emmener la fille d'Agénor des côtes de la Phénicie dans la Grèce, c'est-à-dire en réalité, la transmigration des peuples d'Asie en Europe, il exprimait sans doute plus particulièrement encore les essais et les rudes travaux de la colonisation.

Quant au changement de l'*au* en *o* que ce nom aurait subi, on le retrouve dans la langue italienne comme dans la langue espagnole, ces deux filles aînées du latin : et si le Tasse a pu appeler *Toroso*, un homme fort, musculeux, nos provençaux ont bien pu de *Tauroentum* faire *Torenti*.

Dans notre supposition, tous ces lieux, dont la dénomination rappelait soit le taureau de la fille d'Agénor, et le passage par mer d'Asie en Europe, soit les premiers travaux d'une colonie, étaient des forts appartenant aux Marseillais sur les côtes de Provence; mais quant à savoir quel était précisément le fort sous la protection duquel s'était placé Nasidius, c'est une autre question qu'il n'est pas facile de résoudre, et à propos de laquelle on peut faire néanmoins les observations suivantes.

Ce *Castellum massiliensium* ne devait pas être en terre ferme; César l'aurait aisément fait prendre avec une

cohorte détachée de ses légions. D'un autre côté, on ne voit pas de raison pourquoi Nasidius serait resté à l'est de Marseille, quand César faisait construire ses galères à Arles, et tirait d'Arles ses matelots, ses munitions navales. Il était assez naturel, ce nous semble, que Nasidius vînt se placer entre la flotte de Brutus mouillée aux îles de Marseille et l'embouchure du Rhône, d'où cette flotte ennemie tirait tout ce dont elle avait besoin. Si au lieu d'annoncer tout simplement que les vaisseaux marseillais ayant rencontré un vent propice, *nacti idoneum ventum*, allèrent joindre la flotte de Nasidius, César eût nommé le vent favorable qui soufflait alors, ce qu'un narrateur ne manquerait pas de faire aujourd'hui, il n'y aurait point de doute sur la direction que prirent les galères de Marseille, et l'on pourrait plus hardiment avancer que Nasidius fut joint par elles auprès de cette île que Pline appelle *Métapina*, sur laquelle fut jadis un fort appelé *lou Casteou marsillès*, qui, à une certaine époque, porta le nom de *Thorent*, devenu facilement par corruption *Corrento*, et qui était voisine du *Gradus massilitanorum* indiqué par toutes les circonstances géologiques à la bouche la plus orientale du Rhône.

Quant aux ruines qui existent au fond du golfe des Lèques, on ne peut y voir une place militaire, un *Oppidum*, un *Castellum*. C'était une *villa*, et nous devons reconnaître dans une *villa* quelque chose de considérable au temps surtout de l'empire romain. On a donné le nom de *ville* aux grandes aggrégations de maisons; le nom de *village* paraît n'en avoir été qu'un diminutif ou plutôt un explétif de mépris, mais autre part que dans le midi de la France. Au commencement du seizième siècle, le nom de village était peu connu encore parmi nous; on ne parlait que de *castels*, de *villes* et de *cioutats;* la cioutat d'Arles, d'Aix, de Marseille. Il existe une *carta* (papier) pour

les habitants d'Abbeville, d'après laquelle il ne pouvait être élevé un *castrum* dans l'enceinte de leur ville, *Quod non possit fieri* CASTRUM *infrà clausuram illius villæ*. Dans un catalogue des terres Baussenques, dressé au treizième siècle, on ne trouve que les villes suivantes : *villa Berræ, villa Insulæ Martici, villa Pertuisii, villa Sancti Remigii;* tout le reste n'est qualifié que de CASTRUM, *castrum de Miramaria,* de l'endroit d'où l'on voit les mers, *castrum de Roca-Forte*, etc., etc. Ces villes étaient en plaine à la vérité, mais des fortifications y étaient appliquées, et nous ne doutons point qu'on les aurait appelées *castrum,* si une idée d'infériorité n'eût pas été attachée à cette dernière désignation.

Nous n'entreprendrons pas de refaire ni de corriger l'itinéraire d'ANTONIN; nous pensons que ce document aurait dû être respecté mieux qu'on ne l'a fait, et nous n'avons aucune répugnance à placer un *Tauroentum,* grand ou petit, à la suite du *Telo martius,* (du lieu de péage avec établissement de guerre). Quant à *carsicis,* plus d'un port de ce nom peut avoir existé sur nos côtes, et cette conjecture serait moins hazardée, si nous parvenions à prouver, autant du moins qu'on prouve en étymologies, que le nom de *carsicis* veut dire port ou *caranque du rocher*. C'est de quoi nous pourrons nous occuper plus tard. En attendant, nous devons nous justifier d'avoir rangé le *carsicis* antique, le *carsicis* du mont Canaille, parmi les ports naturels ou *caranques* du canton.

Ce point de la côte est un de ceux qui, dans leurs sinuosités et dans leurs angles, ont souffert le plus d'altération. Le bassin de Cassis se terminant par des roches plus tendres que celles des deux élévations ou chaînes dont il est bordé, tout porte à croire que la pointe occidentale de l'anse où sont ensevelis les restes de *carsicis,* plus allongée du double au moins, formait dans les temps anciens

contre la mer du sud-ouest un abri, un rempart qui n'existe plus. C'est là surtout et dans la partie de la côte qui touche au département du Var, c'est là que l'aspect des lieux a dû changer de siècle en siècle. Avant cent ans, peut-être, des parties de chemin qu'on suit pour aller aux Lèques seront tombées dans la mer; c'est que vers les Lèques se trouvent les mêmes qualités de roches qui terminent le bassin de Cassis.

On s'étonnera sans doute que nous admettions dans un très court espace géographique trois dénominations appliquées en même temps à plusieurs lieux; mais des noms significatifs doivent être originairement les mêmes dans le même pays, quand les circonstances qu'on cherche à leur faire exprimer sont identiques. Cette homonymie primitive est même, comme nous l'avons observé plus haut, une des causes qui, dans la suite, portent à altérer un nom qui se trouve être commun à plusieurs lieux; si d'abord on a obéi au besoin de nommer avec exactitude, le moment arrive bientôt où l'on éprouve celui de distinguer avec plus ou moins de précision. Aussi voyons-nous, par exemple, que la dénomination de Tauroïs, après avoir pris dans les historiens et les géographes de l'antiquité jusqu'à six formes différentes, apparaît avec une septième variante dans l'itinéraire d'Antonin où l'on trouve *Tauroento*. D'un autre côté, au moyen-âge, il y avait en même temps *lo Sésè* et le cap *Sezich*. Le nom même de *Carsicis* n'est pas rappelé fort exactement par l'adjectif *carcitanus*, dans l'inscription trouvée par l'abbé Barthélemy *tutelæ carcitanæ*. Nous ferons observer, à propos de cet adjectif, qu'il nous a donné le nom de *Cassidagne;* on a dû dire anciennement *Rupes Carcitana*.

Il nous semble donc, et sans vouloir imposer le moins du monde à personne notre manière de voir, que l'ordre de l'itinéraire maritime d'Antonin peut être maintenu tel quuo,

le trouve écrit dans les plus anciens manuscrits ou éditions, savoir : de *Telo-martius* à *Tauroento*, de *Tauroento* à *Carsicis*, en plaçant un port de ce nom vers le cap Sicié, soit au Fabrégat à l'orient de ce promontoire, et dans un lieu très fréquenté jadis par les pirates maures et barbaresques, soit à l'endroit qu'on appelait au moyen-âge la plage de Raunsels où Grégoire XI (1), reportant le Saint-Siège d'Avignon à Rome, s'arrêta une nuit. De cet autre *Carsicis*, et sans aller chercher ni *villa*, ni ville au fond du golfe des Lèques, on tirait droit au *Citharista portus* dont nous aurons à fixer l'emplacement. De *Citharista portus*, loin de s'enfoncer encore vers le pied du mont Canaille, on se rendait au *Portus-Æmines*, c'est-à-dire à Port-Miou, ce lieu pouvant avoir porté une dénomination antérieure à cette dernière qui est toute provençale.

Nous avons de la peine à croire que les bateaux de poste fussent tenus comme les courriers de relâcher à toutes les stations marquées dans l'itinéraire, sans autre motif que d'y prendre les dépêches. Probablement, il n'y avait guères de

(1) Voir dans les *Rerum italicarum scriptores*, *l'Itinerarium Domini* Gregorii papæ XI *inceptum* XIII *Sept. Anno Domini* 1376. Voici le passage : *Sancti Nazarii littus aggreditur, in plagâ de Ronsellis summus Pontifex firmat stationem, patria est nobilis Tolonensis diœcesis, non habet habitationem.* Dans un manuscrit du quatorzième siècle, nous avons lu ce nom en provençal, il est ainsi écrit : Raunsels, et même Rausels; *gardia dicta vulgariter* la Plumassa *sive* los rausels *in territerio de Olliolis.*

Grégoire XI, pour venir s'embarquer à Marseille, passa par Saint-Maximin, où il coucha ; le lendemain il alla célébrer la messe à la Sainte-Baume. Ensuite *pergit per arbusta scallentia deserti* et vint coucher à Auriol *in Auriolo.* Le narrateur qui écrit en vers dit que *in montibus et super saxa construitur novella civitas.* En 1376, on bâtissait donc la nouvelle ville d'Auriol. Il ajoute : *in lustris densosis ducitur agnina simplicitas*, c'est visiblement la *Lare*, montagne pastorale qu'il désigne ainsi, et il termine par ce vers : *fructibus, seminibus, vinis electis pollet parva communitas.*

dépêches qui attendissent le passage des bateaux à *Carsicis*, *à Citharista*, *à Tauroento*. Il pouvait y en avoir à Marseille et à *Telo-Martius*. Dans les autres stations, on embarquait peut-être de bon poisson pour ces gourmets de Rome et *des Gaules*; à propos desquels Juvenal disait:

Et jam deficit nostrum mare, dûm gula sœvit.

Il en était de ces bateaux comme des *espéronares* qu'on voyait avant la révolution faire habituellement ce même trajet, portant des passagers, de l'argent, des colis sur les côtes d'Itàlie et même jusqu'à Malte, relâchant à volonté dans les *caranques*, soit pour y passer la nuit, soit à raison du mauvais temps, soit pour faire aiguade, et n'entrant pour prendre des passagers et des commissions que dans les ports principaux. Sur les routes de terre, les distances n'étaient pas expressément marquées pour qu'on s'y arrêtât; ces bornes ne servaient qu'à indiquer le chemin parcouru et celui qui restait à parcourir. De même, dans la voie de mer; seulement ici on marquait la distance où l'on pouvait, mais sans prescrire ni circonvolutions, ni détours, ni relâches inutiles.

III.

Les Baous. En Caoumé. Les Commoni. Belcodène. Portraits des Liguriens d'après Diodore de Sicile. Produits naturels du canton.

Nous avons montré le bassin de Ceyreste et de la Ciotat, séparé du plateau de Roquefort et du bassin de Cassis par des montagnes escarpées, n'offrant que trois accès possibles. Encore ces interruptions d'un si raide escarpement ne sont elles abordables qu'au moyen des glacis formés par les avalanches. Par leurs côtés abruptes, ces montagnes sont

appelées *lei baous* ; le côté où la pente est douce prend le nom de *couelo*, *colle*, colline. Ce qui est *baou* pour les gens de Cassis est colline pour les habitants de la Ciotat.

Les *baous* nous ont paru former une division naturelle entre les deux peuplades liguriennes, des *Albicoï* et des *Commoni*. Nous ferons observer en passant que les anciens auteurs mentionnent d'autres *Commoni* placés à l'occident de Marseille. Des circonstances identiques auront fait donner un même nom à des peuplades qui habitaient des lieux divers. Cela ne doit point surprendre, et l'on nous permettra de ne pas nous occuper des *Commoni* occidentaux.

Après les *baous*, mais non pas tout-à-fait immédiatement, surtout dans la partie nord et nord-ouest du bassin de la Ciotat et de Ceyreste, la couleur et l'aspect du terrain changent, c'est une autre nature, et à mesure qu'on s'avance vers Toulon, le changement devient de plus en plus remarquable. Nous citerons à ce sujet un passage écrit au dix-septième siècle par l'abbé Douledan, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Paul à Saint-Denis en France. Avant de partir de Marseille pour la Terre-Sainte, le bon chanoine qui a fait une relation exacte de son voyage, voulut visiter Toulon. Il parle de « vingt galères de « front que l'on voyait d'ordinaire en ce port, et présente « la ville comme fort peu marchande, n'étant remplie que « d'officiers de guerre tant sur mer que sur terre, et ayant « entre les galères grand nombre de vaisseaux ronds. La « Cioutat, dit-il, ensuite, n'est pas du tout si grande, mais « renommée tant pour ses grands vins que pour le grand « commerce de ses habitants. Nous cheminions toujours par « le plus beau et agréable chemin qu'on pourrait souhaiter, « (il venait de Toulon par Ollioules) car il est planté, bordé « et couvert de figuiers, oliviers, orangers, citronniers et « de vignes les plus belles du monde, et sur les trois

» heures nous arrivâmes sur le bord de la mer (aux Lèques)
» et peu après à la ville, (c'était le 7 janvier). Elle a un bon
» port où se retiraient autrefois quantité de vaisseaux et de
» barques appartenant aux habitants qui n'ont d'autre
» trafic que dans le Levant. Mais à présent que tout le
» monde se mêle de pirater, il n'y en a pas le quart du temps
» passé. Le lendemain, ayant marché environ une bonne
» lieue, nous trouvâmes Cassis, qui est un village sur le
» bord de la mer, garni d'un petit port fort commode pour
» les pêcheurs qui l'habitent et pour se retirer en mauvais
» temps. Il est aussi défendu d'une petite forteresse qui
» le commande. Ceux du pays le mettent ordinairement
» en parallèle avec Paris, ayant souvent à la bouche le
» proverbe : qui n'a vu Paris et Cassis n'a rien vu en
» France. »

Nous n'avons cité ces paroles du bon chanoine que pour faire mieux sentir la transition du sol qu'on pourrait appeler marseillais à cette nature italienne qui vous frappe d'abord, quand on entre par le littoral dans le département du Var.

Une montagne à double cime comme le mont Parnasse domine tout ce paysage; c'est *en Caoumè*. Avec moins d'élévation que la Sainte-Baume, *en Caoumè* attire davantage les regards. On y voit, si l'on peut dire, quelque chose de plus poétique et de plus gracieux. Nous pensons que cette montagne a fait nommer *Commoni* la peuplade qui vaguait aux environs. *En Caoumè* était une cime pelée, un *calvarius mons*, comme *en Caouné*, dont nous avons dejà parlé, mais beaucoup plus remarquable. Nous avons cherché dans la langue latine le radical de ces deux apellations; mais pour trouver d'autres origines nous avons besoin d'élargir notre cercle, et voulant indiquer la manière dont nous croyons devoir procéder, nous fairons ici une petite étude préliminaire sur un nom qui n'appartient

point à la géographie des lieux que nous avons plus particulièrement choisis pour le théâtre de nos investigations. On pardonnera, nous l'espérons, à un pauvre philologue d'aller à la picorée comme les abeilles, et de se laisser entraîner, non pas à son caprice, mais au besoin de trouver quelques fleurs au milieu des vastes déserts qu'il explore.

Dans le canton de Roquevaire se trouve le hameau de Belcodène, appelé en provençal *Brecouedo.* Nous avons d'abord dans *couedo* un mot qui signifie *dur.* La figue *couedo* est celle qui n'est pas encore assez molle pour être mûre. Les figues naissantes sont appelées *couédés ;* elles gardent même ce nom jusqu'à leur maturité. Le coing est appelé en provençal *coudoun,* non à cause du *malus cydonia* dont nos paysans n'ont jamais en mémoire, mais parce que ce fruit ne cesse pas d'être dur, même quand il est devenu mangeable. On l'a nommé ainsi comme on a donné le nom de Coudoun à la montagne dont la ville de Toulon est dominée ; *Coudous* dans la commune de Ventabren et dans le canton de Berre n'a pas non plus une autre origine. En provençal un *coudouret* c'est un caillou. Quand à *bré,* ce n'est pas autre chose que *ber* et *bar,* d'où viennent les noms provençaux de *barro,* de *barri,* de *bard,* pierre carrée, le nom même de Berre, les noms de famille Béroard, Bérard, Brée, etc. Dans tous ces noms, il y a une idée d'attaque et de défense, une idée de guerre. Le verbe *embarar,* emporter avec violence, nous paraît dériver de la même source, etc.

Nous n'irons pas chercher si le radical *ber* est d'origine celtique, ou ligurienne, ou germanique. C'est un de ces mots ou éléments de mots qui paraissent appartenir à toutes les langues. N'oublions jamais qu'en fait de noms et même en toute chose, les générations passées ont fourni leur contingent aux trésors quelconques de la génération ac-

tuelle. Les langues successivement apportées dans notre pays ont laissé des noms superposés à d'autres noms ou confondus avec eux, souvent d'une manière inextricable, il faut bien le dire. Ici, par exemple, l'élément *bré* ne saurait devenir *ber*, véritable radical, si l'on oubliait que sur les lèvres provençales comme sur les lèvres germaniques, le R placé après une voyelle passe volontiers devant.

Brecouedo sera donc pour nous la limite, la barrière dure, âpre des *Albicoï*. Une découverte faite récemment par MM. les frères Bosq, d'Auriol, vient à l'appui de notre opinion.

Nous avons nommé les *Albicoi* et les *Commoni*, petites fractions d'un plus grand peuple qu'il s'agirait de faire connaître. Niebuhr pense qu'anciennement les liguriens occupaient toute la région qui s'étend des Pyrénées au Tibre, avec les Cévennes et les Alpes helvétiques pour frontière septentrionale. Les celtes, dont le nom signifie en idiome gallique les habitants des forêts, atteignirent les rivages de la Méditerranée, refoulèrent vivement les liguriens sur la côte et habitèrent en maîtres au milieu d'eux. C'est de là que serait venu le nom de Celto-lygie. Toutefois la Celto-lygie aurait bien pu ne pas comprendre le littoral, qui serait resté tout-à-fait ligurien.

Diodore de Sicile est celui de tous les écrivains de l'antiquité, chez lequel on peut le mieux connaître les mœurs particulières aux peuples anciennement établis le long de cette partie de la Méditerranée, qui du détroit de Gibraltar s'étend jusqu'au Tibre, et que Strabon appelle *mer Ligustique*. Des recherches philologiques profondes que nous n'avons ni le temps ni le moyen de faire, prouveraient peut-être que les côtes septentrionales de l'Afrique n'ont pas été étrangères aux établissements liguriens. Quoi qu'il en soit, Diodore de Sicile parle ainsi de ces anciens peuples :

» Les ligures qui viennent après la Celtique habitent » un canton sauvage et stérile. Ils mènent une vie misérable » et travaillent assidûment à des ouvrages rudes et pénibles. » Comme leur pays est couvert d'arbres, ils sont obligés » de passer tout le jour à les couper ; pour cet effet, ils se » servent de haches extrêmement fortes et pesantes. »

Diodore veut parler des ligures de son temps. Les petites haches de jade et de porphyre qu'on trouve à peu près partout sur nos côtes remonte à une époque beaucoup plus reculée. Nos pères, en ce temps là, ne songeaient pas encore à couper des arbres tout le jour. Ils n'en auraient pas eu le moyen. Leurs casse-têtes du moins ne pouvaient avoir cette destination. A propos de ces haches de pierre ou casse-têtes, nous lisons que les celtes combattaient nus et poussaient dans la mêlée, en frappant leurs armes, le cri TERRE-I-BEN, qui voulait dire *casse-tête* ou *casse lui la tête*. De ce cri pourrait bien être venu *terror* et *terribilis*. Plutarque fait allusion au *terre-i-ben*, dans la vie de Marius, lorsqu'en parlant des ligures, il dit que ces peuples sont reconnus Celtes, non-seulement par les noms de leurs villes, mais encore par leur cri de guerre.

Plutarque pourtant ne spécifie pas ce cri, et l'on peut croire que lui qui était grec faisait peut-être allusion à une autre clameur. Nous trouvons dans Végèce que le cri des soldats romains marchant au combat s'appelait *barritus;* d'un autre côté, Festus appelle *barbaricum* la clameur que poussaient les barbares en se précipitant dans la mêlée. Serait-il impossible que *bar, bar,* fut l'équivalent de *guerre, guerre,* et que le titre de barbares n'eut pas eu d'autre origine que la clameur militaire des peuples ainsi qualifiés ? Voilà pourquoi les romains qui demeurèrent un peuple double, même fort avant dans les temps historiques, ce que la tête de leur Janus designait assez bien, mais qui avaient plus d'affinité avec les nations ligurienne

qu'avec celles d'origine hellénique, étaient qualifiés de barbares par les grecs. Du reste, la clameur *terre-i-ben* a pu précéder celle de *bar, bar,* comme les misérables casse-têtes de pierre ont précédé les fortes et pesantes haches de cuivre ou de fer.

Diodore de Sicile continuant sa description dit que ceux des Liguriens qui travaillent à la terre sont le plus souvent occupés à casser les pierres qui s'y rencontrent. — Jamais peuple au monde n'a peut-être cassé plus de pierres que les paysans de Ceyreste, de la Ciotat et de Cassis ; « car » le terrain des liguriens est si ingrat, ajoute Diodore, » qu'il serait impossible d'y trouver une seule motte de terre » qui fût sans pierre. » — On dirait que Diodore de Sicile a écrit ces observations, étant sur les lieux mêmes que les populations de Ceyreste, de la Ciotat et de Cassis occuppent aujourd'hui. Il continue : « Ces liguriens achètent » une très petite récolte par beaucoup de peines et de fa- » tigues. » — Que de travaux n'a-t-on pas fait dans notre canton pour planter des oliviers, puis des vignes? Que de terrains un peuple si laborieux n'a-t-il pas été forcé d'abandonner? A voir toutes ces collines coupées en terrasses que soutiennent d'innombrables murailles, on se demande si le gouvernement n'aurait pas été plus juste d'accorder des primes à ces anciens et vénérables cultivateurs plutôt que d'en exiger un impôt quelconque !

« L'assiduité au travail, ajoute Diodore, les rend ex- » trêmement maigres, mais en même temps très nerveux. » Leurs femmes les aident dans leurs travaux, car elles ne » sont pas moins laborieuses que leurs maris. » — Ce trait ne convient-il pas de la manière la plus parfaite à la population de Ceyreste, laborieuse entre les autres ?

« Les liguriens, poursuit notre auteur, vont fréquemment » à la chasse, et ils réparent par le nombre des bêtes qu'ils » y tuent, la disette de fruits qui règne chez eux. » — Nous

verrons plus tard dans un acte du moyen-âge que cette passion pour la chasse n'a pu s'affaiblir que par la disparition des bois. « Ils passent ordinairement la nuit couchés » à plate-terre, rarement dans des cabanes, mais plus sou- » vent dans les fentes des rochers, dans des cavernes creu- » sées naturellement et capables de les garantir de toutes » les injures de l'air. » — Les fentes de rochers, les *baoumos* ou cavernes ne manquent pas dans notre canton. Le *vallon du Diable*, entre Ceyreste et Roquefort, le vallon des Ombres ou *dei mal' Oumbros*, du côté de la mer et derrière le *baou Soubeiran* qui fait face aux mers de Cassis, ont pu servir de retraite à des populations liguriennes dans l'antiquité la plus reculée. C'est même au voisinage du vallon des Ombres et de la *Roque traucade*, espèce de pont aérien, d'un très bel effet, qu'on trouve le plus souvent des haches de pierre.

Diodore dit ensuite que les liguriens courent des risques infinis lorsqu'ils vont négocier dans les mers de Sardaigne et d'Afrique, s'exposant aux plus horribles tempêtes dans des barques ordinaires et qui n'ont point les agrès nécessaires à la navigation. — Voilà bien notre marine primitive des ports de Cassis et de la Ciotat, qui se montra depuis si audacieuse et si active au seizième siècle.

Mais avant d'être marins, les liguriens durent s'occuper de la pêche d'abord, puis de la piraterie. Pour se faire une idée des anciens liguriens, habitants de nos côtes, on peut se rappeler ce que disent des pirates Strabon et Thucydide. Faire des prisonniers en courant les mers, offrir de les rendre moyennant rançon ou les porter aux marchés d'esclaves en d'autres climats, arriver en certains temps de l'année aux lieux où croissaient les moissons sur lesquelles ils se proposaient de lever des tributs, telle était l'occupation de ces peuples pirates dont les grecs et les romains purent si difficilement réprimer les courses, et qui trouvèrent tant

d'imitateurs, quand la civilisation et la puissance de la Grèce et de Rome eurent disparu. Les liguriens furent sans doute pour les grecs de Marseille des voisins redoutables et singulièrement fâcheux, qu'il fallut songer de bonne heure à contenir.

Diodore de Sicile représente le pays des liguriens comme couvert d'arbres, et il ajoute que ces peuples étaient occupés tout le jour à les couper. On ne conçoit pas pourquoi un peuple sauvage aurait coupé tant d'arbres. Pour faire leurs petites barqaes, les liguriens n'avaient pas besoin de si grands abattis. Il se pourrait fort bien que la nudité réelle de la plupart de nos montagnes eût fait supposer que tous les arbres avaient été coupés par les anciens habitants de la contrée. Quoi qu'on puisse dire, nous pensons qu'il y avait jadis et dans les époques les plus éloignées de nous autant de cimes pelées dans le canton, qu'il s'en montre de nos jours à nos regards affligés. Rien ne parait indiquer sur nos montagnes un état de choses différent de l'état actuel. Des actes du seizième siècle contiennent des représentations sur la nudité de nos collines, sur la difficulté d'avoir du combustible pour les fours, sur l'insuffisance des terres gastes à cet égard. Le *morra pelat* du moyen-âge n'a sans doute jamais présenté beaucoup de verdure. Cependant à la rigueur il pouvait y avoir un peu plus de végétation qu'aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui même la nudité de certains sites est moins désolante qu'elle ne l'était il y a quarante ans.

Quel aspect présentait le pays dans les temps les plus reculés ? C'est une question qu'il est naturel de se faire dans les lieux qu'on habite et qui n'est pas dépourvue d'intérêt et de charme.

Nous avons entendu dire au savant botaniste, M. Desfontaines, que ces térébinthes, ces lentisques, ces myrtes qu'on rencontre toujours inévitablement dans certaines

localités de notre littoral étaient exotiques. Là dessus, pourtant, une remarque est d'abord à faire ; c'est que le littoral de la Provence présente pour la végétation beaucoup d'analogie non seulement avec la Corse, mais encore avec l'Afrique septentrionale.

On nous excusera si nous n'allons pas remonter ici au temps où le bassin de la Méditerranée n'était pas encore ouvert aux eaux de l'Océan ; il nous suffira d'indiquer dans la double transmigration des cailles le souvenir d'une autre époque, une disposition géologique dont les hommes ont perdu la mémoire et que des traditions, telles que les animaux et surtout les oiseaux en gardent quelquefois, rappellent irrésistiblement depuis des siècles infinis, dès que la belle saison revient et qu'un certain vent souffle sur les mers.

On dit aussi que le pin dont celles de nos montagnes qui ont un peu de terre ne refusent jamais de se couvrir, n'est pas indigène. Y avait-il donc autrefois une autre qualité de pins ? Comment cette race antique aurait-elle disparu ? Notre sol, notre ciel ont-ils changé ? Grandes questions qu'on résoudra longtemps, à vrai dire, de diverses manières et selon la mode scientifique du jour, c'est-à-dire avec toutes ces variantes qui étouffent la science, et dont pourtant il faut tenir compte.

Un arbre qui devait être jadis plus commun dans le canton qu'il ne l'est aujourd'hui, c'est le chêne vert. Dans les terrains abandonnés, sur les lisières restées en friche, on voit des chênes verts d'une belle venue. Il se peut donc qu'autrefois notre sol en produisît beaucoup. Il en a été des chênes-verts comme des chênes-lièges dont, en notre enfance, nous avons encore compté quelques pieds, qui depuis ont totalement disparu.

Nous n'adoptons qu'avec la plus grande réserve l'opinion qui donne dans le temps passé des mélèses à notre can-

ton. Les solives de mélèse qu'on voit à la Ciotat en grande quantité peuvent y avoir été apportées par la navigation du Rhône ou par celle de la côte. Les Alpes Dauphinoises ou même l'Estérel les ont probablement fournies. D'anciens comptes que nous avons eu occasion de parcourir mentionnent des pièces de mélèse rouge, venues de Fréjus et de Nice.

Il y avait donc peut-être dans les plus anciens temps d'autres pins que le *Pinus Halepensis*; il y avait des chênes-verts et même des chênes-lièges en assez grande quantité. Dans les plus mauvais terrains, la nature alors comme aujourd'hui favorisait la végétation des chênes nains ou *avaoussés*. En d'autres cantons, et peut-être en était-il autrefois ainsi dans tout le midi, on donne le nom de *Garrus* à cette espèce de chêne; de là viendrait que les terres d'ingrate culture y sont généralement appelée *Garrigues*. Nous ferons observer en passant qu'on ne recueille jamais de kermès sur les chênes nains de la Ciotat, si multipliés pourtant et si plantureux. Au *Pas de la colle*, à côté du vieux chemin de Marseille, il s'en trouve quelques pieds qui sont fort gros dans leur genre et dont l'existence doit remonter à plusieurs siècles. Un *avaousse* dont le tronc a plus de deux palmes de circonférence présente dans nos montagnes une sorte de phénomène. Ceux du *Pas de la colle* n'ont défié *l'eyssadoun* du chaufournier et du *ramillier* que par leur position le long du chemin dont ils retiennent l'encaissement. On ne voit plus guères aujourd'hui de chênes blancs que dans le bois de Rouvière à l'extrêmité nord du canton; encore y sont-ils fort clairsemés.

Avec cette grande quantité d'yeuses qui, dans le plat pays, venaient, selon toute apparence et s'il faut admettre certaines indications, jusqu'au bord de la mer, avec les *avaoussés* qui recouvraient toutes les plus basses collines,

avec les lentisques et les cistes dont la verdure n'est pas moins foncée, le bassin de la Ciotat présentait sans doute un aspect grave qui, vers le cap de l'Aigle et la montagne de la Garde, passait au sombre. Dans les terrains bas, dans les paluns, soit parmi les yeuses, soit parmi les chênes blancs, devaient errer des sangliers. Les sangliers n'étaient pas rares autrefois dans toute la Provence.

Y avait-il, au temps des Liguriens, des oliviers sauvages? c'est fort probable. Les oliviers sauvages, comme les lentisques et autres végétaux à baies nutritives peuvent avoir été semés par les oiseaux voyageurs. La greffe sera venue ensuite nous donner les qualités d'oliviers que nous avons.

On a observé que sur les côtes de la Ciotat et de Cassis, les plantes maritimes ne se montrent que très près du rivage. C'est que d'assez hautes montagnes s'y élèvent dont les collines littorales ne sont que les racines. A Caouné, à Julhans, à Roquefort, à Rouvière, on vendange et l'on moissonne quinze à vingt jours plus tard qu'à la Ciotat et à Cassis. Dans cette haute partie du canton, il n'y a ni oliviers, ni figuiers, et cette multitude de collines intermédiaires qui se ramifient en divers sens dans les parties basses du territoire arrêtent l'influence des mers sur la végétation.

Nous avons décrit aussi exactement qu'il a été en nous de le faire les ports naturels du Canton ; à cette description a succédé l'éthologie ou le portrait des plus anciens habitants d'après Diodore de Sicile; nous avons cherché à deviner quel pouvait être l'aspect du pays, quand nos premiers pères s'y établirent, et nous avons fait préssentir ce qui est arrivé en des temps plus rapprochés de nous, alors que les gains et les profits de la navigation recueillis avec tant de peines et parmi des périls si divers, se perdaient dans nos campagnes et a chaque géneration en travaux improductifs. Cette observation regarde plus particulièrement le territoire de la Ciotat, veritable écueil où la fortune de nos

pères, à part quelques rares exceptions, est venue constamment échouer.

La division en *craus* et en *paluns* se retrouve à la Ciotat. De vastes et infertiles dépôts de petites pierres qui n'ont pas été long-temps roulées et dont les angles ne sont qu'émoussés, apparaissent de toutes parts. Le plus considérable de ces dépôts est traversé par l'ancien chemin d'Aubagne; il va s'élargissant jusqu'à la mer et prend à son épanouissement extrême le nom de *plages*. Le sol de ces dépôts est appelé *grès*. Le radical de ce mot exprime *tas*, *réunion*. Ce n'est pas toutefois le grès des géologues.

A gauche et à droite du dépôt principal sont des terrains plus bas et meilleurs qui, dans les temps anciens, durent être des marais. La plus grande et la plus productive de ces *paluns* est à mi-chemin de Ceyreste et de la Ciotat. A une époque dont il ne reste plus mémoire, on y a pratiqué un dégorgeoir ou *embucq* artificiel dont nous parlerons plus tard. Dans les vallons de *Roumagoua* vers le pas d'*Ourier* on reconnait les traces d'antiques torrents qui rongèrent les parois des montagnes, creusèrent les vallons et roulèrent vers la mer ces immenses dépôts de pierrailles.

Dans la région du cap de l'Aigle, un autre grès se fait remarquer. Il ressemble beaucoup à des pierres que j'ai vu répandre dans les rues de la Havane pour les rendre praticables et qui, sous le nom de *grou*, se trouvent à peu de profondeur dans une grande partie du sol le plus proche de la ville et par conséquent de la mer. Le grès de la région du cap de l'Aigle concassé, brisé par le travail continu des paysans, forme presque tout le sol cultivable de certaines propriétés. Il n'est pas trop défavorable à la vigne, qui pourtant s'épuise bientôt dans ce terrain comme dans tous les autres.

Ce sol rebelle du canton de la Ciotat où tant d'obstacles

s'élèvent contre une bonne et satisfaisante culture, fournit toutefois certains produits que nous n'avons garde d'oublier.

Deux de ces produits sont dus, il faut bien le reconnaître, aux tentatives incessantes d'une civilisation avancée. Le plus remarquable est le ciment de Roquefort qui acquerra toujours plus de réputation et qu'on pourra substituer un jour au plâtre et à la pozzolane. Il résulte d'expériences faites avec soin que, mélangé de deux parties de sable, ce ciment acquiert une solidité non inférieure à celle du ciment de Pouilly mêlé d'une seule partie. C'est un grand avantage pour le transport et l'emploi. Il vaut mieux encore que le ciment de Pouilly pour la durée, pour la finesse de la pâte, pour la beauté de la couleur. Il fait prise avec plus de rapidité et pèse moins sous un même volume. Au reste, d'après des indications fournies par des creusements de puits, l'existence de la marne argileuse de Roquefort, moins homogène pourtant et moins fusible, n'est pas douteuse dans presque tout le bassin de la Ciotat.

Les travaux d'excavation, faits pour la route nouvelle, ont mis à jour des roches de véritable grès excellentes pour des pavés. Jusqu'à présent on les a trouvées meilleures que toutes celles dont on avait fait usage auparavant pour les môles et les quais de la Ciotat.

Les blocs calcaires de Cassis plus anciennement connus maintiennent leur réputation; joignant à ces produits la chaux de Ceyreste exploitée depuis un temps immémorial, on pourra dire que notre canton possède les meilleurs matériaux de construction qu'on puisse employer sur tout le littoral de la Provence.

IV.

Communications anciennes du Canton avec Marseille, La Bédoure, L'Ourier, Romagoa. *Digression sur le roman et sur le nom de* Rome.

Nous avons annoncé une route nouvellement construite, et la première question à poser doit être celle-ci : Quel changement des voies de communication plus régulières et plus commodes apporteront-elles à l'état du Canton ?

Depuis long-temps on s'occupe de nous tracer des routes qui, une fois terminées, donnent toujours lieu de dire qu'on aurait pu tout aussi bien les faire passer ailleurs, tant il est mal aisé d'ouvrir des voies liant avec rapidité et commodité la Ciotat et Cassis à Marseille. Plus d'une fois en portant nos réflexions sur le développement qu'au seize et dix-septième siècles le commerce maritime avait pris dans les lieux tout-à-fait inertes aujourd'hui de Cassis et de la Ciotat, nous nous sommes demandé si la difficulté des communications par terre n'avait pas contribué à cet essor de notre marine particulière. Non seulement dans ces deux villes on ne faisait pas autrefois venir de Marseille tous les approvisionnements dont on avait besoin, comme on le fait aujourd'hui, mais encore on distribuait aux populations du voisinage et même à une assez grande distance dans les terres l'excédant des denrées ou marchandises dont nos barques avaient fait la recherche en des rivages lointains et que la consommation locale n'avait pas entièrement absorbées. Les premières relations de ces deux points de la côte avec les populations de l'intérieur étaient venues à la suite de la pêche dont les produits, il y a cent ans, étaient encore exportés jusqu'à Grenoble, et de Grenoble allaient

même plus loin. Il y avait alors des routes détestables, mais plus directes, ce qui n'est pas d'une petite considération dans nos pays de montagnes. Des convois de bêtes à bât parcouraient de grandes distances en peu de temps. L'amélioration des voies publiques peut donc, par certaines circonstances qui ne sont appréciées qu'après coup, n'être pas favorable à tous les lieux, comme à tous les intérêts. Il peut y avoir pléthore d'une part et inanition de l'autre : puis, en dernier résultat, souffrance des deux côtés, avec des apparences de bien être et de splendeur. Jusqu'à quel point en ceci comme en d'autres questions de ce genre l'intérêt général doit-il surmonter, étouffer, annihiler les regrets et les plaintes de certains intérêts particuliers ? Grande question, en vérité, qui est à l'ordre du jour depuis le commencement des siècles, et dont la solution n'arrivera sans doute qu'avec leur consommation. Quoiqu'il en soit, occupons nous des anciennes communications du canton ; peut-être a-t-on jusqu'ici négligé mal-à-propos cette étude.

Dans les époques les plus reculées, deux communications s'ouvraient avec Marseille du côté de la terre. La première en partant de cette ville passait par Mazargues, et, contournant la Gineste qu'on ne gravissait pas alors comme on a fait dans les temps postérieurs, s'enfonçait dans un vallon qui appartient à la terre de Lumini. Ce chemin est indiqué encore par six piliers, reste d'une ancienne conférence. Ainsi appelait-on des bâtiments élevés à l'entrée d'un territoire pour la transmission des avis et des secours en temps de peste. Cette voie ancienne débouchait derrière le *Logisson*. Des masures qui apparaissent entre cette métairie et le pied de la Gradule, ont été probablement l'asile temporaire ou cabaret ouvert aux voyageurs à cette époque.

Près de Cassis, deux embranchements se formaient : l'un

qui menait à Ceyreste par le chemin appelé aujourd'hui des *Janots*, l'autre qui, montant vers le plateau de Roquefort, passait à Julhans et se subdivisait ensuite pour aller d'un côté à Toulon, de l'autre à Signes. Ce chemin existe encore; mais dans les portions qui n'étaient pas en plaine, il n'avait que deux pieds de largeur; c'était un *itèr*.

La seconde communication était par le vallon de la Penne et celui de Carnoux. Ici l'œuvre de l'homme apparaît moins encore. Après le vallon de la Penne, ce n'était plus qu'une *semita* d'un pied de largeur, ne servant qu'aux piétons.

Il y avait aussi avec Aix une communication passant par Aubagne.

Le lieu où la *Bédoule* ou *Bédoure* est située, se trouvait au point d'intersection de ces trois derniers chemins. Nous croyons même que le plus souvent pour aller d'Aix ou de Marseille vers Toulon, la voie du littoral était préférée et qu'au lieu d'aller par Conil on venait passer à Ceyreste.

Maintenant, si nous observons que le premier chemin dont nous avons parlé, celui de Ceyreste par les Janots, coupait la montagne qui borde le bassin de Cassis au Pas de *Gautier*, près de l'endroit nommé dans les anciens actes la *basse* ou *vasse de la Belle-Fille* dont plus tard on a fait le puits de la Belle-Fille; nous comprendrons pourquoi le point culminant de cette montagne où plusieurs chemins venaient ainsi aboutir était appelé l'*Ourier*, c'est-à-dire, le défilé qui mène au rivage des mers, *Ora*.

La métairie de la *Bédoure*, où l'on reconnaît quelques vestiges d'une *villa*, n'est pas éloignée de l'*Ourier*, et, en admettant que *beda*, *bed* dans l'ancienne langue celtique où ligurienne signifie maison, la *Bédoure* aurait été la maison d'où l'on va au rivage. Dans le français du moyen-âge, on appelait *borde* une maison bâtie au bord ou à l'orée d'un chemin, à l'entrée d'une ville. Un nom que les honnêtes gens ne prononcent point n'était que le diminutif de *borde*.

On appelait *bidourle* ou bèdourle une grosse sonnette qu'on attachait au cou des chevaux ou des mulets quand on voulait annoncer de loin à la *borde*, à la maison du chemin, l'approche d'un grand personnage. Mais cette autre origine nous paraît moins probable que la première.

Nous devons rappeler qu'à l'occident de Marseille, il y a aussi un vallon de la Bédoule ou Bédoure. Ces lieux se trouvent précisément à deux extrémités opposées de l'ancien territoire marseillais. Tous deux nous paraissent avoir été la maison d'où l'on allait au rivage. Pour ceux qui venaient de l'intérieur, la mer ne commençait à se montrer qu'après l'une et l'autre Bédoure. Un quartier situé sur les limites de l'ancien territoire de la Cadière et de celui de la Ciotat, s'appelle aussi le Bédourier.

Après la *Bédoure* du canton de la Ciotat et à mesure qu'on arrive à l'*Ourier*, le rivage des mers apparaît au voyageur dans une perspective admirable. De ce point élevé, le bassin de Cassis et les mers bleues qui s'étendent au-delà présentent, dans les premières ou les dernières heures du jour, le plus ravissant tableau qu'on puisse recommander à l'art du paysagiste.

La communication de Marseille avec la Ciotat, par le *Pas de la Colle*, ne nous paraît avoir commencé que dans les temps où la Ciotat et Cassis devinrent quelque chose. Quand de Marseille s'avançant vers Cassis on a devant soi l'*Ourier*, irrésistiblement on s'effraye de la hauteur à laquelle il a fallu porter la route nouvelle d'Aubagne à la Ciotat. Le bassin de la Ciotat est si parfaitement isolé par les montagnes qui de Roquefort aboutissent à la mer; ces proéminences sont si abruptes que l'*Ourier*, dont le nom nous a paru désigner l'endroit qui menait à la côte, pourrait bien avoir signifié aussi la frontière, les confins, la borne, celle des *Albici*, par exemple, et des *Commoni*. D'ailleurs, *oros* signifie en grec *montagne*. Le *Pas de Gautier* n'a pu con-

venir que pour aller à Ceyreste quand la Ciotat n'existait pas encore ou, pour mieux dire, ne comptait point. Il a fallu une nécessité de tous les jours pour tracer le chemin du *Pas de la Colle* sur des avalanches de terre et de pierrailles.

Ceux qui venaient par le *Pas de Gautier*, après avoir traversé un petit plateau, recommençaient à gravir des hauteurs appelées *lou camp de Mountaouri*, les hauteurs où l'on respire le grand air, *Aura*. Puis, ils venaient joindre le chemin du pas d'*Ourier* près le puits du même nom et descendaient à *Romagoa*.

Ici, qu'on nous pardonne une digression nouvelle : après avoir recherché l'étymologie de Belcodène, nous pouvons bien rêver un moment à celle de Rome qui vient se présenter sur notre chemin. Nous disons rêver ; en effet, ce sera, si l'on veut, un de ces rêves qui nous arrivent, non pas en dormant, mais en voyageant à pied, lorsque l'imagination, excitée par l'aspect de certains lieux, l'imagination, cette puissante auxiliaire de toutes les entreprises, se joue un peu de nous, mais pour notre bien cette fois, et nous trompe sur la longueur des distances, sur la fatigue de la marche et la chaleur du jour. Au reste, si nous parlons de Rome à propos du vallon inconnu de *Romagoa*, nous fairons en sorte qu'il ne soit pas toujours absent de nos rêveries, ce vers de Virgile :

Si canimus silvas, silvæ sint consule dignæ.

Oui, les forêts, les lieux sauvages, abandonnés, les sept collines où des proscrits, des hommes rustiques, des brigands, où l'écume de la société italique jeta les fondements de Rome, furent dignes d'un consul, elles le furent des maîtres du monde. Grand exemple offert aux générations humaines de ce que peuvent le courage, la patience et des travaux assidus !

Mais ce n'est pas seulement de Rome que nous parlerons,

et, à propos des recherches historiques les plus sévères, nous remonterons à l'origine du roman. Un homme fort habile dans les langues de l'Europe latine et dont le nom sera toujours en honneur dans notre Provence, où il était né, contribua malheureusement à propager quelques erreurs dans les connaissances qu'il cultivait de prédilection et avec un véritable amour. Le premier tort était à ceux qui avant lui s'étaient mis à traduire *lingua* ROMANA, par langue *romane*; il y avait là d'abord un barbarisme. La *lingua romana* était la langue politique des Romains ou, pour mieux dire, des peuples successivement aggrégés à l'empire de Rome, des peuples que, par opposition aux barbares, on appelait romains et que les historiens français ne se sont jamais avisés d'appeler *romans*.

Etait-ce la langue latine pure qu'on appelait ainsi *romana?* Non, sans doute; pas plus que le français des paysans de la Brie, de la Beauce, de la Banlieue et même celui du peuple parisien n'est en tout celui des livres et de l'Académie. Probablement à Rome, et dans le temps de CICÉRON et de CÉSAR, tout le monde ne parlait pas comme eux, et si, de nos jours, par exemple, on retrouve dans le Canada les locutions d'usage au commencement du dix-septième siècle tant à Paris que dans la Normandie, dont les premiers colons de la *nouvelle France* étaient originaires, il est à croire qu'au temps où la ruche romaine envoyait au loin ses essaims triomphateurs, il se faisait aussi avec eux une importation de ce langage vulgaire dont on trouve des vestiges dans PLAUTE, et qui, venant à se modifier sans cesse dans les provinces par un certain mélange avec la langue du pays, recevait à Rome même, dans la capitale du monde, d'autres modifications successives par les esclaves provenant des nations tour à tour conquises et dont le nombre s'était si horriblement et si dangereusement accru. On ne pouvait pas plus exiger de ces esclaves qu'ils

parlassent purement le latin qu'on ne pouvait exiger d'un nègre *Bosale* ou nègre nouvellement importé d'Afrique dans nos colonies qu'il parlât français ou gascon comme nous. Le contraire même est arrivé; car le patois créole n'est autre chose que le français et le gascon dont les nègres *bosales* nous avaient primitivement imposé les altérations diverses. On a dit trop légèrement que les romains avaient donné de force leur langue aux peuples vaincus, et que le latin avait triomphé aussi parfaitement que les armes romaines. On n'a pas fait attention que jamais et nulle part au monde il n'en fut ainsi. On aurait plus tôt fait d'exterminer une nation jusqu'au dernier individu, que d'abolir entièrement sa langue.

L'arrivée des barbares augmenta le mélange et concourut à l'introduction des formes analytiques, dont même l'usage n'était pas absolument inconnu dans Rome avant les grandes irruptions du nord. Mais il resta toujours une langue plus polie, un latin plus ou moins pur, employé dans les actes de l'autorité politique et civile. L'église catholique seule conserva ce latin par la suite.

Si des philologues, prédécesseurs de l'illustre Raynouard, ont eu le tort d'appeler *langue romane* ce patois si divers qui était en usage parmi les innombrables sujets de l'empire romain, on peut, d'un autre côté, reprocher à ce savant si estimable et si laborieux cette supposition d'une langue *romane* fixe, qui aurait servi d'intermédiaire entre le latin et les langues actuelles de l'Europe méridionale. Cette langue *romane*, telle qu'il paraît l'avoir conçue, n'a jamais existé. Il n'y eut jamais que ce que nous appelons aujourd'hui des patois, et le mot *romancium*, usité dans le moyen-âge, n'a jamais voulu dire que langage vulgaire, rustique.

Voici comment il est employé en tête d'un manuscrit de l'Arsenal, renfermant l'histoire de Saint-Trophime, premier

évêque d'Arles. (*Anno domini millesimo* CCCLXXIX, *die* XXVII *mensis februarii, fuit finitum seu escriptum totum istud* ROMANCIUM *seu* VITA *Beatissimi Trophimi* etc.

Dans le *Vidimus* d'une transaction de l'an 1434 dont nous aurons plus tard à nous occuper, on lit que l'acte original était écrit *in quâdam cedulâ in Romancio.*

Dans les registres de la commune d'Abbeville, on lit sous l'année 1401 : « A JEHAN TORNE, chanteur en place, qui » payés li ont esté de don à li fait des graces de la ville, » par courtoisie à li faite pour sa paine et travail qu'il eut » de canter en son ROMAN des istoires des seigneurs *an-* » *chiens*, etc. »

PITTON, qui écrivait en Provence au dix-septième siècle, parle d'une histoire en *lengagi romans*, qu'on donnait pour avoir été transcrite d'une latine.

Les bohémiens de la Russie, de la Turquie, usent entre eux d'un jargon particulier qu'ils appellent la *Romana*, et qui ne provient pas du latin.

En Espagne, le médecin qui n'a pas ses grades, l'officier de santé, est distingué par la qualification de *Romancista*, comme qui dirait celui qui n'a pas étudié en latin, mais seulement au moyen de la langue vulgaire.

Il est même à présumer que le mot *romancium* traduit plutôt *rustica* que *romana*, ou, pour mieux dire, que *romana* et *rustica* sont deux mots qui ont la même origine, et c'est précisément là que nous voulions en venir avec ce long détour qui sera trouvé plus ou moins excusable.

Dans une partie du littoral de Provence, on appelle *pei roumi*, poisson agreste, les asperges sauvages; *roumias* est proprement le framboisier sauvage, la plus vigoureuse de toutes les ronces; et le mot même *ronce*, qu'en langage limousin on appelle *roumec*, n'a pas une autre origine. Dans ces mêmes contrées de Provence, on donne le nom de *roumeiragi* aux fêtes champêtres qu'à Marseille on appelle

trin, et du côté d'Aix, *vot;* en Espagne *romeragi, romeria*, signifie fête de campagne; le savant père Feijoo a écrit des choses très fortes contre ces fêtes. On appelle *romero* l'homme qui fréquente ces rendez-vous où se rencontrent beaucoup d'abus, objet de la pieuse colère d'un illustre philologue. En italien, un *romitorio*, c'est un ermitage; un *monte romito* est une montagne sauvage, écartée, en friche. *Romero*, en espagnol, signifie aussi romarin; le *romeral* est un lieu couvert de romarins; mais ces sortes de lieux sont extrêmement agrestes. Nos petits campagnards appellent *pou* (pulex) *roumiou*, puce des champs, une espèce de criquet ou sauterelle. Le *Peyrou* de Montpellier, (*Pey-rou*) était une éminence autrefois inculte, sauvage. Les noms de lieux *Peyroles*, *Peyroulet*, ont la même origine. Celui de *Romagoa*, à propos duquel nous sommes entrés en une si longue digression est un adjectif au féminin; on sous entend *la val*. La *peyregoa* est un champ, une terre pleine de pierres; la *val balcoa* était autrefois le nom d'une vallée venant des *baous*. Au masculin, ces adjectifs feraient *romagous, peyregous, balcous*.

Voyageant, il y a quelques années, dans les parties les moins fréquentées du Midi, il ne m'arrivait pas d'entendre annoncer un village du nom de Saint-Romain sans que l'idée ne me vînt aussitôt d'un lieu plus sauvage, plus agreste encore que ceux où j'étais pour lors, et jamais cette idée ainsi formée d'avance ne se trouvait être une déception.

Louis Tieck, cet écrivain si original, qui semble avoir concentré en lui le plus fin esprit germanique, parle dans son œuvre qu'il a intitulée le *Vieux Livre*, de quelque chose qui revient à notre propos. « Dans le Brandebourg, »mon pays, on dit *manschen* ou *mantschen*, quand on » mêle et mixtionne quelque chose de sale et de dégoûtant, » lorsqu'on plonge, par exemple, les mains dans le sang

» des animaux tués, ou qu'on se joue avec des cadavres déjà » corrompus ; ou bien encore quand les enfants barbottent » avec leurs mains dans les ruisseaux bourbeux des rues... » Et si l'on fait tout cela d'une façon rude, inhumaine, » comme les Cannibales, alors nous aurons expliqué l'é- » tymologie de ce mot *rohe-mantschen ; rohe* signifiant » *rude.* » Le *Romancium*, la langue des rustres est bien quelque chose de semblable au Rohe-mantschen de Louis Tieck.

Sous un rapport qui n'est pas du tout dégoûtant bien qu'il s'y mêle du rustique et du sauvage, le *Romantic* de la langue anglaise tient évidemment à cette famille de mots dont le nom de la ville éternelle est sorti. La *Romanche*, vallée du Dauphiné où se trouve Romans, est un pays abondamment pourvu de beautés agrestes. Les expressions paysage *romantique*, poésie *romantique*, sont parfaitement exactes, en tant qu'on veut parler d'un paysage éminemment champêtre, d'une poésie qui s'approche autant qu'elle peut de la nature et même d'une bonne et franche rusticité ; ce qui ne veut pas dire que tous ceux qui se piquent d'être romantiques ou qu'on nous donne pour tels soient toujours aussi près de la nature qu'ils devraient l'être pour mériter leur titre.

En tout cela comme on voit, et qu'il s'agisse de langage, de science, de plantes, de fêtes, de paysage ou de poésie, il n'est pas expressément question de Rome, ni des Romains ; le mot même de *Romieu* ne signifie pas toujours, comme on l'a prétendu, pélerin qui va à Rome ou qui en vient ; il pouvait aller au tombeau de Saint-Pierre et de Saint-Paul comme à celui de Saint-Martin de Tours, comme à celui de Saint-Jacques en Galice. Romieu de Villeneuve qui fut ministre du dernier comte de Provence de la maison de Barcelone, n'était pas un pélerin de Rome ; seulement il n'était pas provençal. Le mot *Romieu* traduisait exac-

tement *Peregrinus*, qui signifie pélerin, étranger, voyageur. Souvent même le *Romieu* fut pour nos pères ce que le barbare était pour les grecs et pour les romains, ce que le *sauvage* est encore pour nous. Les musulmans et surtout les barbaresques, les arabes, appellent *Roumi* l'européen. Font-ils simplement allusion aux romains, ou bien une idée ennemie, un sentiment de haine s'attachent-ils à ce nom? Il nous semble que le souvenir de la puissance romaine doit être bien oblitéré chez ces peuples pour qui, dans les rapports commerciaux, les européens sont aujourd'hui des francs et non pas des romains.

Maintenant approchons-nous un peu plus de Rome; expliquons tout-à-fait ce nom qui eut tant de puissance, ce nom qui est encore le plus grand de l'univers. Niebuhr pense qu'il faut lire Rea *silvia* et non pas *rhea*. *Rea* signifiait donc la coupable, la proscrite, et *Silvia* voulant dire *des Bois*, Romulus ou mieux Romus et Remus seraient nés de la proscrite des bois. C'était en effet dans les bois qu'une société naissante devait relancer ceux de ses membres dont elle voulait se débarrasser, se défaire. Que l'histoire de Romulus et Rémus ne soit qu'une allégorie, peu importe; toujours est-il qu'on trouve dans ces noms l'expression de ce qu'il y a de plus rude, de plus sauvage, de plus agreste. Le plus agreste des profils, c'est le nez camus, le profil de la chèvre; eh bien! *romo*, en espagnol, signifie camus. La louve qui nourrit les deux enfants de *Réa Silvia* était, dit-on, appelée *Roma*. Le *Ficus ruminalis* n'était autre qu'un figuier sauvage. Le fruit des figuiers sauvages s'appelle encore parmi nous *figuo ro*. *Remuria* était une petite ville qui la première fut soumise et absorbée par Rome.

Mais à quelle langue appartenait donc ce radical qui chez tant de peuples signifie *rude, agreste?* A toutes les langues ou presque à toutes. C'est vers les sept collines

que l'Orient et l'Occident se rencontrèrent aux jours les plus anciens du monde que nous connaissons. L'élément ligurien, l'élément hellénique étaient venus tous deux de l'Asie. L'Etrurie antique les avait probablement déjà reçus tous les deux et en avait fait une première assimilation. Il s'en fit une seconde bien plus importante dans ces lieux qu'on appela *Roma* par moquerie, ainsi que nos révolutionaires de 93 furent appelés *sans-culottes*. Les romains, les sauvages, les pâtres, les proscrits, les brigands du Latium se firent honneur d'une injure, de même que les *sans-culottes ;* et l'on vit ensuite les enfants de Romulus comme depuis les *sans-culottes* de France jeter un éclatant vernis de gloire militaire, les premiers pendant des siècles, les autres durant quelques années seulement, sur l'ignominie de leurs premiers actes, sur les crimes qu'ils avaient pu commettre, sur l'odieux attaché à leur nom.

C'est quelque chose de bien frappant que l'analogie des langues asiatiques avec les langues latine et grecque. Mais les rapports de l'ancien latin, du latin d'Ennius et de Plaute avec les idiomes du midi, soit rustiques, soit polis par la civilisation, c'est-à-dire par la jurisprudence et par la poésie qui donnent aux langues d'une part la rectitude, de l'autre la noblesse et la grandeur, ces rapports, disons-nous, sont bien plus étonnants encore.

De tout ce qui précède on peut déduire les considérations suivantes :

Tous les mots des idiomes du Midi et quelques-uns même des langues germaniques où l'idée de Rome est réveillée expriment en même temps quelque chose de rude, d'âpre, d'étranger, d'agreste. Le radical dont jadis se forma le nom de Rome, devait appartenir aux langues plus ou moins primitives des pays où il est encore en usage.

Une catégorie des radicaux qui sont dans la même condition pourrait être non pas aisément, mais du moins assez nettement établie.

Un nombre plus considèrable qu'on ne croit d'appellations locales n'a pas besoin de chercher ses origines dans la langue latine, ni dans la langue grecque.

En admettant que ces deux langues soient dérivées, l'une en traversant toute l'Europe centrale, l'autre par l'Asie mineure et l'Archipel, du grand fleuve asiatique des populations et des langues humaines, elles ont dû se trouver tontes les deux à leur point de contact en Italie et, selon toute apparence, vers le Latium, dans un état d'altération au moyen duquel leur origine était à peu près méconnaissable.

Il paraitrait que l'élément ligurien ou si l'on veut la transformation ligurienne a eu sur la formation du latin plus d'influence que l'élément hellénique.

Nous parlons de l'élément ligurien, parce que nous le croyons antérieur au celtique. Les régions où les ligures et les ibères, ces deux branches du même tronc, s'étaient étendus, n'ont été appelées, l'une Celtibérie, l'autre Celtolygie, que par suite de la survenance des Celtes qui soumirent en partie la race ligurienne, et en partie la refoulant sur les côtes, la forcèrent à explorer les mers.

On peut donc dans ces régions se dispenser de recourir au grec et au latin, quand on trouve des noms qui s'expliquent par les localités même que ces noms désignent.

Plusieurs vestiges de l'élément ligurien subsistent encore dans le midi de l'Europe.

On en trouverait même sur les côtes septentrionales de l'Afrique.

Toutes ces observations ont été faites avant nous. Un de nos historiens les plus ingénieux, M. Michelet, a dit : « Une langue si analogue au latin a pu fournir à la nôtre « un nombre considérable de mots, qui, à la faveur de « leur physionomie latine, ont été rapportés à la langue « savante, à la langue du droit et de l'église, plutôt qu'aux

« idiômes obscurs et mèprisés des peuples vaincus. La lan-
« gue française a mieux aimé se recommander de ses liai-
« sons avec cette noble langue romaine que de sa parenté
« avec des sœurs moins brillantes. » Pour nous qui sommes curieux, non pas de noblesse telle quelle, mais de titres authentiques, nous croyons devoir disputer selon nos moyens au langage latin la gloire d'avoir nommé ce qui pour les peuples vaincus avait déjà un nom dont les vainqueurs n'ont pas dédaigné de faire usage. C'est une nette et franche déclaration que nous avons cru devoir faire avant de nous livrer à des recherches subséquentes sur les origines de Ceyreste et de Cassis. Mais nous n'avons pas tout dit encore sur l'origine du mot *roman*, qui a été le prétexte plausible, si non le motif réel de notre longue digression.

Les écrivains espagnols Gomez et Mariana ; les auteurs catalans Galça, Escolan, Boch etc., se servent du mot *romancè*; parfaitement analogue à *Romancium*, lorsqu'ils parlent de leur idiome particulier, *Castillan, Catalan, Galicien*, etc. Une ordonnance ou pragmatique de Jayme, premier roi d'Aragon, du 7 février 1233, défend à toute personne d'avoir aucune version en *romancè* des livres du vieux et du nouveau testament; ceux qui en avaient devaient avant huit jours les remettre à l'évêque pour les brûler. Chaque nation a eu son *Romancium* ou *Romancè;* c'est ce que les latins appelaient *vernaculum*. Les mots latins dominaient quelquefois, mais pas toujours, dans le *Romancé* ou *Romancium*, qui, soit dit en passant, et par les raisons ci-dessus énoncées, ne pouvait plus être nommé ainsi par les romains, par ce peuple à deux têtes, symbolisé par Janus et qui avait dans son langage deux races de mots bien distinctes. Les romains policés ne pouvaient plus donner à la langue rustique, au patois, un nom qui se rapprochât du leur.

Le mot *Romancium*, étant traduit en espagnol par *Ro-*

mancè, pourrait l'être en français par *Romans*; mais cela regarde les autorités compétentes en fait de locutions. Ce qui est certain, c'est que le nom de *langue romane* donné à cette confusion de jargons d'où, par longueur de temps et avec beaucoup de culture, sont sorties les belles langues italienne, espagnole et française, n'est point exact. Il dit trop, parce qu'involontairement on le traduit par langue romaine, et que *langue romaine* ne paraît naturellement pouvoir signifier que langue latine. Lorsqu'on trouve dans nos vieux auteurs cette désignation *in linguâ Romanâ*, c'est généralement du latin qu'ils entendent parler et non pas du *Romancium*. On croirait envain modifier, corriger l'expression en disant: *Langue romane rustique*, ce serait à un barbarisme joindre un pléonasme. Toutefois, il est permis de croire que si l'expression *lingua* ROMANA fut réellement employée pour signifier tous ces jargons en usage parmi les peuples soumis à la domination de Rome et qu'on n'appelait plus *Romains* que par mépris, elle le fut d'abord par les Barbares à qui ces jargons étaient étrangers.

Maintenant, on commence à discerner l'origine de notre mot *roman*, employé pour qualifier un récit fabuleux; il était juste que ce nom, après avoir été appliqué à toutes les œuvres littéraires qui n'étaient pas en latin, restât aux plus vastes compositions qu'on ait d'abord écrites chez nous en langue vulgaire. Par la même raison, les plus importantes compositions des espagnols, au moyen-âge, les chants qui parlaient de leurs guerres contre les maures, ont gardé le nom de *Romancès*.

Ainsi, le *Romancium* de Saint-Trophime, dont nous avons parlé, c'est l'histoire de ce saint évêque, écrite en langage *romans*, comme la prose de tel saint, en termes de liturgie, est une pièce en prose à l'honneur de ce saint. Un troubadour, je ne sais plus lequel, menaçant son rival, lui disait: *farai un vers*, je ferai un vers, c'est-à-dire,

une chanson ou une satire contre toi en vers. Aujourd'hui encore, le peuple de Provence appelle un compliment en vers et même une chanson etc, tout simplement un *vers*. Nous avons vu, il n'y a pas long-temps, des processions où l'on portait la Sainte-Vierge, Sainte-Barbe ou d'autres saints et saintes, s'arrêter devant telle maison ou telle boutique pour qu'un enfant *dît un vers*. Certainement, le copiste de la légende de Saint-Trophime, ne croyait pas avoir transcrit un *Roman* dans le sens que nous donnons à ce mot.

V.

Etymologie de Sezerista et de Carsicis.

En archéologie, comme dans toutes les sciences où l'esprit ne saurait se contenter de vérités relatives, on ne peut et l'on ne doit procéder que du connu à l'inconnu. L'archéologie a des problèmes à résoudre, il lui faut des équations. Faute d'avoir suivi cette méthode sévère, on a placé dans notre canton, par exemple, quatre villes bien comptées, sur un point où une seule et pas bien considérable encore ne subsiste qu'à grand'peine et comme par artifice.

L'*Insula Torenti* du moyen-âge et sans doute aussi de l'antiquité, a fait traduire *Taurœntum* par (la Ciotat) dans tous les dictionnaires latins; le *promontorium Aquilœ* ou simplement *l'Aquila*, dont nous avons déjà dit quelques mots, a occasionné dans certains dictionnaires géographiques l'insertion d'une ville appelée l'*Aigle*, entre Toulon et Marseille, c'est-à-dire à la place même que la Ciotat occupe. Sur la foi de ces dictionnaires, on demanda de Paris, il y a quelques années, au directeur des postes de notre commune, des renseignements sur la prétendue ville de l'Aigle, et ces renseignements furent tout-à-fait mer-

veilleux. Le plus fantastique narrateur des *Mille et une Nuits* n'aurait pas mieux imaginé. Notre directeur des postes d'alors, qu'on avait placé là parce qu'il était filleul d'un homme d'importance, bâtit sur le champ la ville de l'Aigle à l'Ile-Verte, et lui donna je ne sais combien de milliers d'habitants avec leur maire, leur conseil municipal, eur clergé, sans oublier probablement leur directeur des postes. Mais il n'y a, lui disait-on, qu'une cabane pour servir d'asile aux pêchenrs dans les mauvais temps. Oh ! répondait sans se déconcerter notre visionnaire pareil à tant d'autres qui rêvent par trop d'esprit, ce qui n'était pas du tout son fait ; oh ! disait-il, s'il n'y a encore ni maisons, ni habitants à l'*Aigle*, il y en aura dans cent ans, dans mille ans d'ici, peu importe !

En 1821, on travaillait aux réparations du quai de la Ciotat, lorsqu'en fouillant le terrain, on rencontra des fondements assez solides qui furent pris aussitôt, non par les habitants, mais par des étrangers, pour des constructions romaines ; ce n'était pourtant que les restes d'un reservoir fait en ce lieu, il n'y avait pas un siècle, pour recevoir les torrents de la montagne de Sainte-Croix, ou du moins pour empêcher que, dans les orages, ils n'entraînassent au port le limon et les pierrailles qu'ils charriaient et roulaient dans leur cours impétueux. Pendant deux cents ans, on s'était occupé de travaux ayant pour but de prévenir l'encombrement du port, à quoi l'on n'est parvenu enfin que par le creusement d'un canal portant au loin les eaux des torrents. Eh bien ! au voisinage de ces bâtisses toutes modernes, fut trouvée une médaille en or de Justinien dont on fit grand bruit, et qui amena quelques rêves sur l'existence d'une grande ville de Cytharistes, dont, à vrai dire, il ne reste aucun vestige. Et au fond, la découverte faite en un lieu donné de quelques médailles n'y prouve pas nécessairement l'existence d'une ville au temps où ces médailles furent

frappées. Un lieu de relâche plus ou moins sûr a toujours existé au pied de la montagne de Sainte-Croix ; des galères romaines ont pu y aborder, des médailles qui n'étaient alors que des pièces de monnaie ont pu tomber des mains de quelqu'un et rester dans la terre jusqu'à nos jours, sans qu'il y eût auprès du gisement de ces médailles autre chose que des masures peu dignes d'attention. Partout où un homme place le pied, il peut lui arriver de perdre un sou, s'il est pauvre, une pièce d'argent ou d'or, s'il est riche. Il n'y a que les médailles trouvées sous des fondations d'édifices qui prouvent quelque chose.

Le nom de *Cytharistes* on *Cytharista*, se trouvant quelquefois écrit dans les livres *Cæsarista*, on applique cette dernière dénomination à une quatrième ville, que les Romains auraient fondée dans un temps où Citharista existait encore, et sans doute pour ôter à celle-ci tout moyen d'exister plus long-temps.

On lit quelque part, dans la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, que Citharista et Cæsarista pourraient bien n'être qu'un même nom diversement orthographié. Cette conjecture nous paraît fort raisonnable. Le *th* des grecs, comme le *th* anglais a un son doux que notre *s* représente assez bien. Nous avons même lu dans un vieux livre français, le nom de la Charente, rivière, écrit *Tharente* (1). Quoiqu'il en soit, dans les plus anciens titres du moyen-âge, le lieu de Ceyreste est toujours appelé *Seserista* ou *Sesarista*, l'*a* pour l'*e*, et quelquefois le second *s* remplacé par un *z*; mais jamais on n'y trouve la diphtongue *æ*, servant à former la première syllabe ; il est

(1) Un manuscrit de l'an 1380, cité dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, porte aussi au lieu de la *Charente* (rivière), la *Tharente*. Le *t*, même aujourd'hui et dans certaines rencontres, ne se change-t-il pas en *c* ou *s*?

vrai que cette diphtongue ne se rencontre pas d'ordinaire dans les plus vieux manuscrits ; un *e* simple en tient presque toujours lieu.

Dans le moyen-âge encore, on ne trouve de ville qu'à Ceyreste ; le lieu qui est devenu depuis la Ciotat ne passa jamais dans le canton que pour un bourg de Ceyreste. Au seizième siècle et pour diverses raisons d'intérêt, l'annexe de Ceyreste s'intitula bourg de Marseille, oubliant tout-à-fait qu'un siècle auparavant elle n'avait d'autre territoire que celui de Ceyreste même et ne formait avec ce lieu qu'une seule communauté. Les villes comme les hommes sont toujours très portées à méconnaître leur origine, ne fût-ce que par une vanité mal entendue, comme l'est presque toujours celle des parvenus. Du reste, nous expliquerons plus tard pourquoi ce bourg, cette annexe de Ceyreste, était appelé *Burgus Civitatis*.

Citharistes et *Citharista*, n'étant que l'ortographe grecque plus ou moins exacte de Sezerista, nous ne pensons pas qu'il soit besoin de chercher deux villes ou bourgades dans cette étendue de terrain que nous appelons le bassin de la Ciotat.

Nul doute, d'après tous les titres existants, que *Seserista* ne fût autre chose dans le moyen-âge que le lieu actuel de Ceyreste. Mais cette identité remonte-t-elle d'une manière reconnaissable jusqu'aux temps de la république gréco-marseillaise et de la domination romaine. Rien ne réprouve cette idée, ni ne la confirme. Certainement, avec des habitations quelconques à trois quarts de lieue du rivage, il devait y avoir sur ce même rivage un établissement secondaire. Cet établissement secondaire existait encore au moyen âge ; c'était ce que les gens de Ceyreste appelaient le *bourg*.

On peut se faire une autre question : Pourquoi cet établissement secondaire n'était-il pas à l'anse du pré? Il y

avait là une source d'eau pour attirer les navigateurs. On rencontre, en fouillant le pré, beaucoup de débris de poterie grossière qui annoncerait l'existence d'un antique séjour. Probablement il n'y avait ni une ville, ni une bourgade; c'était tout simplement un lieu de foire, de réunion, ce que les ligures appelaient *Markat*, et les grecs comme les romains *Emporium*. Mais pourquoi ce lieu aurait-il été abandonné pour l'emplacement actuel de la Ciotat, qui en est si voisin? A la place où la Ciotat se présente aujourd'hui sur ces rochers qui, au moyen-âge, étaient garnis de trois tours, y avait-il, en des temps dont il n'est plus resté de souvenir, l'*oppidum* où se retiraient au besoin soit les pêcheurs de ces mers, soit les gens qui tenaient l'*Emporium*? L'habitation des indigènes n'était-elle pas distincte et séparée de cet *Emporium* où l'on s'établissait temporairement sous des cabanes de feuillage? Dans cette séparation de l'*oppidum* et des habitations ordinaires, dans celle même qu'on pourrait supposer entre les étrangers restant à l'anse du pré avec leurs barques et les indigènes établissant leurs demeures sous la protection immédiate de l'*Oppidum*, il n'y aurait rien de contraire aux usages antiques. L'anse du pré aura été abandonnée, parce qu'elle était un peu plus éloignée de Ceyreste que l'emplacement de la Ciotat, et aussi parce que la mer, dans les temps les plus reculés, devait battre aux racines mêmes de la montagne de Sainte-Croix; tout le terrain qui existe aujourd'hui entre cette montage et le port n'ayant été formé que d'alluvions. D'ailleurs à une époque tout-à-fait inconnue aux générations présentes, un premier mole fut construit qui, de la plage de la Ciotat, fit un port factice assez considérable; et l'anse du pré qui n'était ni profonde, ni large, ni sûre, fut dès-lors totalement abandonnée.

Que l'*Oppidum* marqué encore au moyen-âge par trois tours ait survécu à l'empire romain, ait bravé les inva-

tions des barbares, c'est une chose qui n'est pas impossible; mais il ne parait point que cet emplacement ait jamais eu beaucoup d'importance. Au moyen-âge, ces débris, ces restes n'avaient point de nom. Des chroniques latines qu'on trouve dans les *Rerum Italicarum Scriptores*, parlent d'événements arrivés dans ce qu'on appelle depuis quatre ou cinq siècles le port de la Ciotat; mais elles n'emploient jamais que la désignation de *Portus Aquilæ*. L'*Aquila* seule, la vigie donnait aux yeux des étrangers quelque importante à ces lieux. Des restes tant soit peu remarquables auraient, ce nous semble, gardé un nom.

Mais le nom de *Sezarista* qui, dans la traduction française d'un acte des plus anciens faite à Paris, est toujours rendu par Cezeriste, d'où venait-il? De la même montagne à l'occasion de laquelle les chroniqueurs italiens avaient fait leur *Portus Aquilæ*. Le mot *Stari*, qu'on trouve dans les vieux titres, celui d'*Estero*, qui est espagnol, celui de *Statio* qui est latin et qui a pu venir d'une langue antérieure à la langue latine signifient tous également *Poste*. *Sezerista* ou *Sezarista*, dont les grecs ont fait *Cytharistes*, *Cytharista*, et les souvenirs de collège *Cæsarista*, (selon toute apparence du moins), *Sezerista*, disons-nous, ne représente à nos yeux que le poste, la station du rocher, *Sezeri-Statio* (1). Nous donnerons bientôt connaissance

(1) On appelait *Stage* ou *Estage* ou *Stolz*, le droit de guet et de garde, c'est-à-dire la redevance qui représentait l'obligation de garder le château du seigneur et de le défendre contre les invasions des brigands. En Espagne, on donnait le nom d'*Estaticos* aux tours où résidaient les châtelains ou gouverneurs des châteaux. Quant au mot *Sézè*, on le trouve écrit quelquefois *Sezer*, mais dans des pièces moins régulières. Toutefois, cette prononciation *Sezer* dont on aurait aisément fait *Sezeri*, est conforme au génie de la langue provençale, et le génie d'une langue a ses premières données bien loin dans les âges du monde.

de transactions entre la Ciotat et Ceyreste, d'après lesquelles l'origine dont nous parlons serait plus que probable.

Il nous paraît donc que la Ciotat a été pendant des siècles, peut-être même du temps des grecs de Marseille, et sous la domination romaine, ce qu'elle était au moyen-âge, une annexe de Ceyreste, à qui le non de *Sezarista* ne peut être enlevé.

Quand il fut question pour les marseillais de défendre contre les liguriens ennemis tout ce littoral, depuis Marseille jusqu'à Nice, que les armes de Rome avait arraché aux barbares pour le donner à la république phocéenne, peu redoutable pour les romains, et qui leur rendoit même des services, Sezerista prit un commencement. Ce fut un fort bâti pour défendre les douze stades de côte donnés aux marseillais dans les lieux offrant à leurs barques des abris plus ou moins commodes. La ville puissante de Marseille s'élevait immédiatement au-dessus de son port, mais Sezerista fut reléguée sur le penchant des montagnes, comme le sont encore dans l'Archipel tous les villages qui datent de la plus haute antiquité, comme le fut Athènes elle-même. Sezerista ne pouvait pas être aperçue de loin par les pirates, et sa garde du cap de l'Aigle lui fesait connaître par des signaux tous les dangers qui pouvaient survenir du côté des mers. A côté de son port, il y avait des tours pour recevoir ses marins, ses pêcheurs et ses marchands, lorsque le péril était venu, et de ses murs, de son *Oppidum* central partaient les hommes qui devaient défendre la côte et le territoire.

Cet état qui était bien incontestablement celui du moyen âge, rien n'empêche de le retrouver en des époques beaucoup plus reculées. Tout dans l'étude suivie des localités, fait croire, au contraire, qu'il n'était pas autre. Des suppositions d'un grand commerce au port de la Ciotat vers

le temps de la république marseillaise ou sous la domination romaine, sont purement gratuites.

Ceux qui trouveraient trop grossière l'étymologie que nous avons donnée de *Sezarista*, peuvent chercher l'origine du nom, tel qu'il était écrit en grec, dans la même famille où se trouvent le mont *Cythéron*, l'île de *Cythère*, etc. En substituant un *i* simple à l'*y* grec, on pourrait supposer que les Hellènes, toujours ingénieux, toujours amis des fables, consacrèrent le cap Sicié et le cap de l'Aigle au frère bien aimé de Diane, de la protectrice des marseillais, à Apollon, le joueur de lyre, *Citharista*.

Pour dire enfin tout ce que nous pensons sur cette origine, nous ajouterons que le mot *sézè* signifie en provençal pois-chiche, et que le nom de Ceyreste pourrait bien ne pas avoir d'autre origine que le *cognomen* du grand *Marcus Tullius Cicero*, en admettant toujours dans ce nom l'élément qui signifie poste, station, vigie.

Il paraît du reste que les anciens ont eu deux *cytharistes promontorium*, comme il y avait en même temps au moyen âge le sézè ou sézer et le cap Sézieh.

Quant à voir dans le nom de Ceyreste *Cæsaris statio*, c'est à quoi nous ne pouvons incliner. César n'avait aucun motif pour fortifier un lieu qui, du reste et selon toute apparence, avait reçu des fortifications quelconques bien avant son passage dans nos contrées. Est-ce contre l'Italie qu'il aurait pris soin d'établir le poste insignifiant de Ceyreste ? Le peuple romain était pour César, pour César le vengeur du peuple et de Marius. Les ennemis de César et du peuple étaient dans l'étranger. D'ailleurs, pour le siège de Marseille, il ne tirait pas ses secours de l'Italie, mais de la Gaule par l'intermédiaire d'Arles ; qu'avait-il donc besoin de fortifier un lieu qui n'était sur la voie ni de ses amis ni de ses ennemis ? Aurait-il fait bâtir le château de Ceyreste, y aurait-il placé une petite

garnison pour maintenir dans la soumission les marseillais et les albiciens ; c'était à Marseille seulement que ces précautions devaient être prises, et elles le furent. Le reste du pays plus ou moins dépendant de Marseille n'avait plus à remuer tant que la métropole resterait soumise. La Provence n'était qu'un point perdu dans le vaste ressort de la domination romaine. Aurait-on fortifié Ceyreste conter les éventualités des guerres civiles ; mais c'est quelquefois tout le contraire qu'on fait, et ceci arriva précisément pour Ceyreste, dans les temps postérieurs, ainsi qu'on va le voir.

Le 17 février 1592, le duc d'Epernon écrivit de Sisteron au capitaine Ruffi, marseillais, qui était dans l'armée du roi « que le bien du service de S. M. étant de mettre » rez-terre les lieux et bicoques de cette province, qui ne » servaient qu'à surcharger le pays et dont l'ennemi se » pouvait facilement emparer par pratiques et intelligences » pour d'autant troubler ses bons sujets, voisins des dits » lieux et bicoques, il lui ordonnait de tout incontinent » et sans délai se transporter au lieu de Ceireste, près de » la Ciotat, pour faire abattre et mettre rez-terre le château » et barricades en façon que l'on ne s'y pût dorénavant » loger pour faire la guerre sans expresse commission, » et pour cet effet, » il lui dit de prendre des pionniers de Cuges, de Cassis, de Gémenos, de la Ciotat, etc. Le capitaine Ruffi exécuta incontinent cet ordre ; la part de dépenses qui revint à la Ciotat pour la démolition du château de Ceyreste fut de 388 florins, 9 sous.

Ainsi fut détruit dans nos guerres civiles, ce château qui, primitivement élevé par les marseillais pour opposer une barrière à ceux des Liguriens restés leurs ennemis, dut être maintenu et probablment accru dans la suite des temps par les seigneurs des Baux et non point, comme on l'a pensé, par la reine Jeanne ; on verra plus tard pourquoi. Il ne

reste aujourd'hui que le revêtement d'une partie du mamelon sur lequel cet antique château, *fortalitium*, avait été construit.

Après avoir exposé notre opinion sur l'origine de Ceyreste avec cette bonne et sage réserve dont il ne faut jamais se départir dans ce vaste royaume des conjectures, qu'on appelle archéologie, nous rechercherons quel a pu être le motif du nom imposé à l'ancien lieu de *Carsicis*.

Entre la partie du canton qui formait annexe au territoire des *Albicoï* et celle qui appartenait aux *Commoni*, entre les terres de Roquefort, d'une part, et celles de Sezarista de l'autre, il y avait sous le rapport politique plus de similitude que sous le rapport physique. Un *Oppidum* plus ou moins enfoncé dans les terres, mais également dérobé aux regards des navigateurs, puis un emplacemen au rivage de la mer, où pêcheurs, marins et marchands établissaient leur demeure. Probablement les pêcheurs et les marins du pays étaient séparés des marchands et des navigateurs étrangers. C'était là un principe commun à toutes les associations antiques ; on le retrouve même dans le moyen-âge qui ressemblait tant à l'antiquité. Les voyageurs n'entraient pas toujours dans les villes ; les faubourgs étaient en général bâtis pour eux.

Au moyen âge, il y avait des tours de défense à la Ciotat ; au lieu où fut Carsicis gisent des débris qui ont pu appartenir à des tours ou du moins s'y rattacher. L'un de ces fragments présente des pierres en losange placées sur d'autres en parallélogramme. Sur cet indice qui pourrait bien n'être pas toujours certain, l'œuvre des âges précédents étant toujours à la merci des imitateurs dans les âges qui suivent, sur cet indice, les antiquaires assigneraient à la construction de *Carsicis* une date plus ou moins probable. Tout ce que nous avons à dire, c'est qu'on risque peu de la reculer loin, bien loin dans le passé.

On dit dans la statistique du département que, pour l'étymologie du nom de *Carsicis*, il faudrait interroger la langue ligurienne, et que cette langue, nous ne la connaissons même pas. Cette observation est de toute justesse. Néanmoins, dans les désignations de localités particulières, il se trouve toujours quelques mots ou éléments de mots qui apportent leur sens avec eux, et qui, survivant aux idiomes des plus anciens âges, s'expliquent par la nature même des lieux auxquels on les donne par une tradition non interrompue.

On trouve, par exemple, dans la nomenclature des hameaux et quartiers de la banlieue marseillaise que le quartier des Aygalades était divisé jadis en deux sections appelées *Cartz* et *Cros* de Pèbre. On voit encore en ce quartier un pont de Cartz. Or, la section et le pont de Cartz appartiennent à un enfoncement considérable de terrain. *Cartz* dit autant que *Cros*, et pour indiquer deux terrains qui se ressemblent, on a eu recours à deux mots synonimes. On trouve encore dans le territoire de Marseille le lieu de *Carteloux*, au quartier de Sainte-Marthe; il y a un moulin dit de *Caravelle* au quartier des Crottes. Le quartier de Sainte-Marguerite et les fonds même où coule l'Huveaune renfermaient un lieu appelé *Caraveillan*, lequel appartenait à l'abbaye de Saint-Victor et qui, selon les apparences, se composait de prairies et des prairies les plus basses en allant vers la mer. C*arnoux*, C*arpiogne*, C*arri*, sont des lieux enfoncés, cachés. Ç*aronte* est le nom d'un étang ou grand bassin de trois kilomètres de long sur un de largeur moyenne, situé entre les bourdigues de Bouc et celles des Martigues.

Nous pourrions citer dans le département du Var les lieux de Carcès et de Carnoulles. La ville de Carcassonne autrefois C*arcassum* est dans un enfoncement. C*arpentoracte*, Carpentras, porte trois éléments distincts dont

'un, *car*, signifie enfoncement, l'autre, *pen*, veut dire talus, hauteur, et le troisième *toracte* équivaut à *tractus* passage. Telle est du moins l'explication la plus vraisemblable de ce nom multiple. Or, Carpentras, situé à l'extrémité d'un vaste plateau, domine un enfoncement qui est très vaste et très fertile ; c'est de plus l'un des passages les plus importants pour aller dans le Dauphiné.

Chartres est dans une position analogue à Carpentras. Seulement le plateau à l'extrémité duquel se montre la capitale des *Carnutes* est immense, c'est la Beauce, et l'enfoncement de terrain, la vallée, est d'une grande magnificence. Il est bien remarquable que ce plateau soit appelé la Beauce et présente ainsi le même radical que nos *baous*. La chartreuse de Grenoble, *Carthusia*, nous montre encore le radical que nous trouvons dans *Carsicis*. Elle est dans un enfoncement au milieu de montagnes qui la dérobent à tous les regards, puisqu'on ne peut y pénétrer que par deux ouvertures ou portes.

Nous avons de plus en provençal l'expression *carar* pour dire enfoncer, faire plonger les filets dans l'eau. La *care* d'un navire en est la partie creuse. On appelait *Carica navis*, un vaisseau de charge, parce qu'il enfonce beaucoup plus que les bâtiments légers qui tirent peu d'eau. *Carina* signifie même *navire* chez les poëtes. Nous appelons *caranque* en provençal, et c'est de la prononciation provençale qu'ici nous devons toujours faire usage, un enfoncement de la mer dans les terres, un port naturel. La *Care* sur la côte d'Afrique en français la Calle, est un enfoncement, un port. Cartage s'appelait plus anciennement *Carchedon*, le port de Sidou ; l'enfoncement de la mer aux lieux où était Carthage forme encore aujourd'hui une espèce de lac ; Carthage fut d'abord pour les sidoniens ce que la *Care* ou Calle était encore, il y a cinquante ans, pour nos marins provençaux, D'ailleurs, nos dictionnaires définissent le mot *cale* un abri entre deux pointes de terre et de rochers.

Maintenant reprenons le radical qui a servi à former le *Sézé*, le *Sézer*, et le *Sésieh* qu'on trouve aussi écrit *Sessieh*, *Sessiech* (c'est-à-dire le cap de l'Aigle et le cap Sicié); joignons-le à celui qui signifie enfoncement, abri, et nous aurons *Car-sicis*, l'abri du rocher, et ce rocher c'est *en Canaillo*, non moins remarquable dans son genre que le bec de l'Aigle. Il y a beaucoup d'étymologies moins probables que celle-là. Le cap *Sesieh*, devenu cap *Sessiech* est resté enfin *cap Sicié*. Pourquoi des modifications analogues n'auraient-elles pas eu lieu dans les temps reculés? Pénétrons-nous bien de cette vérité certainement aussi ancienne que le monde : les hommes d'aujourd'hui ressemblent dans toutes leurs dispositions, dans toutes leurs aptitudes morales et physiques aux hommes qui existaient il y a trois ou quatre mille ans. Le mot éminemment antique dont on a formé *Icho va*, *Zeus*, *Zeus pater*, *Jupiter* n'existe-t-il pas encore sur nos lèvres provençales? La *chavane* ou *djavane*, l'orage mêlé de tonnerres, ne désigne-t-elle pas encore ce trône auguste et sombre où les premiers hommes placèrent la divinité dont ils sentaient l'existence dans leur cœur? Combien de fois sur une terre trop souvent brûlée de sécheresse, nos pères les plus anciens, les fondateurs les plus lointains de notre race, tournant leurs yeux inquiets vers un ciel longtemps d'airain, ne sentirent-ils pas leur cœur battre de joie et de reconnaissance à l'aspect de ces noirs et mystérieux nuages, alors que grondait ce tonnerre non moins rempli de mystères à qui déjà peut-être ils devaient la connaissance et l'usage du feu, et que tombait cette pluie tant désirée après laquelle se montrait toujours une verdure renaissante, une vie, une création nouvelle! Que de motifs alors pour confondre tout cet ensemble de prodiges avec l'idée toujours indéfinissable, mais jamais étrangère à l'homme d'une divinité de qui tout vient et à qui tout retourne!

A côté d'un nom qui se rattache aux religions primitives et qui s'est maintenu si intégralement dans notre pays, tandis qu'en d'autres contrées il a reçu des altérations variées à ce point de devenir le nom même de Dieu, *Deus* ou *Zeus*, on nous permettra de citer un terme d'amitié qui probablement ne remonte qu'aux romains et qui s'est conservé non moins intact parmi nos enfants et nos femmes. Il est fâcheux que la prononciation donnée à l'*a* final ait fait confondre ce nom qui sert à exprimer les plus doux épanchements de la tendresse maternelle et filiale avec le nom d'un apathique oiseau et que de cette fausse interprétation, soit provenue la qualification moqueuse de *caillette*. Le nom de Caïa était aussi commun pour les anciennes romaines que celui de Marie pour les chrétiennes de tous les pays. On rapporte, dit à ce sujet Valère Maxime, que Caïa Cœcilia, épouse du roi Tarquin l'ancien, était une excellente filandière, et que, pour cette raison, quand on demandait aux nouvelles épouses amenées en cérémonie devant la porte du mari quel était leur nom, elles répondaient *Caïa* de Caïus Tatius. Le nom de Caïa était comme la promesse des vertus domestiques dont l'épouse de Tarquin l'ancien avait donné l'exemple.

La vallée que forme le plateau de Roquefort joint au bassin de Cassis est beaucoup plus étendue que le bassin de Ceyreste et de la Ciotat. La métropole, si l'on peut user de cette expression, était ici beaucoup plus distante de l'annexe, du bourg. Roquefort, qui n'est pas du tout aperçu de la mer, en est beaucoup plus éloigné que Ceyreste; il n'a jamais eu autant d'importance pour les travaux de la civilisation, écarté qu'il est dans les bois; mais il a pu en avoir beaucoup pour la défense du pays. L'avantage de son site est d'ailleurs indiqué par son nom. Ainsi que le vieux château de Julhans, plus reculé encore vers

le Nord-Ouest, au milieu des pins et des rochers, il défendait l'approche des terres les plus dépendantes de Marseille, et flanquait la plus importante des quatre anciennes voies que nous avons précédemment indiquées.

On ignore les services que Roquefort et Julhans ont pu rendre aux marseillais. L'histoire ne rappelle relativement à Roquefort qu'un fait assez remarquable. La maison des Baux tenait pour Raymond de Turenne, ennemi déclaré de l'autorité régnante. Cette maison avait déjà cédé en 1350 Ceyreste et son bourg, la Cadière et Auriol à l'abbaye de Saint-Victor. Il lui restait dans nos contrées la seigneurie d'Aubagne et de sa vallée, dont faisaient partie la commune de Roquefort et son annexe, la terre de Cassis. Les marseillais, armés par le prince de Tarente, frère du roi Louis III, allèrent attaquer le château de Roquefort, ce boulevart de leur ancienne république. On dit qu'ils y menèrent un canon ou *bombarde*, la première arme de ce genre qui eût paru dans nos contrées.

Il n'est pas bien certain que le port de Carsicis ait toujours été à l'*Arène* (au sable). Il a pu se trouver non pas dans l'origine, mais en des temps postérieurs, à l'anse des Lombards, où l'on voit quelques restes de quais. C'est auprès de ce port des Lombards qu'aura été bâti dans la suite le château de Cassis, cet *oppidum* du moyen-âge qui, dans son état de conservation, mériterait peut-être quelques études.

Quant aux ruines de *Carsicis*, elles n'indiquent pas l'existence de maisons en pierres. Cela n'est pas étonnant. Vitruve dit qu'à Marseille même il y en avait fort peu, et qu'en général les maisons n'y étaient bâties qu'avec de la terre grasse entremêlée de branchages et de paille. Des maisons ainsi construites devaient être basses, et comme elles étaient situées fort irrégulièrement sans doute sur le revers d'une colline, on pouvait aisément voir de la hauteur

opposée, comme le dit César, dans la vieille traduction de Vigenère assez exacte, « comme toute la jeunesse qui y « était demeurée, et les vieilles gens, avec les femmes « et enfants, des corps de garde et boulevarts, ou du « haut du mur joignaient les mains en contremont, ou s'en « allaient de côté et d'autre visiter les temples des dieux « immortels, esquels se mettant à genoux devant leurs « images, les requéraient de la victoire, etc. »

Au reste, quelque idée que les ruines de *Carsicis* puissent faire concevoir, il n'était pas resté à ces lieux plus d'illustration qu'au *Portus Aquilæ*, nommé ainsi par les italiens faute d'autre nom qui leur fût connu. Un acte du 23 janvier 1370, justifie que le lieu de Cassis faisait partie du territoire de Roquefort, et que tant le dit lieu de Cassis que celui de Roquefort appartenaient encore aux seigneurs des Baux. Au dessus de l'entrée du château de Cassis, s'offre dans un écusson l'étoile à seize rais, symbole de la maison des Baux, et pourtant on ne trouve point Cassis parmi les *loca Baucericorum* dans le catalogue des terres Baussenques. Le bourg de Ceyreste y figure avec sa métropole, mais le château de Roquefort y paraît tout seul, et sans son annexe.

Dans un acte du 12 mai 1378, on donne les confronts suivants au territoire de Ceyreste, savoir: les territoires de la Cadière et de Roquefort, la terre des *Julhans, terra de Julhanis,* la mer et la *terra de* Cassinis. En des titres postérieurs on trouve *de* Cassico, et quelquefois *de* Cassito.

En 1426, la baronie d'Aubagne et de sa vallée fut réunie au comté de Provence; et quand le roi René, en 1473, en investit Jean Alardeau, évêque de Marseille, en échange de quelques autres terres plus éloignées, la terre de Cassis, détachée du territoire de Roquefort qui devint la possession d'une famille d'Aubagne, forma une commune à part et suivit le sort de la baronie.

Roquefort continua de subir toutes les charges du régime féodal ; il y eut pour la ville de Cassis, dont la population s'éleva jusqu'à 2,500 ames, des améliorations dues à sa nouvelle fortune. Toutefois, nous voyons, par un inventaire de régistres qui durent être brûlés conformément au décret du 17 juillet 1793, qu'il y avait avant la révolution dans cette commune des généalogies de maisons et de terres soumises à la directe de l'évêque, et que les frères Prêcheurs de Marseille ainsi que le chapitre de la Major comptaient des emphythéotes et des redevables parmi les propriétaires de Cassis. On ne connaissait rien de tout cela depuis plus de deux siècles dans les communes de Ceyreste et de la Ciotat. Cette circonstance rend leur histoire assez importante.

Les préludes de la révolution de 1789, en ce qu'elle eut de juste et de nécessaire, datent dans ces deux communes et dans quelques autres dependant comme elles de l'abbaye de Saint-Victor, datent, disons-nous, des premières années du seizième siècle. Mais avant d'entrer dans ces nouveaux détails, nous fairons d'abord connaissance avec la maison des Baux, et plus particulièrement que nous n'avons pu le faire jusqu'ici au milieu de nos recherches et de nos conjectures sur des temps tout-à-fait effacés. Nous signalerons ensuite la topographie au moyen-âge des deux communes sous le rapport de l'agriculture et de l'organisation politique, entendant par politique tout ce qui regarde les besoins mutuels d'une association d'hommes établis sur le même sol.

VI.

Origine présumée de la maison des Baux.

D'où vient ce nom des *Baux*? En provençal, *baou* signifie escarpement. En espagnol *Baldio* veut dire *Ager*

compascuus, champ soumis à la compascuité. En basque *Bald-Lurr* signifie terre vaine, de *Bald*, vain, inutile et de *Lurr*, terre. Notre mot *baou* serait donc généralement synonime de terrain vague, inutile. Il n'y en a pas en effet de plus inutile que celui des escarpements. La *Baouque* est un graminée qui croît dans les pires terrains, dans les terres les plus vaines.

Parmi ce qu'on appelait les *terres* Baussenques, *loca Baucericorum*, il y avait droit de compascuité. De plus, ces communautés étaient affranchies de toutes sortes de péages, tributs et impositions tant pour raison de ces terres entre elles-mêmes que pour toutes les autres de Provence. On peut consulter là-dessus le registre *Rubei* aux archives de la préfecture. La franchise mutuelle des terres Baussenques n'était pas sujette à contestation ; celle qui avait pu exister vis-à-vis des autres terres de Provence, n'était pas pleinement consentie, surtout depuis que la maison des Baux fut tombée en décadence.

Ce privilége des terres Baussenques était fort considérable ; l'origine n'en a jamais été bien éclaircie, et probablement elle ne peut pas l'être. Selon toute apparence, il y avait là autre chose qu'une faveur des princes de la maison des Baux accordée à leurs vassaux communs.

Nous avons dit que *baou* signifie escarpement. C'est le sens le plus correct et même le seul qui soit adopté aujourd'hui. Cependant il a pu y avoir un sens plus vague, plus étendu. Il fut un temps et dans une antiquité fort ténébreuse où le radical *Setz* concourut à nommer tout ce qui est hauteur, prééminence au moral et au physique ; le mot *baou* qui ne se rapporte nullement à cet ancien radical appartient sans doute à une autre génération de mots apportée par une autre génération de peuples. Probablement la race des seigneurs des Baux ou des *Baous* appartenait à cette génération nouvelle. Cette race s'établit dans les montagnes ; elle était pastorale ;

elle imposa la compascuité, ou fut assez puissante pour la maintenir.

Plusieurs observations se présentent sur la nomenclature des terres Baussenques. Un extrait tiré des archives de la province, registre appelé *de Rosseto*, porte en titre *Loca Baucericorum*. Comment traduire ce génitif *Baucericorum*? faut-il absolument ne pas y reconnaître l'idée de gens formant une association? Cette liste commence par *Castrum Baucii*. Dans un acte de 1256, Barral des Baux est appelé *Barralus* de Baucio, *dominus Baucii*. Une donation faite en 975 à l'abbaye de Mont-Majour de plusieurs possessions voisines du château des Baux, porte : *Sécus castrum qui vocatur* Balcius. Un vallon du territoire de la Ciotat est appelé dans les anciens titres *la val Balcoa*, la vallée des *Baous*; nous l'appelons aujourd'hui le vallon de Cassis, parce qu'il mène à Cassis. Une confusion entre *bald* et *baou*, entre *baldius*, terrain commun, et *balcius*, montagne, n'étant donc pas improbable, la puissante maison appelée des Baux a pu tirer son nom des montagnes comme des pâturages, et le donner ensuite au lieu dont elle avait fait sa résidence princière.

Nous serions même porté à dire, mais sans trop de confiance toutefois, que le titre de *Baylè*, chef de bergers, ne vient pas directement de *Bajulus*, qui signifie porte-faix, *Facchino*, et qu'il pourrait bien remonter à la même source que le nom même des *Baous*.

Que signifiait du reste cette terminaison *Baldus* qu'on trouve dans certains noms personnels en usage après l'établissement des peuples du nord? les noms de ces peuples sont en général doubles; *Baldus* ou Bald ne signifiait-il que courageux, audacieux? n'aurait-il donné lieu qu'au substantif italien *Baldansa*, courage, audace, et peut-être au mot *Bauçant* qui désignait l'étendard des Templiers? l'expression espagnole *campos Baldios* qu'on retrouve en Corse lé-

gèrement modifiée n'aurait-elle rien à réclamer dans les noms de BALD-UINUS, REGIN-BALDUS, *balduinus*, *reginbaldus?*

Quoiqu'il en soit de ces noms et épithètes, pour trouver une origine pastorale à la maison des Baux, on n'aurait peut-être qu'à réfléchir au grand zèle dont se piquèrent les comtes de Provence, de la maison de Barcelonne, pour établir à l'encontre du privilège des terres Baussenques celui des *carraires*, et pour bâtir Barcelonnette à l'extrémité des montagnes provençales, à notre *Estremadura* (1) en sens inverse, c'est-à-dire du midi au nord.

Il est une autre observation qui nous porterait à voir dans les seigneurs des Baux les chefs ou les protecteurs d'un peuple nomade dont les troupeaux passaient alternativement des rivages de la mer aux plus hautes montagnes de la Provence. Les terres Baussenques, au nombre de 79, d'abord groupées dans la Crau, s'étendaient ensuite au voisinage de cette plaine pastorale vers la mer, puis, tournant Marseille, se retrouvaient au milieu des montagnes qui s'élèvent à l'orient de cette ville et dont le pied plonge dans la Méditerranée, puis encore elles s'enchaînaient par différentes communications jusqu'aux sommets des Alpes. Pour ne pas croire que les grandes maisons originaires du Nord aient pu avoir le goût des exploitations pastorales, il faudrait oublier absolument que les peuples par qui les romains furent remplacés étaient presque tous pasteurs. Les plus illustres maisons d'Espagne n'ont-elle pas le plus de part à cette grande association pastorale qu'on appele la *Mesta?* Les puissants pasteurs de Sobrarbe ne furent-ils pas la tige des premiers rois d'Aragon? Les seigneurs de Polignac n'étaient-ils pas les *rois des montagnes?* De grandes maisons en Allemagne, en Ecosse ne portaient-elles pas expressément ce titre?

(1) *L'Estremadura*, dernier pays conquis sur les Maures, est l'hivernage de la *Mesta*.

La grande quantité de bergeries abandonnées qu'on trouve dans le canton de la Ciotat ferait supposer en des âges lointains l'existence de nombreux troupeaux. La population exiguë du canton avant l'essor du seizième siècle viendrait au besoin appuyer cette supposition. Très peu de terres avaient été jusqu'alors envahies par la culture. Dans une délibération prise le 25 octobre 1551 pour la construction du Bérouard (1) ou château, on ordonne que « pour icelui « faire il serait levé un vingtain des fruits de terre etc., et « que ce vingtain serait mis aussi sur les gains que les *nor-* « *riguiers* et ménagers feront de tous les avérages gros et « menus, lanut, cabrun et roussatin ». Il n'y a pas de nourrisseurs aujourd'hui, et le nombre des cultivateurs ayant troupeau sur leurs terres est presque nul.

Il n'y a pas jusqu'à cette étoile à seize rais d'argent en champ de gueules qui ne soit un indice, un flambeau dans les profondes ténèbres où s'enfonce l'origine de cette famille. Cet éclatant symbole avait fait dire que la maison des Baux descendait de Melchior, roi des Indes, l'un des trois mages conduits par l'étoile rayonnante jusqu'à Bethléem. Mais l'étoile mystérieuse ne brilla-t-elle pas pour les bergers comme pour les rois?

Cependant il ne faut pas croire que la maison des Baux n'ait été que pastorale; on s'occupait aussi d'agriculture dans ses terres, et de plus le commerce peut-être n'y était pas négligé. Si l'on se rappelle que les pasteurs du moyen-âge étaient en même temps hommes de négoce et que, sur les plus hautes montagnes du Piémont, des marchands lombards et des bergers du midi se donnaient rendez-vous pour d'importants échanges; si l'on fait attention aux domaines et seigneuries que la maison des Baux avait au rivage des mers, on sera de plus en plus persuadé que les *loca bau-*

(1) *Ber-ward*, château de garde.

cericorum servaient non-seulement à de grandes exploitations pastorales, mais encore à une importante circulation de marchandises. Au nord, on traitait non seulement avec les colporteurs Lombards, mais encore avec les marchands du Dauphiné et même de Lyon. Au midi, on avait des ports et havres pour recevoir les Pisans, les Génois, et des châteaux pour y déposer leurs marchandises. Le château de Cassis, évidemment dû à la maison des Baux, paraît avoir été construit dans un but de commerce autant que de défense.

VII.

Etat de Ceyreste et du Bourg sous la maison des Baux.

Après tant et de si longues digressions à propos de toute chose rencontrée sur nos pas, on sera surpris que nous soyons arrivé au milieu du quatorzième siècle sans avoir obtenu sur l'objet qui nous occupe des connaissances bien précises, des lumières certaines. On ne sait pas plus à qui la maison des Baux a succédé qu'on ne trouve de données sur ce qu'elle a pu faire dans le canton. Le château de Cassis est le seul monument qui temoigne encore parmi nous de cette antique et grande maison qui s'est enfin assise par les femmes sur le trône des Nassau. Mais dans l'impuissance de montrer ce que les Baux trouvèrent chez nous quand ils prirent possession de cette faible partie de leurs domaines, on peut apprécier du moins avec quelque certitude et sur des indications données par des titres, ce qu'ils laissèrent à leurs successeurs, les abbés de Saint-Victor.

Le château de Ceyreste ayant coûté beaucoup à démolir, a dû être plus considérable que les dimensions du site ne l'annoncent. Il s'élevait fort haut sans doute et devait bien se

présenter au pied de la montagne, attaché à une petite ville ceinte de murailles, et au-dessus d'un torrent assez impétueux dans les orages.

Le chemin de Ceyreste à la Ciotat ne passait point aux mêmes lieux qu'aujourd'hui. Il était un peu plus direct pour aboutir au port. C'était celui qu'on appelle de Saint-Ermentaire. La hauteur la plus considérable qu'on rencontre était appelée le *Puech Pinos*, en latin *Podium Pinosium*; il y avait donc des pins à cette époque. Plus loin, sur une hauteur intermédiaire, s'élevait une tour appelée la *Torre Metadegna*, la tour moyenne ou du milieu. De cette tour, la vue plongeait d'un côté sur le bassin de Ceyreste et de l'autre suivait le bassin de la Ciotat jusqu'à la mer. D'autres tours avaient été bâties dans le territoire et principalement le long des chemins. Quand celui de Cassis à la Ciotat par le *Pas de la Couélo* fut pratiqué, l'embranchement qui allait à la Cadière et qui gardait le titre de chemin royal, donné alors à toute cette voie tracée depuis Marseille, passait au pied d'une élévation appelée le *Puget Torroan*, le puget ou le mamelon couronné de tours; il y en avait deux qui subsistent encore, converties en petites bastides. Nos bastides ont dû leur origine à ces tours où les cultivateurs se réfugiaient en cas d'invasion.

La *Torre Metadegna* n'existe plus; mais, au voisinage, on trouve des fragments de béton antique, beaucoup de débris de vases grossiers ainsi que des tuiles romaines. Nous y avons même ramassé quelques morceaux de poterie fine. Là même, commence un domaine considérable appelé la *Beilhe*. En tenant compte des transmutations de lettres en usage dans le midi, on reconnaîtra dans ce nom celui de *villa*.

Ce domaine a dans son enceinte une partie du meilleur sol que le bassin de Ceyreste proprement dit renferme. C'est une terre noire provenant de tourbières et qui indique

des *paluns* depuis long temps desséchés. Les ouvrages qui ont produit ce desséchement subsistent. Ils sont assez considérables ; ils ont donné lieu à un puits qui a été rendu public. L'autre partie de ce domaine tient à ce large plateau de grès infertile dont nous avons déjà parlé. Il est singulier que trois bâtisses, appartenant à ce domaine et qui ne sont pas éloignées du point où se rencontrent les deux chemins de Marseille (par Cassis) et d'Aix (par Aubagne) à la Cadière, soient appelées *Barrielat, Barrasse, Barneyo.* Est-ce purement par cas fortuit que l'élément *Bar* se rencontre à la tête de ces trois noms ? (1)

Nous avons parlé déja de la destination pastorale d'une partie du canton. L'agriculture, quoique restreinte, n'y devait pas être pourtant inconnue. Mais, sous ce rapport, le bassin particulier de la Ciotat plus pierreux que celui de Cassis, est en outre moins avantageusement situé. Le vent de Nord-Est, si nuisible à la végétation dans le premier printemps, y fait trop souvent des ravages. Ce vent humide et glacial qui, sans obstacle, souffle des Alpes grecques sur les rivages de la Ciotat, et qu'on appelle *Gregaou, Gregali*, empêche les orangers de se maintenir quelque temps prospères en pleine terre, comme dans les jardins de Cassis. D'un autre côté, et ceci regarde tout le littoral du canton, le vent du Nord-Ouest devenu plus intense et plus fréquent dès le mois de mars où commence la fonte des neiges sur les Pyrénées et sur les Cevennes, chasse les nuages au loin vers l'intérieur et emporte avec eux les pluies du printemps si nécessaires et si impatiemment attendues ! puis, les chaleurs survenant tout-à-coup font avorter les fruits dans un terrain ainsi desséché, tandis qu'elles secondent la végétation et poussent graduellement à la maturité dans tous ces lieux d'alentour à qui le ciel a départi à temps ses eaux fécondantes.

(1) Il y a une *Barrasse*, en avant de la Penne, vers Marseille.

Déjà, sans doute, au temps de la maison des Baux, il y avait, surtout dans le bassin de Ceyreste, des oliviers gros comme des chênes, ainsi que le disait, au dix-septième siècle, un agent des abbés de Saint-Victor, qui cherchait à donner ainsi plus d'importance à nos produits pour enfler d'autant les droits et les prétentions de ses maîtres; mais en ce temps où la surabondance de la population ne portait pas encore aux défrichements peu productifs entrepris par la suite, les côteaux que nous voyons aujourd'hui couverts de maigres oliviers, ne nourrissaient que des *avaoussés*; de petits oliviers sauvages s'y rencontraient au hasard; il paraît que ces arbres n'avaient été greffés et soignés que depuis environ deux cents ans, lorsque le froid rigoureux de 1709 vint les frapper de mort, sans qu'aucune plantation plus avantageuse pût les remplacer sur des collines misérables où une exigue quantité de terre sableuse n'est retenue que par artifice et à force de terrassements.

Mais, nous aurons à parler encore des produits du territoire en commentant une suite d'actes qui vont nous mettre dans la région des données positives, au lieu de ces conjectures dont jusqu'ici nous avons cru devoir nous contenter.

L'acte le plus ancien où il soit question du bourg de la Ciotat, est le privilége concédé aux habitants de Marseille par Raymond Berenguier IV d'Aragon, le 17 mai de l'an 1200. Cet acte, dont nous connaissons plusieurs copies et traductions, nous a paru supposé. Raymond Bérenguier IV ne régnait pas encore cette année là. Il ne perdit son père qu'en 1209 ayant alors à peu-près 16 ans. Sa mère ne se nommait point Guillaumette, comme dit l'acte, mais Garcende. Quoiqu'il en soit, il accorde aux marseillais de pouvoir *pasturgar ou faire pasturgar tous et chacuns lous bestiaris tant aver lanut que cabrun, bouin et pourcin, ègues, jumentes, pollins et chivaous crestats et non crestats etc., de dintre lous terradours gast,*

cult, incult deis luecs et castels SEPT *lègues à l'entour de la Cioutat de Marseille excepta tous dévens et deventions fachs par lous signours et communautats, etc.* Défenses sont faites, sur peine de vingt-cinq livres de *Coronats* et de confiscation, d'introduire en ces pâturages des troupeaux ou des pâtres étrangers à Marseille, et ordre en conséquence aux *nourriguiers* de venir *araisonnar et relargar* au comte ou à ses officiers ou aux seigneurs et communautés des susdits lieux et castels.

Si cette pièce était authentique, nous prendrions acte de ces communautés qui avaient des dévens et déventions en 1200, et qui, sans nul doute, jouissaient de ce droit dès une époque antérieure.

Voici les noms des lieux et castels dont les seigneurs ou les communautés ne pouvaient rien prendre, demander, ni exiger des marseillais pour pasturgage ni relargage : Aubagne, avec tous ses membres et dépendances, les castels de Saint-Marcel, de Roquefort, de Cassis, de Julhans, de Ceyreste, *lou bourc de nostre Cieutat*, les castels de la Cadière, du Castellet, du Bausset, de Cujes, *lou Repaou de Ribou*, *lou Monestier de San-Pons*, le castel de Gémenos, de *Roqueveille*, de Puipin, de Ners, de Pechauri, de Saint-Savournin l'*Estrassat*, de Rians *ambe Gréasque et Beoucodènes et Roussargues*. Le castel de Fuveau, le castel de Peynier *ambe lou Monestier de San-Jacharie*, *ambe lou castel d'Orgnon auprès*, le castel de Mimet, de Collongue *ambe lou castel de Venelles*, le castel d'Allauch *ambe lou castel Gombert*, *lou castel vieil de San-Jean l'Embrayat auprès de nostre dite Cieutat de Marseille*, le castel *Renar du Revest*, les castels de Gardane, de Bouc, de Cabriés, de Meruelh, de Saint-Marc *ambe lou castel de Tholonet*, de Saint-Anthonin, la Cioutat d'Aix, le castel de Venelles (1), le castel *dau Puech de Sante-Repa-*

(1) Il a été déjà nommé.

rade, le castel de *Peire-Aicard ambe Sant-Jehan de la Salle*, le castel de Rougnes, d'Aguiles, de Lanson, le castel Reynaud de Trèbilliane, la *plane* d'Arbey et *lou plan d'Allaints et lou terradour de nostre Cioutat* d'Aix, *nostre ville de* Berre, le castel de Vitrolles, des Pennes, de Marignane *ambe lou Castel-Nou* (le Château-Neuf) *ambe lou terradour dau Carry*, lou castel de Gignac et Rougnac, et généralement, ajoute l'acte, tous autres et susdits lieux et châteaux, tant habités que non habités, où ont accoutumé de *pasturgar* et *lignerar* lesdits marseillais etc, tout ainsi que s'ils étaient desdits lieux et castels.

L'acte est toujours conçu en termes confirmatifs d'un droit ancien. De plus, on y rappelle que les habitants de Marseille se sont toujours bien comportés avec les habitants d'Aix et des lieux et castels susdits, et que, pour cette raison, il convient de ne plus former ensemble qu'un corps, une ame et une même volonté, etc. Outre le droit de *pasturgar* et de *lignerar*, il y a exemption de tout péage, leyde, pulvérage, ban et autres droits ; on présente l'acte comme ayant été passé devant l'église d'Aix, *lou susdit conte esten assetat sus un banc de peyre.*

Si l'authenticité de cet acte peut-être contestée, on n'en saurait dire autant de son importance pour la ville de Marseille et même de sa nécessité. Des actes faux peuvent recéler quelquefois des vérités historiques ; sans vouloir ranger bien haut les inductions que l'acte du 17 mai de l'an 1200, nous a porté à faire, nous allons les exposer.

D'abord, la publication de cet acte ou la publicité qui lui fut donnée coïncide avec l'époque où Marseille se déclara république indépendante. Ce fut pendant l'espèce de captivité que subissait en Aragon auprès de son oncle, ce même prince qui, à l'âge de six ou sept ans et du vivant de son père, aurait accordé aux Marseillais le privilége en question.

Un privilége semblable aurait été accordé à la ville d'Aix

par Raymond Bèrenguier IV, l'an 1202. Par cet acte, les gens d'Aix ne doivent ni péages, ni leydes, ni rèves dans les terres de Provence; ils pouvaient même *reprendre* et *recourre* à main armée sans requérir la licence du supérieur et par leur propre autorité, etc. Il leur était permis d'aller au bois et de faire pâturer leur bétail, cinq lieues à la ronde (1).

Le privilége de l'an 1200 donna lieu sans doute à de grandes altercations entre la ville de Marseille et les seigneurs et communautés du voisinage. Il pouvait y avoir depuis long-temps rivalité, jalousie entre les marseillais et la maison des Baux, s'il est vrai surtout que cette maison se mêlât de commerce. Les prétentions nouvelles de Marseille durent envenimer de mauvais sentiments, et Barral des Baux n'eut pas de peine à suivre les ordres de Charles Ier, son suzerain, en chassant les marseillais des terres sur lesquelles on voulait faire revivre à son préjudice les droits de la république Phocéenne, depuis si long-temps périmés.

L'antique Marseille s'étant livrée à diverses industries, principalement à la tannerie et à la fabrication du savon, avait besoin de bois, de tan et de chaux. C'était peut-être pour elle que les ligurions jettaient bas leurs arbres; pour elle encore ils les écorçaient; pour elle, ils cassaient des pierres et fesaient de la chaux.

(1) Nous avons trouvé quelque part mention des mêmes privilèges accordés à la ville d'Aix, non plus en 1202 mais en 1206, toujours par Raymond Bérenguier IV, et pour avoir pris Raymond des Baux. C'était avec le droit de faire pâturer cinq lieues à la ronde celui de *Splenchandi et Bosqueirandi seu ligna scindendi.* Les habitants d'Arles appellent droit d'*Esplenchos* la faculté de faire manger le béiail dans le chaume; mais le *jus Splenchandi et Bosqueirandi* ne voulait-il pas dire droit de couper le bois et de le débiter en planches? Du reste, les cinq lieues à la ronde s'étendant pour Aix jusqu'à Marseille, et pour Marseille jusqu'à Aix on ne voit pas comment ces deux villes pouvaient jouir à la fois d'un tel privilège.

Outre le motif général que nous avons donné à la fondation de *Sezerista*, cette triple exploitation dont nous parlons pourrait bien l'avoir si non décidée, du moins amenée et préparée.

C'était pour la sûreté comme pour la commodité de ces transports considérables que le premier môle de la Ciotat avait été construit. Il est question au moyen-âge d'un embarcadère, à la plage de St.-Jean ; on l'appelait *Descargatorium Pugeti*. Il devait servir principalement pour le bois et la chaux.

L'expression *boure de nostre Cioutat* qu'on lit dans l'acte de l'an 1200 est due aux marseillais ; ils regardaient encore comme leur appartenant ce lieu où d'importantes relations avaient été anciennement établies par leurs pères.

Au seizième siècle, il y avait encore ce qu'on appelait la *Réserve* des Marseillais, *las Regalias de Masselha*. La tour des Capucins protégeait cette réserve, qui se composait d'un terrain à mettre sécher les filets et *d'escas* ou magasins.

La dénomination de *Burgus Civitatis* était-elle en usage avant l'acte vrai ou prétendu de l'an 1200 ? Nous le pensons. La tour, *Pyrgos*, ou les tours qui ont fait donner à ce lieu le nom de bourg, *Burgus*, avant que cette appellation fût en usage dans les associations auxquelles on attribue une origine et un esprit germanique, était inséparable pour les marseillais du mot *Civitatis*, même quand ils n'eurent plus qu'une simple réserve concédée probablement par la maison des Baux ou par les seigneurs qui l'avaient précédée, et dont il n'est resté aucun souvenir. Les pêcheurs et les caboteurs de Marseille devaient dire depuis des siècles que ce bourg était de leur ville, *de nostre Cioutat ;* car probablement ils n'avaient jamais discontinué d'y venir, soit pour le poisson, soit pour le tan ou écorce des arbres, soit pour le bois et pour la chaux.

Quand un compromis fut passé en l'an 1256 entre Barral des Baux et la communauté de Marseille, Bernard Gasc, changeur, portant la parole pour les marseillais, se plaignit de ce que Barral par lui-même ou par ses bayles ou autres hommes exigeait injustement *Pedagia*, droit sur l'empreinte des pieds (*piades*), *ribagium*, droit de rivage, *leusdam* droit de foire, de vente, de mesure etc, etc. Il demanda qu'à l'avenir dans les possessions de Barral, voisines de Marseille, on laissât les gens de cette ville et de ses faubourgs faire en paix des fours à chaux, *pacificè furnos calcis facere, rusquejare*, écorcer les arbres pour du tan, *lignerare et ligna scindere*, ramasser du bois et en couper, etc.

C'était, nous le répètons, une grande question pour Marseille que celle-là; elle valait bien la peine de supposer un acte ou de le surprendre à beaux deniers ; et s'il existait un port fait par elle ou non qui favorisât la satisfaction de besoins si importants, elle était bien recevable à regarder comme son bourg l'établissement qui protégeait ce port.

Ce nom de *Pyrgos*, *Burgus*, *Boure* ou *Bourg* transmis, selon toute apparence, des marseillais antiques à ceux de l'an 1200, et sans autre désignation particulière que celle dont l'accompagnait la tradition marseillaise, concourt à prouver qu'il n'exista jamais rien de considérable avant le treizième siècle sur l'emplacement actuel de la Ciotat.

VIII.

Accroissement du Bourg. Diverses reconnaissances ou déclarations des communautés. Détails de Statistique ancienne. Histoire du vin muscat.

Le bourg de la *Cioutat,* destiné à devenir vers la fin du dix-septième siècle une ville de 7 à 8 mille ames, comptait

à peine trente chefs de famille en 1374. C'était un accroissement de population; on le fit valoir pour obtenir un vicaire et ne pas laisser les gens du bourg dans la nécessité d'aller à Ceyreste pour entendre la messe, faire baptiser leurs enfants et recevoir les secours spirituels de l'Eglise. Une femme dona Agassona, autrement dite *Touto laisso*, (1) fonda une rente de 20 florins pour l'entretien du vicaire qu'on demandait et l'abbé en assigna 30. Le florin de 16 sous provençaux représentait alors environ 5 francs. C'était donc avec 250 francs de rente que fut constituée la vicairie. Plus tard, une autre femme dona Antonetta Janselmessa institua la commune son héritière, par testament du 15 du mois d'août 1420. Deux femmes ont été les premières bienfaitrices de la Ciotat; nous ne savons si c'est en leur souvenir que la sainte Vierge fut prise pour patrone de la ville. Ce choix ferait doublement honneur à nos pères, et nous aimons à voir se mêler à la dévotion qui les portait aux autels de la Vierge, un autre sentiment non moins pieux, non moins saint, la reconnaissance qu'ils gardaient à deux femmes vertueuses et patriotes.

En 1379, époque de guerre, le prieur de St.-Zacharie, messire Bonivicini (ou Bon voisin) fut envoyé comme vicaire et commissaire pour faire réparer les trois tours de la Ciotat, et nommer les capitaines qui devaient à la fois les commander et veiller à leur réparation. Il y avait alors la tour du seigneur abbé avec celles de l'église et de Jacques Viledieu. L'assemblée des habitants se tint au pied de cette dernière tour. Les habitants furent divisés en trois sections qui devaient obéir chacune à son capitaine. Le prieur de Saint-Zacharie ordonna que les tours

(1) *Laisso*, c'était l'œuvre pie, la fondation; *légat* désignait plus particulièrement le legs fait aux particuliers. Le nom d'*Agassona* nous a paru venu d'*Agathos* qui, en grec, signifie bon.

fussent réparées et recrépies (*reparentur et berdecentur*) pendant tout le mois d'octobre.

Comme de grands débats s'étaient élevés entre les pêcheurs au sujet des *postes*, le commissaire régla que tout pêcheur qui aurait en propre ou tiendrait à louage une barque avec des filets pesant six quintaux ou environ, jouirait d'un *poste*, et que le possesseur ou meneur de deux bateaux et de deux *tonayres* du poids de douze quintaux aurait deux postes. Un pêcheur ne pouvait prendre le poste d'un autre, sous peine de 25 livres d'amende et de confiscation du poisson.

Les habitants qui firent partie de l'assemblée étaient au nombre de vingt-cinq, parmi lesquels se trouvaient trois hommes évidemment étrangers au bourg, Hugues de Hyères, Reynaud de Borme, Guilhen de Barcelone. Il n'y a qu'un surnom qui paraisse appartenir aux familles de Ceyreste, celui de Janselme. Le bayle de Ceyreste en présence de qui l'assemblée eut lieu, s'appelait Janselme. Ce surnom de Janselme est un des plus anciens du canton ; nous le croyons identique avec celui de Ganteaume ; du moins, sur deux copies du testament de Dona Antoneta on lit tantôt *Gantelmessa* tantôt *Janselmessa;* le *G* et le *J*, le *T* et le *C* ou *S* étant sujets à se confondre dans l'ancienne orthographe.

Dans cet acte, tous les surnoms, c'est-à-dire tous les noms de famille sont au génitif latin. Ceux qui se terminaient en *a* n'ont pas un *æ*, mais un *e* simple. L'*æ* est inconnu dans la plupart des anciens manuscrits. Les noms français de familles terminés en *e* ou en *i*, *Plasse*, *Gaufridi, Blanqui,* etc. (Plassa, Jauffret, Blanc) sont le plus souvent des génitifs latin transmis par les actes de notaire écrits en langue latine.

Depuis que la seigneurie de Ceyreste et du Bourg était passée au monastère de Saint-Victor, plusieurs présages

d'une condition meilleure dans l'avenir se montraient de temps en temps. Quel que fût le fondement de leurs droits, on avait généralement moins à souffrir avec les seigneurs ecclésiastiques; et l'on peut croire que nos pères ne furent pas trop fachés du changement. Néanmoins l'acte de vente, sans éprouver de contradiction, donna lieu à quelques recherches dont nous aurons à parler. Ce fut en 1350 que Raymond, baron ou seigneur des Baux, vendit au monastère de Saint-Victor lès-Marseille et pour 6000 florins d'or tous ses biens, droits, raisons et actions sur les lieux de Ceyreste, du Bourg de la Ciotat, de la Cadière, d'Auriol, à la réserve des cens et services dont les hommes desdits lieux avaient été tenus envers Hugues des Baux son père. Dans l'acte il est aussi question de 800 florins d'or payés par ses vassaux pour certains affranchissements. Mais de quoi les avait-il affranchis? C'est ce qu'on ignore. Il réserve de plus en faveur des hommes d'Aubagne, de Roquefort et de St.-Marcel, restés ses vassaux, la franchise de tous droits dans les lieux vendus, ainsi que la compascuité depuis si long-temps établie entre toutes les terres Baussenques.

Elis des Baux et Odet de Villars, son mari, le 19 avril 1413, rétablirent pour les lieux vendus la réciprocité quelque temps interrompue, et révoquèrent expressément tout ce qui avait pu être fait contre le droit ancien, depuis la vente de 1350.

Raymond des Baux n'avait dû vendre au monastère que ce qu'il possédait. L'acte qui d'ailleurs fut reconnu par la suite n'être point en forme probante, ne présentant qu'un collationné sur copie, renfermait le mot *Dominium* d'où la majeure directe et le droit de lods pouvaient être conclus.

Mais la transaction ayant eu lieu sans la présence des vassaux, la clause du *Dominium* qu'ils n'avaient point affirmée expressément, pouvait être regardée comme nulle

suivant la jurisprudence qui s'était établie en matière féodale. Tous dénombrements de droits et autres titres énonciatifs passés par les seigneurs en l'absence des vassaux ne pouvaient obliger ces derniers à moins d'antécédents tous conformes et de dates diverses, procédant de divers seigneurs et suivis d'une possession et jouissance paisible, sans interruption ni contradiction.

Pour appuyer leur droit et le corroborer, les abbés de Saint-Victor mirent en avant par la suite une donation à eux faite, le 20 décembre 1364, par la reine JEANNE Ier, du *meri imperii* qu'on a traduit en style barbare par *mère impère*, ainsi que, des régales et des pasquiers ou pâcages, *pascariorum,* de Nans, d'Orgnon, (1) d'Auriol, du bourg de Saint-Zacharie, du plan d'Aups ou *Bastita de Alpibus*, de Ceyreste, du bourg de la Ciotat, de la Cadière, de Six-Fours, du Castellet, de Belgencier, des îles de la mer qui ne sont éloignées des terres de l'abbaye que d'un jet d'arbalète; et, parmi ces îles, on comprenait celle *de Torenti* dont nous avons parlé plus haut. La reine fesait cette donation en échange de cent cinquante livres *coronatorum regalium* de sous portant couronne de roi de Sicile et non pas de comte de Provence. Charles II avait jadis assigné cette rente au monastère sur les revenus, censives et pensions des ouvriers de la bladerie (2) et annonerie de Marseille. Divers événements et une grande mortalité qui était survenue, celle de la peste noire,

(1) De Ornhono, ainsi écrit. On trouve dans de vieux actes français les *Cros* de Saint-*Jacaric* ou d'Orgnon.

(2) Nous avons lu dans un autre manuscrit *Blancariœ*, ce qui voudrait dire la *Corroyerie*; l'annonerie c'était le dépôt de blé servant à la provision de l'année, le blé de commerce et non pas celui de la récolte.

avaient apporté du désordre dans ces produits fiscaux, et la rente due à l'abbaye n'était plus intégralement payée.

Cette donation de la reine Jeanne n'était pas la seule qu'on eût arrachée à la faiblesse comme aux terreurs de cette princesse. Les etats de Provence justement alarmés des suites de ces largesses et voulant garantir ou recouvrer les droits du prince indûment engagés ou aliénés envoyèrent dans tout le comté des commissaires pour informer sur les donations irréfléchies qui avaient pu être faites. Les habitants de Ceyreste et de la Ciotat ne formant encore alors qu'une seule et même commune reconnurent, le 12 mai 1378, en jurant sur les saints évangiles, que la reine Jeanne était leur souveraine maîtresse, *Majorem Dominam* comme ses prédécesseurs avaient été leurs maîtres par une antique et légitime succession, déclarant que cette souveraine maîtresse avait auxdits lieux *Majorem directum Dominium* ainsi que les appels en justice, *defectus justitiæ.*

Ils dirent aussi que la reine avait de coutume dans ces lieux les régales et les appels ou *appeaux* quelconques, mais que depuis peu de temps en ça ils avaient entendu dire que les régales et les premiers appels avaient été donnés par elle au seigneur abbé de Saint-Victor, en réservant néanmoins à sa cour *Suæ reginali curiæ* les seconds appels. Toutefois, ajoutèrent-ils, nous n'entendons ni ne voulons à notre préjudice renoncer aux premiers ni seconds appels auprès des juges qui prononcent au nom de notre dame la reine, et ce autant de fois que nous voudrons appeler et que nous croirons avoir été lésés.

Le castel de Ceyreste, avec le bourg *Castrum cum ipso Burgo*, dirent-ils ensuite, *est in solidum dicti domini abbatis*, est pour le tout au seigneur abbé de Saint-Victor, bien qu'il soit commun par indivis, quant à la juridiction, entre lui et le seigneur comte d'Avellino; ils ajou-

tèrent que l'abbé et le comte tenaient lesdits lieux sous la majeure directe de la reine et devaient lui en faire hommage, etc., et que le cas arrivant où ces lieux seraient vendus en entier ou en partie, la reine *Laudaret et Laudimium reciperet* à raison de vingt deniers pour livre, parce que c'est ainsi que l'abbé et le comte, hommes ou vassaux de la reine, en usent vis-à-vis leurs propres vassaux; ou si la cour de la reine l'aimait mieux, elle pourrait pour le prix d'aliénation reprendre et garder le fief.

Tout cela était dans les règles du régime féodal, et nous n'avons à nous arrêter que sur le mot *Laudare*. *Loou*, en provençal, signifie portion de champ, héritage, c'est le *Lod* des peuples germaniques, l'*Alleu* des français; mais, selon toute apparence, les gaulois, les celtes, les liguriens prononçaient *laou*. L'alouette, oiseau des champs, par excellence, était appelée *Alauda* (alaouda). Du reste, les diphtongues *aou* et *oou* se confondent aisément. *Laudare* et *Laudimium recipere* signifient donc recevoir le droit du champ, du *loou*, du lod, de l'alleu. Le *franc-aleu*, le champ libre ne payait pas ce droit. Quand on acquérait un champ qui n'était point libre, il fallait que l'acquéreur se fit agréer par le suzerain, par celui qui avait le domaine direct du champ, de la terre. La transmission pouvait être refusée, si l'acquéreur ne convenait point, s'il ne paraissait pas en état de remplir ses devoirs et obligations de vassal, c'est-à-dire les conditions militaires et judiciaires, les actes dont le détenteur du sol était tenu envers celui qui en avait la propriété première. De *Laudare* est venu le mot *louer*, qui en provençal n'est guère d'usage quant il s'agit de biens; on préfère en ce cas le mot *arrentar*, donner ou prendre à rente; il est plus correct.

Dans cet acte du 12 mai 1378, les lieux de Ceyreste et de la Ciotat réunis en une même et seule communauté, reconnaissent devoir, quand ce service est *universellement*

imposé, une cavalcade de trois sergents, *trium servientium*, pour un mois de quarante jours, *per unum mensem dierum quadraginta*, jusques aux confins ordonnés. On entendait par ce restrictif *universellement imposé* les levées faites dans toute la province, pour le service du prince.

Les habitants déclarent de plus sous leur serment que la cour de la reine perçoit dans lesdits lieux les focages lorsqu'ils sont universellement imposés et à raison de six sous coronats pour chaque foyer.

Si la reine Jeanne avait fait bâtir le château de Ceyreste, on en trouverait l'indice dans cet acte. On y parle expressément du *Notabile fortalitium*, mais sans faire honneur de sa construction à la reine, dont les droits et les titres étaient si scrupuleusement recherchés en cette rencontre.

Nous passons quelques autres déclarations qui seront rappelées plus tard.

Une autre reconnaissance inscrite dans le registre *Tubassia*, concerne un nouvel affouagement qui fut fait en 1471. A l'imitation du roi de France, Charles VI, qui avait converti les *aides*, impôt temporaire accordé et perçu d'abord pour un an, consenti ensuite pour plusieurs années, en une levée perpétuelle remplaçant les gains sordides que demandaient jadis les rois à l'incessante et perturbatrice variation des monnaies, nos souverains, les comtes de Provence, avaient fini par asseoir dans leurs états une exaction annuelle et régulièrement perçue. Cette exaction prenait le titre de focage, *focagium*; c'était l'impôt du foyer. Depuis, on appela *feu*, en terme d'impôt, une réunion de plusieurs foyers, c'est-à-dire de plusieurs propriétaires, ayant tous ensemble une certaine valeur de biens, d'après laquelle l'impôt revenant à chacun était réglé au marc la livre. La formation de ces masses de biens portait le nom d'affouagement. On donnait le nom de *libra*,

livre de poids, balance, au régistre public, où les biens et la cote de tous étaient inscrits par les estimateurs jurés, membres du corps municipal.

En l'année 1471, sur des plaintes adressées de plusieurs lieux par les communautés, la cour envoya des commissaires pour la réforme des *feux*. Ceux qui vinrent à la Ciotat *in castrum de Civitate,* qui était alors une commune, furent monseigneur l'évêque de Riez, noble écuyer Boniface de Castellane, seigneur de Foz, nobles hommes Bertrand Gombert, de Sisteron (de Sistarico), et Antoine Combe, d'Hyères. Ces quatre commissaires descendirent de la ville d'Aubagne *à villâ de Albaneâ,* et arrivés à la Ciotat, ils convoquèrent les *probi homines* (1) Marin Cruvelhier, Guilhen Allard, Guilhen Marin, *conseillers*, consilarii, à cette époque on ne donnait pas le titre de consuls dans les actes écrits en latin. Après avoir prêté serment de bien et loyalement conduire les réformateurs de l'affouagement *per carrieras et vicos,* par les rues et quartiers, dans les maisons de ceux qui avaient foyer, *larem foventium,* et de les nommer tous en particulier distinctement et sans fraude, les trois conseillers menèrent les commissaires dans toutes les maisons du lieu, et leur firent connaître, ainsi qu'il suit, les habitants par leurs noms et surnoms, c'est-à-dire par le nom chrétien ou personnel et par le nom de famille.

Guilhen Marin, Guilhen Motte, Marin Cruvelhier, Antoine Prépaud, Guilhen Barralier, Guilhen Allard, Antoine Morre, Charles Fougasse, Monet Terrus, Monet Audric, Bertrand Terrus, Antoine Bermond, Jacques Bermond, monsen Benoît, prêtre, Guilhen Audibert, maître Guilhen Taxil, Bertrand Marin, Guilhen Carbon-

(1) *Probi homines*, bons hommes, *providi homines*, prud'hommes. Les anciens ne négligeaient pas les distinctions.

NEL, Georges MARIN, Bertrand ABEILHE, Antoine DAMANCINI, Jacques MARIN, Jean MELAS, Jean ARNAUD, Jean BERMOND, Antoine ROBAUD, Antoine de MASSA, Raimond ABEILHE, Christophe BANSONNE (mais nous croyons qu'il faut lire Janseaume), Jacques MEISTRE, Simon BOYER, Antoine BRÉA, Pierre PERPAUD; en tout trente-trois noms et trente-deux surnoms, le surnom n'étant pas ajouté au nom chrétien du prêtre desservant. Dans cet acte écrit en latin, tous les surnoms sont au génitif, parce qu'on sous-entendait *filius*, fils de..... Un seul est à l'ablatif avec la préposition *de*, soit que le génitif latin de ce nom de famille fût moins en usage, soit que l'ablatif avec la préposition *de* marquât plus spécialement le lieu d'origine. Plus tard, on voit ceux des religieux qui ne prenaient jamais le nom de famille dans leurs actes se qualifier par le lieu de naissance : *Frater Andreas a Sospello*, frater Maximilianus *ab Aunano*, etc., etc., probablement ils ne recouraient pas au *de* pour ne point donner occasion de confondre la préposition de lieu avec ce qui était devenu bien ou mal à propos une indication de noblesse.

Tous les surnoms avant de devenir héréditaires avaient été des épithètes, des qualificatifs; on pourrait donc croire qu'ils portent en eux-mêmes comme le pensent des philologues la raison de leur forme et de leur existence; mais ici comme trop souvent en ce qui regarde les institutions et les monuments de l'homme, il faut faire la part du caprice. N'est-ce pas en effet le caprice qui dicte la plupart des sobriquets, et les sobriquets antiques ne sont-ils pas devenus des noms de famille? n'étaient-ils pas de véritables surnoms? n'était-ce pas ce qu'on mettait par dessus le nom, *Sobre?*

Cette observation s'applique non-seulement aux noms de famille, mais encore aux noms de lieux. Il est dans ces noms quelques éléments qu'on distingue tout d'un coup,

puis les autres restent insaisissables, œuvre du caprice populaire dont la tradition s'est tout-à-fait perdue.

Quoi qu'il en soit, nous essayerons d'expliquer quelques uns des surnoms mentionnés dans l'acte de 1471 ; mais auparavant nous appelerons l'attention sur la *villa de Albaneâ* mise en contraste avec le *castrum de Civitate*. Le premier de ces lieux était alors bien plus considérable que le second, puisqu'on le qualifiait *villa ;* de plus, la latinité devenant toujours plus grossière, le *de* commençait à s'introduire à la place du génitif, qui lui-même avec les noms de lieux eût été jadis une faute.

On n'est pas étonné de voir des *marins* dans un lieu de marine. Le mot *Cruvelhier* équivaut à *Crucis-vexillarius*, croisé ou portant l'étendard de la croix ; *Motte* ou *Moutte* désigne un cultivateur ainsi que *Terrus ;* le *Prépaud* ou *Perpaud* en provençal était un levier de fer; on dit aujourd'hui *paou-ferrè*. On doit entendre par *Barralier* un faiseur de barrils ou *barrals*. *Allard* désigne un berger. La *Lare* près d'Auriol est une montagne pastorale. Dans le *Trésor des deux langues espagnole et française*, par César Oudin, les mots *Campos baldios* sont traduits par *Larris*, pâturages et champs communs. *Lar, Larra*, dans la nomenclature dont nous avons parlé signifie pâturage, et probablement pâturage communal. Le nom de *Fogasse* rappelle un gâteau ou peut être quelqu'un qui se tenait toujours auprès du foyer, *Focus*. *Audric*, pourrait bien dire *Ald-ric*, villageois riche, de *Aldea*, village; *Bermont* ou *Bermond*, c'est un lieu haut et fortifié, l'équivalent de Mont fort, mais avec inversion. *Taxil* vient peut-être de *Taxo*, blaireau. *Carbonel* n'a pas besoin d'être traduit; *Abelha* semble désigner quelqu'un venu ou sorti de la *Villa* (*à Villâ* ou *Belha*) (1). *Melas* voulait

(1) La préposition *a* était fort en usage dans la langue vulgaire

dire noireau ; c'est de ce nom qu'on a fait mélasse ; il pourrait pourtant avoir indiqué un marchand de miel, un homme qui soigne des mouches à miel. *Robaud,* c'est un marchand d'étoffes, de vêtements. Ce nom pourrait avoir aussi une autre origine ; *Robau*, montagne sauvage, *Rou-baou.* Nous avons le *vallat de* Roubaou et la font de Roubaou ; c'est d'une même montagne que l'un et l'autre proviennent, mais de deux côtés opposés, et cette montagne est agreste, romantique ; la *Roque traucade* et plusieurs *baoumes* en font partie, comme le *vallon du Diable* fait partie du quartier de *Romagoa. Boyer,* c'est évidemment un bouvier. Quant à *Bréa, Bréo,* c'est un de ces noms où se rencontre *ber* avec transposition du *r*. Les *Bréa* sont venus de Nice, d'un pays frontière. Dans *Audibert* se trouvent *Ald* et *ber. Morre, morrut,* signifient montagne, montagnard, etc.

La visite des maisons terminée, lesdits seigneurs commissaires (1) ordonnent aux conseillers sus-nommés d'exhiber sous peine de vingt-cinq marcs d'argent fin *librum* librae où les noms et les biens des personnes étaient particulièrement inscrits et décrits. Les conseillers exhibèrent incontinent ce livre où l'on trouva inscrites vingt-cinq des per-

de Rome ; on lit dans Térence, qui, en qualité d'auteur comique a dû faire beaucoup d'emprunts au style de la conversation: A *Glycerio ostium* pour *Glycerii ostimu*, *fores* A *me* pour *meas fores*, etc

(1) Le texte porte *dicti domini* recursores. Dans un acte de 1426 relatif à la garde du pays, il est dit que ceux de Ceyreste étaient obligés d'envoyer tous les matins à la côte deux hommes appelés *Scours. Scours* paraît venir de *recursores*, qui proprement signifie gens qui vont et viennent. Cependant on trouve quelquefois écrit *Stortz* ; ce dernier nom viendrait de l'allemand Stürm alarme, assaut. L'italien *stormo* et notre vieux mot *estour* viendraient aussi de là. C'est quelque chose de désolant que les variantes d'ortographe qui se rencontrent dans les manuscrits.

sonnes ayant foyer. Après avoir successivement supputé le contenu en ce livre d'estime *in libro libræ*, on eut une somme totale de 4726 florins. Ensuite les commissaires firent diverses questions que nous allons citer avec les réponses.

Quels biens *allivrez*-vous ? — Meubles et immeubles quelconques. — Les allivrez-vous à leur propre valeur ? — Nous prenons la moitié du prix des biens meubles et immeubles. — Etes-vous francs en alleu, *franchi in olodio* ? —Non ; nous sommes tenus de payer au seigneur abbé pour le lods et trézain *pro laudimio et trezeno* un gros par chaque florin des possessions vendues (1). — Avez-vous quelques biens en commun? — Non. — A quel taux décimez-vous ? — Les blés, les vins, l'huile, les ognons, les poulets, tous les légumes et les aulx au sizain ; quant à des avérages menus et gros de *bravayrè* (2) nous n'en avons pas. — Avez-vous des fonds dans quelques territoires étrangers ? — Non. — Votre territoire est-il fertile ou infertile ? — Il est petit et resserré, mais fertile ou compétant pour les vins et les oliviers, infertile quant aux prés. Nous n'avons pas de moulin dans notre territoire et force nous est d'aller moudre au moulin de Marseille, d'Aubagne, ou de Gémenos. (Probablement à cette époque on n'avait pas même à la Ciotat de moulin à vent.) — Quelles sont vos charges ? — Nous sommes tenus, comme nous vous l'avons déjà dit, de payer au seigneur abbé de Saint-Victor, le sizain de tous les fruits et d'acquitter des services *menus* pour nos possessions. Nous sommes de plus astreints à payer chaque année soixante florins pour la garde de la mer.

(1) Le florin était donc de 12 gros ou sous *coronats ;* mais il était de 16 sous provençaux.

(2) Nous verrons plus tard ce qu'on entendait par avérage de *Bravayrè*.

Cette dernière déclaration valut plus de deux cents ans après à la commune un interminable procès avec les fermiers du domaine royal qui réclamaient les 60 florins. Ce procès, à l'occasion duquel on envoya des députés à Paris, coûta probablement cent fois plus qu'on n'avait jamais dépensé pour cette garde de la mer pendant tout le temps qu'elle fut établie. Les fermiers du domaine prétendaient que c'était un droit payé au souverain pour qu'il fit surveiller la côte, soin qu'il pouvait prendre ailleurs, mais qu'il ne prenait point à la Ciotat; car, c'était toujours aux habitants que les gouverneurs de la province remettaient cette garde, et les 60 florins représentaient le salaire payé par la commune aux guêteurs ou surveillants. — Nous sommes tenus encore, ajoutèrent les habitants du bourg, de donner chaque année au vicaire de l'église pour son service vingt florins outre les dîmes, et de plus *pro quolibet hospitio sive tubâ*, nous payons au seigneur abbé douze deniers. (C'était le droit d'Albergue; *tuba*, signifiait feu et logement. *Fai tubar*, dit un paysan à sa femme quand il survient un hôte, c'est-à-dire, *allume le feu de l'hospitalité.*)

Pour faire d'autant mieux connaitre la manière d'exister des communes en ces temps-là, nous pourrions citer une transaction passée en 1434, entre l'abbé de Saint-Victor et les gens de Ceyreste, qui avaient demandé quelques faveurs et avantages pour arrêter la dépopulation de leur lieu; mais l'examen de cette pièce nous mènerait trop loin.

Les concessions faites par l'abbé de Saint-Victor en 1434, n'avaient pas rendu plus prospère le lieu de Ceyreste. De nouvelles plaintes se firent entendre; on représenta que la population du lieu était réduite de la moitié. On trouvait insupportable l'imposition du sizain; il paraît que la transaction de 1434, qui réduisait la tasque au huitain n'avait pas été maintenue, et l'on demandait que la tasque fût réduite

au dixième de tous les fruits comme dans les bourgs circonvoisins dépendants de l'abbaye. On exposait qu'avec une moindre taxe, des colons viendraient planter des vignes et cultiveraient les oliviers, maintenant abandonnés et redevenus presque sauvages ; qu'avec plus de monde un taux plus modéré que le sizain serait en dernier résultat plus productif que ce droit exorbitant.

Pierre du Lac, qui avait été pourvu de l'abbaye par résignation d'Urbain V, abbé de Saint-Victor devenu pape, écouta ces plaintes. Il savait d'ailleurs que des fraudes étaient commises dans le paiement du sizain des vendanges ; et, sans croire qu'un droit modéré pût un jour lui rendre davantage, vérité qui n'est jamais bien démontrée pour les parties prenantes, il voulut, au risque de recevoir moins ne pas exposer plus long temps ses vassaux à de trop fortes tentations de fraude, et surtout ne plus voir diminuer de jour en jour le nombre des têtes payantes. Il consentit à n'exiger dorénavant que le dixième des grains à l'aire, mais tout vanné et criblé; chaque dixième *salmée* ou charge de bête qui entrerait par la porte du village, au temps des vendanges, lui appartiendrait; il n'y avait pas alors d'habitations au milieu des champs comme aujourd'hui; tout ce qu'on récoltait devait entrer par les portes du lieu. Une disposition semblable fut prise pour les *nadons*, c'est-à-dire pour les agneaux, poulets, etc. ; moyennant cette faveur, il imposa aux habitants de Ceyreste l'obligation de planter et de cultiver pour lui et pour ses ayant-droit et successeurs cinq à six carterées de muscatelle dans la partie du territoire de Ceyreste ou du bourg qui serait par lui désignée. Il indiqua la manière dont il fallait procéder à cette plantation et l'époque où il voulait qu'elle fût commencée; c'était incontinent après la Toussaint. La Muscatelle devait être entourée d'un fossé accompagné d'une haie de *cadè* ou faux-cèdre. Tous les frais de plantation et d'entretien étaient

pour le compte des habitants. L'abbé ne se chargeait que de faire mettre les plants *malleolos* à leur disposition ; et ces plants, il savait où les prendre. Le roi René, qui venait d'introduire les muscatels en Provence, lui en avait promis. L'abbé fit insérer dans l'acte que si lui ou ses successeurs ne tenaient pas les engagements stipulés par cette transaction de 1461, la Muscatelle passerait sans conteste ni exception aucune en la possession de la communauté.

Il existe à Ceyreste un terrain qu'on appelle encore la Muscatelle ; mais depuis long-temps on n'y récolte plus de muscat. Ce vin, dont le roi René et un abbé de Saint-Victor avaient été en Provence les Noés, si l'on peut dire, fit connaître par la suite très favorablement le nom de la Ciotat à la cour de France. En 1584, on comptait 12 Muscatelles à la Ciotat. Elles étaient au quartier des Plages et au *Mugel*. Pour une répartition à faire des droits seigneuriaux, on évalua, cette année, le produit total des Muscatelles à 230 florins.

Ce fut le duc d'Epernon qui mit en réputation le vin muscat de la Ciotat. Espérit Arnaud, son maitre d'hotel, écrivait aux consuls de cette ville le 27 septembre 1587, « le » vin muscat que vous donnâtes à monseigneur le duc d'E- » pernon quand il était en Provence, a été si grandement » loué et exalté par toute la ville de Paris qu'est grand'mer- » veille à le pouvoir raconter et même de leurs majestés; car, » quand j'en portai vingt-cinq bouteilles au roi, de celles qui » étaient marquées avec la croix, le roi en ayant goûté, il » dit qu'il voudrait payer grand'chose que la Ciotat fût si » près de Paris comme est de Marseille, qu'il n'y a que cinq » lieues etc., etc. » En conséquence, il en demande avec des vins clarets de Cante-Perdrix et *du crau* d'Arles, etc., etc.

Ce vin était trop bon, il fallait presque tout le donner en présent. Il est vrai qu'en ce temps là on avait toujours à donner avant de recevoir. Au dix-septième siècle, on faisait

une dépense annuelle d'environ cinq à six cent livres en vin muscat, donné aux grands et en d'autres accessoires. Quand la ville était en procès on donnait aussi des branches de corail à des conseillers au parlement et à d'autres officiers et gens de justice.

Ce vin muscat dont un favori de Henry III fit la fortune, que les poètes du grand siècle chantèrent, qui fut une des voluptés du *Temple* dont le maître était seigneur du crû et seigneur fort exigeant, bien que toutes ses prétentions aient fini par être repoussées, cet excellent vin, qui pourtant ne serait guère de mode aujourd'hui, coûtait beaucoup à faire, on le manquait souvent, et les vignes n'étaient nullement fécondes. Aussi la culture des Muscatels fut-elle enfin absolument abandonnée, et dans les premières années du dix-huitième siècle, la communauté n'en trouvant plus à sa disposition pour envoyer à ses patrons et protecteurs, commença d'avoir recours au vin muscat et au vin blanc de Cassis, à la malvoisie d'Aubagne et de Roquevaire. Ces produits qui ne sont pas mauvais aux lieux susdits, portaient le nom de la Ciotat; mais c'était un mensonge comme celui qui subsiste encore dans tous les dictionnaires géographiques au grand étonnement des gens du pays, qui depuis cent cinquante ans ne sauraient trouver une goutte de ce nectar adorable dont leurs caves sont si bénévolement gratifiées. Ici peuvent se placer quelques observations sur l'origine du mot *muscat*; nous voudrions qu'elles servissent à relever certaines impropriétés de langage. Palladio, parlant des vignes et des treilles, dit au titre 9 de son livre : *Sunt et apianæ præcipuæ*. J. Darces, dans une traduction française, publiée en 1554, a traduit ces mots par: « nous « avons aussi les vignes apianes ou muscadettes fort excel- « lentes », et à la marge on lit : « les vignes muscadettes « ont pris le nom d'*apianes*, des mouches à miel, que nous « appelons *apes*. » Au chapitre 2 de son 14me livre, Pline

a écrit : *Apianis uvis apes dedere cognomen, præcipuè carum avidæ*. C'est donc des mouches à miel que le raisin muscat a pris son nom. Ménage parle de cette curiosité ou bagatelle littéraire avec quelques détails dans ses origines de la langue italienne, article *Moscadello*. Ainsi nomme-t-on en Italie le vin fait avec le raisin muscat. En vieux latin on disait *buscadellum*.

Muscat étant un adjectif qui a une signification spéciale, on a eu tort de le traduire en français par *musqué*. C'était changer le sens qu'il exprime, et l'on a fait selon nous une double faute en imaginant l'expression *passe masquée* pour désigner une variété de raisin muscat. D'abord, notre mot panse, vient du latin *pensilis uva*, comme le *pansal* de la Catalogne. Ensuite ce raisin n'est *passe* que lorsqu'il est sec ou confit, *uva passa*, littéralement en provençal *résin passi*. On a voulu éviter la formation du féminin *muscate*; mais, par une autre bizarrerie, ce féminin existe appliqué à deux objets de nature diverse et dont la qualité n'est point d'attirer les mouches, la noix muscade et la rose muscate.

IX.

Procès pour la garde du cap de l'Aigle. Première division du territoire

Jusqu'ici nous avons parlé de la Ciotat et de Ceyreste comme ne formant qu'une seule et même commune. Vis-à-vis du régime féodal, cette unité d'intérêts a toujours existé; mais, sous d'autres rapports, il y avait quelquefois divergence, opposition. Nous avons déja parlé de la garde qu'on faisait au cap de l'Aigle. Des actes de 1426 font remonter cette obligation aux temps les plus reculés; on ne trouve pas d'expression assez emphatique, assez superlative pour

indiquer l'ancienneté de cette garde qui était faite *jure salico* conformément au droit salique ou du souverain féodal. Ces sortes de gardes étaient à la charge des communes dans le territoire desquelles le souverain avait jugé à propos de les établir. Or, comme Ceyreste, à cette époque, pouvait mettre 150 hommes sous les armes et que le bourg ne pouvait en fournir que 30, le premier lieu aurait dû contribuer pour cinq sixièmes et le second pour un sixième seulement.

Mais ceux de Ceyreste prétendaient que les gens du bourg étant de beaucoup plus opulents avaient plus à craindre, et que, du reste, cette garde n'étant faite que pour la sûreté des pêcheurs, ce n'était pas aux gens de campagne à supporter les frais. Il est très vrai que les pêcheurs n'osaient sortir le matin sans l'avis de la *Gayta*. Même plus d'une fois des galiotes moresques ou d'autres armements faits par les ennemis du nom chrétien s'étant glissées de nuit dans l'anse de Figayrolla si parfaitement dérobée aux regards s'étaient lancées à l'improviste sur des bâteaux ou des barques sortis peu auparavant du port en toute assurance. A chaque navire armé ou tant soit peu imposant que la garde venait à découvrir, elle devait en aviser avec de la fumée pendant le jour et au moyen du feu pendant la nuit ; autant de navires, autant d'émissions de fumée ou autant de feux allumés. Les guêteurs cosaques le pratiquent encore ainsi sur la côte méridionale de Crimée, avec des perches surmontées d'une botte de foin et plantées de distance en distance. Un feu allumé en même temps, à l'entrée de la nuit, par toutes les gardes correspondantes, était un signal de sécurité pour la côte ; cela voulait dire qu'on n'avait rien aperçu. Les gens de Ceyreste assez pauvres d'ailleurs avaient dans les temps d'alarmes deux autres gardes à faire ; l'une au *Puech Pinos*, dont nous avons parlé et l'autre vers le territoire de la Cadière sur une pointe appelée *del Derrot* qui domine tout le golfe. Ils envoyaient de plus toutes les

nuits au bord de la mer et sur la grève deux surveillants appelés *scourtz* ou *stourtz*; mais ces gardes particulières n'étaient pas *jure salico;* elles regardaient la sûreté d'un lieu, non celle d'une province.

Ces deux gardes volontaires ne pouvaient pas être comparées à celle du cap de l'Aigle qui était obligatoire et de rigueur. Il n'y avait pas de comparaison à faire non plus entre 150 hommes d'une part et 30 seulement de l'autre. Mais l'obstination était égale des deux côtés. Les débats durèrent dix ans. La cour royale des grands officiers de la ville d'Aix était lassée de tant de récriminations et de plaintes. Plusieurs arrêts et sentences étaient vainement intervenus. Un immense rouleau de parchemin que les 180 hommes en question auraient eu peine à couvrir tout entier en s'y alignant dessus contient tous ces actes divers. Dans une des dernières sentences, qui ne fut pas moins vaine que les précédentes, Guilmen Dulac, abbé de Saint-Victor, parle de l'intrigue et de l'immortalité du procès, de la dureté et de l'obstination des parties, et leur fait un petit sermon où il remonte à la tour de Babel, et s'occupe de la division qui survint entre Roboam et Jeroboam, division fatale qui fut cause de la destruction de l'un et de l'autre, parce que c'est l'oracle de la vérité même que tout royaume divisé en lui-même sera désolé, etc., etc.; puis, appliquant ces choses aux habitants des deux bourgades, il leur dit que pendant tout le temps qu'ils se sont maintenus dans l'union et qu'ils ont été attachés les uns aux autres par les liens de la charité, ne formant qu'un peuple, n'ayant qu'une même langue commune à tous, ils se sont toujours présentés avec leurs forces unies comme un seul homme et ont triomphé de tous leurs ennemis, mais que maintenant qu'ils sont divisés, un des peuples a triomphé de l'autre et qu'à raison des dépens, des poursuites, des dommages et intérêts, on peut dire qu'ils se sont ruinés tous les deux.

Enfin il fut convenu que les habitants du Bourg « seraient » tenus et obligés dorénavant et à perpétuité de faire la » garde et d'allumer le feu sur le mont de l'Aigle autre- » ment appelé *lo Sézè*, à condition que le seigneur abbé » diviserait ou ferait diviser le territoire ou jurisdiction du » lieu de Ceyreste en telle sorte que les habitants de la » Ciotat ne pussent être appelés ni attirés de leur lieu » dans celui de Ceyreste en ce qui regardait ladite juris- » diction, soit pour les affaires civiles, soit pour les causes » criminelles, quand même le crime demanderait visible- » ment la peine du sang, à la réserve des forains dans les » dites causes criminelles. »

En outre, le seigneur abbé était tenu d'avoir à la Ciotat un bayle, des notaires et autres officiers nécessaires pour administrer la justice aux habitants. Les gens de Ceyreste devaient, de leur côté, faire la garde selon la nécessité du temps à l'endroit appelé *del Derrot*, (1) et continuer sans cesse et à perpétuité celle dite du *Pucch Pinos*.

Outre ces trois gardes faites dans l'ancien territoire de Ceyreste, on a lieu de croire qu'en des temps plus éloignés encore, il y en avait une quatrième à l'endroit appelé *lou Ragagé* de Garlaban, (la grande raie ou fissure de Garlaban) presque en face de Cassis et en vue des montagnes d'Aubagne et de Saint-Marcel. Le lieu de Cassis étant situé de maniere qu'on n'y peut apercevoir ni les signaux du cap de l'Aigle ni ceux de l'ile de Riou, il avait fallu une garde particulière pour cette partie du canton, et cette garde correspondait selon toute apparence avec celle de Garlaban, ou de la vallée des Albiciens.

Les autres articles de la transaction réglent l'organisation d'un corps municipal à la Ciotat, la répartition des impôts à raison du sol et livre, la communauté des pâturages et des eaux, l'usage des terres gastes, etc.

(1) *Derrot*, vient de *Diruptus*, le rocher rompu.

Cet arrangement définitif eut lieu l'an de l'Incarnation 1429 et le dix-septième jour du mois de mars. En 1675, une autre séparation de territoires devint inévitable ; nous n'avons pas à nous en occuper. Nous rappelerons seulement que, des informations prises relativement à la première séparation, il résulte une tradition de l'antiquité la plus reculée, d'une antiquité pour l'appréciation de laquelle les expressions manquent, au sujet de la garde du cap de l'Aigle et de l'existence de Ceyreste, tandis que la construction du Bourg est rapportée à une époque peu distante de celle où les intérêts de l'un comme de l'autre lieu étaient si longuement débattus ; *quod antequam burgus de Civitate construstus esset, qui construstus fuit et est à non valdè longis temporibus, etc.*

Il résulte encore de ces informations que le Bourg fut en grande partie construit et habité par quelques hommes sortis de Ceyreste. En d'autres pièces, on lit que ces hommes de Ceyreste furent attirés sur les bords de la mer par la pêche du corail. Le corail était fort à la mode vers la fin du moyen-âge et dans les premiers temps de la Renaissance ; et nous inclinons à regarder cette pêche comme l'un des fondements de l'ancienne prospérité de la Ciotat.

DEUXIÈME PARTIE.

STATISTIQUE AGRICOLE, MARITIME, SOCIALE ET MILITAIRE DU CANTON DE LA CIOTAT.

I.

Observations météorologiques. Cours des eaux. Sources. Montagnes.

Nous avons cité dans notre première partie les quatre produits minéraux qu'on exploite avec avantage dans le canton, le calcaire plus ou moins aggrégé de coquilles qui fait la richesse de Cassis, le ciment de Roquefort, la chaux de Ceyreste et les pavés de grès dont les carrières ont été depuis quelques temps ouvertes à la Ciotat, et qu'on a jugé préférables à ceux qu'on tire de la chaîne de Notre-Dame-de-la-Garde, aux environs de Toulon.

Après avoir indiqué la forme extérieure plutôt que la composition intrinsèque de nos montagnes et de notre sol, nous avons à faire connaître les faits météorologiques dont l'enchaînement et l'opposition déterminent ce qu'on appelle le climat. On peut dire que dans notre canton, tout restreint qu'il soit, se dessinent fort nettement quatre régions climatoriales. La plus chaude, la mieux abritée est le bassin de Cassis. Ce bassin, principalement au voisinage de la ville, présente d'admirables expositions pour obtenir des pri-

meurs. La région la plus froide est celle de Roquefort, tant à cause de son élévation que pour le vent du nord, la bise, qui balaye de long en long le plateau. Quelques rares oliviers abâtardis témoignent des contrariétés qu'ils éprouvent à croître et à fructifier dans ce climat. Nous pensons que les oliviers de Crimée, si vantés depuis quelque temps, ne sont que des oliviers apportés jadis dans la Chersonnèse par les grecs comme ceux de Roquefort l'ont été par des gens de Cassis et de Ceyreste, puis endurcis aux froids, mais ne fructifiant point ou presque point. La figue marseillaise est étrangère au territoire de Roquefort, et le peu de figuiers clair-semés qu'on y rencontre sont de l'espèce la plus commune. Les terres de Ceyreste ayant plus d'*ubas* sont un peu moins sèches que celles du même bassin plus rapprochées de la mer. Ainsi qu'à Roquefort et à Cassis, les pluies d'orage, ces pluies capricieuses y tombent plus fréquemment. Même il est arrivé que le torrent de Ceyreste coulant à pleins bords, le ciel de la Ciotat ne restait pas moins clair et serein. En général c'est d'avoir un ciel trop beau que le canton est fondé à se plaindre. Puis, quand des nuages surviennent chargés de pluie, trop souvent on les voit passer sur nos têtes avec une vélocité si grande qu'il ne s'en échappe rien. Ainsi advint-il dans la fameuse tempête du 24 décembre 1821. Les communes voisines de la Sainte-Baume eurent abondance d'eau, mais pour notre canton l'hiver fut sec, et cette sécheresse fatale dura toute l'année. C'était pourtant le Sud-Est qui soufflait le 24 décembre 1821, c'était le *Labech*, ce vent qui d'ordinaire est pluvieux pour nous. D'autres vents dispensateurs de pluie nous arrivent de l'Est. Il en est un pourtant qui vient des Appenins et des montagnes de la Corse, lorsque les neiges y fondent en mars et en avril et qu'on désigne sous le nom de *Levant blanc*, parce qu'il n'amène rien. La mer est blanche d'écume et le ciel transparent et bleu comme avec le Mistral.

Ce dernier vent qui est appelé dans les anciens actes vent *maestral* ou *mistral,* c'est-à-dire maître vent, souffle pendant les trois quarts de l'année. Il produit l'évaporation la plus prompte, la plus entière, et détermine ces longues sécheresses dont le terme est toujours attendu avec une impatience qui ressemble aux angoisses du désespoir. En 1770, pendant onze mois consécutifs, il ne régna que le mistral. D'ordinaire, pour que la pluie se décide, il faut que deux vents se mettent en lutte : le mistral, par exemple, et le *grégali.* Après les pluies d'orage, le vent tourne toujours au mistral ; souvent il suffit de quelques gouttes pour amener ce grand dessicateur. Dans un instant il balaye l'atmosphère et en absorbe toute l'humidité.

Au retour de la belle saison, un vent souffle assez fréquemment que nos marins appellent vent *lar* du grec *laros* signifiant gai, favorable ; c'était proprement le *zephiros* des grecs et pour les latins ce *favonius* dont parle Horace :

Grâta vice veris et favonî (1).

Il ne faut pas confondre le vent *lar* avec le vent *largue.* Ce dernier nom indique uniquement la position. Quand le vent *lar* souffle après les pluies du premier printemps, et à cette époque de crise où l'olivier, la vigne et le blé sont en fleurs on peut se promettre une bonne récolte. Il contribue surtout à la maturité des céréales et des légumes. Mais quelquefois il règne trop constamment, ou bien il commence trop tôt. Alors, écartant la pluie, il devient un pronostic de sécheresse au lieu d'assurer la fécondité. Le vent *lar* nous est envoyé par les Pyrénées, quand leurs neiges fon-

(1) Le nom de *Favonius* pourrait bien venir de *Faba*, fève, comme qui dirait le vent qui aide à la grenaison des fèves ; le verbe *Favere*, les substantifs *Favor* et *Fautor* tirent beaucoup plus probablement encore leur origine des fèves qui servaient aux élections.

dent, ou du Roussillon et du Languedoc, après les grandes pluies; mais alors il n'est pas aussi pur, aussi rafraîchissant. Le mistral naît dans les Cévennes, et c'est de la vallée du Rhône où il s'engouffre et se condense, que lui viennent sa force et sa rapidité.

Quand les circonstances qui leur sont favorables se rencontrent, ces pluies, dont la chûte est souvent et longtemps contrariée par le gisement des montagnes, par certains vents opiniâtres, par la sécheresse même préexistante, tombent pourtant, mais épaisses, redoutables, et fesant du mal avec du bien. (1). Si les nombreux vallons qui débouchent dans nos bassins pouvaient être barrés, on aurait des provisions d'eau pour le temps sec; mais il serait difficile de disposer convenablement les terrains sur lesquels cette eau pourrait être déversée. Du moins aucun essai de ce genre n'a été fait encore dans le canton, et nous sommes là-dessus un peu en arrière des Turcs ou plutôt des Grecs d'autrefois qui ont établi de merveilleux barrages, par exemple, auprès de Constantinople. Faute de barrages, les eaux qui tombent sur nos montagnes se perdent en torrents inutiles, quand ils ne sont pas désastreux; faute de barrages, des eaux qui surviennent en trop grande quantité, alors que la sécheresse a déjà fait disparaître toutes les récoltes, ne peuvent

(1) Nous mettons peu d'importance à relever des quantités d'eau tombées toujours fort irrégulièrement dans le cours d'une année; toutefois, voici le résultat de quelques observations faites à la Ciotat :

En 1829.....	29 pouces	6 lig.	
1834.....	25 —	7	
1835.....	23 —	7	à Marseille :
1836.....	26 —	10	En 1836..... 26 pouces 8 lig.
1837.....	15 —	3	1837. .... 9 — 11
1838.....	24 —	7	1838..... 18 — 2
1839.....	29 —	7	1839..... 33 — 7

pas prévenir sur certains points les effets de la sécheresse dans l'année suivante.

Celles des eaux qui parviennent à s'infiltrer dans le sol alimentent nos puits. Il y a beaucoup de puits à la Ciotat; on en compterait près de quatre cents, parmi lesquels un assez grand nombre n'a jamais tari; avec les citernes que la ville et la campagne possèdent, il est impossible qu'un pays si aride, si brûlé du soleil reste pourtant jamais dépourvu d'eau pour les besoins domestiques.

L'angle que suivent dans leur inclinaison les montagnes occidentales est tel qu'on peut s'attendre à trouver de l'eau dans tout creusement fait au bord de la mer. Plusieurs courants d'eau douce viennent même comme la fontaine d'Aréthuse sourdre et bouillonner au milieu des eaux salées. En 1782, on avait établi une fontaine à pompe dans les eaux mêmes du port de la Ciotat. Les tempêtes ont détruit cette fontaine. A Cassis, non seulement un fort courant d'eau douce qui contrarie quelquefois la levée de la Madrague et l'entrée des navires sort du fond de la mer à l'embouchure de Port-Miou, mais encore, comme à la Ciotat, plusieurs sources bouillonnent dans le port même, sources tout-à-fait perdues, mais que l'eau de Canaille empêche de regretter. La Ciotat aurait comme Cassis de belles eaux jaillissantes au milieu de ses places publiques, si elle n'était presque toute bâtie sur une masse de brèche calcaire, trop peu liée aux couches d'argile et de marne sur lesquelles glissent les eaux souterraines.

Dans l'un des plus anciens actes où soit mentionné le lieu de la Ciotat, on cite l'abondance d'eaux qui était due à ses puits; les habitants de Ceyreste, dit cet acte, *Habent puteum infrà fortalitium et in* BURGO *copiam aquarum in puteis.* Le seul terrain occupé aujourd'hui par les ateliers des machines à vapeur en comprenait sept à huit qu'on a dû combler. Ceyreste qui est au pied même

des montagnes a moins d'eau que la Ciotat. [illegible] cependant quatre de ces fontaines en voûte dont l'usage appartient, ce nous semble, à la plus haute antiquité. Une fontaine semblable et de fort belle eau se présente près d'Evenos (Var) sur le chemin qui monte au village ; une autre est tout près du vieux Roquefort. C'étaient des fontaines de ce genre que les anciens consacraient aux nymphes et qu'on voit figurer dans les pastorales antiques. Un de ces réservoirs, le plus fameux dans la contrée, a reçu le nom de *Font-Sainte*. Les grecs modernes qualifient de saintes, *Aghiasma*, certaines sources dont ils attendent la guérison de quelques maux particuliers. Nous ne savons pas de quels maux pouvait guérir notre *Aghiasma* ou fontaine sainte, c'est probablement à l'intermittence merveilleuse de son cours qu'elle a dû son nom. Quoiqu'il en puisse être, le bassin ou puits qui renferme ses eaux est d'une fort bonne construction en pierres carrées du plus fin grés coquillier cimenté. Sur une pierre dont la nuance est différente, on a sculpté un crucifix qui pourrait bien être du seiziéme siècle; mais le puits nous a paru beaucoup plus ancien.

En allant à Notre-Dame de la Garde, chapelle qui est en grande dévotion à la Ciotat, on franchit, quand l'année est pluvieuse, un petit ruisseau appelé Bertrandière, du nom d'un ancien propriétaire des environs, Bertrand d'Hyères, *Bertrandus de Areis*, qui figure parmi les plus anciens habitants connus de la Ciotat. En 1825, dans les premiers jours de juin et sans pluie antérieure tant soit peu considérable, ce ruisseau qui sort d'un puits se mit tout-à-coup à couler, ce qui dura pendant une semaine. A cette même époque soufla un *Ponent* furieux, puis un mistral plus furieux encore, indices d'une grande fonte de neiges tant sur les Pyrénées que sur les Cévennes. Cette apparition des eaux de Bertrandière surprit les paysans du voisinage. D'où pouvaient-elles venir? Un historien de

Nice, Joffred, mentionne dans le territoire de cette ville une *Font-Sainte*. Cette fontaine, dit-il, ne coule point en temps de paix et de repos quelque abondantes que soient les pluies ; elle coule seulement quand il doit arriver quelque grand désastre à la contrée. Nous n'irons pas vérifier l'assertion de Joffred ; mais on peut croire à propos de sa *Font-Sainte* que les fontaines intermittentes sont probablement dues à plusieurs causes que la science n'a peut-être pas encore suffisamment déterminées.

Quoiqu'il en soit, la facilité d'avoir des puits au bord de la mer, en a fait construire à la Ciotat plusieurs de ceux où l'eau est élevée par des seaux en chapelets mus par des roues. C'est ce qu'en Espagne on nomme *Noria* et en Provence *Pousaraque*, c'est-à-dire puits à versoirs, du verbe *raquar*, verser, dégorger. Telle est du moins notre opinion. En d'autres pays on n'a que des puisards, et l'eau est amenée dans les canaux d'irrigation au moyen d'une bascule. Le roi de Valence, don Jayme Ier, qui vivait au treizième siècle, déclara solennellement qu'il empruntait aux Maures quelques-unes de leurs lois rurales, de même que leurs méthodes pour construire des canaux d'arrosage ou *acequias*, des digues, des barrages, ainsi que pour gouverner des prises d'eau. Est-ce des Maures aussi que es Provençaux ont reçu l'art de disposer les *béals* et celui ld'arroser leurs jardins potagers au moyen de *pousaraques?*

Mais l'inclinaison des grandes masses calcaires n'est pas si uniforme, ni si continue dans nos montagnes occidentales qu'il ne se rencontre parfois d'autres masses différemment inclinées par suite d'antiques ébranlements, et selon que la coïncidence a eu lieu, il a pu se former des puits naturels tels qu'on s'étonne d'en trouver quelquefois tout près des plus hautes cimes. C'est ainsi que la route départementale n° 16 passe, peu après son point culminant, au

voisinage de puits qu'on ne s'attendait pas à trouver sur ces hauteurs, ce sont les puits d'*Ourier,* de la Belle-Fille, de *Montauri* et de Bouffier. Le dernier de ces puits est couvert d'une voûte à la manière antique.

Deux autres grottes de ce genre sont à la montagne de Sainte-Croix. L'une peu importante se trouve dans le terrain d'un particulier; l'autre est communale et mérite quelque attention. La fontaine se compose proprement de deux grottes, dont les voutes pourraient bien être de construction cyclopéenne. Cela n'étonnerait guères dans un pays si anciennement habité, où l'on trouve fréquemment de ces haches de jade ou de porphyre que plusieurs désignent par le nom de *Celtæ*. Ce réservoir d'eau s'appelle aujourd'hui la Fontaine de la ville. Dans les anciens cadastres, c'est la *Font de Robau,* et dans quelques titres latins, on lit *Fons Columbæ,* fontaine de la Colombe, titre charmant que les graces du paysage avaient fait donner sans doute. Au tour de cette fontaine, les bois sont touffus, les ombres sont épaisses; puis, d'admirables échappées de vue sur la haute-mer et sur les horizons les plus lointains; puis encore et au-delà d'un petit torrent une de ces *baoumes* fermées d'un mur de maçonnerie et converties en rustiques demeures, en ermitages, comme on en trouve dans tous ces vallons qui sillonnent les déclivités orientales du bassin de la Ciotat et de Ceyreste.

En quelques actes du dix-septième siècle, nous avons lu qu'on donnait à ces puits ou sources le nom de *basses,* origine probablement du mot *bassin;* ou plutôt ces deux noms viennent également de *bas, vas.* D'autres pièces relatives à la compascuité les désignent sous le nom de puits *Bourdeliers,* c'est-à-dire communs. Le droit de compascuité emportait celui d'aller par les *Carreirades* abreuver les troupeaux aux mêmes sources. Ces puits sont à la lisière du territoire de Cassis. Dans notre première partie

nous avons déjà rappelé le mot *Borde*, d'où vient le nom de famille ou surnom de *Laborde*. On appelle *Bourdelas* un gros raisin, espèce de *panse* destinée à faire du verjus, et qui dans nos provinces du Nord tapisse d'ordinaire les murs des maisons rustiques.

Pour la plus grande intelligence de ce mot, nous citerons une ancienne coutume du Nivernais, et nous ferons remarquer en passant cette identité de certaines expressions au Midi et au Nord de la France, en des contrées où pendant si longtemps deux langages divers furent en usage. Dans le Nivernais comme en d'autres provinces, il y avait outre la main morte une tenure particulière appelée *bordelage*. Il n'était pas licite au bordelier de diviser, de démembrer les héritages qu'il tenait du même contrat. Après y avoir bâti une maison, après y avoir planté des arbres, il ne pouvait plus arracher les arbres, ni abattre la maison. Non seulement un douaire de femme n'était point assignable sur le fond que le mari tenait en bordelage; mais la coutume n'admettait à la succession des biens possédés de cette sorte que ceux des parents du bordelier qui se trouvaient en communauté avec lui au moment de son décés; à leur défaut le seigneur reprenait la tenure,

Une observation importante à faire, c'est que les crêtes transversales ou stries de Carnoux, de Roquefort, de Cassis, sont assises sur des roches plus tendres que les bancs dont elles se composent; et les terres les plus voisines de la base paraissent dues pour la plus grande partie à la décomposition de ces roches plus ou moins friables. Quant à la strie de Ceyreste, elle est presqu'entièrement formée de roches tendres, et celle de la Cadière que nous comprenons dans nos études, bien qu'elle appartienne au département du Var, assise généralement sur des masses de grès tendre ou macigno, est pourtant couronnée de ces

roches dures que nous avons indiquées (1). Quelle révolution a donc enlevé ces portions d'une ancienne croûte auxquelles ont succédé les terrains cultivables qu'on voit aujourd'hui? Quels énormes jaillissements d'eau ont creusé les vallons de la montagne de Sainte-Croix si brusquement tronquée au *Baou de Canaille?* Comment le vallon *du Diable* s'est-il formé? et d'où ces vallons divers qui s'allongent à l'orient de l'*Ourier* et de *Montauri*, ont-ils charrié cette misérable pierraille qui entre pour plus des trois quarts dans le terrain cultivé de la Ciotat? Cassis en a aussi de cette pierraille mais beaucoup moins.

Tandis que les déclivités occidentales de nos montagnes sont arides ou ne se couvrent que vers leur base d'une terre rouge, mais peu profonde, assez convenable pourtant aux oliviers, les côteaux qui leur font face à l'orient, garnis d'une terre blanchâtre et plus profonde sont propres à la vigne. C'est à des côteaux de cette nature que la ville de Cassis doit ce vin blanc dont la réputation méritée ne peut que s'accroître. On regarde les terres blanchâtres comme le détritus des roches argileuses et marneuses; la terre rouge des coteaux où l'olivier prospère du moment qu'on lui donne des soins, est qualifié quelquefois terre d'*avaoussé;* mais elle provient, du moins en grande partie, des masses d'argile probablement colorées par le fer, qui se rencontrent dans toutes les directions parmi les rochers calcaires de la composition la plus pure.

C'est dans les versants occidentaux et septentrionaux de nos montagnes à calcaire plus ou moins pur qu'on trouve aujourd'hui le plus de pins; et là même, dès l'origine, il dut y avoir le plus de bois (2).

(1) D'autres stries beaucoup moins considérables présentent la même disposition.

(2) Dans une couche de macigno au-dessous des rochers sur

La terre aujourd'hui cultivée est probablement due au travail de ces arbres qui, nés dans le terreau produit par des mousses pendant la durée de siècles infinis, ont retenu et accumulé ensuite autour de leurs troncs de nouveaux détritus, ouvrage d'autres siècles depuis longtemps disparus qui s'est mêlé aux débris pulvérisés des montagnes mêmes. Nous ne pensons pas que les déclivités tournées vers l'Orient ou le Midi, si dénuées aujourd'hui de parure végétale, en aient eu jadis beaucoup plus. Du moins, si l'on s'en rapporte aux plus anciennes indications historiques, une grande nudité fut toujours leur partage. Cependant, il faut convenir que depuis la prohibition lancée contre les troupeaux de chèvres, il est des côtes pelées qui paraissent tendre à se boiser. L'*eyssadoun* ou la *trenque* des chaux-fourniers dérangera sans doute plus d'une fois encore cette œuvre de reproduction. Mais il y a des précautions à prendre avec cette industrie comme avec tant d'autres qui troublent souvent plus qu'on ne veut le croire soit l'œuvre incessante de la nature, soit l'œuvre accomplie des sociétés humaines qui nous ont précédés sur ce théâtre de mouvements sans fin, d'agitations continues.

Le mal était fait sans doute, et depuis long-temps, alors qu'on donnait à ce versant de la montagne de Julhans et de Roquefort qui regarde la mer, le nom toujours si vrai de *morra pelat*. Il n'était pas à faire non plus quand des peuplades vivant au milieu de montagnes, au pied de cimes chauves et pelées, étaient nommées *Albicoi, Commoni*.

lesquels s'élève le château de Cassis; M. Autheman, citoyen de cette ville, distingué par ses connaissances en histoire naturelle. a trouvé une pomme de pin pétrifiée, ce qui nous induirait à croire que c'est depuis bien longtemps que les pins végètent dans nos contrées.

Sur des roches calcaires disposées en côtes ardues, les eaux pluviales n'auraient jamais permis aux mousses d'entasser leur produit au point de fournir une couche, un récipient, un vase à d'autres végétaux. D'ailleurs, la pierre calcaire pure se désaggrège, se fractionne, mais se décompose peu. Des pierres anguleuses dont les dimensions se rétrécissent de plus en plus par l'action du soleil, de l'air, des eaux tombantes et courantes, ne présentent aucune base plus ou moins apte au développement graduel des végétations; elles diffèrent essentiellement à cet égard d'autres roches dont la décomposition continue fournit un réseau plus ou moins serré où pénètrent les racines, où, à la suite de ces racines, s'infiltre la terre végétale à mesure qu'elle se forme.

Ces deux sortes de terrains se distinguent parfaitement dans les quatre territoires que renferme le canton. Les terres dont la culture ou plutôt l'économie forestière n'avait rien à attendre étaient appelées *terres gastes*; celles qui pouvaient être reboisées portaient le nom de *défens*. Des lois différentes que nous aurons à indiquer, étaient appliquées à ces deux sortes de terres. On peut avoir rangé quelquefois parmi les terres gastes des terrains où tout espoir de reproduction importante n'était pas perdu, mais généralement la distinction ne manquait pas de justesse.

Il est donc peut-être certaines portions de nos montagnes où rien ne pourra jamais croître, des points culminants où la nature semble n'avoir jamais semé que des pierres et qu'on appelle *serrès, serriers* en Provence, *serra*, *serrajon, serrezuella* en Espagne, lieux tout-à-fait nuds et condamnés à une éternelle nudité; mais partout où les pentes sont moins abruptes, partout où le calcaire est mêlé d'un peu d'argile, quelque espoir d'un boisement plus ou moins tardif reste encore. Faut-il laisser faire ce reboisement par les *avaoussés* ? Ou bien convient-il de substituer à ce

petit chêne qui, dans le canton, ne produit pas de kermès et dont un grand nombre de variétés ne donnent jamais de glands, convient-il d'y substituer quelqu'autre qualité d'yeuse, celle de la Grèce, par exemple, dont les glands gros comme une noix donnent ces cupules qui, sous le nom de *vellanées*, sont un important objet de commerce? Si la transmutation est possible, il est instant qu'on s'en occupe, ainsi que de tant d'autres réformations et recompositions économiques.

Nous ne pensons pas toutefois que de simples communes puissent jamais entreprendre ni mener à bien de telles œuvres. Il y faudrait une surveillance, une attention et des rigueurs qui ne peuvent se trouver qu'autre part, et c'est ici que les bons résultats de l'unité administrative pourraient se faire promptement reconnaître. Nous sommes loin de contester le droit des communes à la possession de leurs biens que nous regardons au contraire comme les plus anciennes propriétés existantes; nous aimons à faire sentir qu'autrefois on avait raison de disputer à la rapacité des seigneurs ces propriétés primitives; mais aujourd'hui que l'existence des communes n'est plus isolée, que leurs rapports avec la grande association nationale sont mieux déterminés, que leur contingent aux besoins publics est réglé d'une manière plus équitable, et que les sacrifices auxquels l'intérêt général peut les soumettre ne doivent être obtenus qu'avec une indemnité consentie, peut-être conviendrait-il de relâcher les liens de la propriété communale au profit de la propriété nationale.

Nous ne voulons pas donner à cette idée plus de développement que notre sujet n'en comporte. Elle se rattache d'ailleurs à des considérations graves dont l'état actuel de la civilisation commande impérieusement de s'occuper.

II.

Biens communaux. Paturages.

Quand on parle de biens communaux, une question d'abord se présente : on voudrait savoir nettement l'origine des communes. Cette question est complexe comme la plupart de celles que, dans nos temps modernes, soulève le désir toujours si imparfaitement satisfait de connaitre les âges anciens. Remonter à l'origine des communes, c'est aller bien au-delà de l'époque où régnait en France tel ou tel roi à qui vulgairement on attribue leur fondation ou leur émancipation. La fondation des communes est une œuvre de la Providence ; quant à leur émancipation, il nous a toujours paru qu'on avait donné ce nom à un fait historique mal compris.

L'existence communale est bien antérieure à l'apparition des rois, dans le sens du moins que ce titre comporte aujourd'hui. Les *Albicoï*, par exemple et les *Commoni*, peuplades distinctes, ayant chacune son territoire particulier, ses limites, formaient deux communes. Leurs chefs représentaient nos maires. Quand ces peuplades se faisaient la guerre, les fonctions des maires se compliquaient. Cette complication amena l'habitude, moins étrange qu'il ne semble, de prendre l'avis d'autrui plus rarement à mesure que les affaires sont plus difficiles. Peu à peu le conseil des anciens devenant hors d'usage, on finissait par ne plus l'assembler du tout, et le maire devenait roi.

Il y avait donc deux communes dans les *Albicoï* et les *Commoni* avant que des grecs d'Asie se fussent établis sur nos côtes. Ces peuples formaient encore deux communes

après leur alliance avec les étrangers; et s'ils furent soumis, s'ils furent exterminés, le peuple nouveau qui prit plus ou moins complètement leur place dans le territoire, forma une autre commune. Les peuples d'ordinaire ne s'établissent que par le ravage; c'est ce qu'expriment admirablement les verbes latins, *populare* et *populari*; car on ne dépeuple que pour repeupler; on ne ravage un pays que pour s'en rendre maitre; on ne détruit une existence que pour la remplacer. C'est la loi de l'univers. Toute destruction conduit à une création.

Ainsi donc partout où des hommes en moindre ou plus grand nombre, autocthones ou d'origine étrangère, nomades ou sédentaires occupent un pays, il existe une commune. Le mot latin *commune* employé au moyen-âge dans les titres est le neutre de l'adjectif *communis*. On disait aussi *communitas, universitas*. Les latins avaient leur *civitas*, leur *municipium*, mais pour exprimer deux formes diverses de communes. Les mairies d'aujourd'hui ne sont pas plus les municipalités établies par l'assemblée nationale, que les communautés d'autrefois ne se ressemblaient entr'elles dans la même province, dans le même voisinage. Mais la commune existe toujours. Le mot latin *commune* désignait au moyen-âge les intérêts d'une peuplade renfermée dans un territoire donné ou même dans une enceinte de murailles. Toutes les fois que des hommes se trouvent dans une même enceinte ou circonscription, ils ont des intérêts communs. Un vaisseau et une commune.

Dans l'origine, tout le territoire occupé par une peuplade lui appartenait; c'était sa terre, et la partie de l'air supérieur qui correspondait à ce territoire, était son ciel. Des peuples chasseurs parcouraient leur territoire en tout sens, mais ne permettaient point à la peuplade voisine de poursuivre le gibier sur des terres où cette peuplade était étrangère. Une invasion survenant, les chasseurs avaient un intérêt

commun à la repousser, et en supposant, ce qui est impossible, qu'ils n'eussent pas encore de chef, le besoin de repousser une agression, leur en donnait un tout de suite. Le chef naturellement devait avoir au butin une part plus grande. Une fois sorti de l'égalité, on n'y rentre plus. Les autres chasseurs donnaient donc une partie de ce qui leur revenait pour accroître la part de ce chef dont l'existence était devenue un besoin pour la communauté entière. Nous ne parlerons pas de la religion qui devait avoir ses nécessités, ses consommations particulières, quelque informe, quelque grossière qu'elle put être, ni des messages ou députations politiques, ni des alliances, toutes choses pour lesquelles la peuplade avait à s'entendre, à contribuer, à fournir un fonds commun, même quand ses membres en étaient encore au premier âge de la civilisation, à l'état de chasseurs.

Le soin des troupeaux amena des nécessités communes encore plus étendues. Ou ces troupeaux étaient gardés en commun, comme on le pratique aujourd'hui encore dans plusieurs contrées, ou chaque chef de famille avait le sien. Dans l'un et dans l'autre cas, on tenait également à la propriété du territoire. C'était le premier bien commun ou communal, celui sans lequel on ne pouvait compter pour vivre ni sur le gibier, ni sur les troupeaux.

Les troupeaux étaient naturellement gardés en commun, quand la peuplade ne s'était pas encore extravasée, n'était pas encore sortie de l'état pur de famille. Si des troupeaux étaient distincts, comme ils pouvaient, d'une année à l'autre, devenir plus ou moins considérables, au lieu de leur assigner des cantons aujourd'hui suffisants, mais qui peut-être ne le seraient plus dans quelques mois, on crut convenable d'imposer au profit de la communauté une redevance pour chaque tête de bétail qu'on introduirait dans le territoire commun. C'est là l'origine du droit de *relarguier*.

Le nom de *relarguier* est formé du radical *lar*, pâturage

...duplicatif *re*. Les moutons arrivés dans un ... broutent d'abord les meilleures herbes ; puis, ils reviennent à celles qu'ils ont d'abord négligées. C'est ce qu'on pourrait appeler *repaitre*, et ce qu'on entend par le verbe *relargar* dont *relarguier* est le substantif. On emploie dans le Midi pour traduire cette antique expression du dictionnaire rustique les mots *dépaître* et *dépaissance* qui ne sont pas français ou qui du moins n'ont pas qualité pour se faire accueillir comme tels. On appelle encore aujourd'hui *relar* un champ dont les vignes ont été arrachées et qu'on ensemence pendant plusieurs années avant d'y faire de nouvelles plantations. Ce nom rappelle le droit de *parcours*, suite de l'ancienne possession en commun (1).

(1) Outre ces monuments de l'ancienne condition pastorale de nos pères, il existe dans notre langue rustique des expressions qui rappellent le passage même de cette condition à la vie agricole, tant il est vrai que les lexiques des peuples renferment leur histoire. Le radical *ar* pour les liguriens chasseurs et pasteurs servait à désigner le creux formé violemment par le cours des eaux, comme un ravin, un torrent, un ruisseau, une rivière. *Car* signifiait aussi un creux, mais d'une autre sorte, comme un enfoncement de la mer dans les terres, un vallon, une combe. Le *C*, élément de *Circum*, de *Circulus*, etc., était joint au radical *ar* pour déterminer cette modification de sens. Eh bien, le nom qui servait à indiquer le creux longitudinal naturellement formé par les eaux fut transporté au sillon, œuvre artificielle de la charrue. Le sillon divisoire de deux champs s'appelle encore l'*arrare*, l'*arare*. Le mot *Arbiter* n'a pas une autre origine : l'arbitre fut d'abord le juge du sillon divisoire, de l'*arrare*. Le *r* a pris un son dur pour distinguer l'œuvre de l'instrument, l'*arare* de l'*arayre*. La terminaison *ayre* est bien dans le génie de notre langue provençale; *procurayre*, procureur, *poudayre* qui taille la vigne, etc., *trobayre* et *trobador*, ne s'écartent pas non plus de ce génie; seulement, le *trobayre* n'était pas aussi distingué que le *trobador*. Le *procurayre* de même n'allait pas de pair avec le *procurador*, le marchand d'affaires et de procès avec le procureur fondé d'un prince, d'une province, d'une commune. La plupart de ces distinctions se

Dans l'état agricole comme dans l'état pastoral, la possession put être d'abord commune. Les récoltes enlevées, on *relarguait* les troupeaux dans les champs moissonnés. Ces champs alors redevenaient des *relars*, c'est-à-dire des terrains où les troupeaux venaient paître. Comme l'usage de mettre les troupeaux en commun a duré plus long-temps, (puis qu'il existe encore en quelques endroits,) que celui de cultiver en commun les terres et de partager les fruits, selon les besoins des familles, le droit appartenant à la communauté de faire paître ses troupeaux dans les limites de son territoire s'était maintenu, quand depuis long-temps la culture en commun avait cessé d'être pratiquée. Il a fallu des lois expresses pour abolir ou pour restreindre le droit de parcours. Il y a un statut du roi René conçu en ces termes : *terres*, *prats*, *vignes*, *devendudas et autras possessions qual que sian defensables*, *que defenden et puescan defendre tot l'an.*

En vertu de cette loi, le parcours était aboli depuis long-temps dans les communes de Cassis, de la Ciotat et de Ceyreste, parce que, dans ces communes, on avait eu recours, et les moyens n'en manquaient pas avec tant de pierres, à la faculté de se clore accordée par le roi René. A Roquefort, à la Cadière, le parcours existait encore, parce que les propriétés n'avaient pas été closes. Des discussions surviennent de temps en temps dans ces commu-

sont effacées, mais pourtant on les retrouve avec un peu d'attention. Du reste, ce n'est pas pour nous enfariner de science que nous glissons de temps en temps dans nos pages certains aperçus philologiques bien confus encore et bien vagues. Tous nos vœux, nous ne saurions trop le répéter, sont de montrer la voie à des hommes ayant à leur disposition plus de moyens naturels ou acquis, plus de ressources de tout genre qu'il ne nous fut jamais permis d'en rassembler.

nes sur l'usage du parcours. En 1785, ce droit était aboli depuis quinze ans dans plusieurs provinces par divers édits enregistrés dans les parlements et qui permettaient de clore les héritages de toute espèce. Il serait temps que cet usage antique ne fût plus ressuscité nulle part. Nous ne sommes plus un peuple pasteur; les troupeaux doivent féconder nos champs et non les ravager. Mais rien ne servira mieux à faire connaître la différence de notre condition actuelle avec les conditions passées qu'un aperçu des différentes lois ou réglements faits à l'occasion des troupeaux.

Ne pouvant remonter aux premiers actes de la législation provençale, nous remplirons cette lacune avec certaines dispositions des rois goths d'Espagne. Les goths ont donné des lois à tout le midi, et nous pouvons supposer dans notre Provence un ordre de choses analogue à celui que les goths avaient introduit dans la Péninsule Ibérique. Nous observerons néanmoins que les réglements gothiques ont été poussés depuis et maintenus à une grande rigueur en Espagne, tandis qu'en Portugal les troupeaux étaient régis par des ordonnances beaucoup moins absurdes que celles dont les *mérinos* (1) ont fait un véritable fléau pour l'agriculture espagnole, et qui ont tant contribué à rendre pêlées et nues les montagnes d'un pays auquel malheusement sur ce point la Provence ne ressemble que trop.

Sous Euric, de 467 à 483, il avait été défendu sous peine d'amende de faire des défens et des cantonnements dans les *valdios* ou biens communaux. Une autre loi donnée par Sisnand, qui règna de 631 à 637, porte la même defense. Nous observerons, et ceci tout en passant, l'analogie d'expression qui se trouve entre les *valdios* et les *valdès*, entre

(1) En Espagne, les bayles ou conducteurs de troupeaux transhumants s'appellent *Merinos*; ce sont des espèces de magistrats.

les biens communaux ; et les bâtards ou enfants communs.

On voit bien d'abord que ces lois avaient été faites par les chefs de peuples originairement pasteurs. Les associations qui étaient à la fois agricoles et pastorales durent obtenir des restrictions à ces lois qui n'étaient guères conservatrices. On imagina des cantonnements, des coupures, *dehesas*. On appela *dehesas de concejo*, cantonnement du conseil, les terres du conseil ou de la commune dont les pâturages étaient donnés à bail. Les *pastos de arbitrios*, les pâturages d'arbitres, étaient certains cantonnements volontaires de la part des communes ou marqués en vertu d'ordres royaux. Les *Boyales* étaient des terres destinées au pâturage des bêtes de labour qui existaient dans la commune. Nous avons dit dans notre première partie qu'en Provence on donnait le nom de *Bolles* venu probablement de *Boyales*, à un espace désigné autour des villes ou bourgs dans lequel les bouchers qui avaient pris à ferme la fourniture de la viande, jouissaient exclusivement pour leur bétail du droit de parcours. Ce droit accordé aux bouchers par la commune était souvent très rigoureux. On ne pouvait pas même tenir son propre bétail dans son champ, si ce champ était enfermé dans les limites des *bolles*. Nos paysans appellent encore *boular, bollar*, l'acte de marcher, de piétiner dans un champ ensemencé, dans un guéret. Evidemment *boular* c'est faire dans la terre une empreinte comme celle du pied des bœufs.

Dans le statut du roi René que nous avons cité, il est question de *devendudas que sian defensables*, et depuis on a traduit les mots *devens*, *devenses*, *devendudas*, *devengudas* par défens; mais cette traduction qui peut cependant être adoptée dans l'usage commun, n'est pas tout-à-fait exacte. L'origine du mot *devens* etc., est le verbe *venire*. La *terra devenduda* ou *devengude* est celle qui est *venue*, qui a été transportée de la propriété commune à la propriété

privée. Venum, vente, *venundare*, *vendere*, dérivent de la même source. Il s'agit toujours dans ces mots d'exprimer un bien qui passe d'un possesseur à un autre possesseur. Les *devens, devenses, devendudus, devengudas* n'étaient pas toujours des défens ; pour l'être, il fallait qu'ils fussent défensables, ou qu'un réglement particulier de la commune les eût formellement distingués de la terre gaste, d'où tous les *devens* soit privés, soit communaux, étaient originairement provenus. La désignation de terre gaste se trouve en des contrées bien diverses. *Wæstinen*, expression flamande, signifiant *déserts* est traduite en latin d'archives par *wastinæ*. En France, nous avons le Gâtinais ou Gastinais. Bien que ce pays renferme d'excellentes terres, il s'y trouve de vastes proéminences où le sol ayant peu de profondeur a dû long-temps être négligé. La *gastine*, la *garenne* ou *varenne* sont encore des expressions qui rappellent la terre gaste (1). C'était surtout à l'occasion des terres gastes qu'on exigeait le droit de *relarguier*.

L'histoire d'un ordre de choses qui doit nécessairement prendre un autre cours ne saurait être sans intérêt, quand même on ne s'attendrait plus à y trouver beaucoup de profit.

(1) On trouve dans un fabliau les vers suivants :

Par defors cele *gaste rue*,
Toute la première charrue
Que vous trouverez, c'est la nôtre.

La *gaste rue*, c'est le chemin fréquenté, battu. Il paraîtrait que le mot *rue*, *ruelle* a la même origine que ruisseau, rivière, c'est ce qui a des rives, des bords. Les chemins dans plusieurs provinces sont appelés rues, ruelles, surtout quant ils sont bordés de haie. Le provençal *carriero* exprime une autre condition des chemins ou des rues ; c'est d'être creux. Quand les rues des villes n'étaient pas encore pavées, c'étaient des chemins creux. Nous pensons que le mot garenne ou varenne désigne proprement un mauvais terrain clos, défendu, un *devens*.

Cette condition pastorale qui prédominait encore en Provence à une époque peu éloignée de notre temps, et qui a mis tant de rapports entre nos usages et ceux d'une partie de l'Italie, de l'Espagne entière, et des pays de France voisins des Cévennes et des Pyrénées, a laissé des traces partout, et même en des objets avec lesquels on ne croirait pas qu'elle eût aucun rapport. Dans le *Romancero* français, publié par M. Paulin Paris, on trouve :

Bel'e fresca como rosa en Pascor.

Rosa en Pascor, c'est le *flos in septis* du poète latin ; mais, comment se fait-il que l'idée prédominante d'un clos, d'un jardin fût pour nos pères le paturage. Pascor, c'est proprement le *pasquier estrain* dont nous avons parlé dans notre première partie. Les jardins sont encore appelés *pasquiers* dans plusieurs contrées du Midi. Les plus beaux jardins pour nos pères étaient des prés. Le nom de *préau* le témoigne encore. Le *préau* de nos provinces françaises est le *pascor* des régions provençales. La pâquerette est ainsi appelée, non-seulement parce qu'elle paraît vers la fin de l'hiver, au temps de Pâques, mais encore parce qu'elle est le premier ornement, la première perle des prés. Le nom de Pâques, même avec son origine hébraïque signifiant passage, n'a-t-il aucun rapport avec la condition pastorale des enfants de Jacob? Cet agneau, cette époque de l'année où l'herbe est si abondante, n'annoncent-ils pas la fête des peuples pasteurs ? L'idée de fête est si bien attachée au mot Pâques que les Espagnols appellent *Pascuas* les grandes fêtes. Ils ont la *Pascua de Nadividad* comme la *Pascua de resurrecion*, etc. (1)

Il y a aussi dans le mot *feda*, qui veut dire brebis, une

(1) Du reste, *pascor* a signifié aussi printemps, et le vers provençal que nous avons cité pourrait bien se traduire par : *Belle et fraîche comme une rose au printemps.*

origine à laquelle nos considérations historiques peuvent aisément donner place. Des bulles papales des quinze et seizième siècles, nous montrent le relarguier dans les terres du patrimoine de Saint-Pierre attribué à une *Dohana*, *Dogana* ou ferme publique. Une bulle du pape Pie II s'occuppe de *Pœnis impedientium conducentes animalia* AFFIDATA *in* DOHANAM *patrimonii*. On lit dans un article de cette bulle : *Conducentium animalia cujuscumque generis ad pascuandum in* FIDA. La *fida* était en Italie ce que la *mesta* était en Espagne. Une bulle d'ALEXANDRE VI déclare que qui que ce soit est tenu d'acquitter la *fida* à la douane du patrimoine, et que les maîtres de ténements situés dans les limites de la douane, doivent vendre leurs pâturages aux douaniers et non à d'autres sans leur permission, ne pouvant, d'eux mêmes, y introduire *aut* FIDARE *aliquod genus animalium ad pascuandum*. Il paraît que tous les troupeaux devaient être confiés *fidati* à la douane du patrimoine de St-Pierre, laquelle moyennant une rétribution les menait paître aux montagnes des états romains et en répondait aux propriétaires. Voila pourquoi des bulles étaient fulminées contre ceux qui, par des gabelles, des droits de passage et autres charges non légitimes, mettaient obstacle à la libre transhumance des troupeaux donnés en *fida*. Maintenant, si l'on fait attention que les troupeaux de race espaguole ont reçu le nom de *merinos* des conducteurs ou chefs des *mestas* qui sont appelés ainsi, on ne fera pas difficulté de reconnaître dans le mot *fida* l'origine de *feda* signifiant brebis. La brebis seule a retenu le nom de *feda* parce que c'est pour elle et pour les petits agneaux, *spem gregis*, qu'on a plus particulièrement besoin de se fier aux conducteurs, aux bayles, aux *merinos*. D'ailleurs, les brebis sont plus spécialement du domaine des bergers; les moutons regardent surtout le boucher. On pourrait dire que les moutons forment proprement l'*escaboué*, et

les brebis l'*avé*, l'*avérage*, l'ouaille. Quant aux chèvres, comme elles trouvent toujours à vivre là où les brebis mourraient de faim, on ne s'en occupait guères dans la transhumance; on n'avait pas toujours besoin de les envoyer en de meilleurs pâturages.

C'était par un pouvoir analogue à celui dont les bulles ci-dessus mentionnées étaient l'expression que le pouvoir communal, identique à celui de l'état, cette grande commune réglait au besoin ce qui concernait les pâturages. Par une délibération du 22 avril 1695, homologuée et convertie en arrêt du parlement le 17 mai de la même année, la communauté de la Ciotat défendait à ses habitants et forains de vendre leurs herbages à des étrangers et à tout bétail étranger de *dépaître* dans le territoire cultivé de la commune. *Cela était de droit,* lit-on dans un mémoire écrit de ce même temps, *à cause du domaine suréminent que le public a sur tous les domaines des particuliers, comme l'établit directement* Grotius.

Voici ce que l'on pratiquait à l'égard des troupeaux étrangers qui ne pouvaient pas toujours manger les herbages des particuliers, comme on l'a vu ci-dessus, mais à qui les terres gastes n'étaient pas absolument interdites. Les consuls de Ceyreste écrivaient en 1761 : « En ce lieu » anciennement on voyait venir divers troupeaux des hau- » tes montagnes y hiverner. Les propriétaires des troupeaux » en arrivant allaient vers les consuls déclarer le *relar-* » *guier* en ce terroir, c'est-à-dire le droit de faire paître » leurs troupeaux et lorsqu'ils voulaient se retirer chez » eux, ils venaient encore le déclarer rière le greffe de » la communauté, et le greffier, ayant pris note du jour » de l'arrivée et du départ, on liquidait le droit de *rèlar-* » *guier* qui est un florin (10 sous) par mois sur chaque » trentaine de bestiaux, et ayant payé les propriétaires » ce droit, ils étaient libres de se retirer, et lorsqu'ils

» refusaient ou qu'ils étaient soupçonnés de déloger sans » l'acquitter, ils étaient poursuivis comme infracteurs » du terroir et par saisie de leurs troupeaux. Ce droit » appelé vulgairement *relarguier* est SEIGNEURIAL. »

Ce droit était seigneurial en ce sens que les seigneurs l'avaient usurpé avec tant d'autres ; et ces usurpations dataient de loin, ainsi qu'on peut l'apprendre par l'histoire des temps les plus anciens.

Les terres conquises par les Romains, si c'étaient champs cultivés, étaient distribuées aux citoyens à la charge de rendre à l'état la dixième partie du blé froment, et la cinquième partie des autres grains. Les terres en friche revenaient aux Italiens, et aussi aux gens de Rome qui en voulaient. Les censeurs fesaient l'arrentement des unes et des autres ; il paraît même que telle fut leur première charge ; *census* signifie arrentement. Si c'étaient des pacages ou des bois, la tenure avait d'autres conditions ; on payait le cens ou redevance en bétail ou en argent.

Mais les riches et les puissants de Rome pervertirent tout cet ancien ordre, achetant à vil prix la part des souffreteux et augmentant la misère générale par leurs acquisitions journellement envahissantes et même par leurs usurpations quotidiennes, de manière à rendre nécessaires, indispensables dans un pays tant agricole, de nouvelles distributions. TITE-LIVE dit fort bien que si Spurius MÉLIUS, tribun du peuple, proposa un édit pour faire départir également par tête les terres conquises, c'était parce que les patriciens étaient parvenus à les posséder toutes. Les historiens latins, presque tous patriciens ou amis des patriciens qui seuls lisaient et encouragaient à écrire, regardent toutes les propositions analogues à celle de Spurius comme des attentats ; mais ces attentats ressemblaient beaucoup à celui de notre révolution de 1789, nos patriciens d'alors étant les successeurs plus ou moins immé-

diats, à quelque race qu'ils appartinssent, Romaine, Gauloise ou Franke, de ces fils aînés de Rome qui détournaient pour eux seuls l'héritage des nations, et ne laissaient au commun peuple que ces bras, instrument de victoire, et ses pleurs de rage à la vue de tant d'abus qui ne pouvaient plus être atteints que par la rébellion.

III.

Bois — Réformes à faire.

On trouvera sans doute que nous agissons un peu comme ces moutons qui ne broutent pas de suite et tout d'un train les herbages où ils viennent d'entrer, mais qui, des fourrages les plus tendres et les plus appétissants reviennent à d'autres d'abord dédaignés, qu'ils abandonnent de nouveau pour les reprendre plusieurs fois encore. Nous avons déjà parlé bois et troupeaux, nous avons dit en somme ce qu'il y avait de plus pressant à indiqner, et maintenant pour faire mieux sentir le besoin de quelques réformes, il nous faut revenir sur un terrain déjà parcouru. Cette marche n'est pas régulière, nous le sentons bien; mais si nous ne répétons que des choses utiles, on ne doit pas trop nous en vouloir.

Que les patriciens du moyen âge fussent les héritiers de tous les abus que les patriciens de Rome avaient introduits, c'est ce qui ressort de tous les documents historiques bien étudiés; partout on s'aperçoit que les titres féodaux ne sont que des manuscrits palympsestes où sur des prétentions antécédentes la noblesse féodale a fait écrire les siennes; ainsi fesaient les moines quand ils recon-

vraient de psaumes et d'antiennes les phrases de CICERON et les vers de VIRGILE.

Mais il y eut dans la féodalité bien plus qu'un héritage d'abus : non seulement l'impôt foncier des Romains, le *census*, tomba entre les mains des seigneurs, ils se mirent en jouissance de tous les autres revenus publics, *de ces droits réunis* à la création desquels l'administration impériale s'était tant appliquée, des péages, leydes, ancorages, etc. C'est un point sur lequel nous n'insisterons point.

Mais puisque nous en sommes aux bois et pâturages communaux, nous rappellerons que les forêts ont été surtout la proie des envahisseurs. C'est même pour avoir eu réellement des forêts fort étendues en leur possession qu'ils se sont arrogé sur les communes des droits auxquels les patriciens de Rome, n'avaient jamais songé. Possesseurs légitimes ou non des forêts, les patriciens du moyen-âge ont aspiré à la possession directe de toutes les terres des particuliers et des communes qui, à les en croire, ou du moins d'après leurs écrivains et légistes, n'auraient été que des démembrements volontaires et même des donations gratuites. Dans le nord de l'Europe, les forêts ont joué un tel rôle que le titre de *forestiers* fut donné aux comtes, aux officiers supérieurs et que la *charte des forêts* en Angleterre a été le point d'appui, la base des constitutions de ce royaume. Les seigneurs, s'ils ne trouvaient pas de titre qui leur donnât un droit incontestable sur les pâturages et bois communaux, prétendaient les avoir jadis concédés bénévolement et sans rétribution, ce qu'on ne saurait admettre. Quoiqu'il en soit et sans vouloir pousser plus loin nos recherches sur cette matière, qui vraiment paraît avoir été embrouillée à dessein, nous dirons que, dans les quatre communes du canton, il y avait en 1789 des bois communaux, et c'est de l'aménagement de ces bois que nous avons à nous occuper.

Le bassin de la Ciotat, excepté dans la partie qui touche au rivage des mers, est entouré de bois privés ou communaux. A partir du cap de l'Aigle, en passant par Canaille, les Janots, Roquefort, Julhans, Caounet, et en tournant vers les Lèques, on ne cesserait pas de marcher dans des bois plus ou moins serrés. Entre les terres cultivées du bassin et ces bois qui lui servent comme de bordure s'élèvent des terrains nuds, mais dont la nudité était plus hideuse encore il y a vingt ans. On s'aperçoit avec plaisir que les pins prennent comme à l'assaut nos collines les plus arides. A la gorge de Cassis, la marche des pins est surtout remarquable. C'est à ne plus reconnaître les lieux.

On trouve quelque différence entre les classements de terrains faits dans les siècles passés et ceux qu'on a établis de nos jours. Bien que le mot *défends* ne soit pas identique avec *devens*, nous l'emploierons néanmoins dans la suite de nos considérations, comme si aucune restriction de sens n'y était attachée. Quant à l'ancienne distinction des terres gastes et des défends, elle ne saurait être mieux établie que dans une déclaration des consuls de la Ciotat, de l'an 1691. « Leur commune possédait, disent-ils, des terres *gastes* appelées la plaine *Brunette* et la plaine *Baronne*, lesquelles servaient pour le pâturage des bestiaux soit de la Ciotat, soit des lieux voisins, étant *Terres Baussenques*; dans icelles plaines il n'y avait que du bois bas employé au chauffage des fours à cuire le pain tant de la Ciotat que de Ceyreste qui avait la même faculté. »

Aujourd'hui on donne le nom de terres *gastes* à des terrains qui autrefois n'avaient aucune désignation particulière, et n'étaient qualifiés que de montagnes arides dont il fallait bien constater l'existence, mais dont l'utilité économique était nulle.

De ces deux terres gastes d'autrefois, l'une la plaine

Baronne ou *Marine*, de la contenance de 250 hectares, est couverte de pins de la plus belle venue; l'autre à laquelle il faut joindre la *Tête de lapin* ou *Crémèmon*, contient 90 hectares. Elle est bien loin encore d'être aussi peuplée que la première; c'est qu'on a continué peut-être plus long-temps de la ravager, mais depuis vingt ans les pins l'ont prise à l'assaut comme les autres collines. On n'a qu'à respecter l'œuvre de la nature, pour qu'en ce lieu aussi les pins forment bientôt une forêt noire d'ombrage à l'égal de celle qui revêt la montagne de Sainte-Croix, et la plus grande partie de ses dépendances.

En 1691, les consuls de la Ciotat déclarèrent en outre que leur commune possédait un défens acquis de divers particuliers depuis 1585. C'était des issarts devenus improductifs par la mauvaise exposition, par le peu de profondeur donnée au sol, par cette déception enfin qui suit plus d'une fois le défrichement des plus belles forêts, alors qu'un terreau bientôt dévoré par l'air, par le soleil, par une ou deux moissons, ne laisse plus qu'un sable inerte qui trompe désormais tout effort de culture. 17 de ces issarts furent achetés, en 1585, au prix total de 467 écus d'or sol; en 1679, 5 autres y furent adjoints pour 101 fr. ainsi qu'une terre pour 150 fr.; 4 autres terres furent acquises par échange.

Ces issarts sont devenus la forêt de Sainte-Croix, qui contient environ 758 hectares, 68 ares, et qui, à part quelques clairières forme une agrégation de pins de jour en jour plus belle.

Il paraît que dans le défends de Sainte-Croix, les pins eurent quelque peine à se faire jour. En 1656, il y eut dans ce défends une vente d'*avaoussés*, pour le prix extraordinaire de 14,100 fr. L'adjudicataire était tenu de déraciner et d'enlever dans l'espace de neuf années tout le bois dit *avaoussé*, sans pouvoir repasser là où déjà il aurait passé

et déraciné ; et défenses expresses lui étaient faites d'arracher ni de déraciner aucune autre sorte de bois *forsque* tel bois (à l'exception pourtant des pins gros ou petits) fût tellement entre-mêlé avec les *avaoussés*, qu'on ne pût extirper ceux-ci qu'en enlevant des cadés, morvens, romarins et autres. Cette opération, selon toutes les conjectures, avait été suggérée par le besoin de donner plus d'air aux jeunes pins que les *avaoussés* étouffaient.

Une vente non moins remarquable est celle qu'en 1621 la communauté de Ceyreste fit dans ses défends ; 21,808 écus de ce temps-là font une somme énorme et sans aucune comparaison avec les ventes actuelles. Etait-ce des pins seulement que l'on coupait ainsi en 1621 ? Les pins n'avaient-ils pas encore pénétré dans le défends de la Ciotat ? Le *Pinus Alepensis*, transporté en Provence on ne sait par qui, a-t-il marché d'Orient en Occident ? Ces questions, nous ne pouvons que les poser.

Quoiqu'il en soit, de temps immémorial, les plus considérables chargements de bois se faisaient aux Lèques. En espagnol, le pluriel *Llecos* signifie terres et champs qui ne sont point labourés ni rompus. Les collines qui avoisinent le hameau des Lèques ont été défrichées fort tard. Le quartier des Lèques touche à celui de Liouquet. Ces lieux portaient autrefois le nom de plaines marines ; ce qui est resté inculte a pris le nom de plaines baronnes, on ne sait pourquoi, à moins qu'on ne veuille retrouver ici le radical *bar* exprimant la guerre, l'attaque et la défense. Eloignées de la Cadière comme de Ceyreste, ces terres étaient sans cesse menacées. Une garde avait été établie sur un promontoire qu'on appelait au moyen-âge et qu'on appelle encore le *Dérot*. Probablement au lieu qu'on appelle *Tauroentum* et dans une tour dont les débris s'aperçoivent encore au milieu des eaux, on plaçait une autre garde. Depuis que vingt sarrasins partis d'Espagne

sur une frêle barque et poussés par le vent et la fortune vers les côtes de Provence, avaient établi au Fraxinet un poste inaccessible défendu par des *Argielas* ou ajones de Provence, entrelassés et formant plusieurs circuits ou détours disposés en labyrinthe, sous la protection d'une forêt immense où à toute extrémité ils pouvaient se dérober aux regards, depuis qu'à ce poste inexpugnable converti bientôt en véritable forteresse étaient accourus de la Corse, de la Sardaigne, d'autres aventuriers maures, il n'y avait plus de sécurité sur le rivage des mers, de ces mers riantes au bord desquelles, sous les empereurs romains, tant de *villas* magnifiques avaient été bâties.

Quand la comtesse Gerberge, en l'an 1015, cédait au monastère de Saint-Victor ses droits sur la partie du territoire de la Cadière qui va de la mer à Caounet, elle ne donnait que des collines pastorales, des bois, des lieux incultes. Nous ne savons pas comment les abbés de Saint-Victor s'arrangèrent par la suite avec les seigneurs des Baux qui comptaient également parmi leurs possessions les lieux de Ceyreste et de la Cadière. Nous ne savons pas même si cette donation de la comtesse Gerberge n'était point supposée. Un savant explorateur des antiquités de Normandie, l'abbé de la Rue, dit que les moines fermaient avec soin leurs archives afin qu'on ne connût pas la partie de leurs biens que les fondateurs avaient destinée pour les pauvres; on peut croire que c'était aussi à cause des faux actes que ces archives renfermaient, et dont la discussion était à craindre. Qui sait même comment cet acte de 1015 n'en contredisait pas un autre de l'an 1031 par lequel un comte de Provence ou un vicomte de Marseille, nous ne pouvons dire lequel, donnait à Odile Fulco son épouse et *causâ osculi*, pour la douceur du premier baiser, les droits qu'il avait *in villâ quæ vocatur* Se-

ZARISTA *et in villâ quam nuncupant Cugis* etc. (1) Cette donation *causâ osculi* est le *morganègib* ou *morgangita*, (2) don du matin à la manière des Francs. Que cet acte ainsi que le premier soit vrai ou faux, on y peut recueillir toujours quelque indication historique. Ici, par exemple, on donne le nom de *villa* aux lieux de Ceyreste et de Cuges appelés seulement *castrum* en d'autres actes. Nouvelle preuve que toutes ces désignations n'étaient pas bien précises. De plus, avec *Sezarista* on ne mentionne point le *Burgus civitatis* qui, en d'autres titres, n'en est point séparé. Peut-être le *Burgus* avait-il à cette époque moins de consistance qu'au treizième siècle où l'on commence à voir paraître son nom.

A quelque maître qu'appartinssent tous ces bois qui s'étendent sur les montagnes occidentales du canton, il s'en faisait un grand commerce dès les temps les plus reculés. Dans les plus anciennes transactions avec le seigneur, on parle de barcades de bois et de barils d'anchois à lui donner tous les ans. Il y avait pour ces bois deux embarcadaires, l'un à Saint-Jean du Peyrolet, au lieu dit *descargatorium Pugeti*, l'autre aux Lèques. Deux carraires, l'une appelée la *carreirade de Caounet*, l'autre le chemin *carré* menaient des montagnes aux embarcadaires. L'expression chemin *carré* ne doit pas être rendue par chemin *charretier*; il n'y avait pas de charrette en ces temps-là; nous avons même lu plusieurs procès-

(1) Le nom de famille DÉCUGIS si commun dans nos contrées n'est que celui de Cuges à l'ablatif latin avec la préposition DE; *De Cugis*, venant de Cuges, sorti de Cuges.

(2) MORGIN *quod est mané*, lit-on dans une glose des constitutions lombardes. Le *Morganegib*, *Morgineb*, etc., séparé des autres avantages dotaux ne pouvait excéder le quart des biens du mari. Il était acquis à la femme en pleine propriété et à toujours.

verbaux faits au seizième siècle contre des soldats qui avaient enlevé des ânes à de pauvres caravanes de femmes et d'enfants occupés de transporter le bois de la montagne à la plage.

D'après des titres que nous avons sous les yeux, on n'embarquait encore à la plage des Lèques, en 1630, que du bois et du plâtre. Nous dirons en son lieu à quelle époque on dut commencer à planter cette grande quantité de vignes qui couvrent la vallée de Saint-Cyr, et dont le produit est généralement embarqué aux Lèques. Bien que cette partie du littoral n'appartienne point au canton de la Ciotat, elle en est pourtant une annexe sous les rapports de la douane, de la marine, de la pêche. Sous le rapport agricole, c'est une véritable colonie de la Ciotat.. Aussi pour la plus parfaite intelligence des sujets que nous traitons, faut-il que nous revenions plus d'une fois à cette fraction si intéressante, pour nous, du département du Var.

Nous avons parlé d'une vente considérable *d'avaoussés* qui eut lieu en 1656 à la Ciotat, et dans un réglement de police de 1742 défenses expresses sont faites à toute personne de vendre des racines de chênons autrement appelés *eousés* ou *avaoussés,* à peine contre le vendeur de cinq livres d'amende, etc. Que voulait-ou empêcher par ces défenses, la déprédation des biens communaux ou la chûte des terres dans le port qu'elles comblaient? La communauté motive quelque part l'achat des issarts et leur conversion en défends, par le besoin d'empêcher que des terres cultivées sur des coteaux penchants ne fussent emportées à chaque orage; mais alors pourquoi cette vente de 1656? Pourquoi ce déracinement général, cette extirpation qui dut bouleverser les terres sans que rien indique à cette époque des précautions prescrites pour les maintenir?

Du reste, il ne paraît pas qu'on ait jamais fait de

grandes coupes de pins. La communauté disait en 1745 qu'elle possédait un défends garni de pins qui n'avait encore rien produit de considérable, ces arbres jusqu'alors n'ayant été qu'émondés. En 1709, le froid les avait fait périr. En 1789, les bois communaux avaient quelque apparence, bien qu'ils fussent moins fournis qu'aujourd'hui; mais un rapport du 17 brumaire an 8, constate un dégât qui excédait plus de la moitié du bois. Presque tous les pins restants étaient retenus à un pied seulement de hauteur par le broutement continuel des troupeaux. Le petit nombre d'arbres un peu forts avaient été trop élagués; ils ne portaient plus qu'un très petit rameau, et étaient en parties écorcés.

Ce dépérissement des bois avait une cause incontestable: le parcours des troupeaux et surtout des chèvres. Il existe d'anciens réglements fort sévères au sujet des chèvres; mais c'était relatiuement à l'agriculture; on faisait, par exemple, payer tant par œil de figuier qu'une chèvre avait dévoré, mais pourvu que ces animaux respectassent les limites des *bolles*, on les supportait facilement dans les bois.

Un arrêt du parlement du 7 octobre 1686 contre les chèvres, porte dans ses motifs, que « depuis quelque temps » plusieurs particuliers fesaient paître leurs chèvres dans » les forêts de chênes blancs, *serentes* et *sapins*, qui » pouvaient être endommagés par lesdites chèvres ou par » leurs gardiens, et principalement dans les bois taillis de » même espèce et qualité, qui pourraient venir et croître » jusques à la grandeur ordinaire des dits arbres s'ils » n'étaient point mangés ni endommagés par les dites » chèvres, ce qui pourrait être utile dans la suite des » temps au service de sa Majesté pour la construction de » ses bâtiments de mer. » Un arrêt du conseil-d'état de 1687 portait les mêmes défenses, mais l'intendant de la

marine à Toulon, sur les représentations qui lui furent faites par les procureurs du pays, déclara que le Roi n'entendait pas ravir aux habitants de cette province la faculté de tenir des chèvres, boucs et menons dans les bois où il n'y avait point de chênes blancs, *sapins* et *serentes*.

Cette explication de l'intendant de la marine fut depuis considérablement restreinte. Au dix-huitieme siècle, les commissaires de marine s'opposèrent constamment à l'introduction des chèvres dans tout le littoral. Les communautés ne cessant de porter plainte contre cette interdiction, il survint un arrêt du 27 janvier 1731, qui désignait les lieux dans le territoire desqnels il était permis de tenir des chèvres. Le territoire de la Ciotat n'était point compris dans cette catégorie, mais celui de Cassis finit par en faire partie.

La révolution leva par le fait toutes les prohibitions de ce genre, et bientôt le désordre fut extrême. Nous avons souvent pensé que la nudité des collines d'Arabie et même de l'Afrique septentrionale, est due au parcours non seulement des chèvres, mais des troupeaux en général. La vie pastorale a fait naître les déserts. Le sort de l'Arabie nous était réservé, à nous qui, sous le rapport agricole et météorologique, avons déjà trop de similitudes fâcheuses avec l'Afrique septentrionale, quand le 23 messidor an 12, M. le prélet Thibaudeau commença de porter un premier remède à un mal déja fort grand. Cet arrêté du 23 messidor établissait des pays de parcours et dans les communes ou quartiers non sujets au parcours et à la vaine pâture, nul ne pouvait avoir ni entretenir des chèvres, s'il ne possédait une étendue de terrain suffisante au pacage de son troupeau. Ceyreste, aux quartiers des Issarts, de Romagoa et de Cadis était considérée comme pays de parcours, ainsi que Roquefort dans les quartiers de Montagne, Loubet, Enguillet et au défends de Creits. Il n'y avait point d'exception pour Cassis ni pour la Ciotat. Mais le

11 août 1810 cet arrêté du 23 messidor fut rapporté ; les communes qu'on avait déclarées pays de parcours pour les chèvres furent assimilées aux autres communes du département dans les bois desquelles les chèvres ne pouvaient entrer.

Long-temps on a murmuré et l'on murmure même encore contre cet arrêté salutaire. On a souvent rappelé les conclusions d'une enquête faite en 1731 par les procureurs du pays : « Si les chèvres, disaient ces honorables agents, sont très préjudiciables au service de sa majesté et du public dans les terrains où elles peuvent endommager les bois, elles sont très utiles et nécessaires dans les lieux où il n'y en a pas et dans ceux dont les bois sont de nature à n'en pouvoir recevoir aucun déchet. En premier lieu, pour procurer l'abondance des récoltes par l'engrais des terres, attendu que dans presque tous les terrains de cette province on ne peut tenir qu'une petite quantité de brebis et de moutons par le défaut des herbages, et dans certains lieux, point du tout. En second lieu, pour donner aux pauvres le moyen de subsister. En troisième lieu, pour faire diminuer la consommation et la cherté des moutons en donnant au peuple la faculté de se nourrir avec des chèvres et des chevreaux. » Un homme du plus grand mérite, l'oracle de notre jurisprudence agricole, a cru pouvoir ajouter une quatrième raison, celle de pouvoir fournir de la viande aux salaisons de la marine, auxquelles la brebis et le mouton sont moins propres. Nous n'avons aucune donnée sur ce quatrième point ; quant aux trois autres, les principes d'une bonne agriculture, d'une économie des champs bien entendue, en ont fait amplement justice. Il ne faut pas que pour du lait peu nourissant et pour de la viande qu'on peut se procurer autrement et bien meilleure, une chèvre dévore en un jour des milliers de pins ou d'autres arbres en herbe. On doit aux troupeaux des

pâturages et non pas des forêts. Ne perdons jamais de vue le sort de l'Arabie ; bien certainement avant l'époque des patriarches elle n'était pas telle qu'on l'a vue depuis. Si les montagnes de notre canton les plus nues, les plus désolées tendent plus ou moins à se boiser, n'oublions pas qu'avant la prohibition des chèvres elles tendaient de jour en jour à un effet tout contraire.

Un autre objet qui selon nous ne met pas moins d'obstacle à la reproduction des bois a été long-temps mis en discussion dans nos communes ; nous voulons parler des herbes dites Varaï, *variæ herbæ*. Là-dessus il y aura quelque instruction à puiser dans différentes lettres écrites par des maires du voisinage en l'année 1823.

M. Elzéar Masse alors maire d'Auriol, disait : « Il est permis aux habitants d'arracher les herbes dites Varaï *variæ herbæ* de nos bois communaux sans être soumis à aucune redevance. Voici ce qui se pratique à cet égard : notre forêt communale en bois taillis se divise en seize coupes annuelles. Nous affermons séparément les pâturages à la charge par le fermier de ne mener paître ses troupeaux que la cinquième année après la coupe, ce qui réduit le pâturage à 11/16 de la totalité de la forêt. Les habitants conservent le droit d'aller faire leur *varai* dans ces onze parties, sans que le fermier puisse prétendre à aucune indemnité ; ils peuvent même aussi y conduire leurs troupeaux à la charge néanmoins de payer au fermier 75 centimes par tête de bétail et cela pour un an.

« Je pense que sans nuire à la multiplication et à l'accroissement des arbres on pourrait permettre de faire le *varai*, mais non laisser pâturer, trois années après la coupe. »

A Ceyreste, il était défendu d'enlever des plantes dans les détends, mais on le pouvait dans les terres gastes. Il était fait réserve expresse des aspics, cistes, *morvens*

et genevriers sauvages en faveur des habitants, toutes les fois qu'on adjugeait les pâturages communaux. Ce droit était consacré par le temps seulement, à ce que dit le maire; aucun titre formel n'existait à cet égard dans les archives de Ceyreste; mais la transaction que nous avons citée dans notre première partie et qui se trouve dans les archives de la Ciotat constate le droit en question.

Le maire d'Aubagne écrit:

1° « Nous laissons à tous les habitants la faculté de faire de la litière communément dite *varaï* dans la partie de terre qui n'est pas arrentée pour le pâturage, car l'autre partie est mise en ferme tons les trois ans, en évitant que ce ne soit point celle qui est mise en coupe lorsque le bois bas est assez fort.

2° « Nous n'exigeons aucune redevance des particuliers auxquels cependant il n'est pas permis d'aller faucher des herbes ou ramasser du mort-bois dans la partie mise en défends, crainte qu'ils ne nuisent par cet enlèvement aux pâturages et à la multiplication des arbres; permission qu'ils ne pourraient même obtenir en payant.

Le maire de Roquevaire, M. Négrel-Féraud, dit que chacun peut aller faire gratuitement du *varaï* aux terres gastes et couper les émondages des chênes-kermès et autres bois, mais sans déraciner, ce qui n'est pas toujours bien observé, ajoute-t-il, aussi rien n'est plus aride que nos terres gastes, à cause de la destruction permanente de tout ce qui y végète.

Une lettre du maire de Signes renferme des explications curieuses qui pouvant compléter certains documents déjà présentés par nous, doivent, à ce titre, être insérées en entier dans ce travail d'investigations et de recherches plus que de doctrine et de préceptes.

« D'abord, dit le maire, M. V. Berge, l'administration communale ne possède aucune terre depuis qu'elle a fait

l'abandon de son actif au gouvernement, et n'ayant le droit d'accorder aucune espèce de concession aux particuliers, elle n'exige aucune rétribution.

« Cependant il existe encore dans ce territoire beaucoup de propriétés serviles en bois, lesquelles, à raison de cette servitude, sont très-peu imposées, et que l'on appelle vulgairement terres *bordelières* ou terres gastes, pour les distinguer des propriétés absolues; celles-ci sont entourées de vieux murs que le laps de temps a presque entièrement détruits ; elles n'en sont pas moins respectées comme terres closes et imposées sur un autre pied. Dans celles-ci, nul n'a droit d'aller prendre du bois sauvage ou mort-bois, ni *varai* pour litière, ni d'y faire paître des troupeaux, autres que ceux des propriétaires ou des fermiers. Mais, à l'égard des terres *bordelières*, les habitants peuvent, sans payer, mais sans abus toutefois, s'y pourvoir de mort-bois et bois mort pour leur usage, mais non en faire trafic, comme aussi y introduire des troupeaux de bêtes à laines, lorsque les bois taillis sont défensables, c'est-à-dire après que les jeunes taillis ont trois ou quatre feuilles, ou quatre ans et sept ans pour les chèvres. Mais depuis l'arrêté de M. le Préfet (du Var), qui les a prohibées dans tous les lieux de parcours où croissent des pins, des chênes-kermès, des chênes blancs et verts, des chênes-lièges et autres taillis, on ne peut mener paître les chèvres que là où il n'y a que de la rocaille et bois morts ou sauvages. Aux unes comme aux autres propriétés soit bordelières soit closes, les troupeaux payent un droit de 3 fr. par trentaine de bêtes à laine, et 5 fr. par trentaine de chèvres, en vertu des délibérations du conseil municipal, rendues exécutoires par des arrêtés de M. le Préfet. Ce droit existe depuis un temps immémorial et constitue une des ressources principales des revenus communaux, mais cette ressource

diminue prodigieusement, depuis que les troupeaux sont moins nombreux. » Le Maire de Signes parle ici du déboisement des forêts, des défrichements multipliés, malheur très-grand, dit-il, mais qu'un excès de population et l'extrême misère d'un grand nombre obligent de souffrir.

« Quant à l'usage de la litière ou varaï, quoique prohibé aux usagers des bois sur les terrains bordeliers, on se contente de crier d'un côté et de laisser faire de l'autre, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas arrachis. »

De tous ces documents il résulte une conviction générale du mal que font aux bois communaux les chèvres et l'enlèvement des plantes pour litière. Les chèvres sont prohibées, bien qu'il en circule beaucoup en des lieux qui leur sont interdits ; quant au *varaï*, il faut que des intérêts agricoles mieux entendus finissent par démontrer avec toute évidence à nos hommes de campagne que les terres cultivées doivent fournir de leur propre sein la plus grande partie de leurs engrais ou moyens de fécondation; qu'arracher à nos montagnes pour les faire pourrir dans nos étables des plantes qui abritent de jeunes arbres, espoir des forêts, c'est en détruisant beaucoup, ne produire que peu. Mais les chèvres et le varaï ne sont pas les seuls fléaux de nos montagnes ; si l'on veut sincèrement qu'elles se recouvrent de bois, il ne faut pas oublier leur nature calcaire; cette nature est telle que l'humus a beaucoup de peine à s'y arrêter, et que si la dent des brebis est moins dommageable que celle des chèvres, leur pied ne laisse pas de déranger l'œuvre de la nature et de nuire beaucoup par suite de temps. On ne saurait trop le répéter, ce n'est pas la nature qui a fait l'Arabie, c'est l'homme, l'homme pasteur. La nature travaille constamment à produire ; la terre est pudique, elle s'occupe sans relâche de couvrir sa nudité, mais l'homme l'outrage sans cesse, l'homme ne veut pas qu'elle soit

riante et belle; il faut à chaque instant qu'il la viole et la jette dans la désolation et le deuil.

Une vigilance extrême, des soins sévères sont dus à nos bois, si l'on consent à laisser faire la nature et à recevoir ses produits tels quels. Mais si l'on veut qu'elle nous donne des végétaux plus appropriés à nos besoins, une vigilance bien plus grande, des soins bien plus sévères encore sont exigés de cette seconde providence qu'on appelle Gouvernement, Etat.

D'abord l'*avaoussé*, autrement appelé chêne à kermès, ne donne pas de kermès dans notre canton; cette sorte de bois bas ne peut servir qu'à faire de la chaux ou à cuire du pain. On dit que son feu convient aux fours de briqueterie, mais nous n'avons point d'argile à exploiter. Quant à la chaux, sur toute la montagne de Sainte-Croix, dans presque toute l'étendue de la plaine *brunette* et dans la circonscription plus vaste encore des montagnes qui sont à l'orient de Ceyreste, les pierres n'ont pas la qualité requise. Pour chauffer leurs fours, les boulangers préfèrent la ramée de pin ou d'olivier. Il est arrivé que des adjudicataires de coupes, bien qu'on leur eût donné une prolongation de terme, ont été réduits à laisser intacts une bonne partie des *avaoussés*, faute de pouvoir les vendre, et que l'administration n'a pas cru devoir les contraindre à les couper, craignant de ne plus trouver des adjudicataires à l'avenir.

Si nos *avaoussés* produisaient tous des glands, on pourrait lâcher sur nos collines des troupeaux de porcs; mais il y a long-temps, bien long-temps qu'on ne nourrit des porcs que dans des loges pour faire du fumier. Ils mourraient de faim dans nos bois, malgré cette quantité effrayante de chênes à kermès qui en recouvrent la surface et les rendent souvent impénétrables. L'*avaoussé* n'a de valeur que par ses racines appelées *reiganeous*, de *reis*

ou *rais* (racine), et *eous*, *eouse* (yeuse). Les racines de cette yeuse renferment un tannin puissant qui remplacerait peut-être certaines racines et substances étrangères qu'on fait venir de bien loin et qui coûtent fort cher. Nous avons entendu dire que M. Poutet avait commencé sur ce produit indigène, si abondant, quelques expériences, qu'il serait à propos de poursuivre. L'*avaoussé*, comme tous les végétaux qui ont vécu long-temps sur un même terrain, présente beaucoup de variétés, ainsi que les grandes yeuses et même les pins. Par malheur, la plus commune de ces variétés est inféconde et ne donne point de glands. C'est donc un végétal qu'il faut extirper en lui donnant un successeur, à moins qu'on ne veuille se contenter de faire place aux pins à qui nos montagnes conviennent beaucoup, en attendant qu'elles en soient lassées, ce qui est dans l'ordre de la nature.

Le pin de Corse, connu sous la dénomination de *pin laricio*, est de tous les pins de l'Europe, celui qui croît le plus vîte, qui s'élève davantage; ceux de 130 pieds ne sont pas rares dans l'île qui leur a donné son nom. Comme notre pin d'Alep, il peut végéter partout, même sur les rochers, pour peu que, dans leurs gersures, il se rencontre de terre végétale; cet arbre doit être considéré comme le plus beau des résineux toujours verts; propre à border des allées, à former des massifs, il ornerait nos coteaux et produirait aisément de ces perspectives isolées qui se détachent des autres bois et sont d'un effet si pittoresque.

En 1821, on fit à Cassis un semis de graines de pin laricio. Le rapport dressé à cette occasion par le maire, M. Michel, constate que les semis du printemps ne peuvent pas réussir dans notre climat trop sec et trop vif; que la seule saison propre au semis dans nos contrées c'est le commencement de l'automne; que, de toutes les métho-

des, la meilleure comme la plus simple, est de mettre la graine par petits tas sur le sol qu'on veut ensemencer, laissant un pas d'intervalle d'un tas à l'autre, et couvrant la graine d'une poignée de sable ou de terre d'*avaoussé*. Le chevillage coûterait trop et serait trop chanceux. Le savant M. Thouin, conseillait de mêler aux graines, deux tiers de semences céréales (seigle, orge, avoine et froment). Cette précaution, la nature la prend d'elle-même dans les forêts où les plantes basses protègent contre l'ardeur du soleil et la sécheresse de l'air ces embryons d'abord si délicats, si frêles d'arbres forestiers qui braveront un jour tous les feux de l'été, toutes les fureurs des tempêtes; et c'est pourtant cette herbe protectrice, tutélaire, qu'on enlève sous le nom de *varaï*.

Dans l'état actuel, nos terrains communaux rendent assez peu. 900 moutons ou brebis par commune, en tout 3,600 têtes de bétail, plus ou moins, errent mesquinement et pendant neuf mois de l'année dans ces pâturages qui ne les engraissent pas (1). Si pourtant ces pâturages étaient reservés pour les troupeaux des bouchers comme autrefois, on aurait, dans le canton, de meilleure viande. Le meilleur bœuf qu'on mange dans la Méditerranée est celui de Malte. On amène le bétail des gras pâturages de *Ben-Gasi* en Afrique, on le fait paître pendant quelques semaines en des pacages où jaillit l'écume des mers; où le thim, le romarin parfument une herbe savoureuse; puis on l'égorge avant qu'il ait perdu sa graisse. Mais, dans notre canton, surtout à la Ciotat, le mouton venu des montagnes de l'Auvergne méridionale et des Cévennes, tout épuisé de fatigue, tout désolé et desséché par la poussière, acheté le Jeudi à Aix, est égorgé le Samedi,

(1) En 1839, il y avait dans la commune de Roquefort 1,185 têtes de bétail recensées, et 962 à Cassis.

sans qu'il ait eu le temps de reprendre haleine et de brouter au moins pendant quelques jours ces herbes savoureuses, qui donneraient à sa chair tant de délicatesse.

Nous ferons connaître plus tard la quotité approximative pour chacune de nos communes, du produit des biens communaux versés dans la caisse municipale. Un produit dont il n'est pas tenu compte, le gibier, serait un objet de considération, car dans la partie septentrionale du canton, il y a des lièvres, et vers le littoral, des lapins et des perdrix; mais ce gibier a des ennemis nombreux. On a pris au piège, dans une année, rien qu'aux alentours de la montagne de Sainte-Croix, 70 renards et 14 martres ou fouïnes.

Au reste, voici comment les bois et terrains incultes, improprement appelés pâtures, sont répartis dans les quatre communes :

Bois.

Bois de Roquefort.	1re classe.	602 hect.	95 ar.	56 cent.
	2me »	920	39	30
Bois de Ceyreste..	1re classe.	444	25	83
	2me »	331	52	39
Bois de la Ciotat..	1re classe.	262	55	3
	2me »	218	2	93
Bois de Cassis....	1re classe.	94	73	36
	2me »	228	55	27

Terrains incultes.

Roquefort.....	1re classe.	602 hect.	80 ar.	87 cent.
	2me »	577	84	21
Ceyreste.....	1re classe.	485	46	90
	2me »	315	98	01
La Ciotat.....	1re classe.	524	89	70
	2me »	300	15	30
Cassis.....	1re classe.	446	97	39
	2me »	742	28	51

La commune de Cassis avait autrefois beaucoup plus de défens ; mais la vente d'une partie considérable de ces terrains fut passée par le département, le 7 fructidor an 4, au profit du trésor, et la commune fut privée par là d'un revenu annuel de douze cents francs.

On observera que les deux communes les plus anciennes, les plus éloignées du littoral sont aussi les plus riches en bois.

IV.

Vues sur l'agriculture du Canton.

Pour que l'ancienne condition pastorale du canton change, que les forêts possibles se forment et que les transmutations d'essences aient lieu, il faut non-seulement une autorité forte, une surveillance de tous les moments et des précautions continues, mais encore une réforme dans l'aménagement des terres cultivées. Le temps n'est plus où des discussions sur le droit de compascuité, c'est-à-dire sur le privilège de dévorer à qui mieux mieux les forêts à venir, mettaient les communes limitrophes en feu, où l'on retirait ce droit à la commune de Roquefort, parce que le seigneur ne voulait pas de chèvres dans son territoire, espèce de crime aux yeux d'une commune voisine qui trouvait fort extraordinaire chez les seigneurs le désir bien naturel pourtant d'avoir du bois de chauffage à vendre. Le temps même est arrivé peut-être où les moutons ne doivent plus être tolérés dans nos bois, où, pour de maigres pâturages, on ne doit plus sacrifier l'espoir des forêts possibles, et partout avec le temps et la patience,

même dans les plaines du Logisson aujourdhui si désolées, des forêts sont possibles. Mais pour permettre à la nature toujours si active, toujours si prompte à se rajeunir, de refaire ce que, selon toute apparence, elle avait fait autrefois, il faut exiger de la terre cultivée tout ce qu'elle peut accorder aux hommes et aux animaux.

Nos pères, sans doute, prétendaient tirer du sol tout ce qu'il peut rendre, quand ils se livraient à la culture de tant d'issarts abandonnés depuis. On en trouve beaucoup de ces issarts non-seulement sur les montagnes de la Ciotat et de Cassis, mais encore sur celles de Ceyreste, et jusques dans les terres de Caounet, à une élévation qui ne permet point à l'olivier, au figuier de croître et de produire. Nous avons voulu savoir la raison de toutes ces cultures, et voici ce que nous croyons avoir trouvé.

Dans les siècles les plus affreux du moyen-âge, les bords de la mer et les plaines avaient été laissés incultes. Seulement, on y greffa les oliviers sauvages qui s'y trouvaient et peut-être aussi on en planta. La récolte des oliviers a lieu dans une saison où la mer n'est guères tenable pour des navires tels que ceux dont les pirates maures ou autres faisaient usage. Dans les intervalles les plus calamiteux, l'olivier pouvait rester quelque temps sans culture et ne pas périr. Les travaux de l'homme se portaient plutôt sur des hauteurs que son bras pouvait à la fois féconder et défendre. Sur ces hauteurs, on cultivait la vigne; selon la tradition, on y récoltait peu de céréales, mais beaucoup de légumes, de fèves, de lentilles, de pois chiches, etc. Dans les plus anciens titres, on trouve beaucoup de plaintes sur la diminution du peuple, sur l'abandon des oliviers qui sont devenus sauvages sur les funestes effets des guerres. Avec une culture si restreinte, on conçoit que les populations devaient souvent être reduites à de grandes extrémités.

Il y a des issarts à Ceyreste qu'on a dû abandonner en des âges fort lointains. L'acte de 1434, dont nous avons cité quelques dispositions dans notre première partie, mentionne parmi les limites du terrain enlevé au parcours de toute sorte de bétail *la mala solca anant vers lo valon de Rocafort;* or, la *mala solca,* le mauvais coin de terre jadis cultivé, porte encore le nom qu'il avait déjà au quinzième siècle. Tous ces antiques issarts sont reconnaissables aux murs en pierres sèches qui soutenaient les terres et qui subsistent encore, plus ou moins ravalés par le temps et par le pied des animaux.

Parmi les issarts de la Ciotat, quelques-uns purent avoir la même origine que ceux de Ceyreste; mais il en est d'autres qu'on doit imputer au genre de vie suivi par le plus grand nombre des habitants. Aussitôt que le Bourg commença de prospérer et que les profits de la pêche, de la navigation et du commerce arrivèrent, les premiers que la fortune favorisa et qui voulurent consolider leur avoir acquirent, cultivés ou non, les terrains de la plaine, les terrains les plus proches de la mer et de la ville qui se fondait. Après quelque temps, le territoire du *Bourg* ne pouvant plus satisfaire au besoin d'acquérir, on s'étendit dans les terres de Ceyreste, et bientôt la Cadière compta aussi parmi ses forains un grand nombre d'habitants de la Ciotat. Il paraîtrait même que la culture des terres de Saint-Cyr, dans la banlieue de la Cadière, a suivi le développement commercial du Bourg. De 1604 à 1634, il y avait au territoire de la Cadière 73 biens de campagne appartenant à des personnes de la Ciotat.

Les simples matelots voulaient aussi avoir un coin de terre pour leurs vieux jours. La caisse des invalides n'existait point à cette époque; l'Etat peu occupé de la marine n'assurait pas encore aux navigateurs le pain de la vieillesse. Il n'y avait pas même encore d'hôpital, bien que la popu-

lation fût dejà plus considérable qu'aujourd'hui. Il fallait qu'on se ménageât soi-même des ressources pour l'âge et la maladie. Les meilleurs terrains ou les plus à portée ayant été bientôt occupés par les plus riches, on se mit à gagner les hauteurs, et l'on fit de tous côtés des issarts. Les vieux marins allaient s'y délasser des rudes travaux de la mer en donnant leurs dernières sueurs à des travaux non moins rudes, mais plus tranquilles et entre-mêlés d'un plus doux et plus assuré loisir. Ils bâtissaient des maisonnettes pour le plus grand nombre desquelles ils n'avaient besoin ni de plâtre ni de chaux, ni de bois, n'employant à leur construction que des pierres plates, artistement placées vers le haut de manière à former une voûte. Cela valait mieux que les *tapies* des anciens gaulois faites avec de la terre; mais il est probable que les liguriens, nos devanciers, bâtissaient leurs demeures avec cette sorte de pierres et de la même façon. Non loin de la maisonnette, il y avait toujours une plante de sauge. De nos jours encore, on retrouve de ces plantes si chères à nos ayeux tout-à-côté de masures qui depuis des siècles sont enveloppées de bois. Au pied d'un pin, qui, sur la roche nue, projetait à peine l'image illusoire d'une ombre sans cesse déplacée par le vent, nos vieux matelots d'autrefois s'estimaient heureux de raconter à un voisin toujours prêt à rendre récit pour récit, ces longues histoires de naufrages, de combats, même de servitude en pays musulman, qui charmaient les heures d'un repos doucement savouré; puis le soir, quand le soleil avait disparu derrière les montagnes occidentales, ils reprenaient le chemin de la ville, avec leur vieille compagne portant l'un et l'autre sur l'épaule un fagot de ramée, ou un demi sac d'olives, ou une partie de toute autre récolte qu'ils avaient fait. Ce que nous disons des matelots de la Ciotat ne regarde pas moins ceux de Cassis et de Ceyreste, qui, pour la plupart, étaient alors hommes de

mer et hommes des champs, bien qu'en ces deux communes et surtout à Ceyreste le nombre des matelots soit aujourd'hui étrangement diminué.

Mais le temps arriva bientôt où les issarts ne produisirent plus rien, et les enfants de ceux qui les avaient créés les abandonnèrent par impuissance de porter les charges. On faisait de temps en temps la recherche des biens *hermes* et sans culture, qui composaient les côtes infructueuses. Les possesseurs, lors du premier allivrement qui avait lieu, les délaissaient moyennant un quittus des arrérages de taille, et ces issarts étaient annexés au défends de la commune, pour la dédommager de ce qu'elle avait payé pour ces biens dans la masse des impositions par feux ; ou autrement, on les mettait en vente selon une forme prescrite par un arrêt de réglement de la cour du 23 janvier 1725. Un état dressé dans le commencement du dix-huitième siècle porte à 453 le nombre de biens abandonnés dans le territoire de la Ciotat. Quelques-uns de ces biens achetés par des particuliers aux enchères que la commune en faisait administrativement et sans frais de justice, sont rentrés dans la culture.

Il ne s'est plus fait de défrichements dans ce territoire excepté au quartier dit du *Baguier* (du Laurier) à l'orient de Ceyreste, dans ce sol plus cultivable que nous avons précédemment fait connaître.

S'il faut s'en rapporter aux indications des plus anciens cadastres, l'aménagement des terres n'était pas tel autrefois qu'il est de nos jours. On trouve les désignations de *vigna*, *oliveda*, *camp*, *canton de terra*, *canton de vigna*, *pessa de vigna*, *pessa de terra*, *ort*, *bosca*, *faissa de vigna*, *faissa de prat*. Cela ne prouve point que la disposition par *oulières* ne fut pas en usage, mais on peut croire qu'elle était moins générale. Jusques vers le milieu du siècle dernier, le bail à mégerie était peu pra-

tiqué ; les plus grandes terres avaient des grangers ; l'exploitation des autres était dirigée par les propriétaires eux-mêmes qui fesaient faire les travaux par des journaliers.

Dans une lettre écrite en 1595, un bourgeois mandait à sa femme : « *Catharina, vous pregui diligentar à faire culhir las olivas et las faire virar souvent à Sartan (nom d'homme). Mandares à coumpaire Jehan Allegro que vigue de menar de poudaires, et fares podar esta luna. Si podes faire semenar las favas, fases lou, et dires à coumpaire Jehan Allegre vous fasse aver un arayre et cinq hommes per laourar, etc.* » Eh bien, vers le milieu du siècle dernier, les *arayres* étaient encore rares, et le paysan qui, en ayant un, savait bien s'en servir, était recherché.

Vers ce temps encore, la population de la campagne était fort peu considérable. Les travailleurs de terre se logeaient en ville, il n'y avait dans les champs que des grangers ou des ménagers. En 1705, un état des habitans de la Ciotat propres à porter les armes, en élève le nombre à 838, parmi lesquels on en compte 42 dans les bastides ; mais ces 42 hommes n'étaient pas même tous paysans. Un dénombrement, fait en 1779, porte le nombre des habitans de la campagne à 910, savoir : 670 hommes et femmes, 132 garçons et 108 filles. Ce mouvement de population est fort remarquable.

Jusques au milieu du dernier siècle, les vendanges étaient portées dans la ville; toutes les cuves aujourd'hui sont à la campagne.

Cette population de mégers, devenue en peu de temps si forte, et qui, aujourd'hui, s'infiltre dans l'industrie, ne provenait pas toute des travailleurs de terre qui demeuraient en ville ; quelques-uns de ceux-ci avaient acheté pour les remettre en culture, des biens abandonnés ; d'autres avaient acquis, pour de modiques rentes, des

terres dont les possesseurs ne voulaient plus ; les uns et les autres étaient devenus propriétaires, vivant sur leur fonds. Les enfants de quelques autres cultivateurs avaient pris le métier de la mer, ou travaillaient dans le chantier de construction. Le séjour de la ville accoutumait les fils des paysans, comme ceux des ouvriers, aux idées de navigation, aux chances de la mer ; puis, ces travaillenrs de terre domiciliés en ville n'étaient pas les seuls qu'on employât. Tous les hivers, il descendait de la Haute-Provence, une quantité de terrassiers, qu'on ne voit plus venir depuis plus de cinquante ans. De ces terrassiers, il en restait toujours quelques-uns qui s'aggrégeaient à la population agricole, et qui, avec des paysans de Roquevaire, d'Auriol, de Tretz, de Nans, etc, alimentaient la classe de ces mégers dont leurs descendants font encore partie.

Pour des gens de campagne, c'était une assez douce condition que celle de mégers. Etre logés par le maître, quelquefois dans la petite *villa*, peu gracieuse, il est vrai, mais coûteuse, qui avait été bâtie des profits de plusieurs voyages sur mer ; ne point payer d'impositions, se faire toujours une bonne part au produit des arbres fruitiers, même quand ce produit était réservé, lâcher leurs enfants dans les vignes du moment que les raisins commençaient à changer de couleur jusqu'à ce qu'on les jettât dans la cuve, inviter même leurs parens et amis et les enfants de leurs parens et amis à ce banquet fourni par la nature, consommer ainsi dans la petite propriété un cinquième pour le moins de la récolte des raisins, faire au maître pour les herbages et menus produits la plus petite part qu'il est possible, détruire les vignes pour avoir plus de blé, dévorer le présent et laisser l'espoir de l'avenir au propriétaire, tels étaient et tels sont encore les avantages attachés à la condition de mé-

gers. Aussi les vacances donnent-elles lieu à beaucoup de sollicitations et d'intrigues; c'est comme la vacance d'un ministère. Mais, d'un autre côté, si l'on a besoin de journaliers, on n'en trouve point. Les paysans préfèrent aller à la pêche avant de travailler pour un bourgeois qu'ils soupçonnent vouloir se passer de méger.

Les grandes plantations de vignes qu'on a faites dans le siècle dernier, la disposition par oulières devenue plus générale, le froid de 1709, l'arrachement des oliviers de la plaine que plusieurs arrêts n'ont point empêché, malgré les peines portées contre les infracteurs, avaient fait introduire le bail à mégerie, dont les abus sont assez grands pour qu'on cherche à les corriger. Il est temps qu'un nouveau mode d'économie rurale s'introduise, ce sera peut-être l'ancien régime des champs, modifié par les progrès incontestables de la science et par le besoin d'interdire absolument nos montagnes à toute sorte de troupeaux. Il faut, qu'outre les céréales et la vigne, nos bassins se couvrent d'arbres et de pâturages,

Le rapport entre le prix du blé et celui du vin a été rompu. Nous voyons dans un compte de fournitures aux troupes en l'année 1566, que la charge de blé était portée à 12 florins, et la millerolle de vin à 6; avec le rapport actuel, qui est de 40 fr. à 8 fr., il n'est plus permis de demander à notre sol un vin médiocre. Il nous faut des vins de choix. Le muscat n'est plus de mode; il était d'ailleurs difficile à faire, et, au temps de sa plus grande vogue, on ne le buvait à Paris que dans le carnaval; après quoi, la saison était passée. Il faut avec l'*uni*, avec la clarette, faire de bon vin blanc, et ne planter des vignes que dans les terrains caillouteux. Il y a en Italie, sur les collines de Pescia, à ce que dit le philologue Redi, une vigne dont les raisins donnent sur le rouge, avec des grains assez gros, qui, par leur couleur, semblent au-

tant de barbes-rousses, *quasi che que' grappoli siano tante barbe rosse*. Nous avons ce raisin, on n'en ferait peut-être pas d'aussi bon vin qu'avec l'*uni* et la clarette; mais il est fort bon à manger, surtout la variété qu'on appelle *rousselet*, et qui a la peau plus fine que le *barbarous*. Un autre raisin excellent pour la table, c'est le *pascaou*, dont le nom nous paraît avoir la même origine que le *pasquier* (jardin). Le *pascaou* est toujours le raisin qu'on recherche lorsqu'on entre dans une vigne.

Peut-être y aurait-il, en fait de vignes, un coup de désespoir à faire. Ce serait de semer des pins à la place de tous ces vignobles qui ne donnent plus rien. D'après quelques exemples, on peut assurer qu'au bout de vingt ans, ces pins auraient doublé la valeur du bien, sans compter le produit des élagages faits dans l'intervalle. En coupant les pins, la terre resterait, mais une terre bonifiée, surtout pour la vigne, qu'on pourrait y replanter avec confiance. Les racines de pins en pourrissant fournissent un excellent engrais que les racines d'autres végétaux recherchent.

Quand la Provence aura son chemin de fer, il faudra songer non-seulement aux primeurs, mais encore aux différents fruits qu'on peut obtenir et dont quelques-uns sur notre littoral, sont les meilleurs fruits de France. C'est précisément parceque notre terrain est fort sec, que nos fruits d'été sont bons. La poire *crémésine* n'est elle pas toujours la poire d'été par excellence? Ce n'est pas de sa couleur qu'elle a tiré son nom, c'est parceque le cramoisi, la teinture tirée du kermès, a été trouvée si belle, qu'on a fait de ce mot une espèce de superlatif. Ainsi l'on disait: *sot en cramoisi*, etc.

A plusieurs reprises depuis 1566, le prix du vin a été avili. C'était une pauvre marchandise au commencement

du siècle dernier ; mais bientôt le commerce avec les colonies venant à se développer, le vin acquit une valeur qui excita le zèle des propriétaires. On ne se contenta plus d'arracher les oliviers que le froid avait endommagés ; des arbres beaux et sains, ouvrage de plusieurs siècles, durent céder la place à des vignes, qui trouvèrent bientôt, en d'autres territoires, des rivales bien plus fécondes et bien moins coûteuses. C'est à l'époque où les Messieurs Bergasse établirent leur chaix à Cassis, que les plantations les plus inconsidérées se firent dans le canton.

Mais ce ne sont pas seulement des oliviers qu'on a forcés à grands coups de cognée et même avec la poudre, car leurs troncs étaient énormes, de céder la place aux vignes. Sur tout le littoral, il y avait autrefois des amandiers d'une grosseur extraordinaire. Au mois de février, quand ces beaux arbres étaient en fleurs, ils présentaient sur nos côteaux des points de vue admirables. C'était suivant l'heure du jour, et l'état de l'atmosphère un vrai spectacle de féerie. Eh bien, pour un végétal, qui, à peu d'exceptions près, doit être regardé sur notre sol comme une plante maudite, pour des vignes stériles, on a fait disparaître des amandiers, qui ne gênaient pas même les plantations nouvelles, étant presque toujours placés à l'écart sur les lisières et les orées des propriétés, au bord des *clapiers*, ou au voisinage des bastides. Au seiziéme siècle, on portait, de la Ciotat, des amandes en Espagne, et maintenant l'Espagne en fournit beaucoup à Marseille. Les hauteurs les plus caillouteuses, les tumulus de *grès* qui ont quelque profondeur attendent des amandiers. On peut en planter aussi dans ces *ragotgés* pleins de terre qui se rencontrent parmi les rochers sur les plateaux les plus arides. L'amande *princesse* doit être préférée, tant pour

sa finesse que pour cette autre qualité non moins précieuse, d'aventurer sa fleur plus tard que les autres espèces.

Au milieu du siècle dernier, on avait fait quelques plantations de mûriers qui bientôt furent abandonnées, faute de magnanerie. Il nous semble qu'on pourrait aujourd'hui se livrer à ce genre de travaux. La soie de la Ciotat a toujours été trouvée fort belle. A l'époque où l'on recolte les feuilles, la sécheresse n'a pu leur faire encore un grand mal; les gelées tardives sont rares d'ailleurs dans nos terrains les plus proches de la mer. Des plantations de mûriers peuvent être conseillées dans des endroits élevés et abrités, à l'exposition du midi et du soleil levant. Si le sol est graveleux, sablonneux et mêlé d'une certaine quantité de bonne terre, le mûrier y prospérera et la feuille sera excellente.

Le besoin de multiplier les arbres sur notre sol est depuis quelque temps compris. On prend l'habitude de planter des oliviers avec la vigne; quand celle-ci sera épuisée, les autres seront dans toute leur force, et l'on aura de beaux vergers d'oliviers au lieu de maigres et chétifs vignobles.

De tout le département, la Ciotat après Marseille toutefois, compte le plus d'oliviers dans son territoire. En 1823, le montant du revenu perdu pour les oliviers seulement fut estimé dans le territoire de la Ciotat à 55,468 fr. 32 c.; la perte du territoire de Marseille fut portée à 65,235 fr.; celle de Ceyreste à 17,430 fr. 14 c., et celle de Cassis à 3,819 fr. 95 cent.

Les oliviers qui se trouvent sur le plateau de Roquefort ne sont d'aucune considération. A la Ciotat et à Ceyreste on ne connaît à peu-près que le ribier, c'est-à-dire l'olivier du rivage, du littoral, l'olivier de la Méditerranée. A Cassis, ce n'est pas de même. Une lettre écrite en 1818 par le maire, M. Michel, nous donne les catégories suivantes :

D'abord, on ne trouve guères à Cassis de terrains uni-

quement complantés en oliviers. Il en est pourtant quelques-uns, mais de qualité fort inférieure, et dont la production ne va pas, année commune, au-dela de deux escandaux par arpent.

On cultive à Cassis en bordure, le long des vignobles, des oliviers d'espèces diverses.

Le ribier s'y trouve à peu-près dans la proportion de 1 à 3.
Le caillan dans celle de..... 1 à 4.
Le rougeon..... 1 à 6.
Le salonenq..... 1 à 4.

Le ribier produit le plus, *bon an, mal an*;

Le caillan produit le moins par l'abondance des parties aqueuses qui se trouvent dans ses olives;

A volume égal, les olives des ribiers donnent deux fois le produit des caillans, et une et demi celui des autres espèces.

Le salonenq donne l'huile la plus fine. Néanmoins quelques agriculteurs prétendent que si les olives des ribiers étaient triturées fraîches, l'huile en serait également fine.

Quoiqu'il en soit, l'huile des olives salonenques triturées bien fraîches, avec le plus grand soin et sans aucun mélange avec l'huile provenant des eaux, vaut souvent 8 0/0 de plus que l'huile des autres qualités d'oliviers, sans distinction de ces dernières entre elles.

Dans l'impuissance d'avoir beaucoup de vin, puisque la terre, dans presque tout le littoral de notre canton, paraît ne pouvoir plus fournir aux vignes l'aliment qui leur convient, on doit s'attacher à donner de la réputation au crû, ainsi que nous l'avons déjà dit. Outre le choix du terrain et des espèces, d'autres considérations sont à faire.

Dans un manuscrit que nous aurons par la suite occasion de citer et qu'un anonyme venu de Paris, à ce que nous croyons, a écrit en 1733 sur la Ciotat, sur les usages et mœurs de ses habitants, nous trouvons à l'article *Vendanges*, ce qui suit : « Chacun fait vendange dans son bien,

quand il le trouve à propos : on fait cuver le vin deux fois 24 heures, ensuite on pressure les grappes dans des pressoirs ou *destrés*. Il y a quantité de ces pressoirs ambulants que l'on roule par les rues comme une brouette. » On ne voit plus aujourd'hui rouler de pressoirs ambulants par les rues de la Ciotat, mais on le voit encore à Ceyreste. Quant à ne faire cuver le vin que deux fois 24 heures, cela n'est plus d'usage dans l'une comme dans l'autre commune. A Ceyreste, on a un tort plus grave, c'est de garder son vin au milieu du fumier, ce qui, certes, ne doit pas le bonifier

Mais qu'on plante ou qu'on ne plante pas des oliviers avec la vigne, il faut absolument laisser le blé à l'écart de celle-ci. La disposition par oulières nuit aux vignes de plusieurs manières. Avec le *béchard* ou hoyau fourchu, *bidens*, on fouït trop profondément la terre; on tranche les racines de la vigne, celles qui sont le plus à portée du soleil et de l'air. Ensuite, l'engrais qui convient au blé ne convient pas toujours à la vigne et peut altérer la bonne qualité du fruit. Pour fertiliser un vignoble, rien peut-être ne conviendrait mieux dans notre climat que de semer entre les allées de vignes des fèves et du sarrasin. Les fèves pouvant être mises en terre dès le commencement de l'hiver et le sarrasin dans les derniers jours de mai, il est facile, pour peu que le printemps soit pluvieux, de semer l'un en même temps qu'on enfouït les autres. Ce serait un double moyen de fertilisation employé entre deux vendanges. Mais il faut enterrer ces plantes quant elles sont en pleine floraison, et ne pas attendre comme nos paysans, cette race essentiellement têtue, s'obstinent à le faire, qu'elles soient effeuillées, desséchées, inertes.

Il y aurait bien quelques observations à faire sur la taille et sur l'entretien des vignes. Notre agriculture est sur toute chose en proie aux plus mauvaises habitudes. Mais ces

conseils, de savants agriculteurs ont pris à tâche de les donner dans des ouvrages spéciaux auxquels nous renvoyons le lecteur.

On doit réserver le blé pour les terres un peu fortes, mais pourtant bien aérées, et dans lesquelles on introduira l'assolement si avantageux de l'esparcet et des racines fourragères; car si nous chassons impitoyablement de nos bois les troupeaux quelconques, c'est parce que nous pensons qu'on peut faire naître ailleurs les moyens de les nourrir.

Quelques fonds pourraient être convertis en coudraies. Les avelines de Provence sont excellentes. On pourrait même avoir un certain nombre de bœufs et de vaches, il y en avait bien autrefois! A la Ciotat, c'est précisément à l'ancien quartier des boules que la transformation en coudraies et pâturages serait utile à faire. Avec des vaches, on aurait du lait, rien n'empêcherait de tenir des chèvres laitières à l'attache. En certains pays, on les nourrit avec les feuilles qu'on ramasse avant les vendanges et que l'on garde en tas comme du fourrage pour l'hiver. Ici on aurait plus de ressources; aux feuilles de vignes on pourrait joindre celles des oliviers qu'on émonde, et même les feuilles de mûrier de l'arrière saison. D'ailleurs, ce n'est pas en hiver que des animaux ruminants pourraient manquer de nourriture, et il faudrait que l'été fût bien sec pour que l'esparcet ou tel autre fourrage ne permît pas d'attendre le moment où les vignes pourraient être effeuillées sans danger.

Les engrais pour le blé ne manqueraient point. Les trois quarts du fumier qui se fait à la Ciotat vont dans la mer. Il y aurait ici comme en tout le reste beaucoup mieux à faire que ce qu'on fait aujourd'hui.

Quant aux instruments de labour, le béchard, destructeur des vignes, ne serait plus employé. L'ancien hoyau ou *magaou* le remplacerait dans les vignobles; et pour les champs de blé, on aurait la charrue de Dombasle. Quatre

ou cinq de ces charrues et même moins suffiraient pour tout le territoire ; car nous ne pensons pas qu'on eût jamais beaucoup de blé à semer.

Avec cette réforme agricole qui aura lieu tôt ou tard et d'une manière plus ou moins sensible, que deviendra la population campagnarde de la Ciotat ? Elle est actuellement de 1,000 à 1,100 individus. A la vérité, il se trouve dans le nombre quelques propriétaires cultivateurs qui n'auront point à déguerpir; d'autre part, de nouveaux soins, tel que celui des primeurs et des arbres fruitiers occuperont un certain nombre de bras, mais l'introduction de la charrue de Dombasle laissera la moitié des bras sans emploi. Heureusement, il y a toujours dans le pays une grande ressource, c'est la mer. Il vaudrait mieux présenter cette carrière aux habitants de la campagne que celle d'ateliers toujours insalubres au moral, quand il ne le sont pas en même temps au physique. La campagne fournissait autrefois des matelots, pourquoi n'en fournirait-elle plus aujourd'hui ?

Au reste, voici approximativement la distribution actuelle des principaux produits du canton.

Le terme moyen des récoltes d'huile à la Ciotat est de 900 hectolitres.

Parmi des pièces produites en 1681 dans un des nombreux procès que la commune eut avec le Seigneur, et dont les détails n'ont pu entrer dans cette statistique; on trouve un relevé des récoltes d'olives faites pendant 40 ans, de 1628 à 1673, en ôtant quelques années insignifiantes. Le terme moyen est de 6,050 motes. En 1669, il y en eut 21,317.

Pour Cassis et Ceyreste, on n'a qu'à suivre le rapport que nous avons précédemment donné, en observant toutefois que dans ces deux communes il y a beaucoup de propriétaires cultivateurs, ce qui fait que les soins et

les travaux de la campagne sont en général mieux entendus qu'à la Ciotat.

La moyenne du vin est à la Ciotat de 5,600 hectolitres; à Ceyreste, de 2,800 ; à Cassis, elle est un peu moins forte qu'à la Ciotat, mais le viu est meilleur ; à Roquefort, on récolte près de 10,500 hectolitres, c'est-à-dire deux fois plus qu'à la Ciotat.

Quant au blé, on récolte aujourd'hui, grace au bêchard et à la destruction de la vigne, près de 4,000 hectolitres à la Ciotat. Pour Cassis et Ceyreste, on peut suivre la proportion du vin, mais avec l'observation précédemment faite. Des propriétaires cultivateurs y ménagent davantage la vigne ; et bien que les terres y soient en général meilleures, leur produit en blé peut n'être pas tout-à-fait relatif à celui des terres de la Ciotat, beaucoup plus forcées pour les céréales. Le terrain cultivable de Roquefort étant très étendu, les engrais propres aux céréales n'y sont pas fournis à suffisance, et, par cette raison, la récolte de blé doit être inférieure au rapport que nous avons établi.

Les bastides de la Ciotat fournissent à-peu-près 150 à 160 porcs. A part Ceyreste qui a peu de bastides, nous pensons que les deux autres communes en fournissent chacune à peu près autant.

Dans une lettre du maire de Ceyreste, en 1813, il est question de 50 ruches, possédées par divers particuliers de la commune. Cassis a aussi des ruches. Cette industrie, aujourd'hui inaperçue, peut s'accroître avec le reboisement de nos montagnes, avec la multiplication des arbres fruitiers, avec la création des prairies artificielles, avec cette réforme enfin, que nous appelons de tous nos vœux. Nos yeux ne verront pas verdoyer toutes ces montagnes aujourd'hui si nues, mais nos enfants le verront, et peut-être alors songeront-ils quelquefois à nous qui l'avons tant

désirè! Au milieu de tous ces ombrages nouveaux, quelque ami de la nature et de la poésie, l'une ne va pas sans l'autre dans les affections d'un homme bien né, redira peut-être avec plaisir ces vers d'un ancien troubadour, cités par notre illustre RAYNOUARD :

Pro ai del chan ensenhadors
Entorn mi et ensenheiritz,
Pratz et vergiers, arbres et flors,
Voutos (1) *d'auzels et lais et critz.*

J'ai autour de moi assez de maîtres et de maîtresses de chant, assez de prés et de vergers, d'arbres et de fleurs, de danses d'oiseaux, et de *lais* (2) et de cris.

V.

Pêche.

Nous avons dans un précédent chapitre, tout en reconnaissant le droit des communes sur leur territoire, insisté fortement sur l'abus déplorable que presque partout on avait fait de ce droit. Cette matière a été embrouillée par différents motifs ; AULUGELLE disait déja de son temps : *Quia obscura obliterataque sunt municipiorum jura, quibus uti jam per inscitiam non queeent.*

Ce droit des communes n'est pas moins incontestable

(1) *Vouta*, *volte*, danse. La *volte* provençale dansée par des jeunes filles de Brignoles, plût fort à Charles IX, quand il vint en Provence.

(2) Le *lai*, proprement, était un chant élegiaque. Dante nous montre des bandes d'oiseaux qui traversent les airs, *cantando lor lai.*

sur les mers qui bordent leur territoire ou plutôt sur la partie de ce territoire que la mer couvre et recouvre de ses flots. La législation l'a reconnu en plusieurs circonstances. L'ordonnance de 1681 et la déclaration du Roi du 30 mars 1731, en réglant la récolte du *sart, varech* ou *goemon,* et par extension de notre algue, et de toute autre plante marine jetée sur les côtes, ont établi les règles suivantes :

1° Le *varech* qui croît au bord de la mer sur le continent ou sur les îles ou rochers qui n'en sont pas constamment séparés par les flots, appartient exclusivement à la commune sur le territoire de laquelle il végète.

2° Le *varech* qui est poussé par le flot, qui ne tient pas au sol, nommé *varech-mort,* appartient au premier occupant sans distinction de communes; on peut le ramasser en tout temps, le vendre et le porter en tout lieu.

3° Enfin, le *varech* qui croît sur les îles désertes et sur les rochers en pleine mer, est aussi au premier occupant; il peut être coupé en toute saison et partout transporté.

Ces principes ne sont pas autres que ceux de la pêche.

On trouve dans le digeste des dispositions relatives à la pêche et aux propriétaires de fonds de terre situés le long de la mer, lesquels propriétaires avaient le droit de défendre à qui que ce fût de pêcher sur leurs rives, sans qu'ils l'eussent auparavant permis. La partie des mers contigue au territoire en était regardée comme une prolongation. Les droits de bris et naufrages que s'attribuaient les Seigneurs, la souveraineté qu'ils prétendaient sur les mers et sur les îles placées *ad jactum unius balistæ* à un jet d'arbalète du rivage qui ceignait leurs terres, découlaient de cette idée. Si nos souverains ont revendiqué ces droits de bris, de naufrages, d'épaves de mer, d'ancrage, tout ce que d'anciens légistes ont appelé *donum providentiæ*, etc., c'est pour mettre fin aux énormes abus

qui avaient lieu partout sur le bord des mers. Le prince d'ailleurs ne s'est réservé un intervalle de côte entre la mer la plus basse et le flux le plus élevé, que pour veiller mieux à la défense du territoire et aux intérêts du pays.

Dans tous les temps, les mêmes besoins ont appelé les mêmes institutions. La forme de ces institutions peut varier comme l'organisation des peuples, mais au fond, l'humanité, ses besoins et ses lois sont toujours les mêmes. Les Grecs avaient chez eux certains juges qu'ils appelaient juges des nautonniers. Ces magistrats se transportaient sur le port, entraient dans les navires, entendaient les différents survenus entre les particuliers, et les teminaient sur-le-champ sans formalité. Ce tribunal fut connu des Romains, ils l'avaient établi à l'imitation d'Athènes. Nos prud'hommes représentent en partie ces juges des nautonniers. L'amirauté et la juridiction consulaires remplissaient jadis les autres fonctions de ce tribunal antique, mais avec des formes beaucoup moins expéditives.

Il n'y a jamais eu à la Ciotat, d'institution formelle de prud'hommes. Peut-être même le roi René, en 1452, ne fit-il que valider, à l'égard des prud'hommes de Marseille, ce qui existait déjà. La prud'hommie de Cassis a été détachée de celle de Marseille au commencement de la Révolution.

Les prud'hommes de la Ciotat, comme les autres, avaient le droit d'intervenir dans la police de la pêche, et de juger souverainement sans forme ni figure de procès et sans écriture. Le plus ancien titre des pêcheurs de la Ciotat, ce qu'ils appelaient leur *loi*, et avec raison, puisque tous les chefs de famille avaient approuvé et ratifié ces dispositions rédigées par des hommes que tous avaient élus, remonte au 15me siècle. Voici comme il est intitulé ; nous suivrons l'orthographe du manuscrit. :

« Segou si los capitols et ordenanses faches en lo luoc « del borc de la Ciutat subre los arts de pescar per los « discres homes Anthoni Denot, bayle, Anthoni Robaut, « conseilhers, Jehan Arnaut, Guilhem Melas, Guilhem « Marin, Peyre Parpaut et Monet Autric, Prodomes ; « élégis a far los dis capitols et ordenanses per tot cap « d'ostal del dich luoc et après aprobas et ratificats per un « cascun de los dis cap d'ostal, come esta en una nota pre- « sa per mi Hugo Chays public notari del castel de la Ca- « diera en l'an présent que hon conte MIIIILIX lo redier jor « del mes de setembre en la qual los dis capitols son par- « ticolarament scris et declaras en la manièra qual son « escrit. »

En 1459, il n'y avait pas de notaire à la Ciotat; il n'y en avait pas même encore plusieurs années après. Dans une de ces enquêtes sur le droit de lods et ventes que nous avons mentionnées, Pierre Doulhot, de Cassis, portant la parole pour ses concitoyens dit qu'ils sont voisins de ceux de la Ciotat, vivant bien les uns avec les autres comme étant tous *pescadours*.

On trouve dans ces capitols de 1459, que l'intervalle de mer entre *lilla* et *lo Seser* (ainsi écrit), était alors appelé *la boca de Masselha*; que les mers à l'occident de ce parage appartenaient à Marseille; *et si daventura cenchas si fasian en Masselha*, les barques de thonayre qui allaient aux dites *cenchas* (réunion de filets qui ceignaient un grand espace d'eau, lors du passage des thons), perdaient leur poste dans les mers de la Ciotat. Ces mers allaient du cap de l'Aigle *als rauncels* ou *rauvels*. Un poste, *una posta*, placé devant une source qui tombe dans la mer, près du cap d'Alon, était appelé *la posta de la Sorguete*. *Posta*, qui vient du latin *posita*, a conservé le féminin dans la poste aux chevaux, la poste aux lettres; et la *Sorguete* est le diminutif de la *Sorgue* (de-

la source), nom de la rivière que Pétrarque a chantée. Le nom des *Embiez* ne se trouve point dans le règlement de 1459, bien que ce lieu fut à l'extrémité des mers de la Ciotat. Dans des actes postérieurs d'environ deux siècles, le lieu où était placée la Madrague des Embiez, est appelé *la Plumassa*; les sieurs Lombard, seigneurs des Embiez, qui demandaient au roi la permission de faire la pêche de thons, ne parlent que de *la Plumassa*; ce nom fut seul employé pendant tout le moyen-âge. D'où celui des Embiez qu'on emploie aujourd'hui est-il venu? Il n'est pas du tout incontestable que ce soit le *Portus Æmines* de l'itinéraire d'Antonin, mal à propos interverti par les commentateurs, à ce qu'il nous semble.

Relativement aux *postes*, la constitution 37 des lois maritimes de l'Empereur Léon prescrit la distance réciproque à laquelle doivent se trouver en mer les stations des pêcheurs, et cette distance est fixée à 365 pas romains. Cette observation n'est pas inutile à faire.

En 1461, deux ans après la rédaction du règlement, il n'y avait encore à la Ciotat que 33 chefs de famille. On avance en 1631 dans un mémoire qu'à cette dernière époque, la pêche nourrissait 4 à 500 familles.

Suivant des plaintes portées en 1546, il faudrait évaluer à 5 ou 6 mille barils d'anchois la quantité que les pêcheurs de Marseille avaient enlevée de cette pêche importante à ceux de la Ciotat, au moyen des *lumes* ou flambeaux. Des modifications venaient d'être faites aux limites des mers, modifications reconnues par des lettres-royaux de François I.er. Les mers de Marseille ne s'étendaient plus alors jusqu'au promontoire de l'Aigle. En général, les mers d'une commune maritime étaient la continuation de son territoire sur une largeur de deux lieues. Mais sur les rivages où il n'y avait pas de prud'hommie particulière, la juridiction des prud'hommies voisines dépassait les limites territo-

riales. Voilà pourquoi les mers de Marseille comprenaient encore celles de Cassis, bien que restreintes par celles de la Ciotat.

Les lettres de François I.er furent données par ce prince lorsqu'il était à Pertuis, le 4 août 1546 ; elles confirmaient une ordonnance de la communauté de la Ciotat assemblée en parlement, *congregato Parlamento*, qui défendait à qui que ce fût, étrangers ou habitants, de pêcher avec des sardinaux dans les mers de la Ciotat, aux lieux où se faisait de coutume la pêche aux flambeaux, *so es del Cayron de la Canailha fins al cap de Alon*, sous peine d'une amende de 50 florins, applicable un tiers au seigneur du lieu, un tiers à la confrérie du Saint-Esprit, et l'autre tiers au dénonciateur.

Dès que le jour commence à poindre, les sardines ont coutume de s'élancer vers la surface de la mer, et c'est alors qu'elles se prennent dans les filets. Or, il arrive que la clarté des flambeaux les trompe ; prenant cette clarté pour les premiers feux du jour, elles font le même mouvement qu'à l'aurore et se prennent de même. Voilà pourquoi on défendait de mettre des sardinaux au devant des *lumés*, dans la direction que les sardines ont coutume de suivre. Il ne fallait pas de conditions particulières pour certains pêcheurs ; tous ne devaient compter que sur l'effet de l'aurore.

Un des établissements qui excitèrent autrefois le plus de réclamations dans nos pays maritimes est celui des Madragues. Le nom de Madrague formé de *Mandra* et d'*agua* signifie en espagnol bergerie ou parc d'eau. Antoine de Boyer, seigneur de Bandol et gouverneur de Notre-Dame de la Garde de Marseille, après avoir été l'un des lieutenants les plus actifs du duc d'Epernon dans les guerres contre les ligueurs de Provence, voulut passer pour l'inventeur de cette manière de pêcher, qui pourtant avant

lui était employée sur les côtes d'Espagne, principalement vers le Ferrol d'où, au seizième siècle, il venait en Provence beaucoup de *Thonine* ou thon salé. La statistique du département des Bouches-du-Rhône dit en outre que, pendant long-temps, il n'y eut en Provence que la Madrague de Morgiou, laquelle appartenait à la ville de Marseille. Quoiqu'il en soit, pour sa prétendue invention et à cause des services qu'il avait rendus en d'autres temps, le sieur DE BOYER avait obtenu de HENRI IV, en 1603, le privilège d'établir des Madragues depuis le cap de l'Aigle jusques au cap d'Antibes.

En 1630, la communauté de la Ciotat s'éleva vivement contre une de ces madragues plus gênante que les autres. Elle disait que puisque ses habitants étaient de temps immémorial en jouissance et possession de la pêche des autres poissons, ils pouvaient s'opposer au privilège nouveau de la madrague. L'avocat d'Antoine DE BOYER peignit dans son *factum* les adversaires de son noble client comme des jaloux et des brouillons, qui cherchaient à imprimer dans l'esprit du peuple, cette idée que le roi n'était point le maître des mers, et que, par conséquent, il ne pouvait disposer de la pêche des gros poissons avec des filets inconnus à ce royaume. Cet avocat soutenait au contraire qu'en tous les royaumes bien policés comme le nôtre, on avait toujours donné de grands privilèges aux inventeurs des premiers arts et aux auteurs des commodités publiques, et il ajoutait : « Comme « on lit dans les histoires d'Espagne avoir été fait en la per- « sonne de Christophle *Colloni*, qui, le premier, découvrit « les Indes.

En 1630, Christophe COLOMB s'appelait donc quelque part en France *Colloni*. En Espagne on disait COLON, témoin ces deux vers :

A Castilla y Arragon
Otro mondo dio Colon.

N'est-ce pas de *Colon* que le peuple aura fait de lui-même *Colonies?* Les actes du gouvernement ne parlaient que des *Indes*, *des Indes occidentales*. A ce qu'il semble, les colonies d'Amérique se sont formées sans reminiscence aucune de l'antiquité.

Dans les lettres patentes qui concédaient le privilège des madragues à Antoine DE BOYER, on fait dire au roi « Que cet « établissement peut apporter beaucoup d'augmentation aux « droits du fisc, tant au moyen d'une grande quantité de sel « qui sera pris chaque an aux greniers royaux et consommé « à la salure des dits thons, que de quelques redevances « qu'on pourra ci-après lui faire de ladite pêche, et qu'il « reviendra beaucoup de commodité à tout le public pour « le trafic et achat que les étrangers viendront faire des dits « poissons au dit pays, etc. »

Aprés neuf ans de franchise, la redevance des madragues de M. DE BANDOL fut réglée à deux écus d'or sol payables chaque année. Cette modique redevance, stipulée dans l'acte de concession, a été fort utile aux ayant-droit de M. DE BANDOL, dont le privilège a été maintenu ; tandis que l'absence de cette stipulation a nui aux habitants de Cassis qui possédaient d'aussi bonne foi que les successeurs d'Antoine DE BOYER, la madrague de Port-Miou dont nous parlerons bientôt.

Relativement aux avantages que le roi se promettait, voici à peu près ce qu'il en fut. Les thons qu'on prenait en toutes ces madragues de nos côtes se mangeaient frais. Les thons salés continuaient de venir d'Espagne; plus tard, ce fut la Sardaigne qui nous les envoya. Il n'y eut donc ni trafic, ni achat des dits poissons fait en notre pays, et les droits du fisc ne furent point augmentés au moyen de la salure, etc, etc. Quant à la redevance dérisoire de deux écus d'or sol valant ensemble 9 florins, c'est-à-dire neuf fois douze sous d'alors, il n'est pas certain que la perception n'en ait jamais été négligée.

Le privilège de placer une madrague à l'embouchure de Port-Miou fut accordé à un officier supérieur d'artillerie en récompense des services par lui rendus à l'Etat. Rigoureusement parlant, cette concession n'était pas gratuite, à moins que des services rendus à l'Etat ne soient rien ou cessent d'être quelque chose suivant la circonstance. Le roi ne voulant que récompenser un ancien serviteur n'avait pas de redevance à exiger de lui. Il n'en était pas tout-à-fait ainsi du privilège concédé au sieur DE BOYER; les services rendus à l'Etat, sans être oubliés, n'avaient pas été le motif unique de la donation. Une découverte vraie ou prétendue avait été alléguée. Antoine DE BOYER s'était présenté surtout comme industriel. Rien de semblable à l'égard du sieur DE ROUX à qui fut concédé le privilége d'établir une madrague à Port-Miou. Ce n'était point un spéculateur, un homme à projets; il n'avait pas demandé l'emplacement d'une madrague pour en faire l'exploitation par lui-même, mais pour le vendre et retirer de l'argent. C'est à quoi il ne manqua point. Des pêcheurs de Cassis et la communauté elle-même lui achetèrent son privilège ou pour mieux dire rachetèrent l'espace de mer qu'on leur avait enlevé.

La concession faite à M. DE ROUX ayant été gratuite, non pas dans la signification stricte et consciencieuse du mot, mais dans le sens des lois existantes, l'arrêté du Préfet du 18 messidor an 12 qui revendiqua la madrague, était inattaquable. Non ce n'était pas la décision du Préfet qu'il fallait trouver mauvaise; ce n'était pas même aux lois publiées sur la matière qu'il fallait s'en prendre. Ces lois ont été rendues dans un bon esprit; elles ont voulu faire rentrer dans le domaine de l'Etat ce qui mal-à-propos et par faveur ou surprise en avait été distrait. Mais les mers appartiennent-elles à l'Etat? lui ont-elles jamais appartenu? voilà toute la question. Est-ce au *public* de l'Etat, ou au *public* des villes maritimes que le privilège des madragues avait fait tort?

Les mers sont libres, c'est ce qu'exprime merveilleusement l'usage de tirer les postes de pêche au sort; le sort pouvant seul régler la jouissance plus ou moins temporaire de ce qui appartient à tous. Tirer au sort les postes de pêche, c'est tout à la fois, en reconnaissant le droit de premier occupant, le régler de manière à prévenir toute jalousie, toute dispute. Que le sort ait à donner les postes pour une semaine, pour un mois ou pour une année, recourir à son arrêt c'est toujours reconnaître la liberté des mers. Seulement, on règle cette liberté pour un temps plus ou moins long.

Mais accorder un poste à perpétuité, n'est-ce pas une usurpation véritable, n'est-ce pas assimiler la mer essentiellement mobile à la terre immuable; la mer qu'un navire doit pouvoir sillonner dans tous les sens et en tout temps à une propriété close? Il n'y a pas ici de parcours à réprimer, à proscrire pour l'intérêt même des communes, pour leur intérêt bien entendu et perpétuel. Quand un navire fait son chemin, il laisse à peine derrière lui un sillage extrêmement fugitif; puis, c'est exactement comme s'il n'avait point passé. Rien n'est dérangé, rien n'est gâté, aucun espoir d'avenir n'est emporté. L'oiseau qui fend les airs ne laisse pas plus de traces de son passage. Qu'on défende les filets qui ramassent tout le frétin et *dépoissonnent* la mer, c'est une excellente mesure de police; mais qu'on n'accorde à personne le privilège d'avoir des filets toujours tendus aux passes les plus fréquentées, afin que quelques-uns ramassent tout et que les autres n'aient rien.

La madrague de Port-Miou est en ce moment affermée neuf mille francs, la pêche libre rend quelquefois par année dans le canton près de deux cent mille francs. Cette somme est répartie entre une infinité de familles nées au bord de la mer et dont la mer est le patrimoine. Ce pro-

duit n'est-il pas plus avantageux, même à l'Etat, que le fermage de la madrague de Port-miou? Pourquoi restreindre le patrimoine des pauvres? et quels pauvres? Des hommes qui sont aux ordres de l'Etat, quand il en a besoin; qui sont destinés indistinctement à le servir, soit qu'ils aient la taille ou non, qui ne tirent point au sort, et qui sont appelés sur les vaisseaux de guerre par la seule raison qu'ils sont entrés habituellement dans un bâteau de pêche pour gagner leur misérable vie.

Voici une note (ajoutée après la communication du mémoire) du poisson pesé et vendu pendant l'année 1841, à la Ciotat.

Janvier.....	5,991	kil.	5,063 f.	10 c.
Février	4,661		3,862	60
Mars.....	13,775		9,755	05
Avril.....	38,056		18,776	85
Mai.....	31,977		15,756	40
Juin.....	34,952		17,489	75
Juillet.....	24,995		11,398	80
Août.....	35,331		13,606	
Septembre...	24,856		9,710	90
Octobre.....	20,158		8,013	80
Novembre....	5,001		2,639	15
Décembre....	671		637	85
	240,424	kil.	116,710 f.	25 c.

En 1840, on avait eu :

Janvier.....	7,849	kil.	5,425 f.	25 c.
Février.....	7,863		4,853	55
Mars.....	16,662		13,296	90
Avril.....	55,188		18,125	60
Mai.....	52,669		13,706	75
Juin.....	26,251		11,808	60
A reporter.	166,482		67,216	65

Report.....	166,482 kil.	67,216 f. 65 c.
Juillet.....	23,885	13,143 35
Août.....	21,258	8,822 90
Septembre...	14,706	7,131 80
Octobre.....	20,390	8,581 30
Novembre.....	15,201	7,202 25
Décembre....	5,991	5,063 10
	267,913 kil.	117,161 f. 35 c.

En 1839, la pêche donna 351,044 kil. 172,117 fr. 90 c. c'est la plus forte année.

En 1838, 255,317 kil., 125,151 fr. 65 c.

En 1827, 246,689 kil., 113,630 fr. 90 c.

A Cassis, le produit moyen de la pêche est, par année, de 45,000 fr., dont 24,000 pour la Madrague.

Nous demanderons encore si la passe des thons à la pointe de Port-Miou à été accordée par la Providence à l'Etat et domaine de France ou simplement à la commune de Cassis.

On s'est peut être alarmé de ce que nous avons fait entendre précédemment, que l'Etat devrait acquérir ou régir du moins en véritable maître tout ce qui est bois en France ou susceptible de le devenir par longueur de temps; ce serait néanmoins dans l'intérêt des communes; leurs revenus seraient plus certains, leur territoire se bonifierait jusqu'à un certain point, tandis qu'une madrague appartenant à l'Etat n'améliore rien; seulement il peut y avoir un peu plus de poissons pour la consommation locale. Mais ce n'est pas faute de poissons que nous courrons jamais risque de mourir de faim, et que nos ouvriers auront moins de force musculaire à dépenser par jour, comme il paraît que c'est leur condition vis-à-vis des ouvriers anglais qui mangent plus de viande.

S'il faut absolument des madragues, pourquoi ne seraient-elles pas pour les communes une sorte de biens commu-

naux? N'est-ce pas à cause de la mer que les communes maritimes se sont formées en des lieux dont l'aridité est quelquefois si repoussante? La mer n'est-elle pas leur lot, un lot qu'elles partagent, il est vrai, avec tout le monde; mais dans lequel, beaucoup mieux que qui ce soit, elles peuvent exercer le droit de premier occupant? Ce droit de premier occupant ne l'avaient-elles pas exercé de temps immémorial aux lieux mêmes où les madragues ont été depuis établies? Ce droit exercé tous les jours par leurs habitants en particulier et quelquefois même collectivement par les *chenchas* de tous les pêcheurs du lieu ou d'un très-grand nombre d'entr'eux ne peut-il pas devenir perpétuel pour elles beaucoup plus naturellement que pour un homme qui n'a jamais pêché de sa vie, qui ne pêchera jamais, ou pour l'Etat, dont l'intérêt n'est point d'avoir du poisson à vendre, mais beaucoup de pêcheurs dont il puisse faire des matelots au besoin?

La permission accordée aux communes maritimes d'établir elles-mêmes des madragues ne violerait pas le principe de la liberté des mers aussi ouvertement que des madragues concédées à des particuliers ou revendiquées et possédées par l'Etat, quand surtout les motifs sur lesquels est fondée la possession actuelle sont divers, sophistiques et fort contestables ainsi que nous pourrions le montrer. Les applications incohérentes et bizarres d'une loi juste dans son principe bouleversent le sens moral des peuples. Quoi qu'il en soit, la statistique de M. de Villeneuve reconnaît que dans notre seul département les madragues ont soustrait onze lieues de mer à la pêche libre; n'est-ce pas assez pour les faire supprimer! Ces onze lieues de mer ont été enlevées non seulement par la place que les madragues occupent, mais encore par la distance à laquelle les pêcheurs non privilégiés sont obligés de se tenir.

Nos communautés maritimes se sont toujours opposées de tous leurs moyens à cette expropriation des mers. Nous avons trouvé dans plusieurs mémoires qu'on insistait sur le peu de monde employé aux madragues, et ce peu de monde ne se compose pas toujours de marins ou de pêcheurs, mais bien de paysans. On fait sentir en outre dans ces écrits que la pêche doit être un moyen d'existence pour les matelots qui, hors le temps de leur navigation, sont pour ainsi dire sans état ni métiers, tandis que le paysan est toujours paysan. La profession de marin est assez dure, sans qu'on vienne encore supprimer en tout ou en partie, et par des privilèges plus ou moins déguisés, ce grand auxiliaire, cet enseignement mutuel de la navigation, la pêche libre.

Le besoin d'empêcher une expropriation des mers qu'à une certaine époque nos pères trouvaient plus âpre, plus ambitieuse de jour en jour, avait fait réclamer comme propriété communale l'île verte, que les abbés de Saint-Victor prétendaient leur appartenir comme n'étant qu'à une portée d'arbalète des terres de leur seigneurie, ce qui était faux; la distance est bien plus considérable. En 1705, un sieur de Flotte, ancien officier retiré à la Ciotat, demanda cette île au Roi. Il voulait établir tout autour et selon le droit que la propriété du sol lui aurait donné, une pêche au moyen de petits filets à l'exclusion des habitants. La navigation ne pouvait guères en souffrir; mais les pêcheurs s'alarmèrent; il y allait de leur existence; le don fait au sieur de Flotte fut révoqué par arrêt du conseil en 1706.

Le gouvernement au fond a toujours eu sur la pêche les mêmes idées que nous avons essayé de développer. Voici comment s'exprime un arrêt du conseil-d'état du 16 mai 1738 relatif à la matière qui nous occupe. « Le Roi, dit-on, a déclaré son intention avoir été, en faisant auxdits pêcheurs les dons portés par lesdites lettres du mois de décembre 1662, de leur faire don des lieux où de toute mémoire ils

sont en possession de pêcher, c'est-à-dire depuis le cap de l'Aigle jusqu'à la Couronne (il s'agissait des pêcheurs de Marseille) en laquelle possession ils sont maintenus et conservés à la charge qu'il sera permis à tous pêcheurs de quelques lieux et endroits qu'ils soient, même aux étrangers, d'y venir pêcher sans être troublés, sous les réglements toutefois, ordre et police des prud'hommes. »

La liberté entière des mers a donc toujours été reconnue, même pour les étrangers, à quelque nation qu'ils appartiennent; mais ces étrangers doivent se soumettre au tribunal des prud'hommes. Au-delà des deux lieues en mer qui forment le territoire de cette juridiction, ils peuvent pêcher comme ils veulent et où ils veulent; mais en deça, ils sont soumis à tous les réglements, à toutes les restrictions imposés aux communautés de pêcheurs. Autrefois, nous voyions arriver toutes les années à la Ciotat quatre ou cinq bateaux catalans qui fesaient la pêche soit du corail, soit du poisson; il n'en vient plus aujourd'hui, ni même à Cassis. Les pêcheurs du lieu vont plus loin en mer qu'ils ne faisaient, et emploient des filets qui calent davantage. Il venait aussi, à une époque plus reculée, des barques des Martigues pêcher dans notre golfe. Mais dans les parages de Marseille il y a toujours des catalans, des génois et des napolitains que les pêcheurs nationaux ne voient pas sans jalousie, et que le droit des gens ne permet pourtant pas de repousser.

Quant à la pêche de notre canton, il n'y a plus rien à faire pour augmenter les chances à l'avantage des nationaux, si ce n'est la suppression des madragues dont la condition nécessaire est d'être placées dans cette partie des mers que nous avons regardée comme un appendice de tout territoire maritime, condition qui seule les frappe d'anathême aux yeux de quiconque remonte à l'origine du droit et des lois.

VI.

Navigation, Commerce, Industrie.

Il serait trop long de rechercher comment s'établit le commerce direct ou plutôt la navigation de la Ciotat; nous aurions plutôt fait d'énumérer les causes de dépérissement et de ruine. On ne peut former que des conjectures sur les anciens rapports des habitants de la côte avec les Pisans et les Génois, rapports où le château de Cassis et les tours de la Ciotat ont dû jouer un rôle comme entrepôts, surtout pour les marchandises précieuses. Dans ces premiers temps les profits devaient être pour les seigneurs, pour ceux qui avaient toute la police de la côte.

C'est au commerce des grains exploité par nos pères avec ardeur dès le commencement du seizième siècle qu'on peut attribuer la naissance de la Ciotat actuelle et le développement de Cassis, au bas du château, développement de bâtisses qui fut d'abord la *Bourgade*. Jusqu'à cette époque il n'y avait eu sur ces bords que deux germes de ville déposés par la fréquentation de quelques étrangers, et nourris, fomentés par la proximité de l'Italie, de l'Espagne, de la Corse, de la Sardaigne et des côtes d'Afrique.

On trouve qu'au seizième siècle nos navigateurs se rendaient en des lieux de l'Afrique septentrionale dont le nom était depuis long-temps oublié pour nous et s'était même perdu, tels que la *Massarié*, *Astore*, qui n'est autre que *Stora*, le cap Nègre, Tabarque, etc. Les *Maremmes* ou côtes maritimes de l'état de Sienne, à cette époque et avant que le marquis de Marignan y eut fait raser tant

de villages dont la population entière fut passée au fil de l'épée, produisaient une quantité de blé considérable. La Sardaigne, *Sardinia ferax*, était un autre grenier d'où la Provence tirait ses approvisionnements. On portait de la Ciotat et de Cassis en Italie du vin récolté dans le canton ou dans le voisinage. Même à certaines époques, on a porté de l'huile à Gênes, ce qui serait fort insolite aujourd'hui.

Deux invasions étrangères, les guerres religieuses, puis les guerres purement civiles, sept à huit pestes, dont celle de 1587 fut terrible(1), avaient amené en Provence, dans le cours du seizième siècle, de grandes disettes qui donnèrent beaucoup de mouvement au commerce des grains. Jadis, ce mouvement commercial avait été dans un sens inverse. En 1429, les états de Provence demandèrent au roi Louis III qu'il voulût bien lever la défense d'exporter le blé, attendu qu'on en récoltait au delà de la consommation et qu'il était tombé à très-vil prix. Mais au seizième siècle, les temps étaient changés. La Provence n'avait plus assez pour elle de ce blé que Ciceron (2) donne quelque part pour le meilleur, le plus fin, le plus substantiel des Gaules, et les ports de nos côtes où l'on venait autrefois échanger du blé de l'intérieur contre du poisson, devinrent des entrepôts précieux où l'arrivée d'un navire chargé de grains étrangers, était souvent regardée comme un bienfait de la Providence.

A la Ciotat, quelques grandes fortunes s'élèverent bientôt dont le commerce des grains fut la base. A la fin du seizième siècle, Guilhem Grimaud accusait une fortune de dix-huit cent mille livres, qui feraient 5 à 6 millions d'aujourd'hui.

(1) On en compte même un plus grand nombre ; mais il paraît que toute épidémie prenait le nom de peste.

(2) Ciceron *pro fonteio*

Ce même commerce dans les deux siècles suivants pût encore créer des maisons assez puissantes, et jeta dans la haute bourgeoisie, sur les limites et même sur le terrain de la noblesse des individus qui jamais ne furent envieux de savoir au juste leur origine, ou n'auraient pas aimé qu'on la leur rappelât.

Par suite de ces rapports si avantageux, la Ciotat, qui à la fin du quinzième siècle, comptait à peine trente maisons, en avait mille à la fin du siècle suivant, et n'était encore affouagée qu'à un feu et demi, condition très prospère pour défricher les terres voisines ; aussi les défrichements furent-ils considérables, quoique peu refléchis et d'un produit bientôt épuisé. Des travaux plus analogues à sa position furent commencés et achevés au commencement de ce même siècle. Elle se donna un meilleur port, s'entoura de nouvelles murailles, éleva pour se défendre une petite forteresse, et pour subvenir à ces dépenses, diverses taxes furent établies. Nous n'avons à rappeler que celles dont la pêche et la navigation étaient l'objet.

Dans les années 1562 et 1563, un droit de vingtain mis sur les profits de la mer donna . . 2426 écus 25 s.

En l'année 1564 . . . . . 1733 écus 20 s.

En l'année 1565 . . . . . 877 écus 18 s.

Il existe un cahier des *paches*, faites pour l'arrentement du vingtain mis sur les *arts à pêcher*. On y trouve en 1571, 59 côtes appartenant à autant de particuliers, c'est-à-dire qu'il y avait à peu près 60 patrons pêcheurs.

En 1667, le taux sur les bâteaux et *arts de pêcher*, fut par arrêt de la cour des Comptes, réglé ainsi qu'il suit. Les *eissaougues* devaient payer par année 9 livres ; les sardinaux et entremailhades, 3 livres; les petites frégates, 2 livres. En 1725, tout le corps des pêcheurs abonna pour 50 livres par an. Cet abonnement confirmé le 4 mars 1737 durait encore en 1789. Mais la pêche à cette dernière

époque n'était plus ce qu'elle avait été, sa décadence datait de plus d'un siècle. Un état fait en 1670 porte seulement quatre *eissaougues* et vingt sardinaux. En cette même année, il y avait vingt barques de négoce, et vingt-trois tartanes. Aujourd'hui le nombre de bâteaux de pêche est singulièrement augmenté, tandis que celui des navires partant de la Ciotat et y faisant retour, est nul.

En 1668, une taxe de huit livres par mille quintaux fut établie sur les bâtiments de mer, qui fesaient voyage au Levant; la taxe était de moitié pour les voyages de blé; elle produisit en 1671, 755 livres, année commune, jusqu'en 1739, elle donnait plus de 700 livres.

Ce fut au plus beau moment de sa prospérité croissante que la communauté de la Ciotat prit le titre de république, du moins on trouve sur la couverture d'un registre resté presque tout en blanc, l'intitulé qui suit : *Livre contenent des affaires de la république de la Cieutat.* 1572.

Quelle idée précise nos pères attachaient-ils à cette dénomination politique? La même idée peut-être qui fit la grandeur de Venise, de Florence, de Pise, de Gênes. Mais à la conception de cette idée avaient concouru beaucoup trop d'illusions qui ne tardèrent point à se dissiper. Quand la communauté de la Ciotat se suffisait à elle-même pour la construction d'une forteresse, de murailles nouvelles et d'un nouveau môle en même temps que son église paroissiale, édifice fort vaste, sortait de terre, le commerce était encore presqu'entièrement libre, la foraine n'était pas établie, ou du moins ses inquisitions n'étaient pas si rigoureuses, ses formes si âpres qu'elles le devinrent par la suite, lorsqu'elles occasionnaient des soulèvements accompagnés même de meurtres, ainsi que nous le voyons dans une lettre écrite par l'autorité supérieure le 4 juillet 1615, à nos consuls pour les engager à ne faire *aucuns outrages* ni injures aux commis de la foraine, mais plutôt

envoyer, s'il le fallait, des mémoires contre ceux qui auraient pu malverser et commettre quelques abus en leur administration. En ce temps de prospérité commerciale, l'amirauté n'était pas encore créée, et les gênes qu'elle devait apporter à la navigation et même à la construction des navires n'étaient pas connues. Quand les officiers de l'amirauté furent établis, ils exigèrent un droit de descente des agrès et apparaux qu'on faisait venir de Marseille. Les ordonnances et règlements exigeant qu'on fit passer des soumissions à tous ceux qui embarquaient des canons, fers agrès et apparaux ; les patrons ne pouvaient se libérer de l'engagement souscrit par eux au lieu du départ, qu'en rapportant un certificat de décente ou débarquement, car il leur était expressément défendu de les porter à l'étranger, et ce certificat étant nécessaire, un droit y fût attaché, suivant les principes fiscaux de tout temps en usage. On trouve aussi des plaintes sur un droit excessif de visite que ces mêmes officiers, de qui dépendait la police de la navigation, s'attribuaient.

Nous avons déjà dit que des relations considérables s'étaient formées avec l'Espagne. Les galères de cette puissance ayant coutume de s'arrêter à la Ciotat, quand elles allaient en Italie ou en venaient, il s'établit un commerce d'étoffes et d'objets de luxe que des marchands de Lyon vinrent rendre assez actif. A Cassis, on trouve aussi des traces du séjour de quelques industriels lyonnais.

Du reste, voici un état de voyages faits en 1669 par des navires de la Ciotat :

Des côtes de Barbarie en Espagne.....	27.
Du Levant à Marseille.....	12.
Du Levant et de la Barbarie à Toulon.....	7.
De Lisbonne à Gênes.....	4.

Les relations les plus importantes étaient avec l'Italie. Elles n'étaient pas accidentelles comme paraissent l'avoir été

ces communications intermédiaires entre la Barbarie et l'Espagne, probablement pour des blés. Depuis la prise de Constantinople, il n'était plus permis à ceux des peuples Italiens qui n'avaient point de traité avec les Turcs de faire flotter leurs pavillons dans les ports orientaux. Les navires de Provence comme plus à portée étaient employés à soutenir les relations que les grands commerçants d'Italie, ces princes négociants du moyen-âge, avaient formées avec les juifs, les grecs et même les musulmans, malgré les défenses souvent réitérées et toujours méconnues de l'autorité ecclésiastique, qui, sur ce point ne refusait pas toujours de se laisser tromper. Le port de la Ciotat eut le plus de part à cette navigation. Nous avons extrait d'un état que la douane de Livourne fournit dans le temps, le relevé qui suit de tous les navires portant pavillon de France, qui du Levant, de la Candie, de l'Archipel, de la Morée, de Tripoli de Barbarie, de Tunis, d'Alger, de Tétouan, de Salé et autres lieux, étaient venus dans ce port que Florence avait substitué à Pise, jadis si fréquentée des orientaux et que les satiriques du temps appelaient une ville musulmane.

Il s'était fait à Livourne depuis le 1er janvier 1659 jusqu'au 10 juin 1682.

292	voyages	par navires	de la Ciotat.
118	id.	id.	de Marseille.
52	id.	id.	de Cassis.
47	id.	id.	de Six-Fours.
29	id.	id.	de Frontignan.
18	id.	id.	des Martigues.
8	id.	id.	de Toulon.
5	id.	id.	de la Seyne.
1	id.	id.	de Saint-Tropez.
1	id.	id.	d'Arles.
1	id.	id.	de Nice.

Il existe un autre état des navires qui de l'échelle du Seyde et de Saint-Jean-d'Acre, très importante alors, avaient apporté des soieries, drogueries, cotons et autres marchandises à Marseille.

Cette ville est comprise pour	82	navires ou voyages.
La Ciotat pour.....	41	id.
Cassis.....	13	id.
Toulon.....	3	id.
Antibes.....	2	id.
Les Martigues.....	1	id.

Ces états avaient été dressés pour constater le payement d'une taxe imposée sur tous les navires français faisant le commerce du Levant, laquelle taxe devait servir à payer les dettes d'un de nos ambassadeurs et ce qu'on appelait les dettes de la nation, c'est-à-dire quelquefois les sottises de nos consuls. C'est par cet impôt que la ruine de la navigation provençale commença et que s'établit dans la Méditerranée la prepondérance des navigations hollandaise et anglaise. L'histoire de cet impôt funeste, comme le sont en général tous les impôts mis sur le commerce, ne manque pas d'intérêts; mais les détails en seraient trop longs, et leur place n'est point ici.

Une autre de ces causes qui finirent par ruiner une navigation si profitable pour la Ciotat et pour Cassis, ce fut l'obligation de faire quarantaine à Toulon ou à Marseille. Des arrêts du parlement de Provence avaient à plusieurs reprises imposé cette obligation depuis 1622. Auparavant, chaque port de mer avait à quelque distance sur la côte un mouillage pour les navires soupçonnés de contagion. Les personnages distingués faisaient leur quarantaine dans quelque bastide au voisinage de la mer. Quant aux bâtiments où sévissait la peste, on les releguait à Jarros, à l'île Verte, etc. Il avait été permis de donner l'entrée aux navires qui avaient fait leur quarantaine soit à Malte, soit à Livourne.

Cette permission fut ensuite retirée. A la fin du dix-septième siècle, Toulon même avait perdu son privilège; mais il lui fut rendu en 1705. On trouve dans un mémoire écrit à cette occasion que le commerce de Toulon ne se faisait qu'avec des marchandises tirées du Levant et de la Barbarie; que les fonds médiocres des toulonnais et autres provençaux ne pouvaient occasionner l'encombrement de la place et suffisaient toutefois pour faire venir à Toulon les cendres du Levant, les cuirs en poil, la cire jaune brute, les laines, quelques cotons filés et non filés, les galles du Levant, l'huile d'olive, les fromages, les riz, les légumes et les blés. A part les denrées de consommation, ces marchandises alimentaient les manufactures de Toulon, qui consistaient en savonneries, tanneries, draperies grossières, chapelleries, blanchissage de la cire, cotonine à voiles, et teinture. Les habitants de Toulon, de la Ciotat et des autres ports de la côte avaient ensemble, selon ce mémoire, trois fois plus de navires que Marseille. On faisait voir en 1688 un dénombrement de cent vaisseaux ou grandes barques actuellement employés au commerce du Levant et qui appartenaient aux seuls habitants de Toulon, de la Ciotat, de Cassis et de la Seyne. A cette époque, on ne parlait déjà plus de Six-Fours dont la Seyne était le port comme la Ciotat avait été celui de Ceyreste. Les Martigues, Saint-Tropez, Cannes, Antibes et Saint-Nazaire avaient encore un nombre d'environ 250 tartanes employées au petit commerce de la pêche, au transport des vins et autres denrées de la Basse-Provence en Italie, en Espagne, et trafiquant aussi sur les côtes de la Barbarie.

Les toulonnais réussirent dans leurs représentations. Un arrêt du Conseil-d'Etat de 1705, permit aux marchands et habitants de la ville de Toulon et de la Seyne d'envoyer les vaisseaux et bâtiments à eux appartenants dans les ports de la Candie, de l'Archipel, de la Morée et de la Barbarie,

pour y négocier et charger les marchandises du crû des dits pays, à l'exception néanmoins des soies, et revenir ensuite *directement* dans le port de Toulon, etc. Un état fait à cette époque des vaisseaux, barques, pinques et tartanes du port de Toulon, de la Seyne et de Saint-Nazaire, propres pour le commerce du Levant, mentionne 23 vaisseaux, 18 barques et 43 tartanes.

La Ciotat comptait encore à la fin du dix-septième siècle, 30 vaisseaux et 10 grgndes barques. Vers ce même temps un armateur de Cassis, M. Rastit, avait à lui seul 22 navires. A une date encore plus ancienne, M. Curet de Cassis avait un grand nombre de polacres. Mais tous ces navires vinrent se perdre dans la marine de Marseille qui s'était chaque jour accrue depuis l'édit de franchise. Puis, s'élevèrent les guerres de Louis XIV avec les puissances maritimes. Ces puissances qui nous avaient supplantés dans es ports d'Italie, après avoir rendu moins fructueuse la navigation de nos ports secondaires, la détruisirent presqu'entièrement. Il y a peut-être quelque exagération dans ce qu'on dit en un mémoire du 12 décembre 1710, que depuis 1704 on avait pris 44 vaisseaux de la Ciotat, et que la perte de cette ville par prises et naufrages était de 130 bâtiments; mais tous les documents font foi de grandes misères au commencement du dix-huitième siècle.

La peste de 1720 dont la Ciotat parvint à se garantir ramena du mouvement dans son port. Quelques années après, une demande en réduction de feux n'obtint point faveur, parce que les procureurs du pays prétendirent que les armateurs de la Ciotat avaient gagné des sommes énormes durant la peste. Il est vrai que par arrêt du Conseil des 21 mai et 8 juin 1721, le Roi avait accordé à la Ciotat la faculté d'envoyer ses navires dans le Levant et en Barbarie, pour y prendre des blés et denrées pour la subsistance de ses habitants et des communautés voi-

sines avec la permission de donner quarantaine à tout bâtiment qui viendrait dans son port chargé desdites denrées non-susceptibles de contagion. Mais une fois la crainte d'une famine dissipée, on en revint aux anciennes rigueurs.

Ce qui fesait tort aux commerçants et aux marins de la Ciotat, c'est que l'usage des banques y était inconnu. On gardait l'argent dans ses coffres, c'est-à-dire qu'on le dépensait en superfluités ou bien en construction de bastides improductives. Cependant quelques navires fréquentaient encore l'Orient et l'Italie. Gênes, Venise, Livourne, à défaut de nos bâtiments pris ou perdus, employaient quelquefois nos capitaines, malgré la défense rigoureuse qu'on avait faite de prêter le pavillon de France aux étrangers. Bientôt s'introduisit la caravane du Levant au moyen d'expéditions pour deux années, pendant lesquelles on portait des marchandises d'une échelle à l'autre pour les Juifs, les Arméniens, les Grecs et les Turcs. L'arrivée d'une escadre russe dans la Méditerranée vers la fin du règne de Louis XV, l'armement de corsaires sous pavillon russe, et la chasse qu'ils donnaient à tout navire portant la bannière du Grand-Seigneur, procurèrent pendant quelques années de grands avantages aux caravanes de la Ciotat, de la Seyne et de St.-Tropez. Ce fut une époque prospère à la quelle la guerre pour l'indépendance de l'Amérique anglaise vint mettre un terme. La Ciotat fut de nouveau ruinée. Tout l'argent qui pouvait y circuler fut enlevé par les pertes de la marine marchande. Les bourgeois, les capitaines retirés s'étaient mis à signer des assurances ; une bourse même s'était formée. On signait tout, et on perdit immensément.

Au commencement de la révolution, la prospérité à laquelle Marseille était parvenue par l'union du commerce des îles à celui du Levant ne pouvait que réjaillir sur la Ciotat qui ne faisait presque plus d'affaires en particulier, bien qu'on lui eût accordé en 1788, le bénéfice de l'arrêt

du 31 octobre 1784, qui permettait le commerce des colonies aux villes de France, dont les ports pouvaient recevoir des bâtiments de 150 tonnaux. Cette permission, la communauté de la Ciotat l'avait demandée depuis plusieurs années, et voici ce que nous trouvons dans une lettre de M. l'intendant DE LA TOUR à ce sujet ; elle est datée du 2 janvier 1782. « Lorsqu'il a été question, dit M. DE LA TOUR aux consuls, de votre demande tendante à faire directement le commerce avec les îles et les colonies françaises, il m'avait paru qu'elle était favorable et qu'il y avait lieu d'y avoir égard. J'aurais désiré que le conseil eût pensé de même. Mais le ministre vient de m'annoncer qu'il ne l'a pas jugée susceptible d'être accueillie par plusieurs raisons. La position de la Ciotat entre Toulon et Marseille ne lui permettra jamais d'aller en concurrence avec ces deux ports; un seul bâtiment suffirait pour enlever toutes les productions de votre territoire. Les lettres patentes de 1717 avaient restreint à treize les ports par lesquels il serait permis de faire le commerce des îles, tandis qu'aujourd'hui il y en a vingt-six, dont à peine dix voient partir des vaisseaux pour les colonies françaises. Enfin, si l'on accordait à la ville de Ciotat la faveur qu'elle sollicite, bientôt cette faveur serait réclamée avec plus de fondement pour les ports d'Antibes et autres. A quoi le ministre ajoute que bien loin d'ajouter au commerce des îles d'autres ports à ceux qui existent aujourd'hui, il est à craindre que leur multiplicité ne fasse naître les abus que la loi avait voulu éviter. »

Quels étaient ces abus? Au point de vue où nous sommes, il nous semble qu'il ne pouvait y en avoir d'autres que certaines lésions du fisc et quelques infractions aux lois prohibitives de COLBERT et de ses émules, de ces lois que NAPOLÉON est venu exagérer et qui ont pour résultat inévitable d'enrichir outre mesure quelques individus en ap-

pauvrissant la masse. Les états de Provence avaient sans doute en vue l'inanition à laquelle étaient d'un jour à l'autre reduites nos villes maritimes, lorsqu'ils combattaient avec vigueur et persévérance un système qui, par sa nature, ne pouvait avoir qu'un moment d'à-propos, un de ces systêmes empyriques dont la durée est plus désastreuse que leur première mise en œuvre n'a pu faire de bien.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir nullement débattre une questiou que mille circonstances rendent trop ardue, nous chercherons dans un mémoire dressé par la municipalité de la Ciotat en vertu de l'article 1er de la loi du 24 vendémiaire de l'an 3, qu'elle était en 1789 la situation de notre port.

1° 25 à 30 navires de 150 à 200 tonneaux faisaient encore la caravane dans le Levant, commerce d'autant plus avantageuse qu'il ne demandait qu'une faible mise de fonds, offrait une rentrée lucrative entièrement due au travail non à la spéculation, et formait beaucoup de marins, des marins meilleurs que ceux dont le commerce des îles pouvait doter nos classes.

2° 30 à 40 polacres, bricks ou bombardes de 100 à 150 tonneaux employés par la compagnie royale d'Afrique, ou par des maisons particulières de Marseille et faisant des voyages réglés soit aux côtes de Barbarie, soit en Italie.

3° 25 à 30 petits bâtiments de 60 à 80 tonneaux faisant le cabotage de nos côtes.

Maintenant, que reste-il de toute cette marine? Rien. Pas un navire qu'on puisse dire de la Ciotat, pour y avoir été construit, pour en avoir fait son point de départ, pour y faire ses retours, pour venir au moins s'y radoubler, *quassata ventis et annis*. Il en est de même à Cassis où l'on avait mis à la mer jusqu'à des navires de 400 tonneaux; où, en 1760, on avait commencé à construire pour la compagnie d'Afrique.

Quelques misérables *bisques* ou tartanes pour le trans-

du vin, du bois à brûler, de la chaux, de la pierre froide, des pavés, voilà tout ce que présente la marine réelle de ces deux ports, absolument réduits à n'être plus que des lieux de relâche, et c'est sous ce rapport que nous allons un moment les considérer.

Parmi les droits municipaux qu'on avait établis à la Ciotat pour l'entretien et l'amélioration du port était celui du *fanalage*. Ce droit était dû par tous les navires autres que ceux de Provence, qui jetaient l'ancre à l'île Verte, mouillaient dans le golfe ou entraient dans le port.

Le relevé de l'année 1678 porte :

Navires venant de la rivière de Gênes	119.
d'Agde	46.
de Frontignan	31.
de Saint-Malo	1.
Etc., etc.	

On trouve dans l'année 1686 :

Navires venant de la Rivière de Gênes	63.
d'Agde	49.
de Frontignan	18.
de Nice	6.
de Mayorque	4.
de Saint-Malo	3.
de Naples	3.
de Hambourg	1.
de la Rochelle	1.
Etc., etc.	

Ces relevés ne portent pas les navires de Provence; ils n'étaient point assujétis au droit. Aujourd'hui le nombre des navires de toute grandeur qui relâchent à la Ciotat dans l'année est de 11 à 1,200; il est à Cassis de 3 à 400; et c'est comme ports de relâche uniquement que ces deux points de la côte ont de l'importance.

Quant au commerce qui pouvait se pratiquer jadis en ces deux ports, on ne voit bien nettement que celui des blés et denrées, suivant les circonstances. Car même sur ce puissant article, il y avait désavantage avec Marseille, où depuis long-temps on n'exigeait plus sur les blés, sur les farines et sur toute sorte de grains, le droit de la table de mer, droit municipal, puis royal, étendu aux autres ports de Provence et vivement réclamé sous Louis XIV, par ces âpres adjudicaires et fermiers royaux qu'on voit paraître à cette époque d'inquisition fiscale où rien de ce qu'on avait exigé du peuple en divers temps et sous quelque forme que ce fût ne resta dans l'oubli.

Un commerce moins apparent et qui toutefois devait être assez actif est celui des pacotilles. Nous avons parlé des rapports de nos marchands avec les galères d'Espagne; nous avons indiqué la navigation intermédiaire que nos vaisseaux faisaient avec ce royaume et les ports de la Barbarie. Une infinité d'objets de luxe, ainsi que des drogueries, des épiceries devaient s'écouler dans ces fréquentations diverses.

On trouve qu'en 1606 il y avait à la Ciotat 9 merciers et 8 en 1161; qu'en cette époque, il y avait de 10 à 11 drapiers et couturiers, de 14 à 16 revendeurs, de 15 à 19 hostes (hôteliers). Ces professions annoncent à la fois affluence d'étrangers et commerce de détail.

Au seizième siècle, la Ciotat avait des coraillers. On en retrouve 2 en 1690. Mais cette industrie paraît n'avoir été qu'intermittente. Elle avait produit des objets d'un travail précieux. On fait surtout mention d'un petit vaisseau tout en corail, coque, voiles et cordages, donné en *ex-voto* à *Notre-Dame du Bon Voyage.*

La fabrication de corail s'est maintenue à Cassis, bien qu'elle ait éprouvé d'assez longs calmes. Elle a vivement repris aujourd'hui qu'on est à la recherche de tous ces

effets gracieux que produisaient les arts et les parures du seizième siècle. La fabrication du corail occupe à Cassis près de cent personnes du sexe dont quelques-unes sont de véritables artistes, exécutant des dessins délicats. Cette fabrication a le grand avantage qu'on peut s'en occuper chez soi, au milieu de son ménage.

Tandis que les demoiselles de Cassis façonnent le corail, d'autres personnes du sexe d'un rang inférieur, au nombre d'environ 200, travaillent sans sortir non plus de chez elles à des tissus de sparterie formant des cabas ou *scourtins* pour les moulins d'huile, etc.

La fabrication du corail verse dans Cassis 50,000 fr. par an ; et celle des *scourtins* 52,000.

Au commencement du siècle dernier, les filles de la Ciotat et de Cassis s'occupaient à faire des piqûres sur la toile blanche avec des dessins magnifiques. Ces beaux ouvrages s'appelaient en provençal *boutis* et en français *du Marseille* ou *piqué de Marseille*. Durant la belle saison, toutes ces ouvrières travaillaient devant leurs portes, comme dans la Basse-Normandie, les faiseuses de dentelles. Au *boutis* qui n'est pas tout-à-fait abandonné, succéda le *filet,* que remplaça pendant la révolution la filature du coton au rouet, à son tour chassée par les mécaniques. Dans tous ces travaux, il n'y avait pas d'encombrement d'individus sur un même point, et c'est un grand inconvénient de l'industrie actuelle que ces agglomérations mal saines.

L'extraction et la taille des pierres froides et des pavés verse par an dans Cassis environ 200,000 fr.

Les industries de la Ciotat sont plus bruyantes. Il y a deux établissements à vapeur, une filature de coton et un magnifique atelier où l'on forge tous ce qui regarde les locomotives de terre et les *steamers*. A la filature de coton est jointe une tisseranderie, et le même moteur sert

encore pour un moulin à farine. Cet établissement occupe au-delà de quatre-vingt personnes. Il a rendu de grands services à la population pauvre, depuis près de cinquante ans qu'il existe sous différentes formes et combinaisons, mais toujours sous la même direction. Dans l'établissement de cette manufacture à laquelle fesaient obstacles presque toutes les circonstances locales, dans ses divers accroissements et transformations, il a été déployé dix fois plus de talent et de courage qu'il n'en faudrait en d'autres localités pour fonder des fortunes immenses.

On ne peut que recommander les toiles à voile de coton qui sortent de cette fabrique. Elles ont lutté avec avantage contre les toiles de chanvre dans des expériences officielles qui ont été faites; et le témoignage des navigateurs qui s'en servent leur ont toujours été favorable.

La manufacture de locomotives a rencontré aussi de grandes et de nombreuses difficultés. Nous aimons à croire qu'elles sont toutes surmontées, et ce qui nous plaît surtout c'est l'emploi qu'elle présente à des bras que la campagne a de trop. Il vaudrait mieux pourtant que ce trop-plein de la population agricole fut versé dans la marine; mais autant nos ayeux étaient portés à cette rude mais noble profession, autant la génération actuelle s'en écarte. Quoiqu'il en soit, l'atelier des locomotives donne en ce moment du travail à plus de 250 ouvriers; on pense que ce nombre s'élevera bientôt à 400. (1).

La construction des navires en bois n'est plus ce qu'elle a été jadis, lorsque l'arsenal de Toulon prenait parmi nos charpentiers et maîtres de hache ses plus habiles constructeurs de vaisseaux et de galères, les Coulomb et les

(1) En ce moment (janvier 1842) et depuis que deux paquebots transatlantiques ont été mis en construction, le nombre de 400 est dépassé.

Chabert qui ont laissé un nom et une descendance honorables. Nous pensons même, sans avoir fait pourtant à ce sujet beaucoup de recherches que les Coulomb et les Chabert, membres de l'Académie des sciences, dans le siècle dernier, appartenaient à ces familles.

En 1606, il y avait 7 savonneries, en 1611, il n'en restait plus que 3. C'était de forts petits établissements. En 1779, une fabrique de savon occupait 6 ouvriers. Quelques années avant la révolution, cette fabrique s'était considérablement accrue et avait acquis de l'importance. Quand elle cessa, il ne resta plus qu'un petit fabricant comme ceux de 1606 et de 1611. Maintenant on ne fait plus de savon du tout.

Une grande raffinerie de sucre s'était établie en 1787. Mais à peine venait-on d'achever tous les travaux de maçonnerie nécessaire que la révolution survint et amena un ordre de choses tout contraire à celui qui avait fait établir cette raffinerie ainsi que la grande savonnerie. Les barrières dont la franchise du port de Marseille avait fait ceindre le territoire de cette ville, voilà l'origine de ces essais de fabrication en dehors d'une banlieue parfaitement libre, il est vrai, mais d'où rien ou presque rien ne pouvait sortir sans payer et qu'on ne pouvait pas même traverser sans acquit à caution.

Après la grande raffinerie, une autre beaucoup plus petite s'était établie et dans le temps qu'elles travaillèrent simultanément, on les vit exploiter par année 18000 quintaux de sucre brut. La savonnerie consommait 3000 milleroles d'huile, outre celle qui lui convenait dans le pays. Les barilles, cendres et soudes allaient à 4,400 quintaux. On ne compte pas la chaux et le charbon de pierre.

On a essayé en divers temps des verreries à la Ciotat; on en avait essayé une à Cassis. Elles n'ont pu prospérer.

Une industrie qui ne date que de quelques années vient

d'acquérir beaucoup d'importance. On exploite par an près de 200 mille pavés qui en partant de la Ciotat, représentent une valeur d'environ 25 centimes la pièce.

Mais de toutes les industries, la plus naturelle au pays, celle qui fait surtout l'existence de la Ciotat, c'est le métier de la mer. Ce mémoire de l'an 3, dont nous avons déjà parlé, porte à 6,000 âmes la population de la Ciotat et compte de 11 à 1,200 marins classés. Nous admettrons ces nombres qui pourtant sont au-dessus de la réalité actuelle; mais nous dirons qu'aujourd'hui sur ces 1,200 hommes, il y en 3 ou 400 qui sont entrés dans les marines étrangères et que le pavillon de France ne reverra plus. 300 autres sont actuellement au service de l'Etat, ce qui forme un contingent prodigieux; et le reste est hors de service ou employé sur les navires marchands.

Les causes de la désertion qui affligent notre port comme tous les autres, sont en grande partie morales. Les relever, ce serait entrer sur un terrain où l'on ferait de la satire plus que de la statistique. Il nous suffira de dire que l'aversion de nos marins pour le service des vaisseaux de guerre n'a jamais été plus prononcée que depuis les temps déplorables, sous plusieurs rapports, de la marine impériale. Des modifications importantes ont été apportées dans le service de la marine, et pourtant l'aversion n'est guères moindre. C'est un objet digne de considération, mais sur lequel nous ne pouvons nous arrêter.

Nous allions oublier, et bien mal-à-propos, une petite fabrique de plomb qui existait encore en 1793 avec 4 ouvriers, et qui fut très utile en ce moment extraordinaire où il fallait sur-le-champ créer tant de ressources pour soutenir la guerre contre toute l'Europe. Une lettre datée d'Ollioulles, le 20 frimaire an 2, et signée Buonaparte, fait connaître quels services importants cette petite fabrique a pu rendre. Le commandant de l'artillerie de l'armée devant Toulon,

écrivait aux officiers municipaux de la Ciotat. « Je vous requiers, citoyens, de faire défaire sur-le-champ le toît de la chapelle (le dôme des Pénitents bleus) pour avoir du plomb pour faire des balles; n'oubliez aucune des mesures que vous pourrez prendre pour nous procurer une grande quantité de plomb. Vous avez un fondeur à la Ciotat qui ne travaille que très peu. Il faut que vous veilliez à ce qu'il ne se repose pas un instant; donnez-lui des ouvriers intelligents pour l'aider et pour apprendre ce métier qui est très-facile. Instruisez-moi de la quantité de balles qu'il fait en 24 heures; il faut que son fourneau soit allumé jour et nuit. »

Etait-ce à Buonaparte, ou au général en chef, ou aux représentants du peuple à donner cet ordre? Quoiqu'il en soit, on y trouve un nouveau témoignage de la part très active que Napoléon prit au siège et à la prise de Toulon, ce magnifique début de nos grandes victoires (1).

VI.

Etat social. Tableaux de Mœurs.

Rechercher de quelle race antique proviennent les populations de Cassis et de la Ciotat, ce serait vouloir distinguer et reconnaître à leur arrivée dans la mer les eaux par-

(1) La commune de la Ciotat possède 10 lettres du grand homme; plusieurs sont entièrement de sa main; une entr'autres qui porte trois fois sa signature, parce qu'elle renferme trois ordres différents et qui, par diverses circonstances, nous paraît avoir été la première ou l'une des premières qu'il ait écrites comme commandant. Commencée le 27 septembre 1793, achevée le 5 octobre, portant en plusieurs endroits des chiffres au crayon, elle paraît être restée plusieurs jours sous ses yeux, pendant qu'il faisait ses premières dispositions. Cette particularité la rend très-précieuse.

ticulières du Rhône, de la Saône, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Durance, du Gard, et d'une infinité de ruisseaux qui tombent dans ces rivières. On a pris le goût pour certains aliments et même de véritables caprices gastronomiques pour des signes de descendance de filiation. Les gens de Cassis, par exemple, ont été regardés comme enfants des Grecs, parcequ'ils mangent comme eux, par fantaisie, les baies de myrthes. Mais à Cassis, comme à Marseille, comme à la Ciotat, les demoiselles et généralement toutes les filles et les femmes mangeaient autrefois et mangent encore des fèves rôties au four; les demoiselles de Toulon mangeaient et mangent peut-être encore des glands rôtis ! cela tient-il à des origines diverses? On a parlé aussi du goût pour les coquillages de terre et de mer qui nous est commun avec les anciens Grecs. Il nous semble que les Liguriens devaient aussi manger ces coquillages, qui étaient à leur portée comme ils sont à la notre. Quant aux glands des Toulonnaises, aux fèves rôties de nos femmes, aux pois-chiches rôtis ou *garbanços* des Orientaux, n'est-ce pas un reste de la première cuisine des hommes? n'ont-ils pas commencé par tout rôtir: chair des animaux, grains, blés, racines ?

Jusqu'à certain point on pourrait dire que les populations de Roquefort et de Ceyreste, la première surtout, proviennent de peuplades autochtones. Le chiffre de ces deux populations n'a pas varié depuis le moyen-âge, et probablement au mogen-âge il était le même que dans les temps les plus reculés de la domination romaine ou de l'alliance Marseillaise. Avec Julhans qui formait avant la révolution une paroisse séparée, la commune de Roquefort compte environ 450 habitans; celle de Ceyreste en a un peu plus de 700.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de rappeler la population exigue de la Ciotat au moyen-âge. Vers la fin du dix-septième siècle, le chiffre s'était approché de 8,000 sans pouvoir toutefois y atteindre; et en 1698, on se plaignait

déjà d'un commencement de désertion ; 16 des principaux habitants s'étaient retirés à Marseille.

En 1674, à l'occasion des guerres contre les espagnols et les états de Hollande, on avait trouvé en hommes effectifs, actuellement à la Ciotat, et capables de porter les armes, 1,056 individus. Le total de la garde nationale de la Ciotat en 1790 était de 681. Il résulte des opérations faites en 1813 et en 1815 pour l'armement des citoyens qu'au 20 janvier 1815 il y avait à la Ciotat 194 habitans âgés de 20 à 60 ans et payant par eux-mêmes ou par leurs parents 30 francs de contribution alors requise pour être inscrite sur les contrôles de la garde nationale, et que le nombre des habitants contribuables ou de leurs fils payant 6 fr. de contribution était de 480.

Un dénombrement fait en l'an 4 porte le total des habitants à 5,599 ; savoir :

1809 hommes et garçons au dessus de 12 ans.
2263 femmes et filles au dessus de 12 ans.
878 garçons au dessous de 12 ans.
649 filles au dessous de 12 ans.

Un autre dénombrement fait en 1831 donne 5427, et cette population est ainsi repartie :

	Garçons.	Filles.	Mariés.	Mariées.	Veufs.	Veuves
Dans la ville..	1108	1287	730	735	116	369.
A la campagne.	318	289	215	214	27	19.

On voit, par ces derniers chiffres, qu'à la campagne il y a plus de garçons que de filles, et que dans la ville c'est le contraire qui a lieu.

Un dénombrement de 1709, en faisant ressortir de nouveau ce résultat, nous fera connaître en même temps la population religieuse de cette époque.

1920 hommes ;
2580 femmes ;

2610 enfants;
16 prêtres et ecclésiastiques séculiers;
14 religieux capucins;
13 oratoriens;
9 minimes;
7 pères servites;
66 personnes, religieuses, pensionnaires et servantes au couvent des Ursulines;
48 personnes, religieuses, pensionnaires et servantes au couvent des Bernardines;
3 hermites;
20 malades et gens de service à l'hôpital;
250 personnes à la campagne.

En tout 7556 individus. De nos jours, la population officielle, en 1840, n'est que de 5237, et le nombre moyen des malades, indigents et vieillards de l'hospice, n'est pas moindre de 33.

La population de Cassis était avant la révolution de 2,500 âmes. Le nombre des marins n'y a jamais été proportionnel à celui des marins de la Ciotat, bien qu'il fut considérable; il n'y avait pas non plus cette population religieuse qui faisait à-peu-près de cette dernière commune une ville italienne ou espagnole; mais quant à l'excédent des filles sur les garçons. il existait dans une population comme dans l'autre. A Ceyreste et à Roquefort il y avait à-peu-près parité, quand l'avantage n'était pas décidément du côté des garçons.

Aujourd'hui la population officielle de Cassis est de 1846; mais, dans la réalité, le chiffre doit approcher de 2,000.

On trouve dans toute cette population trop d'individus mal conformés; ce n'est pas toujours en eux vice de naissance; l'usage des maillots y contribue beaucoup, ainsi que l'habitude de confier les tous petits enfants à d'autres enfants un peu plus âgés qui les tiennent dans de mauvaises

positions, et quelquefois même les laissent tomber. Beaucoup d'individus ne sont estropiés que par le fait innocent de leurs sœurs aînées.

C'est une considération trop vague, selon nous, d'attribuer la constitution physique de l'homme au climat qu'il habite et au genre de vie qu'il suit de préférence. Dans la même ville, dans le même hameau, dans la même famille, le tempérament, les qualités intellectuelles, les penchants et les aptitudes ne se présentent-ils pas avec d'infinies variétés? Quelle prodigieuse différence quelquefois entre un homme et un autre homme, surtout dans les pays les plus civilisés?

Le climat de Cassis est habituellement plus chaud d'un dégré que celui de la Ciotat, lequel se trouve plus accessible aux brises de mer et à ces vents frais qui viennent des Alpes et des montagnes de la Corse. A Cassis, les humeurs scrofuleuses sont plus communes; à la Ciotat, ce sont les maladies de la peau, la teigne; Ceyreste qui est dans un fond, au milieu des fumiers, sans que son atmosphère soit sillonnée par de vifs courants d'air, compte toujours beaucoup d'ophtalmies. Les gens de Roquefort ont toute la belle santé des montagnards; toutefois on rencontre des goîtres dans cette population. Il y a aussi des épileptiques, de même qu'à Cassis. Dans le département du Var, la Cadière partage avec Ceyreste l'inconvénient des ophtalmies.

En général, les paysans de la Ciotat et de Ceyreste, entre les populations de Saint-Cyr, de Cuges et de Roquefort, distingués par leur taille et par leur force, sont maigres et d'une chétive apparence, quoique très laborieux. Les paysans de Cassis tiennent beaucoup plus que leurs voisins maritimes de la race qui peuple le *terradour* ou territoire de Marseille. Toutefois à ce dernier tirage, les conscrits de Cassis n'ont pas favorablement représenté la population à laquelle ils appartiennent.

Il n'était pas extraordinaire qu'en des pays de marine le sang des familles, même les plus honorables, fut quelquefois vicié par les torts anciens des pères, et que des héritages fâcheux vinssent à se manifester sous des formes diverses; mais depuis quelque temps, au dire des gens de l'art, des germes funestes étaient moins fréquemment qu'autrefois déposés dans la population; aujourd'hui, un atelier où surviennent beaucoup d'ouvriers etrangers commence à faire sentir sous ce rapport une influence déplorable.

Aux vices de constitution que nous venons d'énumérer il faut joindre une aptitude trop commune autrefois, mais de nos jours un peu plus rare, à l'étisie ou consomption. Autrefois aussi, l'on comptait plus d'individus atteints de folie ou d'idiotisme. La Ciotat était de même appelée par ses voisins un pays de fous. En 1785, il y avait à l'hôpital général d'Aix trois fous à lier pour lesquels la communauté payait pension. Il n'y a pour le moment qu'un fou de ce genre, mais on compterait bien 26 inividus plus ou moins frappès d'aliénation ou d'idiotisme.

Les cas de suicide ne sont pas très-rares à la Ciotat et à Cassis; malheureusement ils ne restent pas isolés, portant d'ordinaire avec eux une sorte de contagion.

Généralement, on trouve sur notre littoral beaucoup d'anomalies dans la constitution des femmes. Cet observateur malin que nous avons déjà cité a inséré dans son manuscrit l'article qui suit:

« Les filles et les femmes se font raser avec un verre: on voit tous les jeudis et samedis de vieilles femmes avec un petit panier et une boule de verre qui vont raser les femmes et les filles. Je puis vous assurer que je ne savais si c'était un songe; mais je ne puis douter de la vérité d'une chose que je voyais de mes yeux. Elles veulent faire les maîtresses, il est raisonnable qu'en punition elles portent la barbe. »

Nous ne savons pas si rien de pareil se pratique aujour-

d'hui, mais peut-être en 1735, y avait-il quelque fondement plus ou moins réel aux exagérations d'un homme qui, trop souvent, ne paraît avoir pris la plume que par quelque secret dépit.

L'histoire a consigné la sécurité merveilleuse dont put jouir la Ciotat, pendant la peste de 1720. Le choléra n'y a guères sévi non plus, tandis qu'il se déchaînait tout à l'entour avec tant de fureur. Le premier cas fut spontané ; il surgit à la suite d'une indigestion, trois personnes qui vivaient avec le malade ou se trouvèrent en contact avec lui périrent, et tout fut dit. A la seconde apparition, il y eut un peu plus de victimes. Quelques unes étaient venues de Marseille, mortellement atteintes ; d'autres étaient déjà usées par l'âge. Un cas paraît avoir été spontané. Un mari et sa femme qui vivaient tout au bord de la mer au milieu des algues, furent frappés à la fois ; la femme survécut. Il y eut en outre quelques symptômes douteux. En général, le peuple ne croyait point au choléra ; il ne se fit point faute des herbages, des pastèques, des melons, proscrits à Marseille et qui réfluaient à la Ciotat ; aucun accident ne résulta de cet abus.

La grippe a été malheureusement plus funeste que le choléra, et nous ne savons comment expliquer la fureur de l'une et la longanimité de l'autre.

A Cassis, la peste de 1720 fit beaucoup de ravages ; le choléra s'y est aussi manifesté assez rudement, mais la grippe a été moins cruelle.

Avant qu'on eût l'habitude d'enlever l'algue dès que les flots l'ont jetée sur le rivage, il y avait près de la Ciotat, certains enfoncements de terrain débouchant sur la mer, qui recueillaient des miasmes fébriles. Toutes les années, à la fin de l'été, au commencement de l'automne, se manifestaient dans ce quartier, des symptômes de fièvre, beaucoup moins fréquents aujourd'hui.

Ici, comme dans nos recherches sur la formation du sol, on verra sans peine que nous ne parlons point selon la science; elle nous est du tout étrangère; il nous a paru suffisant de citer quelques faits, selon que l'observation la plus simple les présente.

Avant la communauté de la Ciotat, celle de Cassis avait songé à l'établissement d'un asile toujours ouvert aux indigents malades. Ce n'est pas qu'il n'y eut à la Ciotat dès le quinzième siècle, sous le nom de confrérie du Saint-Esprit, une association s'occupant d'œuvres de bienfaisance. Le lieu où se réunissait l'administration municipale était encore appelé dans le siècle suivant l'*Ostal de St.-Esprit*. Le prieur de la confrérie était presque toujours à cette époque un des syndics ou cousuls; mais jusqu'en 1617, quoique les secours ne dussent pas manquer au malheur, il n'y avait pas à la Ciotat d'hôpital proprement dit, tandis que la communauté de Cassis dès l'année 1583 vendait aux enchères à pension perpétuelle en faveur de l'hôpital ou maison de Charité vingt-six places à bâtir sur le terrain où s'élevait la *Bourgade*, qui est devenu la ville actuelle. L'établissement a été long-temps divisé en deux parties, l'hôpital du Saint-Esprit pour les pauvres passants, et l'hôpital de la charité pour les gens du pays. Sur la porte d'une vieille maison, dans une rue perpendiculaire au chemin de la Ciotat; on voit les restes d'un pélican sculpté; improprement regardé comme un Saint-Esprit. La maison primitive paraît avoir été là. Elle était à portée du chemin comme la maison actuelle. Elzéard ou Elzias Prévost, ménager, mort en 1601 fut un des principaux bienfaiteurs de l'établissement Vers le milieu du siècle dernier, un ermite nommé frère Jean, consacra le produit de ses quêtes à faire construire des lits en fer. Ainsi que dans toutes nos petites villes, l'administration de l'hôpital avait toujours été confiée aux consuls.

Le 4 décembre 1617, deux sœurs Marguerite et Louise

Gaymard, fondèrent l'hôpital de la Ciotat ; on ignore les fonds consacrés par elles à cet établissement. Elles suivirent les ordres de leur père mort huit mois auparavant, et que l'inscription mise à son portrait qualifie de fondateur. Ces deux vertueuses filles furent à la fois les institutrices et les infirmières de cette maison. L'hôpital a toujours été sur le terrain qu'il occupe aujourd'hui. Il est dit dans l'acte de fondation qu'Antoine Gaymard avait fait commencer et construire avec intention de l'achever et de l'ériger en forme d'hôpital pour le logement des pauvres indigents dudit lieu, des passants et y abordants, une maison et habitation au quartier de la Grange, et qu'il y avait déjà au moment de sa mort un jardin et quelques bâtiments et citerne. La donation des sœurs Gaymard fût faite aux consuls et communauté du lieu. Les consuls sortant de charge étaient recteurs de l'hôpital. L'édifice ne se composa pendant plusieurs années que d'un rez-de-chaussée sur lequel, en 1681, on éleva un étage. C'est du moins ce que semblerait indiquer l'inscription suivante qu'on lit dans un registre commencé cette même année : *Ex inferiori ad hanc nosodochii superiorem aulam ritu solenni benedictam translati sunt Ægroti XII kal. maj. an. MDCLXXXI.*

Cette ancienne forme n'existe plus, l'édifice actuel est dû aux libéralités de M. de Matignon, ancien évêque de Condom, abbé de Saint-Victor-lez-Marseille, mort en 1727, et dont l'hospice possède un bon portrait peint par Serres. Cet excellent homme avait répandu sur la ville de la Ciotat près de 60,000 francs de bienfaits en tout genre. C'était peut-être plus que sa pension seigneuriale et sa dîme ne lui avaient produit.

L'hospice de la Ciotat a besoin de grandes réparations ; elles sont d'autant plus importantes qu'en temps de guerre il peut avoir à s'ouvrir pour un grand nombre de militaires

malades. Des lettres-patentes du Roi, du mois de novembre 1750 en accordant à cette maison les privilèges, exemptions, franchises et immunités dont jouissaient les autres hôpitaux du royaume, rapportent que depuis le mois de février 1747 jusques au mois de février 1749 on y avait compté au-dessus de 12,227 journées de soldats malades.

Parmi les bienfaiteurs de cet hospice on doit citer François Marin, lieutenant de l'amirauté, qui lui laissa deux terres dans la vallée de Saint-Cyr ; Claude Sicard qui fit bâtir la maison de l'oratoire, pourvut à l'entretien d'un certain nombre de régents, et fit un legs considérable à l'hôpital ; Barnabé Janseaume, fondateur du Mont-de-Piété, et qui n'oublia pas dans son testament les secours à donner aux pauvres malades.

Ce fut le 15 mai 1736 que Barnabé Janseaume fonda un Mont-de-Piété dont les familles de marins retirèrent toujours un grand soulagement. Il avait considéré, dit-il dans l'acte de fondation, que les habitants de la Ciotat, dont toute la subsistance vient du trafic qu'ils font sur mer, sont souvent exposés, soit pendant leur service dans les armées navales de S. M. pour lesquelles la Ciotat fournit presque plus de matelots qu'aucun autre département ou quartier de la Provence, soit pendant leur navigation à bord des navires de commerce, à ne pouvoir envoyer des secours à leurs familles, ce qui met celles-ci dans le cas de recourir à des prêteurs qui les ruinent. L'émission des assignats a détruit et emporté cet établissement utile, dont quelques faibles rentes sont venues se confondre avec celles de l'hôpital.

Il existait aussi à Cassis un Mont-de-Piété régi gratuitement par les administrateurs de l'hôpital, sa dotation a disparu.

On peut en dire autant d'une autre institution philantropique : l'œuvre des pauvres filles à marier qui donnait

avant la révolution jusques à seize dots de 100 fr. chaque année. Un capitaine marin, de la Ciotat, Jacques Prépaud, dit l'Indien, mort en 1627, fit par son testament du 28 mars 1598, une première institution pour *l'augment des dots des pauvres filles qui viendront à être colloquées en légitime mariage, même aux plus proches parentes du dit testateur*. Prépaud l'Indien, avait aussi ordonné qu'à sa mort il serait distribué aux pauvres les plus nécessiteux trois charges de bon blé annone; deux milleroles de vin pur rouge, un quintal de riz et un quintal de chair de bon mouton. Pareille distribution devait avoir lieu tant le jour où l'on célèbrerait son *cantar* ou messe du bout de l'an, qu'au jour anniversaire de son décès dans toutes les années suivantes; seulement, à cette autre distribution, on ne devait donner que deux charges de blés annone, toutes les autres quantités restant les mêmes.

Victor Taulignan, consul de France aux îles de Zante et de Céphalonie, par son testament du 25 mars 1752, institua aussi pour ses héritières deux ou trois pauvres filles de la Ciotat, à marier tous les ans.

Il paraît que Prépaud l'Indien et Victor Taulignan avaient eu l'idée d'aider à marier des filles au-dessus du commun. Mais, soit dépréciation de la monnaie, soit recouvrement imparfait des fonds, les revenus de ces deux fondations ne purent servir qu'à doter de très-pauvres filles. Le peu qui reste de ces fondations appartient au bureau de bienfaisance, qui donne chaque année une dot de cent francs, et deux, tous les trois ans

Un riche citoyen, Jean-François Marin, mort en 1783, avait légué à l'hôpital la somme de quarante mille livres à la charge d'appliquer annuellement mille livres en salaires à des personnes qui nourriraient un nombre de pauvres enfants au lait de la ville et de son territoire, et non de tout autre lieu. Ces fonds ont disparu avec tant d'autres

et par les mêmes causes ; mais, à défaut de l'hopital, les héritiers de Jean-François Marin, ont toujours donné volontairement des secours pour les pauvres enfants au lait.

En 1641, il s'était formé une confrérie de la miséricorde pour accompagner le saint Sacrement de l'autel quand on le portait aux malades, et, par l'article 8 de leurs statuts, les confrères « considérant les grandes nécessités qui « étaient dans le lieu tant aux pauvres qu'aux pauvres bon- « teux, et qu'il n'y avait aucun établissement ni confra- « ternité pour ce sujet, offrirent de quêter durant les « messes, les jours des saints dimanches et fêtes, etc. »

Soixante ans plus tard, le vicaire perpétuel ou curé établit une nouvelle miséricorde de cent-dix demoiselles (dames) ayant droit de faire des quêtes publiques pour distribuer du bouillon aux pauvres malades, et qu'on appela les *Dames du Bouillon* Entre ces deux confréries. l'une d'hommes, l'autre de femmes, quelques altercations survinrent, touchant l'exercice du droit de quêter. La miséricorde des hommes n'existe plus ; celle des Dames a été reconstituée, mais non plus au nombre de cent dix.

Au seizième siècle, il s'était établi une association *mutuelle* pour le rachat des esclaves, les règlements existent, mais nous n'avons pas le temps de les citer, ni de rechercher pourquoi cette association tomba dans l'oubli. Une instruction de M. de Pontchartrain, du 15 février 1708, mentionne une lettre de l'évêque de Marseille écrivant à ce ministre que dans une visite à la Ciotat, il avait découvert la fondation, en 1616, d'une confrérie pour la rédemption des gens de ce lieu qui tomberaient en esclavage chez les Turcs, mais que cet établissement était presque en oubli par le peu de soin qu'on prenait depuis quelque temps de remplir les conditions du pacte. C'était une seconde confrérie, à ce qu'il nous paraît, négligée comme la première à cause des mêmes inconvénients. Le

ministre ajoutait, que sur le compte rendu par lui au Roi, Sa Majesté avait approuvé la continuation de cet établissement, et voulait connaître ce qui s'était passé à ce sujet depuis 1660 ainsi que la disposition et l'emploi des fonds, afin de savoir le secours qu'on en pourrait tirer, si la négociation entamée pour le rachat des Français qui étaient esclaves dans les états du roi de Maroc réussissait.

Ce n'était pas la première fois qu'on recourait aux fonds particuliers pour racheter les esclaves. Le cardinal duc DE VENDÔME, gouverneur de Provence, voulant rendre contribuables au rachat des esclaves qui étaient encore détenus à Alger, les communautés des villes et lieux dont ces infortunés se trouvaient être originaires, se fonda sur l'arrêt d'un conseil tenu à Vincennes, le 7 octobre 1666, et répartit ainsi sur les communautés en question le rachat de leurs esclaves. Toulon devait contribuer pour 4, la Ciotat pour 15, les Martigues pour 9, Cassis pour 9, Cannes pour 4, Saint-Tropez pour 6, Antibes pour 1, Aix pour 1, le Pin, près Marseille, pour 1, Saint-Laurent-du-Var pour 1, Roquevaire pour 1, Bormes pour 1, Ceyreste pour 2, Grasse pour 1, Marignane pour 1, et Marseille pour 7. On demandait 600 livres pour chaque esclave. La somme devait être remise par les communautés dix jours après signification faite de l'ordonnance.

En 1690, le taux pour les esclaves restés à Alger n'était plus que de 400 livres, et l'arrêt du Conseil d'état portait expressément que, dans le besoin pressant qu'on avait d'officiers, de mariniers et de matelots pour former les équipages des vaisseaux que le Roi voulait mettre en mer, il serait très-préjudiciable au service de S. M. de laisser en esclavage ceux de ses sujets que ses fonds et les deniers de la rédemption n'avaient pu suffire à racheter. En conséquence, les communautés étaient tenues et pouvaient être contraintes par toutes voies de rigueur à faire les fonds

de ce rachat sous huitaine avec permission d'emprunter. Le rôle des esclaves de la Ciotat qui restaient à Alger en 1690 était de 34.

Des mesures semblables avaient été prises diverses fois pour les esclaves détenus à Tunis. En 1666, il en coûta 15,000 francs pour le rachat des esclaves qui étaient restés dans cette régence. C'était à raison de 175 piastres ou 600 francs par tête.

On est étonné de voir en parcourant les archives de nos villes maritimes quelles fortes sommes elles tiraient de leur caisse en toute occasion. Défense et fortification des frontières, guet et surveillance de la mer, creusement et entretien des ports, rachat des esclaves, survenance de peste, tout autant de motifs pour les mettre à contribution! Dans les pestes de 1633 et de 1650, par exemple, la commune de la Ciotat, pour subvenir aux besoins de ses habitants pauvres, contracta pour plus de cent mille livres de dettes. Les ressources des communes n'étaient pourtant pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Avec leurs rèves ou impositions municipales sur les consommations elles avaient à payer non-seulement les dépenses locales mais une partie de l'impôt dû au Roi et à la province. Néanmoins, outre et par dessus les efforts des communes pour venir en aide aux malheureux nés dans leur sein, de simples citoyens, mus d'une noble émulation, créaient de leur côté des œuvres de bienfaisance ou dotaient celles qui existaient déjà. Aujourd'hui ce n'est plus ainsi, on ne donne plus rien aux hospices. Parce que les communes sont obligées de venir au secours des établissements de bienfaisance ruinés par l'émission des assignats, on s'imagine que donner aux hospices, c'est donner aux communes, et l'on écarte par cette considération toute pensée, tout mouvement de charité. Cependant les fonds de l'hôpital sont beaucoup mieux administrés qu'ils ne l'étaient alors. Nous avons sous

nos yeux les comptes de 1784, où les journées de malades, infirmes et vieillards reviennent à plus de 11 sous, tandis qu'elles ne se sont élevées, en 1840, qu'à 33 c. 1/2.

D'autre part, il se forme des associations de secours mutuels qui ne sauraient être trop encouragées. Nos marins et même des ouvriers et des portefaix se cotisent pour faire une masse qui leur assure des secours en cas de maladie et même, s'il le faut, les fasse accueillir comme pensionnaire dans un hospice. Puisqu'il n'est plus d'usage que les riches consacrent au soulagement des pauvres une partie de ces dons de fortune qu'on n'emporte point avec soi, les pauvres feront bien de s'entendre, soit pour ménager un asile à leur vieillesse, soit pour obtenir des secours à leurs infirmités sans être à charge au public.

Avant de finir ce que nous avions à dire sur les établissements de bienfaisance, nous consignerons ici quelques chiffres relatifs à la distribution des soupes économiques, en 1812. Voici comment les quatre populations furent déterminées :

La Ciotat.....	5274	individus.
Cassis.....	2065	id.
Ceyreste.....	675	id.
Roquefort.....	419	id.

A la Ciotat, le nombre des individus demandant part aux secours fut en premier lieu

A la ville de.....	740.
A la campagne de.....	370.

Le rapport de la ville à la campagne était de 5274 à 910.

Plus tard, le nombre des indigents de la campagne fut de 400, de 448, de 450, de 461, de 464, c'est-à-dire qu'il dépassa la moitié de la population rurale. En avril 1812, le total pour la ville comme pour la campagne fut de 1286 et en juin de 1290. A Cassis, le nombre fut d'abord de 106, puis de 202, puis de 208 et plus tard de 212 en

tout. A Ceyreste, pays de sagesse, d'économie et nous oserons dire de vertu, le nombre fut toujours de 48 ; il paraît que c'étaient de véritables indigents réduits à cet état par le bas prix des vins. Roquefort, qui n'a point d'oliviers avait un plus grand nombre d'indigents que Ceyreste, 80 d'abord, ensuite 78.

Si l'on observe que le chantier de la Ciotat avait alors de grands travaux à exécuter pour le gouvernement, que cette commune a beaucoup d'oliviers et que, pendant la période de l'empire, ces arbres ont presque toujours donné des récoltes moyennes, ce qu'ils ne font plus depuis ce temps, on ne concevra pas comment un si grand nombre d'individus, surtout dans la campagne, pouvait prétendre à des secours. Les chiffres de Ceyreste, de Roquefort et même de Cassis, où l'on ne construisait rien, sont beaucoup plus honorables.

Voici des chiffres qui nous feront connaître les ressources municipales de ces quatre communes.

Les sommes versées à la caisse municipale de la Ciotat, ont été :

En 1838 : de 18551 f. 63 c. En 1839 : de 15813 f. 88 c.

A celle de Cassis :

En 1838 : de 9931 En 1839 : de 9222 19.

A celle de Ceyreste,

En 1838 : de 4482 En 1839 : de 4507

A celle de Roquefort,

En 1838 : de 2688 98. En 1839 : de 2682 45.

La Ciotat et Cassis ont un octroi ; Ceyreste et Roquefort n'en ont point.

Dans tout ce qui précède, plus d'une observation qui touche à l'état social du pays a pu être naturellement faite. Le grand nombre d'ecclésiastiques et de personnes religieuses qu'il y avait autrefois à la Ciotat est déjà une importante donnée. Le principe de notre ancienne organisation

municipale, lequel à tout prendre, n'est pas autre que celui de l'organisation actuelle, l'élection, est connu ; plus que jamais aujourd'hui ses conséquences peuvent être devinées. Ajoutez un troisième élément, le métier de la mer, et vous aurez la clé, non pas absolument des mœurs de l'âge présent où les gens d'église sont plus rares et les marins même moins nombreux, mais des mœurs passées. Nous aurons recours franchement au manuscrit de notre observateur parisien. Souvent on ne voit bien son propre pays comme le fond de son ame qu'avec des yeux étrangers. Comment apercevoir les ridicules au milieu desquels on naquit ? L'exagération est visiblement le partage de notre Labruyère, mais non pas le mensonge. Quand ce petit manuscrit parut au jour, il fut attribué d'abord à celui dans les papiers duquel après décés on l'avait trouvé ; et les dames de dire : « Auriez-vous cru que ce D....., si lourd, si maladroit, si rustre, nous observât si bien ! »

« On fait tant de processions à la Ciotat, dit l'observateur, qu'il me serait presque impossible de les compter toutes. Je me contenterai d'en rapporter deux. La première se fait le dimanche avant Pâques fleuries sur les 5 à 6 heures du soir. C'est l'œuvre des Pères servites. On y porte une bannière où est peinte *Notre-Dame des Sept Douleurs*, avec ses sept épées enfoncées dans la poitrine, suivent plusieurs jeunes filles habillées en religieuses tenant en main des pièces de taffetas avec des cartons sur chacun desquels est inscrit un mystère de la Passion. Le premier carton porte ces mots : *Passio Domini nostri Jesu Christi ;* un autre : *Triginta constituuntur denarii, etc.* Ensuite paraît Judas avec 30 deniers dans un bassin. Outre les inscriptions, un homme porte le gant, une autre les cordes et ainsi de tous les autres instruments de la passion. Quatre vigoureux paysans soutiennent au-dessus de Notre-Seigneur de grosses branches d'oliviers et un ange de temps en temps lui

présente le calice d'amertume. Après vient encore Notre Seigneur, revêtu d'une robe rouge, une couronne d'épine sur la tête et portant sa croix; Simon le Cyrénéen lui aide par derrière; une trentaine de jeunes gens couverts de pelisses orientales et armés de coutelas représentent les Juifs, et tirent de temps en temps des coups de pistolet; puis, apparaissent douze enfants avec leurs chapeaux détroussés dont les bords n'ont pas plus de trois doigts; ils figurent les douze apôtres. Derrière eux, marchent plusieurs jeunes demoiselles habillées en religieuses et chantant le *Stabat Mater*; ensuite paraît la Véronique ayant un mouchoir sur lequel est peinte la face de Notre Seigneur; trois demoiselles, un voile sur la tête, suivent en pleurant; ce sont les trois Maries. En dernier lieu, se montre une jeune fille, la plus jolie de toutes, habillée en Sainte-Vierge et portant devant elle un cœur percé de sept dards. A ces côtés, sept petits garçons habillés en servites représentent les sept fondateurs de l'ordre. Après quoi, viennent les minimes et les frères servites (les capucins avaient eu des discussions avec ces deux ordres et ne se mêlaient point à leurs fêtes). Quatre des plus grandes demoiselles en habits blancs avec des voiles blancs sur la tête portent sur leurs épaules la statue de *Notre-Dame des Sept Douleurs*. La marche est fermée par les consuls en chaperon rouge suivis de beaucoup de peuple. Quand la procession passe sur le port tous les navires et la forterresse font une salve. Cela se pratique, du reste, à toutes les processions. »

Celle-ci eût lieu pour la dernière fois, en 1780. A cette époque les Pères servites quittèrent leur maison après une espèce de faillite. Le boulanger les actionna pour ses fournitures de pain.

L'autre procession était extraordinaire et ne se faisait qu'au temps des missions, de 15 en 15 ans; c'était la pro-

cession des ninivites. Tous ceux qui voulaient y assister étaient revêtus de deux sacs, l'un par devant et l'autre par derrière, celui-ci leur servait en même temps de capuchon. Une grosse corde attachait ces sacs au tour des reins, une couronne d'épines ceignait la tête. Les ninivites marchaient ainsi deux à deux, nu-pieds, chantant le *miserere* fort bas. Cette procession avait lieu à l'entrée de la nuit et présentait quelque chose d'effrayant. De distance en distance, un capucin représentant le prophète Jonas, annonçait aux ninivites d'une voix sombre que s'ils ne faisaient pénitence dans 40 jours, on verrait infailliblement la colère de Dieu éclater sur eux. Il les exhortait à se jeter la face contre terre, et à crier trois fois miséricorde, ce qu'ils faisaient à fort haute voix, en se frappant la poitrine avec une grosse pierre qu'ils avaient dans la main. Cette procession se renouvellait pendant neuf jours.

Nous ne parlerons pas des jeux qu'on fait le jour de l'Assomption qui est la fête de la ville, le jour de Saint-Pierre, patron des pêcheurs de Saint-Jean et de Saint-Eloi. C'est la targue, autrement joute sur l'eau, la bigue où l'on essaye de marcher sur un mât placé horizontalement au-dessus de la mer et frotté de suif, la bénédiction des chevaux, ânes, mulets, etc., la course de ces animaux; mais nous ne pouvons taire une promenade que les enfants des principales familles faisaient le jour des Rois, et qui était le reste d'une institution beaucoup plus ancienne. Cette fête ou cérémonie était militaire et se rapportait à l'élection du capitaine de ville. Il faudrait un ouvrage spécial pour faire connaître toutes les institutions politiques de nos communes provençales. Nous nous contenterons de citer ce qu'on lit en des pièces relatives au droit d'élire un capitaine tous les ans. On rappelle dans ces pièces qu'une faveur semblable avait été accordée à Saint-Tropez. « En ce lieu, dit-on, il ne voulait avoir anciennement qu'une tour et certaines per-

sonnes pour la garder qui étaient entretenues aux dépens du comte de Provence. Cette garde n'étant pas suffisante, le comte qui était pour lors, donna privilège à tous ceux qui iraient demeurer au dit lieu d'être exempts de toutes tailles, charges et subsides, mais avec obligation de garder la contrée. Le lieu venant à se peupler, les habitants cessèrent d'être en bonne intelligence, plusieurs d'entre eux voulant gouverner. Ils demandèrent un capitaine qu'on leur accorda. »

En 1572, Honorat, comte de Tande, approuva pour la Ciotat, l'élection d'un capitaine, à l'exemple de Saint-Tropez. Le 19 mai 1614, François de Lorraine duc de Guise et de Chevreuse, prince de Joinville, renouvellant une permission donnée par Charles de Lorraine, deux ans auparavant, étendit à la fête de Notre-Dame de la mi-août et à celle de Saint-Roch, qu'on célèbre le lendemain, le droit de faire une passade en forme de guet dans la ville et dehors avec armes, tant bâtons à feu que autres. Le comte de Tande, avait déjà donné pareille permission pour le jour des Rois; on avait coutume d'élire ce jour-là les syndics et autres officiers de la maison commune auxquels serait joint dorénavant le capitaine de ville.

Le jour de l'Assomption et le lendemain, jour de Saint-Roch, il n'y a plus aujourd'hui que des processions religieuses, l'une commémorative du vœu de Louis XIII, l'autre pour demander contre la peste et les maladies contagieuses la protection du saint de Montpellier. Quant à la passade du jour des Rois, elle a fini, avec l'ancien régime. Cette marche militaire confiée depuis long-temps à de petits garçons armés d'épées, de coutelas, d'yatagans de Kanjsarrs, qui n'étaient pas faits pour leurs petites mains, parés d'écharpes, de nœuds de rubans et de cocardes, précédés d'un tambour de guerre et accompagnant le drapeau de la ville porté en apparence par un de leurs camarades, qui n'avait

de force que pour y appliquer la main et que soutenait en réalité un valet de ville marchant à côté du petit bonhomme, nous a toujours paru, en y songeant depuis, un image parfaite de cet ancien régime où les hommes, les gens forts ne se montraient plus, et qui touchait à sa fin.

« Au bord de la mer, dit l'observateur parisien, il y a plusieurs jardins où les messieurs payent la collation aux dames. Cette collation consiste en quelques laitues, que les demoiselles du premier rang mangent sans sel, huile, ni vinaigre, mais seulement trempées dans l'eau, et c'est avec un si grand appétit qu'on s'imaginerait d'abord être dans quelque île infertile.... de sorte qu'avec trois sous on peut régaler une douzaine de demoiselles.

Ce qui a frappé l'anonyme devait certainement être nouveau pour lui et à ce titre nous pouvons le répéter. « Quand on fait quelque baptême, dit-il, le parrain envoie à la marraine un beau bouquet de fleurs naturelles ou artificielles, suivant la saison, attachée avec un ruban en or ou en argent. Au bas de la rosette du ruban il y a une graine d'épinards d'or ou d'argent. Ces bouquets coûtent 24 livres ou 10 écus. Lorsque le père de l'enfant est à la mer, ce qui arrive fort souvent, on prie une personne d'assister au baptême pour y représenter le père; au retour de l'église, on donne une collation qui consiste en confitures, dragées, café et fruits. En ce pays les messieurs et les prêtres, les religieux même ont permission de rendre visite aux accouchées. On y félicite la mère sur son heureuse délivrance; on épuise tous les termes de louanges au sujet de l'enfant, surtout si c'est un garçon, et le tour de parler vient aux femmes, l'une dit : *es tan lar*; une autre ajonte : *Diou lou creissé!* une troisième : *es tan pouli!* une autre survenante : *la benedictien de Dieou li vengué! lou bel angi*! celle-ci s'extasiant : *la poulido caretto*! celle-là : *ressenblo à soun pero*; un autre prétend que c'est à sa mère, une autre à sa

grand-mère, une autre à son oncle, et avant que le bambin soit grand, on trouve qu'il ressemble à tout le monde, même au paysan de la bastide. Tous ceux qui viennent rendre visite à l'accouchée prennent du café. (1) On les fait jouer au quadrille, au reversis, etc., si c'est en hiver, on donne aux dames des chaufferettes, ce qui se pratique à toutes les visites d'hiver. Au sortir de l'église, le parrain jette deux ou trois poignées de deniers ou *dardènes* à la rue, les polissons se battent pour les ramasser, et lorsqu'on n'en jette point, les enfants courent après en criant des injures au parrain. Ils provoquent les largesses en faisant entendre ces mots : *couguoupeirin* ! et quand les largesses n'arrivent point, les paroles méprisantes se multiplient. »

L'anonyme de 1735, ne dit sur les mariages que des choses insignifiantes. Il trouve étrange, par exemple, que l'épousée en recevant les visites de tous les parents, amis et connaissances, reste immobile et raide sur sa chaise comme une statue de marbre et qu'on adresse à ses sœurs ainsi qu'à toutes les jeunes filles qui sont là ce compliment naïf : *Ensin de vous* ! Nous ne trouvons-là rien qui ne se rattache aux mœurs antiques ; mais un homme du nord de la France pouvait ne pas voir de même.

A propos de mariages, nous ferons cette observation sans importance que le nom de *lioureïo*, donné encore par nos gens de campagne aux présents que reçoit la fiancée et qui sont une sorte de premier engagement, appartient à la langue hébraïque et signifie exactement ce que nous entendons par *joyaux*. Ce nom n'a rien de commun avec le mot

(1) En 1735, il n'y avait pas encore long-temps que l'usage du café était général. Nous avons une lettre de M. Millin de Mezière, commis de M. Ancelot, conseiller d'état, du 12 février 1723, qu regarde comme un présent fort distingué, quelque peu de café dont on lui avait fait l'envoi.

français *livrée* qui s'entend de la *robe* ou habillement qu'on livre aux domestiques, aux serviteurs. Les Juifs dont Marseille était peuplée dans les siècles de barbaries, ce qui avait fait appeler cette ville, *urbs hœbrea*, ont pu laisser dans la circulation le mot *lieoureïo*, qui appartenait non seulement à leur langue, mais à leur trafic.

Voici comme il parle des enterrements :

« En ce pays, la mort a droit non-seulement sur les corps, mais encore sur les habits. On ne peut rien sauver du naufrage. On enlève le corps et les habits, on lave les morts avec des herbes odoriférantes (cela ne se pratique plus) et ensuite on les habille. Si c'est un pénitent, il est revêtu de la chappe de sa confrérie, les pieds nuds et un chapelet à la main ; en ce pays, tous les morts sont habillés et à découvert; le pénitent est porté en terre et accompagné par ses confrères. Si ce sont des femmes appartenant à quelque tiers-ordre, elles sont revêtues de l'habit de l'ordre et toutes les sœurs l'accompagnent à la sépulture tenant un flambeau auquel est adopté l'écusson de l'ordre; elles sont portées en terre par les pénitents noirs. Si c'est une fille, ce sont des filles de sa condition qui la portent; elles sont toutes habillées de blanc et on leur donne une canne ou deux de rubans rouges ou de quelque autre couleur ou des rubans d'argent suivant la qualité de la morte. Elles sont suivies de plusieurs filles aussi habillées de blanc, ayant chacune un cierge à la main et des rubans qui pendent à la ceinture. La morte est à découvert dans un cercueil sur un coussin blanc, elle a une palme pour marque de sa virginité, elle est vêtue d'un habit blanc qui est comme une espèce de satin et a une coiffe, une gorgerette et des engageantes à dentelles ou brodées, et des rubans blancs aux pieds, aux manches et sur la tête. Car en ce pays on conserve la vanité jusqu'après la mort. »

Les parents du mort n'assistent jamais à son enterrement et ne sont pas visibles ce jour-là. Ils se mettent au lit. Dans la chambre basse qui donne sur la rue, une table est placée couverte d'un tapis noir, avec une plume, de l'encre et du papier. Tous ceux qui se croient obligés de faire un compliment de condoléance viennent écrire leur nom. Quelques jours après les parents du mort reçoivent les visites. Si c'est une femme dont le mari soit mort, à toutes les personnes qui entrent, elles fait des cris et des lamentations capables d'attendrir tous les cœurs, car elles veulent passer pour femmes aimant beaucoup leur mari. Elles se frappent la tête contre les murailles et font mille autres simagrées.... Mais souvent la conduite qu'elles ont tenue envers le défunt, à qui elles ont fait faire son purgatoire en ce monde, dément les grimaces et les pleurs que l'on voit cesser tout-à-coup sitôt qu'il n'y a plus personne auprès d'elles; survient-il quelqu'un, elles recommencent cette comédie, en quoi elles réussissent parfaitement. »

Ce malin blasonneur explique ensuite l'expression proverbiale : *si pouerto coumo uno vuouso*, et ajoute que « les veuves se saisissent de l'argent, des bijoux et de tout ce qu'elles peuvent attraper pour frustrer les héritiers de leur mari. Elles assistent tous les jours à une messe qu'elles font dire à trois ou quatre heures du matin, car elles sont trois mois sans sortir. »

« Outre les deuils ordinaires que l'on multiplie fort, puisqu'on porte le deuil des parents jusques à la septième lignée et que les père et mère portent le deuil de leurs enfants, il y a des deuils qu'on appelle *deuils de dévotion*. Ils durent deux ans, dix-huit mois, six mois, sept semaines : heureux et admirable artifice, ressource sans pareille pour plusieurs femmes dont les maris sont en mer, et qui ne pouvant, faute d'argent, contenter leur vanité,

prennent de ces habits de deuil dont elles ont toujours provision jusqu'à ce que leur mari, par quelque envoi opportun, les mette à même de reparaître sur l'horizon aussi brillantes que les autres. »

« Les enfants venant à se marier quittent le deuil de leur père et mère, n'y eût-il que deux mois qu'ils fussent morts. »

« Les femmes, dit autre part notre observateur, sont grandes, brunes et assez jolies. » Il paraît qu'autrefois elles étaient plus grandes qu'aujourd'hui; mais il y a toujours de fort beaux yeux, et c'est par les yeux surtout que les femmes du littoral sont jolies. « Elles ont un naturel fort vif et fort enjoué. Curieuses au suprême degré, elles veulent savoir tout ce qui se fait dans la ville, les biens et les facultés d'un chacun; combien il a d'habits et de quelle couleur ils sont. Les garde-robes les mieux fermées, les cloîtres et les endroits les plus inaccessibles ne sont pas à l'abri de leur curiosité, qui s'étend jusques sur les étrangers. Elles veulent savoir leur nom, leur pays, d'où ils viennent, où ils vont, le sujet de leur voyage, s'ils n'ont pas de maîtresse dans leur pays, et c'est à quoi les filles s'intéressent très-fort, car je crois qu'il y en a bien pour le moins six fois autant que d'hommes; elles font tout ce qu'elles peuvent pour les engager par leurs manières gracieuses et obligeantes: en voient-elles passer quelqu'un, elles le préviennent par une profonde révérence... Elles considèrent la grande multitude de filles et le petit nombre des hommes; en temps de disette, il faut user de ménagement.... Les femmes y sont un peu médisantes, elles parlent mal les unes des autres. S'il vient demeurer dans leur ville quelque étranger avec sa femme, elles disent qu'ils ne sont pas mariés. Je crois que ce qu'elles en font n'est pas tant par médisance que par le créve-cœur de voir augmenter le nombre des femmes dans une ville où il y en a déjà tant. Elles sont beaucoup aimées de leurs

maris, pour lesquels elles n'ont de l'amour qu'autant qu'ils leur fournissent de l'argent pour contenter leur vanité qui est plus grande qu'en aucun autre lieu du monde. »

« Y a-t-il six mois que les hommes sont en mer, leurs femmes sont dans une impatience incroyable d'en recevoir des nouvelles. Mais si elles reçoivent quelque lettre sans argent, après en avoir fait la lecture, elles la jettent sur la table, en disant d'un air dédaigneux et avec un ton d'insolence ces paroles provençales: *aquo n'a ni quoua ni testo*. Elles veulent dire par là qu'elles se soucient peu de la lettre sans l'argent. »

Il y a là-dessus un autre conte que notre blasonneur ne cite point. Le soir de mon arrivée, fait-on dire par un matelot à ses amis, serviette blanche à la table, deux chandeliers, dessert de la saison, abondance de tout. Le lendemain, il n'y avait plus qu'un chandelier, encore la lampe n'était-elle pas garnie et le lumignon n'était-il pas coupé. Les plats aussi n'étaient plus si copieux. Au bout de la semaine la serviette qui n'est plus blanche, n'est point changée, la pitance est toujours plus maigre; je fais, sans ouvrir la bouche, un petit geste d'étonnement auquel on a l'air de ne point prendre garde; puis, ma femme, il n'y avait pas huit jours que j'étais arrivé, se prend à dire en enfonçant sa cuiller dans le plat: le mari de ma commère Jeanne vient d'avoir une heureuse rencontre; il est allé à Marseille et a trouvé à faire un voyage d'un an comme d'un an et demi. C'est ça de beaux voyages!..... — Tu as raison, femme! j'irai à Marseille; si je puis rencontrer si bien!... etc, etc.

L'observateur parisien dit en poursuivant son propos: « Ces femmes renversent les lois de la nature, et veulent se soustraire à la pénitence que Dieu leur a imposée, quand il a dit: *Femmes, vous serez soumises à vos maris*; à moins que Dieu en prononçant cet arrêt général en ait

excepté la Provence; car, dans ce pays, ce sont les maris qui sont soumis à leurs femmes. Ce n'est donc pas sans fondement qu'un certain provençal dont la femme n'était pas de meilleur acabit que les autres s'écria un jour au fort de ses tribulations que *s'il n'y avait point de femmes au monde, les anges descendraient sur la terre et viendraient jouer à la boule avec les hommes.* »

« Elles sont infiniment plus sobres que les femmes de Sparte dont on vante tant la frugalité; car avec deux ou trois *poutignouns* (1) (petites sardines) elles vivent toute la journée avec leur famille. Cette manière de vivre s'appelle en provençal: *esquichar l'anchoio.* Ce n'est ni par mortification, ni par avarice; elles n'ont ni cette intention pieuse, ni ce vice honteux: c'est seulement pour satisfaire aux exigences de leur vanité qu'elles sont si économes. »

« Le gros de Tours est trop commun pour les femmes de simples matelots que l'on ne peut distinguer d'avec les dames. C'est à ces pénitentes de la vanité que s'applique ce proverbe ancien; *ventre de son, robe de velours.* On n'entend parler parmi elles que persiennes, damas, satins, bours, papillons, diamans, kalencas, mogarbines; semblables à la tortue, tout ce qu'elles possèdent elles le portent sur elles. »

« On appelle en ce pays ceux qui parlent français de francillots. Ce sont les provençaux qui sont les véritables français. »

Ceci mérite quelques explications; l'épithète *francilloto* se retrouve en Italie; quand Machiavel est de mauvaise humeur contre nous, il nous appelle *franciosi.* Les provençaux n'avaient pas vu de bon œil la maison d'Anjou

(1) *Poutigno* signifie proprement *petite*. *Poutignoun* est un diminutif de *Poutigno*.

qui les tracassait continuellement avec ses prétentions sur l'Italie ; ils avaient même donné par vengeance le nom d'*anjouvins* aux linottes, dont l'allure est capricieuse, désordonnée, vagabonde.

« Les enfants, continue notre auteur, sont en général tous fort mal élevés. Les mères qui sont idolâtres de leurs garçons leur donnent toute liberté de conscience en l'absence de leurs pères qui sont sur mer et qui n'ont pour eux guères moins de complaisance. Les pères et les mères s'accommodent en tout à la volonté de leurs enfants qu'ils laissent vivre à leur mode et fantaisie. »

« Ont-ils atteint l'âge de dix ou douze ans, on les envoie à la mer, et par un effet tout contraire de ce qu'on devrait naturellement attendre, loin de devenir pires, abandonnés qu'ils sont à eux-mêmes, ils s'améliorent et corrigent les mauvaises habitudes de leur impatiente et turbulente jeunesse, de sorte qu'on les retrouve sages, économes, rangés, doués enfin de toutes les bonnes qualités qu'on désire à des jeunes gens. Ils sont fort sobres et grands amateurs de leur patrie qu'ils exaltent par dessus toutes les autres provinces de France. Il y aurait de bons sujets, s'ils s'adonnaient aux sciences pour lesquelles ils ont beaucoup d'aversion. »

« Les hommes portent des éventails ; mais ce qui m'a paru plus surprenant c'est d'en avoir vu trois ou quatre avec des pendants d'oreilles. » Ces éventails et ces pendants d'oreilles étaient des modes maltaises, italiennes.

Notre observateur vante beaucoup la vie qu'on mène dans les bastides. « Elle consiste, dit-il, à boire, dormir, jouer, chanter et danser. On y goûte enfin tous les plaisirs de la vie rustique. On y joue avec les demoiselles à l'escarpolette appelée *baoudissadour* ; on va se visiter d'une bastide à l'autre et l'on fait la partie de quadrille, de reversis, etc. ; car la première chose que l'on presente ce sont des cartes. On passe le temps fort agréablement dans

cet aimable séjour, d'où l'on bannit la tristesse et la mélancolie. On part pour les bastides le jour de Saint-Roch, 16 août, et l'on y demeure jusqu'à la Toussaint. A la campagne, les femmes portent un chapeau noir ou gris bordé d'un point d'Espagne d'or ou d'argent, et, au lieu d'un cordon, la coiffe du chapeau est serrée par un galon d'or ou d'argent avec une graine d'épinards; deux petits rubans attachent le chapeau sous le menton. » D'après notre auteur, il paraîtrait que les bourgeoises, lorsqu'il faisait froid, portaient ce chapeau si coquet même en ville.

Presque tous les objets sur lesquels le censeur de 1735 a cru devoir étendre son attention maligne, ont subi des modifications diverses. On ne va plus guères aux bastides; les hommes, je crois, ne sont plus autant soumis à leurs femmes; les jeunes garçons sont un peu moins gâtés; ceux qui vont à la mer deviennent comme autrefois de fort braves hommes; ceux qui restent à terre se condamnent à n'être jamais grand' chose; les femmes ne jouent plus; il y a bien encore par ci, par là, trop de passion pour la parure, mais la parure est devenue un peu moins coûteuse. L'anonyme trouvait autrefois qu'on se visitait beaucoup; aujourd'hui les étrangers se plaignent qu'il n'y ait pas de société. Mais de cela, nous en sommes bien aises. L'esprit d'association est excellent pour le travail, mais s'associer pour tuer le temps, c'est passer pour l'ordinaire un contrat de mauvaises habitudes et de mœurs déplorables. Toutes les fois qu'une femme va chercher des distractions hors de sa famille, elle se jette au milieu des périls, si elle est encore jeune, et se voue à d'interminables tracasseries, si elle ne l'est plus. Il faut que le mouvement d'esprit dans une femme soit pour son ménage. Quand ses intérêts se portent ailleurs, se transvasent, ils se corrompent aisément. Il n'appartenait qu'à la fontaine Aréthuse de conserver la douceur, la transparence,

la tranquilité de ses belles eaux en traversant les flots agités de la mer. Le grand Frédéric l'entendait bien ainsi, lui ce despote si raisonnable, bien que parfois un peu brutal, qui fesait la police des rues de Berlin et renvoyait à leur ménage les femmes absentes de leur maison, aux heures qui n'étaient point celles du marché ni du service divin.

Tout ce qu'on vient de lire sur les femmes de la Ciotat peut s'appliquer également aux femmes de Cassis. Peut-être à une certaine époque y avait-il moins d'émancipation, moins de luxe dans cette dernière ville que dans l'autre. Mais aussi la vie maritime n'y était pas aussi générale, cet argent qui brûle certaines mains n'y était pas si abondant. Les femmes de la Ciotat n'avaient tant de rapport avec les grecques de Constantinople et de Smyrne que par suite d'une même position, à portée de petits profits commerciaux souvent répétés et dont les hommes avaient tout le labeur.

Si la misère qui a régné dans nos villes maritimes pendant la révolution a fait prendre un autre cours aux habitudes sociales et les a généralement améliorées, on ne conçoit pas que cette révolution qui a balayé tant de choses blâmables n'ait emporté aucune des superstitions populaires qu'elle a trouvé régnantes. Nos paysans surtout en gardent dont la persistance est tout-à-fait inconcevable. Jamais, par exemple, on ne pourra les contraindre à fouler leur blé le 27 Juillet, jour de Sainte Anne. Ils disent qu'une fois pour avoir foulé ce jour-là, l'aire s'engloutit dans la terre avec les gerbes, les bêtes et les hommes. Y aurait-il dans ce nom *d'Anne* un souvenir de *l'Anna perenna* qui présidait aux années; mais quel rapport cette déesse pouvait-elle avoir avec les aires où l'on foule le blé? Ne serait-ce pas plutôt l'antique tradition de Proserpine, cette fille de Cérès enlevée au milieu des moissons d'*Enna*, et entraînée aux Enfers par

son ravisseur, le dieu des pays souterrains, des terres inférieures, des gouffres, des abymes? Il y a bien déjà dans nos contrées une autre commémoration de Cérès et de Proserpine! La danse ou mascarade appelée des *filoués* ou quenouilles, bien que ces quenouilles soient de véritables flambeaux allumés, ne nous paraît pas autre chose qu'un jeu antique où l'on représentait Cérès et ses compagnes allant à la recherche de Proserpine disparue. Le cuisinier qui figure dans les *filoués*, par anachronisme et absurdité, pourrait bien être le dieu des Enfers lui-même. On a fait de Pluton un cuisinier, comme des flambeaux se sont transformés en quenouilles. Des mutations de ce genre ne sont pas rares dans l'histoire des jeux et des coutumes populaires. Du reste, l'air qui certainement est antique, la cadence, le geste, expriment l'acte de chercher de ça et de là, dans tous les recoins, un objet dont la disparition porte au désespoir.

Les gens de mer ne partageaint pas toutes les croyances ridicules des paysans; toutefois, il y en avait de communes aux uns et aux autres, qui n'étaient pas moins extraordinaires. La foi aux *masques* est très ancienne. Dans le titre LXXVI, pars 1a de la loi des Lombards, on trouve *striga quod est* MASCA. *Striga* signifie proprement échevelée; mais d'où vient le mot *Masca?* Le mot de *Matagot* nous paraît venir de *Mata Gothos*, tue-goths ou chrétiens, et l'on désignait probablement sous ce nom les maures et sarrasins. Quand quelque chose manque dans la maison, quand on entend un bruit dont la cause est inconnue on parle des *matagots*. Cela rappele les temps où les chrétiens vivaient dans des transes continuelles à cause des maures qui se glissaient partout pour piller et tuer. Et comme les maures établis en Provence étaient venus d'Espagne, on les connaissait pour *Mata Gothos*, de même que les espagnols donnaient à leurs preux, à

leurs plus vaillants chevaliers le noms de *Matamoros*, qui est resté dans la langue comique, *matamore*.

Un sujet d'éloge pour les habitants de la côte, c'est la générosité habituelle de leur caractère. S'il est des individus entachés de ladrerie, on peut hardiment dire qu'ils n'appartiennent pas au pays on que leur race du moins n'y est pas depuis long-temps établie. Sans doute d'honorables exceptions se présentent à faire, mais ce sont toujours des exceptions. Les jeunes gens du pays laisseront constamment échapper les bonnes dots. Quand ils se marient, c'est ordinairement par inclination, non par calcul. Ils ne sauraient feindre un sentiment qui ne serait pas en eux. Cette observation regarde Cassis comme la Ciotat. On peut la considérer comme absolue pour les jeunes gens qui appartiennent à la marine.

Les pêcheurs payent difficilement leurs dettes, parce qu'ils sont obligés d'en faire beaucoup, et que leur métier est plein de mauvaises chances; mais quand la pêche est abondante, ils donnent volontiers de leur poisson aux pauvres; malheureusement, on les accuse de quelque penchant à marauder dans la campagne. Une autre qualité les distingue des paysans; c'est qu'ils répugnent davantage à mettre leurs parents à l'hôpital et qu'ils ont plus d'amour et de respect pour les vieillards.

Mais on ne saurait avoir qu'une idée incomplète de nos mœurs, si on n'en cherche la raison que dans la profession la plus générale parmi nous. Pour donner l'intelligence la plus entière de notre état social, peut-être faudrait-il remonter à nos plus anciennes institutions politiques. Ce serait une trop longue histoire, et sur beaucoup de points cette histoire est encore à faire. La vie politique a toujours été puissante dans nos contrées méridionales. Nos communes avec leurs consuls et leurs confréries, vivaient dans une agitation qu'on pourrait appeler permanente. Les paysans et les ouvriers s'entretenaient également des déli-

bérations du conseil de ville où ils étaient représentés, et des affaires, des intrigues de leur *gazette* et de leur *banque*. La *gazette* était la cote payée pour entrer dans la confrérie. On s'y intéressait comme à l'impôt sur les denrées qui était municipal. La *banque* ou le banc était une répétition du consulat et du conseil de ville. Mais ces deux corporations, la banque et le consulat étaient souvent opposées ; puis, l'église du lieu prenant parti pour l'une ou pour l'autre augmentait le désaccord. Les ambitions qui n'avaient pu atteindre le consulat, se repliaient sur la banque. La même ville comptait-elle plusieurs banques ou confréries de pénitents, le consulat pouvait être plus tranquille ; mais les sujets d'agitation se multipliaient. Le choix des frères, l'ancienneté de la confrérie, la préséance à l'église paroissiale, le pas à prendre ou à céder dans les rencontres amenaient des disputes sans fin. Les bâtons dorés des dignitaires, les bannières des saints, quelquefois même les *christs* figuraient dans les collisions, dans les luttes soudaines. Si la révolution a été plus terrible dans le midi que dans le reste de la France, si du moins les divisions ont été plus tranchées entre nos bourgeois et nos artisants, entre personnes qui, sous un point de vue général, avaient au fond le même état politique, c'est que de l'esprit de coterie étaient nées des hostilités que la révolution de 1787 trouva en présence et qu'elle remit en jeu. La révolution avec ses irritantes disputes, avec ses intérêts de vie et de mort, vint tomber au milieu de factions misérables, ridicules, si l'on veut, mais jamais assoupies, et qui au moindre souffle jetaient aussitôt feu et flammes.

La première des confréries fut celle du St-Esprit, dont nous avons déjà dit un mot. Si elle n'était pas au moyen-âge l'association primitive des habitants, la commune proprement dite, elle en était du moins la pierre fondamentale. La confrérie du St-esprit, c'était le cénacle des apôtres.

Ces petites républiques du midi appelées *communes*, s'étaient organisées au moyen de l'Evangile, avec l'inspiration de l'Evangile. Les consuls étaient presque partout au nombre de trois en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité, et quelquefois même, comme dans la ville de Montpellier, au douzième siècle, ils étaient douze comme les Apôtres. La ligue vraiment catholique prit le titre de *confrérie du Saint-Esprit*, et lorsque Henri III institua l'ordre royal qu'il mit sous la même invocation, ce fut aux yeux des ligueurs un artifice impie, une profanation qu'on ne lui pardonna point.

On trouve que dans les premières années du seizième siècle, le troisième syndic ou consul de la Ciotat était en même temps prieur du Saint-Esprit. Cette confrérie du Saint-Esprit avait des biens; elle prêtait aux frères et aux sœurs ou plutôt aux veuves des frères; elle prenait soin des orphelins. D'autres établissements se sont formés avec une partie plus ou moins considérable de ses attributions. Les pénitens blancs de la Ciotat avaient succédé à cette confrérie. Quoique Sainte-Barbe fût leur patrone, Sainte-Barbe protectrice des canonniers, ce qui était de grande considération dans un pays de marine, ils célébraient la fête du Saint-Esprit, et ne manquaient jamais d'attacher à leur *christ* un pigeon tout enrubanné, vénérable symbôle de leur institution primitive.

Tant que la commune de la Ciotat eut à soutenir des droits certains ou présumables contre son Seigneur, il y eut de la dignité, de la noblesse, du patriotisme dans ses interminables procès. Mais dans les querelles avec la commune de Ceyreste au sujet d'une dernière séparation de territoire, dans les démêlés avec les forains, il se mêla des aigreurs réciproques, et certains passages des factums publiés dans le temps révèlent même un sentiment de haine d'autant plus fâcheux que l'union ou plutôt la connexité avait été jadis plus intime. Ces procès du moins n'étaient pas scandaleux;

on n'en saurait dire autant de certains débats avec le curé qui remplirent de mémoires, de placets et même de chansons les premières années du siècle dernier. Il y eut procès pour la garde des ornements de l'église, pour obliger le curé à chanter matines, sur la nomination des prieurs du Purgatoire, sur une chapelle de velours noir qui avait disparu, sur les cierges et sur ce que les magistrats n'allaient pas à la paroisse les jours de fêtes solennelles. Ce curé était étranger, ami des Jésuites. Ses prédécesseurs avaient presque toujours été du pays; celui auquel il avait immédiatement succédé, homme savant et des bonnes familles du lieu, avait gouverné la paroisse pendant cinquante ans avec douceur et bonté. D'ailleurs, les Jésuites n'étaient pas en faveur dans la haute bourgeoisie, et ces pères s'étant mêlés des premières discussions, les esprits s'étaient de plus en plus échauffés. D'autres disputes survinrent à propos de deux établissements d'instruction. Les pères de l'oratoire avaient leur partisans dans le consulat; les Minimes étaient protégés par M. de Belzunce, qui fit contraindre les oratoriens à payer deux régents du collége Rival. De telles disputes incendiaient une commune. Ces procès ecclésiastiques furent suivis de plusieurs autres avec les agents du Seigneur au sujet de la police, avec les officiers de l'amirauté pour la préséance, avec les prudhommes des patrons pêcheurs pour la subordination, etc., en telle sorte que depuis 1699, commencement des débats avec le curé jusqu'en 1789 il n'y eut pas dix années de calme. Les consuls étant devenus à plusieurs reprises gouverneurs et par conséquent officiers du Roi croyaient avoir acquis une prééminence dont auparavant ils savaient bien ne pouvoir pas jouir. Mais cette charge de gouverneur allait et venait selon les volontés de la Cour et le besoin d'argent qui faisait créer toutes ces places. Des prétentions mal fondées compromirent plus d'une fois les consuls; ils trouvaient toujours

derrière leurs adversaires ceux qui n'étant pas plus indignes qu'eux des charges municipales en étaient pourtant exclus, et qui se faisaient partisans du curé, des jésuites, des minimes, etc., etc., par dépit, non par conviction. C'était là les mécontens de l'ancien régime ; en 1790, la plupart entrèrent dans les places et y trouvèrent leur perte. Il y eut même cela de remarquable à la Ciotat, et peut-être à Cassis, que les familles appelées consulaires, que les hommes qui avaient été revêtus du chaperon tant envié, purent vivre tranquilles et respectés encore du peuple, tandis que leurs rivaux furent en butte aux persécutions, forcés d'émigrer et compromis jusqu'à perdre la vie.

On n'attend pas de nous que nous déroulions les pages du drame sanglant auquel nous avons assisté. Tout ce que nous pouvons dire c'est que la Ciotat, Ceyreste et Roquefort, n'ont pris aucune part aux réactions, à ces réactions qui achèvent de pervertir les peuples, qui causèrent autrefois les maux de l'Italie, et qui peut-être voueront l'Espagne à des calamités sans fin. C'est une gloire pour ces trois communes que leur sage conduite parmi tant d'agitations et de troubles. Mais aujourd'hui l'on voit avec peine qu'à Ceyreste dont la population est agglomérée, tandis qu'à Roquefort elle est éparse dans les bastides, il se soit formé des chambrées rivales qui prennent des noms de partis et qui, pour des disputes de chant et autres misères semblables, menacent continuellement de désordres une population jusqu'alors si calme et si unie. Ces réunions, quand il en existe plusieurs à la fois, sont la peste des petites communes.

Des idées de crimes naissent bien rarement dans notre canton. Les discussions des pêcheurs se bornent à des cris, à des menaces qu'emporte le vent. Il n'en serait pas ainsi peut-être de quelques débats qui surgissent pour des partages dans la population agricole. Heureusement, depuis plus de trente années, nos juges-de-paix se sont toujours

montrés dignes de leur beau titre. Un bon juge-de-paix et des notaires honnêtes sont les plus sûrs éléments de repos dans un canton.

Dans un pays qui fut si agité autrefois et dont les habitants paraissent avoir des aptitudes très variées, on peut se demander si tant de mouvement ne lança jamais hors de la foule quelque illustration, si tous les hommes nés supérieurs accomplirent leur destinée. On compterait bien, comme nous l'avons déjà dit, pour chacun des trois siècles écoulés depuis que la Ciotat a quelque importance, un ou deux hommes qui, dans la marine marchande et dans le commerce, ont montré des qualités transcendantes ; mais il n'y a pas d'illustration proprement dite. M. Marin, auteur de quelques écrits sans portée, doit tout son renom au malin Beaumarchais; l'amiral Ganteaume est né à la Ciotat, le 13 avril 1755 ; M. de Bausset, qui a été archevêque d'Aix, était né à Roquefort. La seule illustration du canton c'est l'abbé Barthélemy, né à Cassis, d'un fermier de la madrague de Port-Miou, qui avait épousé une demoiselle Rastit. Sans doute le *voyage du jeune Anacharsis* est resté au-dessous des études historiques actuelles ; le style même n'est pas sans reproche ; on y trouve plutôt les pompons de la cour de Louis XV, qu'une véritable fleur d'atticisme, et l'élégance y dégénère quelquefois en fadeur. Mais quand cet ouvrage parut, il était unique en Europe, et jamais œuvre d'érudition n'avait été si agréable.

L'état actuel de ce qu'on appelle l'instruction publique n'est pas satisfaisant. Nous croyons qu'il en est partout de même au jugement des personnes qui ne séparent pas l'éducation de l'instruction. Beaucoup plus d'enfants qu'autrefois vont aux diverses écoles. Mais il y aurait à dire sur l'enseignement qu'on leur donne ; sur l'éducation qu'ils reçoivent. Tout cela ne peut entrer dans nos considérations. Nous ferons seulement observer que si le nombre des matelots

diminue, tout ce verbiage d'école qu'on fait apprendre indistinctement à nos jeunes garçons n'est pas étranger à un fait si grave. Si l'on veut absolument que les matelots sachent lire et écrire, il faut qu'ils l'apprennent à bord des vaisseaux, et non pas entre quatre murailles. On a observé que toutes les fois qu'il y a eu des colléges à la Ciotat, le nombre des jeunes gens qui ne sont rien et ne sont capables de rien a augmenté.

L'éducation des filles est à peu près ce qu'elle doit être. Il y a des écoles bourgeoises et un couvent à la Ciotat. Dans ces divers établissements on apprend du moins à coudre.

VIII.

Fortifications. — Guerre.

Depuis le temps où les Vandales d'Afrique se mettant en mer au retour de la belle saison visitaient toutes les côtes de la Méditerranée pour y faire des esclaves et du butin, notre littoral s'est vu exposé jusqu'au 16me siècle à de fréquentes déprédations, soit de la part des Musulmans, successeurs des Vandales, soit même de la part de certains chrétiens. Plusieurs historiens ont écrit qu'au temps de ses troubles domestiques, l'Italie fut autant affligée par la famine et par les bannis, que la Flandre et la France eurent à souffrir de ravages pendant leurs guerres civiles et religieuses. Ces bannis italiens étendaient leurs courses jusqu'en des lieux où bien plutôt ils auraient dû en tout honneur demander l'hospitalité. Alors, il est vrai, on ne connaissait encore que l'hospitalité privée, toujours incertaine, et non point cette hospitalité nationale qui, depuis cinquante ans, a été pratiquée par l'Angleterre et

par la France. Quoiqu'il en soit, on lit qu'en 1339, les pirates de Gênes et d'autres ports d'Italie infestaient les côtes du Languedoc ; ils n'avaient pu y paraître qu'après avoir visité celles de Provence.

Il y avait dans la disposition particulière de ces quatre lieux, Ceyreste, Roquefort, la Ciotat et Cassis, quatre exemples divers des fortifications antiques. Le *fortalitium* de Ceyreste s'élevait dans une double enceinte de murailles. C'était une *citadelle* dans une cité, la petite cité, *citadella*, dans la grande. Cette cité de Ceyreste n'était pourtant pas bien considérable; mais les anciens ménageaient beaucoup le terrain qu'ils avaient à ceindre de murailles. Le certificat donné aux consuls de la Ciotat en 1593, par le sieur Honoré de Roux, commissaire à la démolition des bicoques et repaires condamnés par le duc d'Epernon, porte que ces consuls ont employé depuis le premier jour du mois de mars jusqu'au premier jour d'avril inclus, 24 pionniers et 4 maîtres maçons par jour, à la démolition des *barricades*, *murs*, *château* et *fort* de Ceyreste. Nous avons retrouvé des ordres donnés plusieurs années plus tard, en 1616, pour la démolition du Bausset-Vieux à des communes voisines.

La Ciotat avec une enceinte irrégulière, formée par une muraille assez épaisse, assez haute, et flanquée de tours carrées dont le nombre avait été porté jusqu'à 7 dans le quinzième siècle, méritait d'autant plus son titre de *bourg*, qu'elle contenait une population de pêcheurs à quelques égards indépendante et libre. Une de ces tours s'appelait à la vérité la tour du Seigneur, et une autre la tour de Jésus-Christ autrement *de Precatori*, de la prière et non pas du Purgatoire ; mais les autres tours portaient les noms des particuliers à qui elles appartenaient, ayant été bâties par eux ou par leurs ancêtres.

Chez les peuples antiques, c'était à des tours que les

principaux chefs confiaient leur vie, leur famille et leur fortune ; *regumque turres* dit HORACE, en donnant au mot REX un sens beaucoup plus large que la signification actuelle. Quelquefois une maison où logeait la famille était contigüe à la tour. La maison d'ULYSSE dans l'Odyssée a sa haute tour sur laquelle les aigles du ciel venaient se poser. C'est des tours que vient l'expression d'HOMÈRE : *né en haut lieu*, pour dire un noble. TITE-LIVE, CICERON, VALÈRE MAXIME, PLINE l'ancien, dans le traité des hommes illustres qu'on lui attribue, font usage de cette expression. A la Ciotat, il y avait donc autrefois *pauperem tabernæ*, c'est-à-dire les magasins appelés *Escas*, où les simples pêcheurs se mettaient à couvert avec leurs filets et engins de pêche, puis les tours habitées par les principaux d'entr'eux, par ceux qui avaient deux barques, par exemple, douze quintaux de thonayres ; et pouvaient prétendre à deux postes de pêche.

Le château de Cassis présente plutôt le souvenir des antiques *Oppida*, des acropoles, où, en cas d'invasion, se réfugiait le peuple dispersé dans la plaine. Au bas des rochers sur lesquels le château est bâti, il y avait les voûtes ou magasins de pêcheurs. Ces magasins ont donné commencement à la ville actuelle. Il est question dans quelques actes de la Grand'rue du château, et d'après le jésuite GUESNAY, écrivant au commencement du dix-septième siècle, les maisons renfermées dans l'enceinte, étaient de son temps encore habitées.

Le château de Roquefort était absolument féodal. Les maisons des paysans s'élevaient tout auprès ; mais il ne paraît pas que le Seigneur eût réservé aux vassaux des demeures dans le donjon même. Tout auplus, ils y montaient pour l'aider à se défendre au moment du péril.

Quoiqu'il en soit de toutes ces fortifications antiques, rien n'annonce, à l'exception de Roquefort, qu'on n'y ait eu

sérieusement recours avant l'invasion de CHARLES-QUINT, en 1536. A cette même époque, le général des galères de France ayant fait savoir que *las galeras de Dori* (1) étaient aux îles d'Hières, les syndics de la Ciotat furent ajournés personnellement à la requête du procureur fiscal pour comparaître en la ville d'Aix devant le lieutenant du général qui commandait en Provence, et là, par acte notarié, Antoine ARNAUD, premier syndic, nommé pour gouverner la ville, et les deux autres syndics destinés à commander sous lui, prêtèrent serment de bien s'acquitter de leur charge *a la pena de confiscatien de cors et de bens.*

Nous n'avons pas trouvé trace de ce que les galères de Dori ou Doria peuvent avoir fait sur le littoral du canton. Seulement, il est question quelque part d'une catastrophe arrivée au château de Cassis, et dont rien ne nous porte à contester l'authenticité non plus qu'à l'admettre. Il serait question d'un beau projet conçu par tous les pères de famille des lieux voisins, en vertu duquel toutes les jeunes femmes et filles auraient été envoyées comme en un lieu de sûreté au château de Cassis, qui pourtant ne se trouva pas imprenable.

Nous croyons que le nom de *Baoumo des Espagnols*, donné à une caverne naturellement creusée par la nature dans cette partie du *Baou* de Canaille qui fait face à la haute mer, rappelle cette invasion, et peut-être aussi la première, celle du connétable DE BOURBON; mais nous n'avons connaissance d'aucun fait précis dont la commémoration soit attachée à ce nom et à ce lieu.

Des lettres-patentes du Roi données au mois de décembre 1547, permirent aux habitants de la Ciotat de se fortifier;

(1) Une lettre du fameux marin, que nous avons en ce moment sous les yeux, paraît porter pour signature : *Andrea Dori* ou plutôt *Dorii*. Elle est étiquetée : lettre du prince *Dorii*.

ce qu'ils firent au moyen d'une enceinte de murailles flanquées de tours rondes et d'un petit fort carré bâti à l'entrée de leur port. L'enceinte primitive fut enfermée dans la nouvelle. Le 15 novembre 1564, Charles IX leur accorda le droit d'élire un capitaine tous les ans pour faire le guet pendant la nuit, veiller à la sûreté des habitants du lieu et les commander en cas de nécessité contre les corsaires et les ennemis. Ce droit fut renouvellé ou confirmé à plusieurs époques, ainsi que nous l'avons vu. Charles IX fit même présent à la Ciotat de quelques pièces d'artillerie en bronze. Ces pièces après avoir été mises sur les vaisseaux qui partirent de Provence pour le siège de la Rochelle, furent restituées au château dit Bérouard, d'où M. de Pontchartrin les fit, dans la suite, passer au fort Saint-Jean de Marseille.

Nous ignorons à qu'elle epoque précise fut démoli le château de Roquefort. Peut-être la Ciotat n'eut-elle point à payer son contingent pour cette démolition comme pour celle du château de Ceyreste et de la vieille tour du Bausset. Autrement, nous aurions trouvé quelque papier relatif à cet acte.

Le duc de Guise en demandant les pièces de bronze dont nous venons de parler, mit à son ordonnance un *Post-scriptum* honnête ainsi qu'il avait coutume de faire quand il en sentait le besoin. Son orthographe était singulière; (1) on nous permettra d'en donner un échantillon. « Quand je *pu*, dit-il à nos consuls, je vous *exxante*, mais il *ni* a pas remède *mintenant*. » En 1625, écrivant pour qu'on refusât l'entrée à huit galères de Gênes qui étaient aux îles d'Hyères et qui se proposaient d'aller mouiller à la Ciotat, il ajoute de sa main « ne leur bail-

(1) Nous tenons à citer cette orthographe, parce que évidemment elle représente la prononciation alors en usage.

lez aucun vivre, s'ils n'ont permission de moi, *o contrere tirez desus* ».

Du reste, il n'aurait eu aucun sujet de n'être pas bien avec les habitants de la Ciotat. Il en avait tiré en diverses rencontres d'assez belles sommes d'argent. La première fois, ce fut un peu après son arrivée en Provence, quand les intrigues et menées pour presser la soumission de Marseille commencèrent, il demandait à la commune de la Ciotat six mille écus qu'il n'était pas facile de rassembler, et qui furent prêtés aux états de Provence, moyennant une espèce de capitulation dont nous n'avons point à nous occuper. Le duc de Guise rappelait tous les trois ou quatre jours l'engagement pris, et mettait toujours à ses lettres ce *Post scriptum* de sa main : *Messis*, je vous prie aussi de vous souvenir de *lafaire don* je vous *e parle*.

Notre dessein n'est pas d'énumérer toutes les demandes adressées à la Ciotat ou à Cassis en temps de guerre et avant que l'administration du royaume eût acquis cette unité pour laquelle Louis XIV fit beaucoup en laissant toutefois beaucoup à faire encore. Cependant, puisqu'il est question de levées d'argent, nous demanderons la permission de mettre sous les yeux des lecteurs un état des cotisations faites en 1592 et 1593 sur les communes voisines de Toulon pour les fortifications de cette ville. D'autres cotisations avaient déjà été ordonnées dans ce but; celles-ci paraissent avoir été les plus considérables. D'après cet état, l'importance qu'avaient alors les lieux circouvoisins peut être appréciée jusqu'à un certain point.

La Cadière eut à donner.	1000	écus.
Le Castellet	1000	»
La Ciotat	2000	»
Ceyreste	500	»
Cassis	500	»

Aubagne.....	1000	écus.
Roquevaire.....	1000	»
Auriol.....	2000	»
Solliers.....	400	»
Pignans .....3.....	1000	»
Bormes	800	»

Les demandes, non plus seulement d'argent, mais de navires, se multiplièrent, lorsque le cardinal de Richelieu, voulant relever la marine militaire de France qui, sous Henri IV avait tout-à-fait disparu des mers, nomma pour son lieutenant-général aux mers de Levant, Henri de Séguiran, seigneur de Bouc et premier président à la cour des comptes d'Aix. Les espagnols s'étaient emparés des îles de Lérins. Le Roi avait besoin de mettre promptement ses galères en état pour chasser les ennemis, mais ces galères n'existaient que sur le papier; il fallait les construire, et tantôt on demande des barques pour voiturer le bois nécessaire, de Fréjus à Marseille et à Toulon; tantôt le président de Seguiran dresse de sa propre main le rôle de l'armement d'un vaisseau de huit à dix mille quintaux que les habitants de la Ciotat avaient résolu de noliser pour le Roi ailleurs que dans leur port, attendu que pour le moment il ne s'en trouvait point chez eux de cette portée. On en chercha un d'abord à Marseille, mais en vain. M. de Seguiran voulut alors qu'on s'adressât à Toulon ou à Saint-Tropez, lesquels ports en avaient, disait-il, cinq ou six. Ce vaisseau devait avoir 12 canons de 7 à 8 livres de balle, plus 10 pierriers de fer ou de bronze. Parmi les balles ou boulets, on en demande 60 de pierre. La Ciotat devait équiper ce vaisseau de 35 hommes, y compris 3 canoniers, et le président devait y mettre de son côté 65 soldats, ce qui faisait en tout 100 hommes.

M. de Seguiran demandait en outre pour cette même occasion une polacre et deux barques. Sur la polacre qui

était de 3500 quintaux, on devait mettre 28 hommes pour le *marinage*, y compris les cannoniers, et 50 soldats fournis par le président. Quant aux deux barques, d'environ 1500 quintaux, il fallait à chacune 20 hommes de mer et 30 soldats.

Cette manière d'armer pour les vaisseaux du Roi était plus décente que l'usage où les galères étaient encore en 1652 de faire des courses sur les barques des marchands pour leur subsistance; usage qui en l'année dont nous parlons rendit nécessaire une conférence indiquée à Roquevaire entre les procureurs du pays et les consuls de Toulon, de Marseille et de la Ciotat, pour aviser aux moyens d'arrêter ce désordre.

Le 26 décembre 1635, le président fit connaître à la Ciotat, la satisfaction que Sa Majesté avait reçue des offres et des efforts qu'on avait faits; cette satisfaction, Sa Majesté la témoigne, dit M. de Seguiran, « dans une lettre que » je vous rendrai de sa part, lorsque je repasserai vers » vous. Je vous dirai aussi que M. Servien, secrétaire » d'état, me fait connaître que Sa dite Majesté, dans le » dessein qu'elle a de chasser les espagnols des îles qu'ils » ont surprises, fait un assuré fondement sur les vaisseaux, » polacres et mariniers que vous lui avez promis pour en » composer une partie des forces navales qu'il leur veut » opposer au premier jour, etc... M. Martin, secrétaire » général de la marine de France, m'en écrit autant de la » part de monseigneur le cardinal Duc, si bien que vous » devez toujours être assurés de vos dits vaisseaux, po- » lacres et mariniers, sans vous engager encore pourtant » dans la dépense des avituaillements jusques à ce que » cela vous soit ordonné; ce qui sera soudain après l'arrivée » de monsieur l'évêque de Nantes, en qui Sa Majesté et » mon dit seigneur le cardinal ont entière confiance et avec » lequel on doit résoudre tout ce qui se fera ci-après pour

» raison de cet armement..... Je finirai celle-ci en vous » avouant que comme le Roi et son éminence ont témoigné » être parfaitement satisfaits de mes soins et des choses » que j'ai opérées long la côte, pour raison de quoi il » m'a été envoyé un pouvoir assez ample, je vous en ai » l'obligation en partie, puisque les favorables dispositions » que j'ai rencontrées en vous m'ont donné le moyen de » préparer toutes les choses qu'ils ont louées, etc. »

Cette promptitude à rendre les services dont on était requis de la part du Roi se retrouvait dans nos communes maritimes quand il s'agissait de venir au secours des particuliers. Le 19 novembre 1683, le Conseil de ville fut assemblé à son de cloche et de tambour, et le sieur de Gaufridi exposa le fait suivant, que nous tirons du registre des délibérations. « Patron Canourgue est sorti ce matin » avec la tartane de patron Antoine Mourre. Comme ils » étaient hors du port et tout proche l'île, une barque est » venue l'aborder et une voix a crié : *conserve, je suis » de Gênes!* et tout d'un temps, le monde de la dite barque » est sauté à bord de la dite tartane et Canourgue et un » autre matelot qui étaient au Caïque ont entendu patron » Mourre s'écrier : *je suis esclave, ce sont des Turcs.* » Ce qui a obligé ces deux hommes qui étaient au Caïque » de couper le câble et ils se sont sauvés.» Cette exposition faite, le Conseil délibéra sur le champ de mettre du monde et des armes sur un vaisseau qui était prêt à faire voile et de le faire incontinent sortir aux dépens de la communauté, laquelle serait responsable de tout évènement fâcheux qui pourrait survenir au dit vaisseau. Le corsaire turc fut atteint sur le cap Sicié et pris; la tartane put continuer librement son voyage.

D'autres évènements de ce genre ont eu lieu en divers temps. Des turcs débarqués à terre pour piller et faire des esclaves furent poursuivis, battus, pris, menés à Aix et

pendus. Mais quelquefois on y faisait un peu plus de façons. Au mois de novembre 1667, deux barques majorquines, poussées par un vent contraire, vinrent mouiller à la rade des Lèques. C'étaient des corsaires. On écrivit à Toulon au sieur D'INFREVILLE, intendant de la marine. Celui-ci écrivit au cardinal DE VENDÔME, gouverneur de la province, qui était à Lambesc, en lui disant que le vent était au N.-O.; qu'il était par conséquent impossible de faire sortir des vaisseaux de Toulon pour dépasser le cap Sicié, et qu'il convenait d'accepter l'offre faite par les habitants de la Ciotat de sortir avec trois barques par eux désignées pour s'approcher des corsaires, s'en rendre maîtres et les amener au port. Le gouverneur accepta l'offre, mais nous ne savons pas si le mistral, quelquefois si tenace, laissa le temps aux consuls de recevoir l'autorisation pour armer en guerre les trois barques, de ramasser ensuite tous les hommes qu'ils pourraient pour les joindre aux équipages des dits bâtimens, d'attaquer et d'enlever les corsaires majorquains pour les remettre aux officiers de la marine ou à ceux qui seraient envoyés de la part du sieur D'INFREVILLE.

Nous pensons qu'à cette époque doit se rapporter une lettre sans date que les consuls, gouverneurs de la ville de Marseille, et les députés du commerce, écrivaient aux consuls de la Ciotat pour les engager à contribuer en proportion de leur négoce, à l'armement d'une galère dont l'entretien et subsistance devaient coûter environ cinquante mille livres par an. Cette lettre commençait ainsi : « Ceux » qui courent sur les mers pour pirater trouvent tant de » douceur à cette sorte de vie, qu'il est bien à craindre » que la contagion de ce métier ne dure longtemps. Toute » notre côte a déjà tant soupiré pour les pertes immenses » qu'elle a faites, qu'enfin notre commerce ayant encore un » peu de vigueur a résolu de l'employer toute entière pour » l'opposer a l'injustice des corsaires, principalement aux

« *Maillorquaius* et *Catelans* de qui nous recevons le « plus de dommage, etc.

C'était depuis long-temps qu'on recourait parfois à ces armements privés, avec une marine militaire presque toujours impuissante à protéger le commerce, et qui, en certaines occasions, daignait même l'avertir de ne pas compter sur elle. Il existe des lettres officielles écrites dans ce sens.

Du reste, il paraît que les ennemis, lorsqu'ils étaient chrétiens, devaient être traités avec plus de ménagements et de réserve. Il n'éxistait pas contre eux des ordres aussi fulminants qu'à l'égard des infidèles, Un arrêt du 1er mars 1622, enjoignait, sous le bon plaisir du roi, aux consuls et habitants des villes et lieux de la côte de la mer de s'opposer aux courses et ravages pour leur défense, de courir sur les pirates, de s'assembler en tel nombre qu'ils trouveraient nécessaire, et d'avertir leurs voisins par tocsin et autres moyens les plus commodes; équipant à cet effet vaisseaux et tartanes, et y pourvoyant de façon que la force en demeurât au roi. Ce qu'on prendrait sur les corsaires appartiendrait aux capteurs pour les avances, frais et dépenses; la dixième partie seulement devait rester dans les mains des consuls pour les droits du sieur amiral, etc.

Cet arrêté du 1er mars 1622 avait été motivé par un évènement dont une lettre circulaire de M, de Gasqui, gouverneur du fort de Bréganson, donnait connaissance aux consuls de la côte en ces termes: « Après vous avoir « écrit ce matin, il m'est arrivé nouvelles de Bormes qu'hier « les trois vaisseaux turcs ont fait descente à l'île de Le- « vant en un lieu nommé le *Titon* où il y avait environ 60 « personnes entre hommes, femmes et enfants qui culti- « vaient la terre. Ils ont brulé un petit fort que ces habitants « avaient fait pour leur défense, et les *préparatifs* de « ménage, et mis en pièces les bêtes. L'on n'y en a trouvé

» des morts avec apparence qu'ils s'étaient mis en défense.
» L'on n'a trouvé de tant de gens à l'île que quatre hommes
» et deux filles, de sorte que l'on tient qu'ils anraient tué
» ou emmené tous les autres. Nous n'avons point vu les
» vaisseaux de tout aujourd'hui, etc. »

Mais ce n'était pas seulement de simples corsaires que notre côte avait à redouter. Une lettre écrite par M. Lequeux, intendant de la marine à Toulon, et datée du 29 novembre 1639, porte que par un homme qui avait eu quelques pratiques en Espagne, qui en était fraîchement arrivé, et qu'il avait arrêté le matin même à la Seyne, il était assuré que les ministres d'Espagne avaient dessein de faire piller et brûler la Ciotat; qu'ils avaient le plan d'un des côtés de cette ville, et qu'ils étaient en peine de savoir l'état de l'autre côté, cherchant à connaître l'épaisseur de la muraille, et s'il y avait des canons sur la porte pour sa défense. Ce projet des ministres d'Espagne n'eut pas de suite.

Cependant les fortifications de la Ciotat n'avaient eu d'utilité réelle que pendant les guerres civiles où elles permirent d'offrir aux honnêtes gens des deux partis un asile contre les persécutions, et de repousser les mauvais sujets et les brigands à quelque drapeau qu'ils se fissent un mérite d'appartenir, lorsqu'en 1683, 84 et 85, années de guerre avec la république de Gênes, on trouva que des précautions militaires ne seraient pas de trop contre un peuple envieux, qui, n'étant pas assez fort pour s'attaquer aux grandes places, pourrait bien se jeter par vengeance sur de petits lieux où ses soldats se montreraient d'autant plus pillards et plus cruels que son pavillon aurait été jusqu'alors plus méprisé. Le comte de Grignan, commandant de Provence, étant venu à cette époque visiter la Ciotat et Cassis, laissa aux habitants la défense de leur ville et de leur port. Les deux communes s'acquit-

tèrent de ce devoir avec honneur, et répondirent énergiqnement en 1684, à des menaces faites par les galères de Gênes. En cette même année l'intendant de justice, MORANT, avait permis à la communauté de la Ciotat d'emprunter jusqu'à six mille livres pour acheter des munitions et se fortifier. Par ordonnance du comte DE GRIGNAN, du 2 juillet 1684, il fut enjoint aux consuls de Ceyreste d'envoyer à la Ciotat 25 hommes armés à la premiêre demande qui leur en serait faite par les consuls dudit lieu ; le Castellet devait en fournir pareillement 25, et le Bausset 30. Une autre ordonnance du 7 juillet même année, prescrivait aux consuls et habitants des lieux d'Aubagne, de Roquevaire, de Cuges, de Gemenos, de Gréasque, de la Penne, de se tenir prêts pour s'assembler et accourir en armes au lieu de Cassis, si besoin était, et s'ils en étaient requis par le sieur DE RAMATUELLE, commandant audit lieu. Au 7 juillet, à ce qu'il semble, le danger paraissait être plus imminent.

En 1695, par les ordres du maréchal DE TOURVILLE et du comte DE GRIGNAN, furent dépensés à la Ciotat pour des travaux urgents de fortification 5585 fr. 5 s. 4 d. Le maréchal DE CHATEAU-RENAUD fut chargé par le Roi de la défense de cette ville et de sa côte avec 4 bataillons. L'un de ces bataillons, le Phénix, commandé par un jeune parent des STUARTS ; Milord Grand-Prieur d'Angleterre, fut placé à l'île Verte où l'on avait établi deux forts : le fort St-Pierre et le fort St-Louis, avec douze pièces de canons et deux mortiers. De ces deux mortiers, qui furent ensuite reportés à la ville et qui avaient été à la disposition d'un prétendant plus ou moins direct à la couronne d'Angleterre, le général BUONAPARTE en demanda un cent ans après à notre commune, par cette lettre du 29 septembre 1793 :

» Citoyens municipaux, *j'ai* besoin, pour repousser les en-
» nemis de la république de la rade de Toulon, d'un mortier

» de galiotte de 12 pouces, qui existe dans votre port. » Je vous requiers donc au nom du bien public de le faire » partir sur le champ de la Ciotat pour le faire débarquer à » St-Lazaire. Je ne doute pas de votre zèle et de votre ci- » visme. » BUONAPARTE commandant l'artillerie du midi et des côtes depuis Marseille. (1)

Le camp de l'île commandé par Milord Grand-Prieur s'appuyait sur un autre camp établi au pré, et des galères faisaient chaque jour le service de l'eau et des vivres entre la terre et l'île.

On craignait à cette même époque un débarquement qui aurait pu couper la communication entre Marseille et Toulon. En 1707, on eut des alarmes plus vives encore; mais on ne songea plus à fortifier l'île, et l'on fit au port des travaux considérables qu'il n'est pas sans intérêt de faire connaître.

L'armée du Duc de Savoie était devant Toulon, et une partie de l'armée navale des ennemis resta au mouillage devant la Ciotat pendant plus de trois semaines. On craignait chaque jour que l'ennemi, dans la vue de faire diversion, n'opérât un débarquement. Des batteries furent établies dans l'intérieur du port, savoir : à la pointe du Môle-Vieux, à la consigne, au Petit-Môle, devant l'Hôtel-de-ville, au fort dit de MADAME, parce que la sœur de HENRI II, Madame MARGUERITE, s'était embarquée à cette place pour aller à Nice épouser un des ayeux de ce même duc de Savoie qui venait d'entrer en Provence. Toute l'esplanade depuis la forteresse jusqu'au fort St-Martin fut garnie de canons. On en mit en batterie cinquante de plus qu'on n'en comptait aupa-

(1) Le papier sur lequel est écrit cet ordre porte en tête de lettre : *Jean-François Cartaux, général en chef des armées de la République française, commandant l'armée du midi.* On aura remarqué sans doute que BUONAPARTE, dès ce temps là, n'employait guères le pluriel *nous*; le singulier lui allait mieux. Il mit St-Lazaire pour St.-Nazaire.

ravant. Deux chaloupes équipées chacune de vingt hommes furent armées pour observer pendant la nuit et durant quarante jours le mouvement des ennemis. Depuis le 15 juillet que l'armée ennemie était entrée en Provence jusques au 8 septembre qu'elle en sortit, il y eut toujours 60 hommes de la ville dans divers corps de garde établis autour du port. Une estacade fut faite pour défendre l'entrée.

Le 30 juillet, le marquis DE FORVILLE, maréchal des camps et armées du Roi, envoya l'ordre aux habitants de la Ciotat de prendre les armes pour la conservation de leur pays, conformément à l'ordre du maréchal DE TESSÉ, et de donner aide et toute sorte de secours aux déserteurs de l'armée ennemie. La communauté demanda du renfort ainsi que des poudres et des balles. Monsieur DE FORVILLE répondit le 1er août : « Lorsque vous serez tous bien *amutés* » pour bien défendre la Ciotat et ses rades, il sera bien difficile que huit vaisseaux des ennemis puissent y entreprendre. Vous me demandez des poudres et des balles, » ces munitions de guerre doivent être en profusion dans » votre ville par rapport à la quantité de vaisseaux marchands que vous y avez ; ainsi je suis surpris que vous » me demandiez ce que vous devez avoir plus eu abondance que Marseille. Je crois que vous ne serez pas » fâchés d'apprendre que M. le maréchal DE TESSÉ sera » jeudi, quatrième de ce mois, campé avec vingt mille » hommes aux environs d'Aubagne ; ainsi il pourra vous » donner tous les secours dont vous aurez besoin. » Le maréchal DE TESSÉ arriva beaucoup plus tard.

Le même jour 1er août, M. de BAREILLE qui commandait à Bandol envoya aussi à la communauté de la Ciotat l'ordre de se défendre contre les descentes des ennemis « aussitot que la ville sera attaquée, je marcherai, dit-il, avec les troupes que j'ai ; mais il faut que les paysans n'ayent pas peur ; car ce ne sont que des *gueux*

qui viennent piller les maisons voisines de la côte. » Le château de Bandol et la côte voisine avaient été pillés dans le mois de juillet. Ce fut, dit-on, l'effet du soin exclusif que les officiers de la garde-côte prenaient de la Ciotat qui par elle-même était à l'abri d'une pareille insulte, mais où ils s'amusaient, dans le temps qu'ils laissaient à la merci de l'ennemi les lieux commis à leur garde. Il paraît qu'à cette époque il ne vint point de troupes réglées à la Ciotat.

Dans les guerres qui signalèrent le milieu du siècle dernier, il y eut aussi du mouvement sur notre littoral. On envoya de la cavalerie à la Ciotat et à Cassis, pour s'opposer plus vivement aux descentes qui pourraient être tentées. Des camps de cavalerie dans un pays qui manque absolument de fourrage ne pouvaient avoir été imaginés que dans un besoin pressant de courir sus à l'ennemi partout où il pourrait faire quelque pointe.

Il y avait alors dans Toulon seize vaisseaux espagnols, qui devaient porter des provisions aux troupes de Don Philippe en Italie, mais qui ne le pouvaient à cause d'une flotte anglaise fort supérieure qui insultait les côtes d'Italie et de Provence. Les canonniers espagnols n'étaient pas très experts; on les exerça pendant quatre mois, puis on sortit. Quatorze vaisseaux français vinrent se joindre aux espagnols. La bataille se donna, non point devant Toulon, mais au midi du cap de l'Aigle, le 22 février 1744.

Deux ans auparavant, des navires espagnols étant venus réclamer notre protection, M. de la Tour, intendant de la province, écrivit à nos consuls « Je ne vois pas que » dans la situation où vous êtes vous puissiez ni vous » opposer aux anglais, ni donner aucun secours aux es- » pagnols. Dans cet état vous n'avez d'autre parti à prendre » que celui d'une neutralité parfaite, et de ne vous montrer

» en aucune façon, en prenant cependant la précaution
» avec vos habitants de vous garantir d'un coup de main.
» C'est aux espagnols de voir de leur côté ce qu'ils peu-
» vent faire pour se mettre, s'il est possible, à couvert. »

Cette politique de M. de la Tour fut mise apparemment en usage par les quatorze vaisseaux français, du moins les espagnols le prétendirent.

L'affaire du 22 février 1744, peu décisive, quant au fait militaire, ainsi qu'il arrive à presque toutes les batailles navales, eut pourtant ce résultat d'amener la séparation des deux escadres espagnole et française, en réveillant surtout chez les espagnols des antipathies nationales qui n'avaient jamais été qu'assoupies. Dès lors, la flotte anglaise, déja plus forte en nombre que les deux escadres réunies, ne vit plus rien qui s'opposât à sa domination dans la Méditerranée, et l'inquiétude devint très-vive sur nos côtes. Le 30 avril de cette même année, les consuls de Cassis voulurent savoir des consuls de la Ciotat s'il était vrai que M. de Villeblanche leur eût envoyé de Toulon des pièces d'artillerie, de la poudre et des boulets pour renforcer leurs batteries, à la seule condition d'envoyer prendre ces objets aux frais de la communauté. Ils se proposaient de faire la même demande « n'ayant rien, disait-il, pour nous défendre en cas d'insulte. »

La demande des consuls de Cassis nous rappelle que, pendant long-temps, les communautés avaient payé au Roi les boulets et la poudre dont elles avaient besoin pour se défendre et pour défendre en même temps le royaume. Nous avons même lu quelque chose de plus étrange : en 1710, 300 soldats de la marine furent dirigés sur nos côtes, et les armes qui leur étaient destinées furent envoyés à part aux consuls. Etait-ce l'usage ou bien une exception qui ne tirait pas à conséquence ?

Le 1er juin 1744, les consuls de Cassis écrivaient : « Nous vous prions de séparer au porteur de la présente une cinquantaine de livres de poudre et quelques balles, nous avons un vaisseau anglais qui est sur le point de venir insulter des bâtimens qui sont dans le port. » Le même jour, une autre lettre porta : « Dans la triste situation où nous nous trouvons, les anglais ayant débarqué à Port-Miou, nous vous supplions d'engager le commandant des troupes que vous avez à la Ciotat de venir à notre secours. Les anglais ont débarqué à Port-Miou, et nous avons tout lieu de craindre que nous ne soyons saccagés, n'ayant que quelques paysans de la garde-côte sur lesquels on ne peut compter. »

Des troupes avaient été envoyées la veille de Marseille à la Ciotat. Tout de suite, les grenadiers du régiment de la Reine se mirent en marche. Mais il était un peu tard.

Un vaisseau anglais avait donné chasse dès la veille à un convoi de batiments espagnols qui portaient des secours à don Philippe. Quelques-uns de ces navires avaient gagné la Ciotat, d'autres étaient entrés dans le port de Cassis, mais le plus grand nombre s'était enfoncé dans Port-Miou où se trouvaient aussi des français.

Le vaisseau anglais ayant jeté l'ancre à l'embouchure, mit des troupes à terre. Ces troupes allèrent au fond de l'anse et gagnèrent la partie des rochers la plus escarpée, pour tirer plus commodément sur les espagnols et favoriser d'autant mieux les embarcations anglaises. On se battit quelques heures à coup de fusil ; mais les marins espagnols et les français furent obligés d'abandonner leurs navires qui furent emmenés ou brûlés.

Après cette première expédition, les anglais firent mine de vouloir mettre Cassis à rançon ; ils s'approchaient du port dans ce dessein, lorsque les bayonnettes des grenadiers de la Reine commencèrent à briller au *Pas de la Colle*.

A cette vue, les embarcations regagnèrent le large, et peu de temps après les paysans d'Aubagne arrivèrent ; la nuit, il vint de Marseille un détachement de la milice de Castelnaudary envoyé par le marquis de Mirepoix.

Dans les guerres qui suivirent, les côtes ne furent pas toujours bien gardées. En 1780, les corsaires mahonnais venaient faire des prises sous les canons des batteries. On se défendit un peu mieux sous la République. Un simple bateau de pêche monté par les trois frères Cusin et deux ou trois autres braves, s'empara d'un corsaire mahonnais et délivra plusieurs prises qu'il avait faites. Ce trait de courage et de patriotisme n'a jamais été récompensé.

Sous l'empire, la victoire resta organisée contre les ennemis de terre ; mais la mer et ses rivages virent plus de revers et même de défections que de beaux exploits.

La construction de gabarres et autres navires de ce genre pour le compte du gouvernement fit approcher de la Ciotat, devenu en quelque sorte une succursale de Toulon, les vaisseaux anglais qui s'étaient contentés long-temps de croiser à distance. Le 3 septembre 1808, un vaisseau rasé vint s'embosser contre la ville et y lança des fusées à la congrève qui heureusement, ainsi que les boulets, ne causèrent pas grand dommage. L'attaque fut renouvellée le lendemain.

Deux pièces témoignent de ce qui, dans ces temps ailleurs glorieux, se passait parmi la population civile. Le maire de Ceyreste écrivait, le 4 septembre : « Je m'en vais agir pour faire aller chez vous encore un détachement d'habitants de cette commune, mais ce qui ne les encourage guères, c'est que la plupart des habitants de la Ciotat ne paraissent point et surtout ceux de la campagne. » Pendant le siège de Toulon, dans une alerte qui eut lieu, les habitants de Ceyreste n'hésitèrent point ainsi ; à cette époque, on vit même les femmes, armées de piques, accou-

rir aux batteries. Une autre lettre du 4 septembre porte : « Il est une heure précise et l'embarcation que vous avez invité le capitaine G..... à envoyer reconnaître l'île, n'a point encore paru. On peut en conclure qu'il ne veut pas le faire. » Il y avait alors dans la marine des gens qui prétendaient, et même ils ont osé le dire, n'avoir nullement cherché à obtenir de beaux traitements *pour se battre*.

L'insulte faite par le vaisseau rasé fit sentir la nécessité de fortifier l'île Verte. On y avait commencé la construction d'un fort, lorsque les Anglais formèrent le dessein de ruiner les travaux. Le 1er juin 1812, à la pointe du jour, toute l'escadre anglaise se déploya dans la rade. Des péniches se dirigèrent sur l'île et les canonniers furent obligés de se replier et de venir dans le port après avoir enclouè les canons Un détachement de conscrits arrivé depuis peu partit aussitôt et un combat d'une heure eut lieu entre les habits rouges et les nôtres. Les Anglais se rembarquèrent emportant avec eux leurs morts et leurs blessés. Le capitaine qui était à la tête de nos conscrits fut tué.

Le 18 août 1813, il y eut à Cassis, une affaire beaucoup plus grave. Le château fut escaladé et pris. Les péniches ennemies entrèrent dans le port ; 26 barques vides furent enlevées ; un petit bâtiment de guerre, appelé par dérision le *Victory*, et qu'on avait tiré à terre pour le réparer, fut remis à l'eau par les Anglais et emmené. Des fusées furent lancées sur la ville. La maison d'un marchand fut incendiée ; il y avait dans cette maison un grand dépôt d'huile ; mais on réussit à éteindre le feu. Un habitant fut tué sur le quai. Un seul homme était resté à la batterie du château, il fut emmené prisonnier.

Si la guerre se fût prolongée ou si du moins des attaques sur la côte avaient pu avoir plus d'importance, nul doute que la Ciotat et Cassis n'eussent reçu des visites plus acharnées et plus funestes.

Nous avons essayé de faire connaître selon nos moyens tout ce qui, relativement au canton de la Ciotat, nous a paru digne de quelque attention dans le passé comme dans le présent.

Il s'est beaucoup fait dans notre canton ; il y a beaucoup à faire encore. Nos montagnes sont à repeupler de bois, et cette grande œuvre avec du temps et des soins assidus n'est pas impossible. L'agriculture attend une réforme totale. L'état de marin doit être encouragé, si l'on ne veut pas qu'il se perde de plus en plus chaque jour. Quant au commerce proprement dit, il ne saurait plus y en avoir ; une liberté, une franchise entière ou du moins l'ordre de choses qui existait encore au seizième siècle pourrait seul amener des affaires dans nos ports. Mais cet avenir est loin encore. Des essais d'industrie ont été faits en divers temps, soit à Cassis, soit à la Ciotat. Ce n'est pas le talent, ce n'est pas la volonté qui a manqué aux entrepreneurs ; c'est presque toujours une localité propice. Après ce que nous avons dit sur la condition militaire de notre littoral, il faut espérer que le gouvernement s'occupera de ce qu'il nous faut. En présence des perfectionnements que reçoit chaque jour la navigation à la vapeur, nos besoins de défense sont devenus plus pressants.

Nous formons des vœux pour que l'état social ne soit jamais autre dans le canton que ce qu'il est aujourd'hui. Nous désirons surtout qu'une certaine affluence d'ouvriers étrangers n'altère point nos mœurs. Peut-être ne reverra-t-on jamais plus cette abondance d'argent qui s'est manifestée autrefois dans nos deux villes maritimes. Mais c'est du bon usage, non de la grande quantité du numéraire que dépend la félicité des individus comme celle des peuples. Le genre d'industrie auquel se livraient nos habitants, la navigation, avait cet avantage qu'il ne surgissait pas de ces hautes fortunes qui écrasent un pays, loin de le féconder. Faisons des vœux

pour que l'égalité, qui est impossible, ne soit pourtant jamais rompue avec trop d'insolence et de faste. C'est une tendance du siècle, une de ses fatalités, que ces agglomérations d'argent excessives. On ne peut y opposer qu'un travail mieux entendu, mieux réparti, que le perfectionnement de la petite culture, de la petite industrie. Soyons donc laborieux, circonspects, économes pour nous maintenir.

HYDROGRAPHIE.

Note sur la cause de la coloration en rouge des eaux du Bassin de carénage, à Marseille; par M. MARCEL DE SERRES, *membre correspondant de la Société.*

Les chaleurs de l'été de 1839, ayant réduit les eaux du bassin de carénage de Marseille à un très faible volume, ces eaux présentèrent un phénomène particulier qui attira l'attention générale. Leur couleur parut analogue à celle du sang, ou à une dissolution concentrée de minium ou de toute autre substance colorante. Comme ces eaux exhalaient des émanations fétides et insalubres, produites par des dégagements d'hydrogène sulfuré, l'administration locale nomma une commission qui fut chargée de procéder à l'examen de ce singulier phénomène.

Les eaux stagnantes du bassin de carénage furent donc soumises à une analyse chimique et microscopique. Nous ignorons quel en fut le résultat. Nous avons seulement appris que, dans le principe, ceux qui avaient examiné ces eaux rouges, avaient supposé que leur coloration dépendait d'un petit crustacé qui, à raison des circonstances de ses stations, a été nommé *Artemia Salina*. Cependant plus tard, on reconnut qu'elle ne devait pas être attribuée à cet animal, mais bien à une infinité d'infusoires microscopiques.

Il paraîtrait, si les détails qu'on nous a donnés à cet

égard, sont bien exacts, que cette opinion aurait été émise avant la démonstration qui en a été donnée par M. Joly, en janvier 1840, dans la thèse qu'il a publiée sur l'histoire d'un petit crustacé, auquel on a faussement attribué la coloration en rouge des marais salans méditerranéens.(1) Ainsi la couleur rouge des eaux stagnantes du bassin de carénage, comme celle des marais des bords de la Méditerranée et de certains étangs salés de l'Italie, tiendrait à une même cause, à la présence d'une grande quantité d'animalcules, d'une si extrême petitesse, que plus d'un million de ces animaux placés bout-à-bout, serait nécessaire pour couvrir une main d'homme d'une grosseur ordinaire.

Ce qui est non moins remarquable, c'est également à la même cause qu'est due la couleur rougeâtre de certains sels gemmes. La présence constante des infusoires dans les sels de mine colorés, aussi bien que dans ceux qui ne le sont pas, lient les phenomènes de l'ancien monde à ceux du monde actuel.

La seule différence qui paraisse exister entre la cause de la coloration en rouge des eaux du bassin de carénage, et celle qui donne aux marais salans des bords de la Méditerranée, leur belle couleur purpurine, tient à l'espèce des infusoires qui la produit. Cette espèce ne paraît pas être la même, dans ces diverses eaux, qui restent constamment incolores, lorsque les infusoires y sont en très petite quantité, et qu'elles marquent seulement 10 à 15° à l'aréomètre de Baumé. Peut-être faut-il attribuer à une circonstance de ce genre la diversité des nuances que présentent les eaux salées, car on conçoit très bien que les

(1) Histoire d'un petit crustacé, auquel on a faussement attribué la coloration en rouge des marais salans. — Montpellier, chez Boehm.—1840.—in—4°.

différentes espèces d'infusoires puissent avoir des couleurs qui n'ont entr'elles que des analogies plus ou moins éloignées.

En effet, M. Joly, dans le beau travail que nous avons cité, a rapporté les infusoires qui colorent en rouge les eaux des marais salans méditerranéens, particulièrement ceux des environs de Montpellier, au genre *Monas*. Il a nommé l'espèce qui est répandue avec profusion dans ces marais *Dunalii*, en l'honneur de M. Dunal, qui a reconnu le premier, que leur coloration ne dépendait pas de l'*Artemia salina*.

Les infusoires du bassin de carénage, qui nous ont été adressés morts, et dont les formes ont pu par cela même avoir été plus ou moins altérées, nous ont paru se rapporter au genre *Enchelii*, du moins par l'absence de toute trace de cils. A la vérité ces infusoires s'éloignent de ce genre établi par Ehrenberg d'après certains caractères à eux particuliers. On pourrait les considérer comme étant également polygastriques, à la manière des *Enchelii*, si les doutes les plus graves ne s'élevaient sur une organisation aussi compliquée, relativement à des animaux aussi peu perfectionnés que le sont les infusoires. Nous verrons plus tard, combien ces doutes paraissent fondés, pour les animalcules du bassin de carénage.

Du reste, les *Enchelii* sont aussi bien la cause de la coloration des eaux de ce bassin, que les *Monas* des nuances rougeâtres des marais salans de la Méditerranée. On en a une preuve évidente en les fesant précipiter dans le fond des eaux qu'ils colorent; la partie du liquide qui surnage et qui se trouve ainsi sans aucune trace d'infusoires, devient claire, limpide et ne paraît plus colorée. On arrive au même résultat en recueillant ces animaux sur un filtre; le liquide qui en est ainsi dépouillé devient clair comme l'eau de fontaine. Ce fait ne doit pas nous surprendre : car M. Ehrenberg s'est également assuré que les couleurs

variées des eaux douces sont dues à des infusoires microscopiques, dont les espèces sont aussi extrêmement diverses. Ainsi cet habile observateur mentionne, parmi les infusoires qui donnent aux eaux une couleur verte : 1° le *Monas bicolor*, 2° l'*Uvella bodo*, 3° le *Glenomorum ringens*; 4° le *Phacelomonas pulvisculus*, 5° le *Crypto-monas-Glauca*, le 6° *Crypto-glena Conica*, 7° le *Pandorina morum*, 8° le *Genium Pectorale*, 9° le *Clamydomonas pulvisculus*, 10° le *Volvox Globator*, 11° l'*Astasia sanguinea* (jeune), 12° l'*Euglena sanguinea* (jeune), 13° l'*Euglena viridis*, 14° le *Chlorogonium euchlorum*, 15° l'*Ophrydium versatile*.

D'un autre côté, le même observateur a attribué la couleur rouge de certaines eaux douces 1° à l'*Euglena sanguinea*, 2° à l'*Astasia hœmatodes*, 3° à la *Monas vinosa*, 4° enfin à la *Monas Okenii*.

Le même Ehrenberg a fait observer que le *Stentor cœruleus* forme des couches bleues très épaisses à la surface des objets qui se trouvent sous l'eau ; tandis que le *Stentor aureus* y occasionne des couches orangées. Le *Gallionella ferruginea* ainsi que les genres *Haricula* et *Gomphonema* produisent souvent dans l'eau des couches couleur de rouille. Il paraît également, d'après les observations de Turpin, que les eaux salées des parcs aux huitres, verdissent ou brunissent par l'apparition d'un grand nombre de *Navicules*, animaux infusoires de forme allongée, qui s'y développent parfois.

Ainsi la couleur que prennent les eaux tient très souvent à la présence d'animalcules infusoires ; mais des espèces très différentes leur donnent des teintes semblables ; d'autres fois les mêmes espèces dans des états divers produisent des nuances qui n'ont rien d'analogue. Ainsi le *monas Dunalii*, incolore dans le jeune âge, passe plus tard au vert et devient rouge lorsqu'il est parvenu à l'état adulte.

Enchelii sanguinea.

On peut caractériser l'espèce d'enchelii qui vit dans les eaux du bassin de carénage de Marseille, par la phrase suivante : *Corpus ovale, cylindricum latere emarginatum, nudum, colore intenso purpureo.*

Aussi à raison de cette circonstance, nous avons donné à cette espèce le nom de *Sanguinea*, pour rappeler par là sa couleur caractéristique.

La forme de l'*Enchelii sanguinea* est celle d'un ovale retréci dans sa partie antérieure et élargi dans sa portion postérieure. Au côté gauche du corps de cette espèce, on observe une rainure sensible qui paraît être la bouche. Vue de face, cette rainure semble s'enfoncer au milieu de deux petites proéminences qui s'élèvent de chaque côté.

Dans l'intérieur du corps de ces animaux, on découvre un très grand nombre de petits corps de figure le plus ordinairement circulaire, lesquels d'une assez grande transparence, y sont distribués sans aucune espèce d'ordre. Il paraît que ces corps circulaires, nullement liés les uns aux autres, ont été considérés par Ehrenberg comme des estomacs. Aussi a-t-il regardé les animalcules infusoires qui appartiennent à ce genre *Enchelii* comme polygastriques. Nous devons faire observer que cette opinion est peu probable; car ces prétendus estomacs se séparent souvent du corps de l'animal où ils sont logés. Tout au plus, pourrait-on considérer comme tel, un petit organe qui a la forme d'un sac, et qui se trouve logé près de la bouche, dont la couleur rouge est bien plus prononcée que celle du reste du corps.

Il serait possible que ces corpuscules fussent de véritables germes ou des œufs destinés à perpétuer l'espèce de ces infusoires; supposition d'autant plus admissible que M. Joly a démontré l'existence de pareils œufs dans le *Monas Dunalii*. Dans l'un et dans l'autre de ces infusoires, les œufs

s'y montrentrent en très grande quantité. Le nombre de ces germes ou plutôt de ces œufs, qui se trouve dans le corps de ces animalcules explique très bien la rapidité de leur propagation et leur extrême multiplication.

Quelques faits sembleraient même annoncer que ces animaux se joignent dans de certains moments; mais il serait trop hasardeux de considérer ces contacts qui ont probablement un tout autre but, comme un accouplement; car il faudrait admettre en même temps que ces animaux ont des sexes, ce qui est peu à supposer, vu leur organisation peu avancée. Aussi, n'y voit-on aucune trace d'appareils qui puissent servir à la vision, ni rien qui puisse être rapportéà des organes de locomotion. On n'y aperçoit pas non plus le moindre vestige d'appareil viscéral, à moins que l'on ne veuille considérer comme tels les corpuscules dont nous avons parlé et que certains auteurs ont envisagé comme des estomacs.

Si ces corpuscules avaient une pareille destination, ce que nous ne pouvons supposer, ces infusoires seraient entièrement composés d'estomacs. La séparation de ces corpuscules, des animaux dont ils font partie, semble repousser une pareille assertion et être en opposition formelle avec elle. Ces infusoires paraissent encore se perpétuer par une division transversale simple; mais nous n'oserions affirmer que ce fait fut réellement constant; son observation, d'après ceux qui nous ont fait part de ce mode de propagation, présente de grandes difficultés; aussi, nous ne saurions rien affirmer à cet égard, n'ayant pas eu l'occasion de voir ces infusoires vivants.

Ce qui est incontestable, c'est que quoique ces infusoires soient dénués de tout organe de mouvement, ils n'en sont pas moins doués d'une extrême mobilité, s'agitant dans tous les sens avec la plus grande rapidité. Du reste, la célérité des mouvements est un fait à peu près général aux

êtres placés au plus bas degré de la série animale, propriété dont jouissent au plus haut point les infusoires du bassin de carénage.

La forme de ces infusoires, ovalaire, à peu près à toutes les époques de leur vie, change d'une manière bien notable quelques instants avant leur mort. Elle devient pour lors tout-à-fait analogue à celle des volvoces; il serait même facile de les confondre avec ce genre d'infusoires, si l'on n'avait suivi les circonstances de cette singulière métamorphose. Ils éprouvent également d'autres modifications pendant leur vie; aussi quoique leur bouche soit placée sur les parties latérales du corps, nous les avons rangés néanmoins avec les *Enchelii* d'Ehrenberg, qui d'après cet habile observateur ont la leur disposée à l'extrémité de leur corps, à peu près comme elle l'est chez les animaux les plus perfectionnés Nous les avons réunis aux espèces de ce genre, parce qu'elles nous ont paru en avoir les caractères essentiels.

La couleur rouge de l'*Enchelii sanguinea* paraît plus intense que celle particuliére au *Monas Dunalii*. En effet, la teinte rougeâtre de ces derniers infusoires disparaît souvent d'une manière à peu près complette après leur mort. Par suite de cette circonstance, les eaux colorées par ces animaux deviennent limpides, lorsque par un effet quelconque, elles éprouvent un affaiblissement considérable dans le degré de leur salure; les monades perissent toutes à la fois.

Il est loin d'en être ainsi du premier de ces genres, et nous citerons comme une preuve de ce fait, les *Enchelii* restés sur les filtres pendant plus de dix-huit mois. Ces filtres, dont une très petite partie nous a été adressée, étaient couverts d'une infinité de ces infusoires, dont les nuances rougeâtres étaient tout aussi prononcées que lorsque ces animaux coloraient les eaux du bassin de caré-

nage. Du reste, les sels gemmes nous présentent souvent des circonstances du même genre, et leur coloration en rouge est parfois aussi vive et aussi prononcée, que pouvait être celle des animalcules qui la produisent.

Nous aurions bien désiré posséder une assez grande quantité de cette matière colorante, pour la soumettre à l'analyse chimique, mais celle qui nous a été adressée, était en trop petite quantité pour le pouvoir. Nous attendrons donc que par suite de la concentration des eaux du bassin de carénage, de nouveaux *Enchelii* s'y développent et nous donnent les moyens de reconnaître la nature de la matière colorante, qui paraît se former dans l'intérieur du corps de ces animaux, à mesure qu'ils arrivent à l'état adulte. Ce sera du reste un objet de recherches, auquel nous soumettrons également les *Monas Dunalii*, que par suite de notre position nous pouvons plus facilement nous procurer.

Il résulte donc des faits que nous venons de rapporter, que les eaux salées doivent la couleur rouge qu'elles présensentent souvent, à des infusoires microscopiques. La nuance propre à ces animaux, n'a ni la même intensité, ni la même persistance, dans leurs différentes espèces ; car pour celles que l'on découvre dans les eaux saumâtres des bords de la Méditerranée, il paraît certain que la teinte rougeâtre est bien plus durable et bien plus vive chez l'*Enchelii Sanguinea* que chez le *Monas Dunalii*.

Depuis la rédaction de ces observations, nous avons reçu quelques petites portions de papier des filtres, sur lesquels on avait fait déposer les infusoires microscopiques qui colorent en rouge les eaux du bassin de carènage de Marseille. Quoique ces derniers filtres remontent à une époque plus ancienne, que ceux dont nous avons déjà parlé, ils n'en présentent pas moins une nuance rougeâtre des plus prononcées. Ce fait et le précédent sont d'autant plus étonnants, que les infusoires des marais salans des bords de la Médi-

terranée, se décolorent très promptement sous l'influence de l'air et de la lumière. Ils prennent alors une teinte jaunâtre qui devient de moins en moins intense, et finit même par disparaître à peu près tout-à-fait.

En raclant légèrement la surface de ces filtres, et soumettant la matière qui en est enlevée au microscope, nous y avons apperçu des masses irrégulières d'une couleur rougeâtre, qui paraissent former des granulations analogues à des œufs. Quelques-unes de ces granulations étaient tout-à-fait isolées, et nageaient librement dans le sein du liquide, dans lequel elles avaient été placées pour les distinguer sous le champ du microscope, avec plus de facilité. Ce qui confirme ce que nous avons dit relativement aux prétendus estomacs supposés exister dans le corps des *Enchelii*. Ces nombreux estomacs ne seraient donc que les œufs destinés à perpétuer ces infusoires.

Il nous a été du reste difficile de reconnaître aussi bien que nous l'avons fait, lors de l'envoi des premiers filtres, les *Enchelii Sanguinea*. Ces infusoires plus décomposés présentaient des corps globuleux ou ovalaires d'une couleur d'un rose vif, comme les agglomérations d'œufs dont nous avons déjà parlé. Si nous n'eussions pas vu ceux qui se trouvaient sur les premiers filtres, il nous aurait été difficile d'assigner la véritable place de ces animalcules parmi les infusoires connus. Nous n'avons pas pu apercevoir non plus s'ils étaient pourvus ou non de cils ou d'antennes ; mais nous devons faire observer que ces organes disparaissent entièrement chez les infusoires morts des salines des bords de la Méditerranée. Ainsi ce qui arrive au *Monas Dunalii* pourrait bien se présenter également chez l'*Enchelii Sanguinea*.

Les infusoires colorent non seulement en rouge les eaux salées et le sel gemme ; mais encore ils sont la cause de la couleur que présentent parfois les neiges. Tous ces animaux

se distinguent par leur grande agilité et la rapidité de leurs mouvements.

M. Schuttlerwoth, qui a étudié avec la plus grande attention les infusoires des neiges rouges, avec un grossissement de 300 diamètres, les a rapportés à deux genres distincts. Les premiers ou les plus nombreux, de forme ovalaire, à bouts arrondis, quelquefois en forme de poire, presque opaques, d'un rouge vif, constituent une espèce nouvelle du genre *Astasia* d'Ehrenberg. Cet observateur lui a donné le nom d'*Astasia Nivalis*. Leur plus grand diamètre est de 1/50e de millimètre et le plus petit de 1/150e.

D'autres infusoires, en plus petit nombre, se présentent sous la forme de corps de figure ovale, assez transparents entourés d'un bord incolore, et du plus beau rouge. Leurs dimensions varient de 1/12e à 1/50e de millimètre. Ces animalcules de la famille des Volvociens et du genre *Gygès*, ont été désignés par M. Schuttlerwoth, sous le nom de *Gygès Sanguineus* à raison de la vivacité de leurs nuances.

On découvre également dans la neige rouge d'autres corps plus petits et plus rares, qui paraissent de nature animale, quoiqu'ils n'aient pas été vus en mouvement. On y rencontre aussi des corps de nature végétale, et particulièrement la véritable algue de la neige rouge. Ces végétaux formés par des globules spheriques d'un rouge de sang, sont du moins les colorés, le *Protococus Nivalis* d'Agardh, tandisque les autres incolores se rapportent, à ce qu'il paraît, au *Protococus Nebulosus* de Kutsing.

Tous les infusoires des neiges rouges sont si sensibles à l'action de la chaleur, qu'ils succombent, dès que la température est un peu plus élevée que celle de cette substance. Leur présence dans la neige, à une température souvent bien au-dessous de zéro, nous montre combien il reste encore à découvrir dans ce monde nouveau et infiniment petit, dont les limites s'étendent, à mesure que nos instruments

microscopiques, auxquels nous devons la connaissance de toutes ces merveilles, reçoivent de nouveaux perfectionnements.

Les faits que nous venons de rappeler ont trop de rapports entre eux, pour ne pas avoir indiqué leurs relations; nous espérons montrer dans la suite, combien elles sont plus intimes que celles que l'on peut entrevoir dans l'état actuel de nos connaissances sur les animaux d'une petitesse aussi grande, que le sont les infusoires.

Quelques considérations sur la composition des Eaux du département des Bouches-du-Rhône; par M. Rivière La Souchère, *membre actif de la Société.*

Messieurs,

J'avais l'intention de soumettre à votre jugement un petit travail sur l'état de l'industrie à Marseille. Montrer quel a été le mouvement ascendant et progressif, en totalité des divers genres d'industrie, en particulier des principales; comparer les différences numériques aux événements politiques et industriels, afin de faire ressortir l'influence modifiante des uns et des autres, tel est le but que je me proposais. Ensuite, partant des résultats numériques de cette statistique industrielle et les considérant à leur tour comme causes efficientes, j'aurais voulu rechercher quelles modifications ils avaient apportées au bien-être de la classe ouvrière, à celui en particulier des agriculteurs. Les prix

des journées d'ouvriers aux diverses phases industrielles, les quantités de houille et de lignite consommées, le nombre des machines importées, celui des machines construites et placées dans le département étaient autant d'indices à ne pas négliger dans un pareil travail. A ces premières recherches aurait pu être joint un tableau de mortalité des ouvriers dans ces diverses industries, qui aurait donné une excellente mesure du dégré d'insalubrité de chaque genre d'atelier.

Pénétré de l'utilité que présenterait ce genre d'étude de statistique; j'ai long-temps lutté entre le désir de l'entreprendre et la crainte de rester au-dessous du but que je me proposais, et quand confiant en votre indulgence, je me suis mis à l'œuvre, j'ai compris que le temps me manquait et que je ne pourrais vous présenter qu'une ébauche informe. Il m'a paru en conséquence plus convenable de renvoyer à quelque temps la présentation de ce travail et de me borner aujourd'hui à vous donner quelques considérations chimiques sur les eaux de notre département. Cette question tient à la fois à une branche d'hygiène et à une autre industrielle, il m'a paru même qu'elle pourrait avoir une but complet de statistique; et en effet, que le médecin établisse dans chaque arrondissement le nombre des personnes affectées de calculs, de gravelles ou autres; par comparaison avec la nature des eaux employées par les habitants ne pourrions-nous pas juger de leur influence sur ce genre de maladie, ou plus indirectement connaissant les divers genres de décès dans un arrondissement, la fréquence d'une maladie également commune dans un autre lieu dont les eaux seront analogues ne permettra-t-il pas de remonter de l'effet vers la cause? C'est donc une moitié de ce travail que j'entreprends aujourd'hui; à mesure que je me procurerai d'autres échantillons d'eau, je les soumettrai aux mêmes investigations que celles dont je me propose de vous indiquer la compo-

sition. L'emploi des eaux séléniteuses dans l'alimentation des chaudières à vapeur peut donner lieu aux plus graves accidents, sous ce nouveau point de vue il me semble utile de connaître la composition des eaux employées, et si heureusement les explosions n'étaient pas choses fort rares on pourrait par un travail de statistique reconnaître l'influence qu'ont sur ces accidents les eaux chargées de principes calcaires.

Ce travail achevé et les conséquences déduites, l'utilité en devient évidente et le mal peut être détruit par sa cause, le médecin indiquera l'addition d'une petite quantité de carbonate de soude dans l'eau qui aurait une influence marquée sur la santé des habitants ; le chimiste industriel indiquera l'emploi de soude ou même de terre de savonniers pour enlever à l'eau employée la majeure partie de ses principes calcaires. Ce sont ces considérations qui m'ont décidé à vous offrir le résultat de quelques analyses des eaux du département des Bouches-du-Rhône.

Toutes ces eaux analysées m'ont présenté à la température de 26° c., une densité de 1,014, quelques-unes laissant échapper de l'acide carbonique contenu se troublent et déposent du carbonate calcique qui n'était dissout qu'à la faveur du gaz acide ; mais d'autres doivent la perte de leur limpidité à une matière organique qui entre en fermentation et cesse ainsi d'être soluble. M. Textoris, dans un ouvrage fort remarquable sur les eaux, cite cette propriété d'une eau de Marseille, que je n'ai pu me procurer, mais dont celle du Grand-Puits m'a donné un exemple. Il serait curieux de séparer cette matière organique et d'en étudier les propriétés chimiques et médicales peut-être.

L'analyse de l'eau de la mer, bien que plus éloignée du but que je me proposais, m'a d'abord occupé. J'étais curieux de reconnaître si leur différence de composition résulterait d'une différence de localité ou de profondeur dans la portion

de la mer, qui baigne nos côtes. Je n'ai pas trouvé de différence sensible et j'ai admis la composition suivante pour 1 kilog. :

Eau de mer.

Chlorure sodique	2,490.
Id. magnésique	0,360.
Sulfate id.	0,581.
Id. calcique	0,012.
Carbonate id.	0,010.
Id. magnésique	0,009.
Matières organiques	*des traces.*

L'analyse de l'eau du Rhône à son entrée dans le département et à sa sortie dans la mer, m'a donné constamment pour un kilog.

Eau du Rhône.

Sulfate calcique	0,275.
Carbonate id.	0,013.
Chlorure id.	0,070.
Id. magnésique	0,107.
Id. sodique	0,110.
Sulfate id.	0,090.
Silice	0,002.

L'analyse de l'eau de la Durance destinée à alimenter la commune de Marseille, m'a indiqué pour un kilog. la composition suivante :

Eau de la Durance.

Sulfate calcique	0,750.
Carbonate id.	0,021.
Chlorure id.	0,185.
Id. magnésique	0,095.
Id. sodique	0,130.
Sulfate id.	0,115.
Silice	0,003.

L'Huveaune, bien que peu important par la quantité de ses eaux, devait être étudié d'une manière spéciale par l'utilité dont il est pour la ville de Marseille. Des échantillons pris près de la source, à Aubagne et à son embouchure, m'ont donné les résultats suivants dont les différences s'expliquent par l'influence que peuvent avoir sur une si petite quantité d'eau le passage sur tel ou tel terrain et l'adjonction de tels ou tels petits ruisseaux.

	l'Huveaune à la source.	l'Huveaune à Aubagne.	l'Huveaune à l'embouch.
Sulfate sodique ...	0,360	0,480	0,450.
Chlorure sodique..	0,110	0,095	0,123.
Sulfate calcique ...	0,395	0,401	0,415.
Chlorure calcique..	0,075	0,070	0,082.
Carbonate calcique.	0,090	0,083	0,090.
Chlorure magnésiq.	0,050	0,055	0,055.
Silice	0,003	0,002	0,005.

J'ai déterminé les recherches sur les eaux courantes à la surface, par l'analyse comparative des eaux de Jarret, de l'Arc, du Verne et de Craponne.

	Jarret.	Arc.	Verne.	Craponne.
Sulfate sodique..	0,390	0,106	0,113	0,250.
Chlorure sodique.	0,205	0,091	0,176	0,085.
Sulfate calcique..	0,410	0,350	0,320	0,590.
Chlorure calcique	0,075	0,220	0,190	0,155.
Carbonate calciq.	0,082	0,000	0,005	0,010.
Chlorure magnés.	0,217	0,019	0,071	0,008.
Silice	0,002	0,002	0,001	0,001.
Matières organiq.	0,001			0,000.

Les eaux des puits de la Plaine sont reputés de fort mauvaise qualité. J'ai analysé comparativement trois de ces eaux. Le n° 1, pris au coin du boulevart Chave; le n° 2, pris à la guinguette en face, et le n° 3, pris rue Saint-Savournin :

	n° 1.	n° 2.	n° 3.
Sulfate calcique...	1,570	0,690	0,415.
Chlorure calcique.	0,603	0,411	0,300.
Carbonate calcique.	0,250	0,021	0,000.
Sulfate sodique....	0,450	0,395	0,403.
Chlorure sodique..	0,317	0,107	0,502.
Chlorure magnésiq.	0,219	0,170	0,201.
Silice.....	0,001	0,000	0,001.

Les eaux d'un puits de la rue d'Aubagne (4), celles d'un puits rue d'Aix (5), et enfin celles d'un puits près de St.-Victor (6) m'ont donné :

	n° 4.	n° 5.	n° 6.
Sulfate calcique...	0,302	0,300	0,215.
Chlorure calcique.	0,210	0,303	0,190.
Carbonate calcique.	0,007	0,013	0,000.
Sulfate sodique....	0,303	0,410	0,502.
Chlorure sodique..	0,225	0,310	0,601.
Chlorure magnésiq.	0,095	0,110	0,403.
Silice.....	0,001	0,000	0,001.

Enfin, j'ai soumis en dernier lieu à l'analyse chimique les eaux du Grand-Puits, auxquelles j'ai reconnu la composition suivante :

Sulfate calcique.....	0,060.
Chlorure calcique.....	0,075.
Sulfate sodique.....	0,320.
Chlorure sodique.....	0,063.
Chlorure magnésique	0,020.
Silice.....	0,001.
Matières organiques.....	0,015.

Tels sont, Messieurs, les résultats de mes recherches sur quelques eaux de ce département.

ETAT-CIVIL.

Etat des Consommations à Marseille, en 1840.

Objets de consommation.	Quantités.	Poids.	Prix moy.	
Vins	19,884,608	hectol.	17	50
Vinaigre	414,113	id.	15	
Eaux-de-vie, alcool pur	97,229	id.	90	
Bière du dehors et de l'intérieur.	214,314	id.	25	
Huile de toute espèce	37,771,412	id.	95	
Farines blutées	5,190,211	Kilog.	»	40
Farines non blutces	19,051,265	id.	»	38
Bœufs, vaches et genisses	7,230	Têtes.	200	
Veaux	1,853 ½	id.	75	
Moutons, brebis et menons	124,539	id.	26	
Agneaux et cheoreaux	28,606	id.	10	
Porcs	3,020	id.	150	
Pourceaux de 8 à 50 k	26	id.	60	
Cochons de lait	12	id.	15	
Charcuteries	198,201	Kilog.	1	25
Bœuf salé	34,122	id.	»	50
Viande dépécée	14,641	id.	»	75
Poissons frais	1,802,350	id.	1	
Id. salés ou marinés (morues comprises)	7,923,841	id.	1	83
Harengs saurs	931	feuill.	36	
Foin de toute espèce	501,653	Myria.	»	80
Paille	356,900	id.	»	40
Avoine	166,837	D.Déc.	1	15
Bois à brûler	2,248,654	Myria.	»	35
Charbon de bois	1,111,459	id.	»	32
Charbon de pierre de toute qté.	4,371,170	id.	»	30
Chaux	975,205	id	»	20
Plâtre roux, gris et pierres à pl.	1,516,975	id.	»	12
Id. blanc	186,878	id.	»	20
Planches de caisserie	228,587	Douz.	3	
Planches de menuiserie	17,345 ½	id.	12	
Bois de charpente	974,155	mèt. c.	16	

ÉTABLISSEMENT DE BIENFAISANCE.

Etat de situation de la Caisse d'Epargnes du département des Bouches-du-Rhône, au 31 décembre 1840, communiqué par M. Abadie, *membre actif de la Société.*

PROFESSIONS des Déposants.	DÉPÔTS de 500 et au-dessous. Nombre des déposans.	Montant des Dépôts.	501 à 1000 fr. Nombre des déposans	Montant des Depôts.	1001 à 2000. Nombre des déposans	Montant des Dépôts.	2001 à 3000. Nombr. des déposans	Montant des Dépôts.	3001 et au-dessus. Nombr. des déposans	Montant des Dépôts.	MOYENNE des Dépôts.
Ouvriers.....	1318	493210 "	304	283215 50	803	1357051 »	78	195455 04	65	202800 "	985
Domestiques..	689	252241 20	246	224103 10	475	928421 20	105	302802 03	22	67980 «	155
Employés	165	50279 15	109	76302 07	105	129102 10	63	136400 01	»	" "	887
Mil. et marins.	159	44200 10	120	77309 34	70	116110 05	57	156090 15	»	" "	1954
Prof. diverses.	125	44760 90	90	73632 75	120	203705 42	71	187628 55	15	46575 "	1321
Mineurs.....	340	96786 70	150	116891 65	55	99232 80	39	103870 07	"	" "	713
Sociétés	9	2264 70	8	6243 35	15	25582 99	3	6849 25	5	18114 80	1373
Totaux..	2805	983742 75	1027	857697 76	1646	2853205 56	416	1089095 10	107	335469 80	7388

Subvention du Conseil-Général du département 2100 fr.—Capital du fonds de la dotation au 31 décembre 40,000 fr.

Résumé des Opérations de la Caisse d'epargne (1) *du département des Bouches-du-Rhône, pendant* 1840.

PROFESSIONS des Déposants.	NOMBRE DE LIVRETS				MONTANT des sommes dues aux déposants le 1er janvier.		VERSEMENTS effectués pendant l'année.		REMBOURSEM. en espèces effectués pendant l'année.		MONTANT des intérêts alloués par le Trésor.		SOLDE restant dû aux déposants le 31 décembre.	
	Existant au 1er janvier.	Ouverts pendant l'année.	Soldés pendant l'année.	Restant au 31 décemb.										
Ouvriers.....	2220	1130	782	2568	1903567	83	1219925	60	679105	39	87343	50	2531731	56
Domestiques..	1477	523	463	1537	1482727	73	790806	"	557207	55	59221	35	1775547	53
Employés....	354	133	45	442	274044	58	179923	85	76004	25	14119	15	392083	33
Mil. et et mar.	311	475	380	406	369076	64	297682	08	292803	58	13754	50	387709	64
Prof. diverses.	449	521	549	421	528642	27	373548	55	366320	50	20432	30	556302	62
Mineurs	620	150	186	584	216117	86	294555	50	108220	30	14328	16	416781	22
Sociétés	23	20	"	43	25745	19	38985	«	7500	10	1825	"	59055	09
Totaux..	5454	2952	2405	6001	4799922	10	3195426	58	2087161	67	211023	96	6119210	97

(1) Cette Caisse a été autorisée par ordonnance royale du 3 janvier 1821 et ouverte le 29 avril de la même année; elle a eu ensuite des succursales, dont une a été ouverte à Aix le 6 février 1825; une autre à la Ciotat, le 5 janvier 1840, et une troisième à Arles le 9 août de la même année.

ADMINISTRATIONS CIVILES.

Rapport sur le Résumé des délibérations et des vœux du Conseil-Général du département des Bouches-du-Rhône, session de 1840; *par* M. Joseph Loubon, *Adjoint de la Mairie, membre actif de la Societé.*

Sous un régime constitutionnel rien n'est plus favorable à l'administration, que la publicité de ses œuvres ; rien n'est plus intéressant pour le pays, que l'histoire des améliorations qui sont produites, que l'exposé du développement intellectuel, que le tableau de tout ce qui tend au perfectionnement en tout genre et à la moralisation générale. Convaincus de ces vérités, vous avez pensé, Messieurs, qu'une analyse annuelle et comparée des travaux du Conseil-Général des Bouches-du-Rhône, pourrait amener des remarques utiles, exciter des réflexions fructueuses.

Vous m'avez imposé la tâche de vous faire connaître les divers sujets qui ont été traités dans la dernière session du Conseil-Général, de vous initier aux améliorations effectuées ainsi qu'à celles projetées. Pour remplir cette mission d'une manière digne, convenable et attachante, il m'eut fallu plus de temps, plus de talent. N'ayant pu disposer que de quelques momens depuis notre dernière séance, je réclamerai votre indulgence pour l'aperçu rapide que je vais vous offrir.

Afin de présenter la mesure des progrès obtenus, je crois devoir rappeler succinctement ce qui fit l'objet des délibérations de la session précédente, et le comparer avec celles de la session de 1840.

Pour la première, M. le Préfet, dans un discours riche de pensées et brillant d'expression, traçait à grands traits l'histoire de l'avenir. Le Canal de Marseille, la prolongation du Canal de Bouc, le dessèchement de la Camargue, bientôt après arrosée, et d'un produit dès lors sans incertitude; le Port de Marseille élargi; un chemin de fer liant notre grande cité à celle de Lyon; un dock projeté, auxiliaire désormais indispensable au commerce; les relations largement ouvertes par 80 chemins vicinaux de grande communication; toutes ces améliorations accumulées étaient offertes en relief et promises avec la perspective d'une réalisation prochaine. Elles devançaient par là nos jouissances, les assuraient et les fixaient.

Dans le tableau des améliorations venaient se placer bientôt celles qui tendent à la moralisation, qui ont pour but le soulagement des infirmités, des misères humaines, l'extinction de la mendicité; la création de maisons pénitentiaires; les progrès incessants de l'établissement des sourds-muets et enfin le désir exprimé de la création d'une école d'arts et métiers, et la mise en œuvre du vœu antérieurement énoncé d'une ferme modèle.

A travers ces projets conçus, créés, votés ou en voie d'exécution, planait l'indication du Canal des Alpines, totalement achevé.

Dans la session actuelle, M. le Préfet, ouvrant la séance par l'aperçu des travaux effectués, par le rappel de ceux précédemment conçus ou en voie d'exécution, par l'indication de ce qu'il y avait encore à faire prochainement dans l'intérêt du département, a déclaré que le bassin de carénage avait été terminé, que 350 mille francs avaient été affectés au port de la Ciotat, devenu désormais si important par la fabrication des bateaux à vapeur, industrie aujourd'hui indispensable à la France pour soutenir la concurrence étrangère, dont l'importation favorable est dûe à la concep-

tion patriotique de l'un de nos négociants les plus recommandables et au concours heureux d'associés habiles. Il fait savoir aussi que 54,529 francs avaient été affectés au port de Cassis.

Passant ensuite à la rectification du quai de la vieille ville, il a fait connaître que l'agrandissement du port si éminemment profitable à Marseille, allait être bientôt en voie d'exécution, que les préalables avaient été remplis, et il a donné l'assurance qu'aucun retard ne serait apporté à tout ce qui se rattache à des travaux si nécessaires pour protéger l'agrandissement du commerce de notre cité et de la Méditerranée.

Mais cet agrandissement exige d'autres facilités. Les inconvénients qui se rattachent à l'encombrement des navires de tout genre dans le port, ne sauraient disparaître par l'élargissement projeté. Des ports auxiliaires sont devenus indispensables. L'un au nord pour le petit cabotage, l'autre au sud pour recevoir les bateaux à vapeur, dont l'accroissement est sans limites et dont le voisinage n'est pas sans danger. En effet, comment considérer sans effroi, nous dit M. le Préfet, la possibilité de l'incendie de l'une de ces redoutables embarcations au milieu de navires quelquefois plus pressés dans la darse que les pins dans une forêt.

Les projets pour ces deux ports sont à l'étude. Tout porte à croire que la loi qui doit nous doter de ce bienfait, sera votée dans le plus bref délai.

L'administration de la Santé, pense à transporter aux îles de Pomègue et de Ratonneau tout ce qui se débarque maintenant au Lazaret. Ce changement de localité pour la quarantaine présenterait une sécurité plus grande et aurait pour résultat la disposition libre des anciens locaux, propres a être affectés à des destinations utiles.

Le projet d'un canal entre le port de Bouc et l'étang de Berre, présente des avantages incontestables ; une somme de

500 mille francs serait suffisante pour cette communication.

La régularisation du lit de la Durance est à l'étude. Ce travail d'une utilité si évidente, qui embrasse une longueur de 20,000 mètres coûtera environ 1,200 mille francs, mais procurera aux riverains la mise en valeur d'une bande de la largeur moyenne de 500 mètres tout le long de la rivière, ce qui produira en totalité une alluvion de 11,000 hectares, qui vaudront bientôt de 1000 à 1,200 francs l'hectare et donneront un accroissement de valeur capitale de 11 à 1,200 mille francs. Les avantages que l'on recueillera de cette régularisation sont incontestables. Ils sont d'autant plus inappréciables, que la rivière empressée en quelque sorte de se libérer envers nous, restituera à la population en terrains productifs, les espèces que nous aurons déboursées pour elle. Ce sont là, il faut le dire, des dépenses qui enrichissent un pays. Heureuses les contrées où les administrations savent empruuter à l'avenir les ressources nécessaires pour augmenter le bien être actuel et préparer en même temps à la génération suivante une plus grande prospérité.

La facilité des rapports d'une ville à l'autre donne à l'industrie un élan profitable, accroit la production en offrant des moyens plus actifs d'en réaliser les trésors; aussi les travaux relatifs aux voies de communication ont-ils fixé au plus haut degré l'attention de l'administration départementale. M. le Préfet fait connaître que l'état des routes royales est satisfaisant; que la route de la Bourdonnière devait être praticable avant la fin de l'année 1840 jusqu'à l'intersection de celle de Toulon à Aix; qu'en 1841 elle serait poussée jusqu'à Peynier; qu'en 1842 elle serait conduite jusqu'aux limites du département.

Que les routes départementales offrent presque toutes un libre parcours au mouvement des voitures, que trois seulement présentent des obstacles insurmontables sur quelques points, ce sont:

1° La route n° 1, entre le village des Pennes et Salon.

2° La route n° 10, entre Salon et Senas.

3° La route n° 11, entre Rognes et le pont de Cadenet.

Sur ces trois lignes l'activité avec laquelle les travaux sont conduits, donne la certitude que la circulation sera complètement établie avant la fin de l'exercice de 1842. Il n'y aura plus alors qu'à perfectionner.

Mais après ces travaux commandés par la nécessité des relations entre les diverses localités; ceux appelés par l'impérieux besoin de retenir, de diriger une rivière capricieuse, de convertir ses écarts et ses ravages en bienfaits; après les diverses améliorations déjà signalées, il est d'autres exigences qui se lient à la prospérité des grandes villes et qui en sont comme le corollaire obligé; ce sont les embellissements, les édifices, les monuments. Certes, sous ce rapport, notre cité à beaucoup à faire. En attendant l'érection d'une cathédrale, la conception d'un musée des arts, M. le Préfet fait connaître qu'il va soumettre à la délibération du Conseil le devis de la reconstruction du palais de justice de Marseille.

Portant ensuite l'attention sur ce qui se rattache au soulagement des infirmités humaines et à ce qui a trait à l'amélioration morale, il signale les succès obtenus dans l'éducation des sourds-muets, d'abord dans l'établissement de M. Gues, ensuite dans la maison des orphelines du choléra; il décèle l'affection toute paternelle que M. et Mme Gues ressentent pour ces êtres intéressants qui deviennent leurs enfants adoptifs, et dans l'âme desquels ils savent si bien conserver ces sentiments affectueux, liens des familles, que ces jeunes élèves viendront reporter un jour auprès de leur parens, avec la connaissance d'un état et l'habitude d'un travail fructueux.

Il indique les soins ni moins tendres ni moins éclairés dont les filles privées de l'ouïe et de la parole sont l'objet

dans la maison des orphelines du choléra, et les progrès tout aussi surprenants qui y ont été atteints.

La maison de la Providence a entrepris aussi l'éducation des jeunes filles aveugles, et l'on doit s'attendre à ce que la charité opèrera pour elles des miracles tout aussi étonnants ; elle produira sans doute un jour les mêmes merveilles pour les jeunes garçons aveugles.

Le nombre des aveugles des deux sexes au dessous de vingt ans, dans le département des Bouches-du-Rhône n'est que de 19.

Les sourds-muets du jeune âge montent à près de cinquante.

Dans la session de 1839, M. le Préfet remarquant combien était peu considérable, dans le département, le nombre d'enfants affligés de surdité, de mutisme ou de cécité, regrettait que les soins gratuits ne fussent jusques à ce jour prodigués qu'à une partie de ces infortunés, et appelait de ses vœux le moment où une allocation suffisante permettrait de donner à tous : mêmes soins, même éducation, même instruction.

L'utilité des maisons pénitentiaires est ensuite indiquée. L'expérience n'a pu encore démontrer la conversion morale que ces maisons sont appelées à produire parmi les jeunes détenus; mais les habitudes d'ordre, de travail, d'occupation continue qu'ils y contractent, les exercices religieux qu'ils suivent, doivent amener un résultat favorable.

Dans cette revue des travaux qui se rattachent à la moralisation générale, peut-être pourrait-on signaler ces institutions utiles et modestes qui prennent l'homme presqu'au sortir du berceau, couvrent de leur égide tutélaire les enfans de trois à six ans, et les recueillant dans les asiles dirigent les premières impressions de leur ame, les perceptions primitives de leur intelligence; qui, les portant aux actions vertueuses, font germer de bonne

heure dans leur cœur des principes moraux et religieux et éteignent d'avance chez ces jeunes élèves tout élément de vice et de crime avant même que la sémence en puisse éclore. Les salles d'asile que nous venons de désigner, auxquelles le comité communal d'instruction primaire attache tant de prix et dont il cherche à répandre toujours plus les bienfaits, sont appelées à régénérer la population peu aisée, en lui donnant de bonne heure l'habitude du travail et écartant à jamais d'elle par là toute tendance criminelle.

Après avoir tracé les principaux traits des travaux de la session, nous allons en suivre le développement dans ses détails.

Les sessions des conseils généraux ont principalement pour objet : le repartement de l'impôt entre les arrondissements ; le règlement du budget et par là l'examen de tous les besoins matériels et moraux du département ; le vote des sommes indispensables pour y satisfaire ; et enfin l'expression des vœux pour tout ce qui se lie aux intérêts communs à divers départements, ou à ceux de la France entière.

La loi des finances rendue chaque année, détermine le principal des contributions directes de chaque département, ce principal doit être réparti entre les arrondissements par le conseil général.

La loi du 16 juillet 1840 a fixé pour le département des Bouches-du-Rhône, pour l'année 1841,

La contribution foncière à.....	1,571,447 fr.
Personnelle et mobilière à.....	645,600 fr.
Portes et fenêtres à.....	549,390 fr.

Ce contingent présente une légère augmentation sur 1839, pour les contributions foncières, et portes et fenêtres ; de 24,733 francs sur les premières, et de 10,299 francs sur les secondes.

La division des contributions directes a été faite par le conseil général dans la session de 1840, comme suit :

Premier arrondissement:

Contribution foncière..... 750,764 fr.
portes et fenêtres..... 384,909 fr.
mobiliere..... 452,817 fr.

Deuxième arrondissement.

Contribution foncière..... 411,778 fr.
portes et fenêtres..... 109,131 fr.
mobilière..... 117,574 fr.

Troisième arrondissement.

Contribution foncière..... 408,905 fr.
portes et fenêtres.... 55,350 fr.
mobilière..... 75,209 fr.

Nota. La patente est un impôt de quotité; il n'y a pas lieu à répartition.

A ces contingents doivent être joints les centimes additionnels généraux et les centimes additionnels départementaux ou facultatifs.

Pour les premiers, la loi les a fixés comme en 1840, sur les contributions foncière, personnelle et mobilière, à 37 centimes dont :

20 cent. sans affectation spéciale,
15 cent. pour dépenses variables et fonds commun,
2 cent. pour secours et non-valeurs,

Pour les autres, le conseil général les a réglés :

à 5 cent. sur la personnelle et mobilière, pour dépenses d'utilité départementale.
à 5 cent. sur les contributions pour les chemins vicinaux de grande communication.
à 4 cent. id. pour dépenses extraordinaires, (loi du 4 avril 1838).
à 1 cent. id. pour dépenses de l'instruction primaire.

Sur la contribution des portes et fenêtres, la loi a affecté comme centimes additionnels généraux :

15 cent. 8/10 sans affectation spéciale.

3 cent. pour non-valeurs

D'après l'article 10 de la loi du 21 avril 1832, le conseil général doit fixer chaque année le prix moyen de la journée de travail dans les diverses communes du département, pour l'établissement de la taxe personnelle, qui, comme on sait, se compose de trois journées de travail.

Le prix de la journée de travail a été fixé :

1re classe (Marseille), à 1 fr. 50 cent.

2me classe (Aix, Arles, Tarascon), à 1 fr. 40 cent.

3me classe (St-Remy, etc.), à 1 fr. 20 cent.

4me classe (Peyroles, etc.), à 1 fr.

5me classe (Cassis, Le Puy Ste-Reparade, etc.), à 80 c.

6me classe (Meyreuil, etc.), à 50 cent.

Le tarif de la conversion en argent des prestations en nature pour les chemins vicinaux, a été établi comme suit :

Journée d'homme.....	75 cent.
de chevaux et mulets.....	75 cent.
de bœuf ou d'ane.....	40 cent.
de voiture à deux roues.....	75 cent.
de voiture à 4 roues...	1 fr. 25 cent.

Budget. 1841.

Le budget départemental se divise en dèpenses ordinaires, obligatoires ou facultatives, et en dépenses extraordinaires dans lesquelles sont comprises les dépenses spéciales.

Les recettes sont également divisées en recettes ordinaires qui se composent des centimes additionnels obligés, fixés par la loi des finances, annuelle, et en centimes facultatifs. Dans ces derniers se trouvent ceux votés pour les dépenses extraordinaires. Ces dépenses ne peuvent être faites qu'apres avoir été votées par le conseil général et

autorisées par une loi ; cette loi permet en même temps l'imposition des centimes additionnels destinés à couvrir la dépense.

Les centimes additionnels obligés se composent pour l'exercice de 1841, ainsi que nous l'avons indiqué, de 37 cent. ; les facultatifs de 19 cent., parmi lesquels se trouvent les 4 cent. extraordinaires, dont l'imposition a été autorisée par la loi du 4 avril 1838.

Les recettes effectuées sur le budjet de 1839, se sont élevées à..... 1,494,669 f. 73 c.

Les dépenses faites sur le même exercice n'ont atteint que le chiffre de..... 1,386,844 21

Il en est résulté un restant disponible de 107,825 52 à porter sur 1841.

Le budget de 1841 a été voté ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires.

Produit des 9 centimes additionnels ordinaires.....	208,402 41	440,658 09
Part du département dans le premier fonds commun.....	223,000	
Produits éventuels ordinaires.....	9,255 68	

Recettes affectées aux dépenses facultatives.

Produits des 5 cent. facultatifs.....	110,852 35	143,662 98
Produits éventuels de la 2me section.	32,810 63	

Recettes pour parer aux dépenses extraordinaires.

Produit des 4 cent. imposés pour les travaux extraor.	146,574 84

Recettes pour parer aux dépenses spéciales.

Produit des 5 cent. p. chemins vicin.	183,218 55	370,458 55
des centingents communaux...	186,040	
non indiqués dans la loi du 10 mai	1200	
Secours demandé sur le fonds commun.....		20,000
		1,121,354 46

1re *Section. Dépenses ordinaires.*

Travaux ordinaires des bâtiments...	15,489	
Hôtels de préfecture et sous-préfecture		
loyers.....	1,000	
mobiliers ..	4,420	
Casernement de la gendarmerie....	14,924	
Prisons départementales.....	73,669 35	
Cours et tribunaux.....	28,307	
Corps de garde des établissements départementaux	250	440,658 09
Entretien des routes départementales.	128,000	
Enfants trouvés ou abandonnés.....	139,334 74	
Aliénés.....	12,000	
Impressions.....	3,800	
Archives du département	3,800	
Frais de translation de route et autres.	15,000	
Dette départementale ordinaire.....	664	

2e *Section. Dépenses facultatives.*

Travaux neufs de bâtiments.....	20,000	
Travaux des routes départementales..	45,212	
Subventions aux communes.....	2,400	143,662 98
Encouragements	59,615	
Cultes	12,800	
Dépenses diverses.....	3,635 98	

3e *Section. Dépenses extraordinaires.*

Imposition extraordinaire pour travaux neufs des routes départementales, loi du 4 avril 1838.....		146,574 84

4e *Section. depenses spéciales.*

Subvention départementale pour chemins vicinaux.....	183,218 55	
Contingents communaux.....	186,040	370,458 55
Dépenses sur produit non indiqués par la loi du 10 mai.....	1,200	
Emploi du secours demandé sur le second fond commun		20,000
		1,121,354 46

Parmi les travaux matériels destinés à fixer l'attention du Conseil-Général, il n'en est pas d'un intérêt plus permanent que celui des routes départementales. La circulation facile entre les diverses localités, donne à la production, à l'industrie plus de prix, et au commerce plus d'extension, elle façonne et adoucit les mœurs, par le contact des habitants des grandes villes avec ceux des petites localités. Elle est aussi indispensable que ce qu'est nécessaire sous le rapport intellectuel l'instruction élémentaire, qui accordée à tour éclaire les hommes sur leurs vrais intérêts et rend leurs relations plus bienveillantes. Aussi dès la première année de son administration dans notre département, M. le Préfet porta-t-il les vues du Conseil-Général sur l'amélioration des chemins vicinaux de grande communication, sur celle des routes départementales et sur les vœux à exprimer pour les routes royales. Dès l'année 1837, ce magistrat fit connaître, qu'en suite d'un travail qu'il avait fait établir par M. l'ingénieur en chef directeur, il y avait 19 lieues de route à ouvrir et une longueur plus considérable à améliorer; que la dépense totale pour arriver à ce dégré de perfection que l'on appelle état d'entretien, s'élèverait à fr. 1,242,146 15 c.; toutefois parmi les travaux exigés les uns sont plus urgents, les autres exigent moins de célérité. La dépense a donc été divisée en plusieurs années. Dans le budget de 1839, nous avons vu figurer une somme de fr. 510,502 89 c., pour tout ce qui se rattache aux routes départementales, dont 127,933 fr. pour l'entretien, et le restant pour les travaux de construction. Dans le budget de 1841, l'allocation n'est plus que de fr. 274,574 84 c., dont 128,000 fr. pour l'entretien et 146,574 84 c. pour les travaux neufs ou de construction.

La voie dans laquelle on est entré pour l'amélioration et l'entretien des routes est large et ne peut arriver qu'à des résultats satisfaisants. La somme affectée à ce service avant

1831, était évidemment insuffisante. En 1830, il ne fut alloué au budget de l'exercice,

Pour entretien que.....	52,166 fr
Pour construction et réparation que	42,200
La totalité de la dépense des routes ne fut donc que de.....	94,366 fr.

Ce chiffre était alors bien inférieur à celui qui depuis lors a été consacré à ces travaux. Il y a plus; l'ingénieur en chef du département énonce la pensée dans son rapport, que pour conserver les routes dans un bon état d'entretien, il serait nécessaire d'y affecter un crédit annuel de 200,000 francs.

Le total de la longueur des routes royales dans le département est de 287,707 mètres.

Les parties à réparer en lacune exigeraient une dépense de 4,000,000 francs.

En 1840, il aura été dépensé fr. 351,273 27 c.

La fréquentation moyenne par jour sur la généralité des routes royales est de 380 chevaux, elle va jusqu'à 1,600 à l'entrée de Marseille, du coté du sud ou de la Capelette, et jusqu'à 1,800 du coté d'Arenc et du Chemin-Neuf-de-la-Magdeleine.

Les dépenses pour les ouvrages neufs des ports en 1840, devront s'élever à fr. 4,116,164 08 c.

Les ports du département sont au nombre de huit :

Marseille, La Ciotat, Cassis, Frioul, Bouc, Martigues, Berre et St-Chamas.

La Durance est une rivière flottable; à ce titre, le gouvernement contribue ordinairement pour un tiers dans les travaux d'endiguement réguliers demandés par les riverains; le département paye 1/6me et les syndicats la moitié.

Nos dix-huit routes départementales ont ensemble un développement de 385,163 mètres. La fatigue moyenne par jour, exprimée en chevaux, est de 223. Nous allons indi-

quer sommairement les dépenses exigées pour les travaux neufs ou de grosses réparations.

La route n° 1, de Marseille à Arles, présente une longueur de 80,000 mètres, elle a été dotée de 69,000 fr. Les travaux ont été fortement avancés ; une somme de 19,000 fr. est encore nécessaire pour les achever.

La route neuve de 9,826 mètres de longueur, entre la rivière de l'Arc et le village de Lançon, exigerait une dépense de 190,000 f. au moins; une allocation de 192,830 20 c. y a été affectée.

La route n° 2 d'Aix à Pertuis, est d'une longueur de 6,100 mètres ; les travaux qu'elle exige n'ont rien d'urgent.

La route n° 3 de Marseille à St-Maximin, d'une longueur de 11,400 mètres, exigeait une dépense portée d'abord à 108,000 fr., estimée depuis à 157,500 fr.; la dépense primitive a été payée par tiers par la ville d'Aubagne, le gouvernement et le département. Les 57,500 fr. restants seront payés par le gouvernement et le département, la ville d'Aubagne ayant épuisé ses ressources.

La route n° 4 d'Orgon à Cavaillon, de 3,225 mètres de longueur, commencée en 1838, se trouve terminée, il ne reste à payer que 6,000 fr.

La n° 5 de Cassis à la Bedoule, de 6,500 mètres, n'exige aucune réparation urgente.

La route n° 6 d'Aix au Martigues, d'une longueur de 26,300 mètres, exige des travaux dont l'exécution aura lieu plus tard.

La route n° 7 d'Aix à Istres, sur une longueur de 50,000 mètres, exige des travaux urgents ; ils seront bientôt commencés.

La route n° 8 d'Aix à Berre, de 15,000 mètres de longueur a été améliorée, les grosses réparations à faire n'ont rien d'urgent.

La route n° 9 d'Aix à Digne, d'une longueur de 13,000 mètres, est portée à l'état d'entretien.

La route n° 10 de Salon à Avignon, de 12,000 mètres. La moitié du travail à faire est terminée, l'autre le sera bientôt.

Route n° 11 d'Aix à Cadenet, d'une longueur de 21,000 mètres. Cette route est à ouvrir à neuf, le travail est en exécution.

La route n° 12 de Marseille au Martigues, de 28,000 mètres, est fort roulante; elle n'exige que quelques travaux pour l'écoulement des eaux.

La route n° 13 d'Aix à Rians, d'une longueur de 25,000 mètres. Cette route n'intéresse que la localité; son déclassement a été demandé.

La route n° 13 (bis), de 12,000 mètres est dans le même cas.

La route n° 14 d'Aix à Salon, de 16,800 mètres, n'exige pas d'amélioration urgente.

La route n° 15 d'Arles à Avignon, d'une longueur de 34,000 mètres, est toujours en bon état.

La route n° 16 de la Ciotat à Marseille, de 19,000 mètres de longueur, est à peu près terminée. Ce qu'il peut y avoir à faire encore n'est pas urgent.

La route n° 17 de St-Remy à St-Gabriel, de 3,540 mètres, est portée à l'état d'entretien.

La route n° 18 de St-Remy à Cavaillon, de 2,300 mètres, terminée jusqu'à la route royale n° 7. Le Conseil-Général a demandé son prolongement jusqu'à la route royale n° 99. Le gouvernement n'a pas encore donné son approbation. Elle est subordonnée à un vote préalable par le département de 20,000.

En résultat, les routes départementales présentent un développement de 385,163 mètres, qui va s'accroître de 9,826 mètres pour la route neuve entre la rivière de l'Arc et le village de Lançon. Il a été alloué pour leur entretien une somme de 139,700 fr. en 1840; une somme de 144,758 fr. y est affectée en 1841. Ces sommes paraissent insuffisantes à

M. l'ingénieur en chef directeur, dont nous venons d'analyser l'excellent rapport. Toutefois employées avec discernement elles ont amené les routes départementales à un état satisfaisant.

Pendant que ces travaux pour les routes sont suivis avec soin, la pensée de l'administration départementale se porte en même temps sur divers projets d'utilité publique.

L'endiguement de la Durance a été proposé et est en voie d'exécution.

L'élargissement du port de Marseille se prépare.

La reconstructrion du Palais de Justice à été délibérée d'après le projet, dont la dépense s'élèverait à 647,267 fr. environ ; le Tribunal-Civil et le Tribunal de Commerce seraient réunis dans le même édifice. Cette reconstruction offrirait sans doute à Marseille, quelques avantages; toutefois cette dépense est entièrement départementale. Le Conseil-Général a voté 440,000 fr. pour l'exécution de ce plan. Il a déclaré que cette somme ne pourrait jamais être dépassée, et que l'excédant de la dépense, en quoi qu'il puisse consister, devrait rester à la charge de la ville de Marseille.

Le Conseil Municipal avait voté d'abord une somme de 100,000 fr., il paraissait disposé à porter sa contribution à la dépense à une somme plus forte, mais il ne saurait prendre une décision qui déterminerait une allocation non précisée; une allocation sans limite.

Le régime des prisons exige des améliorations, le gouvernement les projetté. Le système cellulaire est celui qui sera adopté. Les depenses nécessaires pour l'appropriation des locaux, et pour la construction des cellules s'élèveraient à 140,000 fr. M. le Préfet espère qu'une somme de 70,000 fr. pourrait être accordée par le gouvernement sur les fonds communs. L'ancien dépôt de mendicité à Aix pourrait, dit-il, être érigé en maison centrale de détention pour les con-

damnés de tout le département. La maison de justice et les maisons d'arrêt de Marseille et de Tarascon seraient réservées pour les seuls prévenus.

Le Conseil-Général n'a pas cru devoir adopter cette proposition de convertir l'ancien dépôt de mendicité en une maison centrale de détention ; il espère que la demande faite au gouvernement de l'établissement d'une école d'arts et métiers dans ce même local pourra être accueillie et il désire examiner s'il n'y aurait pas plus de convenance à construire à neuf l'édifice nécessaire pour cette maison centrale que de disposer un local déjà bâti,

Enfants trouvés. En 1839, l'allocation pour le service des enfants trouvés avait été portée à 190,000 fr., la dépense s'est élevée à fr. 180,454 58 c. Cette dépense avait été réglée sur un nombre moyen de 2,555 enfants et à raison de fr. 74 36 c. pour les mois de nourrice ou pension annuelle de chaque enfant Dans les budgets précédents l'allocation dépassait de beaucoup cette somme; elle s'élevait à 230 et même à 250 mille francs. L'économie obtenue a pour cause la mesure du transfert des enfants trouvés âgés de plus de trois ans.

Un autre genre d'amélioration a eu lieu ; il a eu pour but de faire disparaître un inconvénient grave qui se rattachait à l'ancien usage d'après lequel chaque femme de la montagne venait elle-même chercher son nourrisson. Pendant l'hiver ou lors de la récolte, ces femmes retenues par le froid ou captivées par l'attrait de salaires avantageux cessaient de se présenter. Les enfants s'accumulaient; on était forcé, faute de nourrices, de recourir au funeste système du biberon et la mortalité était considérable.

Un service de meneuses a été établi. Depuis un an, il fonctionne régulièrement et les sections d'allaitement de Marseille et d'Aix n'ont plus été encombrées. Le départ des enfants pour la montagne a eu lieu avec facilité

et exactitude. La mortalité des enfants a considérablement diminué; elle n'a présenté pendant les premiers six mois de 1840, que le chiffre de 35 décès.

M. le Prefet a soumis au Conseil les observations du Ministre au sujet du concours des communes dans la dépense des aliénés. Le Ministre fait remarquer que le règlement du Conseil-Général de 1840 avait trop éténdu le concours des communes et outrepassé les limites posées par l'instruction ministérielle du 5 août 1839. En conséquence de ces observations et des dispositions d'une nouvelle instruction sur la matière, en date du 5 août 1840, M. le Préfet propose pour 1841, un règlement par lequel,

1° Les communes ayant un revenu de 100 mille francs et plus, concourraient dans la dépense des aliénés indigents pour un tiers.

2° Celles dont le revenu est de 50 mille francs et plus : pour un quart.

3° Pour un cinquième si le revenu est de 20 mille francs au moins, et pour 1/6 s'il est de cinq à vingt mille francs.

Les communes dont le revenu est inférieur à cinq mille francs, seraient dispensées de tout concours.

Le Conseil-Général a rejeté cette proposition, et persistant dans les limites posées par sa délibération du 29 aout, a voulu établir de nouveau pour 1841 les bases suivantes :

Que les communes dont le revenu est de cinquante mille francs et au-dessus fussent appelées à payer la totalité de la dépense.

Qu'elles fussent tenues d'y concourir pour les 3/4 si leurs revenus étaient de 10 à 50 mille francs.

Pour la moitié si ce revenu est compris entre cinq et dix mille francs.

Et pour le quart s'il s'élève de trois à cinq mille francs.

Ces bases paraissant en contradiction avec l'esprit de la loi du 30 juillet 1838, interprêté par l'instruction ministérielle du 5 aout 1840, la commune de Marseille a réclamé contre leur application pour ce qui la concerne.

Aliénés. — Une proposition relative aux conditions d'admission des aliénés indigents dans les asiles des aliénés de Marseille et d'Aix, faite par le préfet, est adoptée par le conseil général.

Gendarmerie. — Pour ce qui est relatif à cet article, il est exprimé le vœu qu'une brigade de gendarmerie soit établie dans la commune d'Eyguières.

Instruction primaire. — Le budget de l'instruction primaire s'élève à 40,862 fr. 97. centimes. Ce chiffre témoigne des sympathies du Conseil-Général. L'utilité des premiers éléments de l'instruction pour tous, est aujourd'hui plus généralement appréciée. L'enseignement est reçu par un nombre bien plus considérable d'enfants que celui qui fréquentait autrefois les écoles. La formation par l'école normale, d'instituteurs capables, vient annuellement répondre aux besoins de la population à cet égard.

Les bienfaits que les salles d'asile sont appelées à répandre sont devenus incontestables. Sur la demande du comité communal de Marseille, dont la sollicitude pour la population pauvre est incessante, une somme a été affectée dans le budget de l'instruction primaire, pour une école normale de directrices, déjà existante dans le premier de ces établissements dont la marche est si régulière et les succès si réels.

Les institutions les plus utiles sont souvent celles qui sont les plus ignorées; mais leur influence favorable n'en est pas moins réelle, les bienfaits qu'elles répandent finissent par décéler leur utilité.

M. le Préfet déclare dans ses observations consignées

dans l'œuvre dont je rends compte, que les dépenses publiques bien ordonnées enrichissent le pays. Cette pensée si vraie peut recevoir une heureuse application pour ce qui se rattache à l'intelligence, comme pour ce qui est relatif au matériel. Ainsi l'on peut dire qu'il n'est pas de dépense plus fructueuse, que celle qui tend à l'amélioration morale des masses; qui les éclairant sur leurs vrais intérêts, doit rendre probe et laborieuse toute la population à venir.

Nous allons terminer cette analyse par l'indication des vœux les plus importants manifestés par le Conseil-Général.

Le Conseil-Général renouvelle l'expression du vœu déjà émis de la construction d'un port à Berre.

De celle d'un chemin de fer ayant pour objet de relier Marseille au Rhône.

Il sollicite la création d'un service de bateaux à vapeur entre la Corse et Marseille.

Il exprime sa gratitude pour l'empressement avec lequel le gouvernement a bien voulu faire dresser un projet pour la continuation du canal d'Arles à Bouc jusques au Martigues et il renouvelle ses vœux pour la mise en œuvre de ce projet. Il demande en même temps la réduction du tarif du canal d'Arles à Bouc, pour le mettre en harmonie avec ceux des canaux du centre de la France.

Le Conseil recommande avec instance la prompte exécution des travaux destinés à perfectionner la navigation du Rhône.

Des fonds sont affectés pour la ferme-modèle et le Conseil-Général demande au ministre de l'agriculture et du commerce d'accorder une somme de 5100 fr. pour compléter la dépense de cet établissement.

Dans la session précedente, le Conseil avait émis le vœu qu'une école d'arts et métiers fut établie à Aix. Le Con-

seil, renouvellant l'expression du même vœu, demande que le gouvernement, en attendant de nous doter de cet établissement, veuille bien créer trois nouvelles bourses à l'école d'arts et métiers de Châlons, en faveur du département.

Le Conseil-Général exprime de nouveau le vœu qu'il soit établi une faculté des lettres dans la ville d'Aix, chef-lieu de l'Académie.

L'analyse que nous venons de vous présenter, Messieurs, vous démontre combien le Conseil-Général apporte de soins efficaces à tout ce qui touche aux intérêts matériels et moraux du département.

L'entretien des routes départementales; la création de nouvelles voies de communication, par les canaux, les chemins de fer et les bateaux à vapeur; le perfectionnement de la navigation; la construction ou l'entretien des ports; l'amélioration de l'agriculture; l'établissement des sourds et muets; d'une école de mousses; d'une école d'arts et métiers; le pénitencier, les salles d'asile, ont successivement fixé l'attention du Conseil-Général.

Les travaux de cette session font connaître que le Conseil a pensé que si la facilité des communications par les routes, par les canaux, par les chemins de fer paraît propre à amener la civilisation au plus haut point de perfectibilité, il ne suffit pas de rapprocher les populations, il faut les éclairer sur leurs vrais intérêts de sociabilité; il est donc évident que la direction donnée à la première éducation, doit exercer la plus puissante influence sur l'avenir du pays. Et d'autre part l'instruction est indispensable pour éviter ces déviations dans lesquelles la demi-science se jette quelquefois. Elle a donc voté des fonds en faveur d'une salle d'asile normale, afin que les premières bases de l'éducation soient posées sur l'esprit d'ordre, sur la morale et sur la religion, et elle a renouvelé le vœu de la création d'une faculté des lettres dans le département.

AGRICULTURE.

Rapport sur les Semailles du printemps dans la commune de Marseille, adressé, en avril 1841, à M. le Maire de Marseille, conformément à une demande de ce magistrat.

Plusieurs questions sur les semailles du printemps ayant été soumises à la Société de statistique, la Commission d'agriculture y a répondu, par l'organe de M. Barthélemy, son rapporteur, de la manière suivante :

Messieurs,

Les semailles du printemps sont loin d'avoir, dans nos localités, l'importance qu'elles présentent dans l'intérieur de la France où l'agriculture est bien plus développée. Ici, point de colza, point d'œillettes, dont les récoltes sont si précieuses à l'industrie, point de ces autres cultures que la présence de bestiaux nombreux rend indispensables. Tout se borne, dans la banlieue de Marseille, au semis des haricots, des pois, d'autres légumes inférieurs et du maïs en petite quantité.

Il est juste de dire, cependant, que dans ces derniers temps quelques essais de culture de graines oléagineuses ont été tentés sur une petite échelle.

L'Arachide, le Madia Sativa, le Sésame, ont donné quelques produits intéressants. Des encouragements appliqués à propos, et la publicité acquise aux résultats heureux de ces cultures pourraient décider les propriétaires et les megers à les tenter plus en grand.

L'influence atmosphérique s'est montrée menaçante pendant plus d'un mois, et l'auxiété des agriculteurs a été bien grande. Quelques gelées partielles ont atteint, dans certaines zones, mais dans une faible proportion, les premières pousses des vignes et des mûriers.

En somme, la végétation est florissante. Des pluies abondantes ont pénétré la terre à une grande profondeur. Tous les produits confiés à la terre doivent en tirer largement profit. C'est ce que viendront nous prouver, sans doute, les récoltes prochaines, à moins de ces accidents imprévus qui détruisent par fois les espérances les plus belles au moment même où elles allaient se réaliser.

Rapport sur le produit des Céréales dans la banlieue de Marseille, en 1841.

Ce rapport, fait aussi par M. Barthelemy, au nom de la Commission d'agriculture, avait été demandé par M. le Maire de Marseille, pour répondre à des questions adressées par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, ayant pour but de déterminer l'état numérique des récoltes en grains et autres farineux, etc., de la commune de Marseille, en 1841.

Messieurs,

Aux yeux des personnes qui ont suivi les diverses phases de la végétation des céréales en 1841, en tenant compte des variations atmosphériques et de leur influence, comme pour

les propriétaires ruraux et pour les cultivateurs, il est démontré que les récoltes obtenues ont été moyennement bonnes. Les semailles d'automne avaient été exécutées sous des auspices favorables. Plus tard, il y a eu disette de pluies. Les dernières périodes de la végétation ont été marquées par de terribles averses qui, dans ces bas-fonds, ont écrasé les blés de la plus belle espérance. Enfin, une chaleur précoce et très intense a mûri le grain trop rapidement et a enlevé une grande partie des produits.

En l'état, il est permis d'établir ainsi qu'il suit, le rendement par hectare et en totalité pour le territoire, de chacun des grains semés en automne

	par hectare.		en totalité.
Froment.....	5	hect.	20,000
Seigle.....	6	id.	420
Orge.....	3	id.	270
Avoine.....	9	id.	360
Légumes secs.....	3 1/2		420

Ces produits comparés à ceux de 1836, réduits pour ainsi dire à la plus simple expression, qui furent du double et à ceux de 1834, établissent précisément cette moyenne dont je viens de parler pour l'année courante.

Il importe de se rappeler que d'après le relevé cadastral qui n'a pas reçu de modification bien sensible par les mouvements opérés par les constructions, tant dans les villages qu'aux abords de la ville, et en raison des parcelles cédées pour l'ouverture des voies de communication ; la superficie du territoire de Marseille est de 23,000 hectares, sur lesquelles 12,000 environ consacrées à la culture en général ; et que sur ce chiffre, 4,325, approximativement, appartiennent à la culture des céréales.

Celle-ci se subdivise ensuite dans les rapports suivants :

Froment.....	4,000 hect.
Seigle.....	70
Orge.....	90
Maïs.....	5
Avoine.....	40
Légumes.....	120
	4,325

Les 7,675 h. restant sont complantés en vignes, arbres fruitiers, ou consacrés à l'horticulture, aux prairies et au jardinage.

Extrait d'un rapport fait par M. NATTE, *au nom d'une commission* (1), *sur les travaux que* M. BARBAROUX, *membre correspondant, fait exécuter dans son vignoble au quartier de Saint-Louis.*

Déjà, par un rapport très satisfaisant, fait en octobre 1836, la Société de statistique de Marseille, avait constaté les précieux résultats du mode de culture de la vigne adopté par M. BARBAROUX. Mais alors il n'avait été question que de plants de vignes de muscats, de panses muscades, de panses communes et du Languedoc ; il fallait encore se livrer à des expériences pour savoir si les raisins de cuve seraient susceptibles des mêmes résultats. Or, c'est ce qui se trouve démontré par le rapport de M. NATTE, dont voici un extrait :

(1) Membres de la commission : MM. BARTHÉLEMY, G. FALLOT et NATTE, rapporteur. M. BEUF, s'était joint à la commission.

« Nous avons reconnu un terrain dont la configuration est un carré long, fortement incliné vers le Nord-Ouest, dominé au Sud-Est par une rive, courant de l'Ouest à l'Est sur 2 à 3 mètres et demi de hauteur. Sa pente très rapide et sa crête sont tapissées de houx, de chênes verts, de vieux lentisques et d'une grande quantité de ronces qui envoient leurs racines jusqu'au milieu du terrain inférieur, et qui projettent une ombre continue sur la vigne qui s'y trouve. Le sol, qui a peu de profondeur, est un composé d'argile et de sable, débris des roches calcaires très abondantes dans ce lieu et dont quelques-unes viennent encore pousser leurs angles raboteux sur la surface de ce champ. »

Ce terrain, quoique peu propre à des études d'agriculture, a été choisi de préférence par M. Barbaroux pour démontrer la supériorité de sa méthode. Or, dans une terre aussi ingrate était un vieux vignoble qu'il n'avait pas paru convenable de renouveler. La décrépitude s'était emparée de ses outins, que la mortalité décimait; la carie creusait la souche et ne laissait pour substanter de rameaux faibles et rabougris qu'un *liber* maigre et crevassé, offrant sur plusieurs points des ulcères atoniques d'où s'échappait une sève que les racines n'avaient plus la force d'envoyer aux sarments.

Sans doute pour faire fructifier un tel vignoble qui, du reste, comptait plus d'un siècle, il fallait une main habile. Or, c'est ce qu'a fait M. Barbaroux par un procédé simple et même connu, mais presque pas pratiqué par nos vignerons; il s'agit du récépage : (voyez le tome Ier, page 161 du *Répertoire des travaux de la Société*). Par ce moyen, de nouveaux jets naissent du vieux tronc, ont plus de force et de verdeur que si les ceps étaient nouvellement plantés. Aussi, cinq années ont suffi pour que le vignoble de M. Barbaroux fut amené au point de produire récolte entière; succès qui ne s'obtient guères avant 8 ou 10 ans.

« Nous avons, dit M. Natte, parcouru ce champ dans tous les sens et nous y avons trouvé des souches qui portaient des raisins en abondance et dont la grosseur et la couleur ne laissaient rien à désirer. »

« M. Barbaroux dont l'activité est infatigable a voulu répondre par un fait à la question qui lui fut adressée dans le temps par votre première commission : savoir si les raisins de cuve seraient susceptibles des mêmes résultats que ceux obtenus pour les raisins de table qu'on examinait alors. Une pleine réussite a couronné les soins qu'il a apportés, dès ce moment, à l'amélioration des raisins de cuve et a répondu victorieusement à l'objection de vos délégués. Mention honorable doit être faite des efforts de ce glorieux collègue.

INDUSTRIE.

Etat des prix des Journées, à Marseille, en 1840.

Professions.		Salaires journ.	
Cultivateur,	journalier.....	2 fr.	« cent.
Jardinier (1)	id.	2	25
Faucheur	id.	2	25
Terrassier,	ouvrier.....	3	»
Maçon	id.	3	»
Manœuvre	id.	1	50
Tailleur de pierre.	id.	3	50
Mineur	id.	2	50
Charpentier	id.	3	25
Calfat	id.	4	»
Charron	id.	2	75
Maréchal ferrant.	id.	2	85
Forgeron	id.	2	75
Serrurier	id.	3	50
Menuisier	id.	2	50
Boulanger	id.	2	65
Tanneur	id.	2	75
Savonnier	id.	2	50
Tailleur	id.	4	»
Orfèvre	id.	3	»
Raffineur de sucre	id.	2	25
Chapelier	id.	3	»
Cordonnier	id.	2	25

(1) Les jardiniers fleuristes gagnent, terme moyen, 3 fr. par jour.

Imprimeur	id.	.....	3 fr.	50 cent.
Horloger	id.	.....	4	50
Tonnelier	id.	.....	3	50
Ferblantier,	ouvrier	.....	2	50
Peintre en bâtim.	id.	.....	2	»
Bourrelier	id.	.....	2	25
Journalier	id.	.....	1	50
Laboureur (1)	id.	.....	2	50
Berger (2)	id.	.....	»	»
Gardien de chev.	id.	.....	»	»
Portefaix	id.	.....	6	»

(1) Le laboureur se fournit ordinairement le cheval, et retire 1 fr de plus pour sa journée, ce qui la porte à 3 fr. 50.

(2) On ne pense pas qu'il y ait à Marseille des bergers et des gardiens de chevaux à la journée. Ces deux classes de journaliers se trouvent dans le troisième arrondissement du département des Bouches-du-Rhône.

DEUXIÈME PARTIE.

Tablettes Statistiques. — Statistique Universelle.

Rapport de M. Gustave Fallot, *sur l'ouvrage intitulé :* Histoire de Malte, *etc., par* M. Miège, *membre actif de la Société.*

Parmi les nombreux ouvrages qui enrichissent chaque jour la statistique, il en est qui par leur importance méritent une distinction toute spéciale : on doit, sans contredit, classer au premier rang ceux qui, fournissant des documents complets sur une contrée européenne encore inexplorée par la science, nous apprennent à la connaître à fond sous des rapports jusqu'alors ignorés ; véritable conquête pour la statistique dont elle agrandit le domaine, ces productions font disparaître les lacunes qui existent dans l'histoire générale de l'espèce humaine, sous les rapports moral, physique et intellectuel et sous celui si intéressant de ses connaissances, de ses travaux et de ses progrès ; elles acquièrent par là une immense portée, puisqu'en apprenant à mieux connaître les diverses nations composant la grande famille européenne, ces préjugés, cette antipathie, ces haines envenimées qui ne les divisent que trop souvent, parviennent, en s'éclairant, à se calmer, à s'éteindre. C'est aussi en étant mieux à même d'apprécier toutes les ressources industrielles et commerciales des peuples, que s'étendent, que se resserrent leurs relations

mutuelles! Combien d'utiles renseignements et de notions importantes ne puise-t-on pas enfin dans les détails récents de leurs institutions, de leurs établissements, de leurs progrès! C'est non seulement à cette catégorie qu'appartient l'ouvrage remarquable que vient de faire paraître notre honorable collègue, M. Miège, sous le titre d'*Histoire de Malte*; mais encore à ce petit nombre d'écrits qui font époque dans les fastes de la statistique. Le sien en la dotant de découvertes utiles, de vues neuves, de détails palpitant d'intérêt, joint encore le mérite d'avoir introduit d'heureuses innovations dans la science; c'est ainsi qu'il a su imprimer un cachet tout particuller à ce genre d'ouvrage.

Grâce aux nombreuses investigations, aux recherches scientifiques et laborieuses de notre infatigable auteur, Malte, cette possession britannique si importante par sa position et ses puissantes fortifications, cette île si fertile et si intéressante, qui, placée entre l'Europe et l'Afrique, semble appartenir à la fois à ces deux parties du monde: à l'une par sa civilisation, ses mœurs et ses usages; à l'autre par le langage, le physique et le caractère des indigènes; cette contrée, si riche en souvenirs historiques, nous est enfin dévoilée dans ses moindres détails.

En me chargeant du soin de vous faire connaître cet ouvrage modèle, je ne pourrai (restreint par les limites imposées à un rapport), que vous en donner un aperçu bien faible et bien superficiel, d'après lequel il vous sera sans doute difficile d'en approfondir tout le mérite réel. Une esquisse pâle et décolorée pourra-t-elle jamais vous donner une idée précise de ce vaste tableau si vif, si animé, si fini dans ses moindres détails. Je compte donc sur votre bienveillante indulgence et je réclame surtout d'avance celle de l'auteur, dont j'ai eu quelque sorte mutilé les pages éloquentes ne vous livrant que l'analyse

succincte d'un travail important, où tout se lie, tout se coordonne, de telle sorte qu'on ne peut en supprimer un passage sans nuire à l'enchaînement des faits et sans détruire le charme entraînant de l'ensemble. Mais mon but sera atteint si je parviens à faire naître en vous, Messieurs, le désir d'en prendre une connaissance plus intime; vous partagerez alors les sensations que sa lecture m'a fait éprouver, et son succès sera complet. Réduit donc, bien à regret, à effleurer les principaux sujets que M. Miège a traités si habilement, je conserverai du moins son style aussi expressif qu'élégant, en me bornant à vous faire un résumé presque textuel et laissant à l'auteur à vous décrire lui même, ce qu'il sait si bien dépeindre, de crainte d'affaiblir le charme de sa diction.

Le 1er volume de son ouvrage contient la statistique de l'île de Malte et de ses dépendances, et les deux autres la partie historique. Examinons successivement les 15 chapitres de cette première partie, où l'auteur passe en revue la topographie et la description de ces îles, leur population, la constitution et la physionomie physique et morale de ses habitants, le gouvernement, les institutions, les établissements publics, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les finances.

L'île de Malte, presqu'entièrement composée de bancs calcaires, possède une surface carrée de 333 kilomètres, ou de 371 kilomètres 85, en comprenant les montagnes. Son élévation est de 180 mètres au dessus du niveau de la mer, et elle est située à 203 1/3 lieues marines de Marseille, elle est un peu plus étendue que celle de Zantes, une des îles Ioniennes qui a 306 kilométres carrés. Corfou par contre est 2 fois, et l'Ile de Corse 26 fois plus vaste.

Les îles qui en dépendent sont :

1° L'île du Gozo dont elle est séparée par un détroit

de 5 milles de largeur et qui a une surface carrée de 111 kilomètres ou de 116 kilomètres 55, si l'on y comprend ses montagnes, et

2° L'îlot du Cumin, qui n'a que 1 kilomètre 85 d'étendue et est situé au milieu du détroit qui sépare les deux susdites îles. La surface de Malte et de ses dépendances est 5 1/3 de fois plus petite que celle des îles Ioniennes réunies.

Le climat dont Malte et ses dépendances jouissent est l'un des plus doux, des plus agréables et des plus sains qu'on connaisse; la température moyenne y est évaluée à 16 dégrés de Réaumur. On y éprouve ordinairement en été une chaleur au-dessous de 25 degrés, ne dépassant jamais 28 degrés. En hiver, il est bien rare de voir descendre le thermomètre au-dessous de 8 degrés au point de congélation. Cette température se rapproche beaucoup de celle de Marseille dont la moyenne est de 15° soit 7° 15" en hiver et 22° 4" en été. La variation des vents contribue beaucoup à modifier la température. Ceux du Nord qui apportent le froid y règnent 149 jours dans le courant de l'année, terme moyen ; ceux d'Ouest, qui sont considérés d'une grande pureté y soufflent 58 jours ; la durée des vents d'Ouest, qui donnent la plus grande chaleur, y est de 90 jours. Enfin, les vents du Sud, qu'on regarde comme les vents malfaisants, n'y règnent que 68 jours.

La surface de l'île de Malte est de 38,397 hectares, dont plus de moitié, c'est-à-dire 21,771 hectares, en terres improductives, qui se composent :

De 14,001 hect. terres vagues et rochers.
3,885 » montagnes.
3,885 » routes, fortifications et propriétés rur.

Et dont les 2/5, soit 16,626 hectares de terres cultivées qui comprennent :

8,317 hectares céréales.
1,088 » légumes.

2,189	hectares	fourrages.
2,574	»	coton.
299	»	cumin.
1,407	»	jardins potagers et fruits.
752	»	pâturage.

Le rapport des terres cultivée à la surface, est à Malte comme 1 : 2 3/10 ; en France comme 1 : 1 87/100 ; aux îles Britannique 1 : 2,76, et en Russie, par contre, 1 : 3,89.

Celle de Goze présente une surface de 10,365 hectares,
dont 9,074 cultivées
et 1,291 incultes.

Celle de Cumin a une étendue carrée de 388 hectares,
dont 376 incultes,
et 12 cultivées.

La totalité des trois îles présente une surface de 4,915 hectares,
dont 25,717 cultivées,
et 23,438 incultes.

Sur cet ensemble de terres improductives, Malte y entre pour 13/14.

Mais si sur cette totalité de 23,438 h. incultes,
On en déduit 13,814 en terrain rocailleux et montagneux.

Il restera dans ces îles 9,624 hectares,
Soit environ les 4/11 susceptibles de culture et dont le domaine de l'agriculture pourrait être augmenté ; car ce n'est ni le peu d'étendue de ces îles, ni le manque de terre, dit l'auteur, qui s'opposent au développement des produits agricoles, mais bien l'incurie, l'esprit routinier et les préjugés des habitants.

L'île de Malte est traversée par 8 routes principales, dont 2 dans sa longueur et 6 dans sa largeur ; et la cité Vieille la divise dans le sens de la longueur en 2 parties

à peu près égales, mais bien différentes à l'est se trouvent concentrées, la population, le mouvement et la vie, tandis que le silence et presque la solitude semblent régner dans la partie située à l'Ouest.

Les fortifications, qui successivement et à diverses époques ont été établies dans ces îles, sont innombrables; l'art et la nature semblent se réunir pour les rendre inexpugnables, taillées dans le roc; la maçonnerie n'a été employée que pour remplir les sinuosités du rocher, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer du génie qui les a conçues, ou de l'art qui les a exécutées. C'est à la cité Lavallette que se trouve le point principal de défense de l'île, auquel tous les autres plans de résistance sont subordonnés; aussi cette position militaire est-elle formidable et ne le cède-t-elle en rien à Gibraltar; 30 mille hommes seraient nécessaires pour garder toutes ces fortifications. Les chevaliers de l'Ordre étaient bien loin de pouvoir réunir ce nombre considérable de défenseurs; à peine pouvaient-ils disposer de 10 à 12 mille hommes en réunissant aux troupes les habitants en etat de porter les armes; mais persuadés que la défense d'une place dépend bien plus de la bravoure que du nombre des soldats, ils se défendaient de retranchements en retranchements, et donnaient par là le temps aux secours étrangers de venir à leur aide.

L'île de Malte renferme 6 cités et 22 casaux ou villages. Celle du Goze 2 cités et 6 casaux, et celle du Cumin un seul casal.

Les 6 cités de cette première île, sont :

1° La cité Valette, dont le premier plan fut tracé par le grand-maître La Valette, qui voulut en la fondant, mettre l'île à l'abri de l'attaque de ses ennemis; les ouvrages commencés en 1566 ne furent terminés que 5 ans après, ce qui priva son illustre fondateur de la voir complètement achevée. On y dépensa 7 millions 300 mille fr. Sa population

en 1829 était de 21,651 habitants. Elle est divisée en 21 rues spacieuses, tirées au cordeau et madalamisées ; la rue principale assise sur la crête du mont Sceb-e-Ras la partage en deux parties égales ; les maisons toutes en pierres, sont ornées de balcons à l'italienne et se composent pour la plupart d'un rez-de-chaussée, d'un entresol et d'un étage surmonté d'une terrasse servant, à la nuit tombante, de réunion à la famille pendant les chaleurs de l'été, à la manière des orientaux. Les appartements quoique vastes et spacieux sont étouffants dans la canicule, par suite de la concentration de la chaleur solaire sur ces terrasses. Chaque maison a sa citerne, dans laquelle descendent les eaux de pluies recueillies par les terrasses. En cas d'insuffisance, les citernes peuvent, moyennant une faible rétribution, recevoir un supplément d'eau d'un immense réservoir public, alimenté par un aqueduc.

2° La cité Vilhena qui communique avec la cité Valette ; elle est plus généralement désignée sous le nom de Floriane et fut bâtie sous le magistère de don Manuel de Vilhèna ; sa population, en 1829, était de 5,666 habitants.

3° La cité Victorieuse, appelée jadis le Borgo, qui fut la première habitation de l'ordre de Malte. Elle est bâtie sur une langue de terre qui s'avance dans le grand port vers la cité Valette. Les rues en sont irrégulières, inégales, étroites et pavées de petites pierres ; sur les quais se trouvent les cales, qui servaient de chantiers pour la construction des galères de l'Ordre. On y comptait 4,566 habitants en 1829.

4° La cité Lasangle qui possède une population de 5,142 habitants.

5° La cité Cospicua, appelée aussi Burmola, peuplée de 9,429 habitants, et enfin 6° la cité Vieille appelée souvent cité Notable, et quelquefois aussi Modina par les Arabes, qui ne possédaient que cette seule ville dans l'île. L'époque de sa fondation se perd dans la nuit des temps ; elle est au

centre de l'île, à 7 1/2 mille de la Valette et est située au sommet d'une colline, qui renferme des sources abondantes et d'où l'on jouit à la fois d'un air pur et d'une vue délicieuse. Les nombreuses ruines dont elle est entourée prouvent qu'elle fut jadis plus étendue; sa population est de 5,558 habitants.

Dans l'île du Goze se trouvent la cité Château et son faubourg Rabatto, peuplés de 5,903 habitants, et la cité Chambroy, nouvelle ville, dont le plan a été tracé en 1749, par le bailli du même nom et qui fut achevée par l'Ordre.

Les Cazaux ne ressemblent nullement à nos villages du continent, bien bâtis et très vastes, ils sont comparables à nos gros bourgs, ou même à nos petites villes; toutes les maisons y sont construites en pierres et terrassées, et l'on y trouve des églises, qui orneraient nos grandes villes; près d'un de ces cazaux, dit l'auteur, se trouve une excavation, qui mérite d'être visitée : elle est en forme de cône tronqué et a environ 39 mètres de profondeur; le diamètre de son ouverture supérieure est de 15 mètres, sa base, ou plan inférieur a 71 mètres. Dans le plan inférieur, sont plantés des arbres fruitiers et des vignes, qui donnent d'abondantes récoltes, par suite des inondations par les eaux pluviales, qui se précipitent dans cette énorme cavité. Pendant le reste de l'année les rayons du soleil pénétrent dans ce gouffre béant, s'y concentrent et le transforment en une serre chaude souterraine.

La nature a pourvu l'île de Malte des ports les plus beaux, les plus sûrs et les plus grands qu'on connaisse, ils sont au nombre de deux, savoir le grand port qui en renferme quatre autres et le port de Marsa-Muscet, dit de quarantaine.

L'île du Goze n'en renferme qu'un seul appelé Port-Miggiaro, praticable, seulement pour les navires d'un fort tirant d'eau.

Malte n'a ni fleuve, ni rivière, ni lac, ni marais ; mais possède 80 fontaines et 8 ruisseaux ; d'après l'opinion populaire, ces fontaines seraient alimentées par la mer, qui pénètrant au moyen de divers canaux souterrains perdrait pas une sorte de distillation ses parties salines. L'auteur combat ce système erroné et pense avec raison que les sources sont alimentées par l'eau des pluies et des rosées qui s'infiltrerait à travers le calcaire tendre qui forme la base du sol, et qu'on pourrait dans tous les cas, supposer plutôt l'existence des conduits d'eau douce sous-marins amenant les eaux des montagnes de la Sicile ou de la Barbarie.

Cette île possède en outre un grand nombre de citernes et quelques étangs ; malgré cette ressource, la cité Valette manquerait d'eau, si l'on n'y avait pourvu au moyen d'un grand aqueduc de 15,674 mètres de longueur, construit en 1615, et qui a coûté 80,000 francs ; il fournit en été 2 hect. 683 mililitres par minute, et en hiver un cinquième de plus que n'en peuvent contenir tous les reservoirs. Quoique Malte et ses dépendances puissent être considérés comme des rochers arides et stériles, la beauté du climat et la fertilité du sol, les rendent néanmoins propres à la culture d'une immense quantité de plantes de toutes les parties du monde. L'auteur donne un catalogue complet de toutes celles qui croissent et qui se sont acclimatées à Malte ; parmi celles-ci nous citerons d'abord le Cinomorium, appelé autrement Fungus-Militensis, espèce de champignon de 6 à 7 pouces, de forme conique, de couleur blanchâtre, mêlée à d'autres nuances, dont on fait usage contre la dissenterie, pour dessécher les ulcères, fortifier les gencives et généralement dans tous les accidents du sang. Cette plante salutaire répand au moment de sa maturité une abondante semence et se reproduit deux fois l'an, sans aucune espèce de culture ; elle croit sur un rocher détachè de l'île du Goze connu sous le nom d'écueil des Champignons, et situé à une centaine de mètres du rivage.

Les grands maîtres de l'Ordre la faisaient distribuer aux hôpitaux des deux îles, aux chevaliers et aux habitants, et en faisaient même des envois dans l'étranger. Pour se réserver le privilège exclusif de la récolte de ce spécifique, deux cables fixés dans la partie la plus rapprochée du Goze, venaient aboutir au sommet d'un rocher, sur la rive opposée. Une caisse capable de contenir deux personnes était suspendue à ces cables par quatre poulies fixées à ses quatre coins et à l'aide d'un troisième cable on faisait avancer la caisse, qui glissait au moyen des poulies et faisait le trajet de l'écueil au rivage et du rivage à l'écueil. Ce privilège n'existe plus aujourd'hui et chacun peut en cueillir et s'en approvisionner.

Nous citerons encore l'hedysarum, appelé sylla en maltais, plante particulière aux îles de Malte et du Goze et qui sert de pâturage; elle s'élève à 5 pieds de hauteur et porte des fleurs rouges; mais, chose remarquable, fauchée au mois de septembre, et du blé étant semé et récolté par dessus, le sylla reparaît l'année suivante, sans que le champ soit ensemencé de nouveau; elle repousse même la troisième année, mais perd alors de sa qualité. Parmi les productions exotiques qui y sont acclimatées et naturalisées on peut citer le bananier, le poivrier, l'arbre produisant la pomme canelle, l'oranger de la Chine et l'arbre appelé le lilas des Indes; les figues de Barbarie dont la culture n'exige aucun soin, y croissent en telle abondance qu'elles font la principale nourriture du peuple.

La population de Malte prend un accroissement inconnu ailleurs, bien que cette île produise à peine de quoi nourrir ses habitants pendant trois mois de l'année et qu'elle put tout au plus y suffire trois mois encore, quand même l'agriculture prendrait toute l'extension possible. En 1530 la population de l'île de Malte n'était que de 25,000 habitants : en 1667, elle s'élevait à 50,155 et en 1829 à 98,618, dont 47,245 du sexe masculin et 51,373 du sexe féminin.

L'île du Goze avait :

En 1530	4,659	habitants.
En 1667	3,000	
En 1829	15,618	

La population à Malte était en conséquence de 490 individus par mille carré et celle du Goze de 248, soit 433 ames par mille carré pour ces deux îles prises collectivement, ou bien de 196 individus à Malte par mille carré, cultivé, et de 318 idem, à l'île du Goze, ou enfin 822 ames par mille carré pour les deux îles réunies.

L'auteur partage la population de Malte en deux grandes divisions.

1° En classes productives, qui comprennent la classe agricole, composée de 21,413 individus
et la classe industrielle, 52,767

soit en tout 74,180

ou les 4/5 de la population.

2° En classes improductives, comprenant les employés du gouvernement au nombre de 2,065 individus.

Les prêtres et les religieux.....	850	
La noblesse.....	1,300	
Les professions libérales.....	2,510	
Les soldats.....	800	
Les vieillards infirmes dans les hôpit.	877	
Les Forçats.....	300	
La domesticité	2,280	
Les pauvres..... ..	9,500	
Soit en totalité...	20,482	individus.

Il s'en suit de ce dénombrement que les pauvres forment le 1/10 des classes improductives;

Que l'industrie absorbe les 5/7 et l'agriculture les 2/7 des classes productives et que la classe agricole est de 233 individus par mille carré.

Ce dénombrement n'indique que la population indigène en 1829, dans lequel ne sont point compris les Anglais employés, militaires ou résidant à Malte, ni les étrangers. L'auteur a sagement réuni les indigènes à ces derniers, dans un tableau particulier voici quelle était la population de cette île en 1836 et en 1837.

	En 1836	En 1837
Indigènes.....	98,958	94,978
Anglais résidants.....	1,270	1,468
Garnison anglaise.....	3,270	3,207
Etrangers.....	3,116	4,671
Total de la population.	106,614	104,324
Population du Goze...	16,534	16,834

Ce qui établirait en 1837, la population de Malte à 283 ames par kilomètre carré. La France n'en a que 62, et la Russie que 9, mais par contre les îles Britanniques 757. Pour que la France fut aussi peuplée que l'île de Malte, elle devrait avoir 151,870,155 habitants.

A l'exception des Anglais établis à Malte, tous les habitants suivent la religion catholique sauf 360 juifs et 72 musulmans, jadis esclaves de l'Ordre qui sont restés à Malte après son expulsion.

Pour compléter ce qui a trait à la population, l'auteur donne un tableau des naissances et des décès de 1820 à 1829, dont voici le résultat.

La totalité des naissances pendant ces dix années a été de 33,126 individus, ce qui fait un terme moyen annuel de 3,312, soit 3,35 par 100 habitants; en France la proportion n'en est que de 2,07 par 100 habitants, il nait donc à Malte 128 individus de plus par 10,000 habitants. Le chiffre total des décès pendant la même époque a été de 29,967, soit 2,296 terme moyen annuel ou 2,33 par 100 habitants.

En France, les décès s'élèvent à 2,57 par 100 habitants;

il meurt donc en France 2,40 individus par 1,000 habitants de plus qu'à Malte. L'augmentation de la population a donc été pendant ces dix ans de 10,159, soit 1016 individus annuellement, soit 1 individu sur 97. En France elle n'est que de 1 sur 181, mais en Russie de 1 sur 69; la population doublerait donc à Malte en deux fois moins de temps qu'en France.

Quoique conquis et dominés successivement par diverses nations, les Maltais ont conservé un type caractéristique qui prouve le peu de fusion qui a existé entre eux et les races conquérantes; leur physionomie et leur constitution physique semble indiquer une origine africaine; comme les Africains ils sont petits et musclés, ils ont les cheveux noirs et crépus, le nez écrasé, le teint basané, actifs, agiles, ils joignent la force au courage et le courage à la sobriété. Très attachés à leur patrie, contents de peu, ils savent vivre heureux et pauvres dans leur île, qu'ils qualifient du titre pompeux de *fiore del monde* ou la fleur de l'univers. Pieux jusqu'au fanatisme, ils sont naturellement pacifiques et tranquilles, ils se soumettent aisément aux lois et au gouvernement règnant, ils ont aussi les défauts du caractère africain; ils sont ardents, sensibles aux outrages, soupçonneux, vindicatifs et jaloux. Les Maltaises, quoique de petite stature, ont la taille svelte et dégagée, de la délicatesse et de l'expression dans les traits, de beaux cheveux noirs, les yeux de la même couleur et le pied petit, mais nubiles de bonne heure, comme les femmes de l'Orient, elles se fanent vite; douées de graces, de goût et d'esprit, elles unissent à ces avantages par une affecterie mal entendue qu'elles prennent pour du bon ton. Elles sont du reste, susceptibles d'affection, de dévouement et de courage.

La langue maltaise, qu'on peut bien appeler un patois ne manque pas de grace; elle est remplie de figures et d'expressions, qui la rendent propre à la poésie. Elle

n'est en usage que parmi les habitants de la campagne et le bas peuple, qui n'en connaissent pas d'autre : Les Maltais ne s'en servent que dans leur intérieur, hors de là, ils parlent l'Italien. Le Français est également répandu. Quelques auteurs ont pensé que la langue maltaise était un arabe corrompu ; d'autres ont soutenu qu'elle dérivait du Phénicien ; mais il est certain que les Maltais et les habitants des côtes d'Afrique s'entendent entr'eux. Un événement arrivé en 1830, en donne une preuve sans replique : deux équipages français naufragés sur les côtes de Barbarie allaient être massacrés par les arabes, lorsqu'un pêcheur maltais, que le hasard amenait là se servant de sa langue maternelle, persuada à ces barbares que les navires et leurs équipages étaient anglais et ils furent arrachés à une mort certaine.

Depuis l'époque où les Maltais passèrent sous la domination anglaise, jusqu'en 1814, ils furent gouvernés par des commissaires royaux et par les lois en vigueur avant la venue des Français. Mais, lorsque la cession de Malte à l'Angleterre, fut sanctionnée par le traité de paix, des gouverneurs furent substitués à ces commissaires.

Le gouvernement de Malte est basé sur le principe de la centralisation; toute l'autorité se trouve réunie entre les mains d'un gouverneur civil et militaire. On établit en 1835 un Conseil pour l'assister dans l'exercice du pouvoir législatif, mais ce conseil ne peut discuter et voter que sur les affaires qui lui sont soumises par le gouvernement ; celui-ci exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire d'un agent; qui prend le titre de secrétaire en chef du gouvernement : il est le centre où viennent aboutir toutes les branches de l'administration et le lévier qui leur imprime le mouvement.

L'administration judiciaire se divise en cours ordinaires et extraordinaires.

Les premières se partagent en cours supérieures qui sont la cour civile, celle de commerce, celle d'appel et la cour criminelle, et en cours inférieures qui sont les cours de députés des cazaux et les cours de police. Les cours extraordinaires sont convoquées en vertu d'une Commission spéciale de S. M. Britannique, ou du gouvernement local et se composent de différentes cours, qui ont chacune leur attribution, telle que celle de prononcer sur les crimes qui entrainent la peine de mort jugés par la voie du jury ; celle des délits sur mer, des faillites etc.

Les plaidoiries dans toutes ces diverses cours se font en langue Italienne. On a voulu la remplacer par la langue anglaise, mais on dut céder aux réclamations qui s'élevèrent à ce sujet.

Les finances de l'île de Malte sont administrées par un trésorier, un auditeur des comptes et des surintendants ou collecteurs placés à la tête de chacune des branches des revenus publics.

Un évèque qui prend le titre d'archevèque de Rhodes administre l'église catholique de ces îles. Malte possède, une cathédrale, 3 collégiales et 30 paroisses, ayant 257 églises, dont deux du rit grec et de plus 14 couvents ou monastères. Faute d'autre carrière, c'est à l'église que les Maltais destinent leurs enfants; aussi porte-t-on a 5,000 le nombre des prêtres et des moines dans ces îles, dont 1,200 seulement sont ordonnés.

L'île du Goze a 2 collégiales, 7 paroisses, avec 39 églises dépendantes et 4 couvents.

L'état militaire se compose :

Premièrement, d'un régiment chargé de la police des cités et de la garde des côtes ; il est fort de 6 à 700 hommes, engagés volontairement pour un temps déterminé et commandés par des officiers maltais. La solde, la nourriture, l'habillement, l'équipement et l'armement sont à la charge du pays.

Secondement, d'une milice formée de tous les habitants des Cazaux, en état de porter les armes ; le colonel est maltais. Cette milice n'est ni enrégimentée, ni armée ; mais les cadres sont formés et les armes sont déposées à l'arsenal.

L'Angleterre entretient à Malte, à ses frais, quatre régiments d'infentarie de 5 à 600 hommes chaque, deux compagnies d'artillerie et une compagnie du génie.

Cette force, en temps de paix, peut être évaluée à 3,000 hommes, non compris la milice.

Elle reçoit de la métropole l'augmentation exigée par les circonstances.

Le matériel d'artillerie se compose de 900 bouches à feu, en fer, de divers calibres ; la moitié de ce matériel est en position dans les diverses fortifications ; l'autre moitié est en magasin, prête à être mise en batterie. L'île de Malte n'a point de marine militaire mais elle est le quartier général des forces générales britanniques dans la Méditerannée. Les Maltais sont reçus parmi les soldats de terre ou de mer de S. M. Britannique, dans la proportion de 5 hommes pour cent soldats ou matelots anglais : ils sont enrolés à leur choix, soit pour la vie, soit pour un temps limité.

L'auteur passe en revue les institutions locales, et donne d'abord un détail de l'état de l'imprimerie à Malte. La première presse, introduite dans cette île, dit-il, ne l'a été que vers l'année 1756 : le gouvernement de l'Ordre avait trop d'intérêt à maintenir les maltais dans l'ignorance pour faire servir le nouveau procédé, au développement de leurs facultés intellectuelles. Cette presse fut établie dans le palais des grands maîtres de l'Ordre et la censure exercée ; aucun livre ne pouvait être imprimé sans avoir obtenu eur autorisation, aussi le nombre des écrits imprimés, à Malte de 1756 à 1798, se réduisait il à quelques ouvrages

de l'Ordre, de droit et de législation. Sous la domination française, la presse fut maintenue dans le palais où elle avait été établie primitivement par le grand maître Pinto.

Mais on accorda aux habitants de faire imprimer et publier librement leurs écrits. Le blocus, le siège et l'insurrection firent suspendre l'exercice de cette liberté de la presse, qui avait contribué à tirer les Maltais de l'état d'infériorité morale, dans laquelle l'Ordre les avait maintenus.

Sous la domination anglaise la presse du gouvernement fut placée sous la direction d'un sous-intendant; il ne fut permis à personne de posséder une presse et d'en faire usage, sans avoir obtenu la licence du secrétaire en chef du gouvernement. Le public pouvait faire fonctionner à ses frais cette presse, mais nul n'avait le droit de faire imprimer, ni de publier avant d'y être autorisé par le secrétaire en chef qui avait la faculté de repousser la demande, sans être tenu de motiver son refus. Cette mesure avait pour but d'éviter d'appeler la pensée ou les discussions des Maltais sur des matières politiques, législatives, morales et religieuses. Mais par une contradiction difficile à expliquer, cette censure n'était exercée qu'à l'égard des écrits imprimés dans l'île, tandis que tous les ouvrages, tous les journaux, quels qu'ils fussent, venant de la métropole, ou de l'étranger, étaient admis, sans examen. Cette introduction favorisa les progrès de la civilisation et des idées libérales et provoqua de la part des Maltais de vives reclamations qui retentirent jusque dans la chambre des communes : une ordonnance du 15 mars 1839, vint la leur accorder.

La police exécutive est confiée à un inspecteur général, qui agit sous les ordres directs du gouverneur. Pour l'éxécution de ces attributions, l'inspecteur général a sous ses ordres, des sergents de police organisés en brigades;

ils portent un uniforme particulier et à l'instar du constable en Angleterre, un bâton, comme signe du respect dû à la lo. Au reste, les crimes proprement dits sont rares dans ces îles; et les vols le sont encore moins, surtout dans la campagne, étant plutôt la conséquence de la misére ou du manque de travail, que le résultat d'une inclination naturelle aux Maltais.

Après que l'Ordre des jésuites fut supprimé en 1768, on s'empara de leurs biens dans ces îles et on les consacra à l'établissement d'une université, qui fut maintenue jusqu'à ce jour. On a formé en outre, il y a 12 ans à la Valette une école primaire pour les deux sexes et la classe indigente, d'après le système de l'enseignement mutuel.

L'enseignement à l'université est gratuit dans les classes qui composent le lycée où l'on enseigne les langues anciennes et modernes, les mathématiques, l'histoire, la navigation, et le dessin. Mais dans les facultés il est soumis à la minime rétribution de 5 fr. par mois. Néanmoins, malgré l'aptitude et la bonne volonté des Maltais à se distinguer dans les sciences et dans les arts, les études faites à Malte pendant les 39 années de la domination anglaise sont bien loin de pouvoir être comparées à celles faites dans le même laps de temps en France, en Allemagne, en Angleterre ou en Italie. L'auteur en attribue essentiellement la cause à l'organisation défectueuse de l'université dont la dotation n'est point suffisante et dans le choix des professeurs.

Mais si l'éducation est arriérée dans les cités, elle l'est encore plus dans la campagne.

A Malte, sur 22 villages, 16 seulement avaient des écoles et sur une population de 50,000 ames, on ne comptait, en 1836, que 1768 individus sachant lire et écrire. 373, sachant lire seulement, 1386 parlant Italien et 149 parlant Anglais; le manque de moyens pécuniaires était le motif des obstacles qu'éprouvait la propagation de l'instruction

publique, parmi le peuple, lorsqu'une association, ayant pour but diétablir une école primaire non seulement dans les cités, mais dans les villages, se forma en 1819. Depuis cette époque, le nombre des élèves s'est accru successivement. En 1829 les écoles de la Valette comptaient 420 élèves, dont 220 du sexe masculin et 200 du féminin: en 1839 1575 élèves, dont 976 du sexe masculin et 599 du sexe féminin fréquentaient les écoles. Si l'on rapproche ce nombre de la population, évaluée à 120 mille âmes, on trouve que sur 1000 individus, 13, seulement, apprennent à lire et à écrire : soit 1 élève sur 62 individus; en Angleterre on en compte 1 sur 8; en France 1 sur 24 par contre en Russie seulement 1 sur 794. Triste résultat, ajoute l'auteur, lorsqu'on considère que cette île est régie par l'une des nations les plus éclairées de l'Europe.

Une île, qui pendant trois siècles a été sous la domination d'un Ordre hospitalier, ne pouvait manquer d'établissements de bienfaisance et de charité. Malte possède en effet, outre l'hopital militaire ei l'hopital destiné aux marins, des escadres britanniques, trois hopitaux, un asile pour les fous et deux hospices, dont un pour les incurables et l'autre où les convalescents, sortant des hopitaux, sont reçus pendant une semaine. L'île du Goze a deux hopitaux.

Le mouvement des malades, dans ces divers hôpitaux était année commune de 2,000 individus, et en 1836 l'hospice des fous renfermait 120 alienés. Malte possède également une caissed'épargne, un mont-de-piété et une maison d'industrie, oú un certain nombre d'indigents des deux sexes sont logés, entretenus et employés à des ouvrages analogues à leur force individuelle. Cet établissement philantropique est digne d'être visité par les étrangers et de leur servir de modèle, sous le rapport de la propreté, de l'ordre et des soins que reçoivent les infortunés de tout sexe et de

tout âge. La maison des enfants trouvés forme une annexe de cet établissement ; il renfermait en 1830 270 orphelins de plus ; des secours à domicile sont distribués aux indigens, dont le nombre ne s'élève pas à moins de 10,000 : le gouvernement contribue à ces secours pour 96,000 francs.

Il existe de plus dans cette ile un bazar établi par les soins généreux d'une dame Anglaise, servant de dépot aux ouvrages des familles, qui, jadis dans l'aisance, se crée par le travail de leurs mains, des ressources contre la misère ; elles gardent l'anonyme et leurs ouvrages s'y vendent à leur profit.

Il existe à Malte deux maisons de détention. La Chatellerie, où sont renfermés les prévenus, les criminels, et les condamnés à mort.

La Grande Prison, appelée le Bagne, qui contient les condamnés à l'emprisonnement et aux travaux forcés à vie ou à terme ; les détenus pour dettes.

Deux banques ont été fondées à Malte, l'une en 1809, sous le titre de banque anglo-maltaise ; et l'autre en 1812, sous celui de banque maltaise. Chacune d'elles avait un capital de 2 millions, divisés en 200 actions de 10,000 francs. L'une et l'autre donnèrent de forts bénéfices jusqu'en 1814 ; époque où nombre de maisons anglaises quittèrent l'île. Alors les deux établissements virent décroître leurs opérations et leur bénéfices.

Parmi les principaux établissements publics l'auteur cite dabord :

La Bibliothèque, commencée en 1760 et fondée à perpétuité par le dernier Chapitre général de l'Ordre, en 1776; elle possède anjourd'hui 40 mille volumes et un assez grand nombre de manuscrits latins antérieurs à l'époque de l'imprimerie. L'édifice est l'un des plus remarquables de la cité Valette. Le gouvernement actuel l'a décoré du titre de Royal ; c'est à quoi se sont bornés ses dons. En

1831, elle fut placée sous la direction d'un Comité qui, pour se faire des fonds pour l'acquisition des livres a établi un abonnement de 12 francs par an, à la charge de celui qui veut emporter des livres à domicile. Cet établissement se trouve par là assimilé à un cabinet de lecture. Il existe une autre Bibliothèque formée par association pour la garnison; on y trouve plus particulièrement des ouvrages sur l'art militaire.

Malte n'a point de Musée, peut-être pourrait-on toutefois donner ce nom à une collection précieuse que l'on voit dans la cité Valette, de toutes les anciennes armures de Chevaliers de l'Ordre, parmi lesquelles on remarque celle du Grand Maître Vignacourt. On y trouve en outre un armement complet pour 30 mille hommes, arrangé avec une habileté de symétrie, qui produit un bel effet.

Il a été créé à la Floriane un jardin de botanique par le chevalier Ball, qui est loin de répondre à la réputation qu'on lui a faite et qu'elle pourrait mériter sous un climat où toutes les plantes exotiques croissent sans le secours des serres chaudes; mais le gouvernement ne fournit que pour l'entretenir comme promenade publique.

Il n'y a qu'un théâtre dans la cité Valette; la salle contient 1200 personnes; elle a un parterre assis et 5 rangs de loge fort étroites; on n'y joue que des opéras italiens des premiers maîtres; ils sont exécutés par des sujets de l'école de Naples, et par un orchestre qui a le mérite de l'ensemble. Le Maltais est organisé de manière à cultiver la musique avec succès. On trouve de l'harmonie jusques dans les chants du peuple, il ne pourrait en être différemment dans la patrie de Nicolo Isouard; mais il en est de la musique comme de la peinture, les encouragements et les moyens manquent.

Malte a conservé les traces de presque toutes les dominations qui s'y sont succédées. Une foule de monuments d'inscriptions et de médailles attestent le passage de ses nombreux conquérants. L'auteur donne à ce sujet la description et l'explication de toutes les antiquités remarquables qui ont été trouvées dans l'île. Les bornes qui me sont imposées, ne me permettent pas de transcrire ces détails archéologiques aussi curieux qu'intéressants.

Le Palais des Grands Maîtres, à la cité Valette, sert maintenant d'habitation aux gouverneurs et mérite d'être signalé; son aplomb un peu colossal, n'est pas sans majesté, quoique la façade soit dépourvue de tout ornement; cet édifice est surmonté d'une tour où le Grand Maître Rohan avait établi un observatoire qui sert maintenant de vigie. Les appartements meublés à peu-près comme ils l'étaient sous le dernier Grand Maître Hompesch, en sont vastes et commodes; on y arrive par un escalier en rampe douce; après la salle du trône, la salle la plus remarquable est celle du Conseil, ornée d'une belle teinture des Gobelins.

Passons à l'article agriculture, sujet traité par l'auteur avec une grande supériorité, et dont je ne puis malheureusement donner qu'une bien faible ébauche. L'opinion généralement répandue que la terre qui recouvre le roc de l'île de Malte y a été transportée de la Sicile, est une grande erreur; la nécessité industrieuse des habitants a su leur créer un terrain artificiel; la manière dont ils y procèdent mérite d'être mentionnée. Les plantes sauvages sont d'abord coupées et arrachées du champ qu'on veut former, ils recueillent ensuite avec soin la terre végétale qui se trouve à la superficie, et le rocher est mis à nu; ils tracent ensuite en long et en large des sillons qui donnent à l'aspect de ce champ l'apparence d'un échiquier, dont les cases sont en relief; puis une ou deux

ouvertures sont pratiquées dans les petits carrés en saillie, on y introduit des lames de fer triangulaires, qu'on enfonce à coup de massue, ils en détachent des blocs de roches; la terre végétale qui est dans les interstices se recueille avec soin. On applanit la surface du terrain à exploiter, ensuite les débris de rochers étant réduits en poussière, on étend sur le plan préparé, un lit de terre végétale, puis un lit de poussière de débris qu'on recouvre encore de terre et ainsi desuite jusqu'à la hauteur d'un ou de deux pieds. On jette sur ce terrain, ainsi préparé, une immense quantité d'eau, de manière à en faire de la boue. On le laisse ensuite pendant un an, exposé au soleil à l'air, à la pluie, et au bout de ce temps les possesseurs y mettent de l'engrais, le labourent et l'ensemencent; enfin tous les 5 ans ils relèvent cette couche de terre artificielle, pour briser et détacher une croute assez dure, mais friable, adhérente au rocher, qui peut alors s'imbiber d'eau dans les temps des pluies. Cette dernière opération s'explique par l'opinion où sont les Maltais, que le rocher tendre et poreux par sa nature restitue à la terre qui le recouvre, lorsqu'elle est séchée et réchauffée par le soleil, une partie de l'humidité dont il est imbibé et que les racines des plantes étendues sur ce même rocher tirent ainsi une suffisante nourriture, de la terre maintenue à l'état d'humidité.

L'auteur nous dépeint les Maltais comme très-arriérés en agriculture, ne sachant distinguer ni les différentes qualités de terre, ni les plantes qui leur conviennent; ne faisant usage que d'instruments aratoires qui sembleraient indiquer l'enfance de l'art. Guidés par la routine, ils suivent les errements de leurs pères, sans chercher à innover ou à rien perfectionner, ni sans vouloir se conformer aux améliorations qui leur sont indiquées, tant ils sont esclaves des préjugés de l'agriculture mal-

taise. Passant ensuite aux produits dans les trois règnes, il d'écrit d'abord ceux du règne végétal. Nous ne nommerons que les principaux qui se cultivent dans ces îles. Le plus important est le coton, à la culture duquel 3849 hectares de terrain sont affectés. On en récolte 1,932,588 kil., pour une valeur dans le commerce de 2,635,380 francs; à déduire le coût de la culture 1,134,624

1,500,756 bénéfice de la culture.

Il y en a de trois espèces :

1° Le coton roux qui a une couleur de rouille;

2° Le coton des Indes dont le duvet est blanc et assez fin;

3° Le coton de Malte dont le duvet est plus court, moins fin.

Depuis quelques années on en cultive une quatrième espèce que les Maltais appellent coton du père Carlo, parce que c'est lui qui l'a introduit dans l'île; il est préféré aux autres. On emploie la semence du coton, mêlée avec de la paille hachée, à la nourriture du bétail. Cette nourriture les engraisse et en rend la chair blanche et savoureuse. Parmi les autres produits, nous citerons encore les grains qui tiennent le deuxième rang; on en récolte 147,469 hecto. 12,192 hect. de terre y sont affectés, plus 3,021,000 kil. pois et fèves. Le cumin dont il se récolte 18,550 kil. Les oranges et citrons d'un grand nombre d'espèces différentes la récolte s'en élève à 8,495 milliers. Il faut encore compter la Rocella tinctoria qui croit naturellement dans les fissures des rochers; pour la recueillir les habitants se lient à des cordes et se laissent glisser le long des rochers au risque d'être engloutis par la mer. Cette plante est employée avec succès dans la teinture et la médecine.

Parmi les animaux qui se trouvent à Malte, il n'y en a point

de venimeux et il n'y en a qu'un, sous le rapport scientifique, qui mérite d'être cité; c'est le Schemelhart ou mangeur de terre, qui semble appartenir à la famille des lézards.

Quant aux animaux domestiques, le nombre des chevaux s'élève à..... 550.

Les mules.....	1800.
Anes.....	2500.
Bœufs et vaches.	625.
Chèvres.....	2650.
Brebis.....	15000.
Porcs.....	2000.
Total.....	25125,

Evalués à 1,360,450 francs.

Pour ce qui concerne le régne minéral, Malte ne possède pas de mines de fer. Ses seuls produits, sont l'albâtre, dont il se trouve une carrière, le marbre, les pierres et le sel, dont on recueille 10,778,000 kilogr.

Récapitulons ces divers produits :

	Valeur dans le commerce en fr.	Coût de culture.	Bénéfice de la culture.
Le règne végétal....	11,861,128	4,327,652	7,488,476.
Le règne animal....	461,894	326,048	135,846.
Fe règne minéral....	212,424	79,144	133,280.
	12,535,446	4,732,844	7,757,602.

A déduire la différence entre les frais d'entretien des animaux et le coût de leur produit..... 2,650,052.

Bénéfice de la culture..... 5,107,550.

Si l'agriculture maltaise est très restreinte, l'industrie ne lui cède en rien. Dans le règne végétal, le coton tient le premier rang, et dans l'industrie comme dans l'agriculture, c'est le produit le plus important. Les Maltais ne se bornent point à le filer, ils en font de la cotonine, que les capitaines des navires marchands du pays sont tenus d'employer

exclusivement à la confection de leurs voiles. On fabrique différentes espèces de toiles, du nankin, des couvertures, des étoffes pour vêtements; à l'exception des bonnets de laine qui couvrent leur tête, les habitants de la campagne ne demandent rien à l'industrie étrangere. Une partie du coton est consommée dans l'île, le reste est livré à l'exportation. On n'emploie ni machine, ni vapeur; le coton se file au fuseau ou au rouet, et le tissage se fait au métier. Les autres principaux articles d'industrie sont : l'eau de fleur d'oranger, la vannerie, les chaises et surtout les cigarres.

Les branches d'industrie qui se rattachent au règne animal sont peu nombreuses; elles consistent en fromage fait avec du lait de chèvre et de brebis et en produits de la pêche, à laquelle 100 à 150 barques sont employées et procurent annuellement 301,150 kil. de poisson. Les côtes de Malte sont très poissonneuses : on compte 158 espèces de poissons qui fréquentent ces parages.

Les articles d'industrie du règne minéral sont : la bijouterie qui est très renommée, la ferronnerie, la poterie et les pierres ouvrées.

La valeur de la branche d'industrie du régne végétal est évaluée à 6,096,794.

Voici le total du produit des trois règnes sous le rapport industriel :

		Cout des matières 1re et main-d'œuv.	Bénéfice annuel.
Règne végétal.....	6,096,794	5,453,906	642,888.
Règne animal.....	315,600	168,600	147,000.
Règne minéral.....	460,700	286,634	174,066.
	673,5,094	5,909,140	963,954.

L'auteur reconnaît aux Maltais un esprit d'industrie né de la nécessité; mais qui s'émousse lorsque les premiers besoins sont satisfaits, et en les voyant alors se renfermer

dans la pensée presque négative du progrès, il se voit forcé de leur refuser cette activité d'imagination, ce sentiment industriel qui invente ou qui développe les faits acquis. Les Maltais ont peu à fournir aux autres nations et beaucoup à leur demander. C'est la Sicile qui est en possession de suppléer par les denrées alimentaires qu'elle jette sur le sol de Malte, à l'insuffisance de ses produits agricoles. Sous le gouvernement de l'Ordre, la France jouissait du privilège exclusif de fournir aux habitants les produits de son industrie; mais l'Angleterre en acquérant cette île, s'est reservé ce droit. Des nombreux et précieux tableaux de l'auteur sur le commerce de cette île, il résulte que la totalité des importations s'y élèvent, terme moyen, à 32,104,312 fr. La France y entre pour 313,517 fr. et l'Angleterre pour 10,563,000 fr. Celle des exportations à 21,204,000 fr. : la France y entre pour 295,200 fr. et l'Angleterre pour 3,258,500 fr.

Le nombre des navires employés aux importations est, terme moyen, de 919, dont 121 anglais et 11 français, jaugeant en totalité 79,350 tonneaux, et montés par 9,513 hommes d'équipage, et produisant un fret de 3,520,800 fr. La quantité de navires employés aux expéditions est de 587, dont 87 anglais et 12 français, jaugeant en totalité 57,215 tonneaux et montés par 5,988 hommes d'équipage, produisant un fret de 1,281,460 fr.

Les produits agricoles et industriels que Malte tire de l'étranger s'élèvent à..... 15,445,600 fr.
Et ceux qu'elle livre montent à..... 4,039,168

D'où il résulte une balance à son désavantage de..... 11,406,432 fr.

Malte ne possède pas de chantiers; on y construit néanmoins des navires qui, sous tous les rapports, peuvent le disputer à ceux de toutes les autres nations.

On compte actuellement 161 bâtiments maltais jaugeant 17,913 tonneaux et montés par 1,600 matelots, réputés les meilleurs de la Méditerranée. Il existe en outre dans les divers ports de Malte 1,800 barques, montées par 3,000 marins.

Les Maltais prennent part au mouvement annuel des marchandises importées ou exportées avec 218 bâtiments, donnant une jauge de 23,406 tonneaux, occupant 1,800 matelots. Ce transport leur vaut un frêt de 1,098,870 f.

En calculant que le tiers de ce frêt a été absorbé par les dépenses, il resterait un bénéfice de fr.	732,580
en y ajoutant le gain des susdites barques.	1,095,000
La navigation procure donc aux Maltais un bénéfice de.....	1,827,580 fr.

Examinons maintenant les ressources financières de Malte et ses dépenses. Sous la domination des chevaliers de St.-Jean de Jérusalem, les recettes du trésor se composaient des revenus provenant de leurs biens sur le continent ou d'autres ressources particulières montant à 2,457,600 fr.

des revenus qu'ils s'étaient créés à Malte, évalués à....	631,600
	3,089,200

Les recettes se sont élevées dans les années suivantes, savoir :

	1836.	1837.	1838.
	2,289,400	2,475,400	2,533,704
et les dépenses	2,141,400	2,329,800	2,183,904
ce qui donne un excéd. de	148,000	145,600	349,800

Cet excédant est versé dans la caisse du commissariat, pour subvenir aux dépenses de la solde, de l'équipement du régiment maltais composé de 600 hommes. Cet entretien

étant évalué à 267,712 fr., il est donc resté à la charge de la métropole :

En 1836 et en 1837

F. 119,712 124,712 ; par contre en 1838, il y a eu pour la métropole un bénéfice excédant en sa faveur de 82,038. Les dépenses de la garnison anglaise et des forces morales britanniques qui ont leur quartier général à Malte, ne sont point comprises dans ces calculs.

L'auteur recherche ensuite si les ressources du pays sont capables de faire face à ses besoins ; d'après les chiffres qu'il présente, les dépenses strictement nécessaires aux besoins des habitants, défalcation faite des bénéfices ou revenus réalisés, offrent un déficit de 1,844,870 fr. couverts approximativement par les gains des artisants et les profits qu'ils retirent de la présence continuelle d'une escadre anglaise ; preuve certaine de l'état peu prospère de ce peuple.

La part individuelle aux contributions s'élève à 13 f. 01, ce qui est énorme pour les habitants de ces îles.

L'auteur indique les nombreuses causes de ce malaise, telles que la décadence du commerce, l'insuffisance des produits de l'agriculture et de l'industrie, la mauvaise assiette des impôts etc., et il présente le moyen de réformer cette foule d'abus et de porter remède à la position fâcheuse des Maltais.

Si dans la première partie de son ouvrage, l'auteur s'est montré statisticien consommé et consciencieux, autant qu'écrivain correct et élégant ; dans les deux derniers volumes, qui contiennent la partie historique de l'île de Malte, il a fait preuve d'un talent éminent pour l'histoire. Son style éloquent et chaleureux est toujours à la hauteur du sujet qu'il traite. Sa narration animée excite un intérêt vif et attachant, constamment soutenu ; les faits qu'il rélate avec un charme tout particulier, sont marqués au coin d'une rare

impartialité et de la plus noble franchise ; il porte un jugement équitable et fondé sur tous les hommes qui ont joué un rôle sur cette grande scène qu'il nous dépeint avec de si brillantes couleurs, et en nous signalant les fautes et les injustices qui ont été commises, les traités violés, les plans échoués, il nous indique les causes qui les ont provoquées et nous fait envisager les faits sous un point de vue moral. C'est ainsi qu'il a sû tirer de l'histoire des instructions utiles pour tous ; on aime surtout à retrouver dans chaque page de ce livre ces sentiments généreux et élevés, dictés par un cœur vraiment français.

Tel est le résultat de mes sensations à la lecture de ce sujet historique, entièrement neuf, fruit d'immenses recherches et d'une vaste érudition. C'est à l'année 1519, avant J.-C., que commence son récit, les notions historiques ne remontant pas au-delà. Il nous montre Malte conquise et dominée successivement par différents peuples jaloux de posséder une île si importante par sa position géographique et la commodité de ses ports, tour à tour, la proie des Phéniciens, des Grecs, des Carthaginois, des Romains, des Vandales, des Goths et des empereurs Grecs, et dans le moyen-âge la conquête des Normands, des Allemands, des Angevins et des Espagnols, cédée ensuite en 1530, par Charles-Quint, à l'Ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, qui avaient été dépossédés de l'île de Rhôdes sous le grand maître Villiers de l'île Adam, puis, gouvernée successivement pendant 267 ans par 28 grands maîtres, dont 12 français ; ensuite conquise en 1798 par Napoléon ; et enfin envahie par les Anglais après un siège mémorable, soutenu pendant deux ans par nos valeureux compatriotes. Je regrette que le cadre dans lequel doit être circonscrit cet exposé déjà trop long, m'interdise d'entrer dans de plus amples détails ; quelques citations vous prouveraient avec quelle habileté ce vaste sujet a été traité et l'immense parti que l'auteur a sû en tirer.

L'exquisse rapide que je viens de vous offrir est sans doute bien imparfaite ; elle n'est en effet que le faible reflet de cet immense panorama que l'auteur déroule à nos yeux et qui nous retrace avec autant de fidélité que de talent ces îles, au sein desquelles il nous transporte comme par enchantement. Guidés par lui, nous visitons en détail chacune de ses cités, les cazaux, les routes, les collines, les montagnes, les vallées et les nombreuses fortifications. Nous parcourons avec lui les ports, les cales, les étangs, les fontaines, les golfes et les cavernes, et bientôt chaque coin, chaque recoin de ces iles nous est familier. Bien différent de ces statisticiens froids et compassés comme leurs chiffres, qui ne s'attachant qu'aux masses et aux généralités croient nous avoir tout dit, en étalant à nos yeux leurs signes muets, l'auteur, plus judicieux et mieux inspiré, nous dépeint la physionomie, le caractère, les croyances, les maladies, le langage, les mœurs, les usages, les coutumes et même les vêtements des habitants ; il aborde jusqu'au moindre objet qui peut offrir quelque intérêt et nous apprendre à connaitre le Maltais, envisagé sous les points de vues physiques et moraux ; étude importante pour qui veut apprécier les obstacles qui s'opposent à son développement intellectuel et à ses progrès ; les destinées auxquelles est réservé le pays qu'il habite et ce qu'on a droit d'attendre de son avenir. Le mode de gouvernement et les différents rouages qui le font mouvoir, ont une trop grande influence sur le sort et le bien être des habitants, pour ne pas attirer son regard scrutateur, il passe donc en revue, dans ses moindres détails, l'état administratif, judiciaire et financier de ces îles ; l'organisation et le système d'administration des différentes branches des revenus publics, tels que les Douanes, l'Enregistrement, les Hypothèques, la police des ports ; rien de ce qui se rattache même indirectement à cet objet, d'un intérêt si puissant, n'échappe à son examen et cha-

cune de ces matières est traitée et développée suivant leur importance respective avec le tact judicieux, cette sage mesure qui ne laissant rien à désirer ne franchit pas les bornes que comporte la nature du sujet.

Poursuivant ses intéressantes investigations, l'auteur examine successivement toutes les institutions sociales. Il nous introduit dans les hôpitaux, dans les hospices, dans les maisons de détention, nous fait connaître le régime qui y est observé, tout ce qui a rapport à l'hygiène, au culte, à la nourriture, aux vêtements même des prisonniers. Passant ensuite aux institutions commerciales, il nous décrit les différents établissements qui se rattachent au commerce, tels que les Banques, la Bourse, la Chambre de Commerce, les Compagnies d'Assurance, les Marchés, etc.; il nous expose le système monétaire et celui des poids et mesures de ces îles, nous donne le tarif fixé et qui sert de règle aux négociants et aux courtiers de commerce, dans leurs différentes opérations ; enfin tout ce qui entre dans les attributions, tout ce qui est du ressort de cette branche vitale de l'Etat nous est retracé avec ce talent particulier à l'auteur qui répand un charme attrayant sur tout ce qui découle de sa plume éloquente.

Les divers établissements publics sont détaillés à leur tour ; il nous indique les constructions les plus remarquables et les monuments anciens et modernes et nous donne une description exacte de toutes les richesses archéologiques, qui ont été trouvées dans ces îles. Leur nomenclature est classée par ordre de date et de domination ; travail précieux, fruit d'immenses recherches ; il complète enfin ces détails scientifiques par une notice sur tous les hommes célèbres nés dans le pays.

Chacun des chapitres sur l'agriculture, l'industrie, le commerce, la navigation, les finances est traité avec cette connaissance approfondie, cet esprit d'observation,

cette supériorité de vues, qui distinguent si éminemment notre savant collègue et dont il donne des preuves irrécusables dans chaque page de son ouvrage.

Sans doute que sa haute position sociale et son long séjour à Malte, l'ont mis mieux à même que personne de se procurer nombre de documens précieux et de puiser aux sources authentiques; mais à combien de recherches particulières n'a-t-il pas dû se livrer ? Dans combien de détails n'est-il pas entré ? Que d'études, que d'observations à faire, pour parvenir à rendre son travail aussi complet, pour en classer, pour en coordonner toutes les parties et en former un ensemble aussi parfait ! Loin d'abuser des chiffres, en les entassant d'une manière fatigante, comme tant d'autres auteurs, il en fait un usage modéré, judicieux et bien entendu ; mais comme ils ne doivent être produits que pour corroborer ou éclaircir les faits, il a soin de relégner à la fin du chapitre le tableau qui y est relatif. Par ce moyen sa narration n'est ni entravée, ni ralentie, ni péniblement interrompue; les documents fournis par l'auteur sont remarquables par la manière dont ils sont conçus et dirigés et l'on doit considérer comme progrès réel les améliorations qu'il a introduites dans la subdivision de ses tableaux.

Les produits de l'agriculture et de l'industrie sont classés par règne. La valeur dans le commerce de chacun des produits ou de leur quantité fabriquée y est stipulée en monnaie de Malte et en francs ; il a soin, en outre, d'indiquer la quantité de terrain affecté à chaque espèce ; mais ce qui surtout mérite des éloges, c'est que le coût de la culture de ceux-là et le coût des matières premières et de la main d'œuvre de ceux-ci y figurent dans des colonnes particulières et qu'enfin il désigne dans une dernière colonne et dans chacun des tableaux respectifs, les bénéfices partiels résultant, soit de la culture des uns, soit de la fabrication des autres. Il établit également dans le tableau relatif à la

navigation les frêts gagnés par les Maltais dans le commerce. Il résulte de cette manière neuve et ingénieuse de procéder, qu'ayant d'abord déterminé ce que chaque individu doit gagner chaque année, pour subvenir au paiement des impôts, de sa nourriture et de ses vêtements, il trouve la somme générale des dépenses strictement nécessaires, auquel est assujettie la population de ces îles; qu'ensuite, défalquant de cette somme, ce que l'agriculture et l'industrie fournissent à la consommation; déduisant en outre les bénéfices produits par l'agriculture, l'industrie, le commerce et la navigation, il parvient au moment de ce bilan général des besoins et des ressources de la nation maltaise, à déterminer sa position financière, sous le rapport des revenus nets qui lui sont acquis, ou à établir le déficit qu'elle a à supporter annuellement; conséquemment à connaître l'état réel de sa prospérité ou de sa décadence.

En vous traçant le résumé d'un ouvrage qui fera époque et qui, sans nul doute, sera placé en statistique, au rang éminent qu'il occupe déjà dans la littérature et dans l'histoire, j'ai essayé de vous dépeindre la vive impression qu'il m'a fait éprouver; mais une connaissance plus approfondie de cette importante production vous convaincra que je n'ai fait ressortir qu'une trop minime partie de ce qu'elle offre de saillant; que je n'ai point assez développé toutes les principales richesses qu'elle contient et que son mérite transcendant l'emporte de beaucoup sur mes faibles éloges. Je sens moi-même, Messieurs, que j'ai été bien au-dessous de ma tâche; mais vous saurez suppléer à tout ce que ce rapport a de défectueux et vous convaincre alors, comme moi, qu'en élevant ce précieux monument à la science, l'auteur s'en est érigé un à sa gloire.

Coup-d'œil sur la situation financière des Etats-Unis, jusqu'à la crise actuelle; par M. Boeuf, *membre actif de la Société.* (1).

Une nation puissante, rassemblée comme par magie dans les contrées naguères désertes du nouveau monde, attire depuis bien des années l'attention de l'Europe entière et commande son admiration. Jusqu'ici cependant les économistes s'étaient bornés à marquer ses progrès dans tous les genres; quelques-uns même la présentaient pour modèle à leur pays; mais tout à coup ses désastres financiers, qui semblaient imprévus, provoquent l'examen du monde politique et suspendent le jugement public. Quelles peuvent être les causes d'une si grande révolution? C'est ce que nous allons tâcher d'expliquer.

La découverte de l'Amerique eut pour résultat final l'émigration de la surabondance d'une population dont l'activité se trouvait gênée en Europe. Les dissentions politiques, les troubles religieux en augmentèrent le nombre. Plusieurs villes aujourd'hui considérables et situées entre le St.-Laurent et le golfe du Mexique dûrent leur fondation à cette soif d'indépendance qui déjà agitait les esprits. Bientôt l'Angleterre, habile à profiter de tous les

(1) Ainsi que nous l'avons déjà dit (page 541 IVe volume du *Répertoire),* la Société eut à déplorer la perte de M. Boeuf, de Marseille, avant même qu'il eut assisté à l'une de ses séances. Il s'était promis d'enrichir notre Répertoire d'articles qui eussent donné la mesure de ses profondes connaissances, de ses talents, et malheureusement l'article que nous publions aujourd'hui est le seul qu'il nous ait communiqué, alors qu'il était dejà miné par la maladie grave à laquelle il a succombé.

avantages, comprit ceux qu'elle pouvait retirer de l'établissement de sa domination dans ces pays, et rappelant leur origine à la plupart de ces citoyens qu'elle avait presque chassés de son sein, elle leur accorda quelques privilèges et se les enchaîna comme colons.

La fertilité du sol, l'agumentation de valeur des terres continuaient à étendre les défrichements, en amenant en Amérique de plus nombreux habitants. Un bien être inconnu aux Européens des classes médiocres fut le fruit des labeurs de ce peuple nouveau, et l'abondance des denrées, bientôt suivie du superflu, lui inspira des idées de commerce dont l'exportation devint le fondement.

Ce fut alors que la métropole s'attribuant à tort une partie de la prospérité des colons, et les considérant encore comme attachés au sol primitif, voulut les faire contribuer à des charges ruineuses dont l'avantage se bornait à faire soutenir à l'Angleterre le rang qu'elle avait pris en Europe; comme si les colons n'avaient pas eu le droit de se placer en première ligne, comme s'il n'était pas un âge où la représentation du fils est destiné à marcher de front avec celle du père.

On sait quel fut le résultat de ces prétentions. La colonie s'affranchit d'un joug qu'elle ne supportait plus que par condescendance. Elle voulait que sa position d'état libre fut sous-entendue. Dès l'instant où l'Angleterre voulut la préciser, elle accepta le défi, mais ce fut pour proclamer son indépendance.

La conclusion de la paix, en 1787, ne fit qu'attirer aux Etats-Unis de nouveaux et de plus actifs habitants. Nous ne devons pas oublier de dire cependant qu'il fallut plusieurs années pour effacer les maux de la guerre; car une des premières difficultés que les insurgés avaient éprouvées fut celle de se procurer des fonds pour alimenter la défense. Tant que l'esprit anglais avait dominé dans

le pays, une balance avait été établie entre l'augmentation des valeurs et celle de la représentation en numéraire. Aucun système régulier n'avait peut-être été suivi jusqu'alors ; mais l'analogie seule avait amené en Amérique la quantité d'espèces nécessaires pour les transactions habituelles.

Après la proclamation de l'indépendance, les capitaux se resserrèrent. Des sommes d'argent considérables retournèrent, à travers l'Atlantique, au pays d'où elles étaient venues, et les Américains, ayant pour eux des produits plus que suffisants pour leurs besoins, se voyaient sur le point de manquer individuellement des choses les plus utiles, faute de s'entendre ; car les denrées existaient, mais aucun moyen d'échange n'avait encore été mis en pratique, qui put suppléer au numéraire chez une population croissante, et délaissée tout à coup par ceux qui la dirigeaient.

Le plus simple de ces moyens était le crédit ; mais pour être efficace, il ne devait ressembler en rien à ce crédit arbitraire qu'on accorde ou qu'on refuse : il devait être forcé, et il le fut en effet. Le gouvernement provisoire émit des bons qui eurent partout le cours ordinaire des billets de banque, et qui, à cause de la certitude que l'on avait de la non-existence du numéraire, purent circuler longtemps sans éprouver le sort des assignats qui parurent plus tard en France.

Le reméde était trouvé, il s'agissait de le continuer ; c'est ce qui eut lieu. Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans le détail de la manière adoptée par les gouvernements subséquents pour éteindre l'émission des billets. Un seul fait est de notre ressort, c'est celui de la confiance que le peuple avait eue longtemps en lui-même et en son avenir, confiance qui assura le sort d'un système dont les résultats furent pour l'Amérique une somme de pros-

périlés aussi grande qu'il était possible de l'espérer ; ce système fut celui des banques.

Il est ici important de résumer quelques faits.

Les nouveaux émigrants d'Amérique avaient, en quittant leur pays natal, emporté beaucoup d'espoir, un grand désir de conquérir la fortune à force de travail, mais ils étaient peu chargés d'espèces.

Bientôt, par l'industrie, ils donnèrent à des déserts une valeur considérable par les produits qu'ils en retiraient. Des villes s'élevèrent ; des canaux furent creusés, des navires portèrent en Europe le surcroît de leurs récoltes, mais les Américains pressés de jouir et attachant plus d'importance aux produits des manufactures européennes qu'au numéraire, ne songeaient point à importer du métal. Quel besoin en avaient-ils ? Entr'eux la confiance mutuelle en tenait lieu ; à l'égard des autres nations ils payaient en tabac ou céréales, et établissaient par là un système d'échange qui était entièrement à leur avantage.

C'est ainsi que les choses ont continué jusqu'en 1836, époque à laquelle l'œuvre imprudente du général Jackson, s'est montrée dans tout son jour.

Bien des gens ont, comme cet homme d'état, condamné le système des banques ; mais il faut avant de juger, asseoir son opinion sur les bases spéciales de la question et non l'établir sur des règles générales.

Nous commencerons par la poser aussi succinctement que possible, et, pour mieux nous faire comprendre, nous la résoudrons avant de la motiver.

La prospérité des Etats-Unis a-t-elle été réelle ou artificielle ? Elle a existé réellement.

N'aurait-elle pas été augmentée, si le système de la circulation en numéraire avait remplacé celui des banques ? Elle aurait, au contraire, rencontré des obstacles qui l'auraient arrêtée au milieu de sa marche ascendante.

La circulation toute en numéraire est-elle praticable aux Etats-Unis ? Non.

Que faut-il faire pour rappeler l'activité en Amérique, et ramener la prospérité publique ? — Rétablir une banque nationale et suivre l'ancien système.

Nous nous occuperons maintenant d'expliquer la solution des questions posées et résolues plus haut.

1° La prospérité des Etats-Unis a existé réellement, puisque les Américains ont pu, au moyen de l'échange de leurs produits contre ceux des autres nations, se procurer un bien-être qui a long-temps étonné tous les étrangers.

Pour preuve de cela, je citerai leurs villes opulentes soigneusement bâties, parfaitement entretenues, éclairées au gaz depuis longues années, et constamment embellies ; leurs maisons (même celles occupées par les classes ouvrières) qui sont toutes fort propres, somptueusement ou convenablement meublées, et toujours éclatantes de peintures et entretenues avec le plus grand soin. Quant à la population, elle frappe par son air de bien-être ; elle est vêtue avec recherche, et elle se plaît dans toutes les classes à étaler un luxe qui place aux yeux des étrangers, chaque individu à trois ou quatre rangs plus haut dans l'échelle sociale, qu'il n'y est réellement.

Je mets en fait qu'en Amérique personne n'est jamais mort de faim ni de froid par suite de la misère. Ces biens, on ne doit point les attribuer à un système monétaire qui n'a jamais existé ; il faut donc avouer qu'on en doit tout l'avantage aux banques.

2° Le pays aurait moins gagné si la circulation en numéraire avait remplacé celle des billets de banque. Rappelons-nous que l'industrie a créé en Amérique des valeurs qui n'avaient auparavant aucune existence, et que les auteurs de ces progrés, agissant chacun individuellement n'ont pu s'occuper d'importer en Amérique le métal nécessaire pour

représenter cet accroissement de propriété. Il en est résulté que si les Etats-Unis possédaient dix millions en espèces quand la propriété foncière valait cent millions, ils n'avaient encore que dix millions en espèces quand la propriété s'est élevée à une valeur de cent millions. Il fallait donc réduire la valeur de la propriété au dixième du prix originel, ou bien en sacrifier une partie pour se procurer du métal, si mieux on n'aimait inventer un moyen d'échange différent.

Réduire le taux des valeurs, c'eût été nuire à l'industrie. En effet, si j'ai défriché une terre que je suppose valoir dix mille francs, rien ne me peinera plus que de la céder pour mille francs au premier étranger venu. Et cette supposition n'est point gratuite; car si les valeurs avaient toujours été en relation avec le montant du numéraire aux Etats-Unis, les champs les plus fertiles se seraient à peine élevés au quart de la valeur qu'ils auraient eue en France, ce qui aurait attiré sur le pays un grand nombre d'acheteurs qui se seraient procuré à vil prix le fruit de l'industrie américaine.

Mais aussi échanger des produits pour de l'argent, c'était payer bien cher sa sécurité. La chose était d'ailleurs impossible. Comment supposer qu'un négociant importera du métal lorsque le peuple se confie tellement à la solidité des banques qu'il serait plus souvent tenté de donner un escompte pour échanger de l'argent contre des billets, que d'en payer un pour obtenir des espèces. Le négociant préférait donc importer d'autres marchandises qui lui donnaient plus de bénéfice que l'or ou l'argent. Poussons la question plus loin, et supposons qu'un beau jour le peuple américain voulant établir une circulation tout en numéraire se fût déterminé à acheter du métal. Qu'en serait-il arrivé ? Le tabac, le coton, le riz, ou la farine au moyen desquels il se proposait d'obtenir en échange des ferrements d'Angleterre ou des tissus de soie se seraient soudainement changés en

or, et un nouvel envoi de ces denrées aurait été indispensable pour que le peuple pût se procurer les objets dont il avait besoin. Pour se permettre l'acquisition d'un million de dollars en numéraire, il aurait dû sacrifier un million de dollars en farine, tabac ou coton, et comme le bien-être de la population nait toujours de la quantité de produits que peut lui procurer l'échange de ses propres denrées, la prospérité des Etats-Unis aurait sensiblement diminué par l'importation de l'or.

Etait-il, après tout, possible de suivre la rapide progression des valeurs ? En 1790 il fut exporté cent mille livres de coton et 724,628 barils de farine. En 1830, 342,597,304 liv. de coton et 3,974,273 barils de farine. Le sacrifice annuel qui fût devenu nécessaire pour mettre les espèces en rapport avec les valeurs eût porté le plus grand préjudice au bien-être matériel du peuple.

La circulation toute en numéraire est impossible par les raisons que nous venons d'indiquer. Le peuple veut avoir confiance aux banques et considérerait comme un grand malheur de se voir contraint au sacrifice d'une année ou deux de travail pour acquérir de l'or. Mais cette confiance est-elle raisonnable ou non ? C'est ce que nous allons examiner en motivant notre quatrième réponse.

Nous disons que le seul moyen d'assurer le retour de la prospérité consiste à fonder une nouvelle banque nationale. Il faut maintenant définir ce que sont les banques aux Etats-Unis.

Ce sont des institutions dirigées par des hommes riches dont le seul tort, accepté par le gouvernement, est de n'offrir pour garantie qu'un numéraire assez souvent chimérique qu'ils sont censés conserver dans leurs coffres. Il aurait sans doute mieux valu que la garantie reposât sur des immeubles, mais il n'en est point ainsi. Quoiqu'il en soit, le but est le même, et si le peuple consent à

recevoir pour mille dollars un chiffon de papier couvert de deux signatures, ce chiffon a réellement une valeur de mille dollars. Cependant les banques se trouvent obligées d'escompter à vue leurs billets pour des espèces; mais, excepté pour de forts petites sommes, elles sont rarement appelées à le faire. C'est de cette obligation indispensable qu'est venu tout le mal.

Le président Jackson ayant refusé par vengeance d'accorder une nouvelle charte à la banque des Etats-Unis qui s'était opposée à sa nomination, voilà les motifs de sa conduite par la promesse d'une circulation en numéraire. Cependant le peuple ne s'empressait pas trop à se servir d'argent monnayé, et pour l'y contraindre Jackson imagina de faire refuser les billets de banque par tous les percepteurs des douanes et des taxes publiques. Cette imprudente démarche ne pouvait avoir qu'un résultat, celui de porter le peuple en foule vers les banques pour retirer des espèces; et comme aucune des de ces institutions n'était à même d'escompter tous ses billets, les divers présidents des banques de New-York en référèrent au sénat de l'état qui leur accorda le privilège de ne payer qu'en papier durant l'espace d'un an. Tel est encore l'état des choses.

Maintenant que le temps va expirer, les banques pourront-elles reprendre leurs payements en espèces? Oui, si la confiance est rétablie : non, si le peuple a encore des craintes fondées sur la non-stabilité de la marche du pouvoir exécutif.

Mais après une crise semblable à celle-ci, la confiance ne peut être immédiate. Pour la rétablir, il nous semble qu'il ne peut exister d'autre moyen que l'établissement d'une banque nationale, par la raison toute simple que le capital d'une pareille banque étant presque égal à celui de toutes les autres, inspirerait une sécurité qui deviendrait générale, attendu que toutes les banques sont obligées d'accepter mutuellement leurs billets.

Pour étayer une pareille opinion, il faudrait pouvoir nous livrer à des raisonnements plus étendus que les limites d'un rapide coup-d'œil. Mais l'influence du commerce américain sur la prospérité de l'industrie française est telle qu'une semblable investigation ne saurait mériter le nom d'oiseuse. Elle pourra devenir l'objet d'études plus approfondies sur le même sujet.

Détails statistiques relatifs aux Etats-Unis.

Dette publique.

1791.....	fr. 75,463,467.	
1812.....	36,656,952.	
1816.....	123,016,375.	
1820.....	91,680,090.	
1835.....	0,000,000,	actif 25,000,000.
1837.....	20,000,000.	

Exportations.

	Coton. balles.	Farine. barils.	Tabac. boucauts.	Riz. tierçons.
1790	300	724,623	118,480	80,845.
1795	4,000	887,369	61,050	138,526.
1800	59,299	633,052	73,680	112,056.
1817	285,470	1,479,198	62,365	79,296.

A cette époque le chiffre des exportations varia sensiblement.

Une machine ayant été découverte par un M. Rohituez, pour nettoyer le coton de sa graine, avait permis aux planteurs de réaliser d'énormes profits sur ce produit. Toutes les autres cultures furent négligées et le coton seul fut en faveur.

Il en a été depuis exporté environ 600,000 balles par an, année commune. Les autres articles sont demeurés à peu près stationnaires, mais les chiffres authentiques n'en sont pas en notre pouvoir.

Manufactures. — Les Américains du Nord ayant reconnu que l'immense quantité de coton recolté dans les Etats du Sud devait tôt ou tard nuire à sa valeur, ont élevé des manufactures pour rivaliser avec les Anglais.

En 1830, un septième de la population totale des Etats-Unis était occupé soit dans les manufactures, soit dans les divers arts qu'elles font fleurir.

Par ce moyen, 200,000 balles de coton étaient enlevées à l'exportation et la valeur en était sextuplée.

Le tonnage qui eût été employé à transporter ces produits en Angleterre ou en France se trouvait presque entièrement occupé à l'importation des produits chimiques et des bois de teinture nécessaires à la confection de ces marchandises.

Banques. — En 1830, il y avait aux Etats-Unis 330 banques avec un capital de fr. 165 millions.

Jackson pour obvier au contre-coup qui devait résulter de la cessation des affaires de la banque des Etats-Unis, fit un grand nombre de créations qui s'élévaient en 1836, à 800 banques dont le capital était de fr. 280 millions.

L'émission en papier, supposé même qu'elle n'eût pas dépassé les sommes auxquelles les diverses banques étaient limitées étaient donc en plus de fr. 215 millions.

Mais comme ces institutions émettent toujours pour plus de valeurs qu'elles n'en ont le droit, on peut sans exagération évaluer les billets mis par elle en circulation à la somme de fr. 350 millions.

C'est là l'origine de l'étonnante activité d'affaires et de l'esprit de spéculation qui signala les années 1835 et 1836. La loi qui autorisa la cessation des paiements en espèces devait donc précipiter le commerce d'une effrayante hauteur.

Rapport sur la description d'un Pressoir portatif à huile, par M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, *membre correspondant de la Société.*

M. le chan^er SLAUCOVICH de Barbana en Istrie, dont je fis connaître l'année dernière le *Spolpoliva* qu'il avait apporté à Turin, avec lequel il separait facilement la chair des olives de leurs noyaux, et le *Macinoeciolo* qu'il employait à broyer ceux-ci, continue ses recherches sur les oliviers et leurs produits; il a bien voulu me les communiquer, en attendant qu'il les publie en un corps d'ouvrages. Il a perfectionné son spolpoliva en le construisant en fer; le premier qu'il avait fait en bois, par économie, était trop sensible aux effets hygrométiques et ne pouvait bien fonctionner. — Il a imaginé depuis un pressoir domestique et il en a offert la description avec une planche, à la section d'agronomie et de technologie du congrès qui vient d'avoir lieu à Florence. — Tous les propriétaires d'oliviers apprecieront cette importante invention. Au lieu de ces antrès obscurs et mal-propres où chacun faisait porter sa récolte, au lieu d'attendre son tour, quelquefois trop de temps, si d'autres étaient inscrits avant, ou preférés par le *levaïre*, (chef des ouvriers) bien loin de laisser fermenter ou moisir ses olives, on pourra les moudre et les pressurer, en totalité ou en partie, et quand on le jugera convenable, on ébouillantera et on laissera reposer son huile à son gré, ce qu'on ne permet pas toujours dans les moulins publics; et personne n'aura plus la crainte, mal fondée sans doute, que l'huile faite auparavant déteriore la qualité de la sienne, que pour l'usage du moulin, ou par le peu de soins de ceux qui l'exploitent, oñ n'en laisse fuir une partie dans les enfers

M. Stancovich fait procéder la description de son *torchi-oliva-domestico-portatile* d'un examen de tous les autres pressoirs actuellement en usage dans différents pays, pour les olives, comme pour l'huile de ricin, celle de colza, de semences de courges et de toutes les graines oleifères. Il indique les perfectionnements qu'on leur a apportés pour les rendre plus économiques ou plus simples dans leur construction, ou pour augmenter leur puissance, examine ensuite les inconvénients que présentent les cabas de sparte, les sacs, les chausses; ses moyens y remédient, indépendamment de ce principal avantage qu'ils procurent à tout propriétaire, de faire son huile à sa volonté comme il decuve sa vendange et coule son vin.

M. Stancovich prefère les sacs de toile, mais au lieu de les faire longs et de les replier, ce qui forme entr'eux une épaisseur de quatre toiles à imbiber d'huile; au lieu de ces sacs empilés qui, pressés l'un contre l'autre, ne laissent que leurs bords de libres pour la laisser égouter; M. Stancovich employe des sacs carrés de 0,5 m. de coté, cousus au fond, avec un fort ourlet à l'ouverture; lorsqu'ils sont remplis de pâte, une espèce de moraille d'acier en serre les bords, et comme elle est de 6 centimètres plus longue, elle repose sur le chassis du pressoir, et suspend le sac verticalement. Il en met une vingtaine à la suite l'un de l'autre, mais separés par une cage de fer blanc percée de petits trous, dans lesquels coule l'huile qui suinte de toute la surface des sacs. Ces cages s'applatiraient par la pression, mais elles sont garnies intérieurement de petites tringles de fer qui les divisent en autant de rigoles. L'huile tombe sur le fond du pressoir et sort par un bec, coule dans la mesure ou le vase destiné à la recevoir.

Le torchioliva a deux mil. de long, sur 0,65 de large et de hauteur, non compris les pieds de 0,35 m. Un homme

agit à l'extrémité d'un levier de 0,7 m. sur une roue à rochet, au bout d'un axe sur lequel est un pignon qui engraine dans une grande roue dentée montée sur la vis de pression. Ce mécanisme peut être remplacé par le piston d'une presse hydraulique, etc. Ces quelques mots prouvent que ce pressoir est peu compliqué, mais ne peuvent le faire comprendre que par les personnes familiarisées avec la mécanique et de plus longs détails seraient aussi inintelligibles sans le secours des figures. Pour remplir les vues de l'auteur, dès mon retour en France j'adresserai sa brochure à la Société royale et centrale d'agriculture, à notre comice d'Alaix, aux sociétés d'agriculture d'Aix, de Draguignan, de Marseille, de Montpellier, de Nimes, et je me propose l'année prochaine de faire construire le pressoir de mon illustre ami pour mon usage particulier et pour le faire mieux connaître de mes voisins.

Considérations sur la nature du miel, sa préparation et son entretien, et sur l'éducation des Abeilles, leur accroissement et leur conservation, suivies de quelques détails sur le miel du mont Hymète; par M. le général baron Juchereau de Saint-Denys.

Le miel existe dans les fleurs. Placé à la base du pistil, il est destiné par la nature à arrêter le pollen qui sert à la fécondation du germe et à la fructification des végétaux. L'alcool le divise en deux parties, dont une est fluide et d'une couleur jaunâtre, et dont l'autre est blanche, avec quelque solidité. Il est contenu dans des gâteaux de cire. On l'en sépare par la chaleur, par l'eau, et par une pression à travers un linge. L'île de Candie, le Levant, et surtout l'Attique, produisent le meilleur miel.

Les différentes espèces de miel diffèrent beaucoup entre elles par la couleur et par la consistance. Elles contiennent de la matière sucrée ainsi qu'une certaine quantité de mucilage, qui est la cause de leur viscosité.

Le miel entre promptement en fermentation vineuse et produit une liqueur nommée hydromel.

On compte deux espèces principales de miel : l'une est jaune et transparente, ayant la consistance de la térébenthine ; l'autre est blanche et est susceptible d'acquérir une forme solide et de se cristaliser en globules réguliers. Ces deux espèces sont souvent réunies : mais on peut les séparer par le moyen de l'alcool, qui dissout le miel liquide beaucoup plus promptement que le miel solide.

Quelques expériences analytiques qui ont été faites dernièrement sur le miel, démontrent que cette substance est un composé de sucre et de mucilage, et contient un acide particulier.

Le miel des lieux élevés a un goût plus agréable et est plus estimé que celui qu'on obtient dans les plaines et les parties basses. Le miel du printemps est préféré à celui de l'été, et ce dernier est plus recherché que celui qu'on obtient durant l'automne. Le meilleur miel est celui qui est fabriqué par les essaims les plus jeunes.

Le miel qu'on obtient par la pression de toutes espèces de gâteaux, vieux et nouveaux, mêlés ensemble, se distingue par une couleur jaunâtre.

On brise les gâteaux et on les échauffe avec un peu d'eau dans des pots ou dans des bassines. Pendant leur échauffement et leur fusion, on remue la masse constamment avec des cuillères ou des bâtons. On verse ensuite la matière complétement fondue dans des sacs de toile peu serrée, et on soumet ces enveloppes à une pression suffisante pour en tirer tout le miel qu'elles contiennent.

La cire reste dans les sacs, à l'exception de quelques faibles parties, qui passent avec le miel à travers la toile.

On a des raisons de supposer que le miel ne subit aucune altération dans le corps des abeilles, attendu qu'il conserve l'odeur et souvent les qualités distinctives des plantes qui l'ont fourni. On a remarqué que cette substance produisait des effets nuisibles et même délétères lorsqu'elle avait été extraite des plantes vénéneuses par les abeilles.

Les abeilles, qui fournissent le miel, sont des insectes remarquables par leur sagacité et leur industrie. Leurs produits utiles (le miel et la cire) avaient, aux yeux des hommes, une bien plus grande importance lorsque le sucre de cannes et celui de betteraves n'étaient pas connus ou généralement répandus, et avant que la séparation de la stéarine d'avec l'oléine n'eût procuré pour l'éclairage de nouvelles substances presque égales à la bougie.

Tirant le miel et la cire des fleurs et des fruits sans leur nuire, les abeilles, ouvrières zélées et assidues, méritent les égards et la reconnaissance de l'homme. Cependant l'homme s'est montré si ingrat à leur égard, qu'avant ces derniers temps, on ne se contentait pas de les dépouiller des fruits de leurs travaux, mais on leur imposait la mort au moment du vol commis à leur égard.

Mais l'expérience n'a pas tardé à démontrer que les profits qu'on obtient des abeilles s'acroissent en raison de leur attentative conservation pendant plusieurs saisons consécutives.

Leurs cellules sont faites de manière à occuper le plus grand espace sur une surface donnée. Elles sont toutes hexagonales ; leurs angles obtus ont une ouverture de 109° 28'. Dans la régularité et l'uniformite de leurs travaux elles se montrent égales aux Chinois aux Indiens, qui, depuis un grand nombre de siècles répètent, sans changement et sans amélioration, les mêmes opérations industrielles.

Ce n'est que depuis peu que, dans les pays civilisés, on a aboli la coutume barbare de les détruire au moment où on leur enlevait leur miel et leur cire. L'ancienne méthode assassine n'est plus pratiquée que par des hommes aussi ignorants que féroces.

Le moyen actuel de préserver ces utiles insectes est aussi simple que facile. On se contente de mettre une caisse vide au-dessus d'une caisse déjà pleine, et on y perce un trou pour que les abeilles passent de la caisse inférieure à la caisse supérieure. Lorsque cette courte transmigration a eu lieu pour la masse entière ou presque entière des insectes, on ferme par une planchette à coulisse le trou central de communication.

La caisse qui contient les fruits des travaux de ces laborieux insectes peut être alors enlevée et dépouillée de son contenu sans aucun danger pour l'homme qui fait cette opération, et sans occasionner la mort d'une seule de ces utiles ouvrières.

Les abeilles supportent sans périr les froids rigoureux de la Russie, et elles deviennent d'autant plus profitables au propriétaire qu'on les traite avec égards et qu'on les préserve avec soin. La durée de la vie d'une abeille est depuis quatre jusqu'à sept ans.

M. Nutt est l'inventeur d'une ruche aussi ingénieuse qu'excellente, par laquelle on évite entièrement l'ancien et cruel usage de détruire les abeilles, et par laquelle, en les préservant, on décuple en cinq ans le produit primitif de la première année.

Un essaim qui avait donné en 1823 la quantité de 28 liv. de miel et de cire procura 58 liv. dans l'année suivante en se multipliant par de nouveaux essaims, 106 dans la troisième année, 219 dans la quatrième année, et 428 dans la cinquième. Ces nombres représentent les produits réels dont les éleveurs peuvent disposer. On n'y comprend pas le

miel employé à la nourriture des abeilles pendant l'espace des cinq années.

Dans les expériences de M. Nutt, aucune abeille n'avait été détruite, le site de la ruche n'avait pas été changé, et ces insectes non molestés étaient devenus si doux et si traitables que les curieux pouvaient circuler librement et les examiner avec une attention prolongée sans avoir à craindre les effets douloureux de leurs piqûres.

Un des membres de notre Académie, M. Desoames, a présenté lors de nos trois dernières expositions un modèle de ruche dite *ruche perpétuelle*, qui offre de nouveaux perfectionnements, et même de plus grands avantages que celles de M. Nutt, comme on pourra s'en convaincre en lisant un rapport que l'on trouvera dans le numéro de mai 1837 du Journal des travaux de notre société.

L'éducation et la préservation des abeilles doivent être considérées comme des objets qui méritent la plus sérieuse attention.

Supposons qu'une personne commence ses expériences à ce sujet avec deux seules ruches, qui lui auront coûté ensemble 60 francs; dans la seconde année elle aura quatre ruches; dans la troisième, huit; et, en suivant la même progression croissante, elle possédera 1,024 ruches dans la dixième année.

En estimant chaque ruche au prix moyen de 30 francs, ses profits, à la fin de la dixième année, se seront élevés à 30,720 francs.

Il convient de supposer, pour arriver exactement à ce résultat, que les années seront également favorables, et qu'on parviendra à conserver tous les essaims. M. Nutt, en comparant les résultats qu'il a obtenus pendant dix ans, estime à cinquante essaims la perte accidentelle qu'on peut éprouver pendant ce long intervalle de temps; cette perte est donc d'un vingtième.

Mais lorsque les saisons sont très favorables, les vides produits par ces accidents sont plus que compensés par l'accroissement extraordinaire des essaims. On a vu des années où les essaims, au lieu d'être simples, ont été doublés et même triplés dans quelques cas.

On estime moyennement à 18 kilogrammes le poids de chaque ruche lorsqu'elle est tout à fait pleine et en bon état.

Quelques économistes anglais ont calculé que, par l'éducation des abeilles, dirigée suivant la sage méthode de M. Nutt, et, par conséquent, encore mieux d'après celle de M. Desormes, l'Ecosse seule pourrait obtenir annuellement quatre millions de litres de miel et cinq cent mille kilogr. de cire. L'Angleterre et l'Irlande prises ensemble devaient, d'après les mêmes calculateurs, obtenir tous les ans 12 millions de litres de miel et 1 million 500 mille kilog. de cire.

La France méridionale et l'Italie, qui, sous un soleil plus ardent, produisent une bien plus grande quantité de fleurs que les îles Britanniques, pourraient obtenir, en cire et en miel, des recettes annuelles deux fois plus considérables.

Dans le nord de l'Europe, et principalement dans la Livonie, la Pologne et la Russie, on creuse, depuis un temps immémorial, des trous dans les arbres des forêts pour servir d'asile aux abeilles qui y établissent leurs ruches. Les trous vides servent d'abri aux nouveaux essaims qui s'échappent.

On voit dans les provinces septentrionales plusieurs particuliers qui possèdent jusqu'à deux mille arbres à ruches. On choisit ordinairement pour cet objet de grands chênes creux, des pins, des sapins et des aunes de grandes dimensions. Ces arbres servent à cet usage pendant un et deux siècles, et sont vendus ensuite comme bois à brûler.

L'air des lieux élevés convient mieux aux abeilles que celui des plaines. Ces insectes recherchent naturellement le séjour des forêts. On remarque que les nouveaux essaims nés dans les jardins se dirigent par instinct du côté des bois, tandis qu'on ne voit jamais les essaims prendre la direction des jardins et des plaines.

L'érable rouge est l'arbre favori que les abeilles visitent le premier en Amérique. Elles aiment beaucoup le crocus, qui, dans le Nouveau-Monde, est la première plante bulbeuse qui fleurisse.

Les fleurs de toute espèce, excepté celle du trèfle rouge et du chèvrefeuille, fournissent une bonne nourriture aux abeilles. Celles-ci montrent beaucoup de prédilection pour les fleurs et les fruits du pêcher. Elles ne se contentent pas, dans cet arbre fruitier, de sucer et d'extraire le nectar des fleurs; mais elles attaquent encore le fruit, qu'elles dépècent, et dont elles portent les sucs dans leur ruche.

Les fleurs des fraisiers, des framboisiers, des plantes aromatiques et odoriférantes, des pommiers, des poiriers, des pruniers et des cérisiers sont recherchées par ces insectes. Le trèfle blanc et la luzerne leur procurent également une bonne et abondante nourriture. On a raison de dire que le voisinage d'un verger est toujours une chose extrêmement utile aux *apiairies* ou collections de ruches à miel.

Les pays tempérés, où des plantes vivaces fleurissent successivement pendant toutes les saisons, conviennent particulièrement à l'éducation des abeilles. La Provence, et surtout l'île de Corse, couvertes d'arbousiers et de myrthes, peuvent fournir toute l'année une nourriture abondante et saine à ces industrieux insectes Les habitants de la Corse payaient en miel et en cire les contributions que les Romains leur avaient imposées après la conquête.

Lorsque les nouveaux essaims commencent à manifester l'intention de se séparer de la ruche mère, les jeunes abeilles qui les composent se dirigent successivement, dit M. Knight, vers le lieu où elles veulent s'établir, et paraissent en faire une reconnaissance exacte. Après cette exploration, on les voit partir en masse, sous la direction de leur reine, et ils évitent soigneusement de prendre possession du nouveau local avant que la mère abeille n'y soit installée.

L'exposition la plus convenable pour des ruches à miel est celle du sud avec une faible inclinaison à l'ouest : car, si le soleil brillait trop tôt à l'ouverture de la ruche, les abeilles, éveillées par l'apparition de ses rayons, iraient courir et visiter les fleurs avant l'entière disparition du froid de la nuit et avant la formation ou plutôt l'expansion du miel. Dans l'exposition du sud légèrement inclinée à l'ouest, les rayons solaires ne frappent directement que vers les neuf heures du matin l'ouverture d'entrée de la ruche et pénètrent dans son intérieur.

La cire d'abeilles est une sécrétion qui s'échappe du corps de l'insecte par quatre cavités. Elle sert à bâtir le gâteau de miel et toutes les cellules qui le composent.

Cette cire ne peut guère être utilisée qu'après avoir été purifiée et blanchie.

La cire jaune, produite par les gâteaux de miel, après l'entière sortie du fluide sucré par la pression, est mise dans une chaudière pour y être fondue avec un peu d'eau. On la verse ensuite toute chaude dans un cylindre qui tourne avec rapidité dans de l'eau froide. Ce froid et ce mouvement rotatoire divisent la cire et la transforment en une agrégation de petits filaments qui blanchissent par leur exposition au soleil.

Cette dernière opération doit être répétée plusieurs fois pour que la cire puisse parvenir à une blancheur parfaite. Dans sa dernière fusion, on lui donne la forme de galettes

aplaties, sous laquelle elle est transportée et débitée dans le commerce.

La pesanteur spécifique de la cire est de 9 ; sa fusion a lieu à 58° 1/4 du thermomètre de Réaumur. Elle se compose de 81,6 parties de carbone, de 14 parties d'hydrogène et de 4,4 parties d'oxygène.

Mêlée avec les huiles fixes, la cire forme les cérats. Elle est employée de différentes manières dans les arts, et principalement dans la fabrication des bougies.

On trouve dans les forêts de l'Amérique et en Chine des arbres qui produisent une résine ou cire végétale qu'on peut employer aux mêmes usages que la cire d'abeilles. Des tentatives ont été faites sans beaucoup de succès pour naturaliser ces arbres ciriers (*myrica cerifera*) en Europe.

Comme le miel du mont Hymète, en Attique, a conservé sa brillante réputation depuis plus de vingt-cinq siècles, nous allons présenter quelques détails sur le mode d'éducation des abeilles, et sur les procédés employés dans cette partie de la Grèce pour obtenir le miel et la cire et pour les épurer et les blanchir.

L'Attique est un pays très propre à nourrir les abeilles. Le thym, la marjolaine et le serpolet couvrent ses côteaux, tandis que ses vallons sont tapissés de sauge, de gênet et de romarin. Toutes ces plantes aromatiques fournissent aux abeilles une nourriture abondante et délicieuse.

Les ruches des Athéniens ont une forme particulière. La terre cuite est la matière de ces ruches, leur forme est cylindrique ; elles ont une hauteur de trois pieds et une largeur d'un pied. Leur couvercle est mobile ; l'extérieur et le bas de la partie intérieure de ces ruches sont enduits d'un vernis ; mais la partie supérieure de leur intérieur n'est pas vernissée, parce que les abeilles auraient de la peine à y coller leur rayons.

Les ruches sont exposées à l'est ou à l'ouest, autant que possible. L'exposition au nord est préjudiciable aux abeilles dans cette région, à cause de la violence des vents qui descendent du Cythéron et du Parnasse; celle du sud ne leur est pas moins contraire dans ce pays méridional pendant l'été, à cause des chaleurs excessives. Nous avons vu plus haut que l'exposition au sud inclinant vers l'ouest leur est préférable dans les pays tempérés et dans ceux du nord.

Durant les grandes chaleurs des mois de juillet et d'aout, on a le soin, dans l'Attique, de couvrir les ruches de feuillages pour les garantir de l'action du soleil.

Au lieu de les réunir en groupe dans les ruchers, les ruches de l'Attique sont dispersées dans la campagne. On a soin seulement de les adosser à une haie ou à un mur, et de les abriter sous un treillage.

Les endroits les plus tranquilles et les moins peuplés, tels que les alentours des monastères, sont ceux où les abeilles réussissent le mieux. Ces mouches aiment tous les climats chauds, les lieux frais, solitaires et ombragés. On voit souvent des essaims nombreux d'abeilles logés dans de vieux troncs au milieu des sapins et des avalanches du mont Parnasse. Elles se plaisent aussi dans le voisinage des gazons et des eaux. Les Grecs ont l'attention de creuser, près des sources champêtres, de petits étangs qui servent d'abreuvoirs aux abeilles, ils y jettent des morceaux de bois afin qu'elles puissent s'y poser sans courir le risque de se noyer.

On multiplie ces insectes en Grèce par une méthode très simples. Les paysans prennent une ruche vide, la garnissent de quelques rayons de miel et la frottent avec des feuilles vertes de mélisse. Pendant que les abeilles d'une vieille ruche sont en course, une nouvelle ruche est mise à la place de l'ancienne. Trompées par la ressemblance, les mouches,

au retour des champs, entrent dans cette nouvelle habitation, qu'elles prennent pour la leur. A la faveur de cette méprise, les habitants des lieux ont deux ruches au lieu d'une.

Cette méthode ressemble beaucoup à celle dont on fait actuellement usage. Comme les Grecs modernes n'ont fait à cet égard qu'imiter leurs aïeux, on voit que les nouveaux perfectionnements tant vantés dans l'art d'élever les mouches à miel étaient déjà connus dans la plus haute antiquité.

Afin de bien peupler les ruches et de fortifier les abeilles les Grecs marient ensemble les essains faibles et peu nombreux. Cette union est avantageuse.

L'expérience nous apprend qu'une ruche composée de quatre mille abeilles produit six livres de miel, et qu'elle en donne vingt-quatre si le nombre de ces insectes s'élève à huit mille. Il en résulte le principe général qu'une ruche qui a le double d'abeilles produit quatre fois plus de miel.

En Grèce, les abeilles essaiment deux, trois et jusqu'à quatre fois l'année, à cause de la beauté du climat et de sa douce température ; mais les essaims tardifs sont sujets à périr.

Dans la récolte et la taille des ruches, les Grecs enlèvent les rayons des deux extrémités et laissent ceux du millieu La règle est de laisser quatre rayons et d'enlever tous les autres.

La méthode cruelle de tuer les essaims pour récolter les ruches est un usage abusif qui nous vient des peuples du Nord. Il n'a jamais été connu en Grèce. Cet usage fut porté en Italie par les Goths.

Comme le manque de provisions cause souvent la mort d'un grand nombre d'abeilles pendant l'hiver, on a adopté dans quelques cantons de la Grèce, et particulièrement à Damala, qui est l'ancienne Trézène, la méthode qu'on observe encore en Mésopotamie, et qui consiste à porter les ruches, au commencement de l'hiver, dans des galetas obscurs et éloignés de tout bruit. Au milieu d'une sombre tranquillité ces

insectes se laissent engourdir par le froid et se plongent dans un assoupissement qui les délivre de la faim et qui suspend tous leurs besoins.

Les abeilles ne consomment dans cet état que peu ou point de nourriture, et se trouvent pourvues au printemps de provisions suffisantes pour commencer leurs premières pontes et pour nourrir leurs premiers couvains.

Le miel de l'Attique, et en particulier celui du mont Hymète ont conservé leur vieille et brillante réputation. Les miels de Mahon et de Narbonne, qui sont les meilleurs que nous connaissions, ne peuvent pas être comparés à ceux de l'Attique, ni pour le parfum, ni pour la douceur.

La cire athénienne ne vaut pas celle de France et d'Italie, parce que les Grecs n'ont pas le soin de l'épurer et de la dégager entièrement de toutes les matières hétérogènes qu'elle contient.

Les quatre principaux couvents du mont Hymète nourrissent trois à quatre mille ruches. Le grand couvent du mont Pantélique en possède seul plus de quinze cents.

L'Attique entière nourrit douze mille ruches. Comme dans ce pays chaque ruche donne, par année moyenne, 30 livres de miel et 2 livres de cire, la récolte totale de cette petite province peut être évaluée à 360 mille livres de miel et à 24 mille livres de cire. La consommation locale est d'un dixième du produit ; les neuf dixièmes, qui sont exportés, procurent aux Athéniens, pour leur miel et leur cire, un profit annuel de 250 mille francs. C'est avec cette somme que les habitants de l'Attique achètent les céréales qui manquent à leur consommation. Le terroir peu fertile de cette province ne produit que les trois quarts de la quantité de céréales nécessaire à la subsistance des habitants du pays.

Un arpent de terre ensemencé en froment, dans l'Attique, donne un produit annuel de 150 à 200 francs. Le produit du même sol s'élève de 320 jusqu'à 400 fr. s'il est planté d'arbres

fruitiers et semé de fleurs du goût des abeilles ; d'où il suit que l'éducation des abeilles et la culture des arbres fruitiers sont, dans cette province, d'un meilleur rapport que tous les autres genres de culture.

C'est pour ces puissants motifs que la culture des abeilles a toujours été encouragée en Grèce. Les Paléologues avaient fait un règlement qui accordait aux paysans grecs une prime pour chaque ruche. Soliman le Magnifique avait également privilégié cette branche de l'industrie agricole. D'après les règlements de ce grand empereur des Ottomans, les ruches et les instruments de labour ne pouvaient pas être saisis et confisqués pour le non-payement des impôts.

On ne s'occupe pas en France de l'éducation des abeilles comme on devrait le faire, vu son climat doux et tempéré, et la variété des fleurs qui couvrent sa surface. Le miel de Narbonne et celui du Gâtinais ont une grande réputation et sont recherchés par les connaisseurs. La Provence et la Corse, qui possèdent une grande variété de plantes aromatiques ainsi que des arbres toujours verts, tels que le myrthe et l'arbousier, dont la floraison dure plusieurs mois, pourraient nourrir une quantité très considérable de mouches à miel. Une faible prime semblable à celle que l'empereur Joseph II avait établie dans ses états héréditaires pour encourager ce genre utile d'industrie ranimerait en France cette branche d'agriculture, qui tend à faire valoir et à utiliser des objets qui, sans elle, seraient sans valeur et entièrement perdus.

La France ne reçoit chaque année de l'étranger qu'environ 2,000 kilogr. de miel ; elle exporte annuellement 225,000 kil. de cet article.

La Belgique seule reçoit, chaque année, 164,000 kilog. de miel provenant de la France.

L'importation des cires non ouvrées s'élève annuellement, en France, à 405, 000 kilog., dont la valeur officielle est estimée à un million de francs. Dans cette importation, les

possessions françaises sur le Sénégal figurent pour la quantité de 124,060 kilog., et l'Algérie pour 62,000 kilog.

L'exportation de la France en cire non ouvrée est annuellement de 426,000 kilog. Elle est donc supérieure à la valeur totale de l'importation de cet article. Les importations et les exportations de la France en cire ouvrée sont peu considérables. On les évalue à 1,000 kilog. pour l'importation et 140,000 kilog. pour l'exportation.

(Journ. de l'Académie de l'industrie française.)

Industrie du fer. — L'exploitation du minerai de fer en France fournit annuellement.

21,572,760 quintaux métriques produits par 1,123 minières,
2,315,078 — — — 121 mines.

23,887,838 Total.... 1,244

Elle emploie 13,110 ouvriers.

Le lavage des minerais a lieu dans
278 patouillets,
40 lavoirs à manège,
1,508 lavoirs à bras,

1,826 lesquels emploient 4,068 ouvriers.

21,936,852 quintaux de minerai brut ne produisent que
9,127,467 » de minerai lavé.

Le grillage s'opère dans 104 fours, au moyen de 188 ouvriers; il consomme :

1,176,401 quintaux de minerai,
1,376 » de charbon,
49,137 » de houille,
5,546 stères de bois.

Et produit 745,329 quintaux de minerai grillé.

La fabrication de la fonte s'opère dans les diverses usines ci-après :

Travail au charbon de bois.

388 hauts-fournaux à l'air froid,
21 » à l'air chaud,

409 ensemble, qui consomment :

Minerai.....	7,200,160 q. m.
Vieille fonte et scorie.	14,239
Charbon de bois.....	4,012,679
Houille.....	4,484

Et produisent :

2,141,321 quint. mét. de fonte brute,
403,696 » de fonte moulée, 1re fusion.

2,545,017

Travail au bois cru ou partiellement carbonisé, seul ou mélangé au charbon de bois.

7 hauts-fournaux à l'air froid,
17 » à l'air chaud,

24 ensemble, qui consomment :

Minerai.....	441,841 q. m.
Vieille fonte et scorie.	4,062
Charbon de bois....	113,871
Bois.....	87,187 stères.

Et produisent :

89,812 quint. métr. de fonte brute,
54,541 » de fonte moulée, 1re fusion.

144,353

Travail alternatif au charbon seul et au coke seul.

1 haut-fourneau à l'air froid,
5 » à l'air chaud,

6 ensemble, lesquels consomment :

Minerai.....	313,481 q. m.
Charbon de bois.....	109,036

Coke 44,756
Houille 1,579

Et produisent :
88,690 quint. mét. de fonte brute,
17,410 » de fonte moulée, 1re. fusion.

106,100

Travail au charbon et au coke mélangés.

2 hauts-fourneaux à l'air froid,
3 » à l'air chaud,

5 ensemble, dont la consommation est de

Minerai ..... 217,355 q. m.
Charbon 82,605
Coke 35,817
Houille 11,913

Et la production de
71,856 quint mét. de fonte brute,
11,235 » de fonte moulée, 1re. fusion.

83,091

Travail au coke seul ou mélangé de houille.

9 hauts-fourneaux à l'air froid,
14 » à l'air chaud,

23 ensemble, lesquels consomment :

Minerai ..... 1,116,886 q. m.
Vieille fonte et scories.. 83,617
Coke 825,298
Houille 335,005

Et produisent :
432,217 quint. mét. de fonte brute,
6,002 » de fonte moulée, 1re. fusion.

438,219

Outre les 467 hauts-fourneaux ci-dessus en activité, il en existe encore 76 qui ne marchent pas ; ce qui fait que la France possède en totalité 543 hauts-fourneaux, qui se classent de la manière suivante :

Au charbon de bois,	455	à l'air froid.
»	22	à l'air chaud.
Au bois cru mélangé de charbon,	7	à l'air froid.
»	18	à l'air chaud.
Alternat. au coke et au charbon,	1	à l'air froid.
»	5	à l'air chaud.
Au coke et au charbon mélangés,	2	à l'air froid.
»	3	à l'air chaud.
Au coke seul,	15	à l'air froid,
»	15	à l'air chaud.
Total.....	543	

Ainsi, sous le rapport de la température de l'air introduit,
480 travaillent encore à l'air froid,
63 travaillent à l'air chaud.

543

Sous le rapport du combustible,
477 usent du charbon de bois,
25 se servent de bois cru mélangé au charbon,
6 emploient le coke ou le charbon alternativement,
5 mélangent le charbon et le coke,
30 n'usent que du coke.

543

Les 467 hauts-fourneaux actifs consomment :

9,289,523 quint. mét.	de minerai,
101,918	de vieille fonte et scories,
4,317,591	de charbon,
905,861	de coke,
362,981	de bouille,
87,187	de bois ;

Et produisent :

Fonte brute..... 2,823,896 q. m.
Fonte moulée en 1re. fusion. 492,884

3,316,780

La fabrication du gros fer a lieu dans les affineries ci-après :

1°— 100 foyers catalans et corses qui emploient 802 ouvriers et consomment :

Minerai..... 288,591 q. m.
Charbon..... 301,503

Et produisent 89,158 quint. mét. de fer.

2°—732 foyers comtois qui emploient 3781 ouvriers et consomment :

Fonte..... 1,177,309 q. m.
Ferraille..... 26,333
Charbon..... 472,204
Bois..... 9,957 stères.

Pour produire 873,447 quint. mét. de fer.

3°—82 foyers d'affinerie.
37 feux de chaufferie.

119 ensemble, suivant la méthode wallonne.

Ils emploient 521 ouvriers, et consomment :

Fonte..... 141,274 q. m.
Charbon..... 170,284

Leur production est de 92,885 quint. mét. de fer.

4°—19 foyers de mazéage nivernais.
30 » d'affinerie.

49 ensemble, servis par 162 ouvriers.

Leur consommation est de :

Fonte..... 8,555 q. m.
Ferraille..... 6,022
Charbon..... 34,452

Et leur production de 11,652 quint. mét. de fer.

5°— 27 foyers d'affinerie suivant la méth. comtoise modif.
10 » de chaufferie à la houille.
6 fours à reverbère.

43 ensemble.

Le nombre des ouvriers est de 181.

On y consomme :

Fonte	44,924 q. m.
Charbon	41,613
Houille	7,378

Et on y produit 32,814 quint. mét. de fer.

6°— 77 fours à puddler champenois.
84 feux de chaufferie.

161 ensemble, employant 990 ouvriers.

La consommation est de :

Fonte	418,051 q. m.
Ferraille	60
Charbon	851
Houille	413,726

La production de :

301,227 quint. mét. de fer.

7° — 16 fineries anglaises.
181 puddling furnaces.
94 recheating furnaces.

291

Nombre d'ouvriers : 2,662.

La consommation est de :

Fonte	1,060,426 q. m.
Ferraille	9,500
Charbon	1,077
Coke	182,447
Houille	1,589,573

Tourbe..... 2,054 stères.
Bois..... 3,625

La production de :

791,355 quint. mét. de fer.

Si à ces 1,495 feux d'affinerie on ajoute 335 feux en ce moment inactifs, on aura le tableau suivant des usines dans lesquelles se produit le gros fer :

118 foyer catalans.
8 — corses.
938 — comtois.
9 — bergamasques.
86 — d'affinerie, méthode wallonne.
41 — de chaufferie, idem.
30 — de mazerie, méthode nivernaise.
47 — d'affinerie, idem.
29 — d'affinerie, méthode comtoise modif.
10 — de chaufferie à la houille, idem.
6 — de chaufferie à réverbère, idem.
84 fours à puddler, méthode champenoise à la houille.
93 — à réchauffer, idem.
23 fineries, méthode anglaise à la houille.
206 fours à puddler, idem.
102 — à réchauffer, idem.

1830

Lesquels consomment ensemble :

Minerai . . . . 288,591 q. m.
Fonte. 2,850,539
Ferraille 41,915
Charbon. . . . 2,021,984
Coke. 182,447
Houille . . . . 2,010,677.
Tourbe . . . . 2,034 stères.
Bois 13,582

Et produisent :

2,192,538 q. m. de gros fer.

Quant au travail du petit fer, il a lieu de la manière suivante :

1° *Etirage au martezu et au laminoir.*

138 feux de chaufferie.
54 fours de chaufferie.

192 ensemble, outre 50 feux et fours inactifs.

Consommation.

Gros fer. . . .	281,970	q. m.
Charbon. . . .	23,519	
Houille.. . . .	154,400	
Bois..	742	stères.

Produits.

48,538 q. m. de petit fer au bois.
190,636 de petit fer à la houille.

239,174

2° *Fenderies.*

24 foyers de chaufferie.
85 fours de chaufferie.

109 ensemble, outre 34 feux inactifs.

Consommation.

Gros fer. . . .	424,554	q. m.
Charbon. . . .	6,003	
Houille. . . .	81,206	
Tourbe.	6,570	stères.
Bois.	29,199	

Produits.

137,479 fer fendu au bois.
250,547 -- à la houille.

388,026 quint. mét.

3° *Tireries.*

48 feux de chaufferie, plus 4 inactifs.

Consommation.

Fer fendu.	124,317 q. m.
Charbon.	49
Houille..	34,916
Tourbe..	900 stères.
Bois.	424

Produits.

116,360 quint. mét. de fer tiré.

4° *Tréfileries.*

Consommation.

Fer tiré. . . .	135,607 q. m.
Charbon. . . .	755
Houille	3,225
Bois	5,149 stères.

Produits.

129,900 quint. mét. de fil de fer.

5° *Tôlerie.*

Consommation.

Gros fer. . . .	255,763 q. m.
Charbon. . . .	209
Houille	248,596
Tourbe	108 stères.
Bois.	2,428

Produits.

232,178 quint. mét. tôle et fer platiné.

6° *Ferblanteries.*

Consommation.

Tôles.	39,614 q. m.
Houille	16,308

Produits.

38,972 quint. mét. fer-blanc.

7° *Traitement des riblons.*

18 foyers de chaufferie.
21 fours.

—

39 ensemble, outre 7 feux inactifs.

Consommation

Riblons	69,949 q. m.
Charbon. . . .	1,651
Houille	93,766
Bois	6 stères.

Produits.

53,592 quint. mét. fer de riblons.

8° *Moulage de deuxième fusion.*

68 fours à réverbères.
255 cubilots.

323 ensemble.

Consommation.

Fonte.	425,434 q. m.
Charbon	384
Coke	150,514
Houille	53,482
Bois.	88 stères.

Produits.

394,743 quint mét. fonte moulée.

9° *Acier de forge.*

27 foyers de mazéage.
81 — d'affinerie.

108

Consommation.

Fonte.	37,924 q. m.
Ferraille. . . .	1,180
Charbon. . . .	95,614
Houille	2,295

Produits.

31,958 q. m. acier brut.
6,213 — fer obtenu occasionnellement.

10° *Acier de cémentation.*

28 fours de cémentation.

Consommation.

Fer.	28,473 q. m.
Charbon . . .	929
Houille . . .	29,139

Produits.

28,575 acier cémenté.

11° *Acier corroyé.*

88 feux de corroyage.

Consommation.

Aciers divers. .	37,622 q. m.
Charbon . . .	438
Houille . . .	50,504

Produits.

32,875 q. m. acier corroyé.

12° *Acier fondu.*

60 fours de fusion.

Consommation.

Aciers divers. . .	4,842 q. m.
Ferraille. . . .	30
Charbon. . . .	135
Coke.	27,255
Houille	104

Produits.

4,704 q. m. acier fondu.

13° *Fabriques de faux.*

63 martinets.

Consommation.

Fer et aciers . .	6,491 q. m.
Charbon. . . .	8,403
Houille	8,295
Bois	3,000 st.

Produits.

1,699,003 fr., valeur des faux.

14° *Fabriques de limes.*

Consommation.

Aciers divers. . . .	5,495 q. m.
Charbon	2,774
Coke	70
Houille	9,325
Bois	110 st.

Produits.

1,841,802 fr., valeur produite en limes.

(Le Métallurgiste.)

Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer.

Limaille de fer. . . .	16 kilo.
Sel ammoniac. . . .	2
Soufre en fleurs. . . .	1

Mêlez le tout ensemble, broyez-le dans un mortier jusqu'à ce qu'il soit réduit en poudre fine.

Lorsqu'on veut l'employer on ajoute à chaque kilogramme de poudre 10 à 12 kilogrammes de limaille fraîche; on délaie dans de l'eau, on fait bouillir jusqu'à ce que le mélange soit pâteux; on l'applique alors sur les joints de la fonte et on laisse refroidir. Ce ciment devient aussi dur que la fonte, et adhère fortement au métal.

Moulage. — Le poids d'un modèle en bois étant donné, trouver combien devra peser une pièce en fonte moulée sur ce modèle.

Les bois dont on se sert le plus communément pour faire les modèles sont le sapin rouge, le sapin blanc, le cerisier et le noyer, dont la pesanteur spécifique est :

Sapin rouge. . . .	5.50
— blanc. . . .	4.98
Cerisier	7.15
Noyer.	6.71
Celle de la fonte est de.	72 07

Pour trouver le poids de la pièce qui doit être moulée, il suffira de multiplier le poids du modèle par 72.07, et de diviser le produit par la pesanteur spécifique du bois qui est la matiére du modèle.

Exemple : Soit un modêle fait en sapin rouge et pesant 36 kilog. Je multiplie 36 par 72.07, et j'ai pour produit 2594.52 ; je divise par 5.50, poids spécifique du sapin rouge : le résultat me donne 471.73 pour le poids qu'aura la pièce moulée, ou 471 kilog. 3 quarts à peu près.

Il est d'usage de faire le corps des roues dentées en sapin, et les dents en cerisier; dans ce cas, on devrait multiplier le poids du modèle par 72.07, et diviser par la moyenne des deux pesanteurs spécifiques du sapin et du cerisier.

On peut ramener ces règles à des calculs plus simples, dont voici la base : multipliez le poids du modèle par les nombres suivants, vous aurez le poids très approché de la pièce en fonte :

Sapin rouge. . . .	13.10
— blanc. . . .	14.47
Cerisier.	10,08
Noyer	10.75

Ainsi, le modèle de sapin rouge pesant 36 kil., je multiplie ce nombre par 13.10 et j'ai pour produit 471.6, poids qui ne diffère, comme on voit, de celui précédent, que de 13 centig., qu'on peut facilement négliger dans la pratique.

Pour avoir le poids exact de la fonte, il aurait fallu multiplier par 13.1036, au lieu de 13.10.

(Idem).

Industrie du cuivre. — Outre de nombreux indices de cuivre, on connait en France 12 mines de ce métal, dont 4 seulement sont en activité dans les départements des Hautes-Alpes, des Pyrénées-Orientales et du Rhône.

Les mines exploitées donnent 135,600 quintaux métri-

ques de minerai gris, pyriteux, carbonaté, silicaté, etc., elles n'emploient guère que 130 ouvriers. Les travaux souterrains, qui n'acquièrent qu'une profondeur maximum de 95 mètres dans les Pyrénées, consistent en 9 puits et autant de galeries.

Le minerai est réduit en cuivre noir et en cuivre pyriteux dans le Rhône, et en mattes dans les Hautes-Alpes. Les produits s'élèvent à 452,500 kilog.

(*Idem.*)

Moyens de communication. —En examinant avec soin ce qui se passe dans l'industrie des transports, on trouve que le prix du charroi augmente exactement dans la proportion de la vitesse. La vitesse, en effet, joue le principal rôle dans la locomotion, parce qu'elle a pour résultat de rapprocher les distances et d'économiser le temps, élément important de la fortune commerciale.

Le calcul apprend que, pour des accroissements égaux de vitesse, l'élévation des tarifs est en progression géométrique. On arrive ainsi à former le tableau suivant, dans lequel les vitesses croissent comme les nombres naturels, et les prix suivant une progression dont la raison est 1,41421.

Vitesse par heure.		Prix par 1,000 kilog. et kilom.	
1 kilomètre.	. . . . .	0 fr.	31 c.
2 —	. . . . .	0	45
3 —	. . . . .	0	64
4 —	(roulage ordinaire) .	0	90
5 —	. . . . .	1	27
6 —	(roulage accéléré). .	1	80
7 —	. . . . .	2	55
8 —	(messageries) . . .	3	60

Ces nombres se rapportent fort exactement à ceux adoptés par les commissionnaires des transports. Si donc ces

derniers ne sont pas dus au calcul, il sont certainement le résultat de la comparaison qu'on a dû faire de la dépense de chaque mode de charroi avec sa vitesse particulière. Ils prouvent, dans tous les cas, qu'elle influence a la vitesse sur le prix des transports, et comment, sans qu'on s'en soit douté, elle est devenue la régulatrice des charrois.

(*Idem.*)

Recherches comparatives sur l'acier fondu et l'acier allié à l'argent, par M. L. Elsner.

L'acier allié à 1/500e d'argent par MM. Stodard et Faraday a joui, comme on sait, de quelque célébrité. Ses excellentes qualités étaient dues, disait-on, à la faible portion d'argent qu'il renferme, Toutefois, il n'a pas manqué de chimistes ou de praticiens qui aient combattu cette opinion, prétendant que cette légère addition d'argent n'était nullement nécessaire pour la préparation d'un très bon acier; et, parmi eux, on peut citer M. Karsten, qui, dans son *Manuel de la métallurgie du fer*, s'exprime ainsi qu'il suit :

« On s'apercevra de plus en plus, par la suite, que ces alliages n'améliorent que dans des cas extrêmement rares les propriétés d'un acier déjà bon par lui-même, et qu'ils ne parviendront jamais à donner des propriétés meilleures à un acier de pauvre qualité. Dans des circonstances particulières et rares, ils peuvent bien servir à donner à un acier dur, c'est-à-dire riche en carbone, et par un effet purement mécanique, un grain plus serré et plus compacte; mais un moyen bien préférable pour atteindre ce but consiste à exposer l'acier à une chaleur intense et soutenue avant de le travailler. »

On sait, d'un autre côté, que depuis le milieu du siècle

dernier on est parvenu à préparer en Angleterre un excellent acier par une deuxième fusion seulement, et sans addition d'un autre métal ; or les recherches comparatives qui vont suivre et qui ont été entreprises sur l'acier refondu et l'acier allié d'argent ont eu pour but d'examiner si on était fondé à établir une différence sensible relativement à la qualité entre les deux espèces d'acier.

Afin d'établir une comparaison entre ces deux espèces, on a pris 111 70 grammes d'acier fondu en barreaux carrés, tel qu'on le trouve dans le commerce ; on l'a brisé en petits morceaux, et on l'a soumis, avec 1/500e d'argent pur réduit en feuille par le cylindre et découpé en petits morceaux, dans un creuset, pendant deux heures, au feu d'un fourneau ardent chauffé au coke, puis on l'a laissé dans le creuset jusqu'au refroidissement.

Le tout s'est fondu en une masse homogène, qui a présenté à sa surface l'apparence rayée du speis-kobalt ou cobalt arsenical. De même on a fait fondre une seconde fois, et par des moyens analogues, 111,70 grammes du même acier fondu seul et sans addition d'argent, et, ici encore, la masse complètement fondue et homogène a présenté très manifestement à sa surface une tendance à la cristallisation.

Ces deux espèces d'acier, après avoir été tirées à la forge en barreaux d'un faible équarrissage, ont été trempées par des moyens parfaitement identiques. Avant de faire connaître les résultats comparatifs fournis par ces deux sortes d'acier, je dois faire remarquer que, pour reconnaître par l'analyse la petite quantité d'argent que renfermait l'un d'eux, j'ai dissout trois grammes de cet acier dans de l'acide nitrique pur, ce qui a eu lieu très promptement, à la température ordinaire; puis j'ai ajouté à la dissolution un excès d'ammoniaque caustique, et la liqueur, fortement ammoniacale, ayant été filtrée pour en séparer l'oxyde de fer qui

s'était précipité, j'ai ajouté de l'acide chlorhydrique, qui a produit un léger précipité blanc, cailleboté, qui s'est redissous par la saturation plus complète de l'ammoniaque caustique.

Une comparaison attentive, et répétée à plusieurs reprises, de l'état d'agrégation des trois sortes d'acier entre elles, savoir : l'acier fondu qui a été refondu une seconde fois, et l'acier allié d'argent, a donné les résultats suivants.

L'acier fondu non trempé a présenté une couleur grise passant au blanc, sa cassure était grenue ; mais, comparé avec plus de soin avec l'acier refondu et l'acier allié d'argent, son grain, dans son état d'agrégation, a paru moins fin que celui des deux derniers; de plus, la couleur de ceux-ci était plutôt le blanc passant au gris. Tous d'eux, d'ailleurs, présentaient un éclat assez faible dans leur cassure récente.

Ces trois sortes d'acier, après avoir été trempées, ont présenté de même, relativement à leur état d'agregation, les indications que voici. L'acier refondu et l'acier allié d'argent, observés à la loupe, ont offert une cassure parfaitement uniforme dans toute leur masse, qui était dense et homogène. Dans l'acier fondu ordinaire et trempé, on remarquait encore un état d'agrégation à grains fins, mais moins prononcé. L'acier refondu et celui allié d'argent, tant les échantillons qui avaient été trempés que ceux qui ne l'étaient pas, ont montré aux épreuves une dureté parfaitement semblable. Les échantillons non trempés de ces deux fontes rayaient le spath-fluor ; ceux trempés pénétraient profondément dans le verre et rayaient même le feldspath. Les résultats comparatifs des expériences relatives aux pesanteurs spécifiques des trois espèces d'acier, ont donné à 11° C. les résultats suivants :

1. Acier fondu non trempé 7.9288
   trempé 7.6578
2. Acier refondu non trempé 8.0923
   trempé 7.7647

3. Acier allié d'argent non trempé 8.0227
trempé 7.9024

Il s'ensuit que les densités de l'acier refondu ainsi que de l'acier allié d'argent sont un peu plus grandes que celle de l'acier fondu ordinaire qui a servi à leur préparation, et, de plus, que la densité de ces sortes d'aciers, lorsqu'ils sont trempés, est un peu moindre qu'avant la trempe ; fait qui avait déjà été signalé par MM. Lewis, Faraday et autres, mais qui ressort encore plus clairement de ces essais comparatifs.

Mon ami M. Th. Boettiger, qui a l'occasion depuis quelque temps de faire de nombreuses recherches sur la quantité de carbone que renferment un grand nombre d'espèces diverses d'aciers et de fers, a déterminé, par la méthode proposée tout récemment par M. Bergélius (*Annales de chimie* de Poggendorf, vol. xlvi, p. 42), c'est-à-dire au moyen du chloride de cuivre, la proportion de carbone contenue dans deux de ces espèces d'acier, savoir : l'acier refondu trempé et l'acier allié d'argent, également trempé, et il a trouvé les nombres qui suivent :

L'acier refondu a présenté une proportion de carbone égale à 1.5776 pour 100 ; l'acier allié d'argent, égale à 1.6592 pour 100 ; tandis que l'acier fondu qui avait servi à la préparation de ces deux sortes d'acier a donné une quantité de carbone égale à 1.75801 pour 100.

Ces résultats paraissent démontrer que l'acier refondu et l'acier allié d'argent, préparés tous deux avec un seul et même acier fondu, sont à fort peu près indentiques, tant sous le rapport de leurs propriétés physiques que sous celui de leur composition chimique, et que l'opinion de M. Karsten, que j'ai rapportée plus haut, me paraît parfaitement fondée, surtout quand on s'appuie sur ce fait, connu d'expérience, que l'acier fondu s'améliore formellement par une deuxième fusion, sans addition d'un autre métal.

Au reste, M. Schauer, professeur à l'Ecole royale des arts et métiers, qui, pendant un long séjour en Angleterre, a eu l'occasion d'étudier la préparation des différents aciers, a eu la complaisance d'ajouter aux résultats annoncés plus haut quelques observations que je crois digne d'intérêt et que je vais rapporter.

« J'ai peu de chose, dit-il, à faire connaître relativement à l'emploi de l'acier allié d'argent dans les arts, attendu que cette matière est encore une chose rare dans le commerce. Je crois qu'il n'y a guère que les graveurs sur métaux, et ceux en taille-douce, surtout ces derniers quand ils gravent sur acier, qui en fassent usage, et encore, dans ces circonstances, n'a-t-on pu déterminer d'une manière positive si cette matière, dont on se sert dans ce cas pour fabriquer des burins, mérite ou non la préférence. Il s'est trouvé que, dans beaucoup de cas, l'acier allié d'argent a été beaucoup meilleur que l'acier fondu anglais ordinaire, et c'est un fait avéré que, dans plusieurs circonstances, on a fabriqué des outils en acier qui, dans des circonstances identiques, ne se sont en aucun point montrés inférieurs à ceux en acier allié d'argent.

« Ma propre expérience en matière d'industrie, fondée sur un grand nombre d'années d'observations, et mes intérêts particuliers, qui se sont trouvés engagés dans la question qui nous occupe, me portent à considérer l'alliage de l'argent, du nickel, etc., avec l'acier, pour améliorer la qualité de celui-ci, comme n'étant pas absolument nécessaire ; tandis que, d'un autre côté, je considère l'état de fusion par lequel on fait passer la masse de l'acier pour opérer l'alliage comme donnant une plus grande densité à cette masse, qui se trouve posséder alors un autre état d'agrégation, et je crois que c'est uniquement à cette opération que sont dues toutes les propriétés qu'on a cru reconnaître dans la masse refondue ou dans l'acier allié d'argent.

Au reste, le phénomène que présente cette masse peut aisément devenir évident par un moyen purement mécanique, et par la comparaison qu'on a souvent lieu de faire à chaque instant entre des objets fabriqués avec de l'acier de même qualité ou des pièces travaillées, mais de dimensions différentes. Il n'y a pas de forgeron attentif qui n'ait observé, par exemple, que de l'acier fondu, de 27 millimètres d'équarissage, qu'on a trempé, ne possède pas autant d'élasticité par la trempe dure, ni la même finesse de grain dans sa cassure, que celui qui a été étiré avec soin dans le même barreau et qui n'a que de 3 à 4 millimètres d'équarrissage; phénomène remarquable, commun à toutes les espèces d'acier sans exception, et qui fait supposer qu'il est fondé sur les changements dans l'état d'agrégation que l'acier éprouve par ce mode différent de traitement.

« Quoique cette opinion ne soit pas appuyée par les recherches scientifiques antérieures d'hommes très recommandables, je puis opposer à celle-ci le témoignage verbal de M. Stubs, de Warrington, qui prépare un acier excellent et très remarquable dans son usine de Rotherham, et qui m'a assuré qu'il ne considérait pas la combinaison de l'argent avec l'acier comme une condition nécessaire pour la préparation d'un acier meilleur que l'acier fondu ordinaire; que, dans la cémentation du fer au moyen du charbon de bois mélangé à une partie de charbon animal, qu'on n'a pas l'habitude d'employer dans la fabrication de l'acier, on obtient un produit qui, sous le rapport de la finesse du grain et de la dureté, ne laisse rien à désirer; mais que, cet acier exigeant peur sa préparation les soins les plus attentifs, on ne peut le fabriquer en grande masse; qu'il est trop cher pour les usages ordinaires, et qu'on ne peut d'ailleurs en confier le travail qu'aux ouvriers les plus soigneux et les plus habiles.

« En terminant, je ferai remarquer qu'il serait très intéressant et très désirable qu'on entreprit des essais sur la préparation en grand de l'acier fondu par le moyen connu de la cérmentation au charbon de bois, mais allié à du charbon animal, même en faible proportion, et qu'on voulût bien communiquer au public les résultats de ces essais. »

(Journ. de l'Académie de l'industrie française).

Maisons en fonte. — D'après notre honorable et savant collègue M. Jobard, il paraît que l'industrie métallurgique est tellement développée actuellement en Belgique, qu'elle permet d'y fabriquer avec la fonte et le fer des ponts et des navires, et même des maisons. On a déjà commencé, dit-il, en Angleterre et en Amérique. Ne restons pas en arrière, car enfin notre fonte est arrivée au prix où nous l'attendions pour pouvoir en faire des maisons plus commodes, plus solides, plus chaudes en hiver et plus fraîches en été que les maisons en briques.

Mais elles ont de bien plus grands avantages encore. A l'abri de l'incendie, elles épargnent les assurances, à l'abri de la foudre, des tremblements de terre et des inondations, elles épargnent la vie et la fortune des propriétaires. Rapidement construites, elles vous délivrent de l'ennui d'attendre que les matériaux soient déséchés. Posées sur des assises solidaires les unes des autres, elles économises les fondations et ne sont sujettes ni aux effondrements ni aux éboulements; facilement transportables, elles épargnent le désagrément mortel de vivre entre deux voisins bruyants ou méchants. Quand un pays vous déplaira, vous démonterez votre demeure et la porterez dans un autre. La rouille n'est plus à craindre depuis l'invention de la peinture galvanique, ou au moyen de l'application d'une peinture hydrofuge. Les maisons seront éternelles et conserveront toujours leur valeur. Si

vous n'êtes plus satisfait du style d'architecture, vous ferez refondre vos matériaux pour suivre les caprices du goût et de la mode.

Les toits, en terrasse gazonnée, serviront à étendre et blanchir le linge, hors de l'atteinte des voleurs. Enfin, désirez-vous une maison tout de suite? Huit jours après l'avoir commandée à Couillet, elle sera fondue, et, huit jours plus tard, transportée, montée et habitable. N'est-ce pas une ère féerique que celle où nous entrons? Quelle facilité n'aura-ton pas à transporter des villes entières à fond de cale, en guise de lest, dans les nouvelles colonies? Que de commandes afflueront en Belgique de tous les points du monde, dès qu'on aura vu la première maison qui va s'élever sans doute à la ville Léopold? Comment supposer, en effet, que nos grands industriels, doublement intéressés à nos succès, hésitent un mois, un jour, une heure, à faire mettre la main à l'œuvre.

Nous désespérerions de leur courage et de leur foi dans un meilleur avenir, s'ils ne se hâtaient de voter les fonds nécessaires à l'exécution du plan si bien étudié de M. Rigaud (1).

L'habitation dont M. Rigaud a fait un plan si bien calculé, est à trois étages; elle contient de 16 à 17 pièces, et pèse 810,000 kil. Par un seul convoi de chemin de fer, elle pourrait être transportée de Bruxelles à Liége, à Gand ou à Anvers, pour la somme de 5 à 600 fr., et à bien meilleur marché par eau. C'est ainsi qu'on verra

(1) D'après les études, plans et devis de M. Rigaud, revus et approuvés par M. le directeur des grandes usines de Couillet, une maison en fonte, à trois étages, contenant dix-sept pièces habitables, ne coûterait que 27.972 fr. La même maison en brique coûte 27,788 fr. — En plus pour la maison en fonte, 184 francs seulement!

des hommes libres partir de la Tamise pour Naples, Venise ou Constantinople, emportant leur maison comme ils emportent aujourd'hui leur voiture.

Pour donner une idée du chauffage de ces maisons, et surtout de l'immense économie que M. Rigaud y introduit, il nous suffira de dire que les murs sont creux, et que l'air chaud, produit d'un seul calorifère de la cuisine, circule dans l'intervale de toutes les murailles, en passant d'un appartement dans l'autre, et qu'au moyen de ventaux manœuvrés d'en bas, on peut accélérer ou diminuer le tirage, échauffer ou rafraîchir toutes les pièces, ensemble ou séparément, sans embarras, sans fumée, sans poussière, sans domestiques occupés à traîner du bois ou de la houille sur les escaliers, sans le tracas des poêles, des pincettes et des bacs; économie de blanchissage de rideaux, netteté perpétuelle des meubles, des tapis, des plafonds, propreté en tout et partout (2).

(Idem).

Notice sur les divers genres de dorure; par M. Odolant-Desnos. — L'on connaît dans la fabrique de Paris plusieurs sortes de dorures parmi lesquelles on remarque surtout :

La dorure mate au mercure,
La dorure mate à l'anglaise,
La dorure au vermeil,
La dorure évaporée,
La dorure vive,
La dorure mate avec des orts de couleur verts, blancs et roses.

(2) On assure que depuis la rédaction de cet article plusieurs maisons ont été construites et servent aujourd'hui à plusieurs habitants de la Belgique.

Puis la dorure vive, également avec des orts de couleur.

Toutes les dorures faites au moyen de l'amalgame d'or et de mercure exigent, pour obtenir l'aspect, soit du *mat*, soit de la couleur connue sous le nom d'*or moulu*, soit de celle d'*or rouge*, qu'on lui fasse subir après l'application de l'amalgame des préparations spéciales en raison de cet aspect.

Ainsi, pour obtenir l'*or mat*, on doit, après que la pièce a été couverte d'amalgames, la chauffer légèrement, et la recouvrir du mélange appelé mat dans le commerce et composé de 40 à 45 de salpètre, de 25 d'alun et de 35 de sel marin.

Quant à l'*or moulu*, il se donne en appliquant sur la dorure, à l'instant où elle est d'un aspect sale, un mélange de sanguine; d'alun et de sel marin, délayés dans du vinaigre; puis on chauffe la pièce à 150 ou 200° environ, c'est-à-dire plus ou moins suivant qu'on veut obtenir un ton plus ou moins chaud; ensuite on la plonge dans l'eau froide, et on la lave avec une brosse imbibée de vinaigre.

La couleur d'*or rouge* que l'on donne pour imiter l'or des bijoux s'obtient en appliquant sur la pièce dorée un mélange composé de cire jaune, d'ocre rouge, de vert-de-gris et d'alun, et en faisant chauffer ensuite la pièce assez fortement pour que le mélange arrive à s'enflammer. Alors on attend que la cire soit brûlée; puis on plonge dans l'eau, et on lave au vinaigre.

Cette dorure produit un ton rouge que l'on nomme *vermeil*.

Le doreur la prépare par onces, en ajoutant 4, 5, 6 et 8 grains d'or par once de mercure, selon la beauté qu'il veut donner à la pièce.

La dorure au moyen de l'amalgame se fait de deux manières, savoir : au sauté et à la gratte-boesse.

On appelle au sauté une dorure obtenue en sautant les pièces réunies dans une sébille remplie à moitié d'amalgame d'or jusqu'à ce qu'elles soient entièrement couvertes du mélange mercuriel.

La dorure à la gratte-boesse ne se fait guère que sur les pièces d'horlogerie.

Dorure vive — La dorure vive est réservée surtout pour les articles de bijouterie que l'on veut dorer à très bon marché, car on peut dorer avec un grain et même un demi-grain par once de matière à dorer. Il en résulte, en réalité, une dorure très légère, puisque l'on voit des broches qui ne pèsent pas plus d'une once, ou deux au plus, la douzaine, ne consommer qu'un grain d'or habituellement, et au plus deux grains quand on veut obtenir une dorure plus forte.

On peut se figurer le bon marché de cette dorure, puisque le doreur, pour paiement de l'or, du mercure, de l'eau-forte, qu'il a dépensé, et du temps qu'il a employé, ne reçoit que 25 centimes par grain d'or. Ainsi l'on pourrait, par cette méthode, dorer une douzaine de broches pour 50 et même pour 25 centimes.

Il est inutile de dire ici que plus on ajoutera d'or, plus la dorure sera belle : c'est naturel. Ainsi avec 3 grains d'or par once on obtiendra une fort jolie dorure ; néanmoins il est utile de faire remarquer que, lorsqu'on arrive à cette dorure, il est nécessaire, lors de l'évaporation du mercure, de l'activer en couvrant la dorure d'un mélange de suif, de rouge d'essence ; ce qui favorise l'action de la flamme, et fait évaporer plus promptement le mercure.

Dorure évaporée. — Il existe encore un genre de dorure qu'on nomme *évaporée*. Pour l'exécuter, les pièces couvertes d'amalgame ne sont plus brûlées avec la cire, mais sont simplement soumises à l'action naturelle du feu, qui fait évaporer le mercure. Cette dorure a un ton vert ; mais,

après l'avoir gratte-bossée, on la remonte en couleur en la chauffant de nouveau sur la braise à une chaleur de 100 degrés.

Quand il y a suffisamment d'or, les pièces prennent alors un ton jaune, et l'on peut, avec 4 grains d'or par once, faire ainsi une très jolie dorure.

Du reste, il ne faut pas oublier qu'il est toujours nécessaire, quel que soit le genre de dorure que l'on fasse, de dorer d'abord, ensuite de faire des épargnes en mettant du blanc d'Espagne en bouillie partout où l'on veut faire des réserves, afin de ne mettre ensuite, au moyen d'une petite gratte-bosse, les ors de couleur que dans les endroits où l'on veut qu'ils produisent leur effet. Il en est de même si l'on veut dorer de l'argent : il faut mettre de l'épargne à toutes les places où le fond doit paraître. Malheureusement nos doreurs n'ont pas la patience assez artistique, et ils sont loin encore de faire dans ce genre tout ce qu'ils pourraient obtenir ; mais, il faut le dire, il ne leur manque que la volonté : aussi font-ils payer à un prix très élevé ce travail, et ils tiennent tellement plus à faire vite qu'à vaincre les difficultés, que, l'année dernière, nous avons vu l'un des plus habiles orfèvres de Paris obligé de reculer devant le prix énorme et le temps qu'on lui demandait pour produire de pareils effets sur une pièce qui aurait pu considérablement augmenter la réputaiation de notre orfèvrerie à l'étranger.

TROISIEME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

PENDANT L'ANNÉE 1841.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1841.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 17 décembre.

Immédiatement après, M. le président sortant prononce un discours où, dans la vue de démontrer que l'année statistique qui vient de s'écouler, a été dignement remplie, il retrace en peu de mots ce qui a été accompli pour concourir à la marche progressive de notre Société, et fait entrevoir tout ce que celle-ci doit réaliser d'utile, sous la présidence de M. DE VILLENEUVE. Puis, M. HUGUET remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et de tous les bons sentiments qu'ils lui ont témoignés, et, après avoir installé les nouveaux fonctionnaires, il cède le fauteuil à M. DE MONTLUISANT, Vice-Président, appelé à l'occuper, vu l'absence de M. le Président, nouvellement élu.

Correspondance et ouvrages présentés.

Lettre de M. MIEGE, qui adresse un exemplaire d'un ouvrage en trois volumes in-8°, qu'il vient de publier, contenant l'*Histoire et la statistique de l'île de Malte*, et qui exprime le désir que la Société puisse trouver dans ce travail un motif pour donner suite à la proposition qu'il lui a soumise. (M. le président charge M. Gustave FALLOT, du rapport à faire sur cet ouvrage).

Lettre de M. Boucher de Perthes, membre correspondant à Abbeville, qui exprime sa gratitude à la Société pour la mention honorable qu'elle lui a accordé dans sa dernière séance publique, et qui promet l'envoi de plusieurs travaux.

Lettre de M. le chevalier P. Ulloa, membre correspondant à Trapani, qui fait parvenir un exemplaire de deux discours prononcés par lui, en 1839 et 1840, à l'ouverture de la 1e chambre criminelle de Trapani.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le n° 10 du *bulletin du Ministre de l'Agriculture et du Commerce.*

Rapports. — M. P. M. Roux en fait un sur les travaux et titres scientifiques des candidats proposés pour membres correspondants dans la dernière séance, à l'exception, toutefois de MM. Guerin, à Quimper; Sauvé, à la Rochelle; Barchard, à Bordeaux, et Darmantier, à Bayonne, que la Société a chargé M. le Secrétaire d'inviter à envoyer à l'appui de leur candidature quelque travail manuscrit ou imprimé.

La parole est ensuite à M. Loubon, qui fait un rapport sur un ouvrage ayant pour objet des Recherches sur le mode de sépulture chez les différents peuples du monde et sur divers cimetières, par M. Walker, de Londres, chirurgien, proposé aussi au titre de membre correspondant. M. le Rapporteur fait ressortir l'importance de cette production et le mérite de l'auteur qui lui paraît devoir nous être très utile, en conséquence, il vote pour son admission.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport par M. Beuf, Trésorier, sur sa gestion en 1840. Après cette lecture qui témoigne évidemment de l'esprit d'économie et de sagesse qui a présidé aux délibérations de la Société, on s'occupe de la nomination par voie de scrutin, conformément à l'art 20 du règlement, d'une commission de trois membres chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier, et ces membres sont: MM. de Montluisant, Audouard et Matheron.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en dernier lieu la lecture d'une notice par M. Tocchy, et ayant pour objet : 1° les effets pernicieux du voisinage d'un dépôt de marc de soude (résidus des savonneries) sur la volaille, et 2° un mode de traitement du cathare chez les poules. Cette lecture suggère à quelques membres des réflexions critiques, quant à l'opinion de l'auteur sur la nature de la maladie qu'il a décrite, et sur le traitement qu'il a utilisé.

Réception de membres correspondants. — La Société procède au scrutin des candidats, et il en résulte que MM. le général Bustamente, à Mexico ; Gustave Loff, à Macao ; Juan Gelly, à Montévidéo ; de Letamendi, à Mexico ; Pompilio, comte de Cappis, à Rome ; comte de Martorelli, à Rome ; comte de Larderec, à Livourne ; Kriesis, à Athènes ; Walker, à Londres ; Pankouke, à Paris ; Chaigneau, à Lorient ; le prince de Mir, à Paris ; et M. le chevalier Prieur, à Florence, sont admis parmi les correspondants. En conséquence M. le Président les proclame membres de la Société de Statistique.

Sur la proposition de M. P.-M. Roux, la Société vote une somme de cent francs en faveur des victimes des inondations dans le département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, elle prend en considération aux termes du règlement, la proposition faite par M. Barthelemy, appuyée par MM. Beuf et Feautrier, de nommer membre correspondant M. le vicomte de Santarem, Ex-Ministre du Portugal, membre de plusieurs sociétés savantes.

Aucune autre proposition n'étant faite et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1841.

Présidence de M. de Villeneuve.

Le procès-verbal de la séance du 7 janvier est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, qui adresse à la Société un exemplaire du résumé des *Délibérations du Conseil-Général, session de* 1840. (M. Loubon est chargé de faire un rapport sur ce travail).

Lettre de M. le Maire de Marseille, qui demande un tableau statistique des objets consommés en cette ville pendant l'année 1840, avec désignation du prix moyen de chaque objet, (une commission composée de MM. Beuf, Faure du Rif et Feautrier, est invitée par M. le Président à fournir dans le plus bref délai les renseignements demandés par M. le Maire).

Lettre de M. Natte fils, membre correspondant, qui, après un long séjour en Afrique, étant venu fixer sa résidence à Marseille, désire être compris parmi les membres actifs, au nombre desquels il avait été d'abord admis. Le règlement étant favorable à cette demande et M. le Secrétaire ayant rappelé les services rendus à la Société par M. Natte, il est décidé que ce collègue sera, à dater d'aujourd'hui, porté de nouveau sur le tableau des membres titulaires.

Lettre de M. L. Jacquemin, correspondant, à Arles, qui remercie la Société de la mention honorable qu'elle lui a voté à sa dernière séance publique, exprime sa vive reconnaissance et promet de se livrer à de nouvelles recherches statistiques.

Lettre de M. Moreau de Jonnès, correspondant, à Paris, et chef de bureau de la Statistique générale de

France au ministère de l'agriculture et du commerce, qui, ayant obtenu une médaille d'honneur en argent, dit avoir reçu avec gratitude ce nouveau témoignage de bienveillance et d'intérêt de la Société de Statistique de Marseille, dont le suffrage lui est infiniment agréable et à laquelle il offre avec ses vifs remerciments, l'hommage de son fidèle dévouement.

M. Moreau de Jonnès accuse réception du 3me volume du Répertoire des travaux de notre Société et il ajoute : « J'ai sous les yeux les transactions du plus grand nombre des sociétés de statistique de l'Europe et je puis assurer qu'aucun recueil n'est comparable au vôtre. » Dans la même lettre, il adresse ses remerciments particuliers à M. G. Fallot, pour l'excellent rapport que celui-ci a fait sur la statistique de la Grande-Bretagne et finit par s'exprimer ainsi : « Je vous envoie, pour votre digne rapporteur, un exemplaire de l'ouvrage qu'il a si bien fait connaître, et je désire qu'il veuille bien l'accepter, comme un témoignage d'estime de l'auteur. »

M. le Secrétaire remet en même temps à M. G. Fallot les deux volumes qui composent cet ouvrage et qu'il a reçus avec la lettre dont il s'agit, mais il annonce que deux gros volumes in-4° que M. Moreau de Jonnès l'a assuré de lui avoir transmis, par la Préfecture, ne lui sont point encore parvenus.

M. le Secrétaire dépose ensuite sur le bureau 1° une notice sur les prisons de Rouen; par M. Cappelet d'Elbeuf, membre correspondant, (M. Bouis, Rapporteur.) 2° le tome second de la statistique de la ville de Gênes, par Cevasco; correspondant, (M. Valz, Rapporteur.) 3° le n° 11, première année, du bulletin du ministère de l'agricultuture et du commerce. 4° le n° 5, 11me année, du bulletin de la Société Industrielle d'Angers.

Discours. — La correspondance étant épuisée, M. le Président, qui n'avait pu assister à la séance d'installation

des fonctionnaires, prononce un discours où, après avoir payé un juste tribut d'éloges à son prédécesseur et fait entrevoir ce qu'on est en droit d'attendre du Vice-Président actuel, il soutient qu'il ne saurait mieux remercier la Société de l'avoir appelé à l'honneur de la présidence, qu'en lui exposant comment il comprend les devoirs qui lui sont imposés, etc. Il retrace en peu de mots ce qu'a déjà fait d'utile notre Société de Statistique; il pense, comme un honorable membre qu'elle doit maintenant étendre sa vie à l'extérieur en se créant des relations et des affiliations qui permettent de connaître les débouchés et les produits des autres pays pour indiquer la voie dans laquelle l'avenir du commerce doit puiser ses éléments d'actions, c'est aussi, ajoute M. de Villeneuve, en stimulant l'industrie intérieure qu'il doit se créer des débouchés et des retours. Il doit appeler dans la voie du progrès l'industrie agricole et manufacturière. C'est pour cela que nous devons demander une salle d'exposition où viendront s'étaler les produits que le pays aura créés; toutefois les richesses que nous attirerons vers notre pays doivent avoir pour résultat d'améliorer le sort des ouvriers employés à les créer. Sans doute la Société de Statistique veut surtout contribuer au bonheur de la population au sein de laquelle elle vit; puis qu'elle a fait des recherches sur la mendicité. Mais M. le Président est d'avis de poursuivre ces recherches et il entre dans quelques considérations sur ce qu'il importe de faire pour l'amélioration de la classe ouvrière.

Rapports.—L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de la vérification des comptes tenus par M. Beuf, Trésorier de la Société.

Organe de la commission composée de MM. Audouard, Matheron et de Montluisant, celui-ci n'ayant pu se rendre à la séance a envoyé son rapport dont il résulte que la commission n'a que des témoignages de satisfaction à

donner à M. Beuf sur sa bonne gestion, et que l'état des finances de la Société est assez prospère.

Ce rapport étant adopté et conséquemment la Société partageant l'approbation de la commission, des remerciments sont votés à M. le Trésorier.

Un membre ayant fait observer que la comptabilité actuelle des jetons de présence, aurait besoin d'être régularisée, M. le Président charge MM. Beuf, Huguet et Matheron de faire un rapport sur ce sujet.

Nomination de commissions.—M. le Président nomme ensuite trois commissions : la 1re, composée de MM. Negrel Feraud, Matheron, Abadie, Loubon, Barthélemy, Barsotti, J. Bonnet, Tocchy, de Montluisant, Moissard, la Souchère, J. Julliany, du Président et du Secrétaire, aura à s'occuper des moyens d'obtenir une salle destinée à l'exposition de l'industrie de notre département.

La seconde, composée de MM Audouard, G. Fallot et La Souchère, est appelée à faire la statistique générale des ouvriers employés dans les fabriques, et à indiquer tout ce qui pourrait améliorer leur sort.

La 3e enfin, composée de MM. Bouis, Matheron et Valz, est chargée d'examiner le travail que doit présenter M. Toulouzan, candidat au titre de membre actif. M. le Président promet d'envoyer incessamment ce travail à la commission, et lève immédiatement la séance.

SÉANCE DU 4 MARS 1841.

En l'absence de MM. les Président et Vice-Président, M. Huguet, Ex-Président occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 4 février est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. Moreau de Jonnès, qui, ayant reçu la médaille accordée à sa statistique d'Angleterre, exprime de nouveau sa gratitude et demande si deux volumes in-4° envoyés par lui, sont parvenus à la Société. Il sera fait une réponse négative à cet égard, par M. le Secrétaire qui fera, d'ailleurs, toutes les recherches désirables pour savoir ce que ces deux volumes sont devenus.

Lettre de M. Godde de Liancourt qui transmet les publications de la Société-Générale des Naufrages, depuis le commencement jusqu'à ce jour. Quelques numéros manquent à cette précieuse collection; ils seront réclamés par M. le Secrétaire de la Société de Statistique, chargé de remercier en même temps M. Godde de Liancourt.

Lettre de M. de Villeneuve, Président, qui se rendant en Italie, regrette que cette circonstance le prive du plaisir d'assister à la séance de ce jour. Mais il fait parvenir un rapport qu'il devait lire et assure que bien que devant être absent, pendant quelque temps, il ne sera pas moins toujours membre actif de nos réunions.

Lettre de M. de Montluisant, Vice-Président, qui exprime aussi le regret qu'une indisposition l'empêche de se rendre aujourd'hui à l'assemblée de la Société.

Lettre de M. le docteur A. Avenel, qui remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné, témoigne toute sa gratitude et proteste de son zèle.

Lettre de M. Sauvé, candidat au titre de correspondant qui promet l'envoi prochain de quelques uns de ses travaux.

Lettre de M. Darmantier, juge, Président de la Société Humaine, etc., à Bayonne, qui transmet à l'appui de sa candidature au titre de correspondant :

1° Un rapport sur la Société Humaine qu'il a fondée en 1834;

2° Un prospectus de l'institution fondée par lui dans le but de l'amélioration morale de la classe ouvrière et de la domesticité ;

3°. Un prospectus de la *Salle Ouvroir* au profit des jeunes filles adultes ;

4° Un rapport sur les résultats obtenus en 1839-1840, notamment relatif à l'amélioration morale de la classe ouvrière.

Sont ensuite déposés sur le bureau, par M. le Secrétaire les brochures suivantes :

Bulletin du Ministère de l'Agriculture et du Commerce, (2e année, janvier 1841, n° 1.)

Rapport au Roi sur le 4e volume de la *Statistique de la France*, (partie agriculture) in-8° de 21 pages, (envoi de M. Moreau de Jonnès.)

Recueil d'actes et autres documens administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhônes (année 1841, numéros 1 à 5)—*Observations sur le Laocoon*, (brochure in-3° de 8 pages) par M. Paul Autran.

Les livraisons de janvier et de février du *Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie Française*.

M. Natte présente deux tableaux statistiques de la justice criminelle en Algérie, qu'il a dressés d'après les registres d'écrou de la prison civile d'Alger. M. le Président remercie M. Natte de cette communication.

Rapports. —L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport par M. Feautrier, sur les constructions, reconstructions et exhaussements ou agrandissements de maisons à Marseille et dans sa banlieue, pendant l'année 1840. Ce rapport ne fait pas mention des bâtisses autorisées par M. le Préfet, parce que M. Feautrier n'a pas eu le temps de faire le dépouillement des registres de la Préfecture. Mais notre honorable collègue présentera le relevé de ces bâtisses.

= La parole est ensuite à M. Bouis pour rendre compte d'une notice de M. Capplet d'Elbeuf, lue à la société d'émulation de Rouen et relative à un ouvrage par M. Vingtrinier sur les prisons et les prisonniers. Bien que M. le Rapporteur n'ait pu apprécier cet ouvrage que par l'examen d'une courte notice, il s'est néanmoins formé une idée des vues de l'auteur; vues qui lui paraissent dignes de fixer l'attention des amis des progrès et de l'humanité.

Mais, tout en rendant justice au mérite de M. Vingtrinier, M. Bouis s'élève contre quelques assertions qui tendent à représenter les prisonniers comme éprouvant de nos jours de bien grandes privations, et finit par faire entrevoir une époque, sans doute peu éloignée, où les punitions, quoique sévères encore, seront en harmonie avec la douceur de nos mœurs et conformes à l'état général et aux besoins de la société.

= L'ordre du jour amène en troisième lieu le rapport de M. de Villeneuve sur un mémoire de M. Marcel de Serres, et qui est intitulé: *du Soufre et de son origine.* M. le Secrétaire lit, au nom de M. Villeneuve, absent, ce mémoire qui tend à prouver que le soufre est d'origine exclusivement minérale, et que les corps organisés n'ont que la faculté de se l'assimiler.

= La Société entend, immédiatement après, la lecture, par M. Loubon, d'un rapport qu'il avait été chargé de faire sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil-général des Bouches-du-Rhône, session de 1840. Afin de donner la mesure des progrès obtenus, M. Loubon a établi une comparaison avec ce qui fit l'objet des délibérations de la session précédente; il est donc entré dans une foule de détails et s'est livré à bien des développements intéressants.

= M. le Secrétaire, après avoir fait sur les titres de M. Darmantier et les brochures que celui-ci a adrssées, un rapport très avantageux, a conclu à l'admission de ce candidat au titre de membre correspondant.

Lecture. — Puis, l'ordre du jour est la lecture par M. Bouis, au nom de M. Marcel de Serres, d'une notice sur la cause de la coloration en rouge des eaux du bassin de Carénage à Marseille.

Nomination d'un correspondant. — Enfin, l'ordre du jour appelle le scrutin de M. Darmantier qui ayant réuni tous les suffrages, est proclamé membre correspondant de la Société.

Candidats proposés. — M. P.-M. Roux propose pour le même titre MM. José-Antoine Llobett et don Augustin Janez, l'un président et l'autre secrétaire de l'Académie des Sciences de Barcelonne; cette proposition, appuyée par M. Matheron, qui connaît particulièrement l'un de ces candidats, est prise en considération aux termes du règlement, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de Montluisant, Vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars, on passe à la correspondance.

Lettre de M. le Maire de Marseille, qui accuse réception et remercie la Société de Statistique, de l'envoi qu'elle lui a fait de deux états relatifs aux consommations à Marseille, en 1840, ainsi qu'aux prix des journées d'ouvriers; lesquels états ont été immédiatement transmis à M. le Préfet: « Qui y verra comme moi, dit M. le Maire, une nou-
« velle preuve du zèle que met votre compagnie à fournir à
« l'administration d'utiles documents. »

Lettre de M. le baron D'HOMBRES FIRMAS, qui annonce avoir reçu le diplome de membre correspondant que la Société lui a décerné, et qui devant faire un voyage à Marseille, dit qu'il aura un grand plaisir d'y faire la connaissance de ses nouveaux collègues à qui il exprime aujourd'hui toute sa reconnaissance.

Lettre de M. le comte DE MONTVALLON, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, etc., correspondant à Aix, qui promet de transmettre incessamment quelques recherches historiques et statistiques à notre Société, à laquelle il transmet présentement une notice dont il est l'auteur, sur l'*Avoux ou Avaoussé*, qui couvre une partie des terrains forestiers, dans un rayon de 5 ou 6 lieues, sur le littoral de la mer, dans le département des Bouches-du-Rhône.

Lettre de M PORTE, correspondant à Aix, qui fait parvenir pour être déposés dans nos archives les extraits des arrêts de la Cour d'Assises, rendus pendant le 4e trimestre de 1840.

Lettre de M. L. BELLARDI, naturaliste, à Turin, qui s'empresse d'adresser à notre compagnie un exemplaire d'un mémoire sur les cancellaires forciles des terrains tertiaires du Piémont, et qui propose ensuite l'échange de 400 espèces de coquilles fossiles du Piémont contre la collection du répertoire de nos travaux.

M. MATHERON est chargé du rapport à faire sur le mémoire de M. BELLARDI dont la proposition ne sera discutée que d'après le rapport qui aura été fait sur son mémoire.

Lettre de M. VIENNE, archiviste de la ville de Toulon, qui nous demande le titre de correspondant et qui nous soumet, pour cela, 1° un ouvrage qu'il vient de faire paraître sous ce titre : « *Promenades dans Toulon ancien et moderne, esquisses historiques* (in-12).

Une brochure intitulée : *Documens Historiques*. Articles de paix concédés aux Toulonnais en 1388, traduits de l'original en latin et annotés par G. VIENNE, (in-8° de 24 pages.)

M. Guindon est nommé rapporteur de ces deux brochures.

Lettre de M. Gros, à St-Chamas, qui communique à la Société une copie de deux pièces adressées à l'autorité supérieure, etc., et concernant des projets d'amélioration (dépôt aux archives.)

M. le Secrétaire dépose ensuite sur le bureau 1° le n° 6 du recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

2° Les n°s 4, 5 et 6 du Journal des travaux de la Société Française de statitisque universelle, année 1841.

3° Une brochure intitulée : *Napoléon*, par le baron de Talairat, maire de Brioude, etc.

Rapports. — L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport, par M. Gustave Fallot, sur la statistique de Malte précédée de l'*Histoire de Malte*, par M. Miège, notre estimable collègue. L'analyse si bien faite de cet ouvrage, nous le signale comme l'un des plus importants parmi ceux qui, ayant pour objet les recherches historiques et statistiques, ont été publiées dans ces derniers temps. M. le Rapporteur, en nous engageant à lire et à relire l'*Histoire de Malte*, dont il n'a cessé de dire beaucoup de bien, finit par s'exprimer ainsi : « Vous vous convaincrez alors, comme moi, qu'en élevant ce précieux monument à la science, l'auteur s'en est érigé un à sa gloire. »

Le rapport de M. Gustave Fallot sera imprimé.

— L'ordre du jour amène ensuite le rapport d'une commission spéciale sur la traduction d'un ouvrage présenté par M. P. A. Toulouzan, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif de notre Société. Il s'agit du tome premier de la géologie des gens du monde par K. C. de Leonhord, traduite de l'allemand sous les yeux de l'auteur par P. Grimblot et P. A. Toulouzan.

Organe de la commission, M. Matheron, après quelques considérations sur la Géologie, fait remarquer que ce n'est pas sur le mérite de l'ouvrage qu'il avait à porter son jugement, mais bien sur sur celui de la traduction. Or, sous ce point de vue, ce travail témoigne que le candidat est à la fois bon traducteur, géologue et versé dans toutes les sciences accessoires à la géologie; qu'il se recommande donc par la valeur intrinsèque de son œuvre. M. le Rapporteur, ajoute avec raison, que M. Toulouzan se recommande à un autre titre: celui d'être le fils de l'un de nos collègues auquel n'agnères la Société a rendu les derniers devoirs. D'après ces motifs et quelques autres non moins entrainants, la commission a conclu à l'admission du candidat.

Election d'un membre actif. — Sous l'influence de ce rapport on procède par voie de scrutin, à l'élection de M. Toulouzan, qui réunit tous les suffrages. En conséquence, M. le Président le proclame membre actif, et lève immédiatement après la séance, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

SÉANCE DU 10 MAI 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de Montluisant, vice-Président occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 1er avril est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille, qui, ayant à adresser à M. le Préfet un second rapport annuel sur les produits agricoles de notre territoire, demande à la Société de statistique des renseignements précis sur les sémailles du printemps, etc. La commission d'agriculture ayant été chargée déjà de la

réponse à faire à M. le Maire, fera son rapport dans la séance de ce jour.

Lettre du même magistrat qui adresse un mandat de six cents francs, pour le premier semestre d'allocation de 1200 fr. portée en faveur de notre société, dans le budget de la ville pour 1841.

Lettre de M. Larreguy, Préfet de la Charente, membre correspondant qui remercie la Société de statisque de la distinction qu'elle lui a accordée, dans la dernière séance publique et qui fait hommage d'un exemplaire de son dernier rapport au Conseil-général de la Charente dans sa session de 1840, et d'un discours qu'il a prononcé, il y a deux mois, à l'occasion de l'installation de M. le Maire d'Angoulème (M. Loubon est chargé du rapport à faire sur ces productions.)

Lettre de M. Toulouzan qui remercie la Société du titre de membre actif, qui lui a été décerné.

Lettre de M. Barbaroux, Président du comice agricole d'Aubagne, qui adresse un exemplaire d'un manuel élémentaire (dont il est l'auteur) concernant l'agriculture pratique et qui vient d'être publié aux frais du comice. M. Barthelemy est nommé rapporteur de cet ouvrage.

Sont ensuite déposés sur le bureau le n° de mars 1841 *du Journal des travaux de l'Académie de l'industrie française.*

Le compte rendu des travaux de la société de médecine de Lyon depuis le 1er juillet 1836 jusqu'au 30 juin 1838 (in 8° de 205 pages. Lyon 1840.)

Une note sur le mouvement de la population à Rochefort, lue à la société d'agriculture, sciences et belles lettres de cette ville, dans la séance du 10 février 1841 par M, J. T. Viaud.

Le prospectus d'un ouvrage intitulé ; *Histoire littéraire, philologiqne et bibliographique des patois*, par Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'académie de Bourges etc.

Le n° 2 du *Bulletin du ministère de l'agriculture et du commerce.*

Le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, n° 66.

Le n° 1 tome V, du *Journal de la Société générale des naufrages.*

Le n° 5 11e année année du *bulletin de la société industrielle d'Angers et du département de Maine et Loire.*

M. Audouard communique le passage suivant d'une lettre que lui a écrite M. Reynaud, membre de l'institut, correspondant, etc « je m'empresse de répondre a ta lettre du 11 mars. Les trois premiers volumes du recueil de la société de statisque de Marseille m'ont été remis ; je les ai tout desuite parcourus, et j'y ai remarqué un grand nombre d'articles pleins de faits curieux et bien exposés. Une telle société fait vraiment honneur à la ville de Marseille, et je ne m'étonne pas de l'intérêt que tu as toujours porté à ses succès, etc. »

M. le Secrétaire déroule un vaste tableau dressé par M. Victor Mercier, membre correspondant, qui l'a soumis au jugement de notre Société. Ce tableau relatif à la statistique générale de la France et de ses colonies fixe vivement l'attention de tous les membres. C'est par département que cette statistique a été établie et on voit à la suite de chacun d'eux sur la même ligne horizontale, les indications qui s'y rapoortent, au nombre de 16,648, (Il en existe, en outre, pour les colonies 512.)

La compagnie examine aussi attentivement et avec intétérêt deux autres tableaux du même auteur dont l'un présente une échelle de comparaison sous le rapport du produit en argent des terres labourables, pour les 86 départements de la France, établie au moyen d'une colonne de progression numérique appliquée aux départements et indiquant, pour chacun d'eux, ce que rapporte, en argent, l'hectare de terres labourables.

L'autre tableau est une échelle de comparaison analogue indiquant le nombre de fabriques, usines et manufacteres que possède chaque département.

— Conformément à l'intention de M. le ministre de l'agriculture et du commerce qui a désiré que des observations météorologiques fussent faites pendant une longue série d'années, et qui a insisté pour que dans ce travail on voulut bien : 1° indiquer la hauteur absolue et relative du lieu d'observation et son exposition ; 2° faire connaître la nature et l'origine des instruments dont on s'est servi, M. Valz, notre collègue, directeur de l'observatoire royal, à Marseille a fait deux tableaux qu'il présente et où se trouve exposé l'état moyen et les points extrêmes, quant aux observations barométriques, thermométriques et hygrométriques, etc. depuis 1823 jusques et y compris 1840.

Rapports — L'odre du jour appelle en premier lieu un rapport de la commission d'agriculture, sur les semailles du printemps. Organe de la commission, M. Barthelemy a repondu d'une manière satisfaisante aux diverses demandes de M. le maire à cet égard.

— L'ordre du jour amène en second lieu le rapport de M. Guindon sur un ouvrage de M. Vienne, archiviste de la ville de Toulon, etc. proposé au titre de membre correspondant. Cet ouvrage est intitulé : *Promenades dans Toulon ancien et moderne.* M. Vienne, dit M. le rapporteur, a fait de l'érudiction attrayante, la forme qu'il a donnée à son travail promettait déjà un de ces livres où l'on s'instruit en s'amusant. M. l'Archiviste de Toulon prend le lecteur par la main et le conduit dans une ville où à chaque pas le savoir-faire de l'auteur dévoile avec un grand attrait de style toutes les particularités remarquables de l'histoire et des monuments de Toulon. M. Guindon conclut à l'admission du candidat.

— M. le Secrétaire fait un rapport verbal sur les titres de deux autres candidats, MM. Llobet et Janez, membres fonctionnaires de l'Académie des sciences de Barcelonne, et vote anssi pour leur admission au nombre des correspondants.

Lectures. — La parole est ensuite à M. Feautrier pour la lecture d'une notice qui a pour but d'attribuer aux Segobrigii une médaille d'argent conservée au cabinet numismatique de la ville de Marseille. Notre collègue a disserté savamment sur un sujet d'archéologie qui intéresse éminemment notre histoire locale.

— On a entendu immédiatement après et avec non moins d'intérêt la lecture par M. Natte, d'une notice sur les huiles de graines et l'augmentation des produits récoltés dans le département. Le but spécial de M. Natte, a été de signaler les graines oléagineuses qu'on peut se procurer sans travail, celles que l'on trouve, par exemple, dans les bois, etc., et en si grande abondance chez nous. De toutes les considérations dans lesquelles il est entré, notre collègue a fait l'objet d'une proposition tendante à ce que la Société nomme une commission à la quelle il soumettra ses idées et qui jugera si le projet mis à exécution peut donner gloire et profit.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. En conséquence, M. le président compose la commission de cinq membres : de MM. J. Bonnet, Monfray, Barthelemy, Bouis et Toulouzan.

Nomination de membres correspondants. — Enfin l'ordre du jour est le scrutin de MM. Vienne, à Toulon, Llobet et Jonez, à Barcelonne, qui ayant réuni tous les suffrages sont proclamés membres correspondants.

Candidat proposé. — M. Huguet présente pour l'obtention du même titre, M. Assenat (Jean-Baptiste) membre de la Société phrénologique de Paris et de la Société

géologique de France, ex-pharmacien en chef de l'hôpital civil et militaire d'Aix. Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement et personne ne demandant la parole, M. le président lève la séance.

SÉANCE DU 10 JUIN 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de Montluisant, vice-Président, occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 6 mai est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. le Maire de Marseille, qui accuse réception du rapport transmis par notre Société sur les semailles du printemps et qui la remercie de cet envoi.

Lettre de M. de Boismilon, secrétaire des commandements de Mgr. le duc d'Orléans, qui annonce que S. A. R. a pris connaissance du 4me vol. des Travaux de la Société de statistique de Marseille, qu'elle a accueilli cet hommage avec le même intérêt que lui avait inspiré l'offre des premiers volumes et qu'elle s'est fait un plaisir de les réunir dans la bibliothèque. M. de Boismilon ajoute que S. A. R. l'a chargé de transmettre à notre Société une nouvelle expression de ses remercîments.

Lettre de M. A. de La Coste, Préfet, qui adresse un exemplaire de la carte lithographiée du département des Bouches-du-Rhône, par M. C. Matheron, laquelle a été dressée d'après le vœu du Conseil-général. (Dépôt dans la bibliothèqne, et remerciments à M. le Préfet).

Lettre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, qui, le 18 mai, invitait notre compagnie à assister à la séance publique tenue par cette académie, le 23. Une députation a représenté la Société de statistique à cette cérémonie.

Lettre de la Société de bienfaisance qui, le 1er juin, fesait une semblable invitation à l'occasion de sa séance solennelle du 6 juin. La députation d'usage a été nommée.

Lettre de M. Deluil-Martiny, membre du Conseil municipal, etc., qui, bien persuadé de l'intérêt que notre société de statistique attache aux perfectionnements de l'industrie locale, invitait le 16 mai dernier, au nom de M. Armand, les représentants de cette Société à assister à l'inauguration, à laquelle celui-ci a fait procéder, d'une puissante machine à vapeur pour l'exploitation des mines de houille qu'il possède à Bélcodène. Une commission composée de MM. de Montluisant, Huguet, et P. M. Roux, a été chargée de faire un rapport sur tous les détails relatifs à cette solennité.

Lettre de M. Borchard, proposé pour le titre de correspondant qui adresse à l'appui de sa candidature, une brochure concernant la solution des questions sur la vaccine, la varioloide, et les revaccinations; questions d'un haut intérêt, en ce qu'elles sont essentiellement du ressort de l'hygiène publique.

Lettre de M. Assenat, candidat au titre de correspondant, qui soumet au jugement de la compagnie, un fragment d'un essai sur les races humaines.

Rapports. — M. le secrétaire dépose sur le bureau le second numéro du Journal de l'Académie de l'industrie française, deux nos du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône; la première partie, tome IX des mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, et un discours de M. Godde de Liancourt, sur l'union des sociétés savantes. (Ce discours sera lu à une prochaine séance.)

— M. P.-M. Roux fait un rapport très favorable sur les productions de MM. Borchard et Assenat, ainsi que sur des observations de médecine pratique et de medecine lé-

gale, par M. Sauvé, autre candidat, et vote pour leur admission.

— La parole est ensuite donnée à M. Matheron qui fait un rapport sur deux notices de M. Vallet d'Artois qui s'est livré à des considérations sur le feu central et sur les phénomènes de l'aiguille aimantée.

Bien que M. le rapporteur soit loin d'abonder dans le sens de M. Vallet d'Artois, il ne reconnait pas moins en lui un homme de mérite et vote pour son admission parmi les membres correspondants.

—M. de Montluisant fait, au nom d'une commission, un rapport sur la cérémonie concernant la grande machine à vapeur, à épuisement, destinée à l'exploitation des mines de lignite du Roeher-Bleu, concédées à MM. Armand et Michel, sur le territoire de la commune de Belcodène. Ce rapport dans lequel M. de Montluisant s'est encore attaché à donner une idée de la machine remarquable dont il s'agit, a été écouté avec beaucoup d'intérêt.

Une lettre de félicitation sera écrite à MM. Armand et Michel en attendant que la Société puisse donner un témoignage plus grand et authentique de sa satisfaction.

Nomination de membres. — L'ordre du jour amène en dernier lieu l'élection par voie de scrutin, de MM. Jean-Baptiste Assenat, Borchard, Sauvé et Vallet d'Artois, qui sont immédiatement proclamés membres correspondants.

Proposition — M. P. M. Roux propose de décerner une récompense aux personnes qui, dans le département des Bouches-du-Rhône, auraient le plus concouru au reboisement des montagnes.

Cette proposition donne lieu à une légère discussion à laquelle tous les membres prennent part et de laquelle il résulte que la Société ayant déjà promis des encouragements à tous les genres d'industrie, peut se dispenser de faire

du reboisement des montagnes le sujet de récompenses particulières.

Aucune autre proposition n'étant faite et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er JUILLET 1841.

En l'absence de MM. les Président et vice-Président, M. de Saint-Ferréol occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 juin.

Correspondance et communications.—Lettre de M. de Montluisant, qui, retenu chez lui par une indisposition, exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Lettre de M. Vienne, architecte de la ville de Toulon, qui, flatté d'avoir été admis au nombre des correspondants de notre compagnie, promet de lui adresser ce qui lui paraîtra digne de fixer son attention, etc.

Lettre de M. Porte, correspondant à Aix, qui transmet les extraits des arrêts de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, pendant le premier trimestre de 1841.

Lettre de M. Victor Mercier, correspondant à Paris, qui remercie la Société de l'accueil flatteur qu'elle a fait au tableau sur la statistique générale de la France, dont il est l'auteur et qu'il nous a adressé dans le temps.

Lettre de M. Théveneau, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, qui, ambitionnant les suffrages de notre Société, lui soumet un nouveau système d'enseignement musical, rédigé par lui pour l'étude de ses classes et qui lui paraît digne d'attention. A cet effet, il présente un mémoire qui contient l'exposé de ce nouveau

système, et il fait la proposition suivante en ces termes : « 1° de faire, dit-il, sous vos yeux l'application de ma mé- « thode, en me chargeant pendant un an, sans rétribution « aucune, de l'éducation musicale de six élèves, que je « choisirai parmi ceux qui me seront présentés. »

« 2° De nommer une commission prise dans le sein de la « Société et à laquelle pourront être adjoints des artistes et « des amateurs, si vous le jugez convenable, chargée de sui- « vre et d'examiner par trimestre les résultats obtenus. »

Il est aussi fait mention de quelques considérations à remplir pour les élèves.

MM. Audouard, Roux, Barthélemy, Loubon, Abadie, obtiennent successivement la parole, à l'occasion de cette proposition que l'on s'accorde généralement à prendre en considération, mais dont on ajourne la discussion, attendu que, sur la remarque d'un membre, M. Théveneau ne saurait actuellement se charger de l'éducation des élèves comme il l'a proposé ; ce qui, au reste, ne saurait être long-temps différé.

M. P.-M. Roux dépose sur le bureau, un grand tableau statistique adressé par M. Godde de Liancourt, et relatif aux navires français et étrangers naufragés dans les arrondissements maritimes de Brest, de Cherbourg, de Toulon, de Lorient et de l'Algérie, dans l'espace de 14 années (de 1822 à 1835) le total général des naufrages s'élève à 949.

La Société vote des remerciments à M. Godde de Liancourt.

M. le Secrétaire lit ensuite au nom du même membre correspondant, un discours sur l'union des Sociétés savantes. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. Abadie soumet à la compagnie deux tableaux dont l'un est relatif à la situation de la Caisse d'Epargne des Bouches-du Rhône, au 31 décembre 1840, et l'autre offre le résumé des opérations de cette caisse, pendant la même année.

M. Barthélemy qui avait été chargé, dans la séance de mai, de faire un rapport sur le Manuel élémentaire de M. Barbaroux, correspondant à Aubagne, se recuse aujourd'hui en sa qualité de rapporteur et demande que l'examen de l'ouvrage soit renvoyé à la commissiom d'agriculture. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 12 AOUT 1841.

En l'absence de MM. les Président et vice-Président, M. Audouard occupe le fauteuil.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 1er juillet.

Correspondance et ouvrages présentés.—Lettre de M. de Montluisant qui, obligé de s'absenter pour affaires de son service, regrette de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

Lettre de M. Aubanel qui fait hommage à la Société d'un exemplaire d'un ouvrage in-8° ayant pour sujet des recherches statistiques sur l'hospice de Bicêtre. (M. le docteur Guiaud est chargé du rapport à faire sur cet ouvrage).

Lettre de M. le docteur Dupierris de la Nouvelle-Orléans, qui après avoir accusé réception et remercié la Société du diplôme de correspondant qu'elle lui a décerné, nous apprend que l'année 1840 s'est passée sans fièvre jaune ; je ne sais pas, « ajoute-t-il, qu'un fait pareil ait existé depuis « que ce fléau est venu visiter ce pays. Je vous dirai en outre « que son intensité est moindre chaque année. Sans vouloir, « tout à fait, attribuer ce phénomène aux améliorations qui « chaque jour ont lieu dans les pays où cette maladie est

« endémique, je suis cependant porté à croire qu'elles y « contribuent beaucoup. »

Lettre de M. Pompilio Decuppis, à Rome, qui remercie aussi la compagnie de l'avoir reçu membre correspondant, et offre l'assurance de ses sentiments de vive reconnaissance, sentiments qu'il se réserve de rectifier en personne, aussitôt qu'il aura mis, comme il se le propose, le pied sur le sol français.

Lettre de M. Fouque qui, après une longue maladie, revenu à la santé, signale sa convalescence par la publication d'un journal essentiellement humanitaire et statistique, qui doit paraître sous ce titre : *La bourse de Marseille*, avec cette épigraphe : *Indépendance et vérité*. Notre collègue en adresse le prospectus spécimen, à la Société dont il sollicite sans hésitation le concours soit par adhésion, soit par abonnement, soit par collaboration et articles littéraires et statistiques, etc.

M. le Secrétaire fait lecture du prospectus, aussi bien écrit que bien pensé, de ce journal auquel chaque membre est invité à souscrire individuellement.

Sont ensuite déposés sur le bureau : 1° quatre livraisons des *Etudes sur les législations anciennes et modernes*, *etc.*, par Joanny Pharaon et Théodore Dulau, (envoi de M. Pharaon, membre correspondant à Alger.) M. le Président invite M. Beuf à faire un rapport sur ces livraisons ainsi que sur la cinquième qui doit compléter l'ouvrage, dès qu'elle nous aura été transmise.

2° Une brochure (in-8° de 51 pages) intitulée : *Cours sur l'asphyxie ou institutions sur* les secours à donner aux noyés et autres asphyxiés ; par M. L. S. C. Sauvé, correspondant à la Rochelle. (Dépôt dans la Bibliothèque.)

3° Plusieurs brochures de M. Charles Passerini qu'il a adressées à titre d'hommage, dont M. Barthélemy est chargé de rendre compte, et qui sont intitulées : l'une *Osserva-*

zioni sulle Larve, triufe, e abitudini della scolia flavifrons, Pisa, 1840; l'autre : *Sul danuo che ha recato agli ulivi une specie d'insetto nel comune di castiglione della pescaja e sui mezzi per rimediarvi*, (*Firenze*, 1838.) La troisième : *Osservazioni sopra due insetti rocivi*, (*Firenze* 1840.) La quatrième, enfin : *Notizie sopra le immagini fotogeniche e sopra dei Bassirilievi di Rome precipitate voltaicamente, etc.*

4° Le onzième volume de la Société géologique de France.

5° Le n° 16 du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône.

Rapports.—M. Matheron en fait un sur un mémoire de M. Bellardi, naturaliste de Turin, et relatif aux cancellaires fossiles des terrains tertiaires du Piémont. Ce mémoire est, suivant M. le Rapporteur, des plus intéressants sous plusieurs points de vue; il tend à confirmer qu'il existe entre tous les êtres qui ont vécu ou qui vivent encore sur la terre une filiation incontestable, attestée du reste tous les jours par des faits nouveaux ; d'un autre côté le travail de M. Bellardi est très utile en ce qu'il nous démontre que le Piémont a des cancellaires qui lui sont propres, et en ce qu'il nous fait connaître 10 espèces nouvelles à la description desquelles l'auteur a joint celles de toutes les espèces du Piémont, décrites déjà par d'autres naturalistes. Enfin quatre planches lithographiées, représentant sous diverses faces 40 espèces ou variétés, accompagnent le mémoire dont il s'agit, que M. Matheron considère comme bien écrit d'ailleurs et au sujet duquel il propose de remercier M. Bellardi et de le compter au nombre de nos membres correspondants.

M. Bellardi ayant désiré échanger 400 espèces de fossiles des environs de Turin, contre les publications de notre

Société, M. Matheron est d'avis d'adhérer à cette proposition en tant que M. Bellardi se contenterait de ce qui a été publié jusqu'à ce jour de notre Répertoire, c'est-à-dire n'aurait pas la prétention de se regarder comme abonné à toutes nos publications subséquentes.

Ce rapport écouté avec beaucoup d'intérêt donne lieu à une légère discussion, quant à l'échange proposé, lequel mis aux voix dans le sens de M. le Rapporteur, est adopté.

Lecture. — La parole est ensuite à M. Guindon pour donner lecture d'une lettre des consuls de Marseille aux consuls de Toulon, en 1491. Cette lettre, extraite des archives de la ville de Toulon, et communiquée par M. H. Vienne, paraît être à la Société un document historique précieux, digne d'être conservé dans nos archives.

—L'ordre du jour amène en troisième lieu, la lecture, par M. Barbaroux, d'une notice ayant pour objet de proposer qu'une commission se rendit, comme cela eut lieu en 1836, à la campagne de cet honorable collègue, au quartier de St-Louis, pour y constater les nouveaux résultats qu'il a obtenus par la manière dont il traite les vieux vignobles. Il a, assure-t-il, rajeuni un vignoble de 125 ans, et dans 5 ans, il a obtenu des vignes de raisins de cuve aussi robustes que celles de raisins de table, et même il a espéré prouver qu'un vignoble décrépit était susceptible d'être réparé au point de disputer aux jeunes plantations leur vigueur et l'importance de leur produit, etc.

La proposition de M. Barbaroux n'ayant point de contradicteur, et la Société voulant d'ailleurs donner à notre collègue un nouveau témoignage de l'intérêt qu'inspirent ses travaux en agronomie, une commission composée de MM. G. Fallot, Barthélemy et Natte fera un rapport sur les résultats et les produits agricoles dont il est question.

Enfin, la compagnie écoute avec beaucoup d'attention une lecture par M. Valz, ayant pour objet de déterminer

l'espace parcourue par le ballon qui a été lancé, à la plaine St-Michel, lors des dernières fêtes de juillet.

Nomination d'une commission. — MM. Dieuset et Roux rappellent que la Société a à nommer une commission pour constater les résultats de la méthode de M. Théveneau, suivant la demande faite par celui-ci et dont il a été fait mention dans la dernière séance. En conséquence M. le Président nomme membres de cette commission MM. Barthélemy, Dieuset, G. Fallot, Guindon, Lasouchère, Natte et Toulouzan.

Candidat au titre de correspondant.—Aux termes du règlement de la Société de Statistique, MM. Loubon, Saint-Ferréol et Barthélemy proposent comme membre correspondant M. de Mauny de Mornay, agronome, membre de plusieurs sociétés savantes, inspecteur de l'agriculture dans le midi de la France.

Cette proposition est prise en considération et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de Montluisant, vice-président, occupe le fauteuil.

M. le baron d'Hombres-Firmas, membre correspondant, assiste à la séance.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 12 aout.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de MM. les Administrateurs de la Société de Bienfaisance de Marseille qui adressent quelques exemplaires du Compte-rendu des travaux de cette Société, pendant les années

1839 et 1840, par M. P.-M. Roux. (Dépôt dans la Bibliothèque et lettre de remercîment).

M. le baron d'Hombres-Firmas dépose sur le bureau une suite de ses Mémoires et observations de physique et d'histoire naturelle (de la page 213 à la page 260, avec une planche sous le n° 6). Mais M. le Secrétaire ayant annoncé à M. d'Hombres que la Société de statistique n'avait pas reçu le commencement de ces mémoires, cet honorable correspondant qui assurait avoir adressé déjà depuis quelque temps toutes les feuilles parues de cette publication, promet d'en faire un second envoi.

La Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var nous fait parvenir les n°s 1 et 2 (9me année) de son Bulletin trimestriel.

Rapports. — L'ordre du jour appelait en premier lieu plusieurs rapports qui, n'ayant pu être faits, vu l'absence de MM. les Rapporteurs sont renvoyés à la réunion prochaine.

— M. P.-M. Roux prend ensuite la parole pour rendre compte de sa mission au Congrès scientifique de France qui a eu lieu à Lyon le 1er septembre : « J'avais l'intention, dit-il, de vous faire un rapport par écrit, mais considérant que les nombreux travaux auxquels on s'est livré, pendant la durée de la session, quoique très courte, ne formeront pas moins de deux ou trois forts volumes in-8°, il m'a paru que quelque brièvе que fut mon analyse, je ne pouvais vous signaler tout ce qui a été fait. Je ne puis que relater les principales choses qui se rattachent au Congrès. »

« Avant d'entrer en matière, je ferai remarquer que je n'avais nullement pensé, en prenant la détermination d'adhérer à cette réunion scientifique de m'y rendre comme délégué de la Société de statistique de Marseille, parce que mon unique but était de savoir ce qui se passait dans

des associations semblables, afin que si jamais Marseille avait son tour, c'est-à-dire que l'on arrêtât d'y ouvrir une session, il me fut possible d'y figurer avec connaissance de causes. Ainsi donc, mon rôle devait être simple, celui d'un observateur qui mettrait ses sens à contribution pour ne laisser rien échapper de ce qui mériterait d'être noté dans toutes les séances du Congrés. Mais notre honorable collègue M. Barthelemy, ayant manifesté l'intention de représenter notre Société au Congrès de Florence, et obtenu cette délégation du conseil d'administration qui y voyait avec raison un motif de mettre notre Société en évidence, je dus céder à l'invitation que M. de Montluisant, vice-Président, alors Président par interim, voulut bien me faire d'être moi aussi le représentant de la Compagnie au Congrès scientifique de France. »

« Dès lors, Messieurs, je compris que ma mission m'imposait de pénibles devoirs, au-dessous desquels j'avais besoin de ne pas rester, et pour cela, je m'attachai à figurer dans plusieurs sections, soit à l'occasion de discussions scientifiques, soit en traitant oralement une question d'économie politique, et à l'aide de la statistique. »

« L'ouverture du Congrès eut lieu le 1er septembre 1841, à 3 heures précises, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; déjà, le même jour, à neuf heures du matin, tous les membres s'étaient réunis à l'église Saint-Jean, où avait été chantée une messe en musique de Beethoven. »

« Le 2 septembre, les six sections composant le Congrès se réunirent au Palais des Arts et à des heures différentes afin qu'il fut possible à chacun d'y assister. Après la formation des bureaux, on s'occupa dans chaque section de l'ordre dans lequel on traiterait les différents sujets mentionnés dans le programme, et les questions dont on aurait donné l'indication. »

Je m'étais fait inscrire à la 3e section, qui était celle

des sciences médicales, et à la cinquième où il était question de littérature, beaux-arts, philosophie, philologie, enseignement, économie, etc. Je n'ai donc suivi que ces deux sections. Mais comme chaque jour il y avait séance générale du Congrès, à 3 heures et ½ dans la salle des assises, à l'Hôtel-de-Ville, et qu'un secrétaire de chaque section rendait compte des travaux de celle-ci, il m'eût été possible, sinon facile, de prendre des notes sur tout ce qui avait été fait dans les sections auxquelles je n'avais pas assisté. Et c'est ce que j'eusse pu entreprendre, si je m'étais borné à jouer un rôle moins actif que je ne l'ai fait, c'est-à-dire si je n'eusses moi-même traité diverses questions, ce qui était déjà une tache assez pénible. »

» Je n'entrerai pas aujourd'hui dans tous les détails de ce qui a été plus particulièrement l'objet de mes travaux. Je ne dirai rien, par exemple, de mes communications (1) à la section des sciences médicales; je ne vais parler que de la question que j'ai traitée oralement à la cinquième section. Mais je ferai remarquer que tous mes actes ont eu pour fin principale de représenter aussi dignement que possible notre Société de statistique. »

« La question que je me suis attaché à résoudre, à la cinquième section, était la première posée, et ainsi conçue :

1° *Quels seraient les meilleurs moyens à employer pour assurer une petite retraite dans leur vieillesse aux ouvriers de Lyon qui, pendant le cours d'une vie laborieuse et honorable, auraient rendu des services à l'industrie, et qui, par des malheurs ou des infirmités, se trouveraient réduits à l'indigence ?*

(1) Ces communications ont été rapportées à la Société royale de médecine de Marseille, et consignées, par extrait, dans son Bulletin semestriel, année 1841, page 155 et suivantes.

2° *Faire ressortir tous les avantages qui pourraient résulter de la solution de cette question et de sa mise en pratique, tant pour la bonne harmonie des relations de la classe ouvrière avec les fabricants, que sous le rapport de la religion, de l'humanité et de l'industrie.*

« Avant moi, quatre ou cinq membres s'étaient fait inscrire pour la solution de cette question, mais il n'y eut que M. Lecerf, vice-président de la section, qui prit la parole, les trois ou quatre autres membres ayant renoncé à parler sur la même question. Je dois ajouter que 7 ou 8 mémoires sur le même sujet furent déposés sur le bureau, et renvoyés à une commission spéciale pour être examinés. Nous n'avons pas eu connaissance du résultat de cet examen. »

« Je passe sous silence mon préambule, où, entr'autres motifs, je fis remarquer que puisqu'il avait été annoncé que la question pouvait être traitée verbalement, on avait pensé évidemment que pour faire une réponse convenable il n'était pas indispensable de se livrer à beaucoup de recherches, de raisonner longtemps, et que d'ailleurs on devait compter assez sur le talent de MM. les Secrétaires pour se promettre que rien de ce qui serait improvisé ne leur échapperait et ne serait omis dans le procès-verbal de la séance. Cependant, Messieurs, pour le dire en passant, ce procès-verbal, lu le même jour, à la séance générale du Congrès, présenta bien des omissions, quant à ce que j'avais soutenu ; ce qui me fit écrire immédiatement à M. le Secrétaire, rédacteur de ce procès-verbal, pour le prier d'y ajouter, sinon tout ce que j'avais avancé d'accessoire à ma proposition, du moins tout ce qui concernait celle-ci. J'aime à me persuader qu'il aura été fait droit à ma réclamation, ce dont je serai assuré alors que le compte-rendu du 9e Congrès aura paru. »

« Abordant ensuite la question, et bien convaincu que pour assurer une retraite aux ouvriers, il fallait de l'argent,

et trouver conséquemment les moyens de s'en procurer, j'ai donné un aperçu de ceux qui se sont présentés les premiers à mon esprit, mais que j'ai considérés comme inutiles, comme inexécutables et ne remplissant d'ailleurs que peu ou point les vues du programme. »

« Et d'abord il m'a paru que la loterie qui a été si justement supprimée comme une institution immorale, aurait pu avoir un résultat tout moral. Ainsi, les quatre millions qu'elle rendait chaque année et qui provenaient des deniers du pauvre, auraient pu lui être restitués par des secours heureusement dispensés, au moyen de cette somme annuelle; mais il ne m'a pas fallu beaucoup de réflexions pour m'apercevoir que quelque beau que fut le résultat, je ne devais pas en préconiser le moyen que la saine morale désavouait.

« Ce qui m'a souri, en second lieu, ça été que le gouvernement vint lui-même en aide pour assurer une retraite aux ouvriers de Lyon Mais voyant que pour être juste, le gouvernement devrait en faire autant en faveur de tous les ouvriers du royaume et créer pour cela une taxe, comme en Angleterre, celle si onéreuse du paupérisme, j'ai dû renoncer bien vite à cette proposition. »

« Une troisième idée me paraissait plus heureuse : c'était celle que les fabricants fussent affranchis de l'impôt de la patente, à condition qu'ils se chargeraient entre eux de la petite retraite dont il s'agit. Mais ici encore se présentait l'inconvénient d'accorder aux ouvriers lyonnais, ce que ceux des autres parties de la France eussent été en droit de réclamer; et il était à présumer que le fisc ne ferait pas aisément cette concession. »

« J'ai conçu ensuite l'idée que les fabricants fissent don d'une partie de leurs profits en faveur de leurs ouvriers; ce qui aurait singulièrement concouru à maintenir la bonne harmonie entre les uns et les autres. Mais je me suis

demandé si les fabricants seraient bien aise que l'on connut tout ce qu'ils auraient gagné, puisque leur cotisation serait en raison directe ou une conséquence de leur bénéfice. J'ai donc trouvé là une difficulté que vraisemblablement il ne serait pas facile d'applanir. »

« J'ai pensé à d'autres moyens de moindre importance, que par cela seul je n'ai pas exposé ; puis, j'ai developpé celui que j'ai imaginé, et qui m'a paru devoir remplir l'attente de mes auditeurs ; le voici :

« Considérant que la Prévoyance est le mobile le plus efficace pour assurer l'avenir de l'homme dans toutes les conditions de la vie ;

« Considérant en outre que le principe d'Association est ce qu'il y a de plus puissant pour obtenir ce qui a été demandé, j'ai reconnu l'utilité d'une institution sous le nom de *Compagnie de prévoyance des ouvriers Lyonnais*. Cette association dont le titre seul fait comprendre ce qu'elle serait, aurait un Conseil d'administration composé de quarante-cinq membres, dont 15 ouvriers élus par leurs pairs, 15 fabricants et 15 notables de la cité. Ces administrateurs se constitueraient en commissions, au nombre de trois, et formées chacune des trois espèces de membres désignés; elles seraient ainsi dénommées : 1° *Commission de comptabilité*, 2° *Commission des retraites*, 3° *Commission des secours temporaires*. »

« On entrevoit déjà que j'ai proposé plus qu'il n'a été demandé. Mais ne devais-je pas tenir à procurer plutôt une retraite confortable qu'une petite retraite ? Ne devais-je pas tenir aussi à ce que, dans des époques désastreuses, pendant la rigueur des saisons, lors de la suppression obligée de tout travail, du pain fut ménagé à une classe si intéressante, dans une grande ville qui lui doit sa prospérité, ses richesses? Mais où puiser les ressources? C'est ce que j'ai indiqué de la manière suivante :

« La statistique nous apprend que l'on peut, sans crainte d'erreur, évaluer à plus de 100,000 le nombre des ouvriers lyonnais. Ne prenons que ce chiffre pour rendre sensible mon exposé, et admettons que le prix moyen des salaires de ces ouvriers soit de trois francs par jour, ce qui, m'a-t-on assuré, est au-dessous de la réalité, serait-ce trop exiger, que d'inviter chacun d'eux à souscrire pour un centime par franc, c'est-à-dire pour trois centimes par jour? Certes, nul n'oserait soutenir que ce fut là un impôt excessif pour l'ouvrier qui souvent dépense en un seul jour ce qu'il a gagné dans une semaine. »

« On aurait raison de regarder comme une utopie l'épargne de trois centimes par jour qu'un seul ouvrier ferait pour se procurer une retraite. Mais autre chose est, si 100,000 ouvriers se réunissent et confondent leurs centimes. Il en résulte alors sans contredit un revenu annuel d'un million ou environ, déjà bien suffisant pour faire face à bien des exigences. Et que sera-ce, lorsque ce revenu ne cessera pas de s'effectuer toutes les années? Ici, j'ai fait remarquer en opposition avec ce qu'a dit l'honorable membre qui a parlé avant moi relativement à une espèce d'aumône qu'il était d'avis de faire à l'ouvrier, que l'on devait craindre de blesser l'amour-propre de celui-ci, qui serait fier, au contraire, de devoir à ses propres épargnes la retraite qui lui serait accordée.

« Maintenant, Messieurs, j'ai ajouté que les fabricants devraient concourir à la bonne œuvre pour une somme annuelle dont le *minimum* serait de vingt francs. Or, on compte 500 fabricants de soie seulement, et en portant à 1000 le chiffre des fabricants de tous les corps d'état, on aurait encore chaque année un revenu de 20,000 fr. J'ai insisté sur cette souscription afin que le fabricant et l'ouvrier ne fissent, pour ainsi parler, qu'une seule famille, et afin que si le fabricant éprouvait des revers au point

de descendre dans la classe des ouvriers, il put participer à la retraite uniquement destinée à cette classe, mais qui lui serait acquise par ses souscriptions antérieures. »

« J'ai parlé ensuite d'un mode assez facile d'exécution, et, dans le plan que j'ai présenté, j'ai fait valoir toutes les raisons qui concilient mon projet avec ce qui est exigé par la question. Ainsi, il m'a paru nécessaire que chaque ouvrier fut porteur d'un livret où seraient inscrits ses nom et prénoms, son âge, l'époque de son entrée dans la compagnie, les sommes versées par lui au Conseil d'administration de celle-ci, les notes plus ou moins favorables données par les fabricants sur sa conduite et les services rendus à l'industrie. Tout ce que contiendrait ce livret serait couché dans un registre confié aux soins de l'administration de la compagnie. J'ai montré que les notes fournies par les fabricants serviraient de base, quand il s'agirait de déterminer l'espèce de retraite à accorder; car elle serait plus ou moins forte, etc., comme il sera dit tout à l'heure. »

« La recette se ferait par semestre. Les administrateurs placeraient les sommes perçues à un intérêt convenable et avec garantie. »

« La retraite serait accordée à l'ouvrier, membre de la compagnie, qui aurait au moins vingt ans d'exercice en sa qualité dans la ville de Lyon, et dont le grand âge ou des infirmités le mettraient dans l'impossibilité de gagner sa vie. »

« On pourrait accorder un secours temporaire à celui qui ne réunirait pas toutes ces conditions. »

« Les retraites seraient depuis trois cent jusques à six cent francs, par an, suivant la bonne conduite et l'importance des services rendus à l'industrie, attestées l'une et l'autre par les notes des fabricants, notes mentionnées dans le livret et le registre matricule. »

« L'ouvrier qui quitterait Lyon avant d'avoir atteint sa vingtième année de service ne saurait exiger sa retraite qu'alors que de retour dans cette ville, il y aurait accompli son temps, c'est dire qu'on lui tiendrait compte des services antérieurs. »

« Par ce moyen tous les ouvriers s'attacheraient particulièrement à la ville de Lyon, et les ouvriers nomades eux-mêmes seraient engagés à s'y fixer. L'industrie y gagnerait infailliblement. Il règnerait une grande harmonie entre l'ouvrier et le fabricant, celui-là par reconnaissance pour la souscription de celui-ci et le désir d'en obtenir de bonnes notes; désir qui ne le rendrait pas peu circonspect. Celui-ci par les résultats de son rapprochement plus immédiat avec l'ouvrier, soit pour le présent ou pour l'avenir. »

« Notre projet m'a paru conforme à ce que prescrivent la religion, la morale et l'humanité. Si toutes trois sont d'accord pour que celui qui possède donne à celui qui n'a pas; pour que les hommes vivent en commun dans leur intérêt particulier, afin de se secourir mutuellement, tout cela est évidemment dans ce que j'ai proposé, et indépendamment des avantages qu'on y trouve sous tous les rapports dans le sens de la question, j'ai indiqué les moyens de fournir des secours aux ouvriers à des époques calamiteuses. »

« En m'attachant à répondre à une question d'un si haut intérêt, j'ai été mu seulement par le désir de voir adopter un projet qui assurât l'avenir de la classe ouvrière, qui concourut à son amélioration. Si je n'ai pas atteint mon but, je n'en serais que plus heureux, parce qu'on aura proposé des moyens supérieurs à ceux que j'ai fait valoir moi-même. »

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques nouveaux détails à ce que je viens de vous raconter : Une commission devait faire un rapport sur les moyens proposés verbalement ou par écrit, quant aux questions qui nous occupent. Mais ayant su que ce rapport ne serait pas fait au

sein de la section ; qu'il ne soulèverait conséquemment aucune discussion ; ayant entendu un membre qui avait déjà manifesté son opinion, assez éloignée de la mienne, la modifier plus tard au point de faire une proposition en tout semblable à celle que j'avais faite moi-même, et pourtant présentée comme nouvelle ou du moins comme différant en ce sens qu'au lieu de forcer les ouvriers à souscrire ainsi que l'on supposait que je le voulais, il fallait les laisser libres de souscrire ou non ; dans la vue de protester contre l'interprêtation donnée à mes paroles ; dans l'intention aussi de refuter des objections qui m'avaient été faites non d'une manière directe, mais tacitement et au point que personne n'avait pu s'y méprendre, je remis à M. le Président et à l'un des secrétaires de la 5° section, des notes que je priai l'un et l'autre de mettre sous les yeux de l'assemblée, dans la séance du 10., qui devait être la dernière et à laquelle je ne devais pas assister, vu que je quittai Lyon le même jour. »

« Voici un extrait de ces notes : On a cru ou l'on a feint de croire que je voulais obliger les ouvriers à souscrire; mais telle n'a pas été mon intention. Ne résulte-t-il pas de cette assertion : *que les ouvriers seraient plus particulièrement engagés à rester à Lyon et que les ouvriers étrangers s'y établiraient volontiers*, que j'ai fait entrevoir des avantages au-devant desquels l'ouvrier se porterait avec empressement, et qu'il ne saurait donc être question d'aucune contrainte ? Hé quoi ! vous direz à un ouvrier : Si vous donnez TROIS CENTIMES par jour, pendant VINGT ANS, vous aurez après ce temps donné tout au plus DEUX CENT FRANCS, et vous vous serez acquis par ce moyen une retraite de TROIS CENT à SIX CENT FRANCS par an, et on s'imaginerait que l'ouvrier serait assez stupide pour ne pas souscrire avec empressement ! Si l'on a pu avoir une pareille idée, que l'on sache bien que je ne l'ai pas eue moi-même et que par

conséquent je n'ai pas entendu parler d'une souscription forcée. »

« On a prétendu que je m'étais écarté de la question, lorsque j'ai parlé de secours temporaires. Mais si cela n'était pas demandé explicitement, cela l'était évidemment d'une manière implicite. En effet, vous ne direz pas à l'ouvrier qu'il jouira d'une retraite au bout de vingt années d'exercice, à condition qu'il ne sera pas mort de faim dans dix ou douze années, par cessation de travail, à cause de la rigueur des saisons ou de toute autre circonstance malheureuse. »

« On n'aurait pas voulu que j'eusse tracé un plan à suivre par l'association à laquelle il fallait, disait-on, laisser le soin de s'administrer comme elle l'entendrait. Et quel inconvénient y a-t-il qu'un concurrent communique ses idées sur le plan qui lui paraît le plus convenable, pour que tout s'harmonise? Mais je n'ai pas eu la prétention d'imposer mon plan ; je sais bien que les institutions les mieux organisées se voient souvent forcées de revoir leurs statuts ; que cette révision est une conséquence de tels ou tels évènements. Ce n'est pas dit pour cela que l'on ne doive indiquer tout d'abord une marche à suivre. Si je ne l'avais pas fait, on aurait eu raison de m'en faire un reproche. »

« Au rapport d'un membre, il existe dans notre projet cette lacune, d'avoir passé sous silence une sorte de pénalité, pour les ouvriers qui ne se conduiraient pas bien. Il paraît que je n'ai pas été compris. En effet, on n'a pas vu que ce qui peut exciter l'ouvrier à bien faire, c'est l'espoir d'obtenir le *maximum* ou du moins plus que le *minimum* de la retraite. La pénalité est donc dans ce *minimum*. »

« Un orateur qui n'a pris la parole que pour soutenir l'un des concurrents, s'étant érigé en Aristarque, a passé successivement en revue quelques-uns des moyens proposés, parmi lesquels, celui de fonder des sociétés de prévoyance,

comme il en existe déjà, lui a paru le plus convenable, et s'étant permis certaines allusions, a cherché à démontrer que notre projet est d'une exécution très difficile pour ne pas dire impossible. Mais je n'accorde à qui que ce soit le droit de tenir un pareil langage, avant que l'on ait fait la moindre tentative. Moi, j'ai soutenu que rien n'est plus facile, au moyen d'un Conseil d'administration, tel que celui dont j'ai proposé l'organisation, tandis que des sociétés de secours, comme on les désirerait, instituées en opérant des retenues, etc., etc., sont vraiment d'une difficile exécution et ne sauraient durer long-temps. L'expérience a déjà prononcé la-dessus. »

« On le voit, les objections qui ont été faites devaient tomber d'elles-mêmes. J'y ai répondu par écrit parce que je pensais n'avoir pas assez donné de développement dans mon exposé et qu'au milieu de l'improvisation, dans un moment peut-être où le silence n'avait pas été profond, on avait pu entendre différemment le sens que j'ai attaché à quelques-unes de mes expresions ou de mes propositions. »

M. P. M. Roux rend compte ensuite de l'excursion que le Congrès fit à Vienne, le 7 septembre. Ce fut pour le Congrès un grand délassement dont il avait besoin après des séances aussi nourries que celles qu'il avait tenues pendant six jours. Partout sur les bords du Rhône où était une foule d'habitants, les deux bateaux à vapeur, les *Syrius*, tout pavoisés, qui transportaient les membres du Congrés, étaient salués par des acclamations et des manifestations de la plus franche cordialité et par des décharges d'artillerie et de mousqueterie, surtout à Vienne lors de l'arrivée et du départ du Congrès. »

« Un banquet par souscription eut lieu en plein air. On y comptait plus de six cents personnes. Plusieurs heures furent consacrées à l'exploration de ce que renferme d'intéresant la ville de Vienne, en fait de géologie, d'industrie et

d'archéologie. Tous les membres s'étaient partagés en trois classes et rangés sous trois bannières dont chacune portait l'inscription indicative des objets qui devaient être explorés. »

« Le retour à Lyon présenta cela de remarquable que des milliers de personnes attendaient sur les quais l'arrivée des *Syrius* tout illuminés. Le lendemain et les jours suivants jusques au 10 septembre, terme de la durée de la session, on se remit au travail, et l'on jouit le 12 de l'illumination avec musique militaire, dans le bassin de la Saône. Mais alors j'étais déjà parti pour Marseille. »

« Je ne dois pas vous taire, ajoute M. Roux, que dès la 1re séance générale du Congrès, je déposai sur le bureau les actes tels que le répertoire et les compte-rendus des travaux de notre Société, et qu'ils furent reçus avec une grande reconnaissance. »

« Maintenant, Messieurs, il me reste à vous dire en quoi peut consister un congrès tel que celui dont je viens de vous parler. A mon avis, c'est beaucoup de connaître personnellement des savants que l'on ne connaissait que de réputation ou par correspondance. Mais on ne reste pas assez long-temps en contact avec eux pour y gagner beaucoup. D'un autre côté, on n'a pas assez de temps pour traiter les questions posées, et en permettant d'en résoudre de tout à fait étrangères au programme, il arrive que le temps manque en suite pour s'occuper des principales, c'est à-dire de celles qui ont été annoncées. »

M. de Caumont qui a introduit les congrès scientifiques, en France, a si bien compris le peu de fruits que l'on peut retirer de ces réunions, sorte d'académies que j'appellerai nomades, qu'il a fondé comme complément des congrès l'institut des provinces de France, c'est-à-dire une société où aboutiront tous les travaux de toutes les sociétés savantes mais où seront coordonnés ces travaux de manière à ce

qu'on puisse les rattacher à chacune des branches dont toutes ces sciences se composent. Cet institut fixera sa résidence dans une ville pendant trois ans seulement, pour s'établir dans une autre pendant le même temps et ainsi de suite. »

« En résumé, avec quelques modifications indispensables, les congrès peuvent rendre de grands services sous bien des rapports. »

M. Roux a entretenu ensuite l'assemblée de quelques autres considérations sur le même sujet, mais de moindre importance, et telles que celles sur la manière dont les choses se sont passées dans les sections. »

Après cet exposé, M. le Président adresse des paroles de félicitations à M. le Secrétaire perpétuel, et exprime le vœu que la Société en reconnaissance de la manière dont la mission a été remplie par M. Roux et de ses services antérieurs qui méritent surtout un témoignage authentique de satisfaction de la part de la compagnie, une médaille d'honneur lui soit décernée. Il fait la même proposition en faveur de M. Barthélemy qui a représenté la Société au Congrès de Florence. Cette opinion appuyée fortement par MM. Natte, Beuf et Guindon est ensuite partagée par les membres de la Société et, après délibération, celle-ci, par l'organe de son Président, décide qu'une médaille serait offerte à Messieurs les Secrétaire et vice-Secrétaire.

« M. Roux, sensible à ce témoignage d'estime, remercie la Société et dit que si son zèle devait se refroidir, il serait suffisamment excité par le souvenir de la distinction flatteuse qu'il reçoit en ce jour de ses honorables collègues.

« L'ordre du jour amène ensuite le scrutin de MM. Bellardi et Mornay, proposés pour le titre de correspondant ; l'un et l'autre obtiennent tous les suffrages, et M. le Président, après les avoir proclamés en cette qualité, lève la séance.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de MONTLUISANT, vice-Président, occupe le fauteuil.

M. le Secrétaire lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 12 août.

Ouvrages présentés.—L'Académie de l'industrie adresse à la Société le Journal de ses travaux, vol. XI, onzième année, n° 127, et les n°s 31 à 38 du Recueil complémentaire mémoire, vol. VI.

M. le Ministre transmet à la Compagnie le *Bulletin du Ministère de l'agriculture et du commerce*, 2me année, juillet 1841, n° 7, ainsi que les couvertures destinées à réunir provisoirement les *Avis divers* d'un même pays, jusqu'à ce qu'il y ait assez de matière pour former un volume.

M. le Conseiller d'état, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, nous fait parvenir le n° 20, année 1841, du Recueil d'actes et autres documents administratifs de la Préfecture.

M. PORTE, membre correspondant à Aix, envoie l'*Extrait des arrêts de la Cour d'assises*, pendant les deuxième et troisième trimestres de l'année 1841.

M. GODDE DE LIANCOURT, fondateur de la Société générale des naufrages, membre correspondant de la Société de statistique, lui adresse un opuscule de 12 pages in-8° qu'il a publié et qui a pour titre : *De la confédération des Corps savants.*

M. Théodose ACHARD, l'un des fondateurs de notre Société, lui fait également hommage d'une pièce de poésie provençale qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Uno Journado aou Roucas-Blanc.*

M. Achard profite de cette occasion pour réitérer la demande qu'il fit, dans le temps, d'être admis au nombre des membres correspondants de la Société.

M. le Secrétaire fait connaître que M. Matheron, l'un des membres actifs de notre Société, a fait une chûte qui a eu pour funeste résultat la fracture d'un bras. M. P.M. Roux demande que l'assemblée témoigne au malade et à sa famille la douleur que chacun de ses collègues doit ressentir de ce fâcheux événement.

La Société, pénétrée des mêmes sentiments, arrête qu'une commission composée de MM. Audouard, Beuf, G. Fallot, Monfray, Natte et Toulouzan, se rendra, au nom de la compagnie, chez M. Matheron, pour lui exprimer toute la peine que lui cause le malheur dont il a été frappé.

Après cette délibération, M. le Secrétaire perpétuel, appelé auprès d'un malade par ses fonctions de médecin, remet la plume à M. Feautrier, annotateur de la deuxième classe.

Rapports.—M. Natte, au nom de la commission d'agriculture, lit un rapport sur les travaux que M. Barbaroux, membre correspondant de notre compagnie, fait exécuter dans son vignoble, à Saint-Louis.

Ce vignoble, qui était tombé dans un état complet de décrépitude, a repris, en peu d'années, sous la main habile de M. Barbaroux, cette vigueur du jeune âge et cette force fécondante sans laquelle la fructification n'existe plus.

Le procédé employé est celui du récépage, et, dans cinq années, la vigne ainsi régénérée a été amenée au point de produire une récolte entière; succès, dit M. le Rapporteur, qui ne s'obtient guère avant 8 ou 10 ans.

M. Barbaroux a voulu répondre par un fait à la question qui lui fut adressée dans le temps et qui avait pour objet de savoir si les raisins de cuve seraient susceptibles des

mêmes résultats que ceux qu'il avait déjà obtenus pour les raisins de table qu'on examinait alors. M. le Rapporteur fait connaître qu'une pleine réussite a couronné les soins de notre collègue dont les nobles efforts et les travaux éclairés, bien que susceptibles d'amélioration, méritent d'après MM. les Commissaires, d'être honorablement mentionnés.

L'assemblée adopte ce rapport et vote des remercîments à la commission d'agriculture.

— A l'analyse pleine de sens et de clarté de M. Natte, succède un rapport non moins intéressant de M. Beuf sur l'ouvrage que M. Joanny Pharaon, membre correspondant de notre Société, et M. Théodore Dulau, avocat à la cour royale de Paris, ont publié, sous le titre d'*Etudes sur les législations anciennes et modernes.*

M. le Rapporteur fait remarquer que de tous les ouvrages d'érudition et de talent dont M. Pharaon a fait hommage à la Société le plus remarquable est celui dont il présente aujourd'hui l'analyse, et qui est intitulé : *Droit musulman.*

M. Beuf suit les auteurs pas à pas et fait ressortir avec un talent d'observation peu commun tout ce que leur publication a de plus intéressant. Il paie un juste tribut d'éloges à l'érudition de MM. Pharaon et Dulau, et termine son rapport en annonçant qu'il complétera l'analyse de l'ouvrage entier aussitôt qu'il en aura reçu la cinquième partie, que notre Société ne possède point encore.

M. le Président rappelle qu'il a été arrêté, à la dernière séance, qu'une médaille d'honneur sera offerte à M. P.-M. Roux, Secrétaire perpétuel, et à M. Barthelemy, vice-Secrétaire, en reconnaissance de la manière distinguée dont ils ont représenté notre Société, le premier au Congrès scientifique de Lyon, le second à celui de Florence. M. de Montluisant ajoute qu'il reste à décider aujourd'hui de quel métal seront les deux médailles.

La Société, après avoir entendu plusieurs de ses membres, délibère que les médailles décernées à MM. les Secrétaire et vice-Secrétaire, seront en vermeil grand modèle. Elle regrette vivement que l'état de ses finances ne lui permette pas de donner plus de prix à une distinction si bien méritée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance

---

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. le vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. P. M. Roux, Secrétaire, parle de la perte douloureuse faite par la Société de Statistique, dans la personne de l'un de ses membres les plus remarquables, sous tous les rapports, de M. le capitaine Fallot de Broignard, tué, dans ses fonctions de chef d'état-major, le 9 octobre au col de Mouzaïa. M. le Secrétaire dit qu'indépendamment de l'éloge historique dû à notre infortuné collègue, la Société devrait honorer sa mémoire par quelque autre chose à la fois digne de lui et de la compagnie. A cet égard, M. Audouard desirerait, et en fait la proposition, qu'une pierre tumulaire avec une inscription, rappelât dans le champ du repos, à Marseille, le nom et les vertus du défunt. Cette proposition est prise en considération mais ajournée jusqu'à ce que le corps de M. Fallot de Broignard ait été transporté dans notre ville, ce qui, nous assure-t-on, aura bientôt lieu.

Correspondance. — Lettre de M. Dunoyer qui, ayant déjà donné plusieurs fois verbalement sa démission, non encore acceptée, de membre de la Société, écrit aujourd'hui que lorsqu'il sollicita ce titre, il espérait le justifier au moins par son assiduité aux séances, mais qu'une expérience de longues années lui ayant prouvé qu'il s'était trompé, il se voyait forcé d'adresser sa démission.

M. le Secrétaire fait remarquer qu'il n'y a pas long-temps que M. Dunoyer a assisté régulièrement à nos séances, à l'occasion d'une commission dont il est membre; qu'il n'est donc pas exact de dire que bien des années se sont écoulées depuis qu'il n'a point participé à nos travaux. D'après cela M. le Secrétaire pense que la démission de M. Dunoyer ne devrait pas être acceptée. Toutefois plusieurs collègues font remarquer qu'on ne saurait s'opposer à l'intention bien formelle de M. Dunoyer dont la démission est, par conséquent, acceptée avec regret.

Lettre de M. Chalons d'Argi, éditeur de l'Annuaire des Académies, Sociétés savantes, littéraires et agricoles de la France, (rue de Grenelle St-Germain, 101, au ministère de l'intérieur, direction des beaux-arts,) qui demande quelques renseignements sur notre Société de statistique. Ces renseignements lui seront transmis par M. le secrétaire.

Lettre de MM. les frères Bosq, correspondants à Auriol, qui adressant une notice sur un monument et le catalogue des objets que renferme leur cabinet, objets qui ne s'élèvent pas à moins de f. 17,387, relatifs à l'histoire naturelle et à l'archéologie, demande à la Société qu'elle veuille bien leur délivrer un certificat constatant leurs travaux. La Société décide qu'une commission (ce dont MM. Bosq seront avertis) composée de MM. Feautrier, Barthélemy, Saint-Ferréol et Toulouzan, se rendra à Auriol pour s'assurer de visu de toutes les richesses scientifiques dont il s'agit, et en rendra compte à l'une de nos réunions prochaines.

M. Marcel de Serres transmet à la Société un mémoire dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Notes géologiques sur la Provence*, avec deux coupes sur la même planche. (M. Toulouzan est chargé du rapport à faire sur ce mémoire.)

M. le docteur Boudin, membre correspondant, adresse à titre d'hommage un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Traité des fièvres intermittentes, rémittentes et continues, des pays chauds et des contrées marécageuses, suivi de recherches sur l'emploi thérapeutique des préparations arsenicales.* (in-8° de 336 pages, Marseille 1821.) M. P. M. Roux, rapporteur.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le numéro de juillet 1841 du Journal des travaux de l'Académie de l'industrie française.

M. Barthélemy dépose à son tour sur le bureau deux brochures de M. Charles Passerini, correspondant à Florence, l'une intitulée : *Continuazione delle osservazioni nel anno* 1841 *sulle larve di scolia flavierons lette in Firenze il* 23 *settembre* 1841 *alle sezione di zoologia del terzo compresso degli scienziati italiani.* — L'autre brochure a pour titre : *Notizie sulla moltiplicazione in Firenze, nelli anni* 1837, 38, 39, *dell'uccelo americano puroaria cucullata chiamato volgaremente cardinale lette in Piza alla sezione di zaologia della prima réunione delli scienciati italiani, il* 7 *ottobre* 1839.

Candidats proposés. — M. Barthélemy promet pour la prochaine séance un rapport sur le Congrès de Florence, rapport dont il trace aujourd'hui le plan et finit par proposer au titre de membre correspondant le marquis et chevalier Cosimo Ridolfi, Président-Général du Congrès scientifique de Florence et M. Ferdinando Tartini, Secrétaire-Général du dit Congrès.

M. Saint-Ferréol propose aussi pour le même titre M. le docteur Pietro Calcara, membre de diverses académies, qui a fait parvenir à l'appui de sa candidature deux brochures ayant pour titre, la première : *Mémoria sopra alcune conchiglie fossili rinvenute nella contrada d'Altavilla* ; la deuxième : *Monographie dei generi clausilia e bulimo coll'oggiunta di alcune nuove specie di conchiglie siciliane scoverte dal dottor* P. Calcara. (M. Saint-Ferréol a bien voulu se charger de rendre compte de ces deux mémoires).

Rapports.—L'ordre du jour appelle, en premier lieu, un rapport, fait par M. Barthélemy, au nom de la Commission d'agriculture, sur le produit des céréales dans la banlieue de Marseille, pour l'année 1841. Ce rapport est adopté dans tout son contenu, et il est décidé qu'il en sera transmis une copie à M. le Maire de Marseille, en réponse à une demande de ce magistrat.

M. P. M. Roux fait, en second lieu, un rapport sur les travaux de M. Gregory dont il parle comme d'un historien remarquable, et qui comme Président de l'une des sections du Congrès de Lyon a fait preuve de beaucoup de talent et d'un rare discernement.

Nomination d'un correspondant. — Sous l'influence de ce rapport, M. Gregory, conseiller à la Cour Royale de Lyon, membre de plusieurs corps savants, est scrutiné et réunit tous les suffrages. Il est conséquemment proclamé membre correspondant.

Avis. —M. Dieuset, rappelle la demande de M. Théveneau, à l'occasion de laquelle une commission a été nommée et qui peut s'occuper maintenant de la tâche dont elle a été chargée, M. Théveneau étant prêt pour commencer l'éducation musicale d'un certain nombre d'élèves sous les yeux de cette commission.

— M. le Secrétaire dit qu'incessamment la commission qui doit déjà depuis long-temps examiner une proposition de M. Miège, sur la nouvelle direction à donner à nos travaux, se réunira et fera son rapport.

Personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1841.

Présidence de M. de Villeneuve.

Le procès-verbal de la séance du mois de novembre est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance et ouvrages présentés. — Lettre de M. Kriesis, Ministre d'Etat de la Marine, à Athènes, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses correspondants.

Lettre de M. Achard aîné qui, membre titulaire depuis quatorze ans et ayant atteint sa soixantième année, demande à passer, conformément à l'art. 11 du règlement de notre Société, dans la classe des membres honoraires.

La Société prenant en considération les justes motifs sur lesquels cette demande est fondée, proclame M. Achard aîné, membre honoraire.

Lettre de la Société royale de médecine de Marseille qui, le 18 novembre dernier, invitait la Société de statistique à assister à sa 31e séance solennelle qu'elle a tenue le 21 du même mois. La députation d'usage avait été nommée.

Lettre de la Société de l'histoire de France, qui, en nous adressant un exemplaire de l'Etat des sociétés littéraires de France, nous demande qu'on lui signale les erreurs qui pourraient s'être glissées ou les lacunes à remplir dans ce recueil. (M. le Secrétaire est invité à remercier de cet

envoi la Société de l'histoire de France, et à lui faire parvenir les observations qu'elle réclame.)

M. le Secrétaire dépose sur le bureau 1° les numéros 1, 2 et 3, 12e année, du Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

2° Le programme des questions mises au concours par la Société royale de médecine de Marseille, et pour les prix à décerner en 1842 et 1843.

3° Une brochure intitulée: *Rapport sur les fouilles d'antiquités qui ont été faites, à Aix, dans les premiers mois de* 1841, *etc.*, (in-4° de 35 pages, avec planches.) M. Audouard est chargé du rapport à faire sur cette brochure.

Lecture. — L'ordre du jour appelle en premier lieu la lecture, par M. de Villeneuve, d'un mémoire sur les combustibles minéraux du département du Var, et dans lequel l'auteur les a envisagés sous différents points de vue, notamment sous celui des avantages qu'ils offrent à l'industrie. Après cette lecture qui a suggéré quelques réflexions à MM. de Montluisant et Audouard et qui a été écoutée avec autant d'attention que d'intérêt, M. de Villeneuve qui a étudié le département du Var sous d'autres rapports, promet de communiquer plus tard à la Société, un mémoire sur le cours des eaux souterraines de ce département.

Rapports. — L'ordre du jour amène en second lieu un 1er rapport, par M. Dieuset, de la commission chargée de suivre, par trimestre, les progrès des douze élèves à qui M. Théveneau a pris l'engagement de donner gratuitement une éducation musicale, et cela afin que la Société fut à même d'apprécier un système particulier dont d'ailleurs il a déjà fait avec succès l'application aux élèves du Collège Royal. M. Dieuset, après ce premier rapport qui intéresse vivement l'assemblée, annonce que la commission se réunira de rechef le 19 février prochain et qu'il rendra compte du résultat de l'examen qu'elle aura fait alors.

La parole est ensuite à M. Saint-Ferréol qui lit un rapport sur les deux brochures déposées sur le bureau, dans la dernière séance, au nom de l'auteur, M. Pierre Calcara, candidat au titre de correspondant.

M. P. M. Roux fait immédiatement après un rapport sur les travaux statistiques et les qualités personnelles qui caractérisent M. Charles Lejoncourt, candidat aussi au titre de membre correspondant.

Nomination de correspondants.—On procède par voie de scrutin à l'élection de MM. Calcara et Lejoncourt. L'un et l'autre ayant réuni tous les suffrages, sont proclamés, par M. le Président, membres correspondants de la Société de statistique.

Candidats proposés. — M. P. M. Roux, Secrétaire, demande pour M. le lieutenant-général baron Delort, ex-gouverneur de la 8me division militaire, pair de France, aide-de-camp du Roi, et membre correspondant de notre Société, le titre de membre honoraire justement acquis par les souvenirs que M. Delort a laissés parmi nous, et par tout le bien qu'il a dit, à si juste titre, dans une lettre insérée dans les journaux, de notre infortuné collègue, M. Fallot de Broignard.

Cette proposition est prise en considération, ainsi que celle que fait ensuite M. de Villeneuve, d'admettre parmi les correspondants, M. Gaimard, ingénieur en chef des mines du département de l'Isère.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1841.

En l'absence de M. le Président, M. de MONTLUISANT, vice-Président, occupe le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 2 du courant, M. le Secrétaire perpétuel dit que le Conseil d'administration avait cru pouvoir mettre à l'ordre du jour le rapport de la Commission chargée de l'examen du plan proposé par notre honorable collègue, M. MIÈGE, concernant les recherches statistiques; mais que ce rapport n'a pu être encore préparé, vu l'absence de plusieurs membres de la Commission, et que même, sans ce motif, il y aurait lieu à ajourner cette lecture, attendu que la séance d'aujourd'hui est exclusivement consacrée au renouvellement des fonctionnaires.

Election des fonctionnaires. — On y procède, suivant le règlement, par voie de scrutin, et il en résulte les nominations suivantes : M. de MONTLUISANT, président; M. MATHERON, vice-Président; M. P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; M. FEAUTRIER, vice-Secrétaire; M. G. FALLOT, Annotateur de la première classe; M. LASOUCHÈRE, annotateur de la deuxième classe; M. TOULOUZAN; Annotateur de la troisième classe; M. NATTE, Conservateur; M. BEUF, Trésorier.

Candidat proposé. — Les élections ainsi faites, M. NATTE propose d'admettre parmi les membres correspondants, M. l'abbé MARCELLIN, membre de l'Académie de Montauban, inspecteur des antiquités archéologiques et numismatiques dans le département de Tarn et Garonne.

Cette proposition est prise en considération aux termes du règlement, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1841.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

Conseil d'Administration pour l'année 1842.

MM. de MONTLUISANT, ✠, Président; MATHERON, Vice-Président; P.-M. ROUX, Secrétaire perpétuel; FEAUTRIER, Vice-Secrétaire; G. FALLOT, Annotateur de la première classe; LASOUCHÈRE, Annotateur de la deuxième classe; TOULOUZAN, Annotateur de la troisième classe; NATTE, Conservateur; BEUF, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

S. A. R. LE DUC D'ORLEANS, PRÉSIDENT D'HONNEUR.

26 *Avril* 1827.

MM. ROSTAND (ALEXIS), O. ✠, Président de la Caisse d'épargne et de prévoyance du département des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département, etc., boulevart Dumuy, n° 47.

3 *Mai* 1827.

Le marquis de MONTGRAND, O. ✠, Chevalier de l'ordre Constantinien des Deux-Siciles, ex-Président de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Membre honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à sa campagne, à Saint-Menet.

REGUIS (JEAN-FRANÇOIS-FORTUNÉ), ✠, Président du Tribunal civil de première instance du premier arrondissement, Membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, honoraire de la Société royale de médecine de la même ville, etc., rue Chemin-neuf de la Magdeleine, n° 46.

7 *Juin* 1827.

AUBERT, Directeur du Musée et Membre de l'Acacadémie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, boulevart des Parisiens, n° 60.

MM. LAUTARD, ✠, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, etc., de Marseille (classe des sciences), et Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., rue Grignan, n° 16.

2 *Novembre* 1830.

Le Baron DUPIN (Charles), C. ✠, Membre de la Chambre des Députés et de l'Institut royal de France etc., rue de l'Université, n° 10, à Paris.

5 *Mai* 1831.

REYNARD, O. ✠, Député du département des Bouches-du-Rhône, Membre du Conseil-général de ce département, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Marseille, etc., île des allées de Meilhan, n° 7.

13 *Mai* 1831.

S. A. R. le prince DE JOINVILLE.

19 *Décembre* 1833.

Max. CONSOLAT, O. ✠, Maire de la ville de Marseille, membre honoraire de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., cours Bonaparte, n° 29.

9 *Janvier* 1834.

MIGNET, ✠, Conseiller d'état, Directeur-Archiviste des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 *Septembre* 1834.

MOREAU (Cesar), de Marseille, ✠, Fondateur et Directeur de la Société française de statistique uni-

verselle, et de l'Académie de l'Industrie française, membre d'un très grand nombre d'autres Sociétés savantes, etc., place Vendôme, n° 12, à Paris. (*Nommé membre correspondant, en* 1830, *devenu membre honoraire.*)

4 *Décembre* 1834.

MM. LAURENCE (Jn.), ✠, Membre de la Chambre des Députés, etc., à Paris.

Le Baron TREZEL, ✠, Maréchal-de-camp, Chef d'état-major général de l'armée d'Afrique.

Le Baron de St.-JOSEPH, ✠, maréchal-de Camp.

8 *Septembre* 1836.

De la COSTE, O. ✠, Conseiller d'état, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, etc., à l'hôtel de la Préfecture.

MERY (Louis), Archiviste de la Mairie de Marseille, Inspecteur des monuments historiques de Provence, membre correspondant de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, etc., etc., cours du Chapitre, n° 55. (*Fondateur, devenu membre honoraire*).

7 *Décembre* 1837.

SEBASTIANI (Vicomte Tiburce), O. ✠, Pair de France, Lieutenant-général, commandant la 8me division militaire, Président d'honneur de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., rue de l'Armény, n° 19.

5 *Avril* 1838.

MM. DE MAZENOD (Charles-Joseph-Eugène), Evêque de Marseille, Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Président d'honneur de la section marseillaise de la Société générale des naufrages et membre honoraire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à l'Evêché.

5 *Juillet* 1838.

MAGNIER DE MAISONNEUVE (Marie-Maximilien), O. ✻, Conseiller d'état, membre de la Chambre des Députés, Directeur du commerce extérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, etc., à Paris. (*Membre actif, en* 1836, *devenu membre honoraire*).

2 *Décembre* 1841.

ACHARD (Joseph-François), Imprimeur, Sous-Bibliothécaire de la ville de Marseille, Correspondant de la Société française de statistique universelle et de la Société des sciences physiques, chimiques et arts agricoles et industriels de Paris, place des Fainéants, n° 4. (*Fondateur, devenu membre honoraire*).

MEMBRES ACTIFS.

15 *Mars* 1827.

MM. BEUF (Jean-Baptiste-François-Alban), Commis au bureau de la garantie des matières d'or et d'argent, membre de la Société de bienfaisance de Marseille, de la Section marseillaise de la Société générale des naufrages, etc., rue St.-Ferréol, n° 44.

5 *Avril* 1827.

AUDOUARD (Antoine-Joseph), Maître de pension, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue du Petit-Saint-Giniez, n° 2.

GIMON (Joseph-Jean-Baptiste-Marius), Homme de lettres, Chef du bureau de l'état-civil à la Mairie de Marseille, et Arbitre du commerce, rue Beaumont, n° 22.

GUIAUD (Jacques-Etienne-Marie), Docteur en médecine, Mèdecin de l'hospice des aliénés de Marseille, membre titulaire de la Société royale de médecine de la même ville, correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris, etc., rue Longue-des-Capucins, n° 29.

19 *Avril* 1828.

NÉGREL-FERAUD (François), Chef de division des finances et des travaux publics à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, etc., rue Nau, n° 9.

26 *Avril* 1827.

MM. GASSIER (Hyacinthe-Véran-Hipolite), Docteur en médecine, membre titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, boulevart du Musée, n° 12.

ROUX (Pierre-Martin), Docteur en médecine, etc., etc., rue des Petits-Pères, n° 11.

24 *Juillet* 1827.

SAINT-FERREOL (Jean-Louis-Joseph), Liquidateur, des Douanes, rue des Minimes, n°

24 *Janvier* 1828.

BOUIS (Jean-Jacques), Juge au Tribunal civil de première instance de Marseille, etc., rue des Princes, n° 20.

5 *Février* 1829.

MONFRAY (Joseph-Marie-François-Simon), Avocat, Secrétaire de l'ex-Société d'instruction et de l'ex-Société d'émulation de la ville d'Aix, rue de la Prison, n° 17.

5 *Mai* 1831.

DE VILLENEUVE (Hipolyte-Benoit), ✻, Ingénieur des mines, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, des Sociétés Polytechnique, d'industrie, etc., de Paris, place de Rome.

11 *Juillet* 1831.

MM. MATHERON (Philippe-Pierre-Emile), Ingénieur civil, Agent-voyer en chef du département des Bouches-du-Rhône, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, correspondant de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., boulevard Chave, n° 51.

6 *Octobre* 1831.

RICARD (Joseph-César-Paul), Archiviste de la Préfecture du département des Bouches-du-Rhône, boulevard Chave, n° 54.

3 *Juillet* 1834.

BATHELEMY (Christophe-Jérome), Conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Marseille, membre de l'Académie des sciences de Marseille, correspondant de l'Institut historique, de la Société entomologique de France, et de la Société des sciences et arts de la ville de Douai, boulevard du Musée, 29.

7 *Août* 1834.

DELAVAU (Louis-Martin), Ingénieur en chef du Cadastre du département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Muy, n° 45.

2 *Octobre* 1844.

ABADIE (Pierre), Horloger-mécanicien, Vice-Président de l'Athénée royal de Marseille, rue de la Canebière, n° 28.

MM. DIEUSET (Jacques-Jean-Baptiste), ✠, Directeur des contributions directes, membre de l'Académie des sciences de Marseille, de la Société d'agriculture d'Ajaccio, etc., etc., rue Paradis, n° 143.

PERAGALLO (Pierre-Blaise-Marie), Officier d'administration de la marine, chargé du service des fonds, revues, colonies, approvisionnements et contentieux de l'administration; Secrétaire de la commission administrative du pilotage, rue Dragon, 74.

4 *Décembre* 1834.

LOUBON (Joseph-François-Laurent), Régent de la Banque, Adjoint de la mairie et Président du Comité communal d'instruction primaire de Marseille, Administrateur de la section marseillaise de la Société des naufrages, correspondant de la Société polytechnique, boulevard du Musée, n° 13 A.

18 *Décembre* 1834.

BARSOTTI (T.), ci-devant maître de chapelle de S. M. la reine d'Etrurie, infante d'Espagne, Directeur de l'Ecole spéciale gratuite de musique et de chant de la ville de Marseille, rue d'Aubagne, n° 45.

3 *Mars* 1836.

D'EBELING (Alexandre), Conseiller de Cour au service de S. M. l'empereur de Russie, Commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas, Chevalier des ordres de St-Vladimir et de Ste-Anne, Consul-général de Russie, cours Bonaparte, n° 54.

FALLOT (Frédéric-Philippe-Gustave), Chef du bureau des livres à la Banque de Marseille et Chancelier du Consulat de Suède, etc., rue Silvabelle, 39.

4 *Août* 1836.

MM ALLAIRE (Nicolas-Alexis), ✻, Directeur des contributions indirectes, membre de plusieurs Sociétés d'agriculture, etc., place de Rome, n° 8.

BRUNEL (René-Armand), Directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Bouches-du-Rhône, membre de la Société française de statistique universelle et de la Société inter-nationale des naufrages, etc., rue Paradis, n° 103.

5 *Octobre* 1836.

JACQUES (Louis), ✻, Chevalier de l'ordre royal de Gustave Wasa de Suède, Commissaire-général, chef du service de la marine royale à Marseille, membre de diverses Sociétés savantes et agricoles, rue Fortia, n° 12 et 14.

3 *Novembre* 1836.

AUTRAN (Paul), Négociant, membre du Conseil municipal et de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société de géographie de Paris, etc., rue Venture, n° 23.

22 *Decembre* 1836.

FAURE-DURIF (Marie-François-Théodore), Préposé en chef de l'Octroi de Marseille, boulevard du Muy, n° 47.

7 *Décembre* 1837.

FEAUTRIER (Jean), Sous-bibliothécaire, conservateur du cabinet des médailles et antiques de la ville

de Marseille, et Secrétaire du Comité communal d'instruction primaire, au local de la Bibliothèque.

MM. HUGUET (Simon-Théodore), ✠, Commissaire du Roi près la monnaie de Marseille, à l'Hôtel des Monnaies, rue des Convalescents, n° 19.

1er *Février* 1838.

BONNET (Jules), Agronome, juge de paix, membre de Conseil municipal et du Comice agricole d'Aubagne, etc., rue Sénac, n° 64.

3 *Mai* 1838.

TOCCHY (Esprit-Brutus), Chimiste-manufacturier, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres, et arts de Marseille, correspondant de la Société asiatique de Paris, rue Sénac, n° 44.

4 *Octobre* 1839.

VALZ (Jean-Elix-Benjamin), ✠, Astronome, directeur de l'Observatoire royal de Marseille, membre de l'Académie des sciences de la même ville, correspondant de l'Institut, de l'Académie du Gard, des Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Nîmes et de Montpellier, rue Montée des Accoules, n° 27.

7 *Mars* 1839.

ROGER, Horloger, rue Saint-Ferréol, n° 17. (*Reçu membre actif, en* 1828, *a cessé de faire partie de la Société, en* 1835, *redevenu membre actif.*)

7 *Mars* 1839.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), Inspecteur des postes pour le département des Bouches-du-Rhône, boulevard du Musée, n° 88.

8 *Août* 1839.

DE MONTLUISANT (Charles-Laurent-Joseph), ✠, Ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées etc., cours de Villiers, n° 24.

31 *Mai* 1840.

MIÈGE (Dominique), O. ✠, Consul de première classe, chargé de la direction de l'agence du ministère des affaires étrangères, Vice-Président de la société générale des naufrages, etc., marché des Capucins, 5.

8 *Octobre* 1840.

GUINDON (François-Joseph), Sous-archiviste de la mairie de Marseille, Secrétaire de la section marseillaise de la Société générale des naufrages, rue Terrusse, n° 16.

MOISSARD (Louis-Juste), ✠, Ingénieur de la marine royale, membre du Comité de direction du service des paquebots de la Méditerranée, rue Sénac, n° 31.

RIVIERE LA SOUCHÈRE (Jules-Henry-Louis), ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'artillerie, Professeur de chimie à l'Ecole communale de Marseille, membre du Conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône, rue Sénac, n° 32.

4 *Février* 1841.

NATTE fils, Correspondant de la Société française de statistique universelle, de l'Académie pontanienne et de la Société générale des naufrages, etc., chemin neuf de la Magdeleine, n° 124. (*Nommé membre actif en* 1827, *devenu correspondant en* 1836, *redevenu membre actif*).

1er *Avril* 1841.

M. TOULOUZAN (Philippe-Auguste), Agent-voyer-adjoint, etc., rue Paradis.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

13 *Mai* 1827.

MM. JULLIEN, ✻, de Paris, Directeur de la *Revue encyclopédique*, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

14 *Juin* 1827.

BOSQ (Louis-Charles), Naturaliste, et son frère BOSQ (Paul-Jacques), Antiquaire, l'un et l'autre membres correspondants des Académies des sciences de Marseille, d'Aix et de Toulon, à Auriol.

24 *Juillet* 1827.

PIERQUIN de GEMBLOUX, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Bourges.

TAXIL, Docteur en médecine, Chirurgien en chef des hospices civils de Toulon, Professeur d'accouchement et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Toulon.

MM. TRASTOUR, O., ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Marseille.

2 *Août* 1827.

LIGNON, Pharmacien, à Tarascon.

20 *Décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, membre titulaire de la Société de médecine de Philadelphie, Correspondant des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, etc., à Philadelphie.

20 *Janvier*. 1828.

CHERVIN (N.), ✠, Docteur en médecine, membre titulaire de l'Académie royale de médecine et correspondant d'un très grand nombre d'autres corps savants, etc., à Paris.

DECELLES (Albert), propriétaire, à Hyères.

17 *Février* 1828.

QUINQUIN, propriétaire, à Avignon.

10 *Avril* 1828.

SUEUR MERLIN (J.-S.), Sous-chef de division, chargé de la topographie et de la statistique de l'Administration des Douanes, à Caen (Calvados).

1er *Mai* 1828.

JOUINE (A.-B. Etienne), Avocat et Avoué près le Tribunal de première instance, etc., à Digne.

MM. REINAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Employé au Cabinet des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, correspondant de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *Juillet* 1828.

ABRAHAM, de Copenhague, Littérateur danois, à Paris.

BALBI (Adrien), ancien Professeur de physique, Auteur de plusieurs ouvrages très estimés de statistique, etc., à Venise.

D'ASFELD, Auteur des *Mémoires sur le duc de* Richelieu, à Paris.

REIFFEMBERG (Fréderic-Auguste-Ferdinand-Thomas, Baron de) Chevalier de l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, membre de plusieurs Sociétés savantes, ex-professeur de philosophie à l'Université de Louvain, à Liège.

TAILLANDIER, Avocat à la Cour de cassation, etc., à Paris.

7 *Août* 1828.

BARBAROUX, Procureur-général, à l'île Bourbon.

FARNAUD (Pierre-Antoine), ✠, Licencié en droit, Secrétaire-général de préfecture en retraite, membre du Conseil-général des Hautes-Alpes, Administrateur de l'Hospice, du Bureau de bienfaisance, de la Commission charitable des prisons, Directeur de la pépinière départementale, etc, etc, à Gap.

6 *Novembre* 1828.

MM. RIFAUD (J.-J.). ✻, Homme de lettres, membre de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'Industrie française, en Russie.

18 *Décembre* 1828.

ATTENOUX (Auguste), Négociant, à Salon.

DECOLLET, ✻, ex-chef de bureau de vente à la Direction de la monnaie et des médailles, à Paris.

5 *Février* 1829.

FLOUR de SAINT-GENIS, ✻, Sous-Inspecteur des Douanes, à Bone (Afrique).

4 *Mai* 1829.

DEFABER, Conseiller-d'Etat de l'Empire de Russie, à Paris.

5 *Juin* 1829.

ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), membre de l'Académie des sciences, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, etc., à Aix.

20 *Décembre* 1829.

Le Comte PASTORET (Amédée) G ✻, Conseiller d'état, etc., à Paris.

4 *Février* 1830.

PREAUX, O. ✻, Lieutenant-colonel d'artillerie de la marine, Directeur du parc d'artillerie, à Rochefort.

4 *Mars* 1830.

MM. DE CLINCHAMP (Victor), Professeur des élèves de la marine, etc., à Paris.

QUILLET, membre de l'Académie royale des sciences, à Bruxelles.

VIGAROSI, ✻, Maire de Mirepoix, membre de plusieurs Académies, à Mirepoix.

1er *Avril* 1830.

De la BOUISSE ROCHEFORT, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Castelnaudary.

1er *Juillet* 1830.

D'ARTTEY (Charles-Joseph-Victor), ✻, membre de la Société havraise et de celles française de statistique universelle et Académique de la Loire Inférieure, Sous-Préfet, à Ste-Menehould (Marne),

LECHEVALIER, Professeur de physique, à Paris.

12 *Décembre* 1831.

ABADIE (Théodore), Professeur de belles-lettres, à Toulouse.

31 *Mars* 1831.

L'abbé BOUSQUET, Principal du collège de Tulles. (*Nommé membre actif; en* 1829, *devenu membre correspondant*).

CLAPIER, Avocat et Avoué, à Toulon. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

MM. PHARAON (J.), Professeur de langue arabe ; etc. à Alger. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant.*)

ROUX (Alexandre), Propriétaire, à Arles. (*membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.*)

5 *Mai* 1831.

MALO (Charles), Homme de lettres, Directeur de la *France littéraire*, à Paris.

11 *Juillet* 1831.

DE CHRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences, Professeur de géologie, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier, à Montpellier.

4 *Août* 1831.

AUDOUIN DE GERONVAL (Maurice-Ernest), Homme de lettres, membre de la Société française de statistique universelle, de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris.

LARREGUY, ✠, Préfet du département de la Charente, à Angoulême.

5 *Octobre* 1831.

DE BLOSSEVILLE (Ernest), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg. (Eure).

3 *Novembre* 1831.

SAINTE-CROIX (Félix-Renouard, Marquis de) ✠, Homme de lettres, ancien Officier de cavalerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

MM. DESMICHELS, ✠, Recteur de l'académie d

FAMIN (César), ex-chancelier du Consulat-général de France dans le royaume des Deux Sciles, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Paris.

JORRY, ✠, adjudant-général, membre de la Société française de statisque universelle, de celles des méthodes d'enseignement, et de plusieurs Sociétés philantropiques, à Paris.

5 *Avril* 1832.

PENOT (Achile) Professeur de chimie, à Mulhouse.

3 *Mai* 1832.

DELORT (Baron) Pair de France, Lieutenant-Général, Grand-Croix de la légion-d'honneur, Aide-de-camp du Roi, Chevalier de la couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, de la Société d'émulation du Jura, etc., à Paris.

6 *Septembre* 1832.

BARBAROUX, Juge de paix, Président du Comice agricole d'Aubagne, à Aubagne. (*Fondateur, devenu membre correspondant*).

PORTE (J.) Greffier audiencier près la Cour royale d'Aix, membre de l'Académie des sciences de la même ville et de la Société philharmonique de Caen, etc., à Aix.

4 *Octobre* 1832

MM. LEVRAT-PERROTON, Docteur en médecine, Médecin de l'Hospice de l'Antiquaille, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Lyon.

6 *Décembre* 1832.

MAGLIARI (Pierre), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine de Naples, et membre de plusieurs autres corps savants, à Naples.

7 *Février* 1833.

DE SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (Richard) Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du récensement, etc., à Naples.

19 *Décembre* 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice de Cotignac, Correspondant du Conseil de salubrité du département du Var, Médecin des épidémies, membre de la Société de médecine de Marseille et de celle chirurgicale d'émulation de Montpellier, à Cotignac.

15 *Mai* 1834.

LAURENS (A), chef de division de la préfecture du Doubs, membre des Académies des sciences et belles-lettres de Dijon, de Rouen, de la Société d'émulation du Jura, Secrétaire de celle d'agriculture etc., du Doubs, Correspondant de la Société française de statistique universelle, à Besançon.

3 *Juillet* 1834.

MM. BLONDEL (Auguste), Officier de gendarmerie, etc., à Ville-Franche (Aveyron).

COMMIER (Auguste), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Ajaccio (Corse).

7 *Août* 1834.

BOUCHER de CRÈVE-COEUR de PERTHES (Jacques), ✠, Directeur des Douanes, chevalier de l'Ordre de Malte, Président de la Société royale d'émulation, membre de diverses Académies françaises et étrangères, à Abbeville.

BOYER de FONSCOLOMBES, Naturaliste, membre de l'Académie d'Aix, et de plusieurs autres corps savants, à Aix.

JAUFFRET fils, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aix.

MAGLOIRE NAYRAL, Juge de paix, membre de plusieurs Sociétés académiques, à Castres.

MILLENET, Litterateur, etc., à Naples.

QUENIN (Dominique-Isidore), Docteur en médecine, Juge de paix, membre du Conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de la Société de médecine pratique de Paris, de l'Académie d'Aix, de celle de Marseille, de l'Athénée de Vaucluse, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

4 *Septembre* 1834.

LAGARDE (Jules), Avocat, Avoué près la Cour royale de Paris, collaborateur-actionnaire de la *France littéraire*, et l'un des rédacteurs de la *Gazette des Tribunaux*, etc., à Paris.

2 *Octobre* 1834.

MM. CARPEGNA (Comte Ph. de), ❋, Lieutenant-général d'artillerie, Directeur du Dépôt central de l'artillerie etc., à Paris.

6 *Novembre* 1834.

DEVERNON, Directeur des postes, membre de la Société française de statistique universelle, etc., à Valence.

REGNOLI (Georges), Docteur en médecine, correspondant des Académies de médecine de Paris et de Naples, des Sociétés médicales de Marseille, de Lyon, de Florence, de Livourne, etc., et professeur de clinique chirurgicale à l'université de Pise.

SOUMET (Alexandre), Directeur de la Bibliothèque royale de Compiègne, membre de l'Institut et de plusieurs autres corps savants, à Paris.

4 *Décembre* 1834.

ARNAUD, ❋, Colonel du 65me régiment de ligne, à Nancy.

MEL aîné, Trésorier de la marine, à Agde.

PIRONDI (Syrus), Docteur en médecine, membre de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

ROUX (Jean-Noel), Docteur en médecine, Professeur de pathologie externe à l'Ecole secondaire de médecine, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, Titulaire de la Société royale de médecine de Marseille et membre des Sociétés médicales de Lyon, Bordeaux, etc., à Marseille.

MM. WILD, mécanicien, premier adjoint de la Mairie, à Montbéliard (Doubs).

14 *Avril* 1835.

HOEFFT, Docteur en médecine, médecin botaniste, à Moscou.

4 *Juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ❀, Docteur en médecine, membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine de France, de la Société royale de médecine de Marseille et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi (Dordogne).

ROBIQUET (F.) ancien Ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc., à Rennes (Ile-et-Vilaine).

20 *Juin* 1835.

CHANTERAC (Louis-Charles-Hipolyte-Edouard, La Cropte de), ex-ingénieur géomètre du cadastre, Conservateur des bâtiments militaires, et ex-Chef du bureau militaire de la ville de Marseille, (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant*).

2 *Juillet* 1835.

COMBES (Jean-Félicité-Anacharsis), Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier comice agricole du département du Tarn, membre de la commission des prisons de l'arrondissement de Castres, Secrétaire du Comité

supérieur d'instruction primaire, Président de la commission d'examen pour la délivrance des brevets de capacité dans cette ville, membre correspondant de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

MM. DUVERNOY, Employé à la recherche des manuscrits historiques des archives de Besançon, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Montbéliard.

FALLOT (Samuel-Frédéric), ancien notaire, avoué, à Montbéliard.

FILHOL, Docteur en médecine, à Sainte-Tulles.

OUSTALET, Docteur en médecine, Montbéliard.

VIGNE (Pierre), ✠, Docteur en médecine, médecin ordinaire des armées, médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe).

1er *Octobre* 1835.

PARTOUNEAUX, ex-sous-préfet, à Paris, (*Nommé membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

8 *Octobre* 1835.

DUCASSE, ✠, Docteur en chirurgie, Professeur de l'Ecole de médecine et Secrétaire-général de la Société de médecine de Toulouse, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, des Sociétés médicales de Lyon, Marseille, Bordeaux, Tours, etc., à Toulouse.

MONTFALCON, ✠, Docteur en médecine, membre d'un grand nombre d'Académies médicales et littéraires, à Lyon.

MM. PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

TRAVERSAT (Marc-Bernard-Isidore), Docteur en médecine, décoré de l'ordre militaire de Pologne, etc., à Paris.

5 *Novembre* 1835.

PISSIN-SICARD, Instituteur des sourds-muets, en Corse.

17 *Décembre* 1835.

BEAUMONT (Félix), ✻, Maire de la ville d'Aubagne, membre du conseil-général du département des Bouches-du-Rhône, etc., à Aubagne.

3 *Mars* 1836.

AUBERT Neveu, Docteur en médecine, à Toulon.

7 *Avril* 1836.

GAULARD, Professeur de physique, à Verdun.

MEREL (Charles-Jacques-François), ancien instituteur, à Marseille.

2 *Juin* 1836.

MALLET (Edouard), Docteur en droit, l'un des rédacteurs de la *Bibliothèque universelle*, etc,, à Genève.

ROUMIEU (Cyprien), Substitut à la cour royale d'Aix, etc., à Aix.

MM. VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'Ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences et belles lettres de cette ville, d'un très grand nombre d'autres Sociétés littéraires et d'utilité publique, à Bruxelles.

7 *Juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire-général de la Société des sciences de Blois, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Blois.

ROZET, Capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, membre de la Société géologique de France, à Paris.

6 *Octobre* 1836.

PASCAL, Docteur en médecine, premier professeur de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, membre correspondant de la Société royale de médecine de Marseille et de plusieurs autres Sociétés médicales et littéraires, à Strasbourg.

RANG, Officier supérieur de la marine, à Alger.

ROUGÉ (Vicomte de), propriétaire, à Paris.

31 *Octobre* 1836.

DURAND DE MODURANGE, membre de plusieurs Sociétés littéraires, à Paris. (*Nommé membre actif*, en 1835, *devenu membre correspondant*).

MM. JULLIANY (Jules), ✠, négociant, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris. (*Nommé membre actif, en* 1827, *devenu membre correspondant*).

3 *Novembre* 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'école royale vétérinaire de Naples, membre de plusieurs Sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

PAPETI, de Marseille, Peintre, etc., à Rome.

22 *Décembre* 1836.

BAUDENS (L.), O. ✠, Docteur en médecine, Chirurgien-major, Professeur d'anatomie et de chirurgie opératoire, membre des Sociétés de médecine de Marseille, Lyon, Montpellier, etc., à Paris.

ULLOA (le chevalier Pierre), Avocat, Juge au Tribunal civil, membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise, et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *Janvier* 1837.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

BOUDIN (Jean-Christiern-Marc-François-Joseph) ✠, Docteur en médecine, médecin militaire, Titulaire de la Société royale de médecine de Marseille, etc., à Marseille.

11 *Mai* 1837.

DEL RE (Joseph), Statisticien, etc., à Naples.

15 *Juin* 1837.

MM. SAUTTER (Jean-François), ✿, Pasteur de l'Eglise réformée, à Alger. (*Nommé membre actif en* 1834, *devenu membre correspondant*).

3 *Juillet* 1837.

FARIOLI (Achile), Homme de Lettres, à Reggio-Modène.

7 *Décembre* 1837.

JACQUEMIN (L.) Pharmacien, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Arles.

MONTVALLON (Louis-Honoré-Joseph-Hippolyte-Hilarion-Casimir de Barrigue, comte de), Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, membre d'un grand nombre d'autres Académies, à Aix.

9 *Août* 1838.

LECLERC-THOUIN (Oscar), Professeur d'agriculture, etc., à Paris.

17 *Décembre* 1838.

DECROZE (Joseph), avocat, à Paris. (*Nommé membre actif en* 1836, *devenu correspondant.*)

20 *Décembre* 1838.

MARLOY (Clair-Paul-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, Correspondant de la Société entomologique de France et d'autres corps savants, à Auriol.

14 *Février* 1839.

MM. LAMPATO (François), Rédacteur des annales de la Statistique de Milan, à Milan.

MITTRE (Mari u -Henri-Casimir), Avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, membre correspondant de la Société des sciences morales, belles-lettres et arts de Seine-et-Oise, et de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et arts de la Marne, à Paris.

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre), ✠, Chef des travaux statistiques au ministère du commerce, membre du conseil supérieur de santé, Officier supérieur d'état-major, membre correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut de France, de la Société centrale d'agriculture, des Académies de Stockholm, Turin, Bruxelles, Madrid, Lyon, Dijon, Rouen, Bordeaux, Strasbourg, Nancy, Macon, Nantes, Tours, Marseille, Liège, New-York, la Havane, et de plusieurs Sociétés médicales, à Paris.

7 *Mars* 1839.

BIENAYME (Irénée-Jules), ✠, Inspecteur-général des finances, membre de la Société philomatique de Paris, etc., à Paris.

2 *Mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✠, Inspecteur-général des Lazarets de France, Secrétaire du Conseil supérieur de santé, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris.

4 *Juillet* 1839.

MM. CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, membre de la Société d'encouragement pour l'agriculture, les arts, les manufactures, le commerce du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIERE (F. G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Montpellier.

8 *Août* 1839.

DE MOLEON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Directeur-fondateur de la Société polytechnique pratique, membre de plusieurs corps savants, etc., à Paris.

3 *Octobre* 1839.

JOURNÉ (Jean), Docteur en médecine, à Paris. (*Membre actif, en* 1838, *devenu membre correspondant.*)

7 *Novembre* 1839.

COSTE (Pascal), Architecte et professeur de dessin, membre de l'académie des Sciences, belles-lettres, et arts de Marseille, etc. (*Membre actif, en* 1834, *devenu membre correspondant.*)

DELEAU Jeune, ✻, Docteur en médecine, médecin de l'hospice des orphelins pour le traitement des maladies de l'oreille, membre de plusieurs Académies et Sociétés scientifiques, à Paris.

LOMBARD, Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Genève.

MM. ROUX (François-Xavier), Docteur en médecine, ex-chirurgien-major de la marine, membre des Sociétés de médecine de Marseille et de Montpellier, à Eyguières. (*Membre actif, en* 1838, *devenu membre correspondant.*)

19 *Décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, Collaborateur et correspondant du *Bulletin de thérapeutique*, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (James), membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

5 *Mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, membre de l'Académie des sciences et de la Société libre d'émulation de Rouen, de l'Association normande, du Cercle médical, de l'Athénée de médecine de Paris, des Sociétés des sciences et arts de Troie et de Nancy, du Conseil de salubrité de la Seine-Inférieure, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ancien manufacturier, membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, etc., à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRES (Pierre-Toussaint), ✠, Conseiller à la Cour royale, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, membre d'un très grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Montpellier.

1er *Octobre* 1840.

MM. Le Baron L. A. D'HOMBRES-FIRMAS, ✠, Docteur ès-sciences, Correspondant de l'Institut et de la Société royale et centrale d'agriculture, membre de plusieurs Académies nationales et étrangères, à Alais.

8 *Octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (JOSEPH-HÉLIODORE), ✠, Professeur à l'école royale et spéciale des langues orientales, membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcutta, de Madras, de Bombay, etc., à Paris.

GODDE-LIANCOURT (le comte CALISTE-AUGUSTE), ✠, Secrétaire-général-Directeur de la Société internationale des naufrages, Fondateur d'un très-grand nombre de Sociétés humaines, membre de l'Université royale d'Athènes, de la Société royale de Laisne, de celles d'émulation de Rouen, des Pyrénées-Orientales, philodramatique, de statistique universelle, membre honoraire des Sociétés humaines de Bayonne, de Boulogne, du Lycée naval des Etats-Unis, de l'Académie royale des sciences de Barcelonne, de celle de l'Industrie française, etc., etc., à Paris.

MERCIER (ALEXANDRE-VICTOR), Rédacteur au ministère de l'Intérieur, membre de la Société de statistique de Paris, de l'Académie de l'Industrie, de la Société-générale des naufrages, etc., à Paris.

RHALLY (GEORGE-ALEXANDRE), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, Professeur de droit commercial et Recteur de l'Université Othon, membre de la Société d'instruction élémentaire et de la Société générale des naufrages, etc., à Athènes.

12 *Novembre* 1840.

MM. MASSE (Etienne-Michel), Propriétaire, etc., à La Ciotat.

7 *Janvier* 1841.

BUSTAMENTE (Anastasio, S. Ex. le général), Président de la République des états unis du Mexique, à Mexico.

GELLY (Juan), Secrétaire de légation, à Monte-Video.

GUST-LOFF, Premier interprète de la surintendance du commerce britannique en Chine, à Macao.

LARDEREL (le Comte de), Président de la section toscane de la Société générale des naufrages, etc., à Livourne.

LETAMENDI (de), Consul-Général d'Espagne, à Mexico.

MARTORELLI (Camille de), Chambellan du Pape, Président d'honneur et titulaire de la Société internationale des naufrages, membre de plusieurs académies, à Rome.

MIR (Prince de), à Paris.

PANCKOUKE, O. ✠, à Paris.

POMPILIO, comte DECUPPIS, Professeur d'astronomie et de géologie, Président d'honneur de la section romaine de la Société internationale des naufrages, membre de plusieurs académies, à Rome.

PRIEUR-FENZY, banquier, etc., à Florence.

KRIESIS (Antoine G.), ministre d'Etat de la marine, Président d'honneur de la section athénienne de la Société générale des naufrages, membre de la Société archéologique, etc., à Athènes.

MM. WALKER, Chirurgien, etc., à Londres.

4 *Mars* 1841.

DARMANTIER, Juge au Tribunal civil, Président de la Société humaine, etc., à Bayonne (Basses Pyrénées).

6 *Mai* 1841.

JANEZ (DON AUGUSTIN), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (JOSÉ-ANT°), Président de l'Académie des sciences, etc., à Barcelonne.

VIENNE (HENRI), Archiviste de la ville de Toulon et Bibliothécaire-adjoint, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres, et du Comice agricole de Toulon, de la Société d'agriculture et de commerce de Draguignan, de la Société de la morale chrétienne, de l'Athénée des arts et du Caveau de Paris, etc., à Toulon.

10 *Juin* 1841.

ASSENAT (JEAN-BAPTISTE), ex-pharmacien en chef de l'hôpital civil et militaire d'Aix, membre de la Société phrénologique de Paris et de la Société géologique de France, à Aix.

BARCHARD (MARC), Docteur en médecine, chef du service de santé de la section bordelaise de la Société internationale des naufrages, etc., à Bordeaux.

SAUVÉ (SAINT-CYR-LOUIS), Docteur en médecine, membre de la Société médicale de La Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des arts; Professeur et directeur du service de santé de la Société générale des naufrages pour la Section rochellaise, etc., à la Rochelle.

MM. VALLET D'ARTOIS (JEAN-FRANÇOIS), propriétaire, ancien négociant, à Aix.

16 *Septembre* 1841.

BELLARDI (LOUIS), naturaliste, membre de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, inspecteur de l'agriculture dans le midi de la France, membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *Novembre* 1841.

GREGORY (JEAN-CHARLES), Conseiller en la Cour royale de Lyon, Vice-Président de la Société littéraire, Président de la 5e section du 9e Congrès scientifique de France, etc., à Lyon.

16 *Décembre* 1841.

FOUQUE (CLAUDE), d'Arles, avocat, ex-membre de l'Université royale, correspondant de l'Institut historique. (*Reçu membre actif, en* 1837, *devenu correspondant.*)

Nota.—Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décés, etc., qu'on aurait à nous signaler dans le tableau des membres correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette Société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétair perpétuel, rue des Petits-Pères, n° 11.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'on point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître : *Ses nom et prénoms; 2° son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence; 3° son emploi ou sa profession et ses occupations habituelles; 4° ses études préliminaires; 5° quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières; 6° les pays dans lesquels il a voyagé; 7° les sciences et les beaux-arts qu'il cultive; 8° les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre, et la date de l'admission dans chacune d'elles; 9° les titres et époques des ouvrages publiés; 10° s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature; 11° s'il a fait des découvertes et des perfectionnements; 12° s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

TABLE

DU

TOME CINQUIÈME.

Pag.

Avant-propos; par M. P. M. Roux..... 5.

Quelques mots sur les avantages des Observations météorologiques; par le même..... 7.

Etat moyen et points extrêmes du baromètre de l'Observatoire royal de Marseille, depuis 1823 *jusqu'à* 1840, *par* M. Valz..... 9.

Etat moyen et points extrêmes au thermomètre centigrade de l'Observatoire royal de Marseille, *de* 1823 *à* 1840; *par le même*..... 10.

Etat de l'atmosphère et pluies en millimètres, à Marseille, *depuis* 1823 *jusqu'à* 1840; *par le même*..... 11.

Nombre de jours pendant lesquels chaque vent a dominé, de 1823 *à* 1840; *par le même*.....

Observations météorologiques faites à l'Observatoire royal de Marseille, *pendant l'année* 1841; *par le même*..... 13.

Mémoire historique et statistique sur le Canton de la Ciotat; par M. E. M. Masse, *lequel mémoire comprend : avant propos*..... 38.

Aperçu géologique et topographique du Canton de la Ciotat..... 41.

Pag.

Le Cap de l'Aigle, lo Sézè, *le* Mons Niger..... 47.

Les ports naturels ou Caranques. La pêche du corail. Figayrola. L'île Verte. Digression sur Tauroentum. Carsicis..... 54.

Les Baous. En Caoumè. *Les* Commoni. *Belcodène. Portraits des Liguriens d'après* Diodore de Sicile. *Produits naturels du Canton*..... 68.

Communications anciennes du Canton avec Marseille. La Bedoure, l'Ourier. Romagoa. *Digression sur le mot* roman *et sur le nom de Rome.* 82.

Etymologie de Sezerista et de Carsicis.... ... 97.

Origine présumée de la maison des Baux.... 113.

Etat de Ceyreste et du Bourg sous la maison des Baux..... 118.

Accroissement du Bourg. Diverses reconnaissances ou déclarations des communautés. Détails de statistique ancienne. Histoire du vin muscat 126.

Procès pour la garde du cap de l'Aigle. Première division du territoire..... 143.

Observations météorologiques. Cours des eaux, sources et montagnes..... 148.

Biens communaux. Pâturages. Anciens usages. 161.

Bois. Réformes à faire..... 173.

Vues sur l'agriculture du Canton..... 176.

Pêche. Madragues..... 208.

Navigation. Commerce. Industrie..... 223.

Etat social, tableaux de mœurs..... 241.

Fortifications. Guerres..... 278.

Note sur la cause de la coloration en rouge des

Pag.

eaux du Bassin de Carénage à Marseille ; par M. Marcel de Serres..... 300.

De l'Enchelii sanguinea..... 304.

Quelques considérations sur la composition des eaux du département des Bouches-du-Rhône ; par M. Rivière Lasouchère..... 310.

Etat des consommations, à Marseille, en 1840 *; par* MM. Faure-Durif *et* P. M. Roux..... 316.

Etat de situation de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, au 31 *décembre* 1840 *; communiqué par* M. Abadie.... 317.

Resumé des opérations de la Caisse d'épargne du département des Bouches-du-Rhône, pendant l'année 1840 *; par le même*..... 318.

Rapport sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil général du département des Bouches-du-Rhône, session de 1840 *; par* M. Joseph Loubon..... 319.

Rapport sur les sémailles du printemps dans la commune de Marseille ; par M. Barthelemy.. 340.

Rapport sur le produit des céréales dans la banlieue de Marseille, en 1841 *; par le même*... 341.

Extrait d'un rapport fait par M. Natte *sur les travaux que* M. Barbaroux, *membre correspondant, fait exécuter dans son vignoble au quartier de Saint-Louis, près de Marseille ; par* M. P.-M. Roux..... 343.

Etat des prix des journées à Marseille, en 1840 *; par le même*..... 346.

Rapport de M. *Gustave* Fallot, *sur l'ouvrage intitulé :* Histoire de Malte, *précédée de la sta-*

Pag.

tistique de Malte et de ses dépendances, par M. Miège..... 348.

Coup-d'œil sur la situation financière des États-Unis jusqu'à la crise actuelle; par M. Boeuf. 382.

Détails statistiques relatifs aux États Unis; par le même..... 390.

Banques aux Etats-Unis..... 391.

Rapport sur la description d'un pressoir portatif à huile; par M. *le baron* d'Hombres-Firmas. 392.

Considérations sur la nature du miel, sa préparation et son entretien, et sur l'éducation des abeilles, leur accroissement et leur conservation, suivies de quelques détails sur le miel du mont Hymète; par M. *le baron* Juchereau de Saint Denis..... 394.

Statistique de l'industrie du fer, en France, comprenant : l'exploitation du minerai de fer et l'opération du grillage..... 407.

Le travail au charbon de bois,
celui au bois cru ou partiellement carbonisé,
seul ou mélangé au charbon de bois,
le travail alternatif au charbon seul et au coke seul..... 408.

Le travail au charbon et au coke melangé,
celui au coke seul ou melangé de houille..... 409.

Fabrication du gros fer dans les affineries, travail du petit fer :
1° *Etirage au marteau et au laminoir;*
2° *Fenderies;*
3° *Tireries;*
4° *Tréfileries;*

Pag.

5° *Toleries ;*
6° *Ferblanteries ;*
7° *Traitement des riblons ;*
8° *Moulage de deuxième fusion ;*
9° *Acier de forge ;*
10° *Acier de cémentation ;*
11° *Acier corroyé ;*
12° *Acier fondu ;*
13° *Fabriques de faux ;*
14° *Fabriques de limes* ..... 414.

Ciment pour réunir les pièces de fonte ou de fer. 418.
Statistique de l'industrie du cuivre, en France. 419.
Notice sur les moyens de communication ..... 420.
Recherches comparatives sur l'acier fondu et l'acier allié à l'argent, par M. L. Elsner.. 421.
Maisons en fonte ..... 427.
Notice sur les divers genres de dorure ; par M. Odolant-Desnos ..... 429.
Extrait des séances de la Société de statistique de Marseille, pendant l'année 1841. ..... 433.
Discours de M. de Villeneuve *sur les moyens de faire progresser l'industrie* .... 437.
Rapport de M. Bouis *sur une notice de* M. Capplet-d'Elbeuf, *relative aux prisons et aux prisonniers* ..... 442.
Rapport de M. P.-M. Roux, *Secrétaire perpétuel, sur sa mission au Congrès scientifique de France, qui a eu lieu à Lyon le premier septembre de l'année* 1841 ..... 461.
Solution d'une question relative à une retraite à assurer, dans leur vieillesse, aux ouvriers lyonnais, par M. P.-M. Roux ..... 463.

Pag.

Médailles d'honneur décernées à MM. *les Secrétaire et Vice-Secrétaire de la Société de statistique de marseille* . . . . . 474.

Tableau des membres de la Société de statistique de Marseille, *au* 31 *décembre* 1841, *savoir :*

Membres du bureau . . . . . 486.

Membres *honoraires* . . . . . 487.

Membres *actifs* . . . . . 491.

Membres *correspondants* . . . . . 498.

Nota . . . . . 521.

Avis . . . . . 521.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME TOME.

FAUTES ESSENTIELLES A CORRIGER

DANS QUELQUES EXEMPLAIRES SEULEMENT.

Pages	315	ligne	13	au lieu de :	*glorieux*,	lisez	laborieux.
—	383	—	6	—	*agumentation*,	—	augmentation.
—	389	—	18	—	*aucune des de*,	—	aucune de.
—	433	—	15	—	*coullègues*,	—	collègues.
—	434	—	10	—	*ministre*,	—	ministère.
—	435	—	5	—	*cathare*,	—	catharre.
—	435	—	13	—	DE CAPPIS,	—	DE CUPPIS.
—	442	—	33	—	*adrssèes*,	—	adressées.
—	444	—	21	—	*forciles*,	—	fossiles.
—	446	—	4	—	*sur sur*,	—	sur.
—	448	—	13	—	*statisque*,	—	statistique.
—	449	—	2	—	*manufactcres*,	—	manufactures.
—	449	—	16	—	*l'odre*,	—	l'ordre.
—	449	—	26	—	*érudiction*,	—	érudition.
—	451	—	18	—	*même*,	—	le même.
—	456	—	5	—	*commissiom*,	—	commission.
—	478	—	3	—	*modèle*,	—	module.
—	493	—	13	—	BATHÉLEMY,	—	BARTHÉLEMY.
—	496	—	26	—	*7 mars*,	—	4 avril.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES CINQ PREMIERS VOLUMES

DU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

NOTA. — Nous devons dire, pour l'intelligence de cette table, 1° que le chiffre romain indique le volume, l'arabe la page; 2° que tous les mots ou phrases entre deux parenthèses, quoique placés les uns à coté ou au-dessous des autres, n'ont aucun rapport entr'eux et seulement au premier mot écrit en italique ou en petites capitales qui les dépasse d'un quadratin; 3° que par conséquent ces mêmes mots ou phrases ne se rapportent point à ceux écrits aussi en italique ou en petites capitales, auxquels le lecteur est renvoyé par le mot VOYEZ; 4° qu'un tiret remplace le mot général en italique ou en petites capitales, lorsque celui-ci devrait être répété, étant suivi d'une épithète ou d'un adjectif qui lui donne un autre sens. Ainsi, par exemple, après le mot *Eaux*, s'il s'agit ensuite des *Eaux minérales*, un tiret remplace le mot *Eaux*, et il n'y a que l'adjectif *minérales*.

A

ABADIE. Voyez *Armements*, *constructions*, *épargne*, *Marseille*, *métrique*, *tabac*.

Abeilles. voy. *Orgon*. (cire d') V. 401. (considérations sur l'éducation, l'accroissement et la conservation des) V. 394. 396. (description de leurs cellules) V. 396. (leur culture encouragée en Grèce) V. 406. (moyen de les multiplier) V. 403. (production du miel en raison du nombre des) V. 404. (ruches préservatives des) V. 401.

Abscon. voy. *Denain*.

Accouchements. (Statistique de ceux faits à Paris, en quatre ans) I. 399.

ACHARD. J.-F. voyez *Foires*.

ACHARD et (BÉRARD obtiennent une médaille d'honneur en bronze). IV. 529. 556. 560 B.

Acier (carbone contenu dans des espèces d') V. 424. (corroyé, fondu,-consommation et produits) V. 417. (espèces d') V. 422. (de forge, de cémentation consommation et produits) V. 416. (recherches comparatives sur celui fondu et celui allié à l'argent) V. 421.

Administration civile. voy. *Marseille*. *Orgon*. II. 93. 223.

Afrique. voy. *population*. (composition de l'armée d') I. 241. (expédition de l'armée d') I 234. 241. (Postes en) I. 370.

AGARD, Félicien (reçoit une médaille d'honneur en bronze), II. 558—564.

Agriculteurs. voy. *Angleterre*, *Suède*.

Agriculture. voy. *Arbres*, *céréales*, *choux*, *cultivateurs*, *culture*, *engrais*, *France*, *Grande-Bretagne*, *Malte*, *plantes*, *rapports*, *semailles*, *Suede*, *vigne*. (Avantages que présente le semoir—Hugues à l') I. 271. (état en Corse de l') I. 262. (état à Orgon de l') II. 101. (extrait d'un rapport sur un traité d') I. 140. (tableau comparé du travail la concernant en Irlande et en Angleterre) III. 158—530. (les documents officiels, dès 1815, en France, n'ont procuré point de lumières sur l') IV. 260. (les maltais arriérés en) V. 370. (produits à Malte de l') T. 371. (production annuelle en France de l') IV. 275. (rapport sur diverses question d') I. 427 — 565. II. 309. 310. III. 283. 475. V. 340. (rapport sur son état dans le premier arrondissement du département des Bouches-du-Rhône) IV. 46. (son historique en France) IV. 252. (vues sur celle du C. de la Ciotat) V. 192.

Aigle. (étymologie de la dénomination cap de l') V. 47. (*lou sé*, nom donné au cap de l') V. 50. (*Mons Niger*, dénomination dans laquelle est rangé le cap de l') V. 52. (procès pour la garde du cap de l') V. 143.

Aix. (nombre des mendiants à I. 53. (rapport sur un opuscule intitulé : Inscriptions en vers du musée d') IV. 13. 140. (rap. de sa surface à sa population) I. 17. (situation de l'instruction primaire dans l'arrondissement d') III. 196. 281. (sol forestier d') III. 145.

Alais. voy. *Grand-Combe.* (chemin de fer de Nimes à) III. 398.

Albâtre. (l'un des produits de Malte) V. 372.

Albert de Montemont. Voyez *Londres.*

Aliénation. voy. *Folie.*

Aliénés (en Angleterre) II. 399. (en Ecosse) II. 399. (en Espagne) II. 399. IV. 356. (en France) II. 399. IV. 356. (à Malte) V. 366. (à Marseille) IV. 352 et suivantes. (dans des pénitenciers) III. 250. (concours des communes dans la dépense des) V. 336. (sont reçus, s'ils sont indigents, dans les asiles des aliénés de Marseille et d'Aix) V. 337.

Aliments (cuisson par le gaz des) I. 407. (des habitants d'Orgon) II. 69.

Allauch (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier d') III. 340.

Alleins (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I 21. (sol forestier d') III. 355.

Allemagne (chemins de fer en) III. 402. 413.

Allier (chemin de fer de Montelaux-Moines à) III. 398.

Amandes. (état de celles qui alimentent le commerce de Salon) I. 103.

Amandiers (remplacés mal à propos par des vignes à la Ciotat) V. 201.

Amérique (canaux et chemins de fer en) III. 415. (perfectionnements apportés aux chemins de fer en) III. 416. (places fortes en) IV. 114. (postes en) I. 373. (sociétés de tempérance des Etats-Unis d') I. 405.

Amusements (à la Ciotat) V. 259. (à Orgon) II. 73.

Andresieux voy. *Roanne.* (chemin de fer de Saint-Etienne à) III. 397.

Angleterre. (agriculteurs en) II. 386. (agriculture en) III 158. 530. (aliénés en) II. 399. (banques en) II. 277. (caisses d'épargne en) III. 555. (cotons importés en) II. 519. (criminels exécutés en) I. 271. (draps exportés et consommés par l') II. 283. (étendue des forêts en) II. 394. (exploitation des mines et des carrières en) II. 282. (exportations en) II. 278. (gouvernement d') II. 267. (houille consommée en) II. 288. (importations en) II. 278. (importation et produit des laines en) II. 283. (impôt par habitant en) II. 395. (industrie et son produit en) III. 533. (instruction en) II. 273. III. 542. V. 366. (journaux en) II. 275. (livres publiés, exportés et importés en) II. 289. (lois pénales en) III. 539. (manufactures et richesse publique en) III. 534. (monnaies frappées et valeur du numéraire en) III. 535. (montant des postes en) III. 390. (moyenne des décés en) II. 384. (navires en) II. 392. (nombre des bateaux à vapeur en) I. 137. (places fortes en) IV. 113. (population d') II. 267.

III. 528. (postes en) I. 368. III. 387. (production du fer en) II. 391. (produit du coton filé et tissé en) II. 283. (produit de la fabrication du papier, de la gravure, de l'imprimerie, des instruments, de la joaillerie, de l'orfèvrerie, de la quincaillerie, des pelleteries, des cuirs, de la porcelaine, de la poterie, de la verrerie en) II. 286. (produit des toiles manufacturées de lin en) II. 284. (produit, consommation, importation, exportation des soieries en) II. 284. (rapport de sa population à ses foux) IV. 356. (vaisseaux de ligne de toute dimension et armée en) III. 538.

Animaux (du royaume britannique) III. 527. 531. (éducation à Orgon de ceux domestiques) II. 130. (emploi de ceux morts) II. 408. (nombre et valeur de ceux domestiques en France) IV. 282. (nombre et valeur de ceux domestiques à Malte) V. 372. (nombre de ceux domestiques en Suède) II. 388. (revenu moyen de ceux domestiques dans le département des Bouches du-Rhône) III. 284.

Ans Voy. *Meuse*. (chemin de fer de Waremme à) III. 412.

Antropologie. Voy. *Maladies*. (ce qui s'y rattache à Orgon) II. 41.

Anvers. (chemin de fer de Malines à) III. 412.

ARAGO. Voy. *chaleur*, *météorologie*.

Arbres. (acclimatés à Malte) V. 357. (à récolte à Orgon) II. 115. (de la Ciotat) V. 201. (produisant de la cire) V. 402.

Archéologie (divers sujets d') II. 60. III. 441 468. IV. 13.

Argent (un mot sur un tarif de l') IV. 140. (un mot sur un traité des matières d'or et d') III. 161. (importations et exportations, à Marseille, des matières d') I. 202. (prix du kilogramme d') II. 421

Arles. (de l'hospice de charité d') IV. 350. (Fête à l'occasion de l'anniversaire de la construction et revenus de l'hôpital d') IV. 349. (Memoire historique et statistique sur les hôpitaux de la ville d') IV. 313. (nombre des malades et nature des maladies dans l'hotel-dieu d') IV. 346. (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestier d') III. 355.

Armes. (Malte en possède pour armer trente mille hommes) V. 368. (produit de celles fabriquées en Belgique) III. 237.

Armée. (en Angleterre) III. 538. (en Belgique) III. 240. (en France) III, 539—544. (à Malte) V. 362. (à Orgon) II. 94. (dans le Royaume-uni) III. 538, 544. (en Suède) II. 396. (ce qui, à la Ciotat, a rapport à l') V. 278.

Armements. (valeur de ceux maritimes) II. 257.

Armoiries (de Marseille) IV. 451. 518.

Arrondissement (tableau de la population des villes, chefs-lieux d') IV. 504.

Artisants (leur nombre à Orgon II. 78.

Asie (postes en) III. 386.

Asile Voy. *Salles d'asile*.

ASSENAT, Jean-Baptiste, (reçu membre correspondant) V. 453.

Assurances. (application aux dommages des faillites, du système des) IV. 439. 485. 525.

ATTENOUX A. voy. *amandes*, *bestiaux*, *chardons*, *commerce*, *garance*, *huiles*, *industrie*, *laines*, *Salon*, *soie*.

Attique. (nombre de ruches nourries par l') V. 405. (produit annuel d'un arpent de terre ensemencé en froment dans l') V. 405.

Aubagne. (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I 15. (sol forestier d') III. 340.

Auburn (de la folie dans le pénitencier d') III. 250.

Augsbourg (chemin de fer de Munich à) III. 405. 414.

AUDOUARD, A.-J. Voyez *Crins*, *France*, *Goiron*, *prisons*, *rapports*, *sainte-Baume*, *société de statistique de Marseille*, *Vaucluse*.

AUDOUIN. Voyez *Insectes*.

Aureille (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestier d') III. 355.

Auriol (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier d') III. 340.

Aurons (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier d') III. 345.

Autriche (instruction en) II. 273. (places fortes en) IV. 114.

AUZIÈRE, J.-A.-M. (nommé membre honoraire de la Société) II. 424. (sa mort et éloge historique à cette occasion) IV. 545.

Avant-propos. I. 3. 123. 145. 247. 366. 554. II. 3. 5. 177. III. 3. IV. 3. V. 5. 526.

Avaoussés (ce que c'est) Voy. 188.

Aveugles. (éducation des jeunes filles) V. 324. (nombre de ceux au-dessous de 20 ans dans le département des Bouches-du-Rhone) V. 324.

Avis. I. 2. 600. II. 2. 592. III. 594. IV. 592. V. 520.

B

Bade (chemin de fer dans le duché de) III. 407. (instruction dans le pays de) II. 173.

Bains (note sur ceux de Marseille) I. 470. (statistique de ceux de Marseille) I. 460.

Bâle (chemin de fer de Strasbourg à) III. 398.

Baleines (commerce des Etats-Unis dans l'Océan pacifique, pour la pêche de la) I. 416. (pêche en Amérique de la) I. 417. (quelques mots sur celles de la Méditerranée) IV. 558.

Bananier (naturalisé à Malte) V. 357.

Banques. (ce que c'est) I. 182. (circulation des billets de celles de France, d'Angleterre, des Etats-Unis) I. 207. (circulation des billets de celle de Marseille) III. 212. (en Angleterre) II. 277. (aux Etats-

Unis) V. 385. 391. (influence de celle de Marseille sur les idées financières du pays) I. 189. (à Malte) V. 367. (opérations de celle de Marseille) III. 201. (en Prusse) IV. 242. 243.

Baous (nom donné à des montagnes) V. 69.

Baptême (ce qui se fait à la Ciotat à l'occasion du) V. 261.

Barbentane (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Barbaroux, Joseph. Voy. *agriculture*, *vigne*. (reçoit une médaille d'honneur en bronze) II. 556. 563.

Bardin (obtient une mention honorable) II. 559. 565.

Barthélemy, l'abbé. Voy. *Cassis*.

Barthélemy C. J. V. *agriculture*, *baleines*, *bruants*, *Canoubier*, *céréales*, *fourrages*, *histoire naturelle*, *insectes*, *magnanerie*, *Marseille*, *pianos*, *rapports*, *sémaille*, *vers-à-soie*. (obtient une médaille d'honneur en vermeil) V. 474. 477.

Bastides. (vie qu'on y mène dans le canton de la Ciotat) V. 268.

Bâtiments voy. *navires*.

Bausset (lieu de naissance de l'Archevêque de) V. 277.

Baux voy. *Baoux* (état de Ceyreste et du Bourg sous la maison des) V. 118 (leur nature à Orgon, (11. 138 (nombre des mendiants dans la commune des) 1, 50. (origine présumée de la maison des) V. 113. (rapport de la surface de la commune de ce nom avec sa population) 1. 22. (sol forestier de la commune des) 111. 256.

Bavière (chemin de fer en) 111. 405. (places fortes en) IV. 115. (instructions en) 11. 273.

Bazard (établi à Malte en faveur des pauvres honteux) V. 367.

Beaucaire (chemin de fer de Nimes à) 111. 397.

Beaurecueil (rapport de sa surface à sa population) 1. 19. (sol forestier de) 111. 347.

Beisson (a introduit la litographie à Marseille) 11. 480.

Belcodène (un mot sur) V. 71. (rapport de sa surface à sa population) 1. 15. (sol forestier de) 111. 341.

Belgique (armée en) 111. 240. (budget en) 111. 239. (caisses d'épargne en) 111. 555. (chemins de fer en) 111. 237. 411. (chemin de fer de Cologne aux frontières de la) 111. 405. (climat, culture de la) 111. 233. 238. (criminels en) 1. 271. 111. 239. (division et population de la) 111. 234. (étendue de la) 111. 233. (hôpitaux et hospices en) 111, 239 (instruction publique en) 111. 238. (marine en) 111. 237 (places fortes en) IV. 115. (postes en) 111. 385. (produit de l'agriculture et du règne minéral, manufactures et commerce en) 111. 236) produit des armes fabriquées en) 111. 237. (produit des toiles de lin en) 111. 237. (rapport de sa population à ses foux) IV. 356 (statistique générale de la) 111. 231 (tableau comparatif du royaume de France et de) 111. 242.

Bellardi. voy. *cancellaires fossiles Piémont*. (reçu membre correspondant) V. 474.

Benet L. (obtient une médaille d'honneur en argent) IV. 529. 555. 560. B.

Bergame (population de) 111. 410.

Bergeries (à Orgon) II. 130.

Berlin voy. *Postdam* (population de) III. 404.

BERNARD S. voy. *Monnaies.*

Berre (création d'un port à) IV. 68. (étang de) III. 491. (n'a qu'un mendiant) I. 49 (projet de construire un canal entre le port de Bouc et l'étang de) V. 321.)rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 346.

Bestiaux (nombre de ceux dans le canton de la Ciotat) V. 190. (nombre de ceux à Malte) V. 372. (nombre et traitement de ceux à Orgon) II. 130. (nombre de ceux en Suède) II. 388 (statistique de ceux qui entrent dans le commerce de Salon). I. 100.

Betterave (fabriques, etc., en France, de sucre de) II. 287.

BEUF S. F. A- voy. *faillites*, *Marseille*, *rapports.*

Bibliothèques (notice historique sur celle de Marseille) I. 481. (statistique de celle de Marseille) I. 492. (à Londres) II. 274. (à Malte) V. 367

BIEN-AIMÉ Jules, voy. *France*, *observations*, *vie* est reçu membre correspondant) III. 168.

Bienfaisance (établissements de) I. 341. 503. 512, 524. 528. 531. 535. 497. II. 82. 176. 180. 272. 496. III. 239. 515. 555. IV. 31. 189. 313. 352. 432. 425. V. 250. 366.

Bière (prix moyen de l'hectolitre de) III. 284.

Birmingham.voy. *Manchester*(chemin de fer de Londres à) III. 399.

Blé (importation, exportation et prix moyen en France, du) II. 387. 412. IV. 218. (importation et exportation et prix moyen, en Suède, du) III. 387. (recoltè à la Ciotat, à Ceyreste, Cassis et Roquefort) V. 207.

Board of Trade (ce que c'est IV. 200. 401.

Bochnia (chemin de fer de Vienne à) III. 402.

BOEUF S. F. A. voy. *banques*, *États-Unis* (éloge historique de) IV. 541. reçu membre actif) II. 311. (sa mort et discours prononcé sur sa tombe) II. 533.

Bohème (places fortes en) IV. 114.

Bois voy. *forets* (de la Corse) IV. 226. (de la Ciotat) V. 173. 191. importation de ceux d'acajou en France) III. 548.

Bolton voy. *Leigh.*

Bombe (époque et lieu où la première de guerre fut lancée) IV 427.

BONAFOUS. voy. *vers à soie.*

BONNET Jules, voy. *cocons*, *industrie*, *Marseille*, *Pyrale*, *séricicole*, *vers à soie*, *vigne* (reçu membre actif) II. 194.

BORCHARD Marc (reçu membre correspondant) V. 453.

Bordeaux. voy. *Teste* (Etat semestriel, de 1819 à 1838, de la circulation des billets de banque de) III. 210. (mouvement maritime de 1740 à 1823, à) I. 219. (nombre des faillites à) IV. 489.

BOSQ. voy. *orages.*

Botanique, voy. *plantes* (Malte a un jardin) V. 368.

Bouc (détails relatifs au pilotage à) II. 37. (port de) III. 491. IV. 68. (projet de construire

un canal à) V. 321. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 346.

Boucher de Creve-coeur de Perthes Jacques (obtient une mention honorable) IV. 525. 553. 560 A.

Bouches-du-Rhône. voy. département.

Boudin J. C. M. F. J. (est reçu membre correspondant) I. 144.

Bouées à Marseille) II. 370. III. 489. IV. 69.

Bouis J.-J. voy. *géologie*, *médailles*, *naufrages*, *pluies*, *prisons*, *rapports*, *Savenay*.

Boulbon (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Boulogne (population de) IV. 504.

Bourbon (population de l'île) I. 128. 129.

Bourg voy. *Baux*. (accroissement de celui de la Ciotat) V. 126.

Bourgogne (chemin de fer d'Epinac au canal de) III. 397.

Boutan (postes dans le royaume de) I. 373.

Boyer de Fonscolombes (obtient une mention honorable) II. 557. 563.

Breschia (population de) III. 410.

Bristol (chemin de fer de Londres à) III. 399.

Britanniques (abus des liqueurs chez les habitants des îles) III. 532. (consommation dans les îles) III. 531. (instruction publique dans les îles) III. 542. (mines dans les îles) III. 533. (population, naissances, décés, dans l'empire) III. 527. (terres cultivées, bétail, troupeaux du royaume) III. 527. 531. (territoire, étendue, montagnes, fleuves, rivières, lacs, canaux, division, climat du royaume) III. 527. 531.

Brown. voy. *phares*.

Bruants (un mot sur une notice concernant les) IV. 144.

Bruges. voy. *Ostende*. (chemin de fer de Gand à) III. 412.

Brunswich. voy. *Hartsbourg*.

Bruxelles. (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Budget (en Belgique) III 239. (en France) II. 395. (en Prusse) IV. 247. (en Suède) II. 395.

Budeweis voy. *Linz*.

Buonaparte (lettre écrite par lui, en 1793, pour faire fabriquer des balles à la Ciotat) V. 240.

Bustamente (le général, reçu membre correspondant) V. 435.

C

Cabannes (consommations à) II. 166. (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de la commune de) II. 57. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune de) II. 153. (nombre des mendiants à) I. 50. (population de) II. 156. (produits de) II. 167. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses de) II. 175. (sol forestier de) III. 356.

Cabriés (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 347.

Cacao (importation, en France, de) III. 548.

Café (consommation, importation et exportation, en Angleterre. de) II. 287. (importation, en France, de) III. 548.

CAILLEAU voy. *vers à soie.*

Caisses d'épargnes (à Malte) V. 366. (dans le département de la Charente) III. 515. (en Angleterre, en Belgique, en Ecosse, en Europe, en Hollande, en Irlande, en Italie, en Suisse), III. 555. (histoire et situation dans le département des Bouches-du-Rhône, de la) I. 341. (rapports sur les opérations, en 1837, 1838, 1839, 1840, dans le département des Bouches-du-Rhône, de la) IV. 32, 38, 189. V. 317.

CALCARA P. (reçu membre correspondant) V. 484.

Calculeux (statistique de) I. 399.

Cambridge (universités de) II. 272.

Camoins (analyse des eaux sulfureuses des) III. 302 (rapport sur l'établissement des eaux minérales des) III. 297.

Canada (postes dans le) I. 373.

Canaux (en Amérique) III. 415. (dans le département des bouches-du-Rhône) III. 479. 487. IV. 65. (dans l'état de l'Illinois) III. 416. (en France) IV. 493. (aux Martigues) III. 491. (dans le royaume britannique) III. 526. (projet d'en construire un entre le port de Bouc et l'étang de Berre) V. 321. (projet d'en établir un de Bouc à Marseille et un de Bouc à Tarascon) III. 493.

Cancellaires (fossiles du Piémont) V. 458.

Cancer (statistique de femmes qui ont été atteintes de celui utérin) II. 403.

Canelle (acclimatation, à Malte, de la pomme) V. 357.

Canoubier (description de la tour sur l'écueil du) II. 371. 433. III. 169. 488. IV. 67.

Canterbury voy. *Withstable.*

Caouné (montagne de) V. 41.

Cap caveau (détails relatifs au pilotage au) II. 37.

CAPPLET, Amédée, voy. *prisons*, (reçu membre correspondant) IV. 144.

Caranques (ports naturels à la Ciotat) V. 54.

Carbone (contenu dans des espèces d'acier) V. 424.

Carenage (bassin à Marseille, de) I. 435. II. 370. III. 488. IV. 67. (note sur la cause de la coloration en rouge des eaux du bassin, à Marseille, de) V. 300. 443.

Carlisle Voy. New-*Castle*.

Carlsrhue (chemin de fer de Manheim à) III. 407.

Carrières (exploitées en Angleterre) II. 282

Carri (détails relatifs au pilotage à) II. 37 (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 348.

Carsicis (etimologie de l'ancien lieu de) V. 106.

CASAULX (chronique marseillaise) II. 561.

CASPAR voy. *Longévité*.

Cassis (blé recolté à) V. 207. (climat de) V. 245. (constitution de l'homme à) V. 245. (construction des navires à) V. 234. 238. (fabriques, et notamment fabrication et produit du corail à) V. 236. (indigents à) V. 255. (industrie à) V. 236. (maladies à) V. 245. mont de piéte à) V. 250. (nombre de navires qui relâchent à) V. 235. (nombre de porcs à V. 200. (oliviers à) V. 273. (peste à) V. 247. (population de) V. 213. 244. (port de) III. 485. IV. 68. (produits de la pêche à) V. 219. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. ressources municipales de) V. 256. (ruches à) V. 207. (sol forestier de) III. 341. V. 191. (soupes économiques distribuées à) V. 255. (suicides à) V. 246. (un seul mendiant à) I. 49. (vins de) V. 207.

Centre (chemin de fer du Creuset et un autre d'Epinal, au canal du) III. 398.

Céréales (culture, à Orgon, des) II. 105. (donnant double recolte) II. 180. (ensemencées en Suède) II. 387. (importance des produits, à Marseille, de la récolte des) I. 428. (produit, dans la banlieue de Marseille, des) V. 311. (produit, en Belgique, des) III. 236. (produit en France et dans le royaume uni, des) III. 544. (produites par l'arrondissement de Savenay) I. 249. (rapports sur la multiplication, à Marseille, des) II. 343. IV. 459. (renseignements sur la floraison des) II. 310.

Cervelles (volume et poids de celles des hommes et de quelques animaux) I. 404.

Cette voy. *Montpellier*.

CEVASCO Jacques (est reçu membre correspondant) III. 425.

Ceylan (pêche des perles à) I. 277.

Ceyreste (constitution physique de l'homme à) V. 245. (chateau de) V. 104. 118. (chaux de) V. 81. (état, sous la maison des Baux, de) V. 118. (indigents à) V. 255. (maladies à) V. 245. (n'a pris part à aucune réaction) V. 276. (oliviers à) V. 202. (population de) I. 15. (quantité de blé et de porcs à) V. 207. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (ressources municipales de) V. 256.

(ruches à) V. 207. (*Sezerista*, nom donné à) V. 99. (sol forestier de) III. 342. (soupes économiques distribuées à) V. 255. (terrains incultes de V. 191. (vins de) V. 207.

Chaleur (son accroissement dans l'intérieur de la terre.) I. 266. (son action sur les corps suivant la nature de leur enveloppe) I. 406 (son maximum sur différents points du globe) I. 124.

Chambroy (cité de l'Ile du Goze) V. 355.

Chanuel J.-B^e (obtient une médaille d'honneur en argent) IV. 529. 555 560. B.

Chanterac Edouard. voy. *Bains*.

Chanvres (statistique de ceux produits en France) II. 512

Chapeaux (nombre, à Marseille, des fabriques de) II. 245.

Chardons (importance, à Salon, du commerce des) I. 104.

Charleval (nombre des mendiants à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 347.

Charrues (chiffre, en France et en 1790., suivant Lavoisier, des) IV. 256 (induction tirée de leur nombre pour établir l'étendue du territoire, en France) IV. 257.

Chasse (à Orgon) V. 138.

Chataigniers (lieux qui leur conviennent) II. 221. (terres en Corse cultivées de) IV. 226.

Chateau (cité de l'île du Goze; sa population) V. 355.

Chateau neuf les Martigues (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population I. 19. (sol forestier de) III. 348.

Chateau neuf le rouge (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 349.

Chateaurenard (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Cherbourg (population de) IV. 501.

Chemins de fer (en Allemagne) III. 402. 413. (en Amérique) III. 415. (en Belgique) III. 237. (en Europe) III. 411., (exécutés ou concédés en France) III. 397. (en la grande Bretagne) III. 398. (en Italie) III. 409. 414. (en Russie et dans le royaume de Wurtemberg) III. 414 (invention pour améliorer les) III. 419. (voitures applicables aux) III. 418.

Chenille (semblable à la pyrale de la vigne) II. 427.

Chenevis (n'est pas cultivé à Marseille) III. 284.

Chervin N. (obtient une mention honorable) II. 557. 563.

Chevaux (en France) III. 542. (leur nombre dans le royaume uni) III. 544. (à Malte) V. 372. (méthode pour guérir la fourbure des) II. 183. (procédé pour guérir les claudications chez les) II. 181.

Chine (postes en) I. 372. III. 387.

Choléra (à la Ciotat) V. 247. (à Naples) III 271.

Choux (leurs espèces à Orgon) II. 114.

Chrétiens (aperçu de leur accroissement depuis le premier jusqu'au 18e siècle) IV. 510.

Ciment (pour réunir les pièces de fer et de fonte) V. 418. (de Roquefort) V. 81.

Cinomorium (espèce de champignon commun à Malte -- ses vertus) V. 356.

Cire (d'abeille) V. 401. (arbres cirés, c'est-à-dire produisant une) V. 402. (laquelle préférable) V. 405. (son importation et son exportation en France) V. 407.

Citrons (quantité qui en est recoltée à Malte) V. 371.

CIVIALE voy. *calculeux*.

Clarence (chemin de fer de) III. 399.

Claudications (moyen de guérir celles des chevaux) II. 181.

Clergé (à Malte) V. 362. (revenu de celui britannique) II. 274.

Climat (en Belgique) III. 233. (à Cassis) V. 256. (à la Ciotat) V. 245. (à Malte) V. 251. (à Orgon) II. 12. (dans le royaume britannique) III. 526. (en Suède) II. 378.

Cocons (départements qui, en France, concourent plus particulièrement à la production des) II. 465. (leur prix dans le département des Bouches-du-Rhône) II. 470.

COHEN et NATHAN (reçoivent une médaille d'honneur en bronze) II. 559. 564.

Collongue (rapport forestier de) III. 347.

Cologne voy. *Belgique*.

Colonies (commerce de la France et de ses) I. 134. II. 409. IV. 215. (population de celles françaises) I. 128.

Combustibles (aperçu historique et statistique sur l'importance et l'avenir de ceux minéraux du département des Bouches-du-Rhône) IV. 40. (employés à Orgon) II. 71. (un mot sur ceux minéraux du Var) V. 483.

Commerce (analyse d'un essai sur celui de Marseille) III. 215. (Britannique, en Afrique, en Amérique, en Asie, en Europe, en France) III. 536. (causes qui tendent à le favoriser ou a y être nuisibles) I. 421. (comparaison de celui de Cuba. et des Antilles Françaises) I. 135 (dans la Grande-Bretagne) II. 280. (définition du) I. 416) (de la France avec ses colonies et les puissances étrangères) I. 134. II. 409 IV. 215. (de la statistique dans ses rapports avec le) IV. 196. (de Salon) I. 91. (des Etats-Unis dans l'Océan Pacifique pour la pêche de la baleine) I. 416. (d'Haïti) I. 264. (du royaume uni comparé à celui des principales puissances maritimes) III. 536. 544. (en Angleterre) II. 277. (en Belgique) III. 236. (en Corse) IV. 235. (en France) III. 544. (en Prusse) IV. 243. (entrepots de) I. 135. (état de celui du canton de la Ciotat) V. 223. (extrait d'une histoire de celui de Marseille) II. 198((presque nul à Orgon) II. 143. (résultats de celui direct de la Suède avec Marseille) II. 393. (ses avantages dans le royaume uni) III. 137. (statistiqee des établissements de celui de Marseille) II. 230.

Commoni (nom etc., d'une peuplade) V. 70.

Communications voy. *chemins de fer*. *Routes* (celles anciennes de la Ciotat) V. 82 83. (celles par terre influent sur la marine de la Ciotat) V. 82. (moyens de) V. 420 (travaux dans le département des Bouches-du-Rhône, relatifs aux voies de) IV. 55. V. 322.

Conceptions (selon les mois) I. 268.

Concours (ouverts par la société de statistique de Marseille) I. 122. II. 565. IV. 134. 550. c. (rapport sur ceux ouverts par la société de statistique de Marseille) II. 554. IV. 523. 548.

Confréries (de la Ciotat) V. 273.

Congo (postes au) I. 371.

Congrès (rapport sur la neuvième session de celui scientifique de France) V. 461.

Consommations (dans les Iles britanniques) III. 531 (de Londres) de Petesbourg et de Paris) II. 266. (d'Orgon) II. 89. 167. (de Senas, d'Eygalières, de Mollégés, de St-Andiol, de Cabannes, de Verguières) II. 166. (de Savenay) I. 249. (des œufs en France) II. 514. (notes et tableaux sur celles de Marseille) I. 57. II. 453. IV. 44. V. 316.

Constructions (à Marseille) IV. 25. 139. (à Orgon) II. 75. 139. (dans le département de la Charente) III. 518. (navales) II. 257. 263. V. 234. 238. (valeur de celles maritimes) II. 257.

Contributions (à Malte) V. 376. (à Orgon) II. 99. 164. 165. (à Cabannes, à Saint-Andiol, à Mollèges, à Eygalières, à Senas) II. 164. (dans le département des Bouches-du-Rhône) V. 325. (en Corse) IV. 228. (en France) IV. 495. 497.

Corail (détails sur la pêche du) V. 56. (sa fabrication et son produit à la Ciotat et à Cassis) V. 236.

Cornillon (rapport de sa surface à sa population) I. 18 (sol forestier de) II. 348.

Corse (annuaire administratif, statistique et commercial de) la) IV. 220. (agriculture en) I. 262. (commerce maritime en) IV. 235. (contributions directes en) IV. 228. (eaux minérales et thermales de la) IV 223 (instruction publique en) IV. 231. (justice criminelle en) IV. 233. (longitude, latitude, superficie, etc., de la) I. 255. IV. 226. (marins en) IV. 236. (météorologie de la) I. 358. (montagnes, torrents de la) I. 256. (oliviers, vignes, chataigniers, bois et forêts, près, paturages, eaux, rochers en) IV. 226. (population de la) I. 261. IV. 221. 229. (recherches historiques et statistiques sur la) I. 251. (recolte des légumes en) IV. 227. (vendetta en) I. 260.

Cospicua (cité de Malte, appellée aussi *Burmola* - sa population) V. 354.

Coste Pascal voy. *lithographie*, *rapports* (membre actif, devient membre correspondant) III. 562.

Cotons (exportés, en 1790 et 1830, aux États-Unis) V. 388. (importés de 1825 à 1838, en France et en Angleterre) II. 519. (produit de celui filé et tissé en Angleterre) II. 283. (recolte, à Malte, de plusieurs espèces de) V. 371.

Coudoux (engrais dit noir sur animalisé de) II. 329.

Couelo negro (étymologie de la colline noire ou) V. 44.

Courage (trait de) V. 296.

Couvents (à Malte et dans l'île du Goze) V. 362. (du mont Hymète et du mont pantélique) V. 405.

Craponne (analyse des eaux de) V. 314.

Crau (poudingue de la) III, 121.

Creusot (le) voy. *Centre.*

Crimes (comparés, quant au chiffre, dans le royaume uni et en France) III. 541. (dans le royaume uni) III. 540. 546. (en France) III. 546. (en Suède) II 397.

Criminels (en Belgique) II. 239. (état comparé du nombre de ceux exécutés en Belgique, en France, en Angleterre; en Prusse) I. 271. (exécutés dans le royaume uni et en France) III. 546. (statistique, à Londres, et à Paris, des) II. 270.

Crins (rapport sur la première manufacture, à Marseille, de) II. 455.

Cromford voy. *High Peak.*

Cuba (commerce de) I. 135.

Cuges (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 342.

Cuirs (produit, en Angleterre, des) II. 286.

Cuivre (extraction, dans la Grande-Bretagne, du) III. 533. (industrie du) V. 419. (produit, dans le royaume uni et en France, des mines de) III. 544.

Cultivateurs (nombre, à Orgon, des) II. 138.

Cultures (chiffres de la division de la propriété et de la) III. 156. (dans le royaume Britannique) III. 527. (en Belgique, III. 233. (leur étendue en France) IV. 273. (son mode, à Orgon) II. 101. 122. 125.

Cumin (île dépendante de Malte) V. 371.

Cumin (récolté à Malte) V. 371.

D

Daile voy. *Lagemberg.*

Dalmatie (places fortes en) IV. 114.

DAMREMONT Charl. Marie Denis, (mort du comte) I. 568. (éloge historique de) II. 552.

DANIEL DE ST.-ANTHOINE voy. *globe*, *lin*, *postes.*

Dannemarck (étendue des forts en) II. 394. (places fortes en) IV. 116. (postes en) I. 368.

Darlington chemin de fer de Stockton à) III. 399.

DARMENTIER (reçu membre correspondant) V. 443.

DARTTEY Charles Joseph Victor,

voy. *céréales*, *impots*. *manufactures*, *marais*, *population*, *Savenay* (reçoit une médaille d'honneur en bronze) II, 556. 563.

DAVY Ed. voy. *oxidation*.

D'EBELING Alexandre, voy. *commerce*, *industrie*, *manufacture*, *Russie*.

Décès (à Marseille) I. 121. 306. III. 273. IV. 360. 387. 392. 394. (à Paris) IV. 502. (dans le royaume uni) III. 544. (dans les maisons de détention en France) IV. 503. (en Angleterre) II. 384. (en France) II. 384. III. 544. V. 359. (en Russie II. 285. (en Suède) II. 384. (qui ont eu lieu en France, dans les hôpitaux) IV. 503,

DE CLINCHAMP Victor (obtient une mention honorable) IV. 525, 553, 560. A.

DECOLLET (obtient une mention honorable) II. 557. 564.

DE LA COSTE A. (fait hommage d'un exemplaire de la carte lithographiée du département des Bouches-du-Rhône) V. 435.

DELARDEREL, le comte, (reçu membre correspondant) V. 435.

DELAVAU Louis Martin voy. *Corse eau*, *Lyon*, *Marseille*, *population*.

DEVEAU jeune (est reçu membre correspondant) III 564.

DE LETAMENDI (est reçu membre correspondant) V. 435.

Délits (dans le royaume uni et en France) III. 356. (en Suède) II. 397,

DEL RE Joseph (est reçu membre correspondant) I. 285.

DE MARTORELLI le comte, (reçu membre correspondant) V. 435.

DE MIR le prince, (reçu membre correspondant) V. 435.

DE MOLÉON (est reçu membre correspondant) III. 431.

DE MONTLUISANT Charles-Laurent Joseph. voy. *Bouches-du-Rhône*, *ponts et chaussées* (est reçu membre actif) III. 431.

Denain (chemin de fer d'Abscon à) III. 398. (chemin de fer de St.-Vaast à) III. 397.

Département des Bouches-du-Rhône (analyse de deux discours du préfet du) V. 320. (budget de 1841 pour le) V. 327. (combustibles dans le) IV. 40. (culture de la vigne dans le) IV. 461. 515. (essai sur la constitution géognostique du) III. 5. (fanaux dans le) II. 259 (fixation, pour 1841, des contributions foncières, personnelles et mobilières, ainsi que des portes et fenêtres, etc. pour le) V. 325. (mémoire sur l'industrie sericicole du) II. 431. 458. (mendiants dans le) I. 48. (nature et chiffre des recettes et des dépenses du) V. 398. (navigation fluviale dans le) III. 479. IV. 65. (navigation maritime ou travaux à la mer dans le) III. 478. 483. IV. 64. (phares des côtes du) II. 259. (population du) I. 13. (position relative, etc., des terrains tertiaires du) III. 126. (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le) IV. 384. (quelques considérations sur la composition des eaux du) IV. 519. V. 310. (rapport sur le résumé des délibérations et des vœux du Conseil-général du) V. 319. 338. 442. (recrutement dans le) II. 455. III. 134. 148. (routes royales dans le) III. 480. IV. 66. (situation et amélioration des routes du) III. 496. IV. 58. 70. 74. V. 330. (situation générale des ponts

et chaussées du) III. 431. 478. IV.55.(statistique forestière du) III. 279. 339. (terrains secondaires du) III. 24 (terrains tertiaires du) III. 56.

— *de la Charente* (caisses d'épargne du) III. 515. (considérations sur les salles d'asile, un dépôt de mendicité et les enfants-trouvés dans le) III. 513. (état des routes dans le) III. 517. (importations et exportations, industrie dans le) III. 519. (instituteurs communaux, instruction publique dans le) III. 509. (rapport sur un procès-verbal des séances du conseil-général du) III. 507. 568. (revenu territorial, construction de maisons et nombre d'usines dans le) III. 518.

Députés (élection, en Angleterre, des) II. 267.

DERENZY. voy. *Taille.*

Détention (décés qui ont eu lieu, en France, dans les maisons centrales de) IV. 503.

Dettes (dans le royaume-uni et en France) III. 538. 546.

D'HAUSSEZ, le baron, voy. *mendicité.*

D'HOMBRES-FIRMAS, le baron, voy. *huile*, *pressoir.* (est reçu membre correspondant) IV. 516.

Diamants (statistique des plus remarquables) I. 275.

DIEUSET. voy. *Corse*, *Londres*, *postes*, *rapports*, *Société de statistique de Marseille.*

Docks (pour le port de Marseille) II. 371. III. 489. IV 68.

Domestiques (leur nombre à Marseille) III. 329. 427. (à Orgon) II. 75. 138.

Dorure (notice sur les genres de) V. 429.

Douanes (produits de celle de Marseille) I. 70 (leur revenu net en Suède) II. 394.

DOUBLE voy. *Médecine.*

Doubs (rapport sur un Annuaire statistique du département du) II. 534.

DOUILLIER voy *Agriculture.* (est reçu membre correspondant) I. 141.

Draps (exportés et consommés par l'Angleterre et par la France) II. 284.

Dresde (chemin de fer de Leipsick à) III. 406. (population de) III. 406. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Dublin voy. *Kingston* (journaux à) II. 275.

DUC D'ORLÉANS (Président d'honneur de la Société de statistique de Marseille) — (Remerciments qu'il a adressés à la Société de statistique de Marseille, par l'organe de M. de BOISMILON, secrétaire de ses commandements) III. 565. V. 451. (réponse qu'il a faite à la Société de statistique de Marseille, lors d'une visite de cette Société à S. A. R.) III. 566.

Dunkerque (nombre des faillites à) IV. 489.

DUPIERRIS Martial. (reçu membre correspondant) III. 568.

Durance (analyse de l'eau de la) V. 313. (projet de régulariser le lit de la Durance) V. 322. (travaux entrepris à la rivière de la) III. 479. 492. IV. 61.

Durremberg voy. *Tolwitz.*

Dusseldorf voy. *Erbelfeld.*

E

Eaux (cause de la coloration en rouge de celles du bassin de carénage à Marseille) V. 300. 403. (composition de celles du département des Bouches du-Rhône) IV. 519. V. 310 (du canton d'Orgon) II. 17. (leur cours, à la Ciotat) V. 152. (moyen de fournir à Marseille celles nécessaires à sa consommation) I. 445. (projet de renouveller celles du port de Marseille) II. 447.

— *Minérales* (en Corse) IV. 223.
— *Sulfureuses* (des Camoins) III. 297, 302.
— *Thermales* (en Corse) IV. 223.

Ecclesiastiques (nombre, à Malte, des) V. 362. (nombre, en Angleterre des) III. 529.

Ecoles pubtiques voy. *instruction*.

Economie politique (son état au quatrième siècle, au sujet du travail et des subsistances, etc.) III. 155.

Ecore (de canaille) V. 44.

Ecosse (aliénés en) II. 399. (caisses d'épargne en) III. 555. journaux en) II. 275. (places fortes en) IV. 113. (postes en) I. 368. (rapport de sa popula- à ses fous) IV. 356.

Edimbourg (journaux à) II. 275.

Education (ressources de Londres pour l') II. 273.
— musicale (donnée gratis par M. Theveneau, d'après un système qui lui est propre) V. 455.

Eglises (à l'île du Goze et à celle de Malte) V. 362.

Eguilles (nombre des mendiants à) I 51 (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier d') III. 349.

Egypte (postes en) I. 371.

Elsner M. L. voy. *acier*, *argent*.

Embellissements (reclamés par la ville de Marseille) I. 433.

Encaoumé (montagne dite) V. 70.

Enchelii sanguinea (animalcules dans les eaux du bassin de carénage de Marseille) V. 304.

Enfants (leur éducation à la Ciotat) V. 268.

— *Trouvés* (amélioration quant à l'allaitement de ceux à Aix et à Marseille) V. 335. (comment traités à Marseille) I. 542. (dans le département de la Charente) III. 513. (dans le royaume uni et en France) III. 544. (fonts alloués par le conseil général des Bouches-du-Rhône en faveur des) V. 335. (secours, à Malte, aux) V. 367.

Engrais (notice sur celui dit noir sur animalisé de Coudoux) II. 329. (parallèle des nouveaux et des anciens, nécessaires pour fumer un hectare de terre) II. 294. (résidus des savonneries considérés comme) IV. 558. (un mot sur ceux de Marseille) IV. 144.

Enterrements (à la Ciotat) V. 253

Entrepôts (en France) II. 412. IV. 219.

Epargne voy. *caisses d'épargne*,

Epidémies (de grippe) I. 379. (de phthysie pulmonaire) II. 298.

Epinac voy. *Bourgogne*, *Centre*.

Erbelfed (chemin de fer de Dusseldorf à) III. 404.

Esclaves (association pour le rachat des) V. 252.

Espagne (aliénés en) II. 399. IV. 356. (marine en) II. 280, (places fortes en) IV. 117. (postes en) I. 369. III. 386. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Esquirol voy. *pénitenciers*.

Etat civil I. 57. II. 84, 453, IV. 383, V. 316.

— *Social* I. 497. II. 64. 496. III. 329. IV. 25, 313. V. 241.

Etats-Unis (banques aux) V. 385, 388. 391. (commerce pour la pêche de la baleine aux) I. 416. 417. (cotons exportés aux) V. 388. (dette publique aux) V. 390. (instruction aux) II. 273. (journaux aux) II. 276. (manufactures aux) V. 391. (nombre et tonnage des bateaux à vapeur des) I. 136. (nombre des machines à vapeur, en 1838, aux) IV. 288. (postes aux) I. 373. III. 387. (prospérité des) V. 385. (situation financière des) V. 382. (sociétés de tempérance aux) I. 405. (tabacs et riz exportés aux) V. 390. (tarif des honoraires accordés aux médecins et aux chirurgiens, aux) III. 377.

Etirage (au marteau et au laminoir; consommation et produit de l') V. 414.

Europe (caisses d'épargne en) III 555. (chemins de fer dans quelques contrées de l') III. 411. (production du fer en) I. 418. (rapport des naissances mâles et femelles en) III. 382. (rapports des pauvres à la population dans les divers états de l') II. 179. (situation financière de l') I. (statistique générale des principales places fortes et postes fortifiés des 17 principales puissances de l') IV. 113.

Eygalières (consommations et produits à) II. 167. (contributions directes et indirectes d') II. 164. (description d') II. 52. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune d') II. 150. n'a qu'un mendiant) I. 49. (population d') II. 156. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (recettes et dépenses d') III. 175. (sol forestier d') III. 356.

Eyguières (demande d'établir une brigade de gendarmerie à) V. 337. (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier d') III. 356.

Eyrargues (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier d') III. 357.

Excavation (remarquable à Malte) V. 355.

Exportations I. 231, 264, 418, II. 278, 280, 368, 387, 412, 514, 520. III. 230, 244, 544. IV. 218. 418. V. 374. 390.

F

FABRE (de Cotignac. sa mort) I. 569.

FABRE (esprit voy. *Marsilea.*

Fabriques (à Marseille) II. 230. 242. (de divers aciers) V. 416. (de faux) V. 417. (de fonte) V. 407. (de limes) V. 418. (du gros et du petit fer) V. 411. 414. (en Suède) II. 391. (statistique de celles de Cassis et de la Ciotat à diverses époques) V. 236.

Faillites (causes des) IV. 486. (déclarées à Marseille) I. 81. IV. 489. en Suède) II. 397. (nombre moyen, en France, des) IV. 489. (système des assurances appliqué aux dommages des) IV. 439, 485, 525.

FALLOT de BROIGNARD voy. *Afrique*, *décès*, *foires*, *instruction*, *Marseille*, *météorologie*, *musique*, *naissances*, *tonnerre* (sa mort) V. 478.

FALLOT (Gustave) voy. *Belgique*, *France*, *Grande-Bretagne*, *Irlande*, *Malte*, *rapports*, *royaume uni*, *Suède.*

Fanalage (droit sur les navires) V. 235.

Fanaux (allumés sur les côtes du département des Bouches-du-Rhône) II. 259.

Farines (exportées, en 1790 et en 1830, à Malte) V. 388. (importées en France et en Suède) II 387.

FARIOLI voy. *commerce* (reçu membre correspondant) I. 424.

Faucon (vallon de) V 46.

FAURE DU RIF voy. *consommations*, *état civil*, *octroi*, *Marseille.*

Faux (fabrique de) V. 417.

FEAUTRIER voy. *constructions*, *Gemenos*, *industries*, *instruction*, *Marseille*, *médailles*, *St Jean de Garguier*, *salles d'asile.* (reçu membre actif) I. 574.

Fécondités (extraordinaires) II. 400.

FÉLIX DE BEAUJOUR (éloge historique du baron Louis) II. 550.

Femmes (anomalies dans la constitution de celles de la Ciotat) V. 246. (portrait de celles de la Ciotat) V. 265. (recherches statistiques sur les maladies particulières aux) II. 403.

Fenderies (consommation et produits des) V. 414.

Fer (ce que fournit l'exploitation de son minerai) V. 407. (ciment pour réunir les pièces de) V. 418. (conservation par le galvanisme du) III. 421. (fabrication du gros) V. 411.

(industrie, en France, du) V. 407. (manière dont se fait le travail du petit) V. 414. (mines, en Belgique, de) III. 236. (nombre d'usines dans lesquelles se produit, en France, le gros) V. 413. (production, en Europe, du) I. 418. (production, en France, et en Angleterre, du) II. 391. (produit, dans la Grande-Bretagne, du) III. 533. (produit, dans le royaume uni, des fontes de) III. 544. (produit, en Suède, du) II. 390.

Ferblanteries (consommation et produits des) V. 414.

Ferdinand de Nanzio voy. *claudic-ation, Fourbures.*

Fêtes (à l'occasion de l'anniversaire de la construction de l'hôpital d'Arles) IV. 349. (de la Ciotat) V. 259. (du canton d'Orgon) II. 73.

Figayrola (caranque remarquable de la Ciotat) V. 58.

Figues (de barbarie, abondantes à Malte) V. 357.

Finances I. 172. 176. 189. 554. 558. II. 96. III. 212. (comment administrées à Malte, V. 362. (ressources de celles de Malte) V. 375.

Fleurs (lieux d'où l'on a tiré dans le principe quelques) I. 132. (manière de connaître l'heure du jour à l'inspection de certaines) I. 131.

Fleuves (dans le royaume Britannique) III. 525. (en France) IV. 493.

Flore (horloge de) I. 131.

Florence (rapport de sa population à ses fous) IV 356.

Foires (histoire et statistique de celles de Marseille) I. 548. (nombre et époques de celles de Salon) I. 92. (rapport sur celles de St-Lazare, à Marseille) III. 561.

Folie voy. *Marseille. pénitenciers,* (causes de la) IV. 367. 373. 474. (genres de) IV. 371. (hérédité de la) IV. 366.

Fonte (ciment pour réunir les pièces de) V. 418. (fabrication de la) V. 407. (maisons en) V. 427.

Fontvielle (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestir de) III. 357.

Forêts voy. *Aix, Allauch, Alleins. Angleterre, Arles, Aubagne, Aureille, Auriol, Aurons, Barbentane, Belcodène, Beaurecueil, Berre, Bouc, Bouches-du-Rhône, Boulbon, Cabannes, Cabriès, Carry, Cassis, Ceyreste, Chateau neuf les Martigues, Chateau neuf le rouge; Chateau Renard, Collongue, Cornillon, Corse, Cuges, Danemarck, Eguilles, Eygalières, Eyguières, Eyrargues, Fontvieille, Fos, France, Fuveau, Galinière, Gardanne, Gemenos, Gignac, Grans. Graveson, Greasque, Hongrie, Istres, Jouques, Labarben, La Ciotat, Lafare, Lamanon, Lambesc, Lançon, Lapenne, Les Baux, Les martigues. Les pennes, Maillane, Mallemort, Marignane, Marseille, Masblanc, Meireuil, Meyrargues, Mimet, Miramas, Noves, Orgon, Peipin, Pellisanne, Peynier, Peyrolles, Prusse, Puyloubier' Puy Ste-Reparade, Rognac, Rognes, Rognonac, Roquefort, Roque Martine, Roquevaire, Roques d'antheron. Roques hautes, Rousset, Royaume uni, St Andiol, St Antonin, St Cannat. St Chamas, St Esteve de Janson, St Marc, St Mitre, St Paul, St Pierre de Mazouargues, St Remy, St Savournin, St Victoret, Saintes Maries ou Notre-Dame-de-la-Mer, Salon, Senas. Septêmes,*

Suède, *Suez*, *Tarascon*, *Tholonet*, *Tretz*, *Vauvenargues*. *Velaux*, *Venelles*, *Ventabren*, *Verguières*, *Vernégues*, *Vitrolles*.

Fortifications (à la Ciotat) V. 278. (à Malte) V. 353 (en Europe) IV 113.

Fos (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 349.

Fouque Claude, voy. *Aix*, *commerce*, *monarchie*, *papier*. (reçu membre actif) I. 574.

Fourbure (méthode pour guerir celle des chevaux) II. 183.

Fourrages voy. *paccages*, *prairies* (importance des produits, à Marseille, de la récolte des) I. 428.

Fous voy. *Aliénés*, *Angleterre*, *Belgique*, *Dresde*. *Ecosse*, *Espagne*, *Florence*, *France*, *Hollande*, *Hôpitaux*. *Italie*, *La Ciotat*, *Le Caire*, *Londres*, *Madrid*. *Marseille*, *Milan*, *Naples*, *New-York*, *Norwège*, *Paris*, *Rome*, *St Petersbourg*, *Turin*.

France (aliénés en) II 399. IV. 356. (armée en) III. 539. (banques en) I. 207. (biens transmis par décès en) IV. 449. (budget en) II. 395. (caisses d'épargne en) III. 555. (commerce de la) I. 134. IV. 215. (commerce de transit en) II. 414. IV. 218. (criminels en) I. 271. III. 546. (dettes de la) III. 538. (distribution, d'après Vauban, du territoire de la) IV. 254. (draps exportés et consommés en) II. 283. (durée de la vie en) III. 166. (entrepôts en) II. 412. IV. 219. (étendue des cultures en) IV. 273. (étendue des forêts en) II. 394. IV. 280. (etendue et valeur du domaine agricole en) IV. 280. (etat physique du pays, montagnes, fleuves et rivières navigables, canaux routes royales, départemenles, en) IV. 493. (excédant des naissances du sexe masculin sur celles du sexe féminin, en) IV. 501. (importations, exportations et prix moyen du blé, en) II. 387. 412. IV. 218. (importation et exportation de la cire en) V. 407. impôt par habitant en) V. II. 395. (induction tirée du nombre des charrues pour établir l'étendue du territoire de la) V. IV. 257. (industrie du fer en) V. 407. (instruction publique en) II. 273. III. 542. V° 366. (livres publiés, importés en) II. 289. (longévité en) I. 269· III. 275.)marine en) II. 280. (miel importé et exporté en) V. 407. (montant des recettes des postes aux lettres en) III. 390. (monuments avant 1793, en) I. 137. (moyens d'exécution de la statistique agricole actuelle de la) IV. 262. (moyenne des décès en) II. 384. V. 359. (moyenne des naissances en) V. 359. (naissances illégitimes en) IV. 508. (navigation en) IV. 217. (navires en) II. 392. (nombre des bateaux à vapeur en) I. 136. (nombre des charrues en) IV. 256. (nombre des contribuables inscrits à la contribution personnelle et mobilière-quotité des cotes en) IV. 498. (nombre des cotes de la propriété foncière; étendue et valeur approximative, en capital des propriétés de l'état en) IV. 495. (nombre des faillites en) IV. 489. (nombre et valeur des animaux domestiques en) IV. 282. (numéraire existant en) Iv. 289. (paturages en) IV. 279. (places fortes en) IV. 118· (ponts, division administrative, division physique et agricole, état des différentes espèces de sol; division physique et agricole de la) IV. 494. (population de la) IV 503. (postes en) III. 383. (primes, navigation, pêche de la morue en) II. 415. (procédé d'Arthur Young pour apprécier l'étendue du territoire de la) IV. 255. (production du fer en)

II. 391. (progrès des impôts et des revenus en) I. 127. (rapport au roi sur la partie agriculture du 4e volume de la statistique générale de la) IV 252. (rapport sur une brochure intitulée: visites dans quelques prisons de) II. 246. (rapport de sa population à ses fous) IV. 256. (recherches statistiques sur la) IV 493. (revenus donnés aux communes par leurs propriétés immobilières ; tableau des propriétés baties imposables, en) IV. 497. (soieries consommées, exportées et importées en) II. 284. (statistique agricole de la) IV. 252. (statistique commerciale, en 1839, de la) III. 548. (statistique des chanvres en) II, 512. (statistique des vignôbles de) I. 411. (surface de la) (II. 378. (tableau comparatif du royaume de Belgique et de) III. 385. (tableau statistique comparatif du royaume uni et de celui de France ; tableau où se trouve résumé tout ce qui concerne l'étendue et la division agricole, la population, l'agriculture. le produit des mines, le commerce, la navigation, les finances, la marine militaire et l'armée de terre, la statistique judiciaire, enfin l'instruction publique, en) III. 544. (tableaux relatifs à la statistique générale de la) V. 448. (territoire, population et assiette de l'impot foncier en) IV. 273. (usines dans lesquelles se produit le gros fer en) V. 413 (vaisseaux de ligne et de toute dimension en) III. 538. (viande consommée en) IV. 283.

Francfort voy. *Mayence*. (Population de) III. 407.

Fret (Tableau de celui par tonneau) II. 258.

Friedland. (Historique et description du vaisseau le) III. 394.

Froid (son action sur les corps suivant la nature de leur enveloppe) I. 406. (Son maximum sur différents points du Globe) I. 124.

Froment (moyen préservatif de la carie du) I. 408.

Fruits (lieux d'où l'on a tiré dans le principe quelques) I. 132.

Fumiers (quelques observations sur les) II. 292.

Furth (chemin de fer de Nuremberg à) III. 405. 414.

Fuveau (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 349.

GALINIÈRE père et fils (reçoivent une médaille d'honneur en bronze) II. 558. 564.

GALLET voy, *postes*.

Galvanisme (conservation du fer par le) III. 421.

Gand voy. *Bruges* (chemin de fer de Termonde à) III. 412.

GANTHEAUME (l'Amiral) voy. *La Ciotat.*

Garances (commerce, à Salon, des) I. 105. (culture, à Orgon, des) II. 106.

GARCIN DE TASSY J.-H. (reçu (membre correspondant) IV. 520.

Gardanne (nombre des mendiants à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 350.

Gaz (cuisson des aliments par le) I. 407.

GELLY Juan (reçu membre correspondant) V. 435.

Gemenos (notice historique sur 338 médailles trouvées à) III. 441. 568. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 342.

Gemunden (chemin de fer de Linz à) III. 402.

Gendarmerie (demande pour Eyguières d'une brigade de) V. 337

Genève (pénitencier à) III. 250.

Géologie (travaux de) II. 24 488. III. 5. IV. 75. V. 41.

Gignac (n'a qu'un mendiant) I 49.)raprort de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 350.

GIMON Marius voy. *rapports.*

GIRAUD Ch. voy. *économie politique.*

Gironde (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le département de la) IV 384.

Glasgow (chemins de fer des environs de) III. 399.

Globe (de l'établissement des postes dans diverses contrées du) III. 383. (maximum de la chaleur sur différents points du) I. 124.

GODDE DE LIANCOURT Cte A. voy. *bombe, naufrages, sociétés savantes* (est reçu membre correspondant) IV. 520.

Goiron (description de la montagne de Ste Anne de) II. 201.

Goze (cités de l'Ile du) V. 355. (églises et couvents dans l'Ile du) V. 362. (hôpitaux de l'Ile du) V. 366. (Ile dépendante de Malte) V. 350 (population du) V. 358. (port de l'Ile du) V. 355..

Grains voy. *céréales. Corse* (quantité qui en est recoltée à Malte) V. 371.

Grand-Combe (chemin de fer d'Alais à la) III. 398.

Grande-Bretagne voy. *Angleterre, Britannique* (chemins de fer de la) III. 280. (cours de justice de la (II. 268. journaux de la II. 276. (marine de la) II. 280. (ouvriers employés à l'extraction de la houille, et son produit, ainsi que celui du fer, du plomb ,du cuivre dans la) III. 533. (produits directs de l'agriculture dans la) II. 281. (produits manufacturés dans la) II. 283. (produits des pecheries dans la) II. 282. (produits du travail appliqués à l'agriculture, au commerce et à l'industrie manufacturière de la) II. 286 (proportion dans laquelle chaque pays a part à la distribution commerciale de l'industrie anglaise, pour toute la) II. 278. (statistique de la) III. 523. 564.

Graus (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 350.

Graveson (nombre des mendiants à) I. 50.(rapport de sa surface à sa population I. 31. (sol forestier de) III. 357.

Gravure (par qui inventée) I. 137. (produit, en Angleterre, de la) III. 286.

Greasque (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 343.

GREGORY J.-C.(reçu membre correspondant V. 481.

Greenvich (chemin de fer de Londres à) III 399.

Grillage (opération et produit du) V. 407.

Grippe (funeste à la Ciotat) V. 247. (statistique des diverses apparitions de la) I. 379.

Guadeloupe (population de la) I. 128. 129.

GUELLY voy. *grippe,*

Guerre voy. *armée*, *La Ciotat.*

GUIAUD J.-E-.M. voy. *hôpitaux rapports.*

GUINDON F-J. voy. *armoiries*, *heraldique*, *Marseille* (reçu membre actif(IV. 520.

Guiane française (population de la) I. 228. 129.

H

Habillements (à Orgon) II. 76.
Habitations (à Orgon) II. 75.

Haïti (commerce, éducation morale, exportation, religion et revenus à) I. 264. (population d') I. 265.

Hanovre (places fortes du) IV. 121.

Harkorten (chemin de fer de Schlebusch à) III. 403,

Hartsbourg (chemin de fer de Brunswich à) III. 404.

Haut-fourneaux (leur nombre. en France, et ce qu'ils consomment) V. 410.

Havre (nombre de faillites au) IV. 489.

Hedysarum (plante particulière aux Iles de Malte et du Goze) V. 357.

Heraldique (science, art) voy. *Marseille.*

HEYWOOD James (reçu membre correspondant) III. 568

High-Peak (chemin de fer de Cromford à) III. 399.

Histoire naturelle voy. *Marseille*, *zoologie.* (rapport sur des documents pour servir à celle des cephalopodes cryptodibranches) III. 200.

Hollande (caisses d'épargne en) III. 555. (places fortes de la) IV. 121. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Hommes (constitution physique, dans le canton de la Ciotat, de l') V. 245. (force instantanée de l') IV. 285. (volume et poids de la cervelle des) I. 404.

Hongrie voy. *Raab* (étendue des forêts en) II. 394. (places fortes en) IV. 114.

Honoraires (des médecins et des chirurgiens aux Etats-Unis) III. 377.

Hôpitaux (à la Ciotat) V. 248. (à Londres) II. 272, (à Malte et dans l'Ile du Goze) V. 366. (des aliénés, regardés comme la mesure des progrès de la civilisation) IV. 355 (documents statistiques sur ceux de Marseille) I. 497. (du canton d'Orgon) II. 82. (en Belgique) III. 239. (histoire et statistique de celui de l'hôtel Dieu de Marseille) I. 498. (histoire et statistique de celui de Ste Françoise, à Marseille) I. 531. (histoire et statistique de celui St Joseph, à Marseille) I. 528. (histoire et statistique de celui St Lazare, à Marseille) I. 524. (le moyen âge est l'âge d'or des) IV. 319. (mémoire historique et statistique sur ceux d'Arles) IV. 313 (ont une origine purement chrétienne) IV. 313. (rapport sur une statistique de ceux de Naples) II. 496. (recettes et dépenses de ceux du canton d'Orgon) II. 176. (tableau, par département, du nombre des décès qui ont lieu, en France, dans les) IV. 503.

Hospices (à la Ciotat) V. 248. (à Malte et dans l'Ile du Goze) V. 366. (documents statistiques sur ceux de Marseille) I. 497. (histoire et statistique de celui de la charité, à Marseille) I. 512. (histoire et statistique de celui de la maternité, à Marseille) I. 535.

Hottentots (moyen de correspondre chez les) I. 371.

Houille (à quelle époque employée) IV. 481. (consommation, en Angleterre, de la) II. 288. (importée en France) III. 548. (ouvriers employés à son extraction, et quel est son produit dans la Grande-Bretagne) III. 533. (produit en France et dans le royaume uni de la) III. 544.

Huguet S. Th. (analyse d'un discours de Mr.) IV. 131. (reçu membre actif) I. 574.

Huiles voy. *Commerce* (description d'un pressoir portatif à) V. 392. (extrait d'une notice sur celles de graines) V. 450. (fabrication, à Salon, d') I. 95 (importées en France) III. 548 (importées, consommées, à Marseille) I. 167. 201. II. 454. IV. 44. V. 316. (notice historique et statistique sur celle de palme) II. 520 (recoltées dans le canton d'Orgon) II. 74. (reduction des droits d'entrée sur celle de palme). I. 171. (terme moyen de leurs récoltes à la Ciotat V. 206.

Hydrographie I. 445. II. 17. 447. III. 297. V. 300.

Hymete (détails sur le miel du mont) V. 394. 402 (nombre de ruches nourries par les quatres couvents du mont) V. 405.

I

Idolatres (nombre des) IV. 511.

Importations. I. 231. II. 278, 280, 368, 387, 411, 519. III. 230, 244, 544. IV 218, 419. V. 374, 548.

Impôts (à Malte). V. 376. (à Savenay. I. 249. (dans le département des Bouches-du-Rhône). V. 325. 328. (en Suède) II. 394. (par habitant, en France et en Angleterre) II. 395. (progrès de ceux de la France) I. 127.

Imprimerie (en Suède) II. 400. (produit, en Angleterre de l') II. 286. (son état, à Malte, et à quelle époque introduite) V. 363.

Indes (Malte possède le lilas des) V. 357 (population des pays occupés par l'établissement français dans l') I. 130. (poste dans l') I 372. III. 386.

Indigents voy. *pauvres* (nombre à la Ciotat, à Cassis, à Ceyreste, à Roquefort des) V. 255. (secours, à Malte, aux) V. 367.

Industrie voy. *Ouvriers*. (à Marseille) II. 230. (commission chargée de demander une salle destinée à l'exposition, à Marseille, des produits de l') V. 439. (dans la grande Bretagne) II. 278. 286 (établissements, à Marseille, qui occupent le premier rang dans l') II. 243. (établissements, à) Salon, de divers genres d') I 93. (état, à la Ciotat de l') V. 236. (état à Malte, de l') V. 372. (état, à Orgon. de l') II. 140 (état, en Angleterre, de l') III. 533. (état, en Prusse, de l') IV. 241. (état, en Russie, de l') IV 416 maison, à Malte, d') V. 366. quelques mots sur l') V. 438. rapport relatif à un mémoire sur celle sericicole) II. 193. 345.

Industriels (à la Ciotat) V. 236. (à Marseille) II. 230. 246. (en Angleterre) II. 283. (obtiennent des recompenses) IV. 525.

Inondations (somme votée en faveur des victimes d') V. 435.

Inscription (extrait d'une lettre sur une) III. 468.

Insectes (étude des) III. 560.

Institut (ce qu'on entend par celui des provinces de France) V. 473.

Instituteurs (rapport sur ceux qui ont rendu le plus de service à Marseille) III. 282. 332.

Instruction voy. *Rapports*, *salles d'Asile*. (à Bade, aux états unis. dans le royaume de Wurtemberg, en Angleterre, en Autriche, en Bavière en Irlande, en Pologne, en Portugal, en Prusse et en Russie) II. 273. (à la Ciotat) V. 277. (à Malte) V 365 (à Orgon) II. 81. (budjet de celle primaire pour le département des Bouches-du-Rhône) V. 337. (dans le

département de la Charente) III. 509. (dans les Iles Britanniques) III. 542 (en Belgique) III, 238. (en Corse) IV. 231 (en France) II. 273. III. 542. V. 366. (en Suède) II 399. (nombre des enfants. à Marseille, qui n'en reçoivent pas une primaire) I. 117. (que des ouvriers puisent dans une école d'adultes, à Marseille I. 116. (ressources de Londres pour l') II. 273. (salles d'Asile, à Marseille, où de jeunes enfants reçoivent la première) I. 116. (situation de celle primaire dans le département des Bouches-du-Rhône) I. 155 (situation de celle primaire dans le premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, de 1829 à 1836 et de 1836 à 1838) I. 106, III. 185. (situation de celle primaire, en 1838, dans les arrondissements d'Aix et d'Arles) III. 196. 281.

Instruments (produit en Angleterre, des) II. 286.

Ile Verte (Caranque de l') V. 59.

Irlande voy. *Grande Bretagne*, *Royaume Uni*. (Agriculture en) III. 158. 530. (caisses d'épargne en) III. 555. (instruction en) II. 273 (journaux en) II. 275. (places fortes en) IV. 113. (postes en) I. 368 (statistique de l') III. 523. 564.

Istres (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier d') III. 350.

Italie (caisses d'épargne en) III. 555. (chemins de fer en) III. 409. 414. (maladies communes en III. 380 (mortalité en) III. 380. (places fortes en) IV. 114. (postes en) I. 370. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

J

JACQUES L. voy. *Navigation. Ports.*

JACQUEMIN L. voy. *Arles*, *Hôpitaux*, *Hospices*, (est reçu membre correspondant) I. 574. (obtient une mention honorable) IV. 525, 554, 560. B.

JANEZ don Augustin (reçu membre correspondant) V. 450.

Japon (postes au) I. 373. III. 387.

Jarret (analyse des eaux de) V. 314.

JAUBERT Voy. *Forets* (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 525. 553. 560. A.

Jauffret (membre honoraire) voy. *Bibliothèques*, *médailles*.

JAUFFRET Pierre, d'Aix (auteur d'une méthode particulière de faire des engrais; sa mort et éloge à cette occasion) I. 370.

Jeux (et amusements, etc., à la Ciotat) V. 259. (et fêtes, etc. à Orgon) II. 73. (statistique des) III. 392.

Joaillerie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Jouques (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 350.

JOURDAN voy. *Domestiques*, *Marseille*.

Journaliers (à Marseille) II. 230. IV. 52. V. 346. (à Orgon) II. 75. 138.

Journaux (à Londres, à Paris, en Angleterre, en Écosse, en Irlande) II. 275. (aux états Unis) II. 276. (le Times passe pour le premier des) II. 275.

JOURNÉ voy. *Hôpitaux*, *Naples*, *Statistique* (membre actif, devient correspondant) III. 557.

JUCHERAU DE St. DÉNIS (le général Baron) voy. *Abeilles*, *Hymete*, *Miel*, *Pantélique*, *Ruches*.

Juifs (nombre des) IV. 511.

JULLIANY Jules voy. *Carénage*, *Commerce*, *embellissements*.

Justice (à Malte) V. 361. (à Orgon) II. 96. (dans la grande Bretagne) II. 268 (en Corse) IV. 233.

K

Kenion voy. *Leigh*.

Kingston (chemin de fer de Dublin à) III. 399.

KRIESIS A. (G. reçu membre correspondant) V. 435.

L

Labarben (on compte un seul mendiant à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 19 (sol forestier de) III. 346.

Labedoure (ce que c'est) V. 84.

LACAZE (obtient une mention honorable) II. 559 564.

La Ciotat voy. *Aigles Amandiers Bastides*, *Baous*, *Baux*, *Belcodène*, *Blé*, *Bourg*, *Buonaparte*, *Caouné*, *Carsicis*, *Ceyreste*, *Choléra*, *Commoni*, *Confreries*, *Corail*, *Couelo negro*, *Courage*, *Eaux*, *encaoumé*, *enfants*, *Esclaves*, *Fanalage*, *Femmes*, *Grippe*, *Hommes*, *Huiles*, *in-*

digents, *Ile verte*, *Labedoure*, *Legs*, *Liguriens*, *Malades*, *Maladies*, *Mariage*, *Matelots*, *Montagnes*, *Mont de Piété*, *Oliviers*, *Ourier*, *Poissons*, *Porcs*, *Ports*, *Puits*, *Romagoa*, *Roman*, *Rome*, *Sezerista*, *Soie*, *Soupes*, *Sources*, *Suicides* *Superstitions*, *Tauroentum*, *Vaisseaux*, *Vin*, *Vin muscat*. (améliorations que réclame le canton de) v. 298. (aperçu géologique et topographique du canton de v. 41. (biens communaux du canton de) v. 161. (ce qui à l'occasion du baptême des enfants, se fait à v. 261. (climat de) v. 245 (commerce de) v. 223 et suiv. (construction des navires à) v. 234. 238. (détails de statistique ancienne sur le canton de) v. 136. (deux femmes bienfaitrices de) v. 127. (diverses reconnaissances ou déclarations des communautés du canton de) v. 127. (enterrements à) v. 263 (état des fortifications, de ce qui se rattache à l'art militaire, à la guerre, dans le canton de) v. 278 (fous à) v. 246. (générosité du caractère des habitants de) v. 272. (hôpitaux et hospices à) v, 248. (influence des communications par terre sur la marine de) v. 82. (instruction publique à) v. 277, (jeux, fêtes et élection du capitaine à) v 259. (l'amiral GANTEAUME né à) v. 277. (madragues de) v. 213. (mémoire historique et statistique sur le canton de) v. 37. (n'a pris part à aucune réaction) v. 276. (nature et produit du sol du canton de) v. 80. (nombre des marins à) v. 240. (nombre des mendiants à) 1. 50. (observations météorologiques faites à) v. 148. (œuvres de bienfaisance à) v, 254. (ordonnances relatives à la pêche de) v. 209 (paturages à) v. 163 (pêche à) v. 208 (population de) v. 197, 240. 242. (port de) III. 483. IV. 68 (première division du territoire du canton de) v. 146. (processions que l'on fait à) v. 257. (produits du canton de) v. 206 (prud'hommes de) v. 210. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (ressources municipales, en 1838 et 1839, à) v. 256. (sol forestier de) III. 341. v. 173. (statistique des industries et des industriels à) v. 236. (tableau de la navigation, à diverses époques, de) v. 227. (terrains incultes de) v. 191. (vues sur l'agriculture du canton de) v. 192.

Lacs voy. *Britanniques*.

Lafare (rapports de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 349.

LAFOSSE LESCELLIÈRE F-. *G.* (est reçu membre correspondant) III. 425.

Lagalinière (sol forestier de) II 350.

LAGARDE Jules (obtient une mention honorable) II. 557, 564.

Lagemberg (chemin de fer de Daile à) III. 403.

Laines (commerce, à Salon, des) I. 100. (importées, en France) III. 548. (tissues, importées et leurs produits en Angleterre) II. 283.

Lamanon (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 22 (sol forestier de) III. 357.

Lambesc (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 350.

LAMPATO François (reçu membre correspondant) III. 164.

Lançon (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 351.

Landschafft voy. *Prusse*.

Langue (considérations sur celle Maltaise) V. 360.

L'Arc analyse des eaux de) V. 314.

LARREGUY voy. *département de la Charente* (discours de M.) II. 540. (obtient une mention honorable) II. 557, 564. (reçoit une médaille d'honneur en bronze) IV. 524, 552, 560. A.

Lasangle (cité de Malte ; sa population) V. 354.

LAURENS A. voy. *Doubs*.

Lausanne voy. *pénitenciers*.

Le Caire (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

LECLERC THOUIN O. (est reçu membre correspondant) II. 429. (obtient une mention honorable) IV. 525, 554, 560. B.

Leeds voy. *Selby*.

LEGRAND (le comte A.) voy. *œufs*.

Legs voy. *hôpitaux*, *mariages* (en faveur des pauvres enfants au lait) V. 251.

Legumes (d'Orgon) II. 124. (tableau présentant pour la Corse les récoltes en) IV. 227.

Leicester voy. *Swanington*.

Leigh (chemin de fer de Bolton, Kenion et) III. 399.

Leipzig voy. *Dresde* (chemin de fer de Magdebourg à) III. 404. (population de) III. 406.

LEJONCOURT C. (reçu membre correspondant) V. 484.

LEPASQUIER A. A. (éloge historique de) IV 542.

Lepreux (asyle, à Marseille, des) IV. 353, 357.

LEROY Victor (reçoit une médaille d'honneur en bronze) II. 563.

Lettres (montant des recettes, en France, de la poste aux) III. 390.

L'Huveaune (analyse des eaux de) V. 314.

Lias (formation du) III. 24.

Liguriens (portrait, d'après DIODORE de Sicile, des) V. 72.

Lilas (des Indes) V. 537.

L'Ilinois (chemins de fer, canaux, dans l'etat de) III. 416. (population de) III. 416.

Lille (nombre des faillites à) IV. 489.

Limes (consommation, fabrique, produits de) V. 418.

Lin (culture, en France, du) IV. 284. (produit, en Angleterre, des toiles manufacturées de) II. 284. (produit, en Belgique, des toiles de) III. 237.

Linz voy. *Gemunden* (chemin de fer de Budeweis à) III. 402.

Liqueurs (abus, chez les habitants des Iles Britanniques, des) III. 532. (effets de l'usage immodéré des) II. 384, 399.

Lithographie (rapport sur son introduction à Marseille) II. 478.

Liverpool voy. *Manchester*, *métaux*.

Livres (publiés, importés et exportés en Angleterre et en France) II. 289.

LLOBETT J.-A. (reçu membre correspondant) V. 450.

LOFF Gustave (reçu membre correspondant) V 485.

Locomotives (La Ciotat en a une manufacture, et nombre d'ouvriers qu'elle emploie, V. 238.

Lois pénales (en Angleterre III). 539.

LOMBARD (reçu membre correspondant) III. 564.

Londres voy. *Birmingham*, *Bristol*, *Greenvich*, *Metaux*, *Southampton* (bibliothèques à) II. 274. consommations à) II. 266. (corps savants de) II. 274. (description de) II. 263. (hôpitaux à) 272. (journaux à) II. 275. (maisons de secours à) II. 273. (population de) II. 264. IV. 356 (ressources pour l'éducation et l'instruction à) II. 273. (statistique des criminels à) II. 270. (universités a) II. 272.

Longévité voy. *population* (à Marseille) III. 275. IV. 396. (à Naples) III. 275. (comparative des individus mariés et célibataires) I. 400. (en France) I. 269. III. 275. (en Russie) I. 269. II. 385. (en Suède) II. 384. (exemples remarquables de) I. 401.

LOUBON J.-F.-L. voy. *argents*, *armements*, *banques*, *construction*, *département des Bouches-du-Rhône*, *département de la Charente*, *Europe*, *finances*, *forets*, *industrie*, *Marseille*, *muséum*, *Naples*, *numéraires*, *or*, *population*, *passeports*, *pêche*, *ponts et chaussées*, *rapports*, *statistique*.

LOURDES (reçu membre actif) III. 311.

LOUYER VILLERMAY voy. *mortalité*.

Louvain voy *Tirlemont* (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Luynes (terrain de) III. 119.

Luxe (à Orgon) II. 77. (en Suède) II. 398.

Lyon (chemin de fer de St Etienne à) III. 397. (nombre des faillites à) IV. 489. (population de) IV. 504. (présente plus de naissances illégitimes que Marseille) IV. 385. (projet de chemin de fer de Marseille à) III. 503.

M

Maçons (nombre, à Marseille, des) II. 258.

Machine (à mater et à demater les navires) II. 250. III. 372.

Madragues (ce que c'est) V. 213. (quelques mots sur les inconvénients des) V, 217

Madrid (rapport de sa population à ses fous) IV. 356

Magdebourg voy. *Leipzig*.

MAGLOIRE NAYRAL (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 254, 553, 560. A.

MAGNAN L. (obtient une médaille d'honneur en bronze) II. 558. 564.

Magnanerie (rapport sur celle salubre de M. J. BONNET, dans la commune d'Aubagne) III. 363, 430.

Mahométants (nombre des) IV. 511.

Maillanne (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 357.

Maisons voy. *Constructions* (nombre, à la Ciotât, en 1500 et en 1600, des) V. 225. (rapport sur une notice relative aux constructions, à Marseille, des) II. 554.

MAISONNEUVE (Magnier de) voy. *douanes*, *huiles*, *savons*, (nommé) membre honoraire) II 423.

Maitrise (création, à Marseile, d'une école de musique, dite) IV. 177.

Malades voy. *Arles*, *hôpitaux*, *La Ciotat*, *Malte*, *Orgon* (secours en faveur des pauvres) V. 252.

Maladies V. *choléra*, *femmes*, *folie*, *grippe*, *phthysie pulmonaire*; *taille*, *variole*, *vieillesse*. (à Arles) IV. 347. (celles auxquelles sont attribués les décès dans Paris) IV. 502. (communes à Cassis, à Ceyreste, à la Ciotat, à Roquefort) V. 245. 247. (les plus communes en Italie) III. 380. (observées à Orgon) II. 43.

MALEPEYRE F. voy. *Amérique*

Malines voy. *Anvers*, *Bruxelles*, *Louvain*, *Termonde*.

Mallemort nombre des mendiants à) I. 50 (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 357.

Maltais voy. *agriculture* caractère des) V. 360. (langue des) V. 360.

Malte (albatre, marbre, pierres, sel produits de) V. 372. (animaux domestiques à) V. 372. (armes à) V. 368. (banques, bibliothèque publique et prisons à) V. 367. (bazard à) V. 367. (branches d'industrie à) V. 373. (cinomorum, espèce de champignon commun à) V. 356. (cités et casaux ou villages que renferme l'Ile de) V. 353. (citrons, cotons, cumin, grains, oranges, *rocella tinctoria* recoltés à) V. 371. (climat et surface de l'Ile de) V. 351, 356. (contributions à) V. 376 (description d'une excavation de l'Ile de) V. 355. (églises, couvents et monastères à V. 362. (état de l'industrie à V. 372. (état des finances à) V. 362. 375. (état militaire, ou ce qui est relatif à l'armée, à) V. 362. (fontaines, ruisseaux, étangs, aqueducs de l'Ile de) V. 356. (fortifications de l'Ile de) V. 353. (gouvernement de l'Ile de) V. 361. (*hedysarum*, plante particulière à) V. 357. (histoire et statistique de) V. 348. (hôpitaux et mouvement des malades dans l'Ile de) V. 366. (hospice des aliénés, caisse d'épargne, mont de piété et maison d'industrie pour les indigents à) V. 366. (importations, exportations et navires à) V. 374. (imprimerie à) V. 363. (instruction publique à) V. 365. (jardin botanique à) V. 368. (justice à) V. 361. (les Iles, du Goze et du Cumin, dépendent de) V. 350. (naissances et décès à) V. 359. (navigation à) V. 374. (palais des grands maitres à) V. 369. (plantes et productions exotiques de l'Ile de) V. 356. 357. (police à) V. 364. (population de) V. 357. (ports de l'Ile de) V. 355. (principales routes qui traversent l'Ile de) V. 352. (produits des trois règnes de la nature à) V. 371. 373. (quelques considérations sur son

histoire, et éloge faite de celle sur laquelle elles roulent) V. 376. (recettes et dépenses de) V. 375. (religion à) V. 359. (terrain artificiel à) V. 369. (topographie de l'Ile de) V. 350.

Manchester (chemin de fer de Birminghan à) III. 399. (chemin de fer de Liverpool à) III. 399.

Manufactures (à Marseille) II 485. (aux Etats Unis) V. 391. (dans la Grande-Bretagne) II. 283. 286. (de Savenay) I. 250. (en Angleterre), III. 533. (en Belgique) III. 237. (en Russie) IV. 416.

Marais (nombre de ceux salans de Savenay et leur produit) I. 250.

Marbre (l'un des produits à Malte) V. 372.

MARCEL DE SERRES voy. *carénage*, *eaux*, *géologie*, *masses*, *Rey*, *Rougère*, *soufre*, *souras*.

Marchandises (saisies) II. 416.

Marchés (il n'en existe point à Orgon) II. 143.

Mariages voy. *population* (à Marseille) I. 303. IV. 391, 394. (à Naples) III. 269. 274. (en Suède) II. 283. (legs pour faciliter ceux des pauvres filles) V. 250. (moyenne annuelle, en France des) IV, 506 (un mot sur ceux qui ont eu lieu à la Ciotat) V. 262.

Marignane (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 351.

Marine voy. *Espagne*, *France*, *Grande-Bretagne*, *Marseille*, *royaume uni*, *Russie*, *Suède*.

Marins voy. *Corse*, *La Ciotat*, *Marseille*.

MARLOY C.-P.-Jn.-Bte (reçu membre correspondant) II. 568.

Marseillais (leur gout pour la musique) IV. 187.

Marseille voy. *carénage*, *enchelii sanguinea*, *eaux*, *ports*, *semailles* (admissions, décès et sorties des malades enregistrés, de 1699 à 1837, dans l'hôpital des aliénés de) IV. 360, 368. (âge des aliénés admis, de 1802 à 1836, à l'hôpital de) IV. 371. (analyse d'une notice sur cette ville telle qu'elle fut peu de siècles après sa fondation, c'est-à-dire sous les Grecs et les Romains) IV. 559. (bains à) I. 460, 470. (banque à) I. 189. III. 201. 212. (causes de décès des aliénés de l'hôpital de) IV. 376. (commerce à) II. 393. III. 215. (communications anciennes du canton de la Ciotat avec) V 82, 83. (constructions en 1837, 1838 et 1839. à) IV. 25, 139. (curage du port de) II. 370. (décès à) I. 306. IV 387. 392. 394. (décès par ordre d'âge) IV. 395. (de l'état de la musique à) IV. 153. (embellissements reclamés par la ville de) I. 433. (enfants trouvés à) I. 542. V. 335. (état des matières employées à la construction et à la réparation des navires de commerce dans le port de) II. 365. (état des navires Suédois entrés et sortis au port de) II. 402. (état moyen et points extrêmes du baromètre et du thermomètre centigrade, et état de l'atmosphère et pluie en millimètres, ainsi que des vents qui ont dominé, depuis 1823 jusques en 1840, à) V. 9, 10, 11, 12. (état numérique des individus en état de domesticité à) III. 329, 427. (état numérique des marins et ouvriers de profession maritime, inscrits sur la matricule du quartier de) II. 369. (état présentant le nombre des batiments de toute es-

pèce appartenant au port de) II 361. (état semestriel de la circulation des billets de banque de) III. 212. (extrait d'un rapport sur un plan topographique de) I. 289. (fabrication de machines à vapeur à) II. 487. (fabrication de pianos à) II. 481. (hôpitaux et hospices à) I. 497. (huiles importées et consommées à) I. 167, 201. II. 454. IV. 44. V. 316. (importance des produits des céréales et des fourrages pour) I. 428. (importation et exportation des matières d'argent et d'or à) I. 201. (inscription grecque trouvée à) III. 468. (introduction de la lithographie à) II. 478. (longévité à) III. 275. IV. 396. (manufacture de crins à) II. 485. (mariages à) I. 303. IV. 391. 394. (mémoire sur les armoiries de) IV 451, 518. (mois les plus féconds en admissions, sorties et décès dans l'hopital des aliénés de) IV. 377. (mouvement de l'état civil à) I. 299. (moyenne durée du séjour des aliénés de l'hopital de) IV. 378. (moyens d'améliorer le port de) III. 486. (naissances à) I. 300. IV. 386. 390. 394. (nations composant la population de l'hôpital des aliénés de) IV 372. (nombre des mendiants à) I. 53. (notice et projet de reconstruction sur le palais de justice de) III, 306. V. 334. (notice historique et statistique sur l'école gratuite de musique à) II. 321. (notice sur la secheresse de 1839 et les pluies extraordinaires survenues en automne, à) IV. 440, 515. (notice sur le cabinet des médailles de) I. 309. (numéraire importé et exporté à) I. 176. 558. (opérations faites par l'octroi de) II. 223. (ouvriers, journaliers, portefaix, etc., à) II. 246. (particularités observées chez les aliénés de l'hopital de) IV. 380. (phares à) II. 371. (pluies tombées à) II. 313. V. 11 (population de) III. 272. (professions auxquelles ont appartenu les aliénés des deux sexes, à l'hopital de) IV. 374 (proportion moyenne des naissances illégitimes sur la totalité des naissances à) IV. 384. (projet d'un chemin de fer de) III. 503. (projets de docks pour le port de) II. 371. III. 489. IV. 68. (projet de renouvellement des eaux du port de) II. 447. (projet d'un canal de Bouc à) III. 493. (provenance et destination des navires entrés et sortis du port de) II. 374. (quais, bouées, bassin de carénage à) II. 370. III. 489. IV. 69. (quelques détails relatifs au pilotage à) II. 37 (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (rapport sur l'industrie sericicole de la commune de) II. 474. (rapport sur un ouvrage intitulé : la maison des fous à) IV. 352. (règlement de l'hopital des aliénés à) IV. 358. (relevé des constructions neuves exécutées et des batiments radoubés et reparés à) II. 363. (religions professées par les aliénés de l'hopital de) IV. 375. (renseignements relatifs aux monnaies de cuivre et de billon, à) II. 349, 432. (ressources fournies, lors de l'expédition d'Alger, par la place de) I. 234. (situation du muséum d'histoire naturelle de) I. 319. (situation financière de) I. 172. (situation sous l'empire et, de 1814 à 1839, prospérité de) I. 227. (statistique du bureau des postes de) I. 351. (sol forestier de) III. 342. (tableau de cent aliénés pris parmi ceux qui n'ont point subi de traitement, etc., à l'hopital de) IV 379. (tableaux des établissements industriels et commerciaux, et prix des journées d'ouvriers à) II. 230. IV. 52. (terrain d'eau douce du bassin de) III. 115

Marsilea (découverte d'une espèce de) II. 307.

MASSON-FOUR voy. *chanvres.*

Martigues (canaux aux) III. 491.

(nombre des mendiants aux) I. 52. (ports des) IV. 68. (rapport de la surface de cette ville à sa population) I. 17. (sol forestier des) III. 351.

Martinique (population de la) I. 128. 129.

Masblanc (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 357.

MASSE E.-M. voy. *La Ciotat* (est reçu membre correspondant et obtient une médaille d'or) IV. 524.

Masses (état de celles minérales au moment de leur soulèvement. IV. 75.

Matelots (gout de ceux de Cassis, de Ceyreste et de la Ciotat pour la vie des champs) V. 194.

MATHERON P. voy, *cancellaires fossiles*, *département des Bouches-du-Rhône*, *géologie*, *lias*, *mollasse coquillière*, *Piémont*, *rapports*, *terrains*, *Tholonet*, *Venelles*.

MATHIEU DE DOMBASLE voy. *froment*, *sulfatage*.

Matières (employées à la construction des navires) II. 365.

MAUNY MORNAY (est reçu membre correspondant) V. 474.

MAUPASSAN voy. *France*.

MAUREL J. (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 528, 556, 560. B.

Maussane (a un seul mendiant) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Mayence (chemin de fer de Francfort à) III 407. (population de) III. 407.

MAZENOD Charles F. (décès de Monseigneur l'évêque de) IV. 142. (éloge de Mr de) IV. 546.

MAZENOD (de) Charles J.-Eug. évêque de Marseille (nommé membre honoraire) II. 302.

Médailles (notice sur une attribuée aux *Segobrigii*) V. 450. (notice sur une de TIBÈRE) II. 506. (trouvées à Gemenos) III. 441.

— *d'Honneur* (décernées à des statisticiens et à des industriels) II. 563 IV. 552. 555. (nombre de celles décernées par la société de statistique de Marseille IV. 551.

Médecine (application de la nouvelle loi des poids et mesures à la) III. 550.

Méditerranée (analyse d'une notice sur les baleines de la) IV. 558. (places fortes dans la) IV 114.

Meireuil (a un seul mendiant (I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 351.

MEL (obtient une mention honorable) II. 557. 564.

MENARD Alp. voy. *phthysie pulmonaire*.

Mendiants (nomades) I. 53. (tableaux indiquant leur nombre et leur nationalité dans le département des Bouches-du Rhone). I. 48.

Mendicité (atelier de travail utile pour abolir la) I. 30. (définition de la) I. 26 (dépot, dans le département de la Charente, de) III. 513. (moyens d'éteindre la) I. 25, 27, 55. (résultats des dépots de) I. 27. (travaux de la société de statistique de Marseille relatif à la) I. 24.

Mer (analyse de l'eau de) V. 313.

MERCIER Victor voy. *France* (est reçu membre correspondant) IV. 520.

MERY Louis voy, CASAULX, *mendicité*.

Mesures (et poids à Orgon) II. 144.

Métaux voy. *statistique* (quantité de ceux Anglais et étrangers exportés des ports de Londres et de Liverpool) I. 418. (quantité dans le royaume uni et en France) III. 544.

Métrique voy. *médecine* (considérations sur le système) IV. 141.

Météorologie voy, *chaleur*, *froid*, *La Ciotat*, *Marseille*, *Orages*, *Orgon*, *pluies*, *tonnerres* (extrait d'une circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce sur la). V. 7. 449. (hivers rigoureux sous le point de vue de la I. 123. (importance de son étude) I. 6. (observations de) I. 7, 149, 293, 439, II. de 210 à 222. de 313 à 320. de 441 à 446. III. de 173 à 184. de 291 a 296 de 433 à 441. IV. de 7. à 13. de 117 à 153. de 307 à 312. de 144 à 450. V. de 13 à 36. (remarques sur la) II. 207, 439. III. 289, 433. IV. 146, 304. (un mot sur la) I. 145.

Meuse chemin de fer d'Ans à la III. 412.

Mexique (postes au) I. 373.

Meyrargues (position du poudingue de) III. 132. (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 352.

Mezoargues (rapport de sa surface à sa population) I. 22.

MICHEL CHEVALIER voy. *pays*.

MIEGE D, voy. *board of trade*, *commerce*, *Malte*, *Prusse*, *société de statistique de Marseille*.

Miel voy. *hymète* (considérations sur la nature, la préparation et l'entretien du) V. 394. (importation et exportation en France, du) V. 407. (ses espèces et analyse qui en a été faite) V. 395.

Milan voy. *Venise* (population de) III. 410. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Mimet (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 351.

Mines voy. *Angleterre*, *Britanniques*, *Suède*.

Miramas (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 352.

MITTRE Casimir (reçu membre correspondant) III. 164.

Mœurs voy. *La Ciotat*, *Orgon*.

Modes (et habillements à Orgon) II. 76.

MOISSARD L.-J. (est reçu membre actif) IV. 520.

Mollasse coquilliere (espace qu'elle occupe dans le département des Bouches-du-Rhône) III. 93.

Mollegés (consommations de) II. 166. (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 55. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de) II. 151. (population de) I. 21. II. 156. (produits de) II. 167. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses de) II. 175.

Monarchie (analyse d'une lecture intitulée : langage du chiffre vital de la) III. 431.

Monastères (à Malte) V. 362.

Monde (repartition de la population du) I. 127.

MONFRAY J.-M.-F.-S. voy. *machine*, *Marseille*, *palais*, *port*, *topographie*.

Monnaies voy. *Angleterre*, *Marseille* (décimales en France) II. 416. (poids et diamètre des pièces de) II. 417. (proportion de la valeur des métaux dans les) II. 421.

Montagnes voy. *Aigle*, *Baous*, *Britanniques*, *Caouné*, *Encaoumé*, *France*, *Goiron* (quelques mots sur celles de la Ciotat) V. 157.

Montbrison voy. *Montrond*.

Monts de piété (à Cassis) V. 250. (à Malte) V. 366. (fondé, en 1736, à la Ciotat) V. 250.

Montet aux moines voy. *Allier*.

Montpellier (chemin de fer de Cette à) III. 397.

Montrond (chemin de fer de Montbrison à) III. 397.

MONTVALLON L.-H.-J.-H.-H.-C. de Barrigue, comte, (est reçu membre correspondant) I. 574.

Monuments voy. *Venelles*, (de la France avant 93) I. 137. (du canton d'Orgon) II. 60.

Moravie (places fortes en) IV. 114.

MOREAU CHRISTOPHE voy. *pénitenciers*.

MOREAU DE JONNÈS A. voy. *Grande-Bretagne*, *Irlande*, *mendicité*, *royaume uni* (est reçu membre correspondant) III. 164. (obtient une médaille d'honneur en argent) IV. 524. 552. 560. A.

Mortalité voy. *Naples*, *pénitenciers*, *population* (des médecins comparée à celle d'individus d'autres professions) I. 268.

Morue (pêche de la) II. 366. 415.

Moscou (population de) III. 276.

Moulage (de deuxième fusion; consommation et produits, V. 416.

Mouriés (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 356.

Mulhouse voy. *Thann*.

Munich voy. *Augsbourg*.

Muriers voy. *Arbres*, *Belgique*, *Orgon* (culture et taille, dans le département des Bouches-du-Rhône, des) II. 471. (rapport sur une plantation, à Kouba près d'Alger, de) II. 539.

Muséum (projet d'en fonder un d'histoire industrielle) II. 544. (situation de celui d'histoire naturelle de Marseille I. 319.

Musiciens (célèbres à Marseille) IV. 183.

Musique voy. *maîtrise*, *orgue* (de l'état, à Marseille, de la) IV. 153. (goût des Marseillais pour la) IV. 187. (quelques mots sur l'école gratuite, à Marseille, de) II. 327.

N

Naissances voy. *France*, *Malte*, *Marseille*, *Naples*, *population*, *royaume uni*, *Russie*, *Suède* (chiffre de celles illégitimes en France) IV. 508. (moyenne annuelle, en France, des) IV. 506. (selon les mois) I. 268.

Naples (hôpitaux à) II. 496. (longévité à) III. 275. (mortalité et naissances à) III. 270. (places fortes à) IV. 116. (postes à) I 370. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356. (tableau de la population de) II. 269.

NATTE fils voy. *huiles*, *rapports*, *vignoble* (ex-membre actif, passé dans la classe des correspondants, redevient membre actif) V. 436.

Naufrages (éloge de la société internationale des) IV. 429. (rapport sur l'institution, le but et les moyens de la société internationale des) IV. 143, 425, 429. (statistique de) V. 455.

Navigation voy. *Belgique*, *Bordeaux*, *Bouches-du-Rhône*, *France*, *Grande-Bretagne*, *La Ciotat*, *Malte*, *Marseille*, *pêche*, *ports*, *Russie*.

Navires voy. *ports* (à Marseille) II. 361. 373. 374. (en Angleterre et en France) I. 136. II. 392. III. 538. (en Suède) II. 392. (histoire et description de celui dit le Friedland) III. 394. (matières employées à la construction, etc., des) II. 365. (servant aux importations et aux expéditions à Malte) V. 374.

Négociants (à Moscou et à St Petersbourg) III. 276. (nombre, en Suède, des) II. 395.

NEGREL FERAUD voy. *camoins*, *consommations*, *instruction publique*, *rapports*.

New-Castle (chemin de fer de Carlisle à) III. 399.

New-York (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Nimes voy. *Alaix*, *Beaucaire*.

North-Union (chemin de fer de) III. 399.

Norwège (places fortes en) IV. 127. (postes en) I. 368. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Nota I. 599. II. 592. III. 593. IV. 592.

Notes (du directeur du repertoire) I. 42. 48. 165. 572. 581. II. 261. 573. III. 172. 362. 573. IV. 189. 569. V. 382.

Noves (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 22 (sol forestier de) III. 358.

Nuits (longueurs de celles des principaux lieux de la terre) IV. 285.

Numéraire (importation et exportation, à Marseille, du) I. 176. 558. (obstacles en Amérique de la circulation toute en) V. 386. (valeur, en Angleterre, du) III. 535. (valeur totale, dans le royaume uni et en France, du) III. 546.

Nuremberg voy. *Furth* (population de) III. 405.

O

Observations voy. *météorologie*. (rapport sur un mémoire relatif à la probabilité des résultats moyens des) III. 278.

Océan (places fortes dans l') IV. 114.

Octroi (opérations faites par celui de Marseille) II. 223.

ODOLANT-DESNOS voy. *Dorure*.

Œufs (exportation, consommation et nombre de ceux recueillis en France, etc.) II. 514.

Oliviers (de Roquefort, peu considérés) V. 202. (diverses espèces, à Cassis, d') V. 203. (en Corse) IV. 226. (sont en assez grand nombre à la Ciotat) V. 202.

Opale (ce que c'est) I. 276.

Or voy. *rapports* (importation et exportation, à Marseille, des matières d') I. 201. (prix du kilogramme d') II. 421.

Orages voy. *Météorologie* (inondation de la Canebiere, à Marseille, par un) IV. 5. (quelques mots sur des) II. 439. III. 290, 431. IV. 145, 305, 444.

Orangers (celui de Chine acclimaté à Malte) V. 357. (extrait d'une notice historique et agronomique sur les) I. 287.

Oranges (nombre de ceux récoltés à Malte) V. 371.

Orfèvrerie (produit, en Angleterre, de l') II. 286.

Orgon (administration civile à) II. 93. (aliments des habitants d') II. 69. (bergeries à) II. 130. (ce qui est du ressort de l'armée à) II. 94. (ce qui se rattache à l'anthropologie à) II. 41. (chasse, pêche, nombre des cultivateurs, des journaliers, des domestiques à) II. 138. (combustibles employés à) II, 71. (commerce presque nul à) II. 144. (consommations à) II. 89. 167. (constructions à) II. 75. 139. (contributions directes et indirectes à) II. 99, 164, 165. (cultures à) II. 101, 122, 125. (culture des céréales à) II. 105. (culture des garances à) II. 106. (description d') II. 47. (division des terres à) II. 101, 148. (éducation des animaux domestiques à) II. 130. (éducation des vers à soie à) II. 131. (entretien des abeilles à) II. 135 (espèces de vigne à) II. 112. (état de l'agriculture

à) II. 101. (fêtes du canton d') II. 73. (filatures de la soie à) II. 141. (finances à) II. 96. (forets à) II. 129. III. 358. (géologie du canton d') II. 24. (habitations à) II. 75. (hôpitaux à) II. 82. 176. (instruction publique à) II. 81. (justice à) II. 96 (langage, religion à) II. 80. (manière de vivre à) II. 69. (modes et habillements à) II. 76) mœurs et usages dans le canton d') II. 65. (monuments à) II. 60. (moulins dans le canton d') II. 140. (nature des baux à) II. 138 (nécrologie à) II. 77. (nombre et traitement des bestiaux) II. 130. (nombre des mendiants à) I. 50. (observations météorologiques faites à) II. 12. 166. (paccages à) II. 129. (plantes du canton d') II. 31. 106. (poids et mesures dans le canton d') II. 144. (population) d') II. 78, 84, 156, 163. (postes à) II. 94. (prairies à) II. 126. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (recettes et dépenses du canton d') II. 175. (statistique du canton d') II. 5. (tableau général de l'étendue et de la division des terres par nature de culture et revenu imposable du canton d') II. 155. (topographie du canton d') II. 8. (voies de communication à) II. 145. (volailles à) II. 137. (zoologie à) II. 35.

Orgues (époque où l'église de la major à Marseille, a été ornée d'un) IV. 169. (histoire de l') IV. 179.

Orléans (chemin de fer de Paris à) III. 398.

Ostende (chemin de fer de Bruges à) III. 412.

Ourier (point culminant d'une montagne) V. 84.

Ouvriers (à Marseille) II 246. (en Suède) II. 391. (nécessité d'améliorer le sort des) V. 43 (prix, à Marseille, des journées d') II. 230. IV. 52. V. 346. (solution d'une question relative à l'amélioration du sort d') V. 463.

Oxford (universités d') II. 272.

Oxidation (protecteur contre celle du fer) II. 422.

P

Paban voy. *recrutement* (obtient une médaille d'honneur en bronze) IV. 524, 552, 560 A.

Paccages (à Orgon) II. 129.

Padoue (population de) III. 410.

Palais (notice et projet sur celui de justice à Marseille) III. 306. (projet de reconstruction de celui de justice à Marseille) V. 334.

Palme (notice historique et sta-

tistique sur l'huile de) II. 520.

PANKOUKE (reçu membre correspondant) V. 435.

Pantélique (nombre de ruches que possède le couvent du mont) V. 405.

Papiers (concours pour la fabrication d'une espèce de) II. 526. (droit imposé par un édit aux) II. 304. (produit, en Angleterre, de la fabrication du) II. 286.

Paradou (rapport de la surface de cette commune avec sa population) I. 22. (sol forestier de) III. 356.

Paris voy. *saint Germain*, *Orléans*, *Versailles* (bibliothèques à) II. 274. (décès causés par la variole dans la ville de) IV. 502. (excédant des décès du sexe masculin dans) IV. 502. (journaux à) II. 275. (mortalité des enfants trouvés à) IV. 503. population de) IV. 504. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356. (statistique des criminels à) II 270. (statistique des jeux à) III. 392. (tableau des morts accidentelles et des suicides constatés à) IV. 502. (tableau, par années, du nombre des décès qui ont eu lieu dans la ville de) IV. 502.

Passeports (nombre de ceux délivrés et de ceux visés à Marseille, de 1830 à 1839) IV. 515.

Paturages voy. *Corse*, *France*, *la Ciotat*, *Orgon*, *Royaume Uni*.

Pauvres voy. *mendiants* (leurs rapports à la population dans les divers états de l'Europe) II. 179. (nombre, à Malte, des) V. 358. (société pour leur mariage et la légitimation de leurs enfants) II. 180.

Pays (superficie comparée de divers) I. 265.

—*Bas* voy, *Belgique*.

Peysager (jardin d'agrément dans le canton d'Orgon) II. 126.

Pêche (de la baleine) I. 416 417. II. 367. (de la morue) II. 366. 415. (du poisson frais) II. 366. (produit de celle de Cassis) V. 219. (produit de celle de la Ciotat, en 1546, 1827, 1838, 1839, 1840, et 1841.) V. 212, 218. 219. (produit de celle de Malte) V. 373. (rapport sur le produit de celle à Marseille de 1823 à 1840) IV. 212.

Pêcheries (produit, dans la Grande Bretagne, des) II. 282.

Peipin (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 343.

PELLETAN J. voy. *Pleuropneumonie*, *statistique*.

Pelleteries (produit, en Angleterre, des) II. 286.

PELLICOT (membre actif, devenu correspondant — sa mort) I. 569.

Pellissanne (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 352.

Pénitenciers (de la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire, spécialement, à Auburn, Genève, Lausanne et Philadelphie, dans les) III. 250. (leur utilité) V. 324.

Penne (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de la) III. 343.

Pennes nombre des mendiants aux) I. 49. (rapport de la surface de cette commune à sa population) I. 18. (sol forestier des) III. 352.

PERAGALLO P. B. M. voy. *Armements*, *Bordeaux*, *Bouées*, *Canoubier*, *Carénage*, *Constructions*, *Docks*, *Marseille*, *Navires*, *Pêche*, *Phares*, *Pilotage*, *Ports*, *Quais*.

Perles (notes sur les plus précieuses) I. 276. (pêche, à Ceylan, des) 277.

Pérou (postes au) I. 373.

Peste (à Cassis, à la Ciotat) V. 247.

PETRONI Richard voy. *Naples*.

Peynier (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 352.

Peyrolles (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol. forestier de) III. 352.

Phares (à Marseille) III. 371. (des cotes du département des Bouches-du-Rhône) II. 259. (nouveau système de) II. 290.

Philadelphie (de la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire de) III. 250.

Phrénologie voy. *cervelles*.

Phthysie pulmonaire (épidémie de) II. 298.

Pianos (rapport sur les ateliers de MM. BOISSELOT père et fils, à Marseille, pour la fabrication des) II. 481.

Pickering (chemin de fer de Withby à) III. 399.

PICOT A. voy. *France*, *Prisons*.

Piémont (extrait d'un rapport relatif aux cancellaires fossiles des terrains tertiaires du) V. 458.

PIERQUIN de Gembloux voy. *inscription grecque*.

Pierres (l'un des produits de l'Ile de Malte) V. 372.

Pigeons (postes aux) I. 371.

Pilotage (principaux détails y relatifs à Bouc, Cap, Caveau, Carri, Marseille, Pomègue et Riou) II. 37.

Pilotes voy. *pilotage*.

Pin (laricio ou de Corse) V. 189.

PINEL Scipion voy. *Suicides*.

Places fortes (statistique générale de celles en Europe) IV. 113.

Plantes (à la Ciotat) V. 192. (celle dite *rocella tinctoria*) V. 371. (de l'Ile de Malte) V. 356. (du canton d'Orgon) II. 31. 106. (en Suède) II. 388. (lieux d'où l'on a tiré dans le principe, quelques) I. 132.

Pleuropnéumonie voy. *statistique*.

Plomb (importé, en France, en 1839) III. 548. (ouvriers, dans la Grande-Bretagne, employés à l'extraction du) III. 533. (produit, dans le royaume uni et en France, des mines de) III. 544.

Pluies voy. *Marseille*, *météorologie* (quantité qui en est tombée à Marseille, depuis 1788. jusqu'en 1802, et depuis 1823 jusqu'en 1840) II. 313. V. 11.

Poisson voy. *pêche* (pesé et vendu, en 1840 et 1841, à la Ciotat) V. 218. (quantité que la pêche en procure à Malte) V. 373.

Poivre (quantité qui en a été importée, en France, en 1839.) III. 548.

Poivrier (acclimaté et naturalisé à Malte) V. 357.

Poids (application, à la medé-

cine . de la nouvelle loi des) III. 550. (à Orgon) II. 144.

Pologne (instruction en) II. 273. (postes en) I. 368.

Pomègue (Ile de) voy. *pilotage*.

Pommier (ravages exercés par la pyrale du) II. 427.

POMPILIO comte de CUPPIS (est reçu membre correspondant) V. 435.

Ponts (en France) IV. 494.

Ponts et chaussées voy. *Bouches-du-Rhône*.

Population voy. *décès*, *Europe*, *naissances*, *pauvres* (augmentation, dans le dix neuvième siècle, de la) I. 128. III. 544. IV. 499. (d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande) II. 267. III. 528. IV. 356. (de Bergame, de Breschia, de Padoue, de Venise, de Verone, de Vicence) III. 410. (de Berlin) III. 404. (de Boulogne) IV. 504. (de Cassis) V. 244. (de Ceyreste) V. 242. (de Cherbourg) IV. 504. (de Dresde) IV. 356. (de Florence) IV. 356. (de Furth) III. 405. (de la Belgique) III 234. (de la Ciotat) V. 197. 240. 242. (de la Corse) I. 261. IV. 221. 229. (de la France dans le 17e et le dix-huitième siècle) I. 128. IV. 499. (de la Guadeloupe, de la Guiane française et de la Martinique) I. 128. 129. (de la Prusse) IV. 239. (de la Russie) V. 360. (de la Suède) II. 381. 383. 384. (de l'empire Britannique) III. 527. 544. (de l'Ile Bourbon) I. 128. 129. (de l'Ile de Malte) V. 357. (de l'Ile du Goze) V. 358. (de l'Ilinois) III. 416. (de Londres) II. 264. IV. 356. (de Lyon) IV. 504. (de Madrid) IV. 356. (de Marseille) I. 299. IV. 356. (en 1700, 1710, 1720, 1730, 1740, 1750, 1760, 1770, 1774, 1780, 1790, 1792, 1793, 1796, 1801, 1810, 1826, 1836, à Marseille) IV. de 359 à 370. (de Milan) III. 410. IV. 358. (de Moscou et de St Petersbourg) III. 276. (de Naples) III. 269. 270. 275. IV. 356. (de Nuremberg) III. 405. (de Paris) IV. 356. 504. (de Potsdam) III. 404. (de Rennes) IV. 504. (de Rome) IV. 356. (de Roquefort) V. 242. (de St Etienne) IV. 504. (de St Quentin) IV. 504. (de Savenay) I. 249. (de Turin) IV. 356. (de Varsovie) III. 403. (de Versailles) IV. 505. (de Vienne) III. 403. (des chefs lieux d'arrondissement) IV. 504. (des colonies françaises) I. 128. 129. (des pays occupés par l'établissement français dans l'Inde) I. 130. (d'Haïti) I. 265. (division de celle d'Orgon) II. 78. (division et mouvements de celle du canton d'Orgon) II. 84. 163. (division et mouvements de celle de Mollegès, d'Orgon, d'Eygalières, de Verquières, de Senas, de Cabannes, de St Andiol) II. 156. et suiv. (du Caire) IV. 356. (européenne dans les établissements français en Afrique) I. 130. (groupée en raison directe de la civilisation dans les grandes villes) II. 177. (mouvement de celle de la France) IV. 505. (origine et état actuel de celle d'Orgon) II. 64. (progrès de celle de la France) I. 127. (rapport de celle des communes et des arrondissements du département des Bouches-du-Rhône, avec leur surface respective) I. 13. (répartition de celle du monde dans ses grandes divisions) I. 127. (son mouvement à Marseille, de 1800 à 1840 et de 1811 à 1836.) IV. 383, 504. 516. (tableau de celle de la France par lieues carrées de 25 au degré) IV. 503.

Porcelaine (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Porcs (nombre à Cassis, à Ceyreste, à la Ciotat, à Roquefort des) V. 207. (nombre, à Malte, des) V. 372.

PORTE S. voy. *Marseille, musique.*

Ports (à Berre) IV. 68. (à Bouc) III. 491. IV. 68. (armements et désarmements effectués, de 1740 à 1823, à celui de Marseille) I. 215.) curage de celui de Marseille) II. 370. (de l'Ile de Malte) V. 355. (de l'Ile du Goze) V. 355 (de Miou) V. 55. (différences dans les tableaux des mouvements de celui de Marseille II. 193. (état des matières employées à la construction et à la réparation des navires de commerce dans celui de Marseille) II. 365. (état des navires Suédois entrés et sortis à celui de Marseille) II. 402. (état présentant le nombre des batiments de toute espèce appartenant à celui de Marseille) II. 361. (importations et exportations de celui de Marseille) I. 231. II. 368. III. 230. (machine à mater et à demater les navires dans celui de Marseille) II. 250. III. 372. 428. (mouvement de celui de Bordeaux) I. 219 (mouvement, de 1830 à 1839, de celui de Marseille) IV. 54. (moyens d'améliorer celui de Marseille) III. 486. (naturels ou caranques de la Ciotat) V. 54. (navires de toutes les nations entrés et sortis à celui de Marseille) I. 232. 233. II. 373. (projet d'agrandir celui de Marseille et d'en construire d'auxiliaires) V. 321. (projet de docks pour celui de Marseille) III. 489. IV. 168. (projet de renouveller les eaux de celui de Marseille) II. 447. (provenance et destination des navires entrés et sortis à celui de Marseille) II. 274. (statistique de ceux du département des Bouches-du-Rhône) I. 220.

—*Aux—perches* (chemin de fer de Villers-Cotterets au) III. 398.

Portugal (instruction en) II. 273. (places fortes du) IV. 123. (postes en) I. 369.

Postes voy. *Afrique, Amérique, Angleterre, Asie, Belgique, Bouton, Canada, Chine, Congo, Egypte, Espagne, Etats-Unis, France, Globe, Hottentots, Inde, Italie, Japon, lettres, Marseille, Mexique, Naples. Orgon, Perou, Pigeons, Pologne, Portugal, Prusse, Russie, Sardaigne, Siam, Suède, Suisse, Tartarie, terre, Toscane, Turquie,* (montant de leurs recettes en France et en Angleterre) III. 390. (ont été introduites par les français en Europe I. 367.

Potasse (quantité de son nitrate importée, en France) III. 548.

Potsdam (chemin de fer de Berlin à) III. 404. (population de) III. 404.

Poterie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Poudingue voy. *Crau, géologie, Meyrargues.*

Prairies (à Orgon) II. 126. (dans le royaume uni et en France) III. 544. (en Corse) IV. 226.

Pressoir (portatif à huile) V. 392.

Preston voy. *wire.*

PRIEUR, chevalier (reçu membre correspondant) V. 435.

Primes voy. *France.*

Prisons voy. *pénitenciers* (à Malte) V. 367. (améliorations exigées par le régime des) V. 334. (en France) II. 426.

Prix voy. *concours* (proposés par la société d'encouragement pour l'industrie nationale) IV. 420.

Processions (que l'on fait à la Ciotat) V. 257.

Produits (consommations de ceux agricoles en France) IV. 277. dans la Grande-Bretagne) II.

281. 282. 283. 286. III. 533. (de Cabannes, d'Eygalières, de Mollèges, d'Orgon, de St Andiol, de Sénas, de Verquieres) II. 167. (de l'agriculture, en France) IV. 275. (de la Ciotat) V. 121. 206. (de Malte) V. 371. (des postes, en France et en Angleterre) III. 390. (en Angleterre) II. 283. 284. 286. III. 533. (en Prusse) IV. 240. 248. (que l'Ile de Malte tire de l'etranger et ceux qu'elle livre) V. 374.

Propositions (de donner une éducation musicale à six élèves choisis par la société de statistique de Marseille) V. 455. (de revoir le réglement de la société de statistique de Marseille et commission nommée à cet égard) III 280. 288. (d'un nouveau projet de recherches statistiques) IV. 399. 433. (qu'un membre de la société de statistique visite chaque année les magnaneries du département des Bouches-du-Rhône alors que va commencer l'éducation des vers à soie) III. 371. 430.

Propriété (chiffres de la division de la) III. 156.

Prud-hommes (de la Ciotat) V. 210.

PRUS voy. *vieillesse*.

Prusse (banques, société de commerce maritime, Landschaft, en) IV. 242. 243. (budget des pays occupés par l'armée française en) IV. 247. (chemins de fer en) III. 403. 413. (criminels en) I. 271. (étendue des forêts en) II. 394. (étendue, population et revenus, en 1805, de la) IV. 239. (industrie en) IV. 241. (instruction en) II. 273. (notes statistiques sur la) IV. 237. (organisation administrative sous Napoléon, de la) IV. 245. (places fortes de la) IV. 123. (postes en) I. 367. (production des regnes animal. végétal et minéral en) IV. 240. (revenus publics, contribution de guerre, ventes, saisies et confiscations, sous les Français, en) IV. de 248 à 251. (système de gouvernement en) IV. 241.

Puits (analyse des eaux de plusieurs de ceux de Marseille) V. 315. (de la Ciotat) V. 152.

Puyloubier (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 353.

Puy Ste Reparade (nombre des mendiants au) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. sol forestier du) III. 352.

Pyrale (insecte nuisible) II. 427.

Quais (à Marseille) II. 370. III. 486. IV. 69.

QUENIN voy. *aliments*, *antropologie*, *avant-propos*, *cabannes*,

culture, *eaux*, *Eygalières*, *fêtes*, *hôpitaux*, *maladies*, *Mollégés*, *monuments*, *Orgon*, *plantes*, *Saint Andiol*, *Senas*, *Verquières*, *zoologie*.

Quincaillerie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

R

Raab (chemin de fer de Vienne à) III. 403.

RANG voy. *histoire naturelle*.

Rapports (relatifs à quelques observations sur le commerce) I. 421. (sur des ateliers de piano) II. 481. (sur des prisons) II. 426. (sur des sujets d'agriculture) I. 140. 427. 565. IV. 46. 439. (sur des travaux de statistique concernant la Corse) I. 251. IV. 220. (sur la maison dite l'Ange Gardien) IV. 514. (sur la situation financière des Etats-Unis) II. 308. (sur la société générale des naufrages) IV. 143. 425. 429. (sur les eaux minérales des Camoins) III. 297. (sur les foires de Marseille) I. 548. III. 561. (instituteurs primaires, à Marseille, qui ont rendu le plus de services) III. 282. 332. (sur les salaires donnés dans les ateliers industriels à Marseille) II. 311. (sur les travaux et titres scientifiques de candidats) I. 284. 422, 572, 573. 574. II. 193. 305. 308. 428. 535. 568. III. 164. 166. 279. 564. IV. 144. 298. 514. 518. 519. V. 434. 442. 445. 452. 481. (sur l'état des consommations à Marseille) IV. 143. (sur l'instruction publique) IV. 440. (sur l'introduction de la lithographie à Marseille) II. 478. (sur quelques travaux de géologie) II. 488. (sur un annuaire historique et statistique du Doubs) II. 534. (sur un mémoire relatif à la probabilité des résultats moyens des observations) III. 278. (sur un mémoire relatif au soufre et à son origine) V. 442. (sur un opuscule relatif à une inscription en vers du musée d'Aix) IV. 13. 140. (sur un procès verbal des séances du conseil général de la Charente) III. 507. 568. (sur un projet nouveau de recherches statistiques) IV. 411. (sur un tableau relatif à un tarif de l'or et de l'argent) IV. 140. (sur un traité d'économie politique) I. 285. (sur un traité de la garantie des matières d'or et d'argent) III. 161. (sur un vignoble) V. 343. (sur une brochure intitulée : le système continental et les Anglais) II. 311. (sur une brochure relative aux prisons et aux prisonniers) V. 442. (sur une histoire de la revolution à Marseille) II. 308. (sur une manufacture de crins) II. 485. (sur une notice relative aux constructions des maisons à Marseille) II. 554. (sur une notice relative aux

monnaies d'Alger) II. 305. (sur une statistique de la Grande-Bretagne) III. 523. 564. (sur une statistique de l'Ile de Malte) V. 445. (sur une statistique des hôpitaux et hospices de Marseille) I. 497. (sur une statistique des hôpitaux de Naples) II. 496.

Recrutement (tableau statistique des classes de 1830 à 1836, dans le département des Bouches du Rhône, au sujet du) II. 455. (tableau statistique des insoumis à rechercher au 1er janvier 1839, au sujet du) III 148. (tableaux statistiques de la classe de 1837, dans le département des Bouches du Rhône, quant au) III. 134.

Reinaud Jh. Toussaint (obtient une mention honorable) IV. 525. 554. 560. B.

Religion (à Malte) V. 359 (à Orgon) II. 80.

Religieuses (éloge de celles hospitalières) IV. 348.

Rennes (population de) IV. 504.

Rey (explication d'une planche relative à la coupe de la face méridionale de la carrière de) IV. 108.

Revenus (à Haïti) I. 264. (de Cassis) V 219. 256. (de Ceyreste et de Roquefort) V. 256. (de la Ciotat) V. 206. (de la Hollande et de la Russie) III. 538. (de la Prusse) IV. 248. (du département de la Charente) III. 518. (du royaume Uni) III. 546. (en Angleterre) III. 534. (progrès de celui de la France) I. 127. III. 538. 546.

Rhally Georges Alex. (reçu membre correspondant) IV. 520.

Rhône (analyse de l'eau du) V. 313. (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le département du) IV. 384.

Riblons (consommation et produit du traitement des) V. 415.

Ricard J. C. P. voy. *Doubs*, *rapports*.

Richesse publique (en Angleterre) III. 534.

Riffaud J. J. voy. *Chrétiens*, *Idolatres*, *Juifs*, *Musulmants*.

Riou (détails relatifs au pilotage de) II. 37.

Rivière Lasouchère J. H. L. voy. *Bouches du Rhône*, *Eaux* (reçu membre actif) IV. 520.

Rivières voy. *Britanniques*, *Durance*, *France*.

Riz (quantité qui en a été exportée aux États Unis) V. 390.

Roanne (chemin de fer d'Andresieux à) III. 397.

Robiquet F. voy. *Agriculture*, *Corse*, *Météorologie*, *population*, *vendetta*, (obtient une mention honorable) II. 557. 564.

Rocella Tinctoria (plante recueillie à Malte) V. 371.

Roger (ex membre actif, rentré en cette qualité dans la société) III. 168.

Rognac (nombre des mendiants à) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

Rognes (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 353.

Rognonac (rapport de sa surface à sa population) I. 21.

Romagoa (vallon de) V. 86.

Roman (digression sur le) V. 87.

Rome (considérations sur l'étymologie de) V. 86. (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Roque d'Antheron (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

Roquefort (ciment de) V. 81. (indigents à) V. 255. la composition de son ciment par qui découverte) IV. 557. (l'Archevêque de Bausset, né à) V. 277. (maladies à) V. 245. (n'a pris part à aucune réaction) V. 276. (nombre de porcs à) V. 207. (population de) V. 242. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (récolte du blé à) V. 207. (ressources municipales, en 1838 et 1839, à) V. 256. (sol forestier de) III. 344. V. 191. (terrains incultes de) V. 191. (vin récolté à) V. 207.

Roque Martine (sol forestier de) III. 357.

Roques-hautes (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 353.

Roquevaire (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 344.

ROSTAND Alexis voy. *Épargne*.

ROUARD E- A. B. voy. *Aix*. (obtient une mention honorable) IV. 525. 554. 560. B.

Rouen (nombre des faillites à) IV. 489.

Rougere explication d'une planche relative à la coupe de la face occidentale de la carrière) IV. 109.

Rousset (n'a qu'un mendiant) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

ROUSTAN fils (obtient une mention honorable II. 559. 565.

Routes (à Malte) V. 352. (dans le département des Bouches du Rhône) III. 480. IV. 66. (état de celles du département de la Charente) III. 517.

— *Royales* (de Paris à Antibes, et de Paris à Toulon) III. 49. (de Toulon à Sisteron et d'Aix à Montauban) III. 495. (leur état sous le rapport de l'entretien, d'Orgon à Cavaillon, de Marseille à la Ciotat) IV. 57.

— — *et départementales* (en France) IV. 493.

ROUX Pre Martin voy. *agriculture*, *aliénés*, AUZIÈRE, *avant-propos*, *avis*, *bains*, BOEUF, *bruants*, *Camoins*, *commerce*, *concours*, *congrès scientifique*, *consommations*, DAMREMONT, de MAZENOD Ch Fortuné DUC D'ORLÉANS, *embellissements*, *enfants trouvés*, *engrais*, FÉLIX DE BEAUJOUR, *foires*, *forets*, *France*, *hôpitaux*, *hospices*, HUGUET, *huiles*, *industrie*, *inondations*, *institut*, LEPASQUIER, *Lyon*, *maisons*, *Marseille*, *médailles d'honneur*; *Méditerranée*, *mendicité*, *météorologie*, *monarchie*, *musique*, *nota*, *notes*, *orages*, *orangers*, *ouvriers*, *pauvres*, *ponts et chaussées*, *ports*, *propositions*, *rapports*, *Russie*, *Sainte Baume*, SEMERIE, *société de statistique de Marseille*, *statisticiens*, *table des matières contenues dans les cinq premiers volumes du répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille*, *table particulière de chaque tome de ce repertoire*, TARDIEU, THOMAS, TOULOUZAN, Nicolas, *vignobles* (obtient une médaille d'honneur en vermeil) V. 474. 477.

ROUX Xav. voy. *machines*, *navires*, *port*, *statistique*, (est reçu membre actif) II. 535.

Royaume uni voy. *Angleterre*, *Britanniques*, *Grande-Bretagne*, *Irlande* (division de la population dans le) III. 529. (immen-

ses avantages du commerce dans le) III. 537. (principales causes des crimes dans le) III. 540. (revenu, dépenses, dettes et forces militaires du) III. 538. (son commerce comparé à celui des principales puissances maritimes) III. 536. (tableau statistique comparatif de ce royaume avec la France; tableau qui résume tout ce qui a rapport à l'étendue et à la division agricole, à la population, à l'agriculture, au produit des mines, au commerce, à la navigation, aux finances, à la marine militaire et à l'armée de terre, à la statistique judiciaire, enfin à l'instruction publique au) III. 544.

Ruches voy. *abeilles*, *attique*, *Cassis*, *Ceyreste*, *hymète*, *pantélique*.

Russie voy. *Moscou*. *St Petersbourg* (chemins de fer en) III. 414. (commerce en) IV. 417. (état de l'industrie manufacturière en) IV. 416, (exportations, importations, navires et navigation en) IV. 418. 419. (importance de son commerce avec Marseille) III. 282. (instruction en) II. 273. 500. III. 542. V. 366. (longévité en) I. 269. II. 385. (marine en) II. 280. (naissances et décès en) II. 385. (places fortes de la) IV. 12. 4. (population en) V. 360. (postes en) I. 367. III. 385.

S

Saint Andiol (consommations et produits de) III. 171. (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 56. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable) II. 152. (population de) II. 162. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses de) II. 175. (sol forestier de) III. 355.

Saint Antonin (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 345.

St.-Cannat (nombre des mendiants à) I. 51. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 347.

St.-Chamas (nombre des mendiants à) I. 52. (port de) IV. 68. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 347.

St.-Estève de Janson (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 349.

S.-Étienne voy. *Andresieux*, *Lyon* (population de) IV. 504.

SAINT-FERRÉOL voy. *Commerce*, *Marseille*, *mendicité*, *population*, *rapports*.

St.-Germain (chemin de fer de Paris à) III. 397.

St.-Jean de Garguier (inscription, médailles, etc,, trouvées à) III. 444. (un mot sur) III. 442.

St.-Marc (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III, 351.

St.-Mittre (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17, (sol forestier de) III. 351.

St.-Paul (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 352.

St.-Pétersbourg (population de) III. 376 (rapport de sa population à ses fous IV. 356.

St.-Pierre de Mezoargues voy. *Mezoargues.*

St.-Quentin (population de) IV. 504.

St.-Remy (nombre des mendiants à) I. 52. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 358.

St.-Savournin (rapport de sa surface à sa population) I. 15. (sol forestier de) III. 344.

St.-Vaast voy. *Denain.*

St.-Victoret (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 354.

Ste. Baume (un mot sur un aperçu concernant la) IV. 560.

Stes. Maries (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestiers des) III 358. (un seul mendiant est aux) I. 49.

Saisons (commencement des) I. 125.

Salades (leurs espèces à Orgon). II. 124.

Salaires voy. *Marseille*, *rapports.*

Salles d'asile (dans le département de la Charente) III. 513. (école normale, à Marseille, de directrices des) V. 337. (rapport sur celles de Marseille) I. 473. (un mot sur les) V. 324.

Salon (commerce des garances à) I. 105. (commerce des laines à) I. 100. (établissements de divers genres d'industrie à) I. 93. (état des amandes qui alimentent le commerce de) I. 103. (état du commerce à) I. 91. (fabrication de la soie à) I. 97. (fabrication d'huiles à) I. 95. (importance du commerce des chardons à) I. 104. (industrie à) I. 93. (n'a qu'un mendiant) I. 49. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 353. (statistique des bestiaux qui entrent dans le commerce de) I. 100.

SANGUINETTI voy. *Faillites.*

SANTI (mention honorable accordée à l'opticien M.) IV. 528. 557. 560. C.

Sardaigne (places fortes de la) IV. 126. (postes en) I. 870.

SAUTTER J F. voy. *Mendicité.*

SAUVÉ saint Cyr. L. (est reçu membre correspondant) V. 453.

Savenay (céréales produites par l'arrondissement de) I. 249. (impots à) I. 249. (manufactures à) I. 250. (nombre et produit des marais salans de) I. 250. (population de) I. 249. (statistique administrative sur l'arrondissement de) I. 247.

Savon (encouragements mérités par la fabrication de celui de palme) I. 167.

Savonneries voy. *Industrie* (leurs résidus considérés comme engrais) IV. 558.

Saxe (chemins de fer en) III 406. (places fortes de la) IV. 127.

Schlebusch voy. *Harkorten*.

SEBASTIANI, vicomte Tiburce (est reçu membre honoraire) I. 574.

Secheresse (notice sur celle de 1839, à Marseille) IV. 440. 515.

Secours (à la Ciotat) V. 254. 255. (maisons, à Londres, de) II. 273.

SEGUR (de) DU PEYRON (est reçu membre correspondant) III. 282.

Seine (proportion des naissances illégitimes sur la totalité des naissances dans le département de la) IV. 385.

Sel (l'un des produits à Malte) V. 372.

Selby (chemin de fer de Leeds à) III. 399.

Sémailles (rapport sur celles du printemps de 1837, à Marseille) I. 422. 565. (rapport sur celles d'automne, pour 1837, à Marseille) II. 199. (rapport sur celles du printemps, en 1838 et 1839, à Marseille, et sur les produits agricoles) II. 309. III. 475. (rapport sur celles du printemps, en 1841, à Marseille) V. 340.

Sémences voy. *Sémailles*.

SEMERIE Antoine (décès de) I. 569. (éloge historique de) II. 553.

Semoir-Hugues (avantages qu'il présente à l'agriculture) I. 271.

Senas (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 51. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune de) II. 149. (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (recettes et dépenses à) II. 175. (sol forestier de) III. 359. (tableau de la population, de sa division et de ses mouvements à) II. 160. (tableau des produits et des consommations à) II. 168.

Septèmes (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 353.

Sericicole voy. *cocons*, *département des Bouches-du-Rhône*, *industrie*, *Magnanerie*, *Marseille*, *soie*, *vers à soie*.

Sexes (leur rapport en Suède) II. 383.

Sezerista ou *Sezarista* voy. *Ceyreste* (etymologie de) V. 97.

Siam (postes dans le royaume de) I. 372.

SICARD (le capitaine) voy. *Europe*, *places fortes*.

Sicile (places fortes en) IV. 117.

SIGNORET (obtient une médaille d'honneur en argent IV. 529. 555. 560. B.

Simiane (rapport de sa surface à sa population) I. 18.

Société de statistique de Marseille (ce que, pour se rendre très utile, doivent faire les sociétés de statistique et notamment la) IV. 211. (compte-rendus des travaux de la) II. 544, IV. 533. (extrait des séances de la) I. 138. 279. 419. 564. II. 185. 299. 423. 533. III. 159. 277. 423. 556. IV. 130. 291. 431. 513. V. 433. (fonctionnaires de la) I. 576. II. 568. III. 568. IV. 563. V. 485. (importance de ses services) I. 3 (jugée vers la fin de ce siècle) II. 561. (nombre des médailles d'honneur décernées par la) IV. 551. (nouveau projet de recherches

statistiques proposé à la) IV. 399. (opinion de plusieurs savants sur la) III. 558. (plan du repertoire des travaux de la) 1. 5 (quelques mots sur des discours concernant la) I. 138. II. 185. 543. III. 159. 160. V. 433. 438. (rapport et discussion sur un nouveau projet de recherches statistiques, proposé à la) IV. 433. 435. (répertoire des travaux de la) I 4. (séances publiques de la) II. 543. IV. 531. (ses travaux relatifs à la mendicité) I. 24. (tableau des membres de la) I. 576. II. 569. III. 569. IV. 565. V. 486.

Sociétés savantes (un mot sur un discours relatif à l'union des) V. 455.

Soie voy. *industrie* (fabrication, à Salon, de la) I. 97. (filatures, à Orgon, de) II. 141. (qualité, à la Ciotat, de la) V. 202.

Soieries (produits, consommations, importations et exportations, en Angleterre et en France des) II. 284.

Sol voy. *La Ciotat* (ses différentes espèces en France) IV 494.

— *Forestier* voy. *forêts.*

Soleil (transmission de la lumière du) I. 125.

Son (sa transmission dans l'air et dans l'eau) I. 124. 125.

SOUL voy. *fer.*

Soudes voy. *industrie* (fabrication de celles factices) II. 243. (importation, en France, du nitrate de) III. 548.

Soufre voy. *industrie* (raffineries, à Marseille, de) II. 240. rapport sur un mémoire au sujet de l'origine du) IV. 414. 442.

Soupes (distribution, en 1812, de celles dites économiques aux indigents du canton de la Ciotat) V. 255.

Souras (explication d'une planche relative à la coupe de la carrière de) IV. 110.

Sources (du canton de la Ciotat) V. 153.

Sourds muets (recherches statistiques sur les) I. 391. (succès obtenus, à Marseille, dans l'éducation des) V 323.

Southampton (chemin de fer de Londres à) III. 399.

STANCOVICH voy. *huile*, *pressoir.*

Statisticiens (récompenses accordées à des) II. 563. IV. 524. V. 474. 477.

Statistique voy. *Doubs* (administrative sur l'arrondissement de Savenay) I. 247. (agricole de la France) IV. 252. (allégorique et historique sur les œufs recueillis, etc., en France) II. 514. (appliquée à l'étude de la pleuropneumonie) I. 383. (avantages de la) I. 3. II. 185. (commerciale de la France) III. 548. (comparative du royaume de Belgique et de la France) III. 385. (comparative du royaume uni et de la France) III. 544. (de calculeux) I. 399. (de sourds-muets) I. 391. (de suicides) I. 269. (de la Corse) I. 251. IV. 220. (de la France V. 448. (de la Grande-Bretagne) III. 523. 564. (de l'industrie du fer) V. 407. des accouchements faits à Paris) I. 399. (des chanvres en France) II 512. (des établissements du commerce de Marseille) II. 230. des criminels à Londres et à Paris) II. 270. (des industries et des industriels à la Ciotat) V. 236. (des vignobles de France) I. 411. (discours sur la) II. 544. (du canton d'Orgon) II. 5. (du terrain que la vigne occupe en France) I. 414. (générale de la

France, entreprise sans succès, en 1810) IV. 258. (générale du royaume de Suède) II. 375. (rapport sur celle médicale de l'Italie) III. 378. (sur des opérations de taille) II. 406. (sur le canton de la Ciotat) V. 37. (sur le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône) II. 455. III. 134. 148. (sur les maladies particulières aux femmes) II. 403. (sur l'industrie sericicole de la commune de Marseille) II 474. (sur l'industrie sericicole du département des Bouches-du-Rhône) II. 458.

Stockton voy. *Darlington.*

Strasbourg voy. *Bale* (nombre des faillites à) IV. 489.

Subsistances (état de l'économie politique, au quatrième siècle, au sujet du travail et des) III. 155.

Sucre voy. *industrie* (fabriques, en France, de celui de betterave) II. 287. (importations, exportations, consommations, en Angleterre, du) II. 287. (importé, en 1839, en France) III. 548. (raffineries de sucre) II. 240. 243.

Suède (agricultures en) II. 386. (aliénés en) II. 399. (armée en) II. 396. (budget en) II. 395. (céréales ensemencées en) II. 387. (climat de la) II. 378. (crimes et délits et faillites en) II. 397. (dissolutions de mariage en) II. 398 (état de l'agriculture en) II. 385. (état de son commerce direct avec Marseille) II. 393. (étendue des forêts en) II. 394. (fabriques, leur nombre, leurs produits en) II. 391. (importations, exportations et prix moyen du blé en) II. 387. (impôts en) II. 394. (instruction publique en) II. 399. (longévité en) II. 384. (luxe en) II. 398. (marine en) II. 280. 391. (mines et leurs produits en) II. 387. (moyenne annuelle des décès en) II. 384. (nature et valeur des exportations, et marchandises importées en) II. 392. (navires en) II. 392. (nombre des bestiaux et autres animaux domestiques en) II. 388. (nombre des négociants en) II. 395. (origine des habitants de la) II. 381. (ouvrages imprimés en) II. 400. (ouvriers en) II. 391. (places fortes en) IV. 127. (plantes en) II. 388. (population de la) II. 381. (postes en) I. 368. (rapport des sexes et terme moyen des naissances, des mariages, et proportion des enfants illégitimes aux légitimes en) II. 383. (revenu net des douanes en) II. 394. (statistique générale du royaume de) II. 375. (suicides en) II. 398. (superficie de la) II. 377.

Suédois (caractère du) II 396.

Sués (sol forestier de) III. 350.

Suicides (à Marseille) IV. 369. 370. 371. 373. 379. (en Suède) II. 398. (ne sont pas rares à Cassis et à la Ciotat) V. 246. (statistique de) I. 269. (tableau de ceux constatés à Paris) IV. 502.

Suisse (caisses d'épargne en) III. 555. (postes en) I. 370.

Sulfatage (est un moyen préservatif de la carie du froment) I. 408.

Superstitions (chez les habitants de la Ciotat) V. 270.

Swanington (chemin de fer de) Leicester à) III. 499.

T

Tabacs (consommés, dans le premier arrondissement du département des Bouches-du-Rhône) I. 78. (exportés aux États-Unis) V. 390. (manufacture, à Marseille, des) I. 71. II. 249.

Table (des matières contenues dans les cinq premiers volumes du répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille) V. 529.

Tables (particulières des cinq volumes du répertoire des travaux de la société de statistique de Marseille) I. 601. II. 593. III. 595. IV. 533. V. 522.

Tablettes-statistiques I. 123. 247. 336. 554. II 177. 263. 375. 564. III. 155. 231. 377. 507. IV. 75. 215. 414. 485. V. 348.

Taille (relation statistique d'opérations de) II. 406.

TANCHOU voy. *femmes*.

Tannerie (fabriques de) II. 241. 245.

Tarascon (nombre des mendiants à) I. 52. (projet d'un canal de Bouc à) III. 493. (rapport de sa surface à sa population) I. 21. (sol forestier de) III. 359.

TARDIEU P.-H.-A. (éloge historique de) II. 551.

Tartarie (postes en) I. 372.

Tauroentum (considérations sur) V. 63.

Tempérance (sociétés aux États-Unis, de) I 405.

Temps (pronostics généraux du) I. 125.

Termonde voy. *Gand* (chemin de fer de Malines à) III. 412.

Terrains voy. *département des Bouches-du-Rhône*, *La Ciotat*, *Luynes*, *Marseille* (comment les Maltais ont su s'en procurer un artificiel) V. 369.

— *à gypse d'Aix* (étude du) III. 80.

— *à lignite* (localités où on le trouve) III. 59.

— (d'eau douce supérieur) III. 124.

— *de craie* (localités qu'il occupe et ses caractères) III. 46.

— *Jurassique* (caractères du) III. 29.

Terres voy. *Cabannes*, *Eygalières*, *Mollegés*, *Saint Andiol*,

Senas, *Verquières* (accroissement de la chaleur dans l'intérieur de la) I. 266. (coup d'œil statistique sur les postes chez tous les peuples de la) I. 366. (dans le royaume Britannique) III. 526 (division, à Orgon, des) II. 101. (longueurs des nuits des principaux lieux de la) IV. 285. (mortalité des peuples de la) I. 130. (recherches sur la grandeur et la forme de la) IV. 508.

Territoire (de la France) IV. 273. (de l'empire Britannique) III. 527. (induction tirée du nombre des charrues pour établir l'étendue de celui de la France) IV. 257. (procédé d'ARTHUR YOUNG pour apprécier l'étendue de celui de la France) IV. 255.

Teste (chemin de fer de Bordeaux à la) III. 398.

Thann (chemin de fer de Mulhouse à) III. 398.

Thé (consommation à Naples, en Angleterre, en Autriche, en Danemark, en France, en Hollande, en Russie, en Sicile, dans les États Romains, les États Sardes, de) II. 287.

Théâtre (la cité valette a un seul) V. 368.

THEVENAU voy *éducation*, *propositions*.

Tholonet (brèches du) III. 91. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier du) III. 354.

THOMAS J. A. M. (sa mort) III. 429. (éloge historique de) IV. 544.

Tirlemont voy. *Waremme* (chemin de fer de Louvain à) III. 412.

Tireries (consommation et produits de) V. 414.

Tirol (places fortes du) IV. 114.

TOCCHY E. B. voy. *engrais*, *Marseille*, *Monnaies*, *Roquefort* (est reçu membre actif) II. 305.

Toiles (produits, en Angleterre et en Belgique, de celles de lin) II. 284. III. 237.

Tolerie (consommation et produits de) V. 415

Tolwitz (chemin de fer de Durremberg à) III. 403.

Tonneleries (fabriques, à Marseille, de) II. 241. 243.

Tonnerre voy. *météorologie*, *orages* (effets, pendant une orage, du) I. 146.

Topographie (articles de) I. 289. 433. II. 8. 201 433. III. 169. IV. 556. V. 41. 350.

Toscane (postes en) I. 370.

TOULOUZAN Nicolas (sa mort) IV. 301. (éloge historique de) IV. 546.

TOULOUZAN P. A. (est reçu membre actif) V. 446.

Travail (état au quatrième siècle de l'économie politique au sujet du) III. 155.

Transit (commerce, en France, de) II. 414. IV. 218.

Tréfileries (leurs consommations et produits) V. 415.

Trets (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 354.

Trévoltini (nouvelle espèce de vers à soie, à laquelle on a donné le nom de) IV. 129.

Troubadours (fournis par Marseille dans le troisième siècle) IV. 165.

Turin (rapport de sa population à ses fous) IV. 356.

Turquie (postes en) I. 368. III. 386.

U

Universités (de Cambridge, de Londres, d'Oxford) II. 272. (en Russie) II. 500. 502.

Usages (à la Ciotat) V. 261 et suivantes, dans le canton d'Orgon) II. 65.

Usines voy. *fabriques*, *industrie* (dans le département de la Charente) III. 518.

V

Vaisseaux (en Angleterre et en France) III. 538. (étimologie du vallon qui a le nom de) V. 43. (historique et description de celui qui a reçu le nom de Friedland) III. 394. (leur nombre, à la Ciotat, au dix-septième siècle) V. 231

Valette (cité de Malte, par qui fondée) V. 353. (instruction publique à la cité) V. 366. (n'a qu'un théâtre) V. 368. (population et description de la cité) V. 354.

VALLET D'ARTOIS J. F. (est reçu membre correspondant) V. 453.

Vallon (étimologie d'un) V. 43. (statistique de celui de Vaucluse) I. 374.

VALZ J. E. B. voy. *Marseille*, *météorologie*, *observations*, *orages*, *ports*, *pluies*, *secheresse* (est reçu membre actif) II. 535.

Vapeur (établissements de la Ciotat, à) IV. 529. 555. V. 237. (nombre, aux États Unis et en France, des navires à) I. 136. (nombre, aux États Unis, des machines à) IV. 288. (nombre en Angleterre, des bateaux à) I. 137. (nombre, en Suède, des navires à) II. 392. (rapport sur une fabrication, à Marseille, de machines à) II. 487.

Variole (décès causés dans la ville de Paris par la) IV. 502.

Varsovie population de) III. 403.

Vaucluse (statistique du vallon et de la fontaine de) I. 374.

Vauvenargues (rapport de sa surface à sa population) I. 19. (sol forestier de) III. 355.

Velaux (nombre des mendiants à) I. 50. (rapport de sa surface à sa population) I. 17. (sol forestier de) III. 354.

Vendetta (en Corse) I. 260.

Venelles (galerie romaine sous la montagne de) II. 189. 197. IV. 132.

Venise (chemin de fer entre Milan et) III. 409 (population de) III. 410.

Ventabren (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 354.

Vermicelles (fabriques de) II. 241. 249.

Verne (analyse des eaux du) V. 314.

Vernegues (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (sol forestier de) III. 359. (un seul mendiant est à) I. 49.

Verone (population de) III. 410.

Verquieres (contributions directes et indirectes de) II. 164. (description de) II. 59. (étendue et division des terres par nature de culture et revenu imposable de la commune de) II. 154. (rapport de sa surface à sa population) I. 22. (recettes et dépenses de) II. 175 (sol forestier de) III. 359. (tableau de la population, de sa division et de ses mouvements à) II. 159. (tableau des produits et consommations de) II. 173.

Verre (fabriques, à Marseille, de) II. 241. 244. (sa fabrication, par qui introduite en Provence) II. 244.

Verrerie (produit, en Angleterre, de la) II. 286.

Vers à soie (application de la méthode salubre à l'éducation des) III. 364. (éducation, etc., à Orgon, des) II. 131. (éducation, dans la magnanerie de M. J. BONNET, des) III. 366. (introduction de leur éducation en Belgique) III. 236. (nouvelle espèce de IV. 129. (proposition qu' un membre de la société de statistique de Marseille visite chaque année les magnaneries du département des Bouches-du-Rhône, alors que va commencer l'éducation des) III. 371. 430. (résultats obtenus, dans la magnanerie de M. J. BONNET, de l'éducation des) III. 569. (utilité du fumier produit par la litiere des) II. 134.

Versailles (chemin de fer de Paris à) III. 397. 398. (population de) IV. 505.

Viande (quantité et valeur de celle consommée en France) IV. 283.

Vicence (population de) III. 410.

Victorieuse (cité de Malte; ce qu'elle fut jadis; ce qu'elle est aujourd'hui et nombre de ses habitants) V. 354.

Vie voy. *longévité* (sa durée en France) III. 166.

Vieille (cité de Malte; sa population, etc.) V. 354.

Vieillesse (maladies de la) II. 295.

VIENNE (est reçu membre correspondant) V. 450.

Vienne (en Autriche) voy. *Bochnia*, *Raab* (population de) III. 403.

Vigne (culture, dans le département des Bouches-du-Rhône, de la) IV. 461. 515. (en Corse) IV. 226 (espèces, à Orgon, de) II. 112. (frais d'exploitation d'un hectare de terre et produits, d'après l'ancien système, et d'après un nouveau système de culture de la) IV. 475. 477. (mémoire sur la culture et la taille de la) I. 158 (ravages d'une chenille présentant les caractères de la pyrale de la) II. 427. (statistique du terrain qu'elle occupe en France) I. 414.

Vignobles (extrait d'un rapport sur les travaux exécutés dans un) V. 343. 459. 476. (statistique de ceux de France) I. 411.

VIGUIER voy. *vigne*.

Vilhena (cité de l'Ile de Malte ; sa population) V. 354.

VILLENEUVE (de) H. B. voy. *combustibles, engrais, industrie, ouvriers, rapports, Roquefort, soufre, vapeur, Venelles.*

VILLERMÉ voy. *conceptions, naissances.*

Villers-cotterets voy. *port-aux-perches.*

VINGTRINIER (auteur d'un ouvrage sur les prisons) V. 442.

Vins (de la Ciotat) V. 199. (diverses qualités de) I. 413. (histoire de celui muscat) V. 140. (moyenne de celui de Cassis, de Ceyreste, de la Ciotat et de Roquefort) V. 207.

VINTRAS A.-A. (est reçu membre actif) III. 279.

Vitesses comparatives (considérations à cet égard) III. 420.

Vitrolles (rapport de sa surface à sa population) I. 18. (sol forestier de) III. 354.

Vivre (manière, à Orgon, de) II. 69.

Volailles (à Orgon) II. 137.

W

WALKER (est reçu membre correspondant) V. 435.

Waremme voy. *Ans* (chemin de fer de Tirlemont à) III. 412.

Wire (chemin de fer de Preston à) III 399.

Wilby voy. *Pickering.*

Withstable (chemin de fer de Canterbury à) III. 399.

Wurtemberg (chemins de fer dans le royaume de) III. 414. (instruction dans le pays de) II. 273. (places fortes dans le) IV. 128.

Z

Zinc (importation, en France, de) III. 548.

Zoologie (tout ce qui s'y rattache à Orgon) II. 35.

OMISSIONS

Qui ont eu lieu par erreur typographique, ou par inadvertence, à la table générale ci-dessus.

Acajou (quantité importée, en France, des bois d') III. 548.

Bibliothèques (en Russie) II. 503.

Bœufs (nombre en Angleterre, en France, en Suède, des) II. 388.

Chèvres (quantité, en Angleterre, en France, en Suède, de) II. 388.

Géologie (rapport sur un ouvrage à la portée des gens du monde sur la) V. 446.

LAUTARD J.-B^te voy. *aliénés, folie, fous, hospices, lepreux, Marseille, population, suicides,*

Marchandises (qui offrent le plus de ressources pour le trésor) III. 549.

Moutons (nombre en Angleterre, en France, en Suède, des) II. 388.

Rhum (quantité qui en a été importée et exportée à Cuba) I. 136.

Rochers (que présente la superficie de la Corse) IV. 226.

FIN

De la table des matières des cinq premiers volumes du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00624 0259